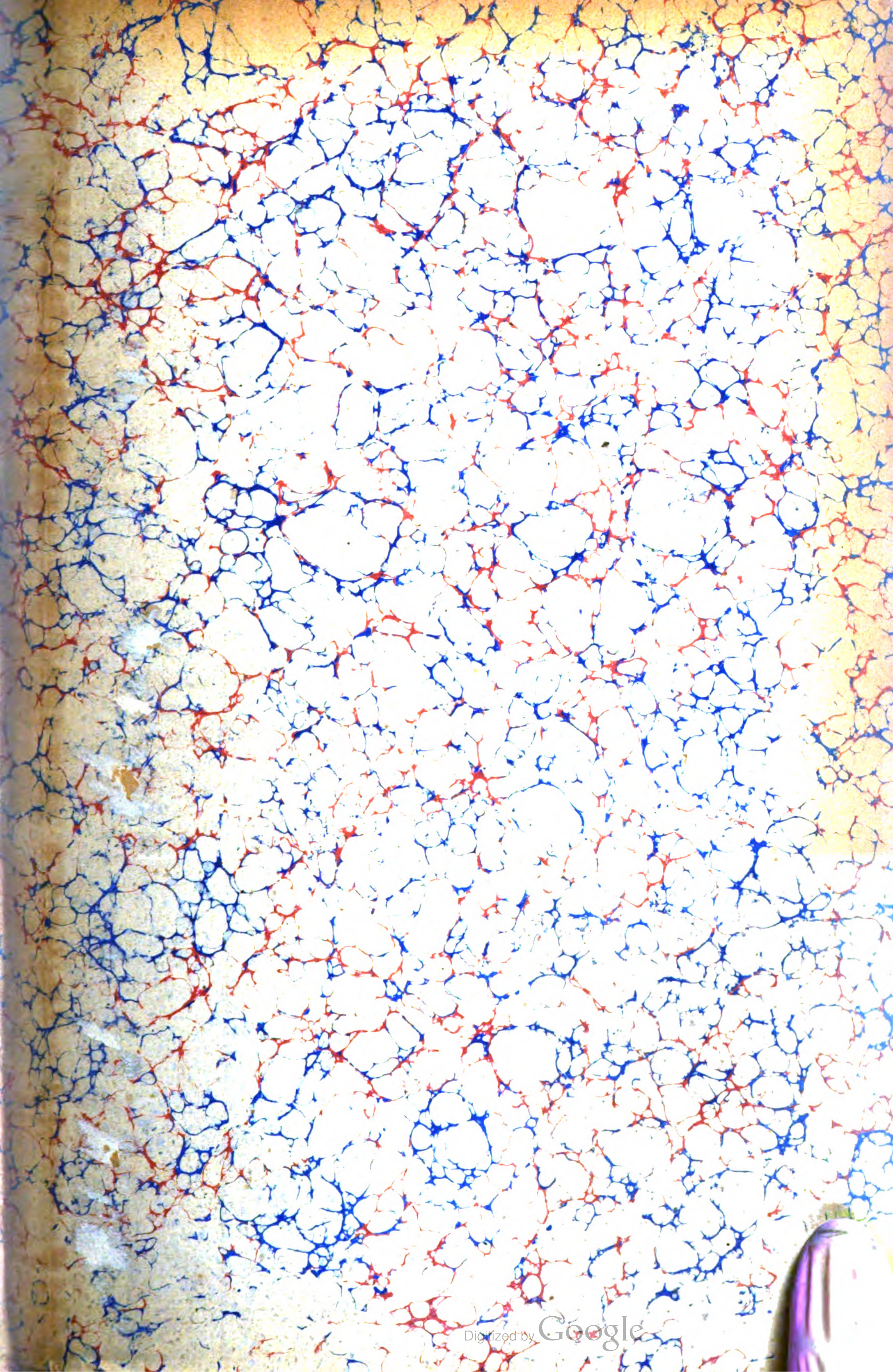






L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 JANVIER — 15 AVRIL 1890

IMPRIMERIE VITTE ET PERRUSSEL, RUE CONDÉ, 30

ANNÉE 1890. N° 1. 15 JANVIER.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

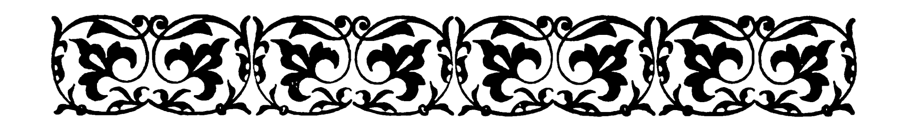
avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME III.



ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie VITTE & PERRUSSEL, place Bellecour, 3.
A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez ALBERT GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



INTRODUCTION

AUX ŒUVRES DE SAINT AVIT

NOUVELLE ÉDITION (1).

Saint Avit fut « un grave et éloquent défenseur du Christianisme, l'un des plus grands hommes du VIe siècle (2). » Sa vie et ses œuvres ont fourni matière à plusieurs ouvrages (3). Ce n'est pas ici le lieu de les refaire, de les rectifier et de les compléter : un gros volume suffirait à peine à cette tâche. La nature de ce travail nous demande de nous borner à retracer les lignes principales de cette existence d'évêque et de saint (4), à donner des indications sommaires sur ses écrits et leur nouvelle édition (5).

(1) La nouvelle édition des *Œuvres de saint Avit* due aux soins de notre savant collègue, M. Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, s'adresse principalement aux érudits et ne sera tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, mais l'Introduction que nous publions ici intéressera tous nos lecteurs. Aussi nous nous empressons de la mettre sous leurs yeux.

(2) Bossuet, cité par M. de Lagrevol, p. 5.

(3) On en trouve la bibliographie à la fin de l'Appendice A à cette introduction.

(4) Les renseignements les plus nombreux et les plus précis sur Avit sont fournis par ses propres écrits ; il faut y joindre les témoignages de la postérité, dont l'auteur donne dans l'Appendice A une ample collection, à partir de son contemporain Ennodius de Pavie jusqu'au commencement du XVIe siècle.

(5) La description des manuscrits connus et de toutes les éditions forme les Appendices B et C.

I

Alcimus Ecdicius Avitus (1) naquit, selon toute apparence, à Vienne sur le Rhône (2), vers le milieu du ve siècle, d'une noble famille Gallo-Romaine, issue de l'Auvergne et transférée en Bourgogne à une époque indéterminée. Au dire de certains auteurs, il aurait eu des liens d'étroite parenté avec ce Mœcilius Avitus qui fut salué Auguste à Toulouse en 455. Un fils de cet empereur, Ecdicius (3), serait l'oncle de notre saint : c'est de lui qu'il aurait pris son *nomen gentilicium*. Quoi qu'il en soit de cette glorieuse origine, il est incontestable qu'Avit était parent de Sidoine Apollinaire (4), gendre de l'empereur, dont il avait épousé la fille Papianilla.

Lui-même nous raconte qu'il comptait des magistrats distingués et de saints prêtres parmi ses aïeux (5). Son père, Isichius, après avoir donné le jour à quatre enfants, s'engagea dans les ordres sacrés et devint évêque de Vienne (6) : à cette époque, on le sait, il n'était pas rare de

(1) Cette triple dénomination (*prænomen*, *nomen* et *cognomen* des Romains) ne figure que dans la dédicace à Apollinaire (p. 3); elle rappelle celles de s[t] Jérôme *(Sophronius Eusebius Hieronymus)* et d'Ennodius de Pavie *(Magnus Felix Ennodius)*.

(2) On l'infère de son baptême par l'évêque de cette ville.

(3) Outre les articles de notre *Répertoire* sur l'empereur Avitus (c. 201) et ce fils (c. 613), voir Teillard de Beauveseix, *Mémoire sur la vie d'Ecdicius, fils d'Avitus*, analysé dans le *Mercure de France*, 1761, p. 117-21.

(4) Epist. XLIII. *Avitus Apollinari* (fils de Sidoine) : ... *quamdam parentum communium sortem* .... *familia nostra* .... Pour établir cette parenté, M. de Terrebasse invoque la 1[re] lettre du III[e] livre de Sidoine lui-même (p. 78); la lecture des lignes suivantes lui aurait évité cette méprise, que le P. Sirmond s'est bien gardé de commettre : *Ipsi iisdem temporibus nati, magistris usi, artibus instituti, lusibus otiati, principibus evecti, stipendiis perfuncti sumus (Patr. lat.*, t. LVIII, c. 493). Avit et Sidoine n'étaient pas contemporains : celui-ci étant né vers 430, pourrait bien être l'*avunculus* mentionné au v. 658 du poème sur la Chasteté.

(5) Poem. VI, 650-9.

(6) Poem. VI, 19; Hom. v, p. 293; Testim. x, xxii.

voir des époux chrétiens s'obliger d'un commun accord à une continence perpétuelle et le mari s'incorporer dans les rangs du sacerdoce.

La mère d'Avit, Audentia, nous apparaît comme un modèle de tendresse et de sollicitude pour ses enfants (1). Son frère aîné, Apollinaire, jeta un vif éclat de sainteté sur le siège épiscopal de Valence. De ses deux sœurs, l'une mourut dès l'enfance (2); l'autre, Fuscine, la plus jeune de la famille, consacrée à Dieu en naissant, fit vœu de virginité dès l'âge de douze ans (3) : elle suivait l'exemple de Séverienne, d'Aspide, d'Euphrosyne et d'une autre Fuscine, ses parentes (4).

Nous savons peu de chose sur les premières années d'Avit. Il nous apprend, dans une de ses homélies, qu'il avait été régénéré dans les eaux du baptême par l'évêque de Vienne, saint Mamert (5), prédécesseur d'Isichius. Le rhéteur Sapaude tenait alors école de beau langage à Vienne (6) : il est possible qu'Avit ait suivi ses leçons, mais nous n'avons à cet égard aucune certitude. Une seule chose est sûre, c'est que ses études durent être très sérieuses : son œuvre littéraire (et théologique) témoigne d'une culture extraordinaire pour son temps (7). Tout sera dit sur la période qui précède sa promotion à l'épiscopat, quand nous aurons parlé de son mariage : il y fait une rapide allusion, dans une lettre où il déplore la perte d'un de ses nombreux enfants (8). Il vécut dès lors séparé de son épouse : sa rigide observation des canons de l'Eglise ne permet pas de révoquer la chose en doute.

(1) Poem. VI, 19-23, 68-82.
(2) Epist. XI-XII.
(3) Poem. VI, 19-26, 33-43, 55-8.
(4) Poem. VI, 83-101.
(5) Hom. V : ... *spiritalis mihi a baptismo pater Mamertus* (p. 295).
(6) Voir *Répertoire*, c. 2039.
(7) Voir, comme détail, sa réponse au rhéteur Viventiole, qui lui avait cherché querelle sur la valeur métrique du mot *potitur* (Epist. LI).
(8) Epist. XLVII : ... *nec multos filios me habere negabo, qui unum ex eis perisse jam doleo* (p. 209).

Isichius mourut vers l'an 490. Avit fut appelé à lui succéder : sénateur comme ses ancêtres (1), il avait environ quarante ans (2). Son épiscopat fut merveilleusement fécond : son rôle, au triple point de vue religieux, politique et littéraire, est un des plus beaux dont l'histoire de cette époque fasse mention. Avit est le plus illustre des évêques de Vienne.

Il fut évêque dans l'acception complète du mot (3). Ce qui le préoccupe avant tout, c'est l'extension du royaume de Dieu et le salut des âmes. La religion chrétienne se propage enfin, malgré bien des entraves, dans les Gaules : il travaille de toutes ses forces à son développement. Il applaudit à la conversion de Clovis et l'exhorte à répandre au loin les enseignements du Christianisme (4). Il combat sans relâche l'Arianisme, cette grande erreur de la plupart des peuples venus de l'Europe septentrionale (5). Désireux d'éclairer Gondebaud, le roi des Burgondes, il entretient avec lui, soit verbalement, soit par correspondance, une controverse où l'hérésie voit tous ses faux-fuyants démasqués et ses subtilités réduites à néant (6). Si Gondebaud ne se convertit pas, c'est par crainte du peuple et du clergé arien ; mais du moins il protège cette foi chrétienne dont la vérité a brillé à son intelligence. Avit est plus heureux avec Sigismond, fils aîné du roi (7) et plus tard son héritier ; il lui fait embrasser la vraie religion ; Sigeric, fils de ce prince (8), et de nombreux égarés de la cour des Burgondes suivent cet exemple.

(1) Epist. XXIII. Le texte souvent invoqué de la lettre IV : *quasi senator ipse Romanus*, doit être lu différemment (p. 132).

(2) On célébrait l'anniversaire de son ordination le 17 juin (LONGUEVAL) : elle dut donc avoir lieu en 490, année où ce jour fut un dimanche.

(3) Voir son explication du mot *évêque*, epist. XLVII (p. 208-9).

(4) Epist. XXXVIII.

(5) Fragm. p. 274-84.

(6) Epist. XIX ; Testim. p. 270-3. Nous ne parlons pas du colloque tenu à Lyon en 499 ; si le texte qui en a été publié semble irrévocablement condamné par la critique (p. 157-8), les conférences de saint Avit avec Gondebaud restent établies par ses lettres.

(7) Hom. XXX.

(8) Hom. XXV.



L'évêque de Vienne poursuit l'hérésie sous toutes ses faces: en même temps qu'il lutte contre l'Arianisme, il réfute les erreurs de Nestorius et d'Eutychès (1), et les doctrines semi-pélagiennes de Fauste de Riez (2).

Ce n'est pas tout de vaincre l'ennemi du dehors : il faut s'organiser au dedans d'une manière irréprochable et fructueuse. Pour se conformer à la volonté du « vénérable pape de Rome », Avit réunit à « Epaone » un concile national, auquel assistent vingt-cinq évêques ; leurs décrets sanctionnent de sages mesures pour diriger la conduite du clergé (3) : Avit est l'âme de la réunion, sinon le principal rédacteur des 41 canons (4). Sous son gouvernement habile, la foi prospère dans son diocèse, les bonnes mœurs sont préservées.

Le zèle d'Avit ne connaît pas de bornes : son influence rayonne au delà des Gaules. Il aide l'illustre évêque de Pavie, saint Epiphane, à racheter les malheureux Ligures devenus prisonniers des Burgondes (5). Il prend la défense du pape Symmaque contre l'antipape Laurent et se fait, dans un magnifique langage, l'apologiste de la suprématie pontificale (6). Les Grecs eux-mêmes sont l'objet de ses sollicitudes et il s'emploie, de concert avec le pape Hormis-

(1) Epist. LXXXVI-II.
(2) Epist. II.
(3) Epist. I, p. 117-20.
(4) Une *Adnotatio de synodis* porte : *Quinta decima Epaunensis, in qua patres* XXVII (al. XXVI, XXXVII) *statuerunt canones* XL (al. LX), *quorum auctor maxime Cesarius episcopus extitit* (al. *fuit*). M. Wold. LIPPERT n'a pas eu de peine à prouver que ces notices n'ont aucune valeur historique : elles ont été fabriquées d'après l'ordre altéré des signatures épiscopales dans les mss. d'une collection canonique dite d'Angers *Die Verfasserchaft der Canonen gallischer Concilien des V. und VI. Jahrh.*, dans le *Neues Archiv*, 1888, t. XIV, p. 9-58 : à part, in-8°).
(5) Testim. II.
(6) Epist. V : ... *de causa Romanæ ecclesiæ anxii nimis ac trepidi, utpote statum nostrum in lacessito vertice sentientes ....; si papa Urbis vocatur in dubium, episcopatus jam videbitur, non episcopus vacillare.* Cff. Epist. XXV :... *universalis Ecclesiæ præsulem...* Epist. XXXII[D] : ... *gregem per tota vobis universalis Ecclesiæ membra commissum pervigil cura vestræ adhortationis informet.* Epit. XXXIII : ... *synodalium legum esse, ut in rebus, quæ ad Ecclesiæ statum pertinent, si quid fuerit dubitationis exortum, ad Romanæ ecclesiæ maximum sacerdotem quasi ad caput nostrum membra sequentia recurramus.*

das, à ramener les schismatiques sectateurs d'Acace à l'unité (1). En un mot, il est infatigable à déraciner les abus sous quelque forme qu'ils se produisent, et à promouvoir le bien.

L'homme d'Etat, en saint Avit, ne fut nullement inférieur à l'évêque, s'il est possible de les séparer dans un siècle où d'ordinaire les fonctions épiscopales s'alliaient étroitement avec l'influence politique. On lui a reproché d'avoir trahi son roi et sa nation, et d'avoir poussé Clovis, devenu chrétien, à une guerre de religion contre les Burgondes et les peuples ariens. Outre que les documents sur lesquels on appuyait principalement ces accusations ont aujourd'hui bien changé d'aspect (2), il n'est pas difficile de prouver que sa conduite envers Gondebaud fut, au contraire, toujours des plus dignes et des plus dévouées. Il s'imposa à ce roi, doué de belles qualités, mais encore à demi barbare, par l'ascendant du génie et de la vertu. Il réussit à tempérer la fougue de son caractère et l'on se hasarde peu en lui attribuant quelque influence sur les progrès de la loi Gombette vis-à-vis des autres législations de cette époque : on sait, d'ailleurs, qu'il ne tint pas à lui qu'elle ne fût encore améliorée (3). Après la mort de Gondebaud, il est le confident fidèle de son successeur Sigismond, qu'il a autrefois arraché à l'Arianisme : il écrit en son nom à l'empereur Anastase (4), il l'instruit de ses devoirs, il l'éclaire de ses conseils. S'il faut caractériser l'ensemble de sa vie, nous dirons volontiers qu'il aime sa nation et qu'il vise à la rendre heureuse, en rendant meilleurs roi et sujets.

Avit n'assista pas à l'avènement du successeur de Sigismond, son frère Godemar : on estime qu'il était mort le 5 février 518 (5). Il fut enterré dans l'église des Apôtres ou

(1) Epist. LXXXVII.
(2) Voir Epist. XXXVIII[r], n. 1.
(3) Testim. p. 272-3.
(4) Epist. XXXVIII[r], LXIX, LXXXII et LXXXII[G].
(5) C'est l'opinion qui prévaut actuellement. Les Biographes de notre saint (Testim. IV et X, § 6) sont, en effet, unanimes à placer sa mort sous le règne d'Anastase, *moritur Anastasio adhuc principe* († 8/9 juil. 518): il est certain d'ailleurs qu'aucun document à date

de Saint-Pierre (1). La voix publique ne tarda pas à le canoniser.

II

La collection de ses écrits était considérable : elle ne nous est malheureusement pas arrivée dans son intégrité. On ne saurait trop le déplorer, quand on considère leur valeur au double point de vue historique et littéraire. Ce n'est point que le moyen âge en ait été dédaigneux ; nous avons retrouvé la trace d'un nombre considérable des manuscrits qui les contenaient : en fait, la majeure partie se rapporte aux poésies de celui qu'on ne tarda pas d'appeler le Virgile chrétien.

C'est à la demande de son frère Apollinaire qu'Avit songea à réunir ce qu'il avait écrit en vers (2) : l'ensemble devait former un assez gros volume. Ses recherches furent vaines pour le moment : tout avait été dispersé durant le sac de la ville de Vienne en l'an 500. Il finit par retrouver les cinq premiers livres que nous possédons et les dédia à l'évêque de Valence. Ceci se passait en 507 ou peu après (3). Sur une demande itérative d'Apollinaire (4), il lui envoya,

précise ne prolonge au delà son existence. En parlant de la douleur qu'éprouva s[t] Avit à la mort de Sigismond, les mêmes Biographes l'auront confondu avec son homonyme, abbé de St-Mesmin *(Miciacensis)* près Orléans, qui chercha vainement à sauver Sigismond, mis à mort dans le Loiret le 1[er] mai 524. L'évêque *Julianus*, qui souscrivit au 2[e] concile de Lyon tenu en 519, est le successeur même de s[t] Avit et non (comme l'a pensé M. Peiper, p. 316) l'évêque de Carpentras qui avait figuré au concile d'*Epaone*, ce que démontre péremptoirement le rang qu'il tient immédiatement après le métropolitain de Lyon, Viventiole, les autres évêques gardant exactement la place qu'ils occupaient (sans doute d'après la date de leur sacre) dans le synode de 517. — La lettre VII ne laisse pas de faire difficulté pour être placée à un millésime antérieur à 519.

(1) Testim. IV et X, § 6. Cf. Chorier, *Antiq. de Vienne*, p. 255-317.

(2) Prologus, p. 3-4.

(3) Epist. XXXV et XLIII.

(4) Prologus, p. 90-1.

avec un autre prologue, son éloge de la Chasteté. La modestie d'Avit ne destinait qu'à des parents ces œuvres, qu'il jugeait encore indignes du public. Elles se répandirent rapidement et les copies s'en multiplièrent : il n'est point facile d'en dresser la généalogie.

Plus rapprochés de la source, les manuscrits Français sont naturellement les plus complets et les plus corrects : ils constituent une première famille. On peut les diviser en trois classes, moins à raison de l'exactitude du texte que d'après les auteurs réunis à saint Avit dans le même volume. La première comprenait généralement les poètes suivants : Hilaire, Proba, Cyprien, Alcime, Avit, Draconce, etc. Elle est représentée par les manuscrits de Laon et de Paris. La deuxième renfermait : Juvencus, Sedulius, Arator, Prosper, Alcime Avit, (Prudence, Paulin,) etc. Son type unique est le meilleur ms. de notre poète, celui de Leyde. Le manuscrit de Grenoble lui est apparenté comme contenu, mais se singularise par d'intentionnelles corrections au texte. Dans une troisième classe, inférieure aux précédentes, peuvent être compris les mss. du Vatican et de Florence : ceux de St-Gall en paraissent dérivés. Les manuscrits Allemands constituent la deuxième famille : ses principaux représentants sont à Munich. Elle offre avec la précédente des différences notables et fâcheuses : à l'omission de vers entiers, elle joint des variantes qui s'éloignent sûrement de la leçon originale : il serait difficile, faute de type primordial, d'établir à quelle époque remonte cette divergence.

La Renaissance, si enthousiaste de la beauté antique, négligea complètement celui que M. Guizot considérait comme « le plus distingué de tous les poètes chrétiens du VIe au VIIIe siècle » : on chercherait vainement la trace de ses œuvres dans les plus complètes collections d'incunables. La cause de cet ostracisme n'est peut-être pas dans l'absence (à cette époque) de tout manuscrit des poésies de saint Avit à Rome et dans les meilleures bibliothèques de l'Italie, car on imprimait ailleurs des poètes. Il faut descendre jusqu'à l'année 1507 pour rencontrer l'édition princeps. Jean de Gagny crut néanmoins, en 1536, publier ces poé-

sies pour la première fois : soit mauvais état du manuscrit, soit impéritie à le lire, il leur fit subir une déformation qui se perpétua jusqu'à l'édition de Sirmond (1643) : celle-ci, établie sur un ms. qui appartenait par malheur à la deuxième famille, a été invariablement reproduite jusqu'à nos jours. La classification et la collation attentive des meilleurs manuscrits nous donne l'espoir d'avoir reconstitué d'une manière à peu près parfaite le texte primitif de l'auteur.

A l'encontre de la coutume suivie par les précédents éditeurs, nous avons placé en tête des œuvres de saint Avit ses poésies, autant parce qu'elles sont la première et la plus complète production sortie de sa plume, que parce qu'elles constituent le meilleur élément de sa gloire littéraire. « Les trois premiers (poèmes), dit encore M. Guizot, la création, le péché originel et le jugement de Dieu, font une sorte d'ensemble et peuvent être considérés comme trois chants d'un même poème, qu'on peut, qu'on doit même appeler, pour en parler exactement, le Paradis perdu. Ce n'est point par le sujet et le nom seuls que cet ouvrage rappelle celui de Milton ; les ressemblances sont frappantes dans quelques parties de la conception générale et dans quelques-uns des plus importants détails. » Les autres poèmes d'Avit sur le déluge et le passage de la mer Rouge, et son éloge de la chasteté ne sont pas trop inférieurs aux premiers (1). Dans les uns et les autres on rencontre, avec un sujet qui tient aux entrailles mêmes du Christianisme, une forme dont on avait perdu le secret et qui reproduit quelque chose de la pureté du style et de l'harmonie de la versification antiques (2).

(1) Il faut noter ici la différence remarquable qu'on constate aisément dans les œuvres de saint Avit, comme chez la plupart des écrivains du ve et du vi^e siècle, entre la langue de la poésie et celle de la prose, la première bien plus parfaite grâce à l'imitation de Virgile et d'Ovide.

(2) Sirmond a, le premier, signalé (voir aux Editions, 1643) d'autres poèmes religieux attribués à s^t Avit par certains manuscrits. Les trois qui vinrent à la connaissance du savant jésuite ne renfermaient que six chants, sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué et les Juges. Trois autres mss. (celui de Cam-

Malgré l'absence d'un témoignage direct, nous pouvons affirmer que saint Avit avait pris soin lui-même de publier une édition de ses lettres. Le recueil qu'il en fit était divisé en neuf livres, d'après Grégoire de Tours (1), en trois seulement, au dire de son biographe (2) : la première division semble calquée sur celle des lettres de Sidoine Apollinaire et d'Ennodius de Pavie. Dans l'une et l'autre hypothèse, on ne saurait se flatter de posséder la collection en entier, car les papyrus dont il sera bientôt question renferment des fragments qui ne figurent pas dans le seul ms. des lettres qui nous soit parvenu, celui de Lyon : rien ne prouve qu'il n'y en eût pas d'autres dans ce qui manque. L'établissement du texte n'a pas laissé d'offrir de sérieuses difficultés, les éléments d'appréciation étant presque toujours réduits à un ms. du XIIe siècle et à l'édition de Sirmond, faite sur un codex de moindre antiquité : un ms. d'une famille analogue à ce dernier eût seul permis d'apprécier si la leçon divergente de l'éditeur n'était que le fruit de ses conjectures.

C'est vraiment dommage que la collection de ces lettres ne soit pas arrivée jusqu'à nous dans son intégrité, car celles qui subsistent ont une extrême importance. Leur

bridge, Trinity coll., et les deux de Laon décrits plus loin), qui ont servi de base à l'édition de dom PITRA (1852), prouvent que l'auteur avait versifié tout l'Heptateuque; bien plus, deux mss. aujourd'hui perdus, l'un de Lorsch, l'autre de Cluny, permettent de croire à l'existence de plusieurs autres chants, sur les livres des Rois, les Paralipomènes, Esther, Judith et les Machabées. Dans ce qui subsiste l'invention, le style et la versification montrent un auteur unique. Quel est-il? Tertullien, au dire de RIVINUS; saint Cyprien de Carthage, d'après ses éditeurs G. FABRICIUS et PAMÈLE; Salvien de Marseille, selon DU PIN et MONTFAUCON *(Bibl. bibl. mss.,* t. II, c. 1292); Juvencus, indiqué par MARTENE *(Vet. script. coll.*, t. X, p. 13-6), énergiquement soutenu par dom PITRA *(Spicil. Solesm.*, t. I, p. XXXV-XLV ; *Anal. sacra,* t. V, p. 181); ou Cyprien de Toulon, proposé par M. PEIPER (p. lx-iij) ; mais sûrement pas s^t^ Avit : outre que ces poèmes sont indignes de son génie, il n'est pas croyable qu'il ait traité deux fois en vers le même sujet. Voir le résumé de cette controverse dans M. MAYER, *The latin Heptateuch*, Cambridge, 1889.

(1) Testim. III.

(2) Testim. X, § 1.

principal mérite est de jeter un grand jour sur la société du ve et du vi^e^ siècle. On y trouve de nombreux détails sur la discipline de l'Eglise, comme aussi sur beaucoup de personnages qui nous sont inconnus ou peu connus par ailleurs. Elles sont au nombre de quatre-vingt-sept dans le ms. de Lyon, dont nous avons cru devoir suivre l'ordre et la numérotation, sauf à intercaler et différencier par les lettres A à G sept épîtres dédoublées ou puisées à d'autres sources (1). Avit y parle aux correspondants les plus divers, aux papes, aux empereurs d'Orient, aux rois des Francs et des Burgondes, aux sénateurs de Rome et de Constantinople, aux patriarches et aux évêques d'Orient, d'Italie et des Gaules, aux préfets et aux vicaires des Gaules, aux rhéteurs de Lyon et de Vienne, un langage qui s'harmonise sans peine avec la situation et qui, le plus souvent, devient, tour à tour ou à la fois, élevé, clair, énergique, châtié, vibrant. Ce n'est point qu'il ne faille, comme littérature, y faire la part des défauts qui l'entachent parfois, de la subtilité, de l'enflure, de l'obscurité, de la déclamation ; mais on ne saurait disconvenir que la proportion des qualités est plus considérable.

Les dernières lettres constituent des traités théologiques contre les hérésies alors en faveur; ils se joignent naturellement aux œuvres dont il nous reste à parler. Une source commune a d'ailleurs servi à ravir aux injures du temps de nombreux fragments des unes et des autres : les commentaires sur les Epîtres de saint Paul, extraits des Pères antérieurs à la dernière moitié du vi^e^ siècle par Florus, diacre de Lyon. Le ms. s'en est heureusement retrouvé de nos jours, mais son absence serait au besoin compensée à l'aide de celui de Vitry-le-François, que nous signalons pour la première fois.

A la prière de ses amis, Avit avait publié un recueil de quelques-unes de ses homélies (2) : nous croyons le recon-

(1) On trouve dans la Table des matières la concordance des numéros des différentes éditions.

(2) *Nuper... paucis homiliarum mearum in unum corpus redactis, hortatu amicorum discrimen editionis intravi* (p. 3).



naître dans les fragments conservés par les célèbres papyrus de St-Jean de Lyon (plus tard dans le cabinet du président de Thou). Prononcées en des circonstances solennelles, d'ordinaire en dehors du diocèse de Vienne, à la conversion de grands personnages ou à l'inauguration d'églises nouvelles, ces homélies semblaient mériter, par leurforme plus littéraire et la variété des sujets traités, de passer à la postérité. Le recueil mentionné par le biographe du saint, *homilias de diversis temporibus anni* (1), nous semble tout différent : il s'agit de sermons prêchés à différentes fêtes de l'année ; Florus nous a conservé tout ce que nous en possédons. Ces discours n'échappent pas aux défauts de leur époque, mais il n'est pas difficile d'y relever des beautés qui justifient la réputation d'éloquence dont Avit jouit auprès de ses contemporains.

Il est moins aisé d'expliquer la rareté des copies de cet homiliaire : toutes nos recherches ont été vaines pour en retrouver d'autres traces, soit dans le passé, soit dans le présent. Une hypothèse semble plausible à l'égard des papyrus. Précieusement conservés dans le trésor de la cathédrale de St-Jean à Lyon, ils échappèrent aux collectionneurs de textes et devinrent bientôt illisibles pour le vulgaire. Au moyen âge, on ignorait communément l'art de déchiffrer ces vénérables monuments : M. de Rossi a réuni des témoignages qui le prouvent abondamment à l'égard d'écritures moins difficiles que celles du VIe siècle (2).

Connus, mais non complètement déchiffrés par Sirmond, ces papyrus sont restés deux siècles et demi sans tenter un nouvel éditeur. La pensée nous vint naguère d'en augmenter

(1) Testim. IV et X, § 1.

(2) Dans sa *Clavis sanationis* (Venet. 1514, p. 37), SIMON de Gênes (médecin du pape Nicolas IV) raconte avoir vu dans les trésors *(gazophilacia)* des monastères de Rome *libros et privilegia ex papyro scripta ex literis non intelligibilibus, nam figuræ nec ex toto Græcæ nec ex toto Latinæ erant.* Lorsqu'on fit à Avignon, en 1366, le récolement des archives pontificales, le clerc chargé de cette opération (Albert de Varennes, d'après MURATORI, *Antiq. Ital.*, t. VII, c. 75) trouva *quidam rotulus de corticibus arboris scriptus litteris quasi illegibilibus (Bibliot. Apost., Vatic.*, Codd. palat. lat., t. I, p. cj).

les œuvres de saint Avit : une circonstance fortuite en fut l'occasion ; le mérite en revient à M. L. Delisle. Notre temps semble vouloir réparer les injustices du passé à l'égard du grand évêque de Vienne : à l'édition de M. Peiper (1883) et à celle-ci s'ajoutera bientôt celle que M. Kunz prépare pour l'académie des sciences de Vienne. Puisse notre travail, commencé il y a plus de vingt ans, lui être de quelque profit !

Nous ne saurions le terminer sans témoigner notre reconnaissance à nos collègues de l'Institut catholique de Lyon, à ceux surtout qui ont eu l'initiative de cette publication et qui l'ont favorisée du concours de leurs lumières (1).

(1) Nous nous reprocherions d'oublier le nom de M. l'abbé Devaux, qui a bien voulu suivre les épreuves et nous faire part de ses heureuses conjectures pour l'amélioration du texte.



CLOVIS

ET LES
ORIGINES POLITIQUES DE LA FRANCE

Suite (1)

Des agrandissements aussi rapides que ceux du domaine de Clovis ne pouvaient s'opérer sans exciter la jalousie et la convoitise des autres peuplades germaniques. La Gaule était un trop beau morceau pour que les plus voisines ne prétendissent pas en avoir leur part. Le roi des Francs eut à réfréner de ce côté des appétits féroces. Suivant les Allemands (Junghans en particulier), pour conserver à son empire naissant son caractère primitif, il importait singulièrement d'y faire entrer aussi des populations d'origine germaine. C'est afin de contre-balancer l'élément roman ou gallo-romain, prépondérant dans son nouveau royaume, qu'il aurait soumis les Thuringiens et les Alamans. Mais ce n'est là, semble-t-il, qu'une pure théorie de germanophile. La force de Clovis était évidemment dans son alliance étroite avec le clergé et les habitants de la Gaule, nullement dans l'accroissement de l'élément barbare sur son domaine. Il avait intérêt, au contraire, à se séparer ouvertement de cet élément barbare, à se poser comme une barrière naturelle et sûre contre les autres envahisseurs, en un mot à se roma-

(1) Voir le numéro précédent.

niser, lui et son peuple. Ce fut, en effet, sa tendance constante et celle de ses successeurs. Il se retourna donc vers les Germains du dehors, non pour se les associer, mais bien pour leur dire : Je suis le premier occupant; on n'entre plus. Tel est le sens de la guerre qu'il soutint contre les Thuringiens, tribu qui paraît avoir été fixée, non dans la Thuringe d'Allemagne, mais sur la rive gauche du Rhin, entre Cologne et la mer, et qu'il dompta sans peine, puis de son expédition contre les Alamans, auxquels il imposa sa suzeraineté. Ce dernier peuple, en particulier, jalousait sa puissance; il tenta positivement une agression contre les frontières orientales des Francs, et les franchit; puis Sigebert, chef des Ripuaires, établi à Cologne, eut à les combattre sur son territoire, à Tolbiac (aujourd'hui Zülpich, dans la régence de Cologne, à 24 kilomètres au sud-ouest de cette ville). On a révoqué en doute l'identité de ce combat et de la célèbre bataille où Clovis demeura vainqueur à la suite d'une invocation au Dieu des chrétiens. Le fait est que cette identité n'est pas certaine; Grégoire de Tours mentionne séparément ces deux rencontres, sans nous indiquer par un mot qu'elles n'en aient fait qu'une. Toutefois il ne dit rien non plus qui permette d'affirmer le contraire, et, en définitive, les deux peuples ennemis ne purent guère en venir aux mains plusieurs fois dans cette courte campagne.

Une Vie de saint Vaast prétend qu'ils se trouvaient séparés par le Rhin au moment de l'action, ce qui en reporterait le théâtre plus à l'est, sur la rive même de ce fleuve. Mais ce serait là une position bien invraisemblable : deux armées prêtes à se battre ne mettent pas entre elles un obstacle pareil. Au reste, Düntzer, critique allemand, a reconnu des altérations dans le texte de la vie de saint Vaast, et ses contradicteurs n'ont pas osé les nier complètement. Le lieu de la bataille livrée par Clovis n'est donc pas une pure légende. Sa détermination, quoique insuffisamment sûre, repose sur la confrontation de deux passages de Grégoire de Tours. A plus forte raison, le fait même de la bataille et du vœu de Clovis n'est-il pas à rejeter. C'est bien dans cette occa-

sion que le roi des Saliens, voyant son armée plier devant les Allemands, s'écria, poussé par une inspiration subite : « Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je me fais chrétien (1) ! » Et aussitôt la bataille changea de face, et Clovis demeura vainqueur. Le chroniqueur raconte explicitement le fait, sans même employer ces expressions dubitatives : *fertur*, *ut ferunt*, derrière lesquelles il se retranche presque toutes les fois qu'il emprunte un récit à la tradition populaire ; et, en effet, des événements de cette importance devaient avoir une notoriété universelle.

Légende que tout cela ! s'écrie Junghans, et M. Monod avec lui. Légende gallo-romaine ! Légende cléricale ! — Pourquoi donc ? Serait-ce, par hasard, parce que la conversion du roi franc et son vœu couronné de succès choquent les opinions des Allemands et des protestants ? Mais alors nous pourrions nous écrier avec plus de raison encore, nous autres catholiques : Simple légende que la version allemande ! Simple hypothèse que l'explication de la science rationaliste ! Car elle ne s'appuie absolument sur rien.

Et ce sont ces mêmes critiques qui nous reprochent de battre en brèche l'autorité de Grégoire de Tours dans quelques récits infiniment moins authentiques ! Ils font de son livre une arche sainte, à laquelle les grands prêtres ont seuls le droit de toucher, et les grands prêtres, ce sont eux, naturellement. Ils prennent dans son texte ce qui leur convient, rejettent ce qui ne leur convient pas ; mais qu'un autre, qu'un homme qui n'est pas de leur bord fasse mine de vouloir opérer, lui aussi, un triage : haro ! anathème ! C'est un profane, c'est un sacrilège. Et pourtant, nul n'a jamais poussé aussi loin qu'eux le scepticisme à l'égard des narrations de Grégoire. En effet, ce n'est pas seulement le vœu de Tolbiac et la victoire qui suivit qu'ils prétendent rejeter dans le domaine des mythes ; c'est aussi la scène de Reims, la cérémonie du baptême, avec ses circonstances solennelles et son immense portée, avec sa poésie, son parfum. De la poésie, il n'en faut pas dans leur histoire soi-

(1) *Hist. eccles.*, II, 30.

disant scientifique. C'est encore là du spiritualisme, et le spiritualisme, nous ne l'admettons pas, disent-ils; nous n'admettons pas, surtout, qu'on poétise des événements qui nous déplaisent. Eh bien! Dieu en fera malgré eux, de la poésie, et de la poésie en action, mille fois supérieure à la poésie parlée imaginée par les hommes. Il prendra par la main ce barbare, qui n'était rien, mais qui, dans la sincérité de son âme, a jeté, à l'heure du péril, un cri suprême : Dieu qu'adore Clotilde, sauve-moi, sauve mon peuple, et nous t'adorerons aussi! Il le ramènera triomphant auprès d'un pontife vénérable et d'une épouse chérie, et tous deux, l'une par amour conjugal, l'autre par amour de la vérité et de la patrie, s'efforceront d'achever la transformation commencée par ce triomphe inespéré.

Ils la prévoyaient; ils y travaillaient depuis longtemps : le nouveau roi avait pris l'heureuse habitude de se régler sur les avis de saint Remi, nous dit la très ancienne Vie de ce grand évêque. Les exhortations de la reine, la mort d'un enfant, la guérison presque miraculeuse d'un autre, ces petits événements intimes qui influent si profondément sur l'esprit d'un père, tout cela l'avait merveilleusement prédisposé au baptême : ainsi sa conversion, loin de ressembler à une improvisation, à un coup de tête soudain, devait être un acte mûrement et longuement réfléchi; ce sont là les plus solides. L'heure de Dieu arrive enfin. Le barbare éprouve encore quelques scrupules à abandonner les divinités de ses ancêtres. Il consulte son peuple : ce peuple, qui l'a suivi à la victoire, déclare tout d'une voix qu'il le suivra jusque dans la piscine sacrée; signe évident qu'il a été témoin d'un prodige extraordinaire. Mais ce n'est pas assez : arrêté par un dernier scrupule de conscience, il veut consulter aussi l'oracle de la chrétienté gauloise, et ici se place une des actions les plus décisives de sa vie, quoique des moins connues jusqu'à présent.

Dans la lettre de l'évêque saint Nizier à la reine Clodosinde, plus d'une fois publiée et commentée, nous lisons ce qui suit, à propos de la conversion de Clovis : « *Humilis ad limina Martini cecidit, et sine morâ se baptizari permisit.*

Il alla se prosterner humblement sur le tombeau de saint Martin ; après quoi, il permit qu'on le baptisât sans délai (1). » Quelques critiques, Adrien de Valois, le P. Daniel et d'autres, ont cru que l'auteur de cette lettre voulait simplement dire par là que le roi des Francs avait reçu le baptême à Saint-Martin de Tours, et c'est cette interprétation malheureuse, jointe à l'inattention des historiens plus récents, qui a fait laisser dans l'ombre un fait d'une importance capitale. Mais il est évident que saint Nizier, qui vivait au sixième siècle, n'aurait pu commettre une erreur aussi grossière. Il savait mieux que nous que Clovis fut baptisé à Notre-Dame de Reims, comme l'attestent un acte de Louis le Pieux rapporté dans Flodoard et d'autres documents dignes de foi. D'un autre côté, les mots *limina Martini* sont formels et n'ont jamais désigné autre chose que la basilique particulière du saint, élevée sur sa dépouille mortelle; on disait de même *limina Apostolorum*, pour désigner le tombeau de saint Pierre et de saint Paul. Il n'y a donc pas à en douter : Clovis, encore païen, alla saluer le palladium de la nation, qui était le corps de saint Martin, et demander à l'Apôtre des Gaules une inspiration suprême. C'est là, devant ce sépulcre vénéré, fréquenté alors par des milliers de pèlerins, que, touché définitivement de la grâce, frappé à son tour par ce rayon lumineux qui avait renversé Paul sur le chemin de Damas, et qui peut-être lui révélait dans un mystérieux pressentiment le brillant avenir de sa race et de son royaume, il s'agenouilla vaincu, et se releva victorieux. *Fides tua, nostra victoria est.* Sur cet autel (l'autel national par excellence), il cueillit la palme du néophyte, comme il devait revenir, un jour, y prendre les insignes de l'autorité impériale. Et c'est ainsi que, par une merveilleuse disposition de la Providence, le premier fondateur de la France catholique, jaloux d'affirmer sa prérogative de protecteur de la patrie, lui donna le premier roi très chrétien.

(1) V. ce document à l'appendice des *Œuvres de Grégoire de Tours*, éd. Migne, col. 1167.

Aussitôt après, Clovis revint trouver saint Remi, et, sans plus réfléchir (*sine morâ*), lui demanda le baptême.

« Le jour de Noël 496, l'évêque Remi attendait sur la porte de la cathédrale de Reims. Des voiles peints, suspendus aux maisons voisines, ombrageaient le parvis. Les portiques étaient tendus de blanches draperies. Les fonts étaient préparés et les baumes versés sur le marbre. Les cierges odorants étincelaient de toutes parts ; et tel fut le sentiment de piété qui se répandit dans le saint lieu, que les barbares se crurent au milieu des parfums du paradis. Le chef d'une tribu guerrière descendit dans le bassin baptismal : trois mille compagnons l'y suivirent. Et quand ils en sortirent chrétiens, on aurait pu voir en sortir avec eux quatorze siècles d'empire, toute la chevalerie, les croisades, la scolastique, c'est-à-dire tout l'héroïsme, la liberté, les lumières modernes. Une grande nation commençait dans le monde : c'étaient les Francs (1). » Voilà quelle était la plus grande merveille; voilà comme s'entend à l'épopée Celui qui fait les nations et les rois.

On a beaucoup disserté sur les véritables motifs de la conversion de Clovis. Certains historiens n'ont pas manqué d'y voir un calcul politique. Il voulait simplement, a-t-on dit, se concilier les populations conquises, consolider son nouveau royaume, et aussi se ménager un prétexte pour attaquer les Bourguignons et les Goths, nations hérétiques; car les ariens avaient essayé également de l'attirer à eux, une de ses sœurs avait même embrassé l'arianisme, mais lui n'avait pas voulu en entendre parler. De même qu'on a fait dire à Henri IV : « Paris vaut bien une messe », on a prêté à Clovis cette pensée : La possession de la Gaule vaut bien un bain. Sans doute, l'intérêt se trouvait ici d'accord avec la conviction personnelle. Mais dans quelle proportion ces deux mobiles furent-ils mêlés l'un à l'autre ? Il serait bien impossible de le dire. Il doit nous suffire de savoir, en somme, que le roi des Francs fut sincère, et l'on doit croire encore plus fer-

(1) Ozanam. *La Civilisation chez les Francs.*

mement à sa sincérité qu'à celle d'Henri IV. Sa conduite antérieure, ses hésitations, ses scrupules ne permettent de voir dans sa détermination ni un acte irréfléchi ni un manque de conscience. Encore moins peut-on voir un calcul intéressé dans l'empressement de ses guerriers. Les enthousiastes seuls le suivirent, au nombre de plus de trois mille, suivant Grégoire, de six mille, suivant un autre auteur, qui compte peut-être les femmes et les enfants. Mais ce n'était pas là tout le peuple franc; les lettres de saint Avit, les missions de saint Vaast et des autres disciples de saint Remi, nous prouvent qu'il en resta une bonne partie à convertir, et que cette fraction-là se rendit elle-même, peu après, aux raisonnements, à l'éloquence des prédicateurs de l'Évangile.

En résumé, le dernier mot sur le baptême de Clovis peut être laissé au protestant Junghans. Ce docte critique ne peut s'empêcher d'émettre un regret en voyant le plus puissant des Germains opter pour la communion romaine, option qui cependant épargna, il l'avoue, « au royaume des Francs les funestes discordes qui divisaient ailleurs les Germains ariens et les Romains catholiques, et rendit possible l'intime fusion des deux nationalités ». Mais la vérité lui arrache aussi cette juste appréciation des causes de l'événement : « Qu'on pense ce qu'on voudra des incidents survenus, d'après Grégoire de Tours, pendant la bataille de Clodovech contre les Allemands ; ces incidents, on doit en convenir, ne pouvaient influer que sur le moment de l'abjuration. Quant à l'abjuration elle-même, elle résultait d'une nécessité historique (1). » Par nécessité historique, le critique allemand entend l'ensemble des circonstances et des milieux qui agirent puissamment sur l'esprit du chef barbare, et ceux qui ne sont ni incrédules ni allemands entendront, de plus, la grâce divine.

IV. — Clovis après le Baptême.

Clovis, cette fois, est bien devenu le roi. Il règne définitivement sur toute la Gaule septentrionale. Que son front

(1) Junghans, *op. cit.*

ait été marqué de l'huile miraculeuse renfermée dans la sainte ampoule de Reims, comme la tradition le rapporte, qu'il ait été matériellement sacré, ou que saint Remi l'ait seulement baptisé, en lui disant : « Courbe la tête, doux Sicambre » (et non fier Sicambre, comme on le traduit vulgairement) (1), il a reçu, ce jour-là, une consécration assez puissante pour légitimer à jamais son gouvernement. Les Francs l'ont acclamé, les Gallo-Romains l'ont adopté; l'Église, par la voix de son chef suprême, le pape Anastase, et d'Avitus de Vienne, dont les lettres de félicitations sont des actes significatifs, l'a couronné premier roi de France, premier roi très chrétien. La monarchie dont nous étudions l'établissement est désormais fondée. Mais elle n'a pas encore atteint son développement normal ; elle n'a pas atteint l'étendue imposante qui doit la consolider et la fortifier. Il nous reste à assister à ce dernier progrès, c'est-à-dire à suivre la seconde des phases que nous avons distinguées au commencement de ce chapitre.

Deux vastes régions, à l'est et au sud-ouest de la Gaule, restaient sous le joug des conquérants barbares, et de barbares ariens, éprouvant d'autant moins de scrupules à opprimer les populations indigènes, que celles-ci étaient catholiques. C'étaient le royaume des Burgondes et celui des Visigoths. Le premier s'était formé d'une alluvion de tribus germaniques organisées en confédération, à l'exemple des Francs, arrivées du sud de l'Allemagne, à la différence de ce peuple, entrées en Gaule vers 413, et installées d'abord dans la province romaine appelée la première Germanie, d'où elles se répandirent sur tous les territoires qui ont constitué depuis la Suisse occidentale, la Savoie, le Dauphiné, la Franche-Comté, la Bourgogne. Elles occupèrent même quelque temps la Provence. Au nord, leur domination s'étendait jusqu'à Langres ; à l'ouest, jusqu'à la partie supérieure du cours de la Loire. Mais leur centre primitif était la *Sabaudia*, qui comprenait une portion de la Suisse,

(1) *Mitis depone colla, Sicamber.* (*Hist. eccles.*, II, 31.) « Courbe doucement la tête, Sicambre » serait une traduction encore plus exacte.

et notamment Genève. Les rois Burgondes résidèrent successivement dans cette ville, dans celle de Vienne et dans celle de Lyon. Leur puissance était donc devenue assez considérable pour porter ombrage à un voisin tel que Clovis. Cependant il eut pour attaquer les Burgondes des motifs particuliers. Grégoire de Tours nous en indique un, très insuffisant il est vrai, et qui, en tout cas, ne fut pas le principal. Gondebaud et Godégisèle, les deux frères, régnaient ensemble sur les Bourguignons, et, comme il arrive en pareille circonstance, étaient en hostilité déclarée. Le second, ayant appris les succès de Clovis, lui fit demander secrètement s'il voulait venir l'aider à se débarrasser de son rival, promettant de lui payer tribut s'ils réussissaient. Le roi franc répondit à cet appel, et se prépara à descendre en Burgondie (1).

Qu'il ait trempé ainsi dans une espèce de trahison, cela n'a rien d'impossible, étant données les mœurs barbares, que le christianisme ne pouvait transformer en un jour. Mais Grégoire est au moins trop laconique : cette guerre avait une autre cause, dont il ne dit pas un mot, et bien plus légitime. Gondebaud avait eu un autre frère, appelé Chilpéric, et il s'était défait de lui avec beaucoup moins de scrupule encore, en le faisant assassiner ainsi que sa femme. Une des filles de ses deux victimes était devenue depuis la propre épouse de Clovis : Gondebaud avait à grand'peine consenti à ce mariage de sa nièce; il avait laissé échapper malgré lui la jeune Clotilde, pressentant qu'une pareille alliance ne lui apporterait rien de bon. En effet, la coutume germanique était formelle : la vengeance du meurtre était non seulement un droit pour toute la famille de la victime, mais un devoir sacré, sauf le cas où la partie offensée voulait bien composer. Clovis, en épousant Clotilde, avait donc épousé sa querelle, sa rancune, ses obligations ; il était devenu le vengeur naturel du sang de ses parents. Tel fut le vrai motif de son agression. Grégoire lui-même explique par cette raison l'expédition entreprise plus tard par

(1) *Hist. eccl.*, II, 32.

ses fils contre le roi des Burgondes. Pourquoi n'en fait-il pas autant ici ? Est-ce distraction ? Est-ce ignorance ? Toujours est-il qu'un chroniqueur un peu plus récent, Roricon, supplée à son silence en disant positivement : « Clovis saisit les armes pour venger les anciennes injures de son épouse (1). » Cette raison n'est donc pas une simple supposition de notre part; elle exista en fait comme en droit. Augustin Thierry en a donné une autre : « A l'instigation de ceux qui l'avaient converti, le néophyte entra à main armée sur les terres conquises par les Burgondes ariens... L'entrée des Francs fut la seule réponse aux objections théologiques faites par Gondebaud aux évêques (2). » Mais il est impossible de trouver un texte pour justifier une telle appréciation. Elle est tout à fait inutile pour expliquer la guerre, et, de plus, c'est une calomnie à l'adresse du clergé catholique.

Donc, en l'an 500, Clovis envahit la Burgondie. Une bataille s'engage près de Dijon : la défection préméditée de Godégisèle, qui passe du côté des Francs au milieu de l'action, entraîne la déroute de Gondebaud, et celui-ci va se renfermer dans les murs d'Avignon, sur la limite méridionale de ses domaines. Clovis l'y poursuit; puis, soit par prudence, soit plutôt à l'instigation d'un conseiller perfide, il se retire, se contentant d'imposer au vaincu un tribut annuel. Après son départ, Gondebaud relève la tête, investit son frère dans la ville de Vienne, le tue avec ses partisans et reprend possession de son royaume. La campagne n'aboutit donc pas, cette fois, à une extension de territoire pour les Francs. Mais on ne saurait méconnaître qu'elle prépara efficacement l'annexion de la Bourgogne. Clovis avait fait sentir à ce pays sa supériorité ; il avait fait de son rival un tributaire : la conquête définitive n'était plus qu'une question de temps. Elle devait se consommer trente ans après.

Du côté de l'Aquitaine, le résultat fut, au contraire, immédiat, et la chose avait beaucoup plus d'importance, à

(1) D. Bouquet, III, 12.
(2) A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*.

tous les points de vue. Les Visigoths, partis des bords de la mer Noire, quoiqu'ils n'appartinssent pas à la race slave, étaient arrivés dans l'empire romain au moment de sa désorganisation ; on les avait vus, tantôt se mettre à sa solde, et tantôt se joindre à ses agresseurs. Ataulf les avait enfin établis en Espagne et dans le sud de la Gaule, jusqu'à la Loire ; Toulouse était devenue leur capitale. Leur empire, appuyé à l'est sur celui des Ostrogoths, leurs congénères et leurs alliés, avait donc beaucoup plus d'étendue et de force que celui des Burgondes, que celui des Francs eux-mêmes. D'autre part, Alaric n'exerçait pas sur les populations catholiques une domination aussi pacifique, aussi tolérante que Gondebaud. L'orthodoxie était persécutée dans ses États ; les évêques étaient exilés, disgraciés, soupçonnés de sympathie pour les Francs, et cette sympathie était franchement bien naturelle. Du reste, elle demeurait, dans le clergé comme dans le peuple, à l'état latent : la querelle intentée par le roi des Visigoths à saint Quintien de Rodez, à Volusien de Tours, n'était qu'un procès de tendance. Un motif religieux s'unissait donc réellement ici à la raison politique. On peut dire hardiment que l'un et l'autre influèrent sur la décision de Clovis, sans faire pour cela, comme Augustin Thierry et Fauriel, intervenir les évêques dans les conseils qui le poussèrent en avant. Il se sentait désiré par les indigènes, qui souhaitaient d'amour sa domination, comme dit Grégoire de Tours ; le feu sacré des néophytes l'animait : il n'avait nullement besoin d'excitations. Sa pensée personnelle éclate avec une admirable naïveté dans cette phrase typique, adressée à ses guerriers au moment de la déclaration de guerre : « Il me déplaît que ces ariens détiennent une si notable portion du territoire gaulois. Marchons contre eux, avec l'aide de Dieu ! » Un cri unanime lui répond : En avant ! Clovis est là tout entier. Ce n'est pas encore le croyant civilisé, tolérant, raisonnant son zèle ; c'est le barbare impétueux, ignorant la diplomatie et les tergiversations, allant droit au but qu'il croit bon et légitime, y allant par tous les moyens.

Voilà pour le côté religieux de la guerre d'Aquitaine;

voyons maintenant son côté politique. Clovis, malgré le désir d'agrandir son royaume, désir fort naturel chez lui, n'était pas un Attila. Il n'envahissait pas pour piller et ravager ; il n'attaquait pas sans raison ni prétexte. Plusieurs lettres de Théodoric, quelques mots échappés à des chroniqueurs postérieurs, vont encore nous apprendre ici ce que Grégoire de Tours, pour une cause ou pour une autre, a passé sous silence. Depuis un certain temps, et sans doute depuis que leurs domaines respectifs étaient devenus limitrophes, Clovis et Alaric étaient en mésintelligence. Le roi des Ostrogoths, qui prenait volontiers vis-à-vis des autres princes barbares le rôle de protecteur (et sa haute situation en Italie lui en donnait presque le droit), essaya de rétablir l'accord. Lui-même avait tout à craindre d'un accroissement de puissance, soit des Francs, soit des Visigoths. « Aucun de vous deux, écrivait-il à Alaric, n'a à venger le sang de ses parents ; aucun n'a pris une province à l'autre ; il n'y a entre vous qu'une querelle de mots : vous arriverez facilement à une transaction, si une prise d'armes ne vient irriter vos esprits. »

Mais les querelles de mots, nous le savons, sont souvent les plus interminables. Sans connaître précisément la nature de celle-ci, on devine que les questions de frontières, la persécution des catholiques et leurs sympathies mal dissimulées pour les Francs, l'exil de l'évêque de Tours, dont le diocèse était à cheval sur les deux royaumes, durent y être pour quelque chose. Grégoire lui-même le donne à entendre, en faisant suivre immédiatement le récit du bannissement de saint Quintien de ce mot significatif : « *Donc (igitur)*, le roi Clovis dit aux siens : La domination de ces ariens me déplaît, etc. (1) » La médiation de Théodoric échoua, du reste, par la faute d'Alaric. Clovis lui ayant envoyé un ambassadeur chargé de jeter les bases d'un accommodement, dit l'ancienne Vie de saint Remi, le roi visigoth voulut se servir de ce député pour tromper indignement son rival. « Alaric, raconte de son côté Frédégaire, fit

(1) *Hist. eccles.*, II, 37.

avec Clovis un traité frauduleux ; celui-ci le sut par son ambassadeur Paternus, et prit les armes (1). » Ce sont là, je le sais, des auteurs naturellement favorables à la cause franque. Mais un chroniqueur espagnol, un sujet d'Alaric, Maxime de Saragosse, a reproduit avant eux cette accusation; de sorte que, même en rejetant comme une amplification légendaire les détails ajoutés par Frédégaire ou son interpolateur sur la trahison de ce prince, qui aurait cherché à précipiter Paternus du haut d'une plate-forme, on doit accepter le fait général d'une déloyauté commise par lui, d'où sortit la guerre. Ce fait suivit probablement l'entrevue d'Amboise, où les deux princes s'abouchèrent dans l'île Saint-Jean, au milieu de la Loire, comme sur un terrain neutre, et, après s'être assis à la même table, échangèrent les témoignages d'une apparente amitié ; c'était là une de ces accalmies qui précèdent l'orage, un de ces congrès pacifiques qui aboutissent aux batailles sanglantes.

En tout cas, les torts ne sauraient être attribués au roi des Francs, et l'on demeure stupéfait devant cette affirmation absolue de l'allemand Junghans : « Certainement ce n'est pas se tromper que de chercher la faute du côté de Chlodovech plutôt que du côté d'Alaric (2). » Nous venons de la chercher, et nous ne l'avons pas trouvée du tout de ce côté ; le critique allemand non plus, du reste, car son principal argument consiste, ici comme ailleurs, à ne voir dans tout le récit de Grégoire qu'une « tradition ecclésiastique et légendaire ». C'est fort commode, en vérité.

Je me suis arrêté principalement aux causes de l'expédition, parce que c'est là le point essentiel et celui que la chronique laisse le plus dans l'ombre. Quant aux faits, ils sont mieux connus. En 507, Clovis, à la tête de forces imposantes, composées, cette fois, de guerriers francs, de troupes gallo-romaines, d'auxiliaires ripuaires et même burgondes, pénètre sur le territoire visigothique. Il passe la

(1) D. Bouquet, III, 378; II, 401.
(2) *Hist. crit. des règnes de Childerich et de Chlodovech*, trad. Monod.

Loire au-dessus de Tours, et fait demander au tombeau de saint Martin un présage de victoire, qui ne lui est pas refusé. En entrant dans le pays ennemi, il publie une *paix* destinée à protéger la liberté et les biens des gens d'église, ainsi que de leurs serviteurs, garantissant contre la captivité les clercs et les laïques indigènes; proclamation où la piété le dispute à l'habileté politique, et preuve nouvelle que l'oppression des églises était pour quelque chose dans sa décision.

Alaric se trouvait depuis quelque temps à Poitiers, préparant de son côté la campagne. Les deux armées se rencontrent aux environs de cette ville, dans une plaine que les archéologues et les critiques ont placée successivement à Civaux, à Vivonne, à Voulon (Henri Martin l'a même mise dans un lieu qui n'a jamais existé, à Vouglé), et que les dernières conclusions de la science fixent définitivement à Vouillé, suivant une opinion déjà ancienne. Les Visigoths, gens prudents, veulent se battre à distance, à coups de javelots. Les Francs, qui de tout temps ont préféré prendre l'ennemi corps à corps, se rapprochent; une mêlée terrible s'engage. Les troupes d'Alaric, renforcées cependant de l'élite de la noblesse gallo-romaine de son royaume, commencent à plier. Elles battent en retraite. Clovis les poursuit avec ardeur, et, dans cette charge furieuse, il atteint Alaric en personne. Alors se livre entre les deux chefs un de ces gigantesques combats singuliers dont la tradition, d'origine germanique, se perpétuera si brillamment dans la chevalerie du moyen âge et dans nos chansons de geste. Dans ce duel à mort, c'est la destinée de la Gaule qui s'agite. Mais il ne dure qu'un instant. Le Franc, d'un vigoureux coup de framée, pourfend la tête du Visigoth. Deux officiers d'Alaric se précipitent aussitôt sur Clovis : il pique son cheval et leur échappe. Dès lors, la retraite se change en déroute lamentable. Les Visigoths périssent en masse ; les plus agiles fuient jusqu'à Toulouse, le fils d'Alaric ne s'arrête qu'en Espagne. Clovis pousse jusqu'à Bordeaux, et, tandis qu'il s'y établit, son fils Thierry soumet tout le midi de la Gaule, jusqu'aux frontières des Bour-

guignons ; les remparts d'Arles et de Carcassonne, défendus par des soldats ostrogoths, arrêtent seuls ses progrès. Bientôt Toulouse, la capitale d'Alaric, tombe à son tour entre les mains du roi des Francs, avec le trésor du vaincu.

L'année suivante, Clovis revient à Tours, maître désormais de tout le pays, depuis l'Escaut jusqu'aux Pyrénées. Alors l'empereur d'Orient lui envoie les insignes du patriciat ou du consulat : l'héritier nominal du trône vermoulu des Césars s'incline devant la puissance naissante appelée à remplacer les Romains à la tête du monde civilisé. Il daigne l'honorer de son appui, et, dans quelques siècles à peine, c'est le successeur de Clovis que l'on verra tendre une main secourable à l'empire décrépit de Byzance.

Mais à son pouvoir ainsi complété le roi très chrétien veut une autre consécration. C'est au tombeau de saint Martin qu'il est venu naguère demander la lumière et la force de l'âme ; c'est là qu'il veut prendre l'investiture de sa nouvelle royauté. Il revêt aux pieds de l'apôtre national la toge consulaire ; il traverse à cheval, en semant des pièces d'argent sur son passage, l'espace qui sépare la basilique de Saint-Martin de l'église cathédrale. Désormais, c'est fait : il est appelé Auguste (comme les empereurs), il est réputé le souverain légitime, il règne à tous les titres sur la vieille Gaule. Il ne lui reste plus qu'à venir asseoir son trône à Paris, comme s'il eût deviné les hautes destinées de cette cité reine (car les meurtres de ses prétendus parents, les petits rois de Combrai, de Cologne et du Mans, sont à peu près reconnus aujourd'hui pour de pures légendes germaniques) ; et la monarchie des Francs est entièrement constituée. Les barbares sont arrêtés au nord et refoulés au midi. Tous les Gaulois sont ralliés ; ils sont unis moralement à leur dominateur. Ou plutôt il n'y a plus de Gaulois, il n'y a plus de Francs. S'il y en a encore dans les formes sociales, les différences vont s'effacer rapidement; mais, dans l'ordre politique, il n'y a plus que la France.

LECOY DE LA MARCHE.



VIE ET PONTIFICAT

DE S. S. LÉON XIII

Suite (1)

II. — ENFANCE DE LÉON XIII, SES ÉTUDES, SA JEUNESSE

Au moment où Léon XIII venait au monde, Napoléon Ier était dans tout l'éclat de sa gloire. Personne ne pouvait raisonnablement prévoir sa chute prochaine et la destruction de son empire. Seules les âmes simples et craignant Dieu, habituées à juger les choses humaines au point de vue de la foi, apercevaient un germe de mort dans cette force colossale, et comme les pieds d'argile de la symbolique statue, faite de divers métaux, expliquée par le prophète Daniel au roi Nabuchodonosor : l'empereur avait porté la main sur l'Eglise et sur la personne sacrée du vénérable Pie VII. De ce jour le conquérant était condamné, et le triste îlot de Sainte-Hélène était marqué par le doigt du Christ pour être la terre de son expiation.

Mais, en attendant, l'Italie, et surtout les Etats du Saint-Siège, eurent beaucoup à souffrir de l'occupation française et du régime impérial qu'on voulait y implanter. Les jeunes gens se refusaient à la loi étrangère et odieuse de la conscription, ils s'enfuyaient dans les bois et c'étaient à cha-

(1) Voir le numéro précédent.

que instant des luttes sanglantes entre les gendarmes français et ces malheureux réfractaires, qui voulaient à tout prix demeurer fidèles au pape, leur légitime souverain, et rester tranquillement chez eux comme autrefois. Les communes étaient ruinées par les impôts, l'agriculture et le commerce presque délaissés, les vivres étaient devenus d'une cherté exorbitante, et toute monnaie d'or ou d'argent avait disparu pour faire place à du papier. La religion seule soutenait et consolait ces infortunées mais chrétiennes populations. Hélas! dans les églises, où elles aimaient à se réfugier, elles voyaient la rapacité des conquérants dépouiller tous les jours de leurs trésors, au milieu des impiétés et des blasphèmes, les sanctuaires les plus vénérés. Ces trésors étaient composés en général de dons faits par les pauvres gens, et accumulés par leur dévotion autour des madones et des autels. Ce vol sacrilège n'en devenait donc que plus exécrable à leurs yeux. Aussi nous devons à la vérité historique de dire que les Français, à cette époque, étaient cordialement détestés par le peuple en Italie. Dans les villes, travaillées depuis longtemps par les sociétés secrètes et les sectes philosophiques, nos idées révolutionnaires et l'unité politique donnée à la péninsule par nos armes sous la forme d'un royaume, nous avaient attiré les sympathies d'un assez grand nombre de personnes. Mais ces sympathies, basées uniquement sur l'intérêt, ne survécurent pas à nos désastres. Il fallut bien longtemps au gouvernement pontifical, après le retour de Pie VII, en 1814, pour rétablir l'ordre, ramener la confiance et la paix, relever les finances et réparer les ruines de l'agriculture et de l'industrie.

Au palais Pecci de Carpineto, le malheur des temps n'atteignit guère les enfants du comte Dominique Ludovic, qui grandissaient et se fortifiaient dans ce beau climat des montagnes sous le regard vigilant de leur mère. Le jeune Vincent-Joachim se faisait alors remarquer par sa précocité extraordinaire et sa naïve piété. Les beautés de la nature surtout avaient le don de l'attirer et de le charmer; son âme de poète se révélait déjà. Le temps ne fera plus tard que développer ces dispositions, cet amour de la campagne,

des grands bois, qui a germé dans son cœur en même temps que l'amour de Dieu et de sa mère. Dieu, sa mère et la nature, on peut le dire, ont été les trois grandes passions de Léon XIII. Dès que l'ordre fut rétabli, le colonel Pecci, dont la prudence et l'habileté avaient réussi à préserver Carpineto de bien des désastres, songea, malgré leur jeune âge, à faire donner à ses fils cette forte éducation et cette instruction étendue qui peuvent seules faire des hommes utiles à l'Eglise et à la société. C'était en 1817, son fils Joseph avait alors dix ans et Vincent Joachim en avait à peu près huit.

Un des premiers soins de Pie VII, à son retour dans ses Etats, avait été de chercher à remédier aux funestes effets du système d'éducation antichrétienne, organisé par les Français pendant son absence. Le rétablissement de la Compagnie de Jésus, supprimée par Clément XIV, lui parut avec raison un des plus efficaces moyens pour l'aider dans cette œuvre. Et en effet, à peine institués canoniquement de nouveau, les Pères Jésuites se mirent à fonder des collèges. Ils se proposaient d'en établir un à Ferentino, non loin de Carpineto, ce qui combla de joie le comte Pecci. Mais comme cette fondation paraissait rencontrer des difficultés et traînait en longueur, le père Nicolini, de la Compagnie de Jésus, en résidence à Ferentino, lui conseilla de confier l'éducation de ses deux enfants aux Pères Jésuites de Viterbe. Viterbe était bien loin de Carpineto; cependant la distance était compensée par le séjour dans cette ville en qualité de délégat apostolique, c'est-à-dire de préfet, de Mgr Carmine Lolli, de Ferentino, ami intime du colonel et de la maison Pecci. Sans retard le comte et la comtesse amenèrent leurs jeunes fils à Rome; on entrait dans l'automne de 1817. C'était la première fois que le futur pape et le futur cardinal de la sainte Eglise voyaient la capitale du monde chrétien. Leurs parents n'y restèrent que peu de jours, employés à visiter avec eux les monuments et les églises, puis ils revinrent à Carpineto, les confiant à leur oncle Antoine Pecci jusqu'à l'ouverture du collège Saint-Ignace de Viterbe. Antoine

Pecci habitait alors le palais Muti, au fond de la place de l'Ara Cœli, en face du Capitole. Il garda ses neveux avec lui pendant un an. A l'automne de 1818, Joseph et Vincent-Joachim furent conduits à Viterbe. Ils s'y trouvèrent avec un grand nombre de jeunes gens des plus nobles familles italiennes, et furent reçus avec la plus affectueuse cordialité par Mgr Carmine Lolli.

Parmi leurs condisciples se trouvait Gabriel Cristofori, de Viterbe, qui devint dès lors un ami dévoué du Saint-Père et fut plus tard un mathématicien distingué. Il était parent rapproché de S. E. le cardinal Cristofori, le savant jurisconsulte, aujourd'hui préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences.

Si des hommes devaient avoir toutes les qualités nécessaires pour former une génération forte et instruite, c'étaient bien les Pères Jésuites de cette époque. Ils sortaient d'une longue et cruelle épreuve, supportée avec un courage invincible. Restés fidèles malgré tout à l'esprit et aux pratiques de leur Compagnie, ils avaient dû se dissimuler sous des noms différents, comme, en France, sous celui des pères de la Foi, et ils avaient passé, dans la retraite et l'étude, la période troublée que l'église venait de traverser.

Sous de tels maîtres un enfant aussi précoce, aussi sérieux et docile que Vincent-Joachim ne pouvait manquer de faire de rapides progrès. Il fut bientôt à la tête de sa classe, et ses lettres à sa chère mère contenaient presque toutes l'annonce d'un nouveau succès. Comme on était heureux de recevoir ces bonnes nouvelles à Capineto ! et comme on y était fier de cet enfant de bénédiction ! Mais ce qui charmait encore plus ces parents chrétiens, c'était d'apprendre que la formation du cœur de leurs fils, par la piété, marchait de pair avec celle de l'esprit. Un manuscrit conservé avec soin dans la famille constate que « dès ses premières années de collège, Vincent-Joachim s'appliqua de tout son cœur à acquérir des principes solides de piété et de religion » (1). Ces principes, sous la conduite des saints

(1) *Vie de Léon XIII*, par O'Reilly, page 35.

religieux, qu'il devait proclamer plus tard « des maîtres habiles de la vie spirituelle » (1), imprimèrent dès lors une forte direction à toute sa vie.

Il était à cette époque d'un visage plutôt coloré et doué d'un tempérament vigoureux. Son air modeste n'excluait pas la vivacité de son âge, et son regard profondément doux, sa charmante petite physionomie d'enfant, où se reflétait toute la distinction de sa race, le faisaient ressembler à un petit ange. C'est ainsi que l'appelait le P. Ilario Ubaldini, un de ses maîtres, dans une lettre qu'il adressait de Viterbe, le 29 avril 1820, à sa mère : « Vincent se maintient toujours sage et ne me donne que des consolations ; je le tiens vraiment pour un petit ange (2). » En 1821, à l'âge de 11 ans, par suite sans doute de son application excessive au travail, le jeune Vincent Joachim tomba gravement malade d'une fièvre gastrique. Les soins dont il fut entouré et sa robuste constitution eurent bientôt raison de la maladie, mais dès lors il perdit les brillantes couleurs de la santé, et il eut toujours à souffrir d'un estomac délicat et débile.

De bonne heure dans ses études, le jeune Vincent-Joachim s'éprit des beautés de la littérature latine et de l'harmonie de ses vers. Il était déjà facile de prévoir dans l'enfant ce que devait être plus tard le pontife, c'est-à-dire le premier latiniste de son siècle. Dieu lui avait ménagé dans ce genre des maîtres d'une habileté consommée, comme le Père Giribaldi. A douze ans ses compositions littéraires faisaient l'admiration de ses condisciples et l'étonnement de ses professeurs.

On a conservé longtemps au collège le souvenir d'une charmante poésie qu'il donna presque comme un impromtu en 1822. C'était à l'occasion de la visite du P. Pavani, provincial des Jésuites, homme d'un grand mérite et d'une

(1) Bref laudatif accordé par S. S. Léon XIII à la Compagnie de de Jésus.

(2) « Viterbo, 29 aprile 1820.— Vincenzo si mantiene sempre buono e mi dà consolazione. e l'ho veramente per un angioletto. » — *Vita popolare aneddotica di Leone XIII*, par Q. Benini, page 26.



plus grande vertu. Les Pères avaient organisé en son honneur une séance académique. Après la lecture de plusieurs travaux des premiers élèves des hautes classes, on vit s'avancer le jeune Vincent-Joachim, qui récita de sa petite voix, avec une grâce parfaite, en s'adressant au Père Provincial, les deux distiques suivants, dont il était l'auteur :

Nomine Vincenti quo tu, Pavane, vocaris
  Parvulus atque infans Peccius ipse vocor.
Quas es virtutes magnas, Pavane, secutus,
  Oh ! utinam possim Peccius ipse sequi !

« Le nom de Vincent que vous portez, ô Pavani, moi le jeune et petit Pecci je le porte aussi. — Ces grandes vertus que vous pratiquez, Pavani, oh ! plaise à Dieu que je puisse les acquérir, moi Pecci ! » Il retourna couvert d'applaudissements à sa place. Tous ceux qui ont lutté contre les difficultés de la versification latine seront surpris de l'élégance, de la sobriété, de l'harmonie de ces quatre vers, et encore plus de trouver ces qualités maîtresses sous la plume d'un enfant de cet âge.

Quelque temps après cette fête, le 27 août 1822, Mgr Carmine Lolli écrivait de Viterbe à la comtesse Pecci pour lui annoncer de nouveaux succès de ses deux fils. « Samedi dernier j'ai dû présider une discussion philosophique, dédiée à l'Em[me] cardinal Galleffi, dans l'église des Pères Jésuites. A cette occasion j'ai fait la distribution des prix aux jeunes élèves du collège et j'ai eu la consolation de donner le premier prix de la classe de rhétorique à notre Joseph et le second prix dans celle des humanités à notre Vincent (1). »

On s'étonnera peut-être de voir des enfants si jeunes,

(1) « Viterbo, 27 agosto 1822. — Sabato a giorno dovetti presiedere ad una conclusione filosofica, dedicata all' Em. Card. Galleffi, tenuta nella chiesa di questi PP. Gesuiti. In questa occasione fu fatta da me la distribuzione de' premii ai giovani di detto collegio, ed ebbi la consolazione di dare il primo premio nella rettorica al nostro Peppino, e il secondo premio al nostro Vincenzino nell' umanità. » — Ibid., page 27.



déjà si avancés dans leurs études. Il est vrai que Joseph et Vincent étaient très développés pour leur âge, mais il faut tenir compte aussi de la précocité des enfants dans les pays méridionaux et de la division des classes, qui n'était pas la même autrefois en Italie qu'aujourd'hui en France. Leurs études comprenaient trois années de grammaire et trois de littérature, après lesquelles, généralement vers 15 ou 16 ans, on faisait suivre aux jeunes gens dans les universités les cours supérieurs de philosophie, de mathématiques, de droit, de théologie, etc., selon la carrière à laquelle ils se destinaient.

Le 11 septembre de la même année 1822, Mgr Lolli écrivait encore à l'heureuse mère : « J'étais plus que persuadé de la grande consolation que devait vous donner à vous, à M. le Colonel, et à tout le monde chez vous, la nouvelle des progrès que font vos enfants dans les études. Ces deux jeunes gens, si Dieu leur conserve la santé, se feront honneur à eux-mêmes ainsi qu'à leur maison et à leur patrie (1). »

La plus grande joie des deux frères était de recevoir la visite de leur mère. Souvent, même pendant l'hiver, la comtesse Pecci partait de Rome, où elle habitait alors ordinairement pour se trouver plus près de ses fils, et elle allait les voir. Le 10 février 1822, dans une de ses visites, elle écrivait de Viterbe au comte Pecci son mari : « Le Père recteur et le Père Giannoli m'ont parlé des enfants, qui se comportent admirablement ; vous ne pouvez pas vous figurer les éloges qu'ils ont faits tant de l'un que de l'autre. J'en ai le cœur si joyeux que je ne sais comment le dire (2). »

L'année 1823 fut une des plus brillantes pour le jeune

(1) « Era più che persuaso che molta consolazione dovevano recare a Lei, al signor Colonnello e a tutti di casa la notizia dei progressi nello studio che fanno questi di lei figliuoli. Questi due ragazzi, se il Signore li conserva in salute, saranno di onore e decoro a se stessi, alla casa ed alla patria. » Ibid., pages 27 et 28.

(2) « Il P. Rettore e il P. Giannoli parlarono dei ragazzi, i quali stanno benissimo. Non potete figurarvi gli elogi che fecero tanto dell' uno che dell' altro. Me ne gioisce il cuore in una maniera che non saprei dire. » Ibid., page 28.



Vincent-Joachim. Il s'y distingua d'une manière si remarquable, qu'il acquit alors au collège la réputation de l'élève le plus extraordinaire qu'on y eût jamais vu. Léon XIII n'a jamais oublié Viterbe ni les belles excursions faites, avec ses condisciples, dans ce pays qui a conservé tant de traces de la civilisation étrusque. Il y a peu de temps encore il rappelait ses promenades à Caprarola, où l'on allait les jours de grand congé, à un ecclésiastique de ce pays attaché à la cour pontificale, et il l'étonnait par la précision des détails qui étaient restés gravés dans sa mémoire.

Vinrent les vacances de 1823, Vincent-Joachim et son frère Joseph les passèrent à Carpineto. Qui peut se reporter sans émotion à cette époque fortunée dans la vie des dernières vacances de collège ! Elles ont été pour nous les plus belles, les plus riantes. La nature s'embellissait de notre propre jeunesse et de ce manteau de poésie que nous lui trouvions dans les descriptions de Virgile et d'Homère. Tout le monde dans la maison paternelle se montrait ravi de nous revoir si grandis, si bien formés de toutes manières. On était fier de nous ; et nous, le cœur ouvert à l'espérance, aux nobles aspirations, souriant à l'avenir, nous étions fiers aussi et attendris de ce bonheur dont nous étions la cause. Telles furent les joies intimes que goûtèrent alors les fils de la comtesse Pecci.

L'air pur et vif des montagnes, les soins de sa mère, les fréquentes promenades dans les champs et les exercices de la chasse, que le jeune Vincent-Joachim aimait beaucoup, contribuèrent à rétablir sa santé un peu ébranlée par le travail. Il ne faut pas croire cependant que l'étude fût complètement délaissée par le studieux jeune homme ; le travail a toujours été sa passion. On le voyait souvent emporter des livres, et se rendre dans un petit bois tout près de la maison de campagne des Pecci. Là, il avait choisi un vieux tronc de châtaignier, que l'on montre encore aujourd'hui comme une relique, tout dépouillé de ses branches. Les racines de l'arbre formaient comme une sorte de fauteuil naturel ; c'était sa salle d'étude, il y restait des heures, qui lui semblaient toujours trop courtes.

Hélas ! ce furent les dernières vacances qu'il passa sous les yeux de sa mère. Au milieu de l'année suivante, 1824, les deux jeunes gens furent rappelés en hâte de Viterbe à Rome pour consoler, comme nous l'avons dit plus haut, la longue agonie et les derniers moments de la comtesse Pecci.

Cependant Léon XII venait de succéder sur le trône de saint Pierre au vénérable Pie VII. Un de ses premiers actes fut de rappeler les Jésuites à Rome même, où ils n'étaient pas encore rentrés. « Cette marque de faveur, dit M. Crétineau-Joly (1), surprit leurs ennemis d'autant plus qu'ils avaient certains motifs d'espérer que Léon XII serait au moins aussi défavorable à l'institut de saint Ignace que le cardinal della Genga. Mais le trône a modifié ses idées ; l'exercice du pouvoir lui inspire de plus justes sentiments. » Il faut dire aussi que le nouveau Pontife, en suivant Pie VII en France pendant son exil, avait vu de près le mal fait à l'Eglise par les hommes et les principes de la Révolution, et il comprenait que pour relever tant de ruines et redresser les esprits, au moins dans la génération nouvelle, il devait faire appel à tous les dévouements, à toutes les forces vives, que les ordres religieux surtout mettaient entre ses mains.

Il rendit donc à la Compagnie de Jésus le collège romain fondé pour elle autrefois par Grégoire XIII. Ce collège, appelé aussi université grégorienne, s'était placé dès le début au premier rang parmi les plus illustres écoles de la chrétienté. Il allait reprendre son ancienne splendeur, et continuer par les Péronne, les Patrizzi, les Secchi, la suite de ses illustres professeurs d'autrefois : les Cornélius à Lapide, les Bellarmin, les Suarez, les Palavicin. Ce fut au mois d'octobre 1825 qu'eut lieu sa réouverture solennelle. Ce jour-là, quatorze cents élèves, réunis dans l'église de Saint-Ignace, chantèrent avec ardeur le *Veni Creator*, entourant les Pères Jésuites émus, qu'ils suivirent ensuite dans les différentes classes.

Vincent-Joachim se trouvait parmi ces heureux étudiants.

(1) *L'Eglise Romaine en face de la Révolution,* par J. Crétineau-Joly, tome II, page 56.

Comme le collège ne recevait pas de pensionnaires, il logea chez son oncle Antoine, au palais Muti. On put dire de lui, comme de saint Grégoire de Nazianze, qu'il ne connut que le chemin de l'école et des églises.

En même temps qu'il entrait au collège romain, son frère Joseph, vivement frappé par la mort de sa mère, obtenait du comte Pecci la permission d'abandonner le monde et de se consacrer à Dieu dans la Compagnie de Jésus. Ce fut encore un cruel déchirement que cette séparation pour le cœur des deux frères. Ils ne s'étaient jamais quittés ; études, jeux, succès, exercices de piété, tout avait été commun entre eux. Mais leurs âmes étaient généreuses et déjà fortement trempées. Dieu leur semblait parler ; ils n'eurent ni l'un ni l'autre, de même que leur père, l'ombre d'une révolte, l'idée même qu'il fût possible d'hésiter devant sa divine volonté.

Un des condisciples de Vincent-Joachim à Viterbe et à Rome nous apprend, dans une de ses lettres, quelle haute opinion tout le monde avait de lui à cette époque.

« Je le puis attester, dit-il ; pendant qu'il était encore à Viterbe, nous l'admirions tous pour sa belle intelligence, mais encore plus pour la singulière pureté de ses mœurs. Dans la classe de belles-lettres, j'étais son intime et son émule; et chaque fois que je le voyais, il me faisait l'effet d'un enfant qui était plein de vivacité et d'intelligence. Durant le cours des études à Rome, il n'aima jamais ni les réunions, ni les entretiens, ni les amusements, ni les jeux. Sa petite table d'étude était son monde à lui ; ses délices étaient d'approfondir les sciences qu'on lui proposait » (1).

L'année 1825 laissa une profonde impression dans l'âme de Vincent-Joachim. Le grand jubilé, qui revient tous les quarts de siècle, fut célébré cette année-là avec une pompe extraordinaire. On pouvait croire que l'exemple de l'impiété révolutionnaire et l'agitation politique des années précé-

(1) Lettre adressée en février 1878 au R. P. Ballerini, rédacteur de *la Civiltà cattolica*, et citée dans les *Cenni storici* de Bologne. — *Vie de Léon XIII*, par O'Reilly, page 53.

dentes avaient porté de graves atteintes à la foi, et fait oublier au peuple les pratiques religieuses. Les ennemis de l'Eglise furent surpris de constater qu'il n'en était rien, car jamais sa merveilleuse vitalité ne se montra mieux que pendant ce jubilé.

Ce fut un spectacle digne des siècles les plus pieux du moyen âge. Les étrangers envahirent littéralement la ville éternelle ; la noblesse romaine à la suite de son pontife-roi, des cardinaux et des prélats, renouvela, pour recevoir, loger et nourrir les pèlerins, les magnificences de sa charité et de son hospitalité traditionnelles. Léon XII fut admirable, et fit revivre l'héroïque dévouement de saint Charles Borromée pour ses ouailles. Malgré les ménagements que lui commandait une santé délicate, on le vit parcourir nu-pieds les rues de Rome et se rendre de basilique en basilique avec les sentiments de l'humilité la plus profonde. La jeune génération des étudiants, enflammée par cet exemple, se montra animée d'une piété enthousiaste. Les élèves du collège romain se signalèrent entre tous ; ils s'organisaient en procession au nombre de quatorze à quinze cents, et parcouraient la ville en chantant les psaumes de la pénitence et en visitant les principales églises. Leur dernière station fut à Saint-Pierre, où ils firent tout haut les prières prescrites autour du tombeau des apôtres. En sortant de la Basilique, on les conduisit, par ordre de Léon XII, dans la cour du Belvédère, au Vatican. Le Pape, vivement touché, les bénit du haut de la *Loggia* de la galerie des cartes géographiques, puis il admit en sa présence une députation du collège, à la tête de laquelle se trouvait Vincent-Joachim. Le jeune rhétoricien exprima en latin, dans un noble langage, les vœux, les remerciments, la fidélité de toute la jeunesse des écoles. Léon XII, charmé de l'élévation de ses sentiments, eut pour lui des paroles de paternelle affection ; il le bénit tout particulièrement et lui donna, ainsi qu'à ses compagnons, une médaille commémorative du Jubilé, enfermée dans un élégant écrin.

Le Saint-Père aime à rappeler ces beaux souvenirs et il a toujours conservé depuis une grande vénération pour les

vertus de Léon XII. C'est peut-être une des raisons qui l'ont engagé à prendre le même nom en lui succédant sur la chaire de Saint-Pierre.

Vincent-Joachim était entré au collège romain dans la classe de rhétorique; il y eut pour professeurs les Pères Ferdinand Minimi et Joseph Buonvicini. Son application, ses talents déjà mûris, lui assurèrent les mêmes succès qu'à Viterbe. Il mérita dans le courant de l'année le prix d'excellence en prose latine, ce qui lui valut l'honneur de prononcer devant tous les élèves et les professeurs, réunis dans la grande salle du collège, un discours latin d'usage. Le sujet fut un parallèle entre la Rome païenne et la Rome chrétienne. Les allusions qu'il fit aux malheurs de Pie VII, au triomphe de sa constance et de sa vertu, furent particulièrement applaudies, et dévoilèrent en Vincent l'observateur, le penseur, qui devait plus tard approfondir, éclairer et résoudre, avec tant de justesse et de netteté, les plus épineuses questions sociales. Il n'avait alors que quatorze ans.

La fin de cette même année fut marquée par d'autres brillantes victoires; il remporta les premiers prix de grec et de poésie latine. Dans cette dernière composition, il fit en six heures, sous les yeux du professeur et sans le secours d'aucun livre, 120 hexamètres irréprochables, laissant, par là, bien loin derrière lui ses plus heureux concurrents. Le sujet proposé était : *Le festin de Balthasar*.

A la rentrée des classes de 1826, après le repos bien mérité des vacances, il commença, plein d'une ardeur nouvelle, son cours de philosophie, qui devait durer trois ans. Des savants illustres, comme les Pères André Carafa et Jean-Baptiste Pianciani, furent ses maîtres et lui enseignèrent, selon l'usage d'alors, les mathématiques et les sciences naturelles, en même temps que la logique, l'éthique et la métaphysique.

J'ai entendu bien souvent des Italiens instruits se plaindre de ce qu'on avait abandonné ces larges programmes, si rationnels, pour les remplacer, comme on l'a fait chez nous, par des complications hétérogènes ne donnant à l'esprit aucune méthode, et disparaissant bientôt de la mémoire

sans laisser d'autres traces qu'une suffisance peu justifiée dans les lauréats.

On pourrait croire que ces études un peu arides nuisirent à la formation littéraire de Vincent-Joachim et à sa disposition pour l'art poétique. Il n'en fut rien, grâce à l'équilibre bien établi de ses facultés ; la précision des mathématiques ne fit que régler en lui l'exubérance de l'imagination.

Il eut en philosophie les mêmes succès que dans les classes de littérature. A la fin de l'année 1828, il remporta le premier prix de physique et de chimie, et le premier accessit de mathématiques appliquées à la physique. Mais la vivacité de son intelligence brillait surtout dans les cercles ou répétitions, sorte de tournois scolastiques en usage dans toutes les maisons des Pères Jésuites. Là, les étudiants, sous la direction d'un professeur, s'interpellent mutuellement, se provoquent, s'attaquent et se défendent sur les matières déjà enseignées. Outre ces luttes ordinaires, il y avait au collège romain des disputes publiques, qui se passaient devant un nombreux auditoire, et enfin des séances encore plus solennelles, appelées actes, où les princes de l'Eglise, les premiers savants de Rome, ne dédaignaient pas de venir se mesurer avec les étudiants sur des sujets indiqués d'avance. On comprend tout le profit que les études devaient tirer de ces divers exercices et quel stimulant ils étaient pour les élèves. A la fin de son cours de philosophie, Joachim Pecci fut choisi pour soutenir un de ces « actes » et pour défendre contre tout venant *deux cents* thèses prises sur toutes les parties du cours complet de philosophie et de mathématiques.

Mais ses forces trahirent son courage. Au mois de mai 1829, il tomba gravement malade, sa convalescence fut longue et ne lui permit aucune application de l'esprit. Il lui fallut renoncer à l'honneur de cette lutte, à ce rêve si longtemps caressé. Les professeurs de la Faculté de philosophie en furent aussi contrariés que lui et, en leur nom, le P. Manera lui délivra la flatteuse attestation suivante, conservée précieusement dans les archives de sa famille :

« Collège romain de la société de Jésus.

« Nous certifions que le jeune et remarquable étudiant, Joachim-Vincent Pecci, a suivi pendant trois ans le cours de philosophie dans cet athénée grégorien. Il y avait fait de tels progrès, qu'au jugement des docteurs de ce collège il fut jugé digne, à la fin de l'année scolaire 1829, de soutenir une dispute publique sur des thèses dans l'ensemble de toute la philosophie. Comme sa mauvaise santé ne lui a pas permis de le faire, nous voulons l'attester par ces lettres et décerner ainsi un juste tribut de louanges et d'éloges à ce jeune homme de la plus grande espérance. — Donné au collège romain, le 30 décembre 1829. François Manera, préfet des études (1). »

La santé de Vincent-Joachim, ébranlée par l'excès du travail, ne se remit bien que pendant les vacances de 1829, passées comme à l'ordinaire à Carpineto. Là, ses courses habituelles dans la campagne, ses promenades solitaires dans les bois, l'influence de l'air natal et l'exercice de la chasse retrempèrent les forces de son esprit et de son corps.

Il aimait à visiter souvent, pendant ces vacances, le sanctuaire de l'Annunziata, situé au pied de Carpineto, où l'on vénère une ancienne et miraculeuse image de la sainte Vierge. Après avoir prié devant elle, Vincent-Joachim se reposait volontiers sous le portique du petit édifice, en pensant à sa mère, qui l'avait conduit tant de fois là même, pendant son enfance, aux pieds de la madone. Son affection pour cette chapelle lui en fit rechercher l'histoire. On lui dit qu'au siècle dernier elle était située plus bas, dans un creux de vallée où personne ne la voyait, et que, grâce au

(1) Collegium Romanum societatis Jesu. Fidem facimus præstantem juvenem Joachimum Vincentium Pecci per triennium in hoc Athenæo Gregoriano philosophiæ studio vacasse, in eoque adeo profecisse, ut judicio doctorum decurialium dignus habitus sit, qui de selectis ex universa philosophia thesibus, labente anno scholastico 1829, publice disputaret. Cum vero id perficere ab infirma valetudine fuerit prohibitus, rem ipsam nostris hisce litteris testatam volumus, atque optimæ spei adolescentem promerita laude et elogio prosequimur. — Datum in collegio Romano 30 Xbris 1829. Franciscus Manera, præfectus studiorum. — *Vita popolare anedottica di Leone XIII* par Q. Benini, page 36.

concours et à la bonne volonté de tous, on avait pu la transporter dans ce lieu bien en vue, à la grande joie des bons habitants de Carpineto. Réunissant toutes ces données, Joachim en composa l'inscription latine suivante en style lapidaire; puis il fit tailler et placer dans la chapelle, suivant ses indications, une belle pierre, où il grava lui-même lettre par lettre son œuvre, que l'on y voit encore aujourd'hui.

MARIÆ SANCTÆ
DEIPARÆ AB ANGELO SALUTATÆ
TEMPLUM HOC
QUOD POSITUM INFERIUS SECUS FONTEM
EMINERE OLIM MINUS POTERAT
CAJETANUS PASQUALIUS
FUNDO A GENTE PECCIA TRIBUTO
ÆRE A CARPINETENSIBUS COLLATO
IN EMINENTIORI ET AMŒNIORI HŒIC LOCO
EREXIT
AN. D. MDCCLXXV

« Ce temple de sainte Marie, saluée mère de Dieu par l'ange, autrefois placé plus bas près de la fontaine, se trouvait moins bien exposé aux regards. Il a été transporté dans ce lieu plus élevé et plus agréable par Cajetan Pascal, sur un terrain donné par la maison Pecci, avec les libéralités des habitants de Carpineto. L'an du Seigneur 1775. »

C'est ainsi que se manifestait déjà la tendre dévotion envers la sainte Vierge de celui qui devait être appelé un jour le Pape du Rosaire.

Vers la fin d'octobre, Joachim Pecci revint à Rome assez bien portant et plein d'un nouveau courage pour continuer ses études.

Il était arrivé au moment solennel de la vie, où les jeunes gens doivent choisir une carrière. Depuis longtemps la sienne était fixée dans son esprit; il n'avait jamais varié dans le désir de se consacrer à Dieu et au service de l'Eglise comme prêtre. A Viterbe déjà, il avait manifesté plusieurs fois cette inclination, et il avait reçu tout jeune, des

mains de l'évêque de cette ville, la première tonsure avec le vêtement ecclésiastique. Il portait même la soutane dans son enfance avec beaucoup de grâce et de dignité. Ceci a lieu de nous étonner en France, où l'on ne voit de véritables clercs que dans les grands séminaires. En Italie, et spécialement à Rome dans les collèges ecclésiastiques, les élèves, même les plus jeunes, portent la soutane, et le plus souvent jouissent, pour le temps de leurs classes, d'un bénéfice canonique qui exige la réception de la tonsure. Ces petites mines fraîches et roses, sous le grand chapeau tricorne, produisent un effet piquant, qui intéresse toujours beaucoup les étrangers. Toutes les nations ont à Rome un collège spécial ; on distingue les élèves de ces nombreux séminaires à la couleur des soutanes, des ceintures, ou du manteau droit sans manches, avec deux bandes d'étoffe flottant par derrière, qui est particulier aux étudiants. Le séminaire romain porte la soutane violette. Le séminaire de Saint-Pierre est aussi en violet, avec une seule bande rouge par derrière, ornée des armes de la basilique, brodées en soie jaune. Les élèves du collège germanique sont tout en rouge, aussi le peuple ne manque pas de les appeler les écrevisses cuites, *i gamberi cotti*. Le collège de la Propagande est en noir, avec les boutons, les passementeries et la ceinture rouges. Le collège américain du sud a la ceinture, les boutons et les doublures bleu de ciel. Le collège bohême porte une ceinture marron bordée de jaune. Le séminaire français est en noir avec le manteau et le col romains, etc. Les religieux donnent aussi à leurs postulants, parfois très jeunes, l'habit de leur ordre. Après la classe du soir, tous ces élèves, divisés par groupes que les Italiens appellent *camerate, chambrées*, vont prendre leurs ébats au Pincio, à la villa Borghèse, ou se promènent dans les rues conduits par les plus âgés de leurs condisciples. Nos écoliers, en France, s'accommoderaient mal dans leurs récréations du costume ecclésiastique. Mais la gravité romaine rend les jeux plus calmes dans la ville éternelle, et tout ce petit monde de clercs s'y agite avec une modération aussi édifiante qu'utile à la conservation des soutanes.

Au collège romain les élèves étaient en noir, comme les prêtres, c'est donc le costume que portait déjà Vincent-Joachim avant d'avoir déclaré à son père qu'il désirait embrasser la carrière ecclésiastique. Il en obtint sans peine l'assentiment et il commença, sans quitter le collège romain, à suivre les cours de théologie. C'était en 1830; il avait alors 20 ans. Les Pères Perrone, Patrizzi et Van Everbroech y enseignaient alors avec éclat. Les cours du Père Perrone, réunis sous le nom de *prælectiones theologicæ*, sont connus du monde entier; les travaux du Père Patrizzi sur l'Ecriture sainte lui ont attiré l'admiration des protestants eux-mêmes. Tels furent les maîtres sous lesquels Joachim Pecci s'adonna, avec l'ardeur que l'on peut facilement imaginer, à l'étude de la science sacrée. La *somme* de saint Thomas d'Aquin le passionnait par-dessus tout. Notre science moderne a beau mépriser la méthode scholastique, qui est toujours, grâce à Dieu, celle de nos grandes écoles catholiques; quand elle aura produit des hommes comme ceux qui sortirent alors du collège romain, sans remonter plus haut, elle aura le droit de se poser en réformatrice.

En théologie, Joachim obtint les mêmes succès que dans les autres classes. Son esprit, plus mûri par la réflexion et par les connaissances acquises, se montra dès lors avec les qualités qui le distinguent aujourd'hui : profondeur de vue, clarté de jugement, précision de doctrine, toujours avec la beauté et l'ampleur du style dans l'expression. A la fin de la première année de théologie, il soutint une discussion publique, un *acte théologique*, sur les diverses matières enseignées pendant l'année. Le registre du collège en parle en ces termes : « In qua disputatione adolescens tale ingenii sui specimen præbuit, ut ad altiora proludere visus sit » — « Dans cette discussion ce jeune homme a donné de telles preuves de son intelligence, qu'il semble devoir atteindre jusqu'aux sommets de la science. »

Voici comment Joachim Pecci lui-même racontait à son frère Jean-Baptiste cette solennité académique:

« Rome, le 30 août 1830... Je me suis donc rendu, le 18 de ce mois, au collège romain où, en attendant le moment

de la discussion, j'ai occupé une chambre obscure dans le repos et dans le silence. Pendant ce temps, arrivaient mes adversaires, c'est-à-dire les argumentateurs ; arrivaient aussi les prélats, auxquels on servit à la ronde, dans la bibliothèque, ainsi qu'aux Pères Jésuites, de somptueux rafraîchissements. Mais déjà sonnaient 22 heures (à cette époque du mois d'août, 5 heures et demie du soir), et nous nous sommes tous rendus dans la grande salle pour y commencer la discussion. Après m'avoir laissé lire ou plutôt réciter la préface, qui a plu parce qu'elle était courte et fournie, et après la distribution des programmes, le Rév. Père Modena, professeur de théologie au collège de la Minerve et de lieux théologiques à la Sapience, a parlé le premier pour attaquer la thèse 23e, dont vous pouvez trouver l'énoncé à ce numéro, si cela vous intéresse, dans ce même programme. Le second argumentateur a été l'illustre abbé Don Angelo Rosa, censeur ou pro-secrétaire de l'académie de théologie de la Sapience. Il a proposé avec beaucoup de force et de clarté des objections contre la vérité du sacrement de l'extrême-onction, c'est-à-dire contre la thèse 9e. Après d'heureuses réponses faites à tous les deux, le Rév. Père Bini, abbé et prieur général de l'ordre du Mont-Cassin, a pris en dernier lieu la parole pour attaquer, sans se servir de la forme syllogistique, la proposition 5e, sur le trésor des indulgences. Mais au milieu de ces attaques contre les thèses et de mes réponses aux difficultés, nous étions arrivés déjà à 24 heures (l'heure de l'angélus, c'est-à-dire, à cette époque de l'année, 7 heures 1/2), ce qui interrompit la discussion et y mit un terme. Si les choses sont allées bien ou mal, il ne m'appartient pas d'en juger ; parce que personne, comme on dit, n'est juge de sa propre cause. Je sais cependant que mes supérieurs ont été contents, et ils m'ont dit que tout avait marché mieux qu'on ne croyait. Le nombre des auditeurs qui étaient accourus a été considérable, de sorte que les programmes n'ont pas suffi pour satisfaire tout ce monde qu'on n'attendait pas (1). »

(1) Roma, 30 agosto 1830.... Mi portai dunque il giorno 18 corr. circa le ore 2 1/2 nel collegio Romano ove prima che si desse prin-

Comme on le voit par ce document tout intime, au milieu des plus grands succès, la modestie de Joachim Pecci ne se démentait pas, et s'il perce dans sa lettre un sentiment de satisfaction, bien légitime cependant, il ne lui vient pas des applaudissements qu'il a reçus, mais de la joie témoignée par ses maîtres. Ils jugèrent que cette dispute publique méritait d'être signalée encore au moment de la distribution des prix, et de fait, nous voyons dans le programme de cette année 1830, ce magnifique éloge de notre jeune étudiant : « Parmi les académiciens de théologie, Vincent Pecci a disserté remarquablement sur les indulgences dans la grande salle, en présence des docteurs du collège et d'autres personnes illustres par leur science. Comme dans cette dispute publique, organisée selon la manière académique, le laborieux jeune homme a donné une preuve non commune de la force de son esprit et de sa

cipio alla disputa, fui trattenuto in un' oscura camera in riposo e silenzio. Intanto giungevano gli oppugnatori, ossia arguenti, giungevano i Monsignori, i quali ricevuti nella biblioteca erano serviti insieme coi PP. Gesuiti, fatto un gran semicircolo, di lauti rinfreschi. Ma gia battevano le ore 22 e tutti ci recammo nell' Aula Massima e si diè cominciamento alla disputa. Letta ossia recitata la prefazione, che piacque, perche breve e molto succosa, fatta quindi la distribuzione dei libretti, incomincio il Rev. P. Modena professore del collegio Minervitano di teologia e di Luoghi teologici nella Sapienza, ed impugno la tesi 23a, del ordine che potete riscontrare, se vi piace, nel libretto medesimo. Argomento in secondo luogo il ch. sig. Abbate D. Angelo Rosa censore o pro-segretario dell' academia teologica della Sapienza, e con molta forza e chiarezza propose argomenti contro la verità del sagramento dell' Estrema Unzione, ossia contro la tesi 9a, ed essendo stato già ad ambedue felicemente risposto, sorse finalmente il Rmo P. Bini, Abbate et Priore generale dell' Ordine Cassinese, e prese ad impugnare la proposizione 5a sul tesoro dell' indulgenze fuori della forma sillogistica. Ma tra le proposte ad argomento e le riposte alle difficoltà eravamo giunti già alle ore 24 ; qui dunque fu interrotta la disputa e qui termino. Se andasse bene o male a me non appartiene portarne giudizio, perchè niuno, come si dice, è giudice nella causa propria ; so peraltro che ne furono contenti i Superiori e mi dissero che la cosa era andata meglio che non si credeva. Molto fu il numero di persone che vi concorse, di modo che i libretti non furono sufficienti a soddisfare tanta gente che non si aspettava. » — *Vita popolare anedottica di Leone XIII*, par Q. Benini, page 39.

diligence, il a été décidé, à son grand honneur, que l'on mentionnerait ici son nom (1). »

Un élève aussi distingué devait être particulièrement cher à ses maîtres, et en effet le P. Perrone et le P. Manera, préfet des études, lui témoignaient la plus affectueuse estime. Ils lui en donnèrent la preuve en le nommant répétiteur du collège germanique. Cette charge importante faisait d'un élève un véritable professeur, qui devait expliquer à ses condisciples le cours du maître, éclaircir leurs difficultés et répondre à toutes leurs objections. Ce n'était pas toujours facile avec des étudiants allemands, dont l'esprit, suivant les tendances nationales, se perdait volontiers dans le brouillard. Vincent-Joachim réussit à merveille dans ces fonctions; calme, limpide, méthodique, sa parole bon gré mal gré faisait la lumière, et ne laissait rien d'incertain et d'indécis dans l'intelligence de ses auditeurs.

Les Pères Jésuites avaient eu l'excellente idée, afin d'augmenter l'émulation parmi les théologiens les plus avancés, de les réunir en académie et de les exercer entre eux soit à exposer, soit à défendre les vérités catholiques. Cette académie donna des séances publiques qui eurent beaucoup de succès. Dans la grande salle du collège romain, on disposait pour cela une estrade sur laquelle prenaient place cinq académiciens. L'un d'eux représentait le docteur catholique et les autres, en qualité de luthérien, de janséniste, d'homme d'Etat et de rationaliste, attaquaient tour à tour, sous la forme d'une conversation spirituelle et animée, l'exposé qu'il venait de faire d'un point de doctrine fixé d'avance. Vincent-Joachim fut désigné deux fois pour remplir le rôle de docteur catholique. Une des thèses qu'il eut à défendre, était des plus complexes, et des plus difficiles pour un jeune homme. Elle traitait : *de legislativa potestate Ecclesiæ*, du

(1) « Inter theologiæ academicos, Vincentius Pecci strenue certavit de indulgentiis in aula maxima, coram doctoribus collegii, aliisque viris doctrina spectatissimis. Quum vero in hac publica exercitatione, academico more parata, industrius adolescens non parvam ingenii vim et diligentiam impenderit, placuit ejus nomen, honoris causa, hic recensere. » *Ibid.*, page 40.

pouvoir législatif dans l'Eglise. Personne ne se doutait probablement que le jeune théologien, dont on applaudissait tout à la fois l'éloquence et la science, serait un jour le pontife exerçant avec tant de sagesse et d'autorité ce même pouvoir législatif suprême dans l'Eglise.

Les adversaires du catholicisme s'imaginent volontiers qu'on élève les jeunes ecclésiastiques dans l'ignorance des objections formulées chaque jour dans le monde contre la religion ; on voit par ce qui précède combien grande est leur erreur. L'Eglise, au contraire, n'a jamais fui la lumière ; c'est le privilège de qui possède la vérité. Elle habitue ses clercs à une discussion approfondie de son enseignement et à toutes les luttes qu'ils doivent rencontrer plus tard dans la vie.

En 1832, Vincent-Joachim Pecci reçut, à l'âge de 22 ans, le grade de docteur en théologie, et quitta le collège romain. Il devait être le dixième pape sortant de cette université célèbre.

Ce pauvre collège romain, alors si brillant, est tombé aujourd'hui, comme tant d'autres choses, entre les mains de la révolution. Il est devenu le lycée principal de Rome, et une partie de la jeunesse romaine actuelle est élevée dans des principes plus que libéraux, je dirai presque antichrétiens, dans ces mêmes salles qui ont vu saint Louis de Gonzague, saint Jean Berckmans, d'où sont sortis dix papes et toute une armée de pontifes, de saints religieux, d'illustres défenseurs de l'Eglise, de laïques remarquables dans toutes les carrières civiles. Aujourd'hui les prêtres qui s'aventurent sur la place du collège, aux heures où les étudiants s'y réunissent par groupes, avant et après les classes, risquent fort d'être grossièrement insultés. Cependant chaque pierre de ce vénérable édifice proclame hautement les bienfaits, la sollicitude de l'Eglise et de la Compagnie de Jésus pour les étudiants. Tout y était somptueusement installé en leur faveur. Situé au centre même de la ville, le collège offre un beau modèle de la noble architecture du XVIIe siècle. Il renferme, sur un de ses côtés, l'église de Saint-Ignace, une des plus vastes et des plus

richement ornées de Rome. La voûte de la grande nef, entièrement peinte, est regardée comme un chef-d'œuvre ; ces peintures, achevées en 10 ou 12 mois par le P. Pozzi, jésuite, représentent l'apothéose de saint Ignace. L'autel au fond du transept à droite, contient le tombeau de saint Louis de Gonzague. Les marbres les plus rares, les ornements en argent massif, les merveilles de la sculpture y sont prodigués. La chapelle du transept à gauche renferme l'autel et le tombeau de saint Jean Berckmans, que Léon XIII lui-même a canonisé solennellement à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Qui dira jamais les larmes de joie et de piété, les saintes aspirations, les soupirs des cœurs purs d'enfants et de jeunes gens dont ces autels ont été les témoins ! Cette église, autrefois presque trop petite pour la grande famille des étudiants du collège, et dont les échos retentissaient si fréquemment de leurs chants enthousiastes, paraît hélas ! aujourd'hui tristement vide et muette. Au-dessus des voûtes, on va visiter les cellules de saint Louis de Gonzague et de saint Berckmans, transformées en chapelles et remplies de souvenirs et d'objets leur ayant appartenu. A côté de ces chambres se trouve l'ancienne petite chapelle du scolasticat des Pères Jésuites; c'est là que saint Louis de Gonzague a prononcé ses vœux de religion. Les révolutionnaires de 1848, avant de fuir devant les troupes françaises, y mirent le feu. Ce précieux oratoire et une grande salle qui le précède, furent la proie des flammes, qui s'arrêtèrent miraculeusement au seuil même de la porte de la chambre du saint. Le côté du collège renfermant l'église de Saint-Ignace et les chambres vénérées des deux jeunes saints a été laissé aux Pères Jésuites. Tout le reste leur a été pris, avec le bel observatoire de leur illustre Père Secchi, dont on aperçoit divers instruments sur une tour, et le grand musée ethnographique et archéologique fondé par les Pères Kircher et Marchi. *Sic vos non vobis !* Si on leur en était reconnaissant au moins !

Tout en continuant encore ses hautes études, le moment était venu pour Joachim Pecci de choisir dans l'état ecclésiastique la carrière spéciale où il pensait pouvoir être le

plus utile à l'Eglise. La noblesse de sa maison, les qualités de son esprit et une attraction particulière, lui firent désirer d'entrer au service immédiat du Saint-Siège, soit dans l'administration des Etats pontificaux, soit dans la diplomatie. Sur les conseils de son père et de son oncle Antoine, chez qui il demeurait toujours au palais Muti, il se fit admettre à l'académie des nobles ecclésiastiques. Cette académie, située non loin du collège romain, sur la place de la Minerve, en face même de l'église, est la pépinière des prélats destinés à représenter le souverain pontife dans la nonciature ; autrefois on y prenait aussi la plupart des administrateurs des Etats de l'Eglise. Le Saint-Siège apporte donc à sa direction la plus vive sollicitude. Les jeunes ecclésiastiques qui composent l'académie, ne sont pas ordinairement plus de douze ou quinze, et on les appelle, non pas élèves ou étudiants, mais *convittori*, pensionnaires, personnes qui vivent ensemble ; ils habitent tous en effet dans le palais de l'académie. Chacun d'eux a un petit appartement complet et séparé où il peut recevoir, et ceux qui le désirent se font servir par leurs domestiques. La discipline n'est plus celle d'un collège ou d'un séminaire. Les académiciens, dont plusieurs sont déjà prêtres, visitent les cardinaux et les personnages politiques ; leur place est marquée dans les différentes réceptions ou cérémonies de la cour pontificale, et actuellement même plusieurs d'entre eux, ayant été ablégats du Saint-Siège pour porter la barrette à des cardinaux étrangers, sont déjà camériers secrets de Sa Sainteté et qualifiés de Monseigneur. « Dans cette noble académie, dit la *Gerarchia cattolica* (1) sont établis des cours de diplomatie ecclésiastique, d'économie politique, de controverse biblique et de langues étrangères. » En dehors de ces cours, les académiciens suivent aussi dans une des universités de Rome ceux de droit civil et canonique ou de théologie. L'académie a déjà donné à l'Eglise depuis sa fondation, qui date seulement, je crois, de deux siècles, plusieurs papes et un grand nombre de prélats

(1) Page 691, année 1889.

remarquables. Ses corridors sont ornés d'une longue série de portraits de cardinaux et d'évêques, anciens *convittori* de la maison.

L'appartement occupé par le Saint-Père était au second étage, au coin du palais, donnant moitié sur la place de la place de la Minerve, moitié derrière le Panthéon. Il se composait, et se compose encore aujourd'hui, d'une antichambre, d'un salon en même temps cabinet de travail, d'une chambre à coucher et d'une autre petite pièce. Les fenêtres sont assez petites, mais celle du salon cabinet de travail donne un très beau jour. Cet appartement n'a pas été changé, du moins substantiellement, depuis l'époque où Vincent-Joachim l'occupait.

Le studieux jeune homme continua dans l'académie la vie sérieuse et retirée qu'il menait chez son oncle au palais Muti. Sans perdre de vue ses études théologiques, il s'appliqua spécialement, en dehors des sciences enseignées dans la maison, au droit civil et canonique, dont il suivit les cours à l'université de la Sapience.

Cette université, un des plus beaux monuments de la magnificence des souverains pontifes pour le développement des études, tire son nom de l'inscription que Sixte-Quint fit graver sur sa façade, au-dessus de la grande porte d'entrée : *Initium Sapientiæ timor Domini.* Le gouvernement italien l'a enlevée au pape dès son entrée à Rome en 1870, pour y mettre ses diverses facultés. Autrefois les étudiants y faisaient la consolation de l'Eglise par leur docilité et leur application au travail. Aujourd'hui les révoltes fréquentes des jeunes universitaires italiens, fortement imbus des idées révolutionnaires, y créent à chaque instant de sérieuses difficultés au gouvernement. Le travail se ressent de cette indiscipline, et les journaux, même les plus libéraux de Rome, nous ont fait de singulières révélations sur l'abaissement du niveau des études, la pauvreté des examens et l'étrange facilité avec laquelle on accordait dans ces facultés les grades académiques.

En 1835 il n'en était point ainsi ; pour se faire remarquer au milieu de concurrents sérieux il fallait, outre le

talent, beaucoup de travail et d'opiniâtreté dans l'étude. Joachim Pecci eut alors à la Sapience un grand succès.

Un prix de soixante sequins y avait été fondé par une société d'ecclésiastiques en faveur de l'étudiant qui traiterait le mieux, par écrit, une thèse de droit, tirée au hasard parmi cent autres. Le sujet désigné de la sorte fut celui-ci : « Le pontife romain a le droit de recevoir les appels que l'on fait des sentences de juges inférieurs, même sans intermédiaires. » Joachim concourut et l'emporta sur ses rivaux. Mgr Kirby, archevêque d'Ephèse, recteur actuel du séminaire irlandais à Rome, était du nombre, et se plaît à rappeler ce lointain souvenir à ses jeunes séminaristes.

Cette même année 1835, la Sapience accorda le doctorat d'honneur en théologie à Joachim. C'était une distinction très rare pour un jeune homme et le plus haut témoignage d'estime qui pouvait être donné à sa vive intelligence et à son érudition. Le Saint-Père garde encore aujourd'hui avec soin le parchemin de ce doctorat, muni des grands sceaux de l'Université romaine, et portant la date du 7 août 1835.

Parmi les condisciples de Joachim à l'académie des nobles se trouvait le duc Sixte Riario-Sforzza. Ils se lièrent ensemble de cette amitié forte de la jeunesse qui nous suit et nous soutient à travers toute la vie. Plus tard ils se retrouvèrent tous deux archevêques, l'un à Naples, l'autres à Pérouse, et tous deux aussi cardinaux.

Après de nouveaux et brillants examens, Joachim Pecci reçut le grade de docteur en droit civil et canonique et termina ainsi le cours complet de ses études. Il y avait consumé de longues années ; mais aussi quelle préparation solide aux grandes choses que Dieu allait demander de lui ! Quelle large base à l'édifice de cette vie dont la grandeur devait plus tard étonner le monde ! Dix-neuf ans avaient donc été employés dans les classes et les universités : sept à Viterbe, de 1818 à 1825, sept au collège romain de 1825 à 1832 et cinq à l'académie des nobles de 1832 à 1837. Joachim Pecci était maintenant armé de toutes pièces pour le bon combat, et l'Eglise pouvait compter sur lui comme

sur un courageux et savant défenseur. Nous allons le suivre maintenant dans la carrière publique qui s'ouvrit sans tarder devant lui, et où il donna dès le commencement la mesure de ce qu'il devait être un jour.

Hugues DE RAGNAU,

Prélat domestique de S. S., Référendaire de la signature papale.



LE PARADIS

D'UN

POÈTE CONTEMPORAIN (1)

Sur les pages du livre entr'ouvert (2), une branche, remuée d'un souffle presque insensible, promenait paresseusement sa guipure d'ombre pailletée d'or. J'avais cessé de lire. Du sentier voisin, une voix montait, lente, harassée, atténuée comme si elle venait de très loin, la voix d'un vieillard qui était là, derrière la haie, se chauffant au soleil. Machinalement, d'une oreille distraite, je suivais les propos qu'il échangeait avec le passant. Toujours les mêmes questions, toujours les mêmes réponses, puis un bruit de pas indifférents qui s'éloignaient : « Ce qu'il faisait là ? — Rien. » « Pourquoi il ne se promenait pas ? — A quoi bon ! » « Ce

(1) Il n'est plus celui qui a tracé ces lignes. Une mort cruelle et prématurée l'a ravi tout à coup à sa famille, à ses amis, aux œuvres chrétiennes. Nous n'essaierons pas ici de redire nos regrets : ils ont été mieux exprimés que nous ne saurions le faire. Mais ils se ravivent avec nos espérances, à la lecture de ces quelques pages que, par une heureuse circonstance, M. Savoye a laissées entre nos mains. Qui eût dit que lorsqu'il se reposait, il y a moins d'un an, des labeurs de l'enseignement, en s'abandonnant à ces réflexions poétiques et religieuses sur la fin dernière de l'homme, il était lui-même si près du port et de l'éternité, si près de la Beauté suprême, de la Bonté infinie vers laquelle tout chrétien aspire et qui sollicitait sa belle âme avec un attrait particulier ?

(2) *Le Bonheur*, par Sully-Prudhomne.

que devenait son ami un tel ? — Il est là-bas, » et je devinais le mouvement de tête indiquant là-bas, l'enclos blanc d'où émergeaient quelques cyprès. Et sur ce monotone dialogue, dont les caprices du vent m'apportaient et tour à tour étouffaient le murmure, planait je ne sais quelle lassitude de la vie et aussi une vague et inconsciente inquiétude du lendemain. — Ce souci du lendemain, mais ce souci douloureux et poignant, j'en retrouvais précisément l'écho dans le livre que j'oubliais depuis un instant, — *le Bonheur*, de M. Sully-Prudhomne, — œuvre d'une inspiration sévère, sur laquelle il semble que la critique n'ait laissé tomber que des regards assez rapides, qui mérite d'être mieux connue cependant, qui fait penser et dont je voudrais dire un mot.

A ceux que tourmente l'énigme de la tombe, à ceux dont une promesse de néant n'apaise point les anxiétés, — esprits trop libres, cela va sans dire, pour accepter le vieil enseignement de la philosophie religieuse, — M. Sully-Prudhomne a voulu offrir une consolation ; non pas une promesse ni même une espérance, — une hypothèse je n'oserai le dire, — mais un mirage, une féerie, une idylle au royaume de la fantaisie. Puisque le voile d'ombre demeure à jamais impénétrable, fermons les yeux et rêvons. Mais à travers les caprices et la brume rose de ces fictions se laisse entrevoir une conception des fins humaines, et c'est elle qui m'intéresse. Aussi voudrais-je, non pas résumer ni surtout préciser, mais plutôt indiquer quelques-unes des inquiétudes qui, le livre fermé, flottent dans ma mémoire, — semblables à ces vagues lueurs qui, le soleil couché, colorent un instant les vapeurs de l'horizon.

Mais, d'abord, puisqu'il s'agit de poésie, je voudrais me débarrasser d'un doute. « Hé ! quoi, ai-je entendu dire, sied-il de rimer la métaphysique, et le chapeau de fleurs, le luth conviennent-ils à cette muse austère ? » — Pourquoi pas ? et la poésie est-elle donc étrangère à aucune des émotions qui remuent les âmes humaines ? Depuis les *Géorgiques*, toutes les imaginations délicates se sont attendries aux scènes de la vie rurale, et sans doute on pourrait les y intéresser de nouveau, — il ne manque que Virgile. Le

problème de nos destinées futures serait-il d'un intérêt moins humain ? — Virgile ! on ne s'étonnerait pas trop de le voir apparaître ici, guidant l'essor de notre poète à travers l'archipel d'étoiles et d'hypothèses où va se complaire sa fantaisie. Et, si ce n'est pas sa voix aux souples harmonies, c'est bien sa mélancolique inspiration, c'est bien son paganisme incertain et découragé qui soutiendra et dirigera nos ascensions à travers l'espace sans rivages.

I

Vous imaginez bien, lecteur, qu'il ne saurait guère ressembler, cet asile suprême d'une âme moderne, aux blanches et pures immensités où l'aile de Béatrix berçait les songes de son amant. Pour les rudes combattants du XIII[e] siècle italien, pour les vaincus et les proscrits, si cruellement ballottés par les orages civils, l'idéal imploré au lendemain du labeur terrestre, après tant de veilles effarées et tant de tragédies, quel pouvait-il être sinon le repos, la paix, la quiétude, un vol sans effort vers les clartés divines ? Plus d'un, alors, quand la mort libératrice venait le prendre, exhalait le chant d'allégresse d'un Cacciaguida dans la *Divine Comédie* :

« Oh ! monter du martyre à la Paix ! » (1)

Hélas ! notre idéal de bonheur futur a subi d'étranges déchéances, depuis les jours de Béatrix. Follement, nous avons soufflé sur les vieilles croyances : la conception d'une Vérité absolue, d'un Bien absolu, nous l'avons écartée comme indigne de la raison émancipée ; nous avons décrété qu'une transformation sans fin, sans arrêt, sans but était la loi des êtres, — organismes, consciences ou forces brutes —; et dès lors, quand nous tentons d'échapper au cauchemar matérialiste de l'évanouissement final de notre personnalité, quand nous faisons effort pour croire à une existence nou-

(1) Dante, *Paradis*, *XV*,

velle après la dissolution de notre chair, comment la rêvons-nous, cette survivance ou cette renaissance? Comme une succession d'aubes et de crépuscules éclairant encore et toujours, impitoyablement, des illusions, des chimères, des mensonges qui nous leurrent dans l'avenir, comme ils nous ont déçus dans le passé. Et je le constate avec tristesse : si puissante a été sur les cerveaux la fascination de ces romans métaphysiques, que beaucoup n'accepteraient pas sans effroi, sans horreur, la perspective d'entrer un jour, et à jamais, dans le calme, dans la stabilité, dans la paisible et silencieuse immutabilité d'une contemplation sans fin de la Cause increéée. « Croyez-vous, demandait-on à Talleyrand, que Voltaire soit damné ? — Hé ! non, répliqua l'évêque d'Autun, vous n'y ètes point : Dieu, qui connaît bien le vieux démon, l'aura placé dans les chœurs des gens pacifiques : il s'y consumera d'ennui pendant l'éternité. » Boutade impie, peut-être, mais vue singulièrement profonde sur l'infirmité de ces intelligences superbes, et tout à la fois impuissantes, qu'écrase la seule pensée de l'absolu.

Et alors, en échange de Dieu, Vérité, Justice et Bonté, voici la béatitude qui nous est offerte, et dont nous devons vivre pendant les siècles des siècles. « Poètes, âmes éprises de beauté, qui dans le culte passionné de la nature et de l'art avez trouvé l'oubli de vos misères, l'enchantement de vos tristesses, la mort va fortifier vos puissances de sentir, exalter vos émotions. C'étaient de médiocres ébauches qu'encadrait le monde terrestre, horizons voilés d'impures fumées, cimes dénudées par les frimas ou par la hache, plaines déshonorées d'informes bâtisses. Mais là-haut ou là-bas, dans les profondeurs de l'insondable abîme, il est d'autres planètes où l'inconscient artiste qui travaille au sein de la création a déployé les trésors de son génie. C'est dans quelqu'un de ces royaumes innommés que, libres de la dépouille mortelle, vous allez vous éveiller rajeunis, purifiés, et ce sera votre récompense de repaître votre regard des prestiges de ces sites merveilleux, champs vierges que le crime n'a point souillés, cieux immaculés que

n'attristera jamais le cri de la souffrance. » — Soit : et quel homme, en effet, n'a subi l'émouvante fascination des gouffres étoilés de la nuit ? Mais, si ma curiosité est puissamment tentée par ces sourires de perles et de diamants, je crois bien aussi que ma soif de bonheur a d'autres exigences que d'y aller voir : et décidément, il lui faudra pour être apaisée plus et mieux que des formes et des couleurs. Dans le paysage que j'ai là sous les yeux, ce qui invinciblement attire mon imagination, mon cœur, c'est le charme assurément ou la majesté des lignes, l'harmonie ou le contraste des teintes ; oui, mais c'est aussi et surtout ce profond et énigmatique regard qui vient à moi du fond des choses, c'est la part d'inconnu, de mystère qu'elles enveloppent et que je sens tressaillir sous leurs masques. Tout de même, quand j'ouvre et livre mon oreille, mon âme au pouvoir de la musique, d'où vient le charme qui m'envahit ? Assurément, de la caresse des sons, des visions ou souriantes ou graves qu'ils évoquent ; mais d'ailleurs encore, de l'indéfinissable impression d'un monde supérieur, invisible, qui plane, flotte au-dessus de moi dans un vague crépuscule, vers lequel je voudrais et ne puis m'élancer. Des voix confuses, très proches ou très éloignées, effleurent mon front de leur haleine : elles murmurent des appels infiniment doux, que je m'acharne à comprendre et dont toujours le son échappe à mes prises. — Et ainsi, en faisant vibrer mon être, toute émotion profonde me laisse la sensation de l'insaisissable, de l'intangible, de l'inaccessible. J'ai l'espérance aussi qu'un jour se déchirera la nuée qui me voile encore cet ordre surnaturel. Et ce pressentiment tempère mon angoisse d'un charme infini. — Mais cette révélation que j'attends, si la série de mes existences futures me la refusait cependant, si la mystérieuse bouche demeurait implacablement scellée, alors l'obsession qui hante mon cerveau me deviendrait un tourment, un supplice, à moins de n'être plus qu'un plaisir des sens. Or, mes migrations successives n'ont aucunement dissipé ma douloureuse ignorance sur l'univers, sur moi, sur sa raison d'être et sur la mienne. Je suis donc un peu plus malheureux dans mon

nouveau séjour que je n'étais dans l'ancien. Quelque chose me manque ou quelqu'un.

II

Voyons si d'autres joies terrestres soutiendront mieux l'épreuve de l'éternité. Dans leur simplicité lumineuse, sans doute, les saintes félicités du cœur seront plus fortes que le temps. Victorieuses de la vie, victorieuses de la mort, elles ne connaîtront plus ni les défaillances, ni les jalousies, ni les trahisons. L'indissoluble hymen des tendresses sûres des lendemains, c'est bien le bonheur, cela ; et vous la promettez, ô Poète, cette suprême récompense, à vos élus, Faustus et Stella. — Hélas ! à ces pures amours je crains que vous n'ayez point assez infusé leur seul viatique qui en puisse faire de durables béatitudes. C'est un long voyage que celui qui ne doit pas finir, et je plaindrais Faustus, et je plaindrais sa compagne, s'il ne leur est point donné d'unir, de mêler, de confondre leurs deux âmes dans un même élan vers l'infiniment Bon et l'infiniment Juste. En ces jours que le temps aura cessé de mesurer, aimer ce sera adorer en commun..... C'est, je crois, pour n'avoir pas appris à communier dans une même foi, que ces deux êtres charmants et fiers se sentent soudain — au bout de combien d'heures ou de siècles ? — inondés de je ne sais quelle langueur, d'une amertume qui ne devrait pas avoir son nom dans le royaume du bonheur. Le chant d'allégresse si magnifiquement alterné s'achève en ces soupirs. Qu'est-ce donc? Hélas ! l'ennui, oui, l'ennui morne, étouffant, a jeté sur cet Adam et sur cette Eve ses toiles d'araignée, il les étreint, il les oppresse, et ce n'est pas les madrigaux, ni les effusions lyriques qui les délivreront. « Pauvres cœurs, semblent-ils dire, qui n'échappions aux lassitudes de nos plus troublantes ivresses que par le sentiment de leur rapidité, par le regret de leur fuite prématurée, quel ironique destin nous a condamnés à mimer sans fin la comédie du bonheur ! »

A ces âmes arides, inquiètes, que l'amour même n'a pu

emplir tout entières, la science apportera peut-être l'oubli de leur tourment, et si elle n'y réussit pas, voilà cette suprême consolatrice, la philosophie. Lutter contre cette muette nature qui nous accable de son indifférence, lui arracher les secrets de la vie universelle, affirmer le règne de notre intelligence et l'indépendance de notre raison, n'est-ce pas être heureux ? Etudions donc. — Ah ! certes, oui, l'ardente convoitise et l'âpre poursuite de la vérité, elles valent bien qu'on leur dévoue toutes les énergies d'une noble pensée ; et ni les chutes qui meutrissent, ni les brumes où la vue s'égare, aucun obstacle, aucun vertige ne paralysera mon courage ; et si une fois l'arc-en-ciel s'évanouit sous mon étreinte, une seconde fois et une troisième, et dix fois, s'il le faut, je recommencerai à gravir l'abrupt sentier. Mais si, cependant, lassé de tant d'efforts, j'en venais à me dire un jour : « L'idéale vision qui te fait signe, t'appelle, et toujours te dupe, elle n'est qu'un fantôme, un mirage, une illusion, il n'y a pas de vérité! » ce jour-là, aurais-je bien le courage de me remettre en route ? Or, cette désolante conviction, elle est bien celle que m'insinue le poète ; et alors moi, que ne soutient plus ma belle chimère de certitude, je défaus et je souffre.

Dans l'amertume de son découragement, l'homme entend une voix, douce comme une tentation, qui murmure à son oreille : « A quoi bon abandonner ton âme à d'impossibles aspirations ? Laisse-toi vivre, et bercer, et endormir dans la volupté qui émane de la création. Glisser ainsi, sans regret comme sans désir, au milieu des apparences, des phénomènes, jeux formidables de la Force et du Hasard, c'est cela même qui est le Bonheur : n'en demande pas d'autre. » Ces suggestions de l'égoïsme, nous les connaissons bien ; mais chez les meilleurs d'entre nous, elles provoquent de généreuses révoltes. Pour goûter sans remords importun cette plénitude de bien-être et cette caresse de la sensation, il faudrait d'abord imposer silence aux réclamations de la sympathie humaine, de la pitié. Trop de douleurs, saignant sous nos yeux, jettent leur ombre sur nos fausses félicités. En vain nous détournerions

la tête : cette clameur immense qui nous poursuit, c'est celle de la souffrance ; et quand même nous franchirions les abîmes, par mille secrètes communications l'effroyable gémissement retentirait encore et vibrerait en nous. Alors, quand la commisération a fait son œuvre bénie, lentement, en secret, profondément, nous sommes mûrs pour les austères séductions du dévouement. En proie au vertige du sacrifice, Faustus vole partager les tourments de ceux qui furent ses frères. Ainsi ce poème d'inspiration chrétienne s'achève dans un cri de charité.

Ce serait, d'ailleurs, une question de savoir si — non commandée par la loi divine — l'immolation volontaire peut nous procurer une autre satisfaction que celle d'une ivresse qui grise et affole. Remarquez aussi qu'un contemporain du Dante aurait difficilement prêté à une âme élue cette nostalgie de l'humanité : c'était du sein de l'Église militante que s'élevaient alors les victimes volontaires. N'importe, le souffle qui passe sur cette poésie élyséenne et qui la transfigure, nous savons de quelle source il est descendu. La muse antique n'a pas connu ce frisson ; les dieux disent à leurs fidèles, comme dans le drame de Shakespeare :

> Ne vous tourmentez pas de ce qui arrive aux mortels,
> Ce n'est pas votre affaire, vous le savez (1).

Un peintre contemporain, voulant évoquer dans les imaginations le triomphe du Christ sur le monde ancien et sur les âges nouveaux, a représenté le Calvaire au soir de la Passion. On ne voit pas, dans le tableau, l'arbre de la Croix, mais son ombre seulement, une ombre immense, débordante, infinie, qui descend, monte, s'allonge à perte de vue, sur les cités, sur les collines, sur les campagnes, et qui semble étreindre le globe entier entre ses bras divins. Eux non plus, nos poètes modernes, ils ne nous montrent pas Dieu dans leurs œuvres, mais son ombre parfois passe sur leurs vues.

(1) Shakespeare, *Cymbeline*, scène XXVI.

III

Et, malgré tout, on demeure attristé d'une certaine impuissance de cette poésie à s'élever jusqu'à une conception surnaturelle du bonheur. Est-ce donc là l'immortalité, ce prolongement de la vie terrestre au delà des tombes, un rajeunissement et une exaltation des émotions ressenties ici-bas? n'a-t-elle vraiment rien de plus à offrir aux justes, aux âmes qui ont cru et qui ont souffert? Il me semble que je la rêve autrement. Je veux que cette aurore promise, attendue, dissipe les fantômes, les cauchemars qui, pendant l'insomnie terrestre, ont assiégé mon chevet. Et je veux aussi, cette félicité que j'espère, la fonder sur la force la moins humaine, la plus surnaturelle que je sente en moi: l'amour de l'absolue perfection. Et puis, le dirai-je? ce paradis dont une philosophie compatissante m'ouvre la radieuse perspective, il me fait peur; car je pressens bien que je n'y échapperai pas à cette navrante détresse, au sentiment de ma solitude qui, ici-bas, aux heures de doute, me poinct le cœur et le broie. Dans ce morne empyrée que traversent incessamment des fuites d'âmes éperdues, je me sens isolé, abandonné. — Et ce qui manque enfin à cet Eden c'est ce bien même qui fait que j'y aspire, Dieu, Beauté, Vérité, Bonté infinie, — contemplé, possédé, adoré.

Georges Savoye.

Hyères (Var), février 1889.



LES BANQUEROUTES

DE L'ANCIEN RÉGIME

DE 1700 A 1789 (1)

(Suite et fin).

IV

A la veille de disparaître dans la tourmente, la vieille société française ressemblait à ces arbres de nos vergers qui, piqués dans la racine et condamnés à une mort inévitable, revêtent une dernière fois, au déclin de l'automne, des fleurs que ne suivront plus les feuilles du printemps.

Le relèvement de la marine française, la guerre de l'indépendance, cette humiliation de l'Angleterre où nous vengions la perte du Canada et des Indes par la liberté de l'Amérique, le traité d'Eden, par lequel les doctrines du libre-échange, brusquement introduites dans les mœurs internationales, imprimaient à notre commerce surpris un essor brillant, mais qui n'aurait pu être, du reste, que momentané : tout cela et mille autre choses encore donnent un attrait particulier à l'étude de ce règne de Louis XVI, si étincelant d'illusions et de généreuses tentatives, si saignant surtout d'humiliations et d'inutiles sacrifices.

(1) Voir le numéro précédent.



Désormais, nous n'avons plus qu'à glisser sur des faits plus rapprochés de nous et mieux connus.

Louis XVI était trop honnête et trop dévoué au bien public pour choisir des ministres qui ne le fussent pas comme lui. Terray cédait presque aussitôt la place à Turgot.

Les principes financiers que celui-ci formula dans sa lettre au roi, le jour même où il prenait le contrôle général des finances (24 août 1774), mériteraient d'être donnés en modèle à tous les gouvernements. « Point de banqueroute, disait-il.... point d'emprunts.... point d'augmentation d'impôts. » Comme seul moyen, l'économie dans les dépenses, au point d'avoir un excédent dans les recettes : « sans cela, le premier coup de canon forcerait l'Etat à la banqueroute ». Triste vérité que nous-mêmes aujourd'hui, toujours menacés d'une guerre d'extermination ou de revanche, nous répétons en vain à chacun de nos innombrables ministres !

Turgot tint parole. Pas un emprunt ne fut contracté, et même la loyale réduction de la dette fut commencée par les arrêts du Conseil des 16 décembre 1775 et 19 février 1776, qui autorisaient les Etats de Languedoc et de Bourgogne à convertir de 5 °/₀ en 4 °/₀, avec offre de remboursement en numéraire, les emprunts qu'ils avaient contractés pour le compte et à la charge de la monarchie.

Mais Turgot resta trop peu de temps aux affaires pour y accomplir, à supposer que c'eût été possible, tout le bien qu'il avait rêvé.

Necker lui succéda, après le court passage de M. de Clugny.

Cette fois, le coup de canon que Turgot avait redouté fut tiré. Necker eut à faire face aux charges de la guerre de l'indépendance. Les emprunts recommencèrent donc à se succéder, la plupart en rentes viagères ou sous forme de loteries. Parmi les emprunts déguisés sous ce dernier type, beaucoup ne produisaient aucun intérêt et reposaient uniquement sur ce qu'on appelle maintenant du nom pompeux de reconstitution des capitaux. Quant aux émissions de rentes viagères, par une inexplicable bizarrerie, Necker laissait

de côté les règles les plus élémentaires de l'arithmétique financière, et donnait à chaque émission un taux uniforme, indépendant de l'âge nécessairement varié des têtes sur lesquelles on les constituait. Dans ces cinq ans du premier ministère de Necker (1776-1781), ces appels au crédit s'élevèrent à 530 millions.

Après lui, Joly de Fleury, en vingt-trois mois, y ajouta 273 millions.

D'Ormesson, qui lui succéda pour dix mois, fut sur le point de suspendre le paiement des arrérages de la rente. L'opinion publique, de jour en jour plus puissante sur le gouvernement, demanda la chute du ministre et l'obtint.

Quand M. de Calonne prit après lui les finances, il trouva 400 millions d'arriéré pour les dépenses de la guerre, 170 millions d'anticipation sur les recettes des exercices futurs et un déficit ordinaire et normal de 80 millions, soit égal au cinquième des recettes.

Pour liquider cette situation écrasante, M. de Calonne a estimé lui-même à 440 millions les sommes qu'il a demandées au crédit ; mais si l'on cherche toutes les ressources extraordinaires qu'il obtint du crédit ou qu'il réalisa par des voies plus ou moins régulières et plus ou moins libres, on voit qu'elles dépassèrent 650 millions, malgré la coïncidence d'un accroissement notable dans le rendement des impôts.

Le cardinal Loménie de Brienne lui succéda au mois d'avril 1788. Le Trésor était aux abois. Brienne résolut un emprunt à lots, pour une somme totale de 420 millions, à émettre par fractions décroissantes, en cinq années, de 1788 à 1792, gagé sur l'universalité des recettes publiques et non pas — selon l'habitude — sur telle ou telle ferme et telle ou telle branche de revenu, et productif d'intérêt à 5 % pour les rentes perpétuelles, à 4 % pour les coupures remboursables à vingt ans, à 7 et 8 % pour les rentes viagères sur une et sur deux têtes, le tout accompagné de lots assez importants.

L'emprunt échoua devant l'opposition du Parlement et la défiance du public. Mais comme il fallait vivre coûte que

coûte jusqu'à la réunion des Etats généraux, un arrêt de Conseil, du 16 août 1788, ordonna la création de billets du Trésor, à 5 % d'intérêts, qui reçurent immédiatement cours forcé pour une partie des dépenses des ministères, des arrérages des rentes, des pensions et des appointements. Les paiements, à ces divers titres, ne furent continués en argent que pour 60 % ou 62 1/2 % du montant des sommes à recevoir. Quant au remboursement des capitaux d'emprunts (autres que les emprunts des pays d'Etats), celui-ci fut entièrement ajourné.

Deux jours après, les effets de la Caisse d'escompte, qui, fondée en 1775, s'essayait au rôle futur de notre Banque de France, reçurent cours forcé. Le caissier général fut autorisé à payer en bons, effets et lettres de change sur particuliers, le montant des billets qui lui seraient présentés.

Mais avant la fin de la même semaine (25 août 1788), Loménie de Brienne avait été contraint de se retirer.

Tout cela était le signal et le prélude de la grande banqueroute, que le retour triomphal de Necker ne pouvait plus conjurer, et que la convocation des Etats généraux, avec l'effervescence générale qui en fut la suite, devait fatalement précipiter.

Necker ne trouva que 500.000 livres dans la caisse, avec des engagements précis qui s'élevaient pour la semaine à plusieurs millions. Pendant neuf mois, jusqu'aux Etats généraux, il fit face avec ses seules ressources, vivant d'expédients, mais n'émettant aucun emprunt et n'augmentant aucun impôt, « louvoyant, comme il le dit lui-même, et usant de tous les ménagements pour conduire sans brisure et sans échouement le frêle vaisseau de l'Etat jusqu'à l'ouverture des Etats généraux ».

V

La date fatale du 5 mai 1789 était arrivée.

La banqueroute, cette fois, pouvait-elle être évitée ?

Ce fut l'illusion de l'Assemblée nationale, de croire que

la France y pût échapper par la précipitation inconsidérée des réformes, par les confiscations et les émissions d'assignats, par cette agitation et ces émeutes qu'on se plaisait à fomenter. Cependant, dans leurs vœux sincères pour l'acquittement de toutes les charges nationales, Necker était l'interprète de ces patriotes illuminés, quand il tenait ce langage à l'ouverture des Etats généraux :

« Le roi aurait-il besoin, messieurs, d'exposer les motifs qui l'ont engagé à ne pas mettre la réduction des intérêts de la dette publique au nombre des expédients propres à établir l'ordre des finances?... Non, sans doute. Tout engagement porte avec lui un caractère sacré : et quand cet engagement a été pris par le souverain, par le chef et le gardien des droits d'une grande nation; quand il a été pris, en grande partie, pour subvenir aux besoins extraordinaires d'une guerre nationale; quand il a été pris pour garantir les propriétaires de fournir des subsides qu'ils eussent été dans l'impossibilité de payer; enfin, quand cet engagement a été pris, n'importe pour quel sujet, il doit être tenu.... Il ne faut donc pas qu'aucun manquement de foi vienne souiller les prémices de la restauration de la France; il ne faut pas que les délibérations de la plus auguste des assemblées soient marquées à d'autres empreintes que celles de la justice et de la plus parfaite raison. Voilà le sceau perpétuel des empires : tout peut y changer, tout peut y essuyer des révolutions, mais tant que les hommes viendront se rallier autour de ces grands principes, il n'y aura jamais rien de désespéré, jamais rien de perdu. »

Mirabeau, lui aussi, soulevait de fanatiques applaudissements quand il protestait, au nom de tous, « de leur respect pour la foi publique et de leur horreur pour l'infâme mot de banqueroute ». Mais le vol le plus cynique et l'assassinat même lui étaient moins odieux que le protêt forcé d'une signature : Mirabeau dénonçait les propriétaires et les riches aux convoitises de la populace pour combler avec leurs biens « le gouffre effroyable que deux siècles de dégradations et de brigandages avaient creusé et où le royaume était près de s'engloutir » !

Il y avait du vrai dans ces philippiques du tribun.

Les chiffres implacables étaient là.

La dette, depuis trente ans, s'était effroyablement accrue.

Silhouette, en 1759, ne demandait que 66.114.000 livres pour le service des arrérages; Turgot, en 1774, et malgré les banqueroutes intermédiaires de Terray, avait déjà besoin d'une somme annuelle de 119.752.000 livres pour faire face aux intérêts de toute nature. Le rapport officiel, enfin, présenté par M. de Montesquiou à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1789, établissait un total de 195.493.000 livres, non compris les annuités pour les charges supprimées de la magistrature et les autres indemnités. De 1781 à 1787, selon M. Stourm, l'augmentation totale des budgets par l'effet des intérêts d'emprunts, des rentes et des remboursements, était de 224 millions.

En 1789, les dettes « criardes », pour employer l'expression officielle du rapport de M. de Montesquiou, s'élevaient à 878.180.000 livres, y compris 170 millions pour les besoins extraordinaires de l'année suivante. La dette totale de la France devait être à ce moment-là de 4 milliards et demi environ, avec un budget de recettes approximatif de 475 millions. Le rapport entre la dette et le budget était à peu près le même alors qu'aujourd'hui, bien que d'autre part — ce qui est toujours malheureux — le service de la dette absorbât alors sur le budget une proportion plus considérable que maintenant. Mais le rapport entre le budget et la dette *exigible* était le rapport 1 à 2 : il est actuellement tout au plus le rapport 1 à 1 1/4, avec ces différences importantes que le crédit public était alors profondément atteint, que cette dette exigible était faite d'arriérés impayés, et qu'elle était vraiment une « dette criarde » — toutes choses que nous ne connaissons plus, au moins pour le moment et jusqu'à la première secousse à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le mal, quoi qu'il en soit, était alors beaucoup plus dans les conditions sociales, religieuses et politiques, que dans les conditions financières.

Celles-ci avaient été certainement plus mauvaises sous le

règne de Louis XIV après la guerre de la succession d'Espagne.

A combien s'était monté alors le passif de la France? Les chiffres manquent, et les documents ou les études que les contemporains ou les écrivains financiers du règne de Louis XIV nous ont laissés, tels que Mallet et Véron de Forbonnais, ne permettent aucune affirmation quelque peu précise (1).

Quel qu'il fût, ce chiffre en ce temps-là avait été considérable; et plus considérable encore, relativement, le chiffre de la dette exigible. Ce dernier formait certainement du tiers à la moitié de l'ensemble, et il représentait de quatre à six fois la totalité d'un budget annuel que la misère publique ne permettait pas d'augmenter.

Dès avant la mort de Louis XIV, le crédit était mort. Le papier d'Etat n'avait plus de valeur, déprécié qu'il était par les banqueroutes déjà commencées et par la menace des banqueroutes à venir. Les billets de monnaie — donnés en échange des métaux précieux apportés à l'Hôtel des monnaies pour la refonte — dès 1705, perdaient 75 %. Il est vrai que si les particuliers étaient contraints de les recevoir au pair pour un quart de tous leurs paiements entre eux, le Trésor, plus exigeant ou plus circonspect, les refusait des contribuables pour l'acquittement de leurs impôts! Bien que ces billets ne circulassent que dans la

(1) Nous ne pouvons pas adopter sans réserve les chiffres de M. Vuitry dans la *Revue des Deux Mondes* (nº du 15 janvier 1884) pour le montant de la dette à la mort de Louis XIV : 2.382.000 livres dont 1.200.000 en dettes exigibles. Trop de précision nous fait douter.

La livre, à quantité égale de métal précieux, valait alors 1 fr. 78. Les 2.382.000 livres auraient correspondu en poids à 4.240 millions d'à présent, et en valeur, selon la dépréciation probable des sommes, à environ 8 milliards. Remarquons aussi que Desmarets avait retranché assez notablement, du vivant du roi, sur le capital de la dette.

M. Vührer, plus circonspect, ne donne aucun chiffre. Avec l'obscurité et la confusion de la comptabilité d'alors, comment pourrait-on trancher ces délicates questions, quand on voit que même maintenant, malgré la discussion publique de nos budgets et les progrès de la statistique, il y a des écarts de 4 milliards entre les économistes contemporains qui veulent de bonne foi calculer la dette nationale de notre France actuelle ?

capitale, le contrecoup de leur discrédit était universel, et les commerçants des provinces, pour ce motif, ne purent négocier leur papier sur Paris qu'à 60 °/₀ de perte, jusqu'à ce que la circulation de ces billets de monnaie eût été étendue aux provinces en 1707, après la résistance que l'intendant de Lyon avait opposée plus de deux ans à cette mesure.

Quant aux recettes des derniers budgets de Louis XIV, comme nous l'entendons aujourd'hui, elles ne sont guère moins impossibles à préciser que le montant de la dette. Chaque branche de recettes était généralement diminuée de certaines charges qui y avaient été rattachées, et souvent sans aucun lien logique. Ce n'étaient pas seulement les frais de recouvrement comme on peut le soutenir pour tout ce qui est des recettes domaniales d'un Etat : c'était encore telle ou telle partie de rentes perpétuelles ou viagères, les gages du Parlement de Paris, les appointements de telle catégorie de fonctionnaires (1). Voilà comment la recette libre n'était portée qu'entre 90 et 70 millions à peu près, de la mort de Colbert à celle du roi.

L'effort militaire surtout, puis les travaux fastueux et pour la plupart improductifs de ce règne avaient dépassé les forces économiques de la nation. Les dernières guerres de Louis XIV avaient engagé déjà, au total, des armées de 300 et 400.000 hommes, que nous croyons trop souvent n'être apparues dans le monde qu'au début du siècle où nous sommes.

Le pays était ruiné. Forbonnais, qui est un financier d'un grand bon sens, et qui ne vise pas à l'effet comme les littérateurs et comme La Bruyère dans un passage trop souvent cité, a laissé ce tableau de la situation du royaume en 1715 : « La crise était plus violente que jamais, il ne se trouvait plus un seul motif qui pût engager les propriétaires de l'argent à s'en dessaisir ou à le faire passer dans le com-

(1) Sous ce rapport les chiffres et les proportions donnés par M. Vuitry pour le rapport entre le revenu net et la dette exigible sont certainement erronés pour ne pas dire inexacts.



merce. Les denrées étaient chères, parce qu'il y avait un risque infini à les donner à crédit : comme d'un autre côté on manquait d'argent pour les payer, la consommation et par conséquent le travail étaient anéantis. La famine, les inondations, la mortalité des bestiaux avaient désolé les peuples, affligés par une guerre et des détresses de vingt-deux ans. Une partie des maisons manquaient des réparations nécessaires, les terres étaient abandonnées. La paix faite depuis deux ans n'avait point encore fait sentir ses douceurs. »

A ce moment-là, pas d'autre issue que la faillite.

Ce qu'il faut étudier, en effet, pour connaître la condition financière d'une puissance et le degré de solvabilité d'un gouvernement dans l'histoire, ce n'est pas tout simplement le total arithmétique de sa dette. Sinon, que seraient le chiffre approximatif de deux milliards et demi de livres de la dette de Louis XIV ou les quatre milliards et demi de Louis XVI contre nos 32 milliards de maintenant ? Bien plus, d'un siècle à un autre, il ne faut pas se contenter de comparer la valeur *historique* des monnaies ou d'un poids donné d'or et d'argent par rapport aux prix contemporains des salaires et des denrées les plus nécessaires et les plus usuelles. Tout cela n'est pas assez : entre gouvernements contemporains ou entre comparaisons historiques déjà ramenées à un même temps, il faut encore chercher le rapport de la dette nationale à la fortune du pays sur lequel elle repose. Voilà pourquoi les journaux ne m'apprennent rien d'intéressant ni de pratique quand ils entreprennent de m'expliquer que le quotient du total de la dette russe ou de la dette austro-hongroise par tête d'habitant est beaucoup moins élevé que le quotient de notre dette nationale par chaque tête de Français.

Mêmes remarques à faire pour les impôts. Ce qu'il importe à un homme, c'est moins de savoir ce qu'il doit ou ce qu'il lui faut payer, que de connaître le rapport de ses charges à ses ressources en sachant d'abord ce qu'il a et ce qu'il peut. Ce sont précisément de telles observations et de telles comparaisons qui de nos jours nous écrasent financièrement au

regard de l'Angleterre, et qui déjà nous compromettent si gravement au regard de l'Allemagne.

Pour tous ces motifs donc, une faillite était d'impérieuse nécessité après 1709 et même à la mort de Louis XIV. Il est vrai aussi de dire que cette liquidation forcée avait commencé du vivant du roi, et qu'elle allait continuer plus complète, plus radicale, plus arbitraire, plus cynique après lui.

Mais la France de 1715 n'avait pas eu les éléments de richesse matérielle que la France de 1789 allait posséder incontestablement dans son sein.

Le dix-huitième siècle fut un siècle de découvertes et de tranformations à la fois sociales et économiques. Dans cet ordre, il préparait à merveille le dix-neuvième siècle, dont le séparent cependant, comme par un infranchissable abîme, dix années d'infamies et de crimes sans nom, quinze années de gloires et de revers tous également inoubliables.

Depuis Louis XIV, le budget de la France avait plus que doublé; la population s'était accrue de plus d'un quart, montant de 20 millions probablement à 25 millions au moins d'habitants; de nombreuses voies de communication, routes et canaux, avaient été ouvertes à l'intérieur; les mines commençaient à être exploitées et à donner des produits en quantités fort appréciables; les barrières étaient tombées entre les provinces; au dehors, enfin, notre commerce international, qui en 1716, d'après Arnould, chef du bureau de la balance du commerce sous Louis XVI, n'aurait atteint dans son ensemble que 200 millions de notre monnaie, dépassait certainement, en 1789, un milliard au commerce général (1).

Or, les développements de la production par les progrès de l'agriculture et de l'industrie permettent de consacrer, sur les richesses produites, une proportion plus considérable à la satisfaction des besoins généraux et par consé-

(1) Voy. de Foville, *France économique*, année 1889, p. 265. — Pour 1789, le commerce général était de 577 millions de livres à l'importation contre 441 à l'exportation.

quent aux charges de la nation comme à l'extinction de ses dettes. Celui qui ne produit que peu avec des instruments rudimentaires ou bien dans une organisation sociale troublée ou encore mal assise, a besoin pour lui du fruit presque entier de ses labeurs : celui qui produit davantage par la division du travail ou par les machines, peut disposer d'une part plus large pour ses goûts de confortable ou de luxe, pour le culte, pour les lettres, les sciences ou les beaux-arts, pour la défense de la patrie ou bien pour sa grandeur et son éclat. Quand tous les échanges sont achevés entre les particuliers qui produisent, la richesse d'une société est faite ainsi de cet excédent qui demeure disponible au moins un certain temps et qu'elle peut redemander à chacun pour le bien général de tous. On ne saurait contester, par exemple, que les nations modernes, si leurs finances sont bien conduites par ailleurs, peuvent entretenir sans appauvrissement des armées permanentes dont le chiffre aurait été une cause fatale de ruine pour des régimes moins avancés dans la production des richesses. C'était cet équilibre nécessaire entre les besoins généraux de l'Etat et la part de produits réservée forcément aux besoins privés des sujets, qui avait été rompu par la politique guerrière et fastueuse de Louis XIV ; et c'était cette rupture qui condamnait fatalement ses ministres à la banqueroute. Mais les progrès déjà réalisés au cours du dix-huitième siècle n'étaient-ils pas déjà suffisants pour encourager et pour justifier, avec l'espoir du succès, les honnêtes efforts que les hommes de 1789 auraient dû tenter pour le relèvement de nos finances en s'abstenant de toute confiscation et de toute injustice?

Il semble qu'ils l'eussent pu. Seulement, ce qui manqua alors, et ce qui manqua beaucoup plus que les ressources d'ordre économique et financier, ce fut le ressort moral. On l'avait brisé volontairement, quoique inconsciemment : dès lors, il ne pouvait plus se reforger et se retremper que dans la vie militaire et sur les champs de bataille, à l'école toujours dure et si souvent sanglante de la discipline et de la victoire.

En résumé donc, on peut soutenir que, en soi, la situa-

tion des finances de 1789 n'aurait pas été irrémédiablement condamnée. C'est l'opinion que M. Georges Michel défendait récemment dans l'*Economiste*, à propos de l'ouvrage réédité de M. Paul Boiteau, l'*Etat de la France en 1789*. « En 1787, dit M. Michel, le déficit avoué est de 112 millions; les notables, vérifications faites, trouvaient 125 millions, et ils ne savaient pas tout, car Brienne déclara bientôt que le chiffre du déficit annuel était de 140 millions de livres. Celui des anticipations était de 280 millions. Certes, la situation était loin d'être désespérée. Un déficit de 140 millions pour un Etat comprenant une population de 27 millions d'habitants (1), qui, sauf une série de récoltes médiocres ou mauvaises, n'avait pas subi depuis nombre d'années de calamités exceptionnelles, n'avait rien de sérieusement alarmant. Avec beaucoup d'attention aidée d'une ferme volonté de remédier aux abus et de réaliser des économies reconnues indispensables, un gouvernement composé d'hommes de capacité ordinaire serait facilement venu à bout de difficultés plus apparentes que réelles. Mais — il faut bien le reconnaître — personne ne s'y appliqua sérieusement, et, soit incurie, soit impossibilité de changer des habitudes invétérées, soit défaut d'intelligence chez le roi et son entourage, soit manque de volonté chez les ministres, les choses suivirent leur cours. Aujourd'hui que les nations s'enorgueillissent de compter leur dette par dizaines de milliards, on a peine à s'imaginer que la cause occasionnelle de la chute de la plus puissante monarchie du monde a été un déficit de 140 millions (2). »

La faute en est-elle aux hommes?

Oui, si les hommes qu'on met en cause sont ceux qui firent la Révolution. Mais n'accusez ni Turgot, ni Necker, ni Louis XVI, pas même Calonne ou Brienne!

Deux choses, qui ne relevaient pas des budgets ni de ceux qui les firent, manquèrent pour soutenir ou pour re-

(1) Ce chiffre est exagéré : la France ne devait pas avoir bien plus de 25 millions.

(2) *Economiste* du 20 avril 1889.

lever les finances : ce fut l'ordre surtout et ensuite la paix.

En 1789, il était trop tard pour redresser les idées et restaurer les principes, trop tard aussi pour utiliser ces forces latentes que les classes inférieures de la France recélaient en elles-mêmes et qui allaient lui permettre de refaire en quelques années l'édifice de sa richesse et de sa puissance, après la plus formidable faillite et la plus formidable révolution que l'histoire du monde ait jamais connues : il était trop tard, en un mot, pour sortir avec calme de ce régime absolu, où les rois, depuis Louis XIII, avaient laissé se corrompre les vieilles traditions nationales et dont ils n'avaient pas même fait une barrière contre la perversion des doctrines et la dépravation des mœurs, mais d'où la France ne pouvait plus se faire affranchir sans se ruer du premier bond dans toutes les licences de l'anarchie.

Avec cette révolution, dès qu'elle arrive ou tant qu'elle est là, il n'y a plus rien à tenter.

Ce ne fut donc pas la banqueroute qui fit la Révolution, puisque Louis XIV, en pleine banqueroute aussi, avait bien laissé sans orage son trône à un enfant de cinq ans qui la continua sans plus de trouble par l'organe du duc d'Orléans. Ce fut la Révolution, au contraire, qui fit la banqueroute, elle qui l'aurait conjurée cependant, si elle avait pu elle-même se réduire à n'être qu'une réforme.

Tout avait changé depuis un siècle.

Reportons-nous au règne de Louis XIV. Alors le rentier qu'on ne paie pas est triste, et sa tristesse passe en proverbe :

> Plus triste qu'un rentier
> A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier,

dit Boileau ; mais le rentier du dix-septième siècle ne fraterniserait pas avec ceux qui mettent les têtes au bout des piques.

L'historien impartial de notre dette, M. Vührer, a tracé un juste tableau de ce sentiment public qui avait eu cours au déclin du grand règne et qui avait permis à la France

de subsister et de se relever sans secousses intestines : « Les mesures que Desmarets proposait, dit-il, étaient une banqueroute partielle. Pourtant elles n'excitèrent pas les réclamations et les plaintes qu'à toute autre époque elles eussent soulevées. C'est que le public avait le sentiment des nécessités auxquelles Desmarets avait à faire face ; c'est que les malheurs qui pesaient sur la France inspiraient chez les individus un dévouement et une abnégation qu'on ne saurait trop louer ; c'est que le courage, l'inébranlable fermeté dont Louis XIV donnait des preuves constantes en face des terribles épreuves de sa vieillesse, avaient rallié tous les sentiments aussi bien que tous les intérêts autour de son gouvernement et permettaient à ses ministres d'user, pour le salut commun, des mesures que dans d'autres temps on eût repoussées résolument. »

Mais 1789 est d'un autre âge. On y a maintenant toutes les utopies, même celle de l'honnêteté par le vol à côté de ces autres utopies de la fraternité universelle et du sentimentalisme menteur de la philanthropie. On y a surtout la soif du nouveau, le mépris des traditions, et au plus haut degré l'orgueil d'où naissent alors tous les crimes contre Dieu, l'autorité et la société.

Dès l'installation de l'Assemblée, les troubles populaires ont suspendu instantanément la rentrée des impôts.

« La licence est sans frein, les lois sont sans force, les « tribunaux sans activité ; la désolation couvre une partie « de la France, et l'effroi l'a saisie tout entière. » C'est le garde des sceaux qui trace officiellement ce tableau, le 7 août 1789. M. Taine, dans son éloquent ouvrage sur les origines de la société française, a étonné le lecteur par le récit des crimes accomplis dans ces premiers temps de la Révolution. Que devint le budget, lorsque les impôts ne furent pas payés et que les tentatives d'emprunt eurent toutes échoué les unes après les autres ? « Le Trésor royal « est dans un état de pénurie incalculable pour la somme, « incalculable pour les effets, » disait Montesquiou au nom du Comité des finances, le 26 septembre ; et Mirabeau ajoutait le même jour : « Les revenus de l'Etat sont anéantis,

« le Trésor est vide, la force publique est sans ressort. »

On avait ouvert l'année 1789 avec un déficit de 140 millions — de 160 au maximum. En mars 1790, pour l'exercice où l'on est, on calcule déjà le déficit à 350 millions. Encore le budget nouveau ne s'appuie-t-il que sur des impôts en décadence, tandis qu'auparavant les recettes, malgré leur insuffisance, étaient du moins assurées par un rendement annuel à peu près uniforme et même progressif dans une certaine mesure.

M. Stourm a-t-il raison de jeter ensuite cette dernière conclusion ?

« La Révolution, dit-il, aggrava une situation qui paraissait compromise jusqu'à la dernière limite. Elle suivait ainsi sa pente naturelle, qui, en toutes matières, lui fit exagérer, en bien comme en mal, les errements de l'ancien régime. La monarchie, on l'a vu, ne possédait ni budgets, ni comptes officiels, ni cadres fixes d'année et d'exercice pour les recettes et les dépenses : le service s'effectuait au jour le jour, sans souci de l'avenir, sans rappel du passé. La Révolution ne fit pas mieux. Non seulement, comme la monarchie, elle dut vivre d'expédients quotidiens, mais elle fut rapidement conduite à creuser encore plus profondément l'abîme du déficit (1). »

Nous osons souscrire à une partie de ces jugements, quelque douleur que nous en ayons, car nous ne nous sentons point de force à justifier la gestion financière des derniers règnes de l'ancienne monarchie.

Il y aurait eu cependant, de l'autre côté du détroit, de meilleurs exemples à suivre.

L'Angleterre avait été l'ennemie séculaire de la France. Pendant de longs siècles ce fut la Manche, et non pas le Rhin ni les Vosges, qui nous sépara de l'*Erbfeind*. Au dix-septième siècle, des deux rivales, ce fut la France qui resplendit partout du plus vif éclat, et même encore jusque vers le milieu du dix-huitième la France put disputer à sa jalouse ennemie l'empire de l'Océan et du monde. Tout

(1) Stourm, *op. cit.*, t. II, p. 274.

changea avec Louis XV : l'Angleterre eut d'autres finances que nous, et si l'histoire des nôtres est celle de nos banqueroutes, l'histoire des siennes n'est guère que l'histoire de ses conversions.

Robert Walpole commence en 1715, en convertissant le 6 % en 5 %. Le taux s'abaisse graduellement à 4 % en 1729, à 3 % de 1749 à 1755. Ici l'œuvre est interrompue. On la reprend après ce duel où le blocus continental menaça d'avoir raison des milliards des Anglais. La dette, qui comprend depuis lors beaucoup d'éléments plus récents, est convertie à 4 % en 1822 ; elle tombe à 3 1/2 entre 1826 et 1832, à 3 % entre 1844 et 1854 ; Goschen, il n'y a pas deux ans, la réduisait à 2 3/4 pour jusqu'à 1903 et à 2 1/2 pour les années à suivre, sans engagement pour au delà de 1922.

Nous, nous avions perdu l'intelligence et la pratique des conversions. Quand M. de Villèle voulut les reprendre en 1825, la France les confondit avec les banqueroutes, hantée encore comme elle l'était par le souvenir d'un long siècle d'engagements audacieusement violés. On en est réduit à se demander avec stupeur si Pontchartrain, après la paix de Ryswick, n'avait pas eu devant lui une France plus intelligente des droits et des véritables intérêts de la nation.

C'est qu'on ne fait pas, c'est que surtout on ne refait pas en quelques jours ou en quelques années l'éducation financière de tout un peuple.

Il faut même aller plus loin.

Il y a des liens étranges et mystérieux entre la probité des gouvernements et celle des particuliers, comme il y en a entre les châtiments communs des peuples et des rois. Au siècle dernier, pour perdre les mœurs au sein des familles comme pour faire abandonner les voies de l'antique probité, les exemples descendaient de si haut qu'ils ne pouvaient pas manquer de faire des émules et des victimes successivement sur tous les gradins de la société.

On a dit bien des fois que la mauvaise politique fait les mauvaises finances ; je ne sais pas si l'on ne peut pas dire

avec autant de justesse que les mauvaises finances font aussi à la longue les mauvaises mœurs.

L'honnêteté publique n'y résiste pas toujours, et le spectacle démoralisateur des scandales financiers et des banqueroutes d'Etat doit être compté parmi les ferments les plus actifs d'une désorganisation de la société.

J. Rambaud,

Professeur d'Economie politique
à la Faculté catholique de droit.



REVUE HISTORIQUE

I. *La collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire* (1), est due à l'heureuse et féconde initiative de quelques membres de l'Institut, de l'Université, de l'école des Chartes et de l'école des Hautes Études, auxquels un éditeur dévoué aux intérêts de la science a donné le plus intelligent concours. Grâce à leurs efforts communs, d'excellents instruments de travail sont mis aux mains des professeurs, des étudiants et de tous ceux qui veulent étudier l'histoire dans ses sources mêmes. Pour donner l'idée de la façon toute pratique dont les promoteurs de cette œuvre éminemment utile en ont arrêté le plan, je ne puis mieux faire que de citer quelques lignes de leur programme : « Dans le choix des documents et des recueils que nous nous proposons de publier, nous nous préoccupons avant tout de *créer des instruments de travail utiles et commodes*, analogues à ceux qui existent depuis longtemps pour l'étude de l'antiquité. Nous ne cherchons ni les textes inédits, *ni les curiosités vaines*. Notre choix s'est porté et se portera de préférence sur les documents qui nous paraissent les plus utiles, les plus propres à fournir la matière d'explications dans les chaires d'enseignement supérieur ou la base d'études nouvelles pour les étudiants... Nous voulons, avant tout, donner des éditions correctes et maintenir dans l'ensemble de

(1) Paris, Picard. Le prix de la souscription est seulement de 10 fr. par an.

l'œuvre l'unité de méthode et un caractère rigoureusement scientifique. » Voilà d'excellentes promesses, garanties non seulement par les noms bien connus et justement estimés des membres du comité (1), mais par leur exécution intégrale depuis 1887, date du premier volume de la collection. Elle en comprend sept aujourd'hui : Raoul Glaber, *Les cinq livres de ses Histoires* (éditeur, Maurice Prou). — Grégoire de Tours, *Histoire des Francs* (livres I-VI) texte du ms. de Corbie (H. Omont). — Suger, *Vie de Louis le Gros*, suivie de l'*Histoire du Roi Louis VII* (A. Molinier). — *Lettres de Gerbert* (Julien Havet). — *Textes relatifs aux institutions privées et publiques, aux époques mérovingienne et carlovingienne* (M. Thévenin). — *Textes relatifs à l'Histoire du Parlement depuis les origines jusqu'en 1314.* (Ch-V. Langlois). — *Les grands traités de la guerre de Cent ans* (E. Cosneau).

Sauf pour l'*Histoire des Francs*, dont l'édition par M. Omont est la reproduction textuelle du ms. de Corbie (on pourra voir les raisons pour lesquelles il a pris ce parti, dans un avertissement du comité, en tête de ce fascicule), la *Collection* donne toujours des éditions critiques dont le texte repose sur le classement des manuscrits. Ceux-ci sont étudiés, ainsi que les éditions antérieures, dans de savantes préfaces qui donnent l'état actuel de la science sur la vie des chroniqueurs, ou, s'il s'agit de recueils, sur le sujet et sur les travaux auxquels il a donné lieu jusqu'ici. Les index sont d'ordinaire complets et commodes ; l'annotation, plus ou moins développée selon le caractère et la difficulté des textes, est toujours suffisante. L'impression est très soignée.

Je voudrais entrer dans de plus grands détails, m'étendre notamment sur le précieux recueil de *Textes relatifs à l'Histoire du Parlement*, dont l'introduction m'a paru particulièrement remarquable ; parler à loisir du travail très complet et très neuf où M. Julien Havet fait si bien

(1) MM. Giry, Jaliffier, Ch-V. Langlois, Lavisse, Lemonnier, Luchaire, Prou et Thévenin.

connaître les lettres et la vie de Gerbert et, preuves en mains, venge sa mémoire d'injustes attaques. Mais il faut se borner. J'aurai du reste à revenir sur la *Collection de Textes* à mesure que de nouveaux volumes seront donnés au public. J'en ai dit assez aujourd'hui pour faire comprendre à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux études historiques sérieuses, la grande portée de cette œuvre et tous les services qu'en peuvent attendre nos professeurs et nos étudiants.

— Ils n'accueilleront pas avec moins d'empressement le *Manuel de Paléographie* (1) de M. Prou dont l'utilité est également immédiate. Quiconque est obligé de recourir aux manuscrits et aux documents d'archives, à moins qu'il n'ait subi la longue, sérieuse et scientifique préparation de l'Ecole des Chartes, se heurte constamment à des difficultés dont la simple pratique, pour assidue qu'on la suppose, ne triomphe pas aisément. Les modestes travailleurs, en province surtout, n'ont pas les moyens de se procurer les grands recueils de fac-similés; l'ouvrage de N. de Wailly est rare, volumineux et très cher, par conséquent. Restaient les petits manuels de Chassant dont tout le monde a pu constater l'insuffisance absolue. L'ouvrage de M. Prou comble donc une regrettable lacune, et il la comble parfaitement, parce qu'il est à la fois très clair et très complet. Les divisions sont nombreuses et rationnellement établies ; pour chaque période, les divers éléments de l'écriture sont nettement analysés, les abréviations résolues, les plus célèbres manuscrits et les meilleurs fac-similés indiqués. Le *Manuel* en est abondamment pourvu lui-même, ils sont fort bien choisis, l'exécution en est bonne et la lecture de chaque exemple est donnée ligne par ligne avec des observations judicieuses dont un lecteur attentif pourra tirer le plus grand profit. Enfin un ample dictionnaire des abréviations latines et françaises, de près de deux cents pages,

(1) ***Manuel de Paléographie latine et française du VI*****e** ***au XVII*****e** ***siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations*****, avec 23 fac-similés en phototypie (Paris, A. Picard, 1890. In-8 de 386 p.)**

donne le moyen de résoudre immédiatement toutes les difficultés de lecture qu'on peut rencontrer dans les chartes et les manuscrits du VIe au XVIe siècle. N'oublions pas de mentionner les très abondantes références bibliographiques méthodiquement données à la suite de chaque chapitre. L'ouvrage est dédié au maître éminent qui a fourni, à l'École des Chartes, toute une légion d'excellents paléographes, M. Léon Gautier.

II. La fin prématurée de Fustel de Coulanges a été une perte immense pour les lettres françaises et les études historiques. Il avait voué sa vie à l'examen approfondi des plus difficiles problèmes de nos origines nationales et il faut avoir lu ses livres pour se faire l'idée de ce qu'il y apportait d'érudition, de critique sagace et de sévère éloquence. Son volume sur la *Monarchie Franque*, publié en 1888, avait été un véritable événement littéraire. Assurément ses conclusions n'avaient pas été admises par tout le monde, et sa critique des opinions d'autrui avait paru parfois très dure, mais il n'y avait eu qu'une voix pour louer son savoir et son admirable talent d'écrivain. Tous les gens éclairés faisaient des vœux pour qu'il lui fût donné de mener à terme l'œuvre immense qu'il avait entreprise. La mort l'a arrêté avant qu'il eût parcouru la moitié de la route, au moment où il venait d'achever un deuxième volume de son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. Ce volume a pour sujet *l'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* (1). Ici encore, Fustel de Coulanges a été fidèle à la méthode qu'il résumait lui-même en ces trois règles : « étudier directement et uniquement les textes dans le plus minutieux détail ; ne croire que ce qu'ils démontrent ; enfin écarter résolument de l'histoire du passé les idées modernes qu'une fausse érudition y a portées. » Les questions, classées dans un ordre rigoureux, sont examinées exclusive-

(1) Un vol. in-8 de VII-466 p., chez Hachette.

ment à la lumière des documents (chartes, lois, formules, chroniques et hagiographes du temps); ce sont les documents qui fournissent les résolutions et répondent aux difficultés. Assurément le sujet est aride de sa nature, mais l'illustre historien l'a traité avec tant de science vraie, une simplicité si élégante, dans une langue si nette et si forte, qu'on se prend à lire avec une sorte de passion ces pages sévères, et qu'il est bien difficile de ne pas se laisser subjuguer par l'ordre parfait et la puissance de l'argumentation.

L'auteur consacre un premier chapitre à l'étude approfondie de la villa Gallo-Romaine au double point de vue de la condition des terres et de la condition des personnes. Ce point de départ fixé, il discute tout ce qui se rapporte au droit de propriété après les invasions, le droit mérovingien en ce qui concerne la terre, le sens du mot *alleu* (qui pour lui signifie tout simplement héritage, héritage de Romain ou héritage de Franc, indistinctement). Il reprend ensuite très énergiquement sa théorie au sujet de la communauté de village chez les Francs, qu'il nie absolument; il montre que le sol était partagé non en villages, mais en domaines, puis il examine séparément la nature du domaine rural, la condition personnelle des hommes du domaine (esclaves, affranchis, colons) et les diverses sortes de tenures, les communaux de village, enfin le gouvernement intérieur de la villa. Ses conclusions sont très nettes; il constate la continuité des usages, la stabilité du domaine au point de vue de l'étendue, du nom, du partage, l'identité du droit de propriété avant et après les invasions, l'identité de condition des hommes qui cultivent le domaine, sauf la substitution de la tenure servile à l'ancienne servitude. Du quatrième au neuvième siècle l'affranchissement n'a pas changé de nature, le colonat est resté immuable. « Dans cette étude qui portait sur une si longue période, dit Fustel de Coulanges dans les dernières pages qu'il ait écrites, nous n'avons pu saisir un seul moment où il se soit fait un changement dans la nature du domaine rural. Les invasions germaniques n'y ont apporté aucune modification. Les documents

ne montrent aucune différence essentielle entre les domaines du nord de la Gaule ou de la région Rhénane et ceux de la Gaule centrale. — Une seconde remarque est que l'autorité publique n'a jamais été pour rien dans cette organisation. Ce ne sont pas les rois mérovingiens qui ont créé l'alleu, ni constitué la villa. Ce domaine datait de plus loin. Il s'était formé de lui-même. Il a subsisté par sa force propre. La société rurale a vécu et s'est conservée d'instinct. Il n'y a pas un seul indice que ce système rural ait été attaqué ni contesté. — Une troisième remarque est que, dans tout ce que nous avons vu, il n'y a rien de féodal. C'est que la propriété foncière, le grand domaine, la seigneurie du propriétaire n'appartiennent pas à la féodalité. L'esclavage, le servage, la tenure servile, la tenure colonaire, les redevances seigneuriales, les services et les corvées n'ont rien de commun avec la féodalité et lui sont antérieures. Tout cela subsistera au milieu de la féodalité, mais rien de cela n'est de l'essence de la féodalité. »

Je ne sais si ces conclusions seront adoptées par tous les érudits spécialement versés dans ces difficiles questions. Je me contente de les enregistrer, sans prendre parti dans une discussion fort au-dessus de ma compétence.

Il convient de signaler expressément les belles pages où l'auteur détermine l'heureuse influence de l'Église chrétienne sur la « condition réelle de l'esclave. » Elles mériteraient d'être intégralement citées.

— Un des collègues de Fustel de Coulanges à l'Institut, M. Paul Viollet, vient de publier la première partie d'une importante *Histoire des institutions politiques et administratives de la France* (1). Il y est traité du *droit public* durant les périodes gauloise, gallo-romaine et franque. Ce simple énoncé indique assez l'immensité de la matière embrassée. Je me hâte d'ajouter que l'auteur a su s'en rendre maître, à force de science et d'esprit synthétique. Connaissant à merveille les textes originaux, qui sont fort nombreux, et la littérature de son sujet, où les ouvrages con-

(1) Chez Larose et Forcel, à Paris, in-8° de VIII-458 p.

sidérables en toute langue se comptent par centaines, il a su s'assimiler complètement documents et livres, disposer dans un ordre parfait les faits innombrables qu'il considère comme acquis, faire ressortir d'une façon fort nette leur enchaînement, formuler les lois qui les ont régis. Quand on aura lu attentivement son livre si plein et si clair, on devra constater que les vastes promesses du titre ont été pleinement tenues et on aura pu vérifier l'exactitude de cette observation de Leibnitz, citée par M. Viollet dans sa préface, pour légitimer le dessein de condenser dans un ouvrage de dimension moyenne l'histoire du droit public français : « On peut dire que les sciences s'abrègent en augmentant, ce qui est un paradoxe très véritable ; car, plus on découvre de vérités et plus on est en état d'y remarquer une suite réglée et de se faire des propositions toujours plus universelles, dont les autres ne sont que des exemples ou corollaires, de sorte qu'il se pourra faire qu'un grand volume de ceux qui nous ont précédé se réduira avec le temps à deux ou trois thèses générales. » C'est vrai, mais pour arriver sûrement à cette réduction, il faut à la fois beaucoup de science et beaucoup d'esprit philosophique. Heureusement, ni l'un ni l'autre n'ont manqué à M. Viollet.

Un ouvrage comme le sien ne se prête guère à une analyse détaillée. Je dois me contenter d'en proclamer tout le mérite et d'en marquer l'utilité. Le commun des lecteurs, ceux qu'on appelait, au XVII[e] siècle, les « honnêtes gens », pourront prendre une idée suffisamment complète des vicissitudes par lesquelles ont passé les institutions politiques et administratives qui ont régi, pendant des siècles, les habitants de notre sol ; ils s'instruiront d'une multitude de faits qu'il importe de connaître. Les érudits y puiseront en abondance des arguments. Les étudiants désireux de s'instruire à fond de tant de graves questions sauront gré à M. Viollet de son exposition éminemment suggestive et des précieuses indications bibliographiques qu'il a prodiguées au bas des pages et à la fin de chaque chapitre. Celui que l'auteur consacre à *l'Église* (p. 335-418) est très considérable, très exact et d'un ton excellent. Je souhaite d'avoir bientôt à annoncer l'apparition du second volume de cette œuvre remarquable.

III. Me voici contraint de passer, sans transition, du haut moyen âge au XVIe siècle. Pour cette période féconde en bouleversements et en catastrophes, j'ai à signaler deux livres de haute valeur.

Dans le premier, M. le vicomte de Meaux entreprend l'histoire des luttes religieuses dans l'Europe entière depuis l'avènement de la Réforme jusqu'aux traités de Westphalie (1). Le sujet est intéressant autant que vaste et difficile. Le théâtre des événements est immense : les pays du nord, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne entière, la Pologne, l'Italie, l'Espagne et la France. M. de Meaux s'est astreint à étudier à fond les œuvres originales des historiens de tous les pays, les innombrables monographies consacrées aux événements et aux hommes, les recueils de pièces diplomatiques, les mémoires des acteurs et des témoins de ce drame gigantesque. Il a pu ainsi contrôler leurs dépositions les unes par les autres et, sur des points essentiels, dégager, plus d'une fois, la vérité dénaturée par la mauvaise foi et la passion. Bien plus, il apporte dans le débat des éléments nouveaux, grâce aux découvertes qu'il a su faire en maints dépôts publics et privés, notamment aux archives du ministère des affaires étrangères, aux archives du Saint-Siège, dans celles de la famille Barberini. Aucune des sources historiques ayant une valeur réelle n'a été négligée par lui et on a pu lui rendre ce témoignage « qu'il apporte sur tous les points, le dernier mot de la science et se réfère à l'ouvrage capital ».

Avec une telle préparation, la méthode sûre et le talent d'écrivain que tout le monde reconnaît à M. le vicomte de Meaux, l'œuvre devait être accomplie avec un parfait succès. Grâce à un plan bien conçu et dont toutes les parties ont été très régulièrement exécutées, l'historien a pu dominer les matériaux accumulés et donner à ses lecteurs le moyen de se reconnaître aisément dans ce vaste ensemble d'événements. Dans le premier volume, il étudie successi-

(1) *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie.* Perrin, 1889. 2 vol. in-8 de VII-529 et 691 p.

vement l'établissement de la Réforme dans les pays protestants (Angleterre, Suède, Danemark, Hollande, Allemagne luthérienne) et les désordres qu'elle fit naître dans les pays où la majorité demeura attachée à l'ancienne foi (Allemagne catholique, Pologne, Espagne, Italie). Pour chacune de ces contrées, M. de Meaux recherche la solution donnée à la question des cultes et, plus spécialement, la part prise à cette solution par la politique française. Si l'on joint à la lecture de ce volume celle du précédent ouvrage de l'auteur (1) concernant particulièrement notre pays, on a le tableau précis et complet des phases diverses par lesquelles a passé l'Europe au double point de vue religieux et politique, durant le XVIe siècle tout entier et pendant les premières années du XVIIe, jusqu'à la mort d'Henri IV, dont le « grand dessein » est exposé, pour conclure.

Le second volume se subdivise en deux livres : catholiques et protestants en France sous Louis XIII ; catholiques et protestants en Europe jusqu'à la paix de Westphalie. L'intérêt de l'un et de l'autre est fort grand ; mais j'ai surtout remarqué les deux beaux chapitres relatifs à la renaissance religieuse en France au commencement du XVIIe siècle et aux relations de l'Eglise et de l'Etat dans notre pays, à la même époque. Il est impossible d'être plus complet et parfois plus éloquent. La politique de Richelieu et celle de Mazarin sont nettement exposées dans la dernière partie ; les événements divers de la guerre de Trente ans, faits militaires et négociations sont présentés au lecteur en très bon ordre et avec une clarté fort méritoire. L'historien achève son œuvre en fixant les traits caractéristiques de la situation religieuse et internationale déterminée par les fameux pactes de Munster et d'Osnabruck et leurs conséquences durant la période longue et tourmentée qui s'étend de 1648 à la Révolution française.

Aux yeux de M. de Meaux la politique intérieure et la politique étrangère d'Henri IV étaient les seules qui fus-

(1) ***Les Luttes religieuses en France au*** XVIe ***siècle***. **Paris, Plon, 1879, in-8.**



sent vraiment et également profitables à l'Église et à l'État. Je sais qu'on a contesté le bien fondé de ses conclusions (1), mais il n'en est pas moins vrai que l'historien, dont on ne saurait nier la science et l'esprit sincèrement orthodoxe a montré surabondamment comment, nulle part, la violence n'a profité au catholicisme.

— Un excellent érudit belge, M. Kerwyn de Lettenhove, à qui l'on doit, entre tant d'autres travaux, un magistral ouvrage sur les guerres de religion dans les Pays-Bas, a voulu faire la pleine lumière sur les procès et la mort d'une des plus sympathiques victimes de la Réforme, Marie Stuart (2). Il n'a pas consacré moins de deux gros volumes aux trois dernières années de cette princesse infortunée. On pourrait faire toute une bibliothèque des livres pour et contre la reine d'Ecosse; et pourtant M. Kerwyn de Lettenhove a trouvé le moyen de dire bien des choses nouvelles et d'éclaircir singulièrement plusieurs des points contestés. Son ouvrage est uniquement basé sur les textes originaux publiés jusqu'ici et sur de nombreux documents inédits découverts par lui au *Record office*, au *British Museum* et dans des archives privées jusqu'ici inaccessibles, celles du marquis de Salisbury et de lord Calthorpe. L'examen attentif de la correspondance secrète des ministres d'Élisabeth et de leurs agents a permis à l'auteur de faire connaître dans tous leurs détails les intrigues ténébreuses ourdies par les puritains pour perdre Marie Stuart. Il nous montre la malheureuse reine environnée d'espions, trahie par ses serviteurs, en butte à la violence et à la perfidie; ses papiers et son chiffre lui sont soustraits; pour la tromper et l'induire à des réponses qu'on exploitera contre elle, on fabrique de toutes pièces des lettres faussement attribuées à ses agents, et comme ces faux ne conduisent pas au résultat désiré, on arrive à contrefaire sa signature et son écriture même. Le

(1) Voir un article du P. Brucker, dans les *Etudes religieuses... publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus* (nov. 1889)

(2) *Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le procès, le supplice* (1565-1587). Paris, Perrin, 2 vol. in-8 de VII-460 et 536 p.

dernier historien de Marie Stuart a pleinement démontré tous ces faits honteux, tout comme il a prouvé la fausseté intégrale ou partielle de documents à charge considérés trop longtemps comme authentiques.

Il raconte et discute très minutieusement tous les incidents du procès et les efforts tentés par les chefs de la secte puritaine pour obtenir d'Élisabeth le warrant d'exécution ; la reine d'Angleterre reculait devant la responsabilité officielle du crime et aurait beaucoup mieux aimé être débarrassée de sa victime par l'initiative de serviteurs qu'elle aurait eu la ressource de désavouer. On lui arracha pourtant l'ordre désiré. Marie Stuart n'avait plus qu'à mourir. Elle souhaitait ardemment de quitter cette terre où elle avait tant souffert ; elle souhaitait surtout d'être mise à mort pour sa foi. Cette consolation lui fut accordée. En lui annonçant son supplice, le comte de Kent lui dit : « Votre vie était la mort de notre religion ; votre mort sera sa vie. » — « A ce moment, ajoute l'historien, la figure de Marie Stuart s'illumina d'un rayon de bonheur : elle avait enfin obtenu cet aveu qui, d'une condamnée pour un crime d'Etat, faisait d'elle une martyre : « Je ne me croyais pas, s'écria-t-elle, digne d'une telle mort ; car mourir pour la foi, c'est s'unir aux élus. » Sa constance ne se démentit pas, et rien n'est beau, rien n'est émouvant comme le récit de son supplice.

Ces quelques lignes suffisent pour faire entendre l'importance capitale du beau livre de M. Kerwyn de Lettenhove, qui fait faire un grand pas à la réhabilitation de Marie Stuart.

IV. En ce qui concerne l'histoire du XVIIe siècle, il faut signaler le premier volume des *Instructions données aux ambassadeurs de France près le Saint-Siège*, de 1648 à 1789 (1). Il conduit les négociations jusqu'en 1687 et méri-

(1) *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie, jusqu'à la Révolution française*, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères, *Rome* (1648-1685), avec une introduction et des notes par G. Hanotaux, Paris, Alcan, 1888, gr, in-8 de CXII-371 p.



terait un examen approfondi. Je n'en puis parler aujourd'hui aussi longuement que je le souhaiterais, mais le tome II ne devant pas tarder à être donné au public, j'aurai prochainement l'occasion d'y revenir. J'en profiterai pour dire ma pensée sur la longue introduction où M. Hanotaux a prétendu formuler exactement la théorie du Gallicanisme. On devine de quel côté sont ses prédilections : sa note est évidemment régaliste et parlementaire ; j'ajouterais qu'il se montre assez peu versé dans les questions de théologie et de droit canonique, ce qui ôte beaucoup d'autorité à sa dissertation.

— La thèse de M. Douarche sur l'*Université de Paris et les Jésuites, aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1), est écrite dans le même esprit, ce qui naturellement lui a valu les éloges de la nouvelle Sorbonne. Je ne crois pas nécessaire d'insister beaucoup sur ce livre écrit par un tenant du parti universitaire, parlementaire, gallican et janséniste. Il convient pourtant d'ajouter que le lecteur au courant des antipathies et des préjugés de l'auteur ne lira pas sans utilité ce récit complet et détaillé de la campagne presque deux fois séculaire soutenue par la Compagnie de Jésus, avec un courage sans défaillance, contre le monopole de l'université de Paris.

Les Jésuites furent tour à tour tolérés, proscrits, rappelés, persécutés, triomphants enfin. Mais jamais ils ne s'abandonnèrent eux-mêmes, jamais ils ne furent abandonnés par le Saint-Siège, jamais non plus ces adversaires ne se déclarèrent définitivement vaincus ; on s'en aperçut en 1762. Une telle histoire écrite d'après les documents contemporains ne saurait manquer d'intérêt. Mais, encore une fois, le livre de M. Douarche doit être lu avec beaucoup de précaution.

V. En cette année du centenaire, les livres sur l'histoire de la Révolution ont naturellement foisonné. A les indiquer tous on perdrait son temps et sa peine. J'enregistrerai du moins deux publications officielles qui sont presque uni-

(1) Paris, Hachette, 1889, in-8 de IX-327 p.

quement des recueils de textes et qui pourront servir de base à des études ultérieures. L'une d'elles est la collection des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative* (1), dont je donne uniquement le titre, me réservant d'en parler prochainement en détail. Le sujet vaut qu'on s'y arrête et il importe d'étudier attentivement toutes les questions qui se rattachent à l'œuvre scolaire de la Révolution française. L'éditeur littéraire de ce volume est d'ailleurs fort compétent, et ce n'est pas perdre son temps que d'examiner avec attention ses travaux. — De son côté M. Aulard, ce chargé de cours de la Sorbonne, entretenu par le Conseil municipal de Paris, a mis au jour le premier volume du *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire* (2). On y peut suivre, jour par jour, le fonctionnement de la machine gouvernementale fabriquée au 10 août, lors de la déchéance et de la captivité du roi. L'ouvrage est précieux surtout au point de vue des affaires étrangères et encore plus des affaires militaires, en raison des abondantes informations que l'on peut tirer de la correspondance des représentants en mission. Après avoir constaté, en lisant ces pages singulièrement instructives, l'étroite dépendance où le pouvoir central tenait les généraux sans cesse soupçonnés, blâmés, mandés à Paris, envoyés d'une armée à l'autre, après avoir eu la preuve des malversations commises par les fournisseurs, dignes ancêtres de ceux que nous avons vus à l'œuvre en 1870, on admire encore plus l'héroïsme de ces soldats mal nourris, chaussés de souliers de carton, « sans culottes » de fait beaucoup plus que d'opinion, qui faisaient déjà reculer les armées de la coalition et allaient commencer la conquête de l'Europe.

En ce qui concerne la politique intérieure, le volume a moins d'intérêt. Les événements capitaux de la période qu'il embrasse sont les massacres de septembre, le procès et la

(1) Paris, imp. Nat. 1889, gr. in-8 de XXIV-540 p. (libr. Hachette).
(2) Paris, imp. Nat. 1889, gr. in-8 de LXXI-512 p. (même librairie).

mort du roi. Or le registre du Conseil exécutif provisoire est absolument muet sur les tueries dont les prisons furent le théâtre et très pauvre en renseignements sur la sombre tragédie qui se dénoua le 21 janvier sur la place de la Révolution. Constatons à la louange de M. Aulard qu'il s'est maintenu rigoureusement dans son rôle d'éditeur. Il s'est totalement abstenu de commentaires et de réflexions, comprenant bien qu'il est chargé de fournir des textes, non de les résumer et de les interpréter. L'annotation est généralement suffisante.

— A propos des représentants en mission, M. Wallon a rendu un bien mauvais service à leur mémoire en consacrant à leurs faits, gestes et discours le grand ouvrage dont le quatrième volume a paru ces jours-ci (1). En quelques pages vengeresses, éclatante synthèse d'innombrables documents, M. Taine a stigmatisé ces terribles agents du gouvernement révolutionnaire, esclaves à la chaîne vis-à-vis du Comité de salut public, pachas omnipotents vis-à-vis des autorités locales, des citoyens et des généraux; pachas que leur toute-puissance grise et « en qui se réveillent tous les instincts du soudard et du fauve », un Duquesnoy, toujours ivre et furieux, un Dumont, cynique et brutalement libertin, un Monestier qui, abruti par les fumées du vin, fait fusiller les gens sans qu'il s'en doute, un Tallien, qui mène à Bordeaux, au milieu du peuple affamé, le train d'un satrape, un Carrier, un Lebon, dont les noms seuls en disent assez.

M. Wallon reprend dans le plus grand détail l'histoire de chacune des missions envoyées par la Convention aux départements et aux armées. Grâce à une étude approfondie des monographies publiées dans presque toutes les provinces et de pièces d'archives innombrables, il met en pleine évidence tant de folies et de crimes qu'on voudrait aujourd'hui nier ou excuser. Éminemment instructifs, d'un intérêt souvent poignant, ces quatre volumes sont de ceux que les panégyristes de la Révolution ne réfuteront pas.

(1) *Les Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II* (1793-1794). Paris, Hachette, 1889. 4 vol. in-8 de IX-438, 502, 450 et 450 p.



VI. La place me manque presque complètement cette fois pour parler des recueils périodiques ; je tâcherai désormais de les mieux traiter. Mais je me reprocherais beaucoup de ne pas appeler l'attention de nos lecteurs sur un article de la plus haute valeur publié dans le numéro d'octobre 1889 de la *Revue des Questions historiques* par notre éminent collaborateur, M. Vigouroux : *De l'authenticité des Evangiles prouvée par l'étude critique du langage.* Les rationalistes, pour rajeunir nos livres saints, se servent surtout d'arguments intrinsèques ; ils font fi, faute de pouvoir y répondre, des témoignages historiques. M. Vigouroux les suit sur leur terrain et fait uniquement appel aux preuves intrinsèques. En démontrant « que la langue parlée en Palestine au temps de Notre-Seigneur était un idiome sémitique ; que les hébraïsmes et les idiotismes de tout genre qu'on remarque dans les écrits du Nouveau Testament attestent qu'ils sont l'œuvre d'écrivains d'origine hébraïque, et en corroborant ce point déjà acquis par les considérations nouvelles tirées de l'étude de la langue ou de la terminologie philosophique des Évangiles et des Épîtres, » il arrive à établir, sans contestation possible ces conclusions : « Les Évangiles sont un livre unique au point de vue de la langue ; ils ne ressemblent à aucun livre d'origine grecque ; ils ont des caractères particuliers qui leur sont exclusivement propres ; ils n'ont pu être composés que par des Juifs, au premier siècle de l'ère chrétienne... Il est clair comme le jour qu'aucun faussaire, qu'aucun écrivain postérieur au premier siècle n'aurait pu écrire comme ont écrit les Évangélistes. »

— Un dernier mot. Une revue ordinairement mieux inspirée a donné récemment, sous ce titre alléchant : *Le clergé contemporain et les études historiques* (1), un article qui me semble appeler quelques brèves observations. On y apprend par exemple qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, « le champ de l'histoire était demeuré à peu près inexploré ». On croyait jusqu'ici que les Du Cange, les Baluze, les Tillemont,

(1) *Correspondant* du 10 octobre 1889.

les Mabillon, les Montfaucon, les Bouquet et cinquante autres au moins avaient fait dans ce domaine quelques fouilles et produit certains ouvrages digne d'estime. L'auteur veut ensuite « déterminer, dans le mouvement historique qui entraîne notre siècle, quelle est la place honorable qui appartient au clergé contemporain ». Pour cela il faut aller en Belgique et en Allemagne, où l'on trouvera les Bollandistes et Mgr Janssen (11 pages). Tout le monde est d'accord pour reconnaître la valeur exceptionnelle de leur œuvre. Chez nous, après avoir consacré quelques lignes à Gorini, le critique du *Correspondant* trouve à citer Rohrbacher et Darras (4 pages) qu'il met à peu près au même rang, ce qui est injuste. On peut et on doit lui abandonner Darras, remis à sa place, qui est la dernière, depuis longtemps déjà, par le P. de Smedt et l'abbé Chevalier, mais il y a une belle distance entre ce compilateur et Rohrbacher, malgré les défauts de celui-ci. Vient ensuite un éloge modéré d'un bon livre de l'abbé Christophe (3 pages) et un éloge sans mesure de deux ouvrages d'histoire locale arbitrairement choisis et dont je m'abstiendrai de mentionner les titres (10 pages); les hagiographes en bloc ont « cinq lignes pour compléter ce catalogue déjà long », et c'est tout. Voilà de quoi renseigner exactement le public laïque et ecclésiastique, nombreux, croyons-nous, qui lit le *Correspondant!* Pas un mot des livres du cardinal Pitra, de l'abbé Ulysse Chevalier, de l'abbé Duchesne, encore moins de Martigny, sans doute parce qu'il s'occupa d'archéologie chrétienne et qu'on estime peut-être ses travaux en dehors des « études historiques ». Pour la même raison probablement, M. Vigouroux n'est pas mentionné, je ne dis pas avec son *Manuel biblique*, mais avec *la Bible et les Découvertes modernes*. Je me permets d'engager les lecteurs de l'article en question, consternés sans doute par de si tristes révélations, à parcourir quelques répertoires bibliographiques ou seulement la collection de la *Revue des Questions historiques;* ils y trouveront des articles et des comptes rendus qui les consoleront beaucoup.

Ernest Allain,
Archiviste du diocèse de Bordeaux.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. — M. Maurice Vernes veut ouvrir des voies nouvelles à l'exégèse biblique, et tranformer la presque totalité de l'histoire juive, en modifiant les jugements que l'on portait sur les livres canoniques, sur leur contenu, leurs auteurs et l'époque de leur composition. A son avis, la critique biblique fait depuis un siècle fausse route en découpant, morcelant des ensembles, puis en essayant de classer ces fragments par ordre d'ancienneté et de les interpréter rationnellement, ou d'après la manière dont on s'imagine que les choses ont dû se passer. Ce n'est pas nous qui contredirons sur ce point M. Vernes, mais nous ne le suivrons pas plus loin, et surtout nous refusons complètement notre adhésion au système qu'il vient de formuler dans son livre intitulé : *Précis d'histoire juive* (1).

M. Vernes n'est certes pas le premier venu ; c'est presque un vétéran des études bibliques, et, depuis quelques années en particulier, sa plume féconde appelle souvent sur ses théories l'attention des savants. A dire vrai, jusqu'à ces derniers temps il avait marché fidèlement sur les traces de MM. Reuss et Wellhausen, se contentant de résumer leurs travaux, de les dégager de cet appareil scientifique qui en fermait l'accès aux profanes ; en un mot d'être leur tru-

(1) *Précis d'histoire juive depuis les origines jusqu'à l'époqne persane* (v[e] siècle avant J.-C.) par MAURICE VERNES, directeur adioint à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. — Ouvrage contenant deux cartes. In-12, 828 pages. Paris, Hachette, 1889. 6 francs.



cheman auprès du grand public. Aujourd'hui, tout en profitant amplement de leurs travaux — il ne s'en cache pas d'ailleurs, puisqu'il les cite souvent — il a voulu voler de ses propres ailes et se bâtir un système bien à lui. Ses dernières publications avaient fait presssentir ce système, mais aujourd'hui il en donne le développement et les preuves dans le *Précis* dont nous parlons plus haut. Cet ouvrage, présenté au public par une puissante maison de librairie, fera probablement son chemin, et sera lu par les gens désireux de se mettre rapidement au courant des résultats de la critique. Il est donc nécessaire de dire un mot à nos lecteurs de la nouvelle hypothèse qui y est présentée et d'en faire ressortir sommairement l'insuffisance et le mal fondé.

Voici en deux mots le système de M. Vernes. A l'exception de la série *Juges-Rois*, dont la charpente a été fournie par des annales préexistantes, les livres bibliques ont été fabriqués de toute pièce par les docteurs de la Grande Synagogue, entre 400 et 200 avant J.-C., pour l'instruction et l'édification de leurs contemporains. Il ne s'agit plus ici d'un travail d'assemblage de documents divers, ou de rédaction nouvelle d'œuvres antérieures, comme le soutenaient les critiques rationalistes, mais bien d'un travail original, où, ainsi que nous allons le voir, les documents anciens n'entraient que pour une faible part.

M. Vernes essaye d'abord de fixer l'époque où s'est produite cette composition des livres bibliques ; puis il explique d'après quels procédés ils ont été composés.

Les livres bibliques forment un ensemble dont le but est de démontrer cette thèse, qu'Israël est le peuple élu de Dieu, heureux tant qu'il est fidèle à Jéhovah, et, au contraire, malheureux, lorsqu'il lui désobéit. L'époque de la vie d'Israël où cette thèse aura été formulée avec netteté et sera entrée dans le courant ordinaire des enseignements religieux sera celle où des livres destinés à l'établir et à la développer, ont été écrits. Pour découvrir cette époque, il faut pratiquer la méthode régressive, c'est-à-dire partir d'une date où nous retrouvons sûrement la Bible déjà constituée,

puis remonter le cours des siècles, jusqu'à ce que nous rencontrions ces temps favorables à sa formation. Or, vers l'an 150 avant J.-C., la collection biblique existait à peu près complète, telle que nous la possédons dans le texte hébreu. Si nous retournons en arrière, nous arrivons au IIIe et au IVe siècle, à l'époque qui suivit la Restauration, et nous constatons pendant cette période une grande activité littéraire, un développement marqué des idées religieuses, une tendance à séparer les Juifs des races environnantes, à organiser Israël en peuple fermé, en nation théocratique. Les Juifs, réduits à un très petit nombre, se replièrent sur eux-mêmes, et, privés de leur indépendance, tournèrent toutes leurs espérances vers Jéhovah, leur dieu national. A quelle époque mieux qu'à celle-ci auraient pu naître et se formuler les enseignements qui circulent à travers tous leurs livres canoniques ? Ces enseignements étaient, pour ainsi dire, exigés par la situation, par l'état d'esprit des Juifs.

C'est donc entre l'an 400 et 200 avant J.-C. que l'on rencontre les conditions matérielles et morales les plus favorables à la production des livres bibliques, et voici comment on peut expliquer leur composition :

A cette époque fut édictée la loi mosaïque, puisque ce n'est qu'en ce temps-là que nous la trouvons pratiquée. Pour l'encadrer et l'expliquer, pour faire ressortir la nécessité de l'obéissance aux décrets de Jéhovah, les Scribes procédèrent à la façon de tous les Orientaux. Ils avaient une doctrine à enseigner et à faire triompher ; au lieu de l'exposer didactiquement, ils la présentèrent sous la forme d'un récit, ils transposèrent l'idée en fait, le dogme en histoire.

Comme pour les temps qui s'écoulaient jusque vers 1100 on possédait des annales, où était consignée l'histoire d'Israël, il suffisait de faire rentrer ces événements dans un cadre théologique, en faisant voir que d'un bout à l'autre de cette longue période la prospérité de la nation s'était trouvée dans la relation la plus étroite avec sa conduite dans les choses de la religion : « Et quand on lit les livres histori-

ques, on voit que leurs auteurs, sans porter atteinte aux faits eux-mêmes, ont su très habilement en tirer profit pour leur objet propre, qui est l'instruction morale; pour la partie la plus ancienne de cette histoire, dite des *Juges*, dont quelques rares souvenirs avaient survécu à l'oubli, l'écrivain avait particulièrement les coudées franches, et il n'a pas manqué de tirer profit de cette facilité en supposant des alternatives de bonheur et de malheur qui se succèdent pendant plusieurs siècles. »

Pour les temps antérieurs à 1100 avant J.-C., sur lesquels on ne possédait plus que quelques rares traditions, les écrivains pouvaient se livrer à leur imagination créatrice. Ils fabriquèrent de toute pièce une préface à l'histoire d'Israël, en utilisant les connaissances géographiques qu'ils possédaient sur l'Egypte, le désert du Sinaï, les peuples chananéens, la Palestine; puis, remontant encore plus haut, ils se sont souvenus des légendes babyloniennes sur la création et le déluge, et ils y ont inséré les aventures, imaginées selon leur plan préconçu, d'une famille dont Jacob-Israël aurait été le rejeton.

Les livres prophétiques trahissent plus que toutes les autres parties de la Bible ce caractère d'écrits pragmatiques destinés à établir une thèse, et plus facilement encore que pour les précédents, on pourrait montrer qu'ils font allusion aux événements de la période que nous avons signalée et qu'ils en reflètent les idées.

Quant à la série des Hagiographes, il n'est pas probable qu'elle fût définitivement formée à cette date — 400-200 avant J.-C.

Tel est en gros le système de M. Vernes sur la composition des livres bibliques, autant du moins que nous avons pu le comprendre par le rapprochement de propositions éparses dans tout le cours d'un volume de 828 pages. L'auteur nous eût épargné de la peine, si au commencement de son livre il avait fixé nettement ses principes de critique et exposé dans tout son développement sa théorie sur la formation et la valeur historique de la Bible. Les déclarations de la préface sont trop vagues, et ne justifient pas suf-

fisamment les affirmations qui tout le long du livre restent en l'air, et ne sont vérifiées qu'à la fin. Mais peut-être que s'il eût présenté dès l'abord son système dans son entier, il eût rebuté le lecteur et on l'eût tout simplementcru renouvelé de celui du Père Hardouin sur la composition des classiques latins. Il a donc préféré nous préparer à sa conclusion en la faisant peu à peu pressentir et pour ainsi dire réclamer par la manière dont il expose les faits. Il résume les récits bibliques, et partout où une saine critique verrait une variante, M. Vernes fait saillir une contradiction; loin de faire effort pour rapprocher les textes et en montrer l'accord général, il se refuse à tout essai d'harmonistique. En agissant ainsi il méconnaît le procédé de composition des écrivains orientaux.

Les esprits superficiels seront peut-être séduits par la simplicité du système inventé par M. Vernes. L'introduction aux livres de l'Ancien Testament sera considérablement allégée, puisqu'on n'aura plus à rechercher ni les auteurs qui les ont composés, ni les différentes époques qui les ont vus naître. La proposition fondamentale pourra paraître exacte, mais à la réflexion on la trouvera exagérée et faussée par la conclusion qu'on en tire.

Il ressort, nous le reconnaissons, des livres bibliques que le peuple fidèle à Dieu est récompensé, tandis que celui qui le trahit est finalement puni. Mais, si nous nous en tenons à un point de vue très général, n'est-ce pas la leçon qui se fait jour toutes les fois qu'on étudie attentivement et dans un esprit philosophique les annales de quelque peuple que ce soit? Les historiens ne s'attachent pas ordinairement à faire ressortir cette conclusion; mais la Bible, qui était un livre d'enseignement, et ses auteurs, qui écrivaient pour extraire des événements une leçon, devaient appeler l'attention de leurs lecteurs sur cette leçon; et si quelquefois ils ont choisi les faits, en général ils laissent parler les événements. S'ensuit-il d'ailleurs que pour avoir écrit l'histoire avec une préoccupation d'enseignement religieux, ils aient inventé les faits pour le besoin de la thèse? Mais dans ce cas il faudra affirmer aussi que tous les événements racontés

dans le *Discours sur l'histoire universelle* ont été imaginés pour établir la proposition que Bossuet voulait démontrer à savoir : l'action de la Providence dans le monde.

Et maintenant pourquoi faire honneur aux docteurs de la Grande Synagogue — à supposer que celle-ci ait jamais existé — de cet immense travail littéraire que suppose la composition de toute la Bible? S'ils étaient capables de concevoir un tel dessein et s'ils avaient toute l'imagination créatrice que leur suppose l'auteur, comment, exécutant à loisir leur travail d'après un plan, ont-ils produit une œuvre où l'art se fait si peu sentir et ont-ils laissé subsister toutes les contradictions que M. Vernes se plaît à relever? De plus, comment n'étaient-ils pas mieux et plus complètement renseignés sur leur époque?

L'auteur a imité les poètes qui placent leurs fictions en des temps dont on ne sait rien. Qui lui prouvera que, de 400 à 200 avant J.-C., il n'a pas régné chez les Juifs une grande activité littéraire? Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. L'histoire particulière de la Judée à cette époque nous est à peu près inconnue. Cependant il nous paraîtrait étonnant que cette période de temps, plutôt que la précédente ou toute autre, ait été plus favorable à la composition des écrits bibliques; ce fut, si nous nous en rapportons à l'histoire générale, une époque de guerres et de troubles continuels. La Palestine fut l'enjeu et souvent le théâtre des batailles que se livraient les Ptolémées et les Séleucides, et il ne semble pas que dans un pays sillonné sans cesse par des armées on ait dû avoir tant de calme et de loisir pour mener à bien une entreprise aussi considérable que la rédaction de la Bible.

Nous ne voyons pas bien non plus pourquoi ces enseignements, dont l'histoire biblique serait l'illustration, auraient été plus nécessaires aux Juifs en ces temps, où, si nous en jugeons par les données postérieures, ceux-ci étaient particulièrement attachés à la loi, qu'aux époques où périodiquement ils trahissaient leur Dieu pour adorer des idoles étrangères.

Nous sommes obligé de nous en tenir à cette fin de non-

recevoir que nous opposons à la proposition sur laquelle repose le système de M. Vernes; nous ne pouvons entrer dans le détail et discuter toutes les affirmations hasardées, semées à chaque page du livre. Quant aux développements de haute fantaisie dont il agrémente sa conception des temps primitifs, ils ne peuvent faire honneur qu'à son imagination.

De plus compétents que nous ont déjà exprimé leur opinion sur le système de M. Vernes. Celui-ci l'avait ébauché dans un article de la *Revue de l'histoire des Religions;* dans le numéro suivant de la même revue, M. Kuenen l'a examiné et réfuté, surtout en ce qui concerne les écrits prophétiques.

La base du système est que les écrits bibliques reflètent exactement l'état des esprits aux époques qui les ont vus naître. Mais, remarque le critique, les prophètes sont les représentants d'une faible minorité; sans cesse ils protestent contre les penchants et les tendances dominant au sein du peuple. A quoi, en outre, si les prophètes ont vu le jour au IIIe siècle, auraient fait allusion ces continuels reproches que les prophètes adressent aux Juifs sur leur idolâtrie ou leur propension à adorer des dieux étrangers? Comment enfin un écrivain du IIIe siècle aurait-il pu écrire des prophéties où l'on promet au peuple d'Israël un retour glorieux de la captivité? La triste réalité ne lui aurait-elle pas donné un trop éclatant démenti? Mais que devient alors le critérium de M. Vernes?

Les livres prophétiques sont, dit-on, des pseudépigraphes dont les noms propres et les événements ont été empruntés aux livres historiques. Or Isaïe seul est désigné par les *Rois* comme auteur de prophéties. Mais puisqu'on avait à choisir, et qu'il s'agissait de donner de l'autorité aux enseignements par le nom de leur auteur, pourquoi a-t-on négligé de placer des prophéties sous l'autorité de personnages illustres tels que Nathan, Gad, Elie et Elisée, et au contraire les a-t-on mises dans la bouche d'hommes inconnus, tels que Amos, Osée, Abdias, Nahum, Habacuc?

Reste encore à expliquer d'une manière plus sérieuse

que ne l'a fait M. Vernes, ce parfait accord entre les discours des prophètes et les événements, tels qu'ils sont connus par l'histoire profane, cette localisation exacte des faits dans le temps et dans l'espace, dont les découvertes récentes dans le champ des études orientales nous apportent tous les jours des preuves plus décisives. Il faudrait supposer aux docteurs de la Grande Synagogue des connaissances historiques, géographiques, linguistiques, ethnologiques, archéologiques, bien extraordinaires pour leur époque, et dont eux-mêmes n'auraient pas compris l'importance. En ce temps-là, on se préoccupait peu de ces questions, et les écrivains n'auraient pas, à supposer qu'ils pussent y atteindre, fait effort pour arriver à ce degré d'exactitude. Ces docteurs auraient donc été, si nous acceptons l'hypothèse de M. Vernes, bien plus habiles et surtout bien plus heureux que les autres producteurs de pseudépigraphes ; ceux-ci multiplient ordinairement dans leurs œuvres les anachronismes et les erreurs historiques. C'est même à ce caractère qu'on reconnaît leur travail.

Enfin, et ici nous laissons à M. Kuenen, bon juge en ces matières, toute la responsabilité de son affirmation, la théorie de M. Vernes est philologiquement insoutenable. C'est sur ce point que devra s'engager la lutte, si on ne veut, de part et d'autre, s'égarer dans une discussion vague et sans points de repère certains.

Nous ne voulons pas terminer ce long examen du livre de M. Vernes sans reconnaître le talent de l'auteur, son ingéniosité à présenter son hypothèse, et même sa connaissance approfondie des sources et de la littérature de son sujet.

II. — Le titre que M. G. Sorel a donné à son livre — *Contribution à l'étude profane de la Bible* (1) — n'est pas très clair. Le mot profane veut dire probablement que l'auteur étudie la Bible en dehors de toute préoccupation religieuse. Ne signifierait-il pas aussi que les questions

(1) *Contribution à l'étude profane de la Bible*, par E.-G. Sorel in-8°, 339 pp. — Paris, Auguste Ghio, 1889. — 7 fr. 50.

sont traitées en dehors de toute compétence spéciale ? Nous ne dédaignons les efforts de personne, mais M. Sorel pense-t-il être pris au sérieux, lorsque dès le commencement il déclare que « les Juifs étaient depuis longtemps en Palestine, lorsque les Joséphites arrivèrent d'Egypte et s'établirent sur la rive gauche du Jourdain. Les tribus d'Ephraïm et de Manassé se convertirent à la religion que leur apportèrent les disciples de Moïse. Sous la conduite de Moïse elles envahirent la Palestine. » « D'après la Genèse (xv) les Israélites descendent d'une femme égyptienne ». « Aaron n'était pas frère de Moïse ». « Moïse n'était pas Israélite, il était lépreux », etc ?

Le Nouveau Testament est aussi bien traité. « Je crois être parvenu à montrer que les Évangiles synoptiques sont des œuvres grecques, où les faits sont presque toujours quelque peu défigurés, soit par suite de l'ignorance des auteurs, soit par suite de préoccupations dogmatiques. « Les Synoptiques écrivaient à une époque et dans un milieu absolument fermés à toute culture judaïque. » — La manière de procéder des Synoptiques est très facile à comprendre; « les Grecs ont cherché à donner une forme concrète aux paroles de Jésus que rapportait la tradition, et ils ont créé des scènes fictives. »

Si le but de M. Sorel a été de nous étonner, nous reconnaissons qu'il a pleinement réussi. Pourtant tenons-lui compte de quelques-unes de ses bonnes intentions. Il veut démontrer l'autorité historique de l'Evangile selon saint Jean, et son importance capitale pour l'étude de la vie de N.-S. Jésus-Christ. Sur ce terrain nous le suivrions volontiers, mais nous n'affirmerions pas comme lui que le quatrième évangile est le document le plus ancien du Nouveau Testament, et le seul qui nous offre un récit authentique.

Enfin il désire que la Bible entre dans l'enseignement des écoles et des lycées, qu'elle devienne le livre de lecture du peuple. Ce désir est louable ; mais si M. Sorel espère, par le travail qu'il vient de nous donner, vulgariser la Bible, et la rendre plus intéressante ou plus abordable aux profanes, il se fait une bien grande illusion.

III. — Le *Manuel d'histoire biblique* (1) (Ancien Testament), qu'a entrepris d'écrire M. Köhler, avance lentement. La première partie, qui conduisait le travail jusqu'à la conquête du pays de Chanaan et à l'établissement définitif des Hébreux en Palestine, a paru en 1875. La première section de la deuxième partie, qui se terminait à la scission d'Israël en deux royaumes, a été publiée en 1884. Enfin en 1889 on nous a envoyé une nouvelle livraison où sont racontés les débuts des deux royaumes.

L'auteur veut mettre les étudiants au courant de toutes les questions qu'on peut soulever à l'occasion de l'histoire biblique ; il ne reproduit donc, des matériaux fournis par la Bible, que ce qui forme la trame du récit. Il accorde une attention plus prolongée aux preuves établissant la vérité des faits, et à la discussion de toutes les questions qui, se rattachant de près ou de loin aux événements, les expliquent ou les développent. On remarquera entre autres le travail sur la loi mosaïque, dont l'exposition forme un traité complet des antiquités religieuses, politiques et sociales chez les Hébreux.

M. Köhler est bien au courant de la littérature de son sujet. Dans des notes très compendieuses il relate les théories qui ont été émises en particulier par la critique rationaliste, et il les discute en se plaçant au point de vue traditionnel et conservateur. Il refuse de suivre Wellhausen et ceux de son école dans leur dissection à outrance des livres bibliques, et dans leur tentative de rapetisser tous les événements à des proportions naturelles. Il croit au surnaturel et le retrouve soit dans les enseignements, soit dans les faits. Le but de son travail est d'ailleurs de rattacher l'Ancien Testament au Nouveau et de prouver que tout dans l'histoire biblique est préparation et promesse de la nouvelle alliance.

Tout ce que les études orientales et classiques pouvaient offrir pour éclaircir les obscurités de l'histoire biblique,

(1) *Lehrbuch der biblischen Geschichte des Alten Testamentes*, von AUGUST KOHLER. Erste Hälfte, 498 pp. — Zweite Hälfte, I Theil, 474 pp. II Theil, 1 Lieferung, 168 pp. Erlangen, Andr. Deichert.

pour en expliquer les difficultés ou pour faire ressortir la vérité du récit, a été utilisé. De plus, une bibliographie très abondante orientera le lecteur et lui permettra d'approfondir encore les questions, s'il le désire.

IV. — Bien souvent déjà les apologistes ont réfuté les objections que les incrédules opposaient aux croyances catholiques, au nom des sciences naturelles, physiques et historiques. Quelques-unes de ces objections sont anciennes; il en est qui remontent à Celse et même plus haut. Mais la plupart sont récentes, et même se renouvellent sans cesse, suivant que se modifient les données des sciences sur lesquelles elles s'appuyent. Presque tous les dix ans il est nécessaire d'écrire une apologie du Christianisme, et même sur certaines questions il peut arriver et il arrive — nous pourrions en donner des exemples — que l'objection a changé de face, pendant le temps seulement où l'apologiste en préparait la réfutation. L'incrédulité moderne est le véritable Protée de la mythologie grecque.

De nos jours on s'attaque à la Bible; à l'aide des sciences philologiques et historiques, physiques et naturelles, on discute l'autorité et la valeur de ses enseignements. M. l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun, suit les incroyants sur le terrain qu'ils ont choisi, et leur répond en utilisant les mêmes données scientifiques, mais il en précise mieux la portée et la véritable signification (1). Que de fois il établit que la science est beaucoup moins affirmative qu'on ne voudrait nous le faire croire! C'est toujours la théologie d'ailleurs qui lui sert de guide et qui dit le dernier mot.

Dans une introduction pleine de sagesse et de science bien informée, M. Thomas explique ce qu'il a voulu faire et les positions qu'il prétend défendre. Sa conclusion est qu'il n'y a aucune opposition entre la science et la Bible; cet axiome doit s'entendre de la science vraie et de la Bible

(1) *Les temps primitifs et les origines d'après la Bible et la science*, par M. l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun. 2 vol. in-8°. 330 et 360 pp. — Paris, Bloud et Barral, 1889.

entendue dans son vrai sens et, par suite, interprétée » d'après les règles d'une saine et prudente exégèse ». Il maintient fermement dans tout le cours de son travail ce principe, que la révélation biblique a pour but de nous enseigner ce que nous devons croire sur Dieu et sur la destinée de l'homme et non de nous révéler quoi que ce soit sur quelque science que ce soit. La Bible a été d'abord destinée à l'instruction d'hommes totalement étrangers aux sciences telles que nous les connaissons maintenant. Pour être compris, les écrivains bibliques ont dû se conformer au langage de leurs contemporains. Ce n'est certes pas la première fois que l'observation a été faite, mais il est bon de la répéter souvent, puisque toujours on prétend faire de la Bible un manuel scientifique, ou on lui reproche de n'en être pas un. Que de problèmes bibliques n'existeraient pas, si on en tenait compte !

M. Thomas traite ensuite son sujet avec ampleur ; il expose les théories, les discute et donne son avis, s'il y a lieu. Quelques mots suffiront pour indiquer les questions traitées.

Dieu, d'après la Bible, a créé le monde en six jours. Que signifient ces six jours, et la narration mosaïque est-elle en accord avec les données de la science ? C'est ce que discutent les idéalistes et les concordistes, dont on nous présente les arguments, sans prononcer entre eux.

Dieu est l'auteur de la vie physique et intellectuelle. Malgré ses prétentions, le transformisme n'a pu encore rallier à lui la majorité des savants compétents. Quant à l'homme tertiaire, il a laissé de son passage des traces si affaiblies ou si peu probantes, qu'on peut encore douter de son existence. Malgré les objections des polygénistes, on doit affirmer que le genre humain, qu'on étudie son origine à la lumière de la Bible ou d'après les sciences naturelles, n'a eu pour auteur qu'un couple primitif. Quant à la date de son apparition sur la terre, il est difficile de la préciser, vu l'incertitude des chiffres bibliques et l'invraisemblance des chronologies des anciens peuples. La géologie ne peut non plus sur la question nous offrir des points de repère suffisamment fixes et certains.

M. Thomas étudie ensuite la religion, la révélation et le miracle ; il soutient à bon droit que primitivement le langage a été unique, mais il croit que ce langage n'a pas survécu. Sur ces derniers points nous avouerons que nous n'avons pas été satisfait ; nous avons remarqué d'ailleurs tout le long du livre que, presque toutes les fois que l'auteur touche aux questions de linguistique et d'ethnologie, ou ses informations sont insuffisantes, ou elles sont en retard sur l'état actuel de la science. Il nous parle des peuples aryens, sémitiques, touraniens, sans nous prévenir que ces qualifications, valables dans une classification linguistique — et encore ! — ne signifient rien au point de vue ethnologique ou anthropologique. Et cependant c'est dans ce dernier sens qu'il les a pris. Quand on parle des peuples de l'antiquité, et souvent aussi des peuples modernes, surtout quand on les compare entre eux, il faudrait toujours soigneusement indiquer à quelle science on emprunte les données. La classification des peuples est totalement différente, suivant qu'on l'établit à l'aide de l'histoire, de la géographie, de la linguistique, de l'ethnologie ou de l'anthropologie. Nous craignons en particulier que le nom de Touraniens n'ait un peu ébloui M. Thomas, ou qu'il n'ait pour cette dénomination une prédilection injustifiée. A quelques peuples près, tous ceux qui ne sont pas Aryens ou Sémites sont des Touraniens. Les peuples de l'âge de la pierre polie, les Hongrois, les Basques, les Finnois, les Lapons, les Mongols, etc., etc., tous Touraniens ! Nous demandons maintenant qu'on veuille bien préciser les caractères linguistiques et anthropologiques de cette race touranienne aux flancs élastiques.

L'auteur aborde ensuite des questions plus particulièrement bibliques et théologiques : le péché originel, sa nature, sa transmission, le monde primitif depuis la chute jusqu'au déluge, le déluge, et sur cette question il expose toutes les hypothèses scientifiques ou non qu'on a imaginées. Sur l'universalité du déluge la conclusion est que « l'hypothèse d'un déluge géographiquement restreint, c'est-à-dire, borné à la terre habitée, ne contredit aucunement celle de

l'universalité au point de vue ethnographique. Tous les hommes ont péri, à l'exception de Noé et sa famille, sans que pour cela l'inondation ait dû couvrir le globe entier. » Un examen du paganisme termine le travail.

Nous recommandons l'œuvre de M. l'abbé Thomas à ceux qui désireraient prendre une connaissance suffisamment approfondie des problèmes posés à propos des temps primitifs, et en trouver des solutions modérées et bien établies.

V. — M. l'abbé Fillion, professeur d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Lyon, vient de publier un nouveau (1) fascicule de son intéressant commentaire sur la Sainte Bible. Nous avons déjà fait plusieurs fois l'éloge de ce remarquable travail, et nous sommes heureux de constater que l'œuvre se maintient à la hauteur où elle avait été placée dès l'abord. Nous souscrivons donc volontiers au jugement qui en a été porté, et qui en fait bien ressortir toutes les qualités. « Ce commentaire bref, limpide, nourri de la substance des travaux antérieurs, accompagné de références bibliographiques, qui sont un point de départ très sûr pour des études approfondies, bien au courant de la science et des controverses modernes, est appelé à rendre au public chrétien et surtout aux ecclésiastiques les plus grands services. »

J. JACQUIER.

(A suivre.)

(1) *La Sainte Bible* (texte latin et traduction française) commentée d'après la Vulgate et les textes originaux, par L.-CL. FILLION, professeur d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Lyon. — Tome II, Fascicule II. — Livres I et II des Rois, in-8°, 206 à 436 pp. Paris, Letouzet et Ané, 1890. 3 fr.



CHRONIQUE

SOMMAIRE : L'*influenza*. — Suppressions de traitements ecclésiastiques. — Rétablissement des fonds secrets. — Invalidations. — La droite à la Chambre. — Dissolution du syndicat des membres de l'enseignement libre. — Le *Pater*. — Curés patentés. — Légion d'honneur. — Laïques à l'Elysée. — Constans sénateur. — Proscription de la langue française en Lorraine et dans la vallée d'Aoste. — Allemagne, pacification religieuse, séminaristes exempts du service militaire. Progrès du socialisme. — Grèves. — Chute du ministère espagnol. — Révolution du Brésil. Mort de l'impératrice. — Italie. — Bohême. — Conflit anglo-portugais. — Couronnement du roi de Portugal. — Bavière. Suisse. Angleterre. — Le Pape et le Sacré-Collège. — Consistoires. — Cardinaux et évêques. — Triste passé, sombre avenir.

L'année du centenaire vient de finir. Les dernières semaines de 1889 ont laissé partout dans la vieille Europe non les joyeux souvenirs d'une brillante exposition, mais les tristesses d'une épidémie universelle. De Saint-Pétersbourg à Lisbonne, de Constantinople à Londres, pas un coin de terre où l'*influenza* ne fasse sentir ses douleurs, sinon ses ravages. Le nouveau monde lui-même est frappé comme l'ancien. Si la main du Maître suprême de la vie humaine s'appesantissait un peu plus, bien peu, la moitié de l'Europe disparaîtrait, peut-être davantage. Bien que le mal ne semble pas grave en lui-même, on constate partout l'augmentation de la mortalité. Les chiffres ordinaires se doublent, parfois se triplent.

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Jamais le vers de La Fontaine n'eut plus complète application.

Ce mal du corps est l'image trop parfaite du mal des âmes, triste *influenza* laissée par les principes et par les œuvres de la Révolution. A cent ans de distance, tous n'en sont pas morts, mais combien en sont malades, surtout en France et en Italie ! Leurs œuvres en continuent la preuve douloureuse.

M. Thévenet, ministre de la justice et des cultes, supprime toujours les traitements du clergé. Interpellé au Sénat par M. de l'Angle Beaumanoir, il a reconnu hautement que le nombre des prêtres spoliés s'élevait à 213. Il a revendiqué le droit de les punir, par simple mesure administrative, sans enquête contradictoire, sans jugement, au nom des arrêts du Conseil d'Etat. Ces deux mots en disent long sur de pareils procédés. L'Etat a besoin de se faire une justice ; il la demande à ses conseillers. Craint-il de s'en rapporter à ses juges, même épurés ? Il est vrai que, foi de Thévenet, c'est dans « une pensée de conciliation et d'apaisement » que les curés sont ainsi victimés.

L'éloquent M. Chesnelong, dans un magistral discours, a vengé la justice, réduit à leur juste valeur les rares précédents invoqués par le ministre et rétabli les principes sacrés sur lesquels repose, pour l'Etat, la stricte obligation de servir leur indemnité à nos prêtres. 196 sénateurs contre 70 lui ont donné tort. Décidément la justice ne s'est pas exilée au palais du Luxembourg ! M. Thévenet ainsi encouragé poursuit ses iniquités. Le nombre de ses victimes dépasse actuellement 250. — On dit qu'il s'arrêtera à 300. Bon prince ! « insatiable de pacification » !

On se souvient qu'au moment du vote du budget par la dernière Chambre, les fonds secrets furent supprimés. Reconnaissants du succès des dernières élections, députés et sénateurs les ont rétablis au chiffre demandé de 1.600.000 francs.

Vacances parlementaires le 23 décembre, après six semaines de session. — Cette première session de la Chambre laisse au fond de l'âme une impression de tristesse. Elle n'a pas pu achever de valider ses membres et a donné le spectacle des invalidations dictées par de haineuses pas-

sions et par un reste de grande peur du boulangisme. Tandis qu'elle validait haut la main Boissy d'Anglas, Fidèle Simon et autres, qui avaientà peine quelques voix de majorité sur leurs concurrents, elle invalidait plusieurs membres de la minorité, qui avaient jusqu'à 300 et 400 voix de plus que leurs adversaires. Dix-huit élus restent encore à valider, peut-être ferions-nous mieux de dire à invalider, car il s'agit principalement de membres de la minorité.

Les mêmes passions anti-religieuses animent opportunistes et radicaux. Ils seront bientôt frappés des irrémédiables divisions de la dernière Chambre.

La droite fera-t-elle meilleure figure ? Si elle n'est pas le nombre, sera-t-elle au moins la force morale qui rallie les vrais amis de la paix, de la justice et de l'honneur? Espérons-le.— Son attitude silencieuse, en face des scandaleuses invalidations de ses membres, plusieurs de ses votes en faveur de ses adversaires ont péniblement impressionné le plus grand nombre de ses électeurs. L'empressement avec lequel le groupe des défenseurs de l'agriculture s'est rangé sous la présidence de M. Méline et d'autres, qui n'avaient jamais eu cure des champs, tant qu'ils n'en briguaient pas les suffrages, a eu l'air d'une défection, bien plus que d'un sacrifice à la conciliation. — Un de ses membres n'a-t-il pas dit tout haut que la droite était liée ? Quel était le pacte ? Quel en était le prix ? Nul n'a voulu le dire. Assurément, les électeurs attendaient autre chose de leurs mandataires et tous croyaient qu'il n'y avait plus place à une nouvelle expérience de ce genre, après celle qui fut faite jadis avec M. Rouvier, et qui n'empêcha pas le moindre mal, loin de produire aucun bien.

Le 14 janvier va s'ouvrir la session ordinaire de nos parlements. Entendrons-nous au moins quelque éloquente protestation contre les iniquités qui se préparent ? Les premiers invalidés reviendront-ils ? Le 12 janvier, jour des élections, nous le dira.

Les autres membres du gouvernement, à l'instar de M. Thévenet, continuent les vexations contre la religion et contre tout ce qui fait ombrage à leur omnipotence. Ils

viennent de dissoudre le *Syndicat des membres de l'enseignement libre.*

M. François Coppée a fait un petit drame en vers où la religion est honorée et l'odieuse Commune flétrie. Le *Pater* est interdit par la censure. La Providence divine se charge d'une censure autrement grave contre les théâtres, qui sont depuis si longtemps un foyer de corruption et une conspiration permanente contre la vérité. En 1889, 28 théâtres ont été brûlés, et 1890, qui vient de s'ouvrir, en a déjà vu flamber 7 !

Coup d'épingle ridicule ou ballon d'essai odieux. Un curé du Périgord vient d'être avisé d'avoir à payer une patente annuelle de 26 francs, parce qu'il loge et nourrit un ou deux vicaires. Il y en a deux mille en France qui pratiquent cette honorable et édifiante communauté de vie. Deux mille patentables !

Serait-ce pour compenser nos tristesses que le ministre des cultes vient de nommer chevaliers de la Légion d'honneur Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, et M. Cazalé, curé de Saint-Martin, à Pau ? En dehors du clergé, croix et rubans rouges, violets ou verts ont été répandus à profusion. La magistrature surtout a été largement décorée pour « services exceptionnels ». Elle en rend beaucoup, en effet, à l'Etat ou aux pauvres justiciables ? On ne l'ajoute pas. Taisons-nous aussi.

Avant les grands, les petits avaient eu leur récompense : 400 enfants ont été reçus à l'Elysée par Mme Carnot, qui leur avait préparé des friandises, des cadeaux et un bel arbre de Noël. Pour y être admis, il fallait nécessairement être élève des écoles laïques. Ostracisme odieux, qui dépare la bienfaisance elle-même.

M. Constans, ministre de l'intérieur, s'est fait cadeau d'un siège au Sénat. C'était dans ses moyens. — Le 23 décembre, à Toulouse, 603 électeurs, contre 357, donnant leurs suffrages à M. le comte d'Aiguesvives, le lui ont prouvé. Il espère peut-être réparer un peu l'humiliation de son dernier ballottage. Avoir été ballotté quand on est grand électeur d'une Chambre entière, c'est en effet peu flatteur et mérite réparation.

M. Carnot a été tout à la paix dans ses discours du jour de l'an. L'empereur d'Allemagne, le roi d'Italie et d'autres ont aussi accentué la note pacifique. — En attendant, la Prusse proscrit complètement la langue française de l'Alsace-Lorraine, et l'Italie fait la même chose, au même moment, dans la vallée d'Aoste. Plus de classes de français dans les collèges, plus de journaux en français. La Russie de son côté proscrit la langue allemande dans les provinces voisines de la Prusse, où elle était en usage, et ne reçoit plus de lettres internationales sans adresses en français. Mauvais symptômes de pacification.

L'Allemagne vient de donner plus d'une grande leçon à nos anti-cléricaux. Au moment où la triste loi militaire, englobant séminaristes et prêtres, va entrer en vigueur chez nous, le Reichstag dispense les étudiants en théologie de tout service militaire. Il a également voté, presque à l'unanimité, l'abrogation de la loi frappant d'expulsion les prêtres contrevenant aux lois politico-ecclésiastiques. Elles étaient déjà tombées en désuétude. On croit que la sanction du Conseil fédéral achèvera de les détruire. Un troisième vote favorable, visant particulièrement les nouvelles possessions de l'Allemagne en Afrique, a proclamé la liberté religieuse absolue dans les pays de protectorat allemand. Que de tristes comparaisons appelle cette conduite de nos pires ennemis sur les graves questions religieuses!

Le socialisme fait de grands progrès en Allemagne. En 1882 douze circonscriptions électorales seulement donnaient aux candidats socialistes plus de 2.500 suffrages. En 1884, même fait dans 67 circonscriptions. En 1887, dans 88, D'aussi rapides accroissements rendent les prochaines élections d'autant plus redoutables que les socialistes poseront leurs candidatures dans plus de 200 circonscriptions. Les dernières élections municipales de Berlin en particulier ont donné de semblables résultats. Dans un procès criminel engagé contre les socialistes, la cour d'Elberfeld a condamné un député et 44 pauvres gens, tandis qu'elle a amnistié 3 députés et 40 autres inculpés. Les rigueurs n'empêcheront pas le flot de monter. Seuls les principes religieux ont assez

de puissance pour contenir toutes les classes de la société dans les limites de la justice et de la fraternité. M. de Bismarck l'a compris un peu tard. Combien d'autres, rivés à leur égoïsme, ne veulent pas le comprendre, hélas !

Comme le socialisme, les grèves qui s'y rattachent tiennent toujours une grande place dans les questions actuelles. En Angleterre, les ouvriers de la Compagnie du gaz ont été remplacés par des étrangers recrutés un peu partout. La Compagnie, fort embarrassée par leur départ, refuse à présent de les reprendre. C'est la misère noire pour les grévistes En Hongrie, en Allemagne, dans l'Alsace-Lorraine, surtout en Belgique, le nombre des mineurs en grève dépasse 20,000. Quel désarroi et quelles ruines pour les ouvriers autant que pour les patrons !

L'instabilité du monde du travail va de pair avec l'instabilité des gouvernements. En Espagne une crise ministérielle vient de s'ouvrir. Le F.·. M.·. Sagasta a de la peine à retrouver des collègues. Après avoir chassé son empereur, le Brésil voit couler le sang dans les discordes civiles. Son président provisoire, le maréchal de Fonseca, est très malade Le ministère républicain veut bien des suffrages populaires, mais à condition qu'ils se prononcent entre la république et l'anarchie — pas de milieu. — Mais y a-t-il un milieu entre sa république et l'anarchie ? N'est-ce pas présentement la même chose ? Les électeurs sont appelés à élire des représentants en novembre 1890. Pourquoi un tel délai ? Nul n'excelle dans l'art de se moquer du peuple comme ces prétendus républicains, dans le nouveau monde et dans le vieux. Don Pedro, arrivé en Portugal, vient de perdre subitement l'impératrice, sa femme, emportée par une maladie de cœur.

En Italie, plusieurs maires ont refusé de prêter serment de fidélité à la royauté. Bon nombre de conseils municipaux ont manifesté en l'honneur d'Oberdanck, aux cris de *à bas l'Autriche* et de *vive la République*. M. Crispi en a dissous plusieurs. C'est un remède qui aggrave le mal, loin de le guérir. La factice unité italienne et la triple alliance tomberaient toutes seules, si l'impiété et la haine contre la

France, deux choses contre nature, diminuaient au cœur des sectaires. Avec un cynisme qui lui est coutumier, Crispi, orgueilleux valet de Bismarck, a pris soin naguère de répéter hautement, devant les chambres italiennes, qu'il aimait le gouvernement de la France. « Je dis le gouvernenement et non la France. » Si M. Carnot et ses ministres sont fiers du compliment, ils ne sont pas difficiles. C'était à propos des tarifs différentiels dont l'abolition a été votée définitivement par 170 voix contre 50. Au même parlement, les biens des œuvres pies ont été supprimés par 196 voix contre 98. On dit que M. Crispi a été fort indisposé contre ces 98 honnêtes gens. Ce vote entraîne la ruine du culte et aggrave les souffrances des pauvres dans un grand nombre de paroisses. Les biens des œuvres pies secouraient principalement les églises et les malheureux. L'Italie n'en sera pas plus heureuse. D'après le témoignage compétent de M. Magliani, ancien ministre des finances, le déficit du trésor, qui s'élevait à 264 millions le 30 juin 1888, est actuellement de 502 millions. Il sera de 600 millions à la fin de la présente année, même sans dépenses imprévues. Quel sinistre progrès ! Et il y a encore en France bon nombre de preneurs d'obligations de chemins de fer italiens au service de l'Etat, et de détenteurs de la rente. S'ils sont ruinés un jour prochain, ce sera bien leur faute. Au 1er janvier, le nouveau code pénal, code draconien contre l'Eglise, est entré en vigueur. Naguère le gouvernement, par une usurpation sacrilège, n'a pas craint de priver de son siège et de ses biens l'évêque d'Acquaviva et d'Altamura.

La Bohême est toujours divisée. Les jeunes Tchèques, admirateurs de l'hérétique Jean Huss, beaucoup plus allemands qu'autrichiens, font toujours du bruit, bruit certainement agréable aux oreilles de M. de Bismarck, malgré la triple alliance. Le président du conseil autrichien, le comte Taaffe, espère les apaiser dans une « conférence de conciliation » qui se tient en ce moment : ne sera-t-elle pas un nouvel échec ? Les Hussites d'autrefois ne furent jamais conciliants avec la sagesse, la justice et la simple humanité. Ceux d'aujourd'hui ne le seront pas davantage.

L'Angleterre vient de susciter au Portugal une querelle. Opérant dans des terres soumises aux Portugais depuis des siècles, le major Serpa Pinto s'est vu barrer le chemin sur les rives du Zambèze par quelques ministres protestants, servis par la tribu des Makololos. Ne pouvant, par la persuasion, faire reconnaître les droits de son pays, il a fait feu, et saisi des drapeaux anglais dans des malles. Ces drapeaux étaient déjà pour Albion une prise de possession dans cet intérieur de l'Afrique, dont elle espère faire un jour de nouvelles Indes. Fort de son droit, le Portugal n'a cédé que devant un ultimatum et une guerre par trop inégale. L'Angleterre s'honorerait en se soumettant à un arbitrage; car elle prouverait qu'elle compte sur la justice plus que sur la force.

Le Portugal a été en fête le 21 décembre. Son nouveau roi, don Charles Ier, a été solennellement couronné, au milieu d'une grande affluence. Dieu lui accorde de longs jours et une parfaite fidélité aux principes chrétiens qu'il a juré de garder! Le nouveau roi a ouvert les cortès portugaises le 2 janvier. Son discours énergique sur les droits du Portugal faisait espérer un arrangement amiable du conflit avec l'Angleterre. Ce serait un bien pour les missions chrétiennes autant que pour les intérêts de la civilisation, qui a tant à faire, dans ces régions, contre l'esclavage et contre le mahométisme. Deux capucins français, attachés à la mission des Gallas, viennent d'être massacrés à leur retour d'Obock, entre Zeïlah et Harrar, où ils allaient rejoindre Mgr Taurin. Puisse leur sang intercéder éloquemment auprès de Dieu pour la conversion de cette pauvre Afrique centrale!

En Bavière, le trop fameux ministre de Lutz, artisan de mille persécutions contre les catholiques, inspirateur des lois de mai que l'Allemagne vient de répudier à Berlin, instigateur de la secte des vieux catholiques, bat en retraite devant les énergiques revendications des députés catholiques. Il demande à la faculté de théologie un rapport sur les affinités des Rédemptoristes avec les Jésuites, affinités au nom desquelles ils avaient été expulsés. La

demande est curieuse en elle-même, mais on y voit une porte entr'ouverte pour le prochain retour des excellents fils de saint Alphonse de Liguori.

En Suisse, les élections, dans le canton de Genève en particulier, ont été favorables aux conservateurs. On a mis dehors les tristes disciples de M. Carteret, dont les catholiques ont eu tant à souffrir.

L'union catholique anglaise, fondée par le vaillant duc de Norfolk, a envoyé récemment une belle adresse au Pape, pour protester contre l'odieuse glorification de Giordano Bruno et contre la pénible situation faite au Saint-Père par les usurpateurs de ses Etats.

Dans le sombre horizon de l'année qui finit, ce sont de rares consolations ménagées au cœur ulcéré de Léon XIII. Sa Sainteté, recevant les vœux du Sacré-Collège, présidé par l'éminent doyen, cardinal Monaco la Valetta, a dit qu'au milieu des amères tristesses du temps présent, sa plus grande joie était de voir l'unanime attachement du peuple catholique à ses pasteurs et, par eux, au pasteur suprême. Il a fait des vœux pour que ces liens se resserrent de plus en plus et deviennent indissolubles. Dans ce but, Sa Sainteté adressera prochainement une nouvelle encyclique à tous les évêques, « pour rappeler les grands devoirs imposés aux catholiques vivant au milieu de la société, par les circonstances spéciales des temps et par les grands périls auxquels est exposée leur foi et, avec leur foi, leur salut éternel ».

Le 30 décembre, Sa Sainteté a tenu un consistoire public pour imposer le chapeau à notre vénérable archevêque, Son Em. le cardinal Foulon, auquel elle a assigné le titre de Saint-Eusèbe ; à Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, avec le titre de Sainte-Marie *in viâ ;* et à Son Em. le cardinal Schœnborn, archevêque de Prague, avec le titre de Saints-Jean-et-Paul.

Dans un consistoire secret qui a immédiatement suivi le consistoire public, le Pape a créé deux nouveaux cardinaux, hommes éminents dont les noms réservés *in petto* seront connus plus tard. Il a préconisé, entre beaucoup d'autres,

six évêques français : Nosseigneurs Duval, curé de Sainte-Marie au Havre, pour le diocèse de Soissons ; Lagrange, chanoine de la métropole de Paris, pour le diocèse de Chartres ; Fallières, vicaire général de Bordeaux, pour le diocèse de Saint-Brieuc ; Cléret, curé de Sainte-Marie à Saint-Lô, pour le diocèse de Laval ; Jauffret, chanoine de la cathédrale de Marseille, pour le diocèse de Bayonne ; et Sonnois, curé d'Auxonne, pour le diocèse de Saint-Dié. Mgr Sonnois avait été désigné pour ce dernier siège par un décret du gouvernement français, le 21 décembre. Il appartient au diocèse de Dijon, où il est né le 10 décembre 1828, à Saint-Seine-l'Abbaye.

Parmi les préconisations, nous remarquons celles de plusieurs évêques de la Pologne russe, signe d'une heureuse détente dans les rapports entre la Russie et le Saint-Siège. Souhaitons qu'elle soit durable pour les pauvres catholiques polonais, qui ont tant souffert et qui ont encore à vaincre tant d'obstacles pour rester fidèles.

Il est consolant pour nous de voir enfin donner des chefs et des pères à toutes ces familles diocésaines qui en étaient privées, quelques-unes depuis longtemps. Dieu les aide dans le dur labeur de la défense de la foi et de la conservation des œuvres catholiques !

L'ensemble des derniers événements de l'année du centenaire de 1789 ne nous permet ni de nous féliciter ni de nous réjouir, soit pour l'Eglise, soit pour la France ; nous venons de le voir. L'année 1890 sera-t-elle plus heureuse ? il serait téméraire de le penser. Tandis que l'Eglise souffre, la France est de plus en plus isolée, entourée d'un cercle d'alliances hostiles. La Belgique et l'Angleterre paraissent pencher bien plus du côté de nos ennemis que du nôtre. L'impiété est loin de désarmer, malgré ses hypocrites affirmations de paix religieuse sur les lèvres des Constans et des Thévenet. Comme le disait tout dernièrement Mgr l'évêque d'Angers : « On a peine à comprendre l'aveuglement de nos hommes d'Etat qui, au lieu de s'attirer les sympathies du monde catholique, semblent vouloir tout faire pour discréditer leur pays aux yeux de tous ceux

qui regardent la persécution religieuse comme le plus grave des périls et la plus grande des fautes. » Après le bras de Dieu qui nous a châtiés durement, une seule chose nous sauvera, l'union du clergé et des laïques pour la défense de leur foi outragée, de leurs droits violés. Cette union, disait encore Mgr Freppel, a fait nos succès dans le passé, elle continuera d'être notre force dans l'avenir.

L. C.



MÉLANGES

Un regard général sur la question religieuse d'Orient : Catholiques, Schismatiques et Protestants.

Sous ce titre : *Sguardo generale sulla questione religiosa d'Oriente*, le R. P. Vannutelli, O. P., vient de publier, à Rome, un ouvrage du plus haut intérêt. Encouragé l'année dernière par le Saint-Père lui-même à poursuivre ses travaux sur cette question toujours si actuelle et qui touche de si près aux intérêts les plus graves de l'Eglise, l'auteur a répondu avec un plein succès aux désirs si généreux et si clairvoyants de Sa Sainteté. Le R. P. Vannutelli (est-il besoin de le dire?) a au cœur le désir ardent de voir tomber enfin les frêles barrières qui séparent les schismatiques d'Orient de l'Eglise catholique; mais son zèle et sa science ne sont pas ses seuls titres auprès du public français. Il a été pendant plusieurs années aumônier des zouaves pontificaux et de l'armée d'occupation française. Pendant la campagne contre les Piémontais, il fut fait prisonnier et mis sous la haute surveillance de la police à Pérouse, où il reçut l'hospitalité la plus bienveillante de l'archevêque de la ville, qui était alors le cardinal Pecci. Nos lecteurs liront donc avec autant de sympathie que d'intérêt le court chapitre suivant, emprunté à l'ouvrage remarquable que nous signalons et que nous voudrions pouvoir traduire tout entier :

« Beaucoup de catholiques portent sur les chrétiens dissidents d'Orient le même jugement que sur les protestants d'Europe. Evidemment, s'ils les confondent, c'est qu'ils ne les connaissent ni les uns ni les autres ; car leurs principes religieux sont tellement opposés qu'il est difficile d'y trouver une sérieuse analogie. Les chrétiens d'Orient, bien qu'en dehors du centre



de l'unité, ont tout conservé ; les protestants, au contraire, ont tout perdu : les uns ont été paralysés dans leur intégrité ; les autres ont eu tout d'abord une expansion extraordinaire qui n'a abouti qu'à des milliers de sectes et de confessions diverses. Les schismatiques se sont attachés avec ténacité à leur foi et à leurs traditions antiques, tandis que les protestants sont tombés dans l'indifférence, après avoir rayé d'un trait tout le passé. En somme, il n'y a point, entre les deux termes de notre comparaison, de point de contact et de ressemblance.

« L'Eglise catholique tient le milieu entre les deux : elle joint au respect du passé le libre développement du progrès, et tout en sauvant son unité, elle sait se plier aux justes exigences des temps et des lieux. D'une main elle favorise les sciences, de l'autre elle soutient avec constance et fermeté la foi antique.

« Plusieurs fois les protestants ont tenté de s'unir aux Eglises dissidentes d'Orient contre l'Eglise romaine, dont tous sentent la force de constitution et la vitalité. Cette tentative était un vain rêve, une chimère ridicule et irréalisable ; elle ne pouvait amener que d'amères désillusions. Qu'espérait-on ? L'un ou l'autre des partis eût été obligé, à raison de leur absolue diversité de croyances et de pratiques, de cesser d'être ce qu'il était : il ne fallait pas y songer.

« Il est arrivé à ce propos plusieurs faits significatifs et intéressants. Un des membres les plus influents de l'Eglise anglicane proposa l'union, il y a quelques années, au Saint Synode de Russie. On lui répondit par la demande d'un formulaire de ses croyances, et l'anglican expédia une profession de foi en 40 articles. Après mûr examen, le Saint Synode la lui renvoya, en lui faisant remarquer que dans ses 40 articles, il avait trouvé 52 hérésies ! ! Inutile de dire que l'anglican n'insista pas davantage.

» Cependant, lors des fêtes données à Kiew en l'honneur du millième anniversaire de l'introduction du christianisme en Russie, l'évêque anglican de Cantorbéry envoya aux évêques russes réunis dans cette ville un télégramme par lequel il formait des vœux pour l'union des Eglises protestantes à l'Eglise orthodoxe russe, bien entendu contre l'Eglise romaine. Les évêques russes répondirent qu'ils ne pouvaient faire autre chose, en cette occasion, que de boire à la santé des anglicans.

« Or, peu de temps après, je fis parvenir la collection de mes travaux au Saint Synode, et je reçus du président la lettre sui-

vante, écrite en latin de sa propre main. Elle mérite d'être citée tout entière :

Très vénéré Monsieur,

Je vous remercie de vos livres, que j'ai reçus avec une vive joie au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très sainte Vierge Marie, que nous adorons et vénérons les uns comme les autres. Que Notre-Seigneur soit votre guide et votre protecteur dans vos divers voyages, qu'il vous montre et fasse briller à vos yeux toute vérité. Puisqu'il est le chef de la sainte Eglise, le sauveur de nos âmes et qu'il nous a donné l'ordre de nous aimer réciproquement, nous ne devons pas nous quereller, mais nous supporter les uns les autres, dans cet esprit de charité avec lequel il nous pardonne nos faiblesses, sans briser le roseau déjà fendu et sans éteindre la mèche qui fume encore. Avec ces conditions nécessaires, étudions-nous, puisque nous avons été appelés à l'unique espérance d'une même vocation, à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

Recevez maintenant quelques livres que je vous offre humblement — *Les Saints Evangiles réunis*, récemment publiés par notre Très Saint Synode, avec des corrections, en langue grecque, latine, slave et russe. — *La Leçon du Saint Evangile*, que, suivant le rite de notre Eglise, nous lisons, traduit en diverses langues, à la messe solennelle du saint jour de Pâques, avec le remarquable sermon de saint Jean Chrysostome.

Je vous salue, très vénéré Monsieur, dans la paix et la grâce de N.-S. J.-C.

C. P.

Petersbourg, 1 mai 1889.

« De ces faits et de beaucoup d'autres du même genre, il est facile de conclure et il ressort clairement qu'entre les protestants et les orientaux une véritable union n'est pas possible, à raison des divergences absolues qui les séparent, tandis qu'avec les catholiques, la religion étant au fond la même, l'union serait non seulement possible, mais facile ; bien plus, elle s'impose nécessairement à tous les esprits qui examinent cette question avec calme et sincérité ».



LES PÉRIODIQUES

DE LANGUE ÉTRANGÈRE

La Bible et l'Egyptologie *(The Theological Monthly. — September 1889).* Dans cet article M. Edouard Naville, l'égyptologue suisse qui a dirigé, ces années dernières, des fouilles au compte de l'*Egypt Exploration Fund* et déterminé le site exact de l'ancienne Pithom, nous communique ses vues sur les événements qui signalèrent à diverses époques le séjour des Hébreux en Egypte.

Lorsque Abraham vint en Egypte, le pays était sous la domination des Hyksôs. Le roi dont Joseph fut le premier ministre, était aussi un Hyksôs, et se nommait Apepi (Apophis). Les textes égyptiens sont muets à ce sujet, mais la tradition et la chronologie favoriseraient cette identification, qui d'ailleurs ne nous renseignera guère, puisqu'on ne sait que fort peu de choses sur les Apepi — il y en a eu deux à cette époque — sinon que l'un d'eux, le second, a gratté sur des statues les noms d'anciens rois égyptiens pour y inscrire le sien, et qu'il a placé son cartouche sur plusieurs sphinx. A côté d'une de ces statues au nom d'Apepi, on en a trouvé une autre sur laquelle on lit le nom de *Raian*. Ce roi, qu'aucune liste égyptienne ne mentionne, serait-il le *Raian ibn waleed*, sous qui, d'après la tradition arabe, aurait vécu Joseph? La terre de Goshen a été géographiquement déterminée; elle s'étend entre Zagazig, Belbeis et Tel-el-Kebir. Le XX[e] nome de la Basse-Egyte avait un district appelé Kesem, qui correspond exactement au Γέσεμ des Septante.

Le roi persécuteur des Hébreux est Ramsès II. Cependant, sur une peinture du temps de Thouthmès III, on voit des étran

gers au type sémitique, occupés à fabriquer des briques sous la direction d'un inspecteur égyptien; le texte ne dit pas cependant que ce soient des Hébreux, et il les appelle simplement des prisonniers.

Pithom, de son nom civil Thukut — serait-ce l'hébreu Succoth? — plus tard appelée Héroopolis et Ero Castra, est le village actuel de Tel-el-Maskhutah. On y a retrouvé les magasins dont la Bible fait mention. Le site de Ramsès est encore inconnu.

Dans leur exode de l'Egypte les Hébreux partirent des environs de Tel-el-Maskhutah; suivant le canal d'eau douce qui arrose la contrée, ils se dirigèrent vers la mer Rouge, qui à cette époque s'étendait plus au nord qu'actuellement, et ils la traversèrent à l'extrémité septentrionale des Lacs Amers, près du Sérapéum.

La même Revue nous offre un travail sur les pseudépigraphes juifs, où l'auteur, M. William Deane, fait ressortir l'importance de ces livres pour la connaissance des idées religieuses en Palestine et en Egypte au temps de Jésus-Christ; il recueille en particulier leurs enseignements sur le Messie et son avènement.

La loi juive et la viande de boucherie *(The Nineteenth Century. — September 1889).* On sait que le bacille de la phtisie est identique chez les hommes et chez les animaux. Il résiste à l'action du suc gastrique, de sorte que l'ingestion d'une viande qu'il a contaminée, peut communiquer à l'homme la phtisie. Il serait donc à désirer que la loi interdît la vente des viandes tuberculeuses. La loi juive a devancé sur ce point la science moderne, et parmi les viandes qu'il est défendu de consommer, elle range celle des animaux chez lesquels on constate des lésions aux poumons ou l'adhérence de la plèvre. Les inspecteurs juifs en réforment quelquefois de ce chef vingt-sept sur trente. C'est à cette exclusion des animaux tuberculeux qu'on attribue ce fait, plusieurs fois constaté, que les juifs sont rarements atteints de maladies infectieuses. Un médecin anglais dont la clientèle était à peu près exclusivement juive, a pu affirmer qu'après trente ans de pratique médicale, il en était encore à trouver un cas de phtisie chez les juifs.

Les Vierges consacrées à Dieu dans les quatre premiers siècles de l'Eglise *(Zeitschrift für katholische*

*Theologie. II*es *Quartalheft 1889).* Les Pères de l'Eglise ont appelé de noms divers les vierges consacrées à Dieu : *virgines sacræ, sanctæ, beatæ ; virgines Christi, Dei ; sponsæ Christi, Domini ; puellæ Dei ; famulæ Dei ;* ἅγιαι κυρίῳ τῷ Θεῷ; ναὸς τοῦ λόγου, τοῦ Θεοῦ; ἱερατικὰ σκεύη, et autres semblables. Tertullien est, nous semble-t-il, le premier écrivain ecclésiastique qui ait écrit sur les vierges chrétiennes ; mais l'institution devait remonter plus haut, puisqu'il n'en parle pas comme d'une chose nouvelle. En tout cas, de son temps au moins, les vierges qui se consacraient à Dieu, prononçaient des vœux publics, en face de l'évêque qui, après leur avoir adressé une exhortation, les revêtait du voile des vierges, symbole de leur union mystique avec Jésus-Christ. Cette cérémonie, dont nous avons encore la formule, s'appelait dans le rituel *velatio virginum.* Ce vœu de virginité invalidait tout mariage subséquent ; c'est du moins ce que paraissent indiquer de nombreux textes des Pères, quoiqu'on puisse aussi fournir quelques témoignages en faveur de l'opinion contraire.

Il n'y avait pas primitivement d'âge déterminé pour la profession. Les vierges n'étaient pas séparées du monde, mais vivaient dans la maison de leurs parents. Il semble, cependant, qu'au temps de saint Cyprien, l'Eglise leur ménageait des asiles spéciaux, lorsque cela était nécessaire. En tout cas, les Pères de l'Eglise ont toujours protesté contre la conduite de ces vierges chrétiennes qui, privées de leurs parents, se donnaient un protecteur.

Elles devaient pratiquer la prière, les jeûnes, étudier les Saintes Ecritures, mais il ne leur était pas imposé d'obligations spéciales, ni de costume particulier.

Nous signalerons dans la même Revue (1889) plusieurs contributions très intéressantes. Le père Oehry, dans un article sur *le nombre des élus,* soutient que la grande majorité des catholiques sera sauvée ; le père Frick traite de *la distinction entre le péché mortel et le péché véniel ;* le père Schmid étudie *la catégorie de la quantité,* le père Noldin *l'origine de l'âme d'après le professeur Hayd,* et le père Bœumer *la destruction des cloîtres au temps d'Henri VIII.*

L'histoire primitive de la messe. (*The Dublin Review, October 1889.*) — Quelle est l'origine des cérémonies de la messe, et trouve-t-on dans le Nouveau Testament des traces d'un service liturgique aux temps apostoliques ? Pour résoudre

la première partie de la question, M. Gasquet s'appuie sur les travaux du docteur Bickell, professeur à Innsbruck. Celui-ci fait dériver la deuxième partie de la messe — anaphora, de la préface aux prières d'actions de grâces après la communion — du rite pascal, tel qu'il était pratiqué au temps de Jésus-Christ. Il le décrit d'après le Talmud et fait ressortir les ressemblances qui existaient entre les prières et les cérémonies de la cène pascale et celles de la messe apostolique. La première partie de la messe rappellerait le service de la synagogue; des deux côtés il y avait lecture de la Bible, sermon, bénédictions. Cette théorie nous paraît assez plausible. Les Apôtres dans leurs premières assemblées ont dû imiter ce qui se pratiquait dans les réunions religieuses de la synagogue; puis, se rappelant l'ordre de leur Maître, ils ont répété les prières et les cérémonies, tous les actes, en un mot, du dernier repas qu'ils firent avec Jésus-Christ. Or, quelles que soient les discussions qu'on soulève à propos de cette dernière cène, il est certain que l'agneau pascal y a été mangé, suivant le rite mosaïque. Les ressemblances peuvent aujourd'hui ne pas nous paraître très frappantes; mais n'oublions pas que la messe apostolique, dont nous ne connaissons d'ailleurs que les traits généraux, était sensiblement différente de la nôtre. Les cérémonies en furent fixées dans leur ensemble dès les temps apostoliques; mais comme elles se transmettaient oralement, elles ont subi des changements suivant les temps et les lieux. L'existence de diverses liturgies nous le prouve.

C'est dans les premières pages des *Actes des Apôtres* (II, 42) que nous trouvons la première mention suffisamment explicite du service divin. « Ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans l'agape, dans la fraction du pain et dans les prières. » N'est-ce pas, d'une manière générale, la messe telle que nous la pratiquons maintenant? L'agape seule a été retranchée et on sait à quelle époque. La vision de l'*Apocalypse* (IV, V) correspond aussi assez exactement aux cérémonies de la messe. La scène est placée dans le ciel, mais l'auteur a en vue le sacrifice terrestre, dont celui du ciel était le symbole. N'oublions pas, enfin, les diverses indications que donne saint Paul sur ce sujet dans ses épîtres aux Corinthiens.

La jeunesse de Marie Tudor (*ibid.*). Cet article mérite d'attirer particulièrement l'attention. On connaît bien peu le caractère véritable de la fille de Henri VIII et de Catherine

d'Aragon; pour le protestant anglais, elle est toujours Marie la Sanglante. Quel que soit le jugement qu'on porte sur les actes de son règne, il faut reconnaître que sa jeunesse fut chaste et digne. En pourrait-on dire autant de celle de sa sœur consanguine, de celle que les Anglais se plaisent à appeler la reine vierge? Les mémoires de l'époque ne le permettent guère. Mais quels temps que ceux où, pour réduire à une obéissance dégradante une jeune fille de sang royal, sa marâtre la menace de châtiments corporels et de privation de nourriture; où son père l'oblige à signer une déclaration, où l'enfant reconnait formellement que le mariage de sa mère avait été incestueux et illégitime, en opposition aux lois divines et humaines; où l'on refuse à une mère mourante, malgré ses prières et ses larmes, la consolation d'embrasser sa fille une dernière fois! Mais quel noble caractère que celui de Catherine d'Aragon, écrivant de son lit de mort à Henri VIII pour le prier d'être un bon père pour leur enfant! Sous la pression paternelle, Marie avait signé la formule où était affirmé le déshonneur de sa mère; elle fut plus ferme en face de son frère, Edouard VI. Malgré les ordres et les menaces elle persista dans la pratique de la foi catholique.

On lira encore avec intérêt, dans le même numéro de la *Revue de Dublin*, les articles sur *G. Ward et le mouvement d'Oxford*, sur les *hypothèses du professeur Weismann*, sur la *mission catholique de Madura*, son histoire, son état actuel, son avenir, sur *les vicaires capitulaires* et divers travaux d'économie sociale.

Les Stigmates et la médecine moderne *(La Civiltà cattolica, Quaderni 941-942)*. — Nous avons analysé le commencement de ce travail dans le numéro du 15 mai de l'*Université catholique*. L'auteur fait remarquer avec raison que donner un nom scientifique — hématidrose, hémorragie — à l'état de Louise Lateau n'en fournit pas une explication suffisante; c'est se payer de mots. D'ailleurs on ne retrouve dans les stigmates de Louise Lateau aucun des caractères spécifiques de ces maladies. Sont de même insuffisantes à les expliquer — et l'auteur le démontre longuement — toutes les hypothèses imaginées par les docteurs Charbonnier-Debatty, Warlomont, Crocq, Boëns, Bourneville; impossible aussi de les attribuer à l'hypnotisme. La conclusion est que puisque la science humaine est impuissante à donner une explication plausible des stigmates, il faut la rechercher dans la mystique chrétienne.

L'Ultima critica d'Ausonio Franchi (*ibid. Quaderni 943-944*). — Un prêtre génois, Cristoforo Bonavino, séduit par les théories de la philosophie moderne, avait renié la foi catholique et quitté l'état ecclésiastique. Devenu l'un des tenants du naturalisme rationnel, comme disent aujourd'hui les Italiens, il avait publié divers ouvrages de philosophie où il professait ouvertement le rationalisme. Rentré aujourd'hui dans le sein de l'Eglise catholique, il a voulu réparer le mal qu'il avait causé. Dans un livre intitulé l'*Ultima critica* il passe en revue tous les systèmes rationalistes, à commencer par l'idéalisme critique de Kant; il en fait sentir la faiblesse et prouve leur impuissance à établir quoi que ce soit de solide. « Kant, dit-il, avait peut-être de bonnes intentions, mais la *Critique de la raison pure* a engendré le matérialisme, le fatalisme et l'athéisme. »

Dans les numéros de septembre et d'octobre de la même Revue, on pourra lire encore les articles suivants : *la Révolution de 89 et la civilisation nouvelle.* L'auteur attribue à la Révolution le militarisme qui ruine l'Europe et l'Italie tout spécialement. *Vanité du traducianisme :* discussions sur la théorie du professeur Civiletti, qui soutient que l'âme rationnelle existe dans le corps humain dès le premier instant de sa conception, et essaye d'appuyer sa théorie sur l'Ecriture Sainte. Enfin, l'anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome fournit à *la Civiltà* l'occasion de demander aux libéraux si leurs prophéties relatives à l'amélioration du sort de l'Italie, lorsque la Papauté serait dépouillée de son domaine temporel, se sont réalisées.

Macaulay (*The Weekly Times, N° 666*). — Il est peu d'écrivains qui aient reçu du public un accueil aussi empressé et qui aient été l'objet d'une faveur aussi prolongée que Macaulay. 140.000 exemplaires du premier volume de son ***Histoire d'Angleterre*** ont été vendus en Angleterre seulement; aux Etats-Unis, aucun livre, à l'exception de la Bible, n'a trouvé un aussi grand nombre d'acheteurs. Il a été traduit dans les principales langues de l'Europe. Et le succès des ouvrages de Macaulay est si peu épuisé que Longmans, l'éditeur propriétaire, voyant s'avancer le temps où son privilège sera périmé, vient d'en faire tirer un million de volumes.

Peu d'hommes ont été mieux doués que Macaulay au point de vue physique et intellectuel. D'une santé de fer, il fut, dès sa jeunesse jusqu'aux derniers jours de sa vie, qui fut longue, un

travailleur infatigable. Sa mémoire prodigieuse emmagasinait pour jamais les notions qu'il acquérait avec une rapidité surprenante.

Riche d'idées et d'une élocution facile, il a cependant peu produit relativement. L'édition de ses œuvres, que publie en ce moment Longmans, n'a que cinq volumes, en tout 3,348 pages. Il écrivait très lentement, retouchait sans cesse ses phrases pour en corriger les expressions, ou en améliorer les tournures. Sa journée lui paraissait bien employée lorsqu'il avait écrit une page.

Ses défauts aussi bien que ses qualités étaient pour plaire à la foule. Dans ses *Essais* principalement, d'une éloquence si logique et si ardente, d'un style si coloré, il savait aux vastes généralisations et aux larges aperçus mêler les détails les plus intimes, et peindre dans toutes leurs particularités la vie d'un homme ou le caractère d'une époque. Partial dans ses jugements, sarcastique et amer dans ses railleries, jamais calme, toujours prenant parti, libéral intransigeant et protestant convaincu, c'était le type du véritable Anglais, avec la fougue en plus. Le reviewer termine son article en caractérisant les principaux essais de Macaulay.

Comment la Chine est gouvernée (*The Weekly Times, Nos 666-667*). — Le gouvernement chinois est à coup sûr le plus ancien qui existe; il remonte, prétend-on, dans sa forme actuelle, au temps de Confucius, c'est-à-dire, à deux mille quatre cents ans. Les dynasties se sont succédé et le gouvernement est resté le même. En tête est l'Empereur, le Fils du Ciel, sur qui convergent tous les pouvoirs et de qui émane toute autorité. L'Empereur de la Chine est le type achevé de l'autocrate, et le vrai représentant du droit divin.

L'administration centrale et provinciale est théoriquement ce qu'il y a de mieux ordonné. Il y a d'abord deux conseils supérieurs, le Grand Secrétariat et le Conseil général, qui traitent directement avec l'Empereur. Au-dessous se trouvent, pour l'expédition des affaires, les Conseils des affaires civiles, des finances, des rites, de la guerre, de la justice et des travaux publics. Il y a encore un Conseil des colonies, qui s'occupe des pays tributaires de la Chine, et un Conseil des censeurs, dont la charge est de surveiller tous les fonctionnaires, grands et petits, de faire des rapports sur leur conduite et même de présenter des

observations sur les actes de l'Empereur. Vingt mille fonctionnaires suffisent à tous ces emplois.

L'Académie impériale (collége de Hanlin) est chargée de surveiller la langue des documents officiels et d'empêcher l'introduction de tout mot nouveau. Vingt-deux membres de cette Académie sont occupés à recueillir toutes les paroles et tous les actes de l'Empereur. Mais comme leurs travaux historiographiques ne verront le jour que lorsque la dynastie actuelle sera éteinte, nous n'avons guère l'espoir de les connaître. Nos petits-neveux seront peut-être plus heureux.

L'administration provinciale est, en théorie, aussi excellente que celle de la capitale. Les dix-huit provinces sont gouvernées par neuf vice-rois et en sous-ordre par quinze gouverneurs. Les provinces sont ensuite divisées par préfectures, sous-préfectures et districts, à la tête de chacun desquels est un fonctionnaire.

Tous les emplois, des plus infimes aux plus élevés, sont donnés au concours, à la suite d'examens éliminatoires, car les candidats sont infiniment plus nombreux que les places. Pour désigner les heureux qui deviendront mandarins, on a institué quatre degrés d'examens. On compte que un pour cent des candidats passe le premier examen avec succès ; de ces favorisés un pour cent encore passera le deuxième degré et aura droit à un emploi. Ceux qui n'auront rien reçu pourront passer un troisième examen. Enfin, si on ambitionne le titre d'académicien impérial, on devra passer un quatrième examen. Un trait particulier de cette organisation, c'est qu'aucune limite d'âge n'est fixée pour ces examens ; on a vu se présenter et réussir des candidats de quatre-vingts ans. C'était temps !

Le vice de ce système est de multiplier le nombre des déclassés. D'ailleurs, devenu fonctionnaire, on est peu ou même pas payé du tout. Aussi du haut en bas de l'échelle administrative règne une vénalité inouïe. Une seule preuve suffira pour faire ressortir le mauvais fonctionnement de la machine. La Chine, peuplée de plus de trois cent millions d'habitants, commerçante, fertile, ne produit au trésor royal que quatre cent millions d'impôts. L'administration provinciale en reçoit deux milliards cinq cent millions qu'elle absorbe. Si la Chine était taxée comme la France, elle produirait cinquante milliards.

Le même auteur ajoute des détails très intéressants sur la famille de l'Empereur, sur l'Empereur lui-même, qu'il dit faible de corps, mais très intelligent, sur les diverses administrations

et en particulier sur l'armée. Il nous apprend que la *Gazette de Pékin*, journal officiel de la Chine, a plus de mille ans d'existence.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour résumer un travail du même journal sur la *Zambezia*, cet immense territoire au sud de l'Afrique, entre le Zambèze, le Transvaal et les possessions portugaises, sur lequel l'Impératrice-Reine d'Angleterre vient d'accorder des pouvoirs souverains à une compagnie anglaise. Si l'on n'y met ordre, l'Afrique tout entière sera d'ici à peu entre les mains des Anglais.

Les forts de l'Est (*The Fortnightly Review*, *september* 1889) La France a dépensé quatre milliards pour fortifier sa frontière de l'est. A défaut de frontières naturelles, on a établi trois lignes concentriques de défense, fermant l'accès des routes d'invasion par la Seine, la Marne et l'Oise. Le reviewer décrit les nombreux forts d'arrêt, les camps retranchés et les places fortifiées, qui forment un triple demi-cercle, destiné à arrêter l'ennemi. Inutile de répéter après lui les noms de ces forts, on les trouvera dans tous les atlas récents.

Le critique militaire se demande quelle sera dans la guerre prochaine la valeur défensive de ce vaste ensemble de fortifications. Sa conclusion n'est pas optimiste. Il craint d'abord qu'elles ne gênent l'initiative des généraux d'armée, qui seront forcément obligés de prendre pour base d'opération les camps retranchés. En second lieu, il constate qu'il n'est pas de fort, béton ou acier, qui actuellement résiste aux effets destructifs de l'artillerie moderne. Enfin, l'histoire nous apprend que les grands capitaines et Napoléon Ier en tête, n'ont jamais attaché d'importance aux fortifications. C'est en rase campagne qu'ils décidaient du sort de la guerre. Le seul effet útile de ces forts, construits à grands frais, aura été de rendre un peu confiance à la nation.

Malgré toute l'autorité dont peut jouir le critique anglais, et les considérations techniques sur lesquelles il appuie ses conclusions, nous avons peine à croire que ces fortifications seront nuisibles à l'attaque et inutiles à la défense.

Le Nouveau Testament grec du codex Vaticanus en phototypié (*La Civiltà cattolica*, *21 décembre 1889*, *et The Expositor*, *December 1889*). Scrivener, dans son *Introduction to the criticism of the New Testament*, raconte en détail ce qui

a été fait pour la publication du fameux Codex Vaticanus, désigné par la lettre B dans la classification des manuscrits bibliques. Après avoir relaté les travaux trop insuffisants du cardinal Mai et de Tischendorf, il rend hommage à l'excellente édition, commencée par Vercellone, aidé de Cozza-Luzi et Sergio, et terminée par Cozza-Luzi, avec la collaboration de Enrico Fabiani, 1868-1881. Le travail a été fait avec tant de soin, que ceux qui l'ont collationné avec l'édition phototypique ont pu déclarer qu'il était absolument correct.

Lorsqu'il fut question en 1859 de cette nouvelle publication du Codex Vaticanus, on proposa une reproduction par la photographie. Mais cet art étant encore, à cette époque, à ses débuts, l'entreprise eût été peut-être prématurée. Il était douteux qu'on pût photographier en grandeur naturelle un manuscrit de cette dimension et surtout en reproduire tous les détails. On craignait surtout, et avec raison, que les planches ne résistassent pas à l'action du temps. On ne possédait pas encore les moyens de fixer les épreuves d'une manière indélébile; sous l'influence de la lumière les caractères auraient pâli, peut-être même se seraient effacés ; en tous cas, bien des détails auraient disparu peu à peu.

Depuis ce temps l'art de la photographie a fait des progrès. Plusieurs manuscrits, et entre autres l'Alexandrinus, ont été reproduits par la phototypie. Sur l'ordre de Sa Sainteté Léon XIII le Père Cozza-Luzi a entrepris une édition phototypique du Codex Vaticanus. On a commencé par le Nouveau Testament, et on a donné les pages 1235-1518 du manuscrit, en tout 284 pages. La reproduction a été faite en grandeur naturelle, 37^{cm} sur 40^{cm} avec les marges, ou sans les marges 26^{cm} 1/2 sur 27^{cm}. Chaque page a trois colonnes, la colonne 42 lignes et la ligne de 16 à 18 lettres onciales. Il manque, comme on sait, au Codex Vaticanus les deux épîtres à Timothée, celles à Tite et à Philémon, l'Apocalypse et la fin de l'épître aux Hébreux, à partir du chap. IX, 14.

Nous possédons maintenant le Nouveau Testament du Codex Vaticanus, en véritable fac-similé, reproduit, comme dit le Père Cozza-Luzi, *non artificio hominum*, *sed ipso solari lumine*. Mais, à quoi bon, dira-t-on, cette reproduction phototypique, puisque l'édition typographique était irréprochable ? Elle n'était pas, à coup sûr, nécessaire pour le lecteur ordinaire, mais pour le savant, qui s'occupe de la critique textuelle du Nouveau Testament, elle était absolument indispensable.

Le Codex Vaticanus est, avec le Sinaïticus, de tous les manuscrits grecs de la Bible le plus ancien et le plus beau d'aspect ; il sort de cette école des copistes alexandrins à qui l'on doit de si magnifiques travaux. Il en est même qui croient le Vaticanus un des cinquante manuscrits qu'Eusèbe de Césarée fit copier par ordre de l'empereur Constantin. Malheureusement le copiste s'est beaucoup plus préoccupé de la beauté et de la régularité des caractères que de la correction du texte. Les erreurs commises sont nombreuses. On y relève des omissions d'un ou plusieurs mots, d'une moitié de période ou même de périodes entières, quelquefois même de deux ou trois versets : en tout 2,556 omissions, et l'on en découvre de nouvelles depuis que l'édition Vercellone-Cozza-Fabiani a été publiée. Ces erreurs ont été corrigées sur le manuscrit par des copistes subséquents, et l'on distingue le travail de quatre correcteurs qui ont ajouté des lettres, des mots, des versets, des esprits, des parenthèses, des sigles, des notes à la marge, diacritiques ou liturgiques. La typographie pouvait bien nous donner le texte primitif ; mais seule la photographie pouvait présenter le manuscrit sous son véritable aspect, le reproduire dans tous ses détails ; ce qui était nécessaire pour que le Vaticanus devînt un instrument inappréciable pour l'étude du texte du Nouveau Testament. Le prix de l'ouvrage est de 225 lires.

E. J.



BIBLIOGRAPHIE

Le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale, par CLAUDIO JANNET, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, in-8 de 554 p. Paris, librairie Plon.

Le nouvel ouvrage de M. Claudio Jannet est arrivé, en quelques mois, à une seconde édition : succès d'autant plus honorable pour le vaillant publiciste dont le talent s'est dévoué à la défense de la vérité chrétienne sur le terrain économique et social, que l'attrait de ces pages vivantes, pleines de faits actuels, de documents et de noms contemporains, est dû tout entier, non pas aux ardeurs d'une polémique passionnée, mais, au contraire, au sang-froid avec lequel elles sont écrites, à la parfaite mesure dont l'auteur fait preuve en s'adressant seulement à la calme raison, au sentiment du devoir et à la conscience.

C'est d'ailleurs des plus brûlantes questions sociales du moment qu'il est traité dans ce volume. L'auteur a soin de les étudier, non seulement en France, mais encore en Allemagne, où la politique, comme la science, se préoccupe beaucoup du socialisme. M. Claudio Jannet suit avec une compétence peu commune le développement des doctrines nouvelles chez nous et chez ces voisins, auxquels nous empruntons quelquefois trop facilement, dans notre frivole engouement pour ce qui vient de l'étranger, des inspirations et des modèles.

L'Etat et le régime du travail, le socialisme de la chaire et la politique sociale en Allemagne, les associations rurales en Allemagne, la réforme des lois de succession en Allemagne, l'assurance obligatoire, la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, les syndicats industriels pour limiter la production, les associations professionnelles catholiques et les sociétés

coopératives de consommation, l'association des honnêtes gens sur le terrain des affaires, la situation de l'agriculture en France et les conditions de la lutte contre la concurrence des pays neufs, le code civil et les réformes indispensables à la liberté des familles, enfin l'ordre économique naturel et l'avenir des sociétés européennes, tel est le vaste champ d'observations et de réflexions que M. Claudio Jannet ouvre à ses lecteurs.

Pas de thèses longuement développées, mais des faits nombreux relevés de tous côtés, rapprochés les uns des autres dans un exposé d'ensemble, présentés à propos et *mis au point;* des documents abondants d'où se dégagent sans efforts des conclusions frappantes; voilà la méthode du livre. Au surplus, les leçons fournies par les événements ne sont pas les seules lumières dont s'entoure le savant auteur; chrétien et catholique avant tout, il sait profiter des enseignements de l'Eglise, et notamment de l'Encyclique *Humanum genus.*

Il va sans dire qu'il combat l'illusion aussi décevante que généreuse de ceux qui se sont dits, par une singulière alliance de mots, des socialistes chrétiens. Mais, si notre auteur a raison de blâmer les déclamations irréfléchies contre ce qu'on appelle un peu vaguement le *capitalisme*, n'est-il pas raisonnable d'admettre qu'à cette expression, parfois équivoque et dangereuse, correspond un mal réel, une rupture de l'équilibre dans les forces sociales, une situation enfin à laquelle les pouvoirs publics ont le droit et le devoir de chercher un remède?

Nous serons d'accord sans doute avec M. Claudio Jannet en disant que, si l'Etat ne doit s'immiscer que le moins possible dans la production et dans la répartition de la richesse, il peut avoir néanmoins à intervenir, le cas échéant, pour défendre les plus faibles contre certaines conséquences de l'accumulation indéfinie des capitaux et contre certains abus de la puissance qu'ils confèrent. C'est ce que notre auteur admet, du reste, relativement au danger résultant de l'absence de responsabilité personnelle dans les sociétés anonymes.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage que nous signalons est une mine précieuse de renseignements bien choisis sur de très graves questions sociales, et une démonstration des immenses services que sont appelés à rendre les principes chrétiens dans la solution du grand problème qui consiste à mettre d'accord le capital et le travail.

André Gairal.

Histoire de saint Bernard, abbé de Clairvaux, par l'abbé G. Chevallier, missionnaire apostolique. — 2e édition. Deux vol. in-8, 413, 446 p. — Lille, imprimerie Saint-Augustin, 1888.

Saint Bernard est, de l'aveu de tous, une des plus belles figures du moyen âge, et bien des historiens déjà ont essayé d'en faire revivre les traits. C'était pour servir d'introduction à la vie de ce grand homme, qui fut aussi un grand saint, que M. de Montalembert avait écrit *les Moines d'Occident*. Cette histoire devait être le piédestal sur lequel il voulait élever la statue de saint Bernard, et certes le grand écrivain, qui avait su pénétrer si à fond dans les institutions monastiques et dans la vie religieuse au moyen âge, aurait, par cette Vie de saint Bernard, dignement couronné son œuvre. Dieu ne l'a pas voulu, et saint Bernard attend encore son historien.

Nous ne voulons certes pas dire que l'*Histoire de saint Bernard* que vient d'écrire M. Chevallier n'ait aucun mérite. Il pourrait nous répondre que tous ne sont pas de notre avis, puisque l'ouvrage a été honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII, approuvé et loué par plusieurs évêques, et enfin qu'il vient d'atteindre sa deuxième édition. Mais l'auteur reconnaît lui-même que son œuvre n'est pas définitive, qu'il n'a pas dit le dernier mot sur saint Bernard. Reconnaissons cependant qu'il aura apporté sa pierre au monument ; pour tout ce qui concerne les traditions locales sur saint Bernard, conservées dans la patrie du saint et dans quelques autres villes françaises, on devra avoir recours à son travail.

M. Chevallier était, en effet, mieux que personne à même de nous renseigner sur les premières années de saint Bernard, sur sa famille, sur les lieux témoins ordinaires de sa vie: « Enfant de Châtillon, nous avons grandi, nous dit-il, à l'ombre de ces vieilles murailles, de cette antique église de Saint-Varles, qui gardent le souvenir de la jeunesse studieuse du fils d'Alèthe. Plus tard, c'est à quelques pas du berceau de saint Bernard que devaient s'écouler nos années sacerdotales. Les impressions du premier âge demeurées ineffaçables, des études aimées nous ont constamment rattaché, par une longue intimité de cœur et d'esprit, au saint dont nous essayons de retracer l'histoire. »

C'est d'abord dans les sources contemporaines des faits que l'auteur a puisé, dans les premières biographies composées, du vivant même du saint, par Guillaume de Saint-Thierry, Ernald de Bonneval et Geoffroy de Clairvaux. « Ces pages, complétées

par celles d'Alain, évêque d'Auxerre, et par les *Fragments* de Jean l'Hermite, fournissent à l'historien un ensemble de documents authentiques, qui ont été livrés par les témoins eux-mêmes et consignés à une heure où la tradition, fraîche encore, pouvait plus facilement échapper aux atteintes de l'altération. »

La correspondance de saint Bernard et ses œuvres ont fourni à M. Chevallier les plus précieux renseignements : ils lui ont permis de fixer avec précision le caractère et la physionomie morale du saint. Baronius avait déjà remarqué, au XVI[e] siècle, « qu'on pourrait tirer des écrits de saint Bernard, et principalement de ses lettres, de quoi rendre sa Vie plus riche et plus ample ».

Enfin, les travaux récents sur le moyen âge, publiés tant en France qu'à l'étranger, ont utilement servi pour éclairer d'un jour nouveau les événements et les expliquer, soit par les institutions régnantes, soit par l'état des esprits.

A l'aide de tous ces documents, l'auteur a pu suivre saint Bernard année par année, souvent mois par mois, quelquefois jour par jour. Saint Bernard a joué un rôle important dans tous les grands événements de son temps ; il en est qu'il a conduits : la cessation du schisme d'Anaclet, la condamnation d'Abélard, la prédication de la seconde croisade ; c'est le côté public de la vie de saint Bernard. Mais où nous aimons suivre M. Chevallier, c'est lorsque, étudiant les œuvres du saint ou nous racontant sa vie dans le cloître, il nous montre dans l'abbé de Clairvaux le saint religieux. Volontiers alors nous redirions avec un de ses biographes contemporains, Geoffroy, son secrétaire : « Quiconque avait rencontré Bernard, avait vu le Christ. Le Christ tout entier vivait dans le saint. »

E. Jacquier.

History of Phœnicia, by George Rawlinson, *Camden professor of ancient history in the University of Oxford,* in-8°, 583 pp. — London, Longmans, Green and Co, 1889. — 30 fr.

Movers, il y a près de quarante ans, avait rassemblé dans son grand ouvrage sur les Phéniciens tout ce que la Bible et l'antiquité classique nous avaient transmis sur la religion, l'histoire, l'art, le commerce de ce peuple intéressant. En 1855, John Kenrick résuma ces données, en y ajoutant le peu que les découvertes dernières avaient ajouté à nos connaissances. Depuis cette époque nous avons beaucoup appris sur la géographie, la géologie,

la faune et la flore de la Phénicie. On a découvert de nombreux monuments, fouillé plus à fond ceux qu'on connaissait déjà. Les archéologues ont étudié ces vénérables restes de l'ancienne civilisation phénicienne, et émis plus d'une idée nouvelle sur l'art et la civilisation de ce pays. Il devenait donc nécessaire de rassembler et de coordonner ces notions, en un mot de retracer à nouveau l'histoire de la Phénicie. C'est l'œuvre qu'a entreprise le chanoine Rawlinson, ex-professeur d'histoire ancienne à Oxford. Il nous donne dans cet ouvrage le résumé de ses dernières leçons.

Il étudie d'abord l'étymologie du nom *Phénicie* (terre des palmiers); puis il décrit le pays, ses plaines resserrées entre la mer et la montagne, ses fleuves, ses monts boisés. Le climat de la Phénicie, la botanique, la zoologie, la minéralogie forment le sujet du chapitre suivant.

Les Phéniciens parlaient une langue sémitique; de plus ils étaient, dit-on, originaires de la basse Babylonie. M. Rawlinson, ne tenant aucun compte des données bibliques, en conclut qu'ils étaient d'origine sémitique. Il tranche ainsi, et d'une manière qui ne nous paraît pas heureuse, une question bien discutée. La Bible range les Phéniciens parmi les Chananéens. Il est vrai que ces peuples parlaient une langue sémitique, apparentée de très près à l'hébreu. Mais langue et race ne sont pas des termes conversifs, et puisque les documents les plus anciens que nous possédions, les déclarent de race différente, nous devons en conclure qu'un de ces peuples a emprunté sa langue à l'autre. Et pourquoi Chananéens (Phéniciens) et Hébreux, originaires des mêmes contrées, vivant dès les temps historiques dans des pays limitrophes, n'auraient-ils pas, quoique de race différente mais en définitive très rapprochée, parlé des langues parentes?

M. Rawlinson décrit ensuite les cités principales de la Phénicie, Sidon, Tyr, Arvad, Gebal, etc., et les villes moins importantes; il passe en revue les colonies phéniciennes de la Méditerranée orientale, centrale et méridionale, ainsi que celles qui étaient situées au delà du détroit de Gibraltar. De nombreuses cartes et gravures aident à la description. Les chapitres suivants sont consacrés à l'architecture, à la sculpture, aux poteries, aux arts industriels, à la navigation et au commerce, aux mines. Ce sont de tout le livre les parties les mieux travaillées; l'auteur marche ici sur un terrain plus ferme. Il peut s'en référer aux monuments encore existants sur le terrain, ou à ceux qui sont

conservés dans les musées ou les collections particulières; il trouve d'ailleurs des guides et des modèles dans les nombreuses monographies, publiées sur les arts et le commerce des Phéniciens. Des gravures bien choisies viennent encore ici éclairer et compléter le texte. On nous donne ensuite, avec figures à l'appui, de curieux détails sur les habillements, les parures et les objets de toilette.

M. Rawlinson distingue plusieurs phases dans la religion phénicienne. Monothéiste à l'origine, elle s'altéra et aboutit au polythéisme, puis se dénatura encore par l'introduction de divinités étrangères. La question de l'origine de l'alphabet phénicien ne paraît pas encore tranchée. On a coutume de le faire dériver de l'écriture hiératique des Egyptiens; mais si on examine un tableau comparatif des caractères égyptiens et phéniciens, on constate entre deux ou trois caractères des ressemblances assez marquées, entre sept ou huit autres quelques légères ressemblances, et entre les onze qui restent des différences tranchées. Impossible aussi de rapprocher ces caractères des lettres chypriotes ou des hiéroglyphes hétéens. Le plus simple est de supposer que les Phéniciens, ou le peuple qui a inventé les caractères dits phéniciens, possédaient une écriture hiéroglyphique, qui leur était particulière. Primitivement hiéroglyphique, cette écriture a été abrégée et est devenue alphabétique.

Les inscriptions nous fournissent des textes suffisants pour établir entre la langue phénicienne et l'hébreu de nombreux points de contact, mais aussi quelques divergences. La littérature phénicienne nous est à peu près totalement inconnue. Nous avons encore une traduction grecque de l'*Histoire phénicienne* de Sanchoniathon et le *Périple* d'Hannon. Ajoutons cinq ou six inscriptions phéniciennes assez longues, et quelques centaines composées de quelques mots. L'inscription la plus connue est celle du sarcophage d'Eshmounazar, roi de Sidon.

Pour l'histoire politique nous en sommes toujours réduits à ce que nous ont transmis les écrits bibliques et les auteurs classiques; les inscriptions égyptiennes et assyriennes n'ont augmenté que de bien peu nos connaissances. Notre auteur a très bien résumé l'histoire de la Phénicie, ou plutôt des différentes villes de ce pays, depuis l'origine jusqu'au IVe siècle après J.-C.

Tel est en quelques mots l'excellent travail de M. Rawlinson. Ce livre bien informé, écrit d'un style clair et élégant, imprimé en beaux caractères sur papier de luxe, enrichi de cartes et de

nombreuses gravures, sera accueilli avec faveur par le public. Il pourra être utile à ceux que les gros volumes de Movers effrayeraient, ou qui n'auraient ni le temps ni la patience de lire les nombreuses monographies écrites sur ce sujet.

Sainte Catherine et sainte Philomène. — Deux drames chrétiens en vers avec musique, par M. Louis DE L'HERMITE (1).

Le volume que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de *l'Université* est une œuvre saine et forte, la traduction en langue moderne et rythmée de ces actes des martyrs auxquels la piété des historiens monastiques avait déjà donné la forme du dialogue et l'intérêt du drame. C'est avant tout l'acte de foi d'un poète. M. de l'Hermite est de la race de ces fils des croisés qui ne reculèrent pas devant les fils de Voltaire; en face de l'incrédulité triomphante il a voulu célébrer la gloire du martyre et l'héroïsme de la chasteté chrétienne. « Il y a là, écrit M. de Bornier en lui accusant réception de son livre, — un sentiment profond, une élévation rare, le mérite religieux et poétique est égal dans les deux ouvrages. » Et, se servant du mot qui s'est déjà et naturellement trouvé sous notre plume, il ajoute : « Voilà deux œuvres fortes, réellement fortes ! »

Deux figures de femmes, deux types de vierges inspirent et dominent ces pages : Catherine et Philomène, sœurs par le martyre comme par l'inviolable fidélité qu'elles ont voulu garder l'une et l'autre à leur immortel amour. Dieu néanmoins leur a fait dans le temps une part inégale. Le culte de la vierge-docteur a toujours été populaire dans l'Eglise, elle partage avec sainte Ursule l'honneur d'être invoquée comme patronne des écoles et des Universités, et avec sainte Madeleine celui de couvrir d'une protection spéciale l'ordre de saint Dominique, voué par lui à la pénitence et à la science théologique. L'art chrétien a immortalisé maintes fois sa légende, depuis Masaccio, qui l'a retracée sur les murs de Saint-Clément, jusqu'à Fra Bartholomeo, dont le suave pinceau a reproduit avant celui du Corrège ses fiançailles mystiques. Elle a été le sujet de prédilection de l'école lombarde comme de l'école vénitienne ; la ville de Sienne associait son culte à celui de la sainte du même nom dont s'enorgueillissait son patriotisme ; les dominicains de Pise

(1) Un vol. in-8 sur papier teinté avec encadrement filets rouges. Se vend au profit de l'œuvre du vœu national. Sistac, éd. Toulouse.

demandaient son image à Simone di Martino, et les franciscains d'Iesi à Lorenzo Lotto. Palma, Titien, Véronèse, Léonard de Vinci, Raphaël — nous ne citons que les plus grands — l'ont peinte tour à tour dans la gloire et dans ses combats. Il n'est pas jusqu'à Rubens qui ne nous la représente vêtue de brocard et couronnée du diadème royal.

Cette gloire de la vierge d'Alexandrie rejaillit en quelque sorte sur celles qui portent son nom. Sans parler des filles de rois ou d'empereurs, et pour ne citer ici que les saintes, la seule Italie en fournit quatre : Catherine de Sienne, Catherine de Bologne, Catherine de Gênes et Catherine de Ricci, dont le culte rajeunit celui de la sainte martyre, et qui confondent leur auréole avec la sienne.

L'obscurité au contraire, a été le partage de la vierge grecque. L'Eglise ignorait jusqu'à son nom, et lorsque son tombeau a été rendu à la lumière, après un ensevelissement et un silence de quinze siècles, il a fallu, pour lui créer une popularité restreinte et tardive, l'humble dévouement d'un saint qui espérait, en la prenant pour complice des miracles de sa charité, ensevelir à tout jamais sa propre renommée dans la gloire de Philomène.

La coupole élevée, par les soins du curé d'Ars, en l'honneur de sa chère petite sainte, et les fresques qui la décorent sont le premier hommage rendu à Philomène par cet art si prodigue envers Catherine. Est-ce le désir de s'associer à la pensée du vénérable serviteur de Dieu, ou une prédilection instinctive pour la vierge inconnue, qui a porté M. de l'Hermite à la choisir à son tour pour son héroïne et à lui consacrer son second ouvrage ? Peut-être l'un et l'autre... En tout cas, et quel que soit le sentiment auquel il ait obéi, ce sentiment l'a bien inspiré, et si nous avions à manifester une préférence — à l'encontre de M. de Bornier, devant la compétence duquel nous voudrions pouvoir nous incliner — nous nous prononcerions en faveur du drame de sainte Philomène. Chose étrange, c'est à sa légende très contestable et qui n'a même pas pour elle la consécration que d'innombrables chefs-d'œuvre apportent à la légende de sainte Catherine, que le poète a su donner une couleur historique plus intense... Mais rappelons tout d'abord et en deux mots les détails qui font la trame de l'un et de l'autre drame.

Les actes des martyrs, dont nous n'avons pas à discuter ici l'authenticité, rapportent à l'année 307 de notre ère la passion de Catherine. De race noble et d'une beauté qui égalait son savoir,

la jeune fille excitait l'admiration de l'école d'Alexandrie, tout en restant la gloire et la perle précieuse de l'Eglise de saint Marc. Dieu la favorisait de lumières divines, et le Christ avait lui-même échangé avec elle un miraculeux anneau de fiançailles. Quand Maximin Daïa fit proclamer à Alexandrie l'édit de persécution concerté avec Galerius, Catherine, « liée par l'Esprit », pénétra jusque dans le Sérapeum ; interrompant les libations et le sacrifice, elle défia, sous les yeux de l'empereur, les philosophes païens, dont la science fut vaincue par l'éloquence de la vierge-docteur. Torturée et battue de verges en punition de sa victoire, Catherine, miraculeusement guérie, ne tarda pas à voir se réveiller contre elle la colère de Maximin ; la conversion de l'impératrice Faustine en fut l'occasion. Faustine échangea la première un diadème périssable contre une couronne immortelle : elle eut la tête tranchée, et Catherine, qui l'avait exhortée et soutenue dans le combat, ne tarda pas à la suivre. Le génie de Masaccio nous a représenté la vierge martyre expirant sur la roue, les yeux fixés sur la tête sanglante et néanmoins transfigurée de son amie.

Comme Catherine, Philomène fut une victime de la grande persécution. Quant aux circonstances de son martyre, voici ce qu'en rapportent de pieuses révélations, sur l'autorité desquelles, hâtons-nous de le dire, l'Eglise ne s'est jamais prononcée. Philomène était fille d'un prince grec (?) converti à la foi chrétienne, avec toute sa famille, par un Romain du nom de Publius. Ce fut vers la fin du règne de Dioclétien que la jeune fille, qui avait secrètement voué au Christ sa virginité, accompagna à Rome le prince son père, qui venait y solliciter la clémence et les faveurs d'Auguste. Dioclétien, séduit par l'éclatante beauté de la jeune Grecque, accorda plus encore qu'on ne lui demandait, à la seule condition que Philomène deviendrait impératrice : ni l'offre d'un trône, ni les prières de ses parents, ni les menaces de l'empereur succédant à ses promesses, ni les tortures elles-mêmes ne purent ébranler la constance de la vierge, qui livra sans regret sa tête à la hache du licteur. Les remords de Dioclétien, qu'avaient aigri de faux rapports imaginés par Galerius, vengèrent sa victime et ne furent point étrangers à sa retraite à Salone.

On comprend le parti qu'a dû tirer de ces deux légendes un poète et un chrétien convaincu comme M. de l'Hermite. Nous voudrions néanmoins donner à nos lecteurs une idée de sa

manière, en leur mettant sous les yeux deux citations très différentes, empruntées la première au drame de sainte Catherine, et la seconde à celui de sainte Philomène.

Il s'agit tout d'abord de la lutte entre Faustine et Maximin, entre l'impératrice chrétienne et le César païen. Cette lutte n'est qu'un simple épisode dans la pièce entière, et, avec M. de Bornier, nous regrettons que le poète, par une réserve peut-être excessive quoique infiniment respectable, n'ait pas jugé à propos de lui donner plus de développement. Faustine, dénoncée par une esclave, s'est avouée hautement chrétienne, en présence de l'empereur et des philosophes confondus par Catherine. Mais l'amour conjugal lutte dans son cœur comme dans celui d'Eudore, et la lutte devient d'autant plus douloureuse, que César, après avoir vainement parlé en maître, parle maintenant en époux.

« Des esclaves, sur un signe de l'empereur, ont placé devant le trône une petite statue de Sérapis et restent immobiles, tenant en main, l'un le sel, l'autre l'encens. »

MAXIMIN

(d'un ton radouci, à Faustine)

Approchez ! Et sachez mériter d'un époux
La grâce qu'il vous offre. Il doit être jaloux,
Celui qui sur le front vous mit un diadème
De dissiper le trouble et jusqu'au soupçon même
Qui pourrait altérer l'amour religieux
Dont il vous fit hommage en présence des Dieux.

FAUSTINE

Ah ! pourquoi cette voix que je craignais d'entendre
Pour m'enchanter prend-elle un accent aussi tendre ?

CATHERINE

La femme doit aimer en Dieu, mais moins que lui,
L'époux qu'elle a choisi pour guide et pour appui.

(Faustine s'approche à pas lents de l'idole)

. . . .

MAXIMIN

(Il se lève et va prendre Faustine par la main)

Venez ! A Sérapis, qui reçut tant de fois
Vos soupirs, vos secrets, vos serments, et parfois
Contre l'époux volage une plainte discrète,
Venez offrir l'encens !

CATHERINE

Allez ! qui vous arrête ?
Dieu n'est pas le plus fort dans votre faible cœur ;
Le tyran des chrétiens, voilà votre vainqueur.
. . . .
O Faustine ! ô ma sœur ! que devient votre foi ?

FAUSTINE

Dieu des faibles, Dieu fort, ayez pitié de moi !
. . . .

MAXIMIN (irrité)

C'en est trop ! Sacrifie ou meurs.

FAUSTINE (les yeux levés au ciel)

Je suis chrétienne !

L'autre citation nous montre sous un jour tout autre le talent de M. de l'Hermite. Si le rôle de Faustine constitue, en effet, de l'avis de M. de Bornier, l'action dramatique et l'originalité propre de *Sainte Catherine*, on peut dire, je crois, avec non moins de fondement, que le caractère de Dioclétien fait l'intérêt historique de *Sainte Philomène*. Cette figure complexe du soldat de fortune qui fut un homme d'Etat, et dont la politique seule fit un persécuteur, ce type d'empereur romain fascinant comme une enigme, a été étudié par M. de l'Hermite avec un soin particulier et lui a inspiré quelques-unes de ses meilleurs pages. Le quatrième acte de *Sainte Philomène* serait à citer tout entier. Nous aimons mieux y renvoyer nos lecteurs et nous borner à reproduire en partie la scène du troisième acte, dans laquelle le poète met aux prises Dioclétien et Galerius, le Dalmate et le Dace.

GALÈRE

Je l'avais trop prévu : de mesquines largesses
Vous ont fait accuser d'épargner vos richesses,
Pour éblouir l'Asie et les peuples lointains,
Au détriment de Rome avec l'or des Romains.
L'armée est mécontente et le peuple murmure.
Un censeur ne saurait avec plus de mesure
Faire à chacun sa part de joies et de plaisirs.
. . . .
Mais avez-vous compris que Votre Eternité
En épargnant son or perd en autorité ?
Qu'un triomphe sans pompe, attendu vingt années,
Donne droit de critique aux foules étonnées ?
Que du maitre du monde on connait les projets
Et qu'ils peuvent aigrir le cœur de ses sujets ?

DIOCLÉTIEN

Le vôtre, si j'en crois cette grande amertume,
Contient malaisément l'amour qui le consume.

. . . .

GALÈRE

Auguste serait-il prévenu contre moi?

DIOCLÉTIEN

D'autres pourraient, Seigneur, soupçonner votre foi.

. . . .

Pour sauver un Etat battu par la tempête,
S'il faut des bras nombreux, il ne faut qu'une tête.
Vous tenez le pouvoir, Seigneur, sachez-le bien,
Du vengeur de Carus, de Dioclétien.
Maximien-Hercule et le pâle Constance,
De mon sceptre à leur main connaissent la distance,
Et ce sont vos égaux!

GALÈRE

J'accomplis un devoir.
J'informe l'empereur de ce qu'il doit savoir.

DIOCLÉTIEN

Je vous écoute.

GALÈRE

On dit qu'un acte de faiblesse
Vous porte à ménager une race traîtresse,
Et que si votre édit cesse d'être en vigueur,
C'est qu'une fille grecque a séduit votre cœur.

DIOCLÉTIEN

Qu'importe au peuple?

GALÈRE

. . . .

Le tourbe des chrétiens surgit de toutes parts.
Est-ce chez Dioclès — pardonnez ce langage,
C'est celui des Romains — est-ce un effet de l'âge,
Lassitude d'esprit, ou dégoût de régner?
Le puissant Jovius ne sait plus s'indigner.

DIOCLÉTIEN

Mais de ces beaux discours si bien faits pour me plaire
— Répondez sans détour — que pensez-vous, Galère?

GALÈRE

Je croirais faire outrage à Votre Eternité
En lui prêtant, Seigneur, semblable infirmité.
Aussi, du souverain interprétant la haine,
Aux mains de mes licteurs j'ai livré Philomène.

DIOCLÉTIEN

Qu'as-tu dit, fourbe ? Mais... j'ai mal entendu,
Sont-ce là les exploits de ta rare vertu ?
Sur l'objet de mon choix, sur cette douce femme
Oser porter la main ! . . . .
Et tu n'as pas songé que pour venger sa mort
Je n'ai qu'à le vouloir !... C'est le droit du plus fort
Et tu seras châtié, lâche, de telle sorte
Que jamais tes pareils...

GALÈRE

Qui vous dit qu'elle est morte ?

. . . .

Philomène est vivante, intacte, sans blessure,
Et, si tant il vous plaît d'en courir l'aventure,
Vous pouvez l'épouser ! Vénus ou Belphégor
Ont, sans doute pour vous, conservé ce trésor.
Sur son corps, revêtu comme d'une cuirasse,
La flèche des archers n'a laissé nulle trace,
Et le Tibre, chargé de ce précieux fardeau,
N'a pas voulu, Seigneur, lui servir de tombeau.

. . . .

DIOCLÉTIEN

Monstre, retire-toi ! C'est assez que sa vie
Ait été par ton ordre un instant poursuivie.
Le bras d'un immortel a déjoué ton plan,
Moins clément que les dieux, je me souviens... va-t-en.

GALÈRE (à part)

Entre Auguste et César la guerre est déclarée,
Je me souviens aussi !

Nous avons prolongé à dessein cette dernière citation, qui suffira sans doute pour motiver dans l'esprit de nos lecteurs la conclusion que nous prétendons en tirer : après *Sainte Catherine* et *Sainte Philomène*, M. de l'Hermite ne doit pas s'arrêter ; un chrétien comme lui ne se repose que dans l'éternité.

H. DE LEYMONT.

Le feu à Formose, roman chinois, par Jean DARGÈNE, in-12 de 326 p. Librairie de la *Nouvelle Revue*.

C'est, dans un encadrement romanesque, le récit des exploits de Courbet et de nos braves marins en Orient et particulièrement à Formose. Comme roman, celui-ci est des mieux écrits, il l'emporte sur nombre d'autres. Mais ce que nous voulons

seulement louer ici, c'est la page exquise que l'on va lire. Un brave matelot breton, Paradis, vient d'être frappé à mort par une balle chinoise, et il agonise dans une pagode, aux idoles fantastiques, loin de tout secours religieux. Sur le désir qu'il exprime par ses gestes défaillants autant que par ses paroles entrecoupées, ses camarades tirent du fond de son sac « une liasse de lettres aux enveloppes salies par de fréquentes manipulations.

« Paradis les saisit joyeux et les baisa ardemment, puis il les tendit au lieutenant de vaisseau.

— C'est de ma mère, dit-il, lisez-moi !

« Les matelots se retirèrent discrètement, laissant l'officier et Paradis à leurs intimes et solennelles confidences. Et alors, du plus près possible, contre l'oreille du blessé, l'officier se mit à lire...

« Elles étaient naïves et émues, ces bonnes lettres de la mère du marin, venues de Paimpol en pleine Chine pour faire participer l'enfant aux joies modestes, aux espérances des siens : venues aussi, hélas ! pour l'associer aux tristesses du foyer breton. Et tantôt c'était le mariage d'une sœur, tantôt la mort subite d'un oncle ou d'un ami ; plus loin la gêne du ménage, le manque de travail, ou bien la cherté du pain n'ayant pas permis d'envoyer l'humble mandat trimestriel de cent sous au petit marin, en Extrême-Orient.

« Mais ce qui revenait invariablement à la fin des lettres de la vieille maman, c'était la chaleureuse, l'éloquente recommandation adressée au gars absent de rester toujours bon Breton, fidèle au Dieu et à la religion de l'enfance. Elles étaient particulièrement maternelles et touchantes ces lignes où Paradis était exhorté à ne jamais se séparer du scapulaire bénit qui le préserverait des balles, et — si Dieu exigeait ce sacrifice ! — devait lui procurer une mort résignée et saintement chrétienne !...

« L'officier lisait, d'une voix douce et chaude, finissant par ne plus s'étonner du rôle que lui imposaient les circonstances.

« Il oubliait son habituel scepticisme en présence de cet agonisant, — et la lecture de ces candeurs si naïves, si vivement sincères, si pleines d'amour, si visiblement sorties des entrailles d'une mère, d'une Française, lui arrachait aussi des larmes, malgré la simplicité de la formule ou la tournure incorrecte de l'expression.

« Maintenant ils pleurent tous deux : l'officier et le marin de Paimpol. Celui-ci a repris à pleine poignée les chères lettres et il les étale pieusement sur sa poitrine, comme on fait d'un cru-



cifix ou d'un brin de rameau bénit sur le lit d'un mourant ; celui-là achève de tirer de sa propre inspiration ce qu'a commencé la lecture des lettres, — et sacré, par le hasard de cette nuit terrible, prêtre et confesseur pour une heure émouvante, le voici qui excite Paradis à la patience et, dans un indéfinissable attendrissement, qui lui suggère des sentiments de repentir pour ses fautes, lui promettant le ciel des bons soldats, s'il sait mourir en brave comme un Breton, — comme un marin français. Lentement, Paradis ses deux mains dans celles de l'officier qui l'aide à mourir, ils récitent ensemble la prière quotidienne du vaisseau, le *Notre Père qui êtes aux cieux !...* de l'enfance bretonne et de la vieille maman... »

Combien est vraie la religion d'où naissent spontanément des sentiments à la fois si sublimes et si profondément humains ! Nos romanciers feraient bien de la respecter toujours et de s'en inspirer plus souvent. E. B.

Le mystère du sang chez les Juifs de tous les temps, par Henri DESPORTES, avec préface d'Edouard Drumont, 1 vol. in-18 jésus, de XI-370 pages. Paris, Savine, 3 fr. 50.

Un ouvrage, non seulement encouragé et inspiré par M. Drumont, mais enrichi d'une préface, écrite comme sait le faire l'ardent auteur de la *France juive*, se présente au public avec les meilleures garanties de succès. Ce succès, M. Desportes l'a obtenu et il le mérite à divers titres. Son livre, plein de science et d'érudition, est écrit avec une méthode et une clarté qui excitent constamment le plus vif intérêt, avec une conviction et une ardeur qui deviennent vite communicatives.

Est-il vrai que l'usage du sang chrétien soit en faveur chez les Juifs, soit requis même par eux dans diverses cérémonies religieuses, et en particulier dans la préparation du pain et du vin de la Pâque ? M. Desportes n'a de cela aucun doute. Dans une première partie de son livre intitulé : *Le point de départ*, il nous fournit sur le Talmud et tout ce qui s'y rattache, des détails très curieux, aussi instructifs que piquants. Il en résulte que la prescription de se servir de sang chrétien, en certains cas, n'est que trop authentique. Ce point acquis, on nous énumère, en une seconde partie, tous les crimes qui se sont accomplis dans le cours des siècles, en conformité avec la loi talmudique. Depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, jusqu'à

ce que l'auteur appelle la *saignée de Breslau en 1888*, rien d'important n'est omis sur ce sujet, et nous avons une récapitulation complète de tous les forfaits attribués aux Juifs contre les chrétiens.

Enfin, dans une troisième partie, *la philosophie des faits*, M. Desportes explique comment tant d'horreurs ont pu se perpétuer malgré l'éveil donné aux autorités publiques, et le progrès de notre civilisation européenne. Il dénonce et stigmatise les coupables avec une verve et une éloquence qui rappellent les pages les plus fougueuses de son maître, M. Edouard Drumont.

En somme, livre très émouvant. Il peut donner lieu à bien des discussions, mais ce qu'on ne contestera pas, c'est le talent de l'auteur, son zèle, son intrépidité, et la manière vive, aisée, variée, souvent même dramatique, dont il traite son sujet.

F.

Le juif, voilà l'ennemi, appel aux catholiques par le docteur MARTINEZ, in-12 de 306 p. Paris, Savine.

Cet ouvrage est inspiré par les mêmes préoccupations que le précédent et, s'il appelle les mêmes réserves, il mérite aussi la même attention. La France catholique est piétinée par les sectaires, juifs et francs-maçons : voilà le fait. L'auteur ne montre que trop facilement qu'ils sont les pires ennemis de la nation française et de l'Eglise. La conclusion est qu'il faut se défendre énergiquement. Mais comment, par quels moyens et quelles armes ? voilà le point. Nous ne sommes plus au temps des Machabées ni même au temps de Jeanne d'Arc. Du moins ce que les consciences ne refuseront pas à l'auteur, c'est qu'il faut dénoncer sans relâche les iniquités et les turpitudes juives et maçonniques jusqu'à ce que le peuple chrétien affamé et tyrannisé secoue le joug et fasse œuvre, nous ne disons pas de vengeance, mais de justice. Que celle-ci, sans être sanglante, soit d'ailleurs sans faiblesse et sache priver les plus grands coupables des situations usurpées et des fortunes mal acquises.



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — I. Livre à l'Index. — II. La matière des ornements sacerdotaux. — III. Le taux de l'intérêt. — IV. Coopération du maire au divorce civil. — V. Pouvoirs des vicaires généraux relativement à l'érection des confréries du Rosaire. — VI. Prière à St Thomas.

I. — La Sacrée Congrégation de l'Index le 6 décembre 1889, a condamné le livre suivant :

Le Pape de demain. Paris. 1889.

II. — On sait que les ornements sacerdotaux ne peuvent être qu'en soie ou en drap d'or. On tolère toutefois, dit le P. Marc (Institutiones morales Alphonsianæ. Tom. II, p. 170) que le lin ou le coton soient mêlés à la soie. La S. Congrégation des Rites a souvent rappelé ces principes. Le 18 septembre 1877, elle a déclaré que « l'usage des Eglises n'admet pas les chasubles de laine », et le 28 juillet 1881, dans un avertissement adressé à tous les évêques, elle a déclaré de nouveau « qu'il n'est pas permis de se servir de chasubles et autres ornements sacrés faits avec des étoffes de coton, de lin, ou même de laine ».

Les PP. Capucins ayant à publier un nouveau manuel liturgique pour leurs couvents, le P. Bruno, leur procureur général, a demandé si les décrets récents que nous venons de citer doivent s'appliquer aux PP. Capucins, ou si au contraire ceux-ci en sont dispensés, par suite de la pauvreté particulièrement sévère dont ils font profession, par suite aussi de la coutume ou des approbatious données à leur ordre. Le 17 décembre 1888, la S. Congrégation des Rites a répondu que les PP. Capucins étaient tenus à ces décrets, mais que néanmoins on leur permet-



tait d'employer, jusqu'à ce qu'ils fussent usés, les ornements de lin, de coton ou de laine qu'ils possèdent actuellement.

D'où il suit que la raison de pauvreté ne dispense pas de ces décrets.

III. — D'après de nombreuses décisions du St-Siège les fidèles qui perçoivent l'intérêt fixé par la loi ne doivent pas être inquiétés ; et, le percevraient-ils de mauvaise foi, ils ne sont pas tenus à la restitution.

Mais un fait nouveau s'est produit. En raison du changement des conditions économiques, en l'espace de vingt années, de 1850 à 1870, dans presque tous les pays on a abrogé la taxe légale et laissé la fixation du taux de l'intérêt à la liberté des contractants. En sorte qu'actuellement le taux est libre dans toute l'Europe, presque sans exception ni restriction. En particulier le code italien, publié en 1865, dispose que « l'intérêt conventionnel est librement déterminé par les contractants ». En France la loi du 14 janvier 1886, en maintenant le taux de 5 % en matière civile, a donné toute liberté en matière de commerce.

Alors que faire en conscience, lorsque le taux est libre ? Faut-il se conformer aux taux abrogés, ou bien peut-on user sagement de la liberté et, en raison des titres extrinsèques, percevoir un intérêt supérieur, déterminé par les circonstances et.par la pratique des gens consciencieux ?

La réponse à eette question a été donnée plusieurs fois par le St-Siège.

En 1872, le vicaire général d'Ariano (Italie) exposa que dans ce diocèse, soit à cause de la pénurie de l'argent, soit à cause de l'impôt sur le revenu, on ne trouvait pas à emprunter à moins de 6 ou même 8 %, et il demanda si on pouvait excuser les prêteurs.

Le St Office répondit qu'il ne fallait pas les inquiéter, pourvu qu'ils fussent prêts à obéir aux décisions du St-Siège.

Mais voici que la Pénitencerie vient de donner une réponse plus importante encore, en ce sens qu'elle semble établir une règle générale.

L'évêque de Marsico et Potenza demandait si on pouvait tolérer la pratique en usage dans son diocèse, même chez les bons chrétiens, de prêter à 8 et 10 %, revenu égal à celui qu'on retire de l'argent confié aux banques. Il ajoutait qu'en plus on laisse à la charge des emprunteurs l'impôt sur le revenu.

La S. Pénitencerie, après mûre délibération, a répondu le 18 avril 1889 : « Comme il est difficile de déterminer une taxe fixe pour l'intérêt de l'argent, que l'Evêque suppliant décide en chaque cas, selon la pratique commune des gens consciencieux, en chaque lieu et en chaque temps. »

La véritable règle en cette matière est donc la pratique des gens consciencieux.

IV.— Après la loi de 1884, qui permettait en France le divorce civil, une controverse s'engagea sur la coopération qu'on pouvait lui donner. La question s'appliquait à la fois aux époux, aux juges, aux notaires, aux avocats et aux maires.

Les uns affirmèrent que la loi étant intrinsèquement mauvaise, personne ne pouvait y coopérer d'aucune manière. C'est l'opinion rigide.

Les autres, au contraire, tout en reconnaisant la loi comme funeste et souverainement dangereuse, établirent que le divorce n'étant que la dissolution du lien civil, la loi qui le permettait n'était pas intrinsèquement mauvaise, et déclarèrent par conséquent qu'on pouvait y coopérer lorsqu'on avait une raison proportionnée à la gravité de la coopération. C'est l'opinion bénigne.

Plusieurs décisions du Saint Office et de la Pénitencerie intervinrent, qui réglèrent certains points particuliers, mais laissèrent subsister la controverse.

Or voici qu'une importante réponse de la Pénitencerie du 27 septembre 1887, vient d'être publiée tout récemment. Elle concerne la coopération du maire à l'application de la loi.

Nous traduisons la supplique et la réponse.

N... du diocèse de Luçon, dont le mariage était valide devant l'Eglise, demanda le divorce qui fut prononcé par les juges, suivant la funeste loi qui a été portée en France. L'époux N..... selon l'article 264 de la loi, se présentera bientôt avec son conjoint devant le maire, pour que celui-ci prononce le divorce. Si le maire refuse, il sera certainement révoqué, ce qui serait très nuisible à la religion catholique dont il se montre toujours l'intrépide défenseur.

On demande si, en raison des très graves circonstances des choses, des temps et des lieux, ce maire peut prononcer le divorce à la condition 1° qu'il professe ouvertement la doctrine catholique sur le mariage et sur la compétence exclusive des juges ecclésiastiques relativement aux causes matrimoniales.

2° Que dans la sentence même, et parlant comme magistrat, il déclare publiquement vouloir rompre les seuls effets civils et le seul contrat civil, le lien du mariage restant entier devant Dieu et la conscience.

La S. Pénitencerie répond au vénérable évêque de Luçon que, dans ce cas particulier, si après avoir considéré toutes les circonstances, il le juge à propos devant Dieu, il peut lui-même tolérer que ce maire fasse l'acte dont il s'agit, avec les déclarations indiquées, mais en mettant à la place des mots : « vouloir rompre le seul contrat civil », les paroles suivantes: « ne pouvoir considérer que le seul contrat civil ».

D'où il résulte qu'il peut se trouver telles circonstances dont l'évêque reste juge, et qui permettent au maire de prononcer le divorce civil.

Le 27 mai 1886, le Saint Office avait répondu d'une manière générale que le maire ne le pouvait pas.

On voit que cette décision peut admettre des exceptions, et la réponse de la S. Pénitencerie à l'évêque de Luçon en renferme une.

V. — On sait que les évêques ont généralement, par délégation du St-Siège, le pouvoir d'ériger les confréries. Toutefois, celle du St-Rosaire fait exception. Elle ne peut être érigée que par le Général des Dominicains ; mais le consentement de l'Ordinaire est requis sous peine de nullité. Or la S. Congrégation des indulgences, dans un décret du 2 août 1888, a déclaré que par Ordinaire il fallait entendre l'évêque lui-même, et qu'un vicaire général ne pouvait donner validement ce consentement que par une délégation spéciale de l'évêque, délégation dont il doit être fait mention. Néanmoins, les érections nulles de ce chef, sont revalidées pour le passé.

VI. — Le R. P. Coconnier, O. P. professeur de philosophie à l'Université catholique de Toulouse, ayant sollicité du Saint-Père une approbation spéciale de la prière ci-jointe à l'Ange de l'Ecole, a obtenu une réponse favorable, que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs. La voici avec le texte de la supplique et la traduction de la prière :

SUPPLIQUE : « Beatissime Pater. Cum plurimum conferat studiosæ juventuti ad scientiam adipiscendam atque innocentiam servandam erga Divum Thomam Aquinatem devotio ejusque patrocinium; P. fr. Thomas M. Coconnier Ord. Præd. Professor Philosophiæ in Catholica Universitate Tolosana in Galliis, ad Pedes S. V. provolutus humiliter postulat ut qui publice in scholis, aut privatim, ante lectionem vel studium, Angelicum Patronum invocaverit, quocumque idiomate, hac invocatione : « *O Sancte Thoma, scholarum patrone, fidem in-* « *victam, charitatem fervidam, vitam castissimam, scientiam* « *veram a Deo nobis obtine per Christum Dominum nostrum.* « *Amen.* » Indulgentiam aliquam lucrari possit et valeat. Et Deus... »

RÉPONSE : « Ilmus D. N. Leo XIII, in Audientia habita die 14 Decembris 1889, ab infrascripto Secretario S. Cong. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ omnibus utriusque sexus Christifidelibus, de quibus in precibus corde, saltem contrito ac devote recitantibus propositam invocationem ***Indulgentiam centum dierum***, defunctis quoque applicabilem, benigne concessit. Præsenti ***in perpetuum*** valituro absque ulla Brevis expeditione, contrariis quibuscumque non obstantibus. — Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Cong. die 14 Decembris 1889.

« C. CARD. CRISTOFANI, *Præfectus.*

« † ALEXANDER, *Archiep. Nicopolitanus, secr.* ».

PRIÈRE : « O saint Thomas d'Aquin, patron des écoles, obtenez-nous de Dieu une foi inébranlable, une charité ardente, une vie très chaste et une science vraie, par J.-C. N.-S.» (*Ind. de 100 j. app. aux âmes du Purgatoire, accordée par Sa Sainteté Léon XIII, le 14 décembre 1889.*)

C. CHAMBOST.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon – Typographie et stéréotypie Vitte et Perrussel, Imprimeurs de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



L'ENCYCLIQUE

SAPIENTIÆ CHRISTIANÆ

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Retourner aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité qui de jour en jour devient plus évidente. Du mépris où ces règles sont tombées, sont résultés de si grands maux, que nul homme raisonnable ne saurait soutenir, sans une douloureuse anxiété, les épreuves du présent, ni envisager sans crainte les perspectives de l'avenir. Il s'est fait, sans doute, un progrès considérable quant à ce qui regarde les jouissances et le bien-être du corps ; mais la nature sensible tout entière, avec les ressources, les forces et les richesses qu'elle met à notre disposition, tout en multipliant les commodités et les charmes de la vie, ne suffit pas pour rassasier l'âme, créée à des fins plus hautes et plus glorieuses. Regarder vers Dieu et tendre à Lui :

telle est la loi suprême de la vie de l'homme. Fait à son image et à sa ressemblance, il est porté par sa nature même à jouir de son Créateur. Or, ce n'est par aucun mouvement ou effort corporel qu'on se rapproche de Dieu, mais par des actes propres à l'âme : par la connaissance et l'amour. Dieu, en effet, est la vérité première et suprême, et la vérité n'est un aliment que pour l'intelligence. Il est la sainteté parfaite et le souverain bien vers lequel la seule volonté peut aspirer et tendre efficacement, à l'aide de la vertu.

Mais ce qui est vrai de l'homme considéré individuellement, l'est aussi de la société tant domestique que civile. En effet, si la nature elle-même a constitué la société, ce n'a pas été pour qu'elle fût la fin dernière de l'homme ; mais pour qu'il trouvât, en elle et par elle, des secours qui le rendissent capable d'atteindre à sa perfection. Si donc une société ne poursuit autre chose que les avantages extérieurs et les biens qui assurent à la vie plus d'agrément et de jouissances ; si elle fait profession de ne donner à Dieu aucune place dans l'administration de la chose publique et de ne tenir aucun compte des lois morales, elle s'écarte d'une façon très coupable de sa fin et des prescriptions de la nature. C'est moins une société qu'un simulacre et une imitation mensongère d'une véritable société et communauté humaine. — Quant à ces biens de l'âme dont Nous parlons, et qui n'existent pas en dehors de la vraie religion et de la pratique persévérante des préceptes du christianisme, nous les voyons, chaque jour, tenir moins de place parmi les hommes, soit à cause de l'oubli dans lequel ils les tiennent, soit par le mépris qu'ils en font. On pourrait presque dire que, plus le bien-être physique est en progrès, plus s'accentue la décadence des biens de l'âme. Une preuve évidente de la diminution et du grand affaiblissement de la foi chrétienne, ce sont les injures trop souvent répétées qu'on fait à la religion en plein jour et aux yeux du public : injures, en vérité, qu'un âge plus jaloux des intérêts religieux n'eût tolérées à aucun prix. — Quelle multitude d'hommes se trouve pour ces causes exposée à la perdition éternelle, il serait impossible de le décrire ; mais

les sociétés elles-mêmes et les empires ne pourront rester longtemps sans être ébranlés, car la ruine des institutions et des mœurs chrétiennes entraîne nécessairement celle des premières bases de la société humaine. La force demeure l'unique garantie de l'ordre et de la tranquillité publique. Mais rien n'est faible comme la force, quand elle ne s'appuie pas sur la religion. Plus propre dans ce cas à engendrer la servitude que l'obéissance, elle renferme en elle-même les germes de grandes perturbations. Déjà le présent siècle a subi de graves et mémorables catastrophes, et il n'est pas démontré qu'il n'y ait pas lieu d'en redouter de semblables. — Le temps lui-même dans lequel nous vivons nous avertit donc de chercher les remèdes là où ils se trouvent, c'est-à-dire de rétablir dans la vie privée, et dans toutes les parties de l'organisme social, les principes et les pratiques du christianisme ; c'est l'unique moyen de nous délivrer des maux qui nous accablent et de prévenir les dangers dont nous sommes menacés. Voilà, Vénérables Frères, à quoi nous devons nous appliquer avec tout le soin et tout le zèle dont nous pouvons être capables. C'est pourquoi, bien qu'en d'autres circonstances, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, Nous ayons déjà traité ces matières, Nous estimons utile d'exposer avec plus de détails dans ces lettres les devoirs des chrétiens ; devoirs dont l'accomplissement exact contribuerait d'une manière admirable à sauver la société. Nous sommes engagés, sur des intérêts de premier ordre, dans une lutte violente et presque quotidienne, où il est très difficile qu'un grand nombre d'hommes ne soient pas trompés, ne s'égarent et ne se découragent. Notre devoir, Vénérables Frères, est d'avertir, d'instruire, d'exhorter chaque fidèle, d'une manière conforme aux exigences des temps, afin que *personne ne déserte la voie de la vérité.*

On ne saurait mettre en doute que, dans la pratique de la vie, des devoirs plus nombreux et plus graves ne soient imposés aux catholiques qu'aux hommes mal instruits de notre foi, ou totalement étrangers à ses enseignements.

Après avoir opéré le salut du genre humain, Jésus-Christ, commandant à ses apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, imposa en même temps à tous les hommes l'obligation d'écouter et de croire ce qui leur serait enseigné. A l'accomplissement de ce devoir est rigoureusement attachée la conquête du salut éternel. *Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné* (1). Mais l'homme qui a, comme il le doit, embrassé la foi chrétienne, est par ce fait même soumis à l'Eglise, sa mère, et devient membre de la société la plus haute et la plus sainte que, sous Jésus-Christ, son chef invisible, le Pontife de Rome, avec une pleine autorité, a la mission de gouverner. — Or, si la loi naturelle nous ordonne d'aimer d'un amour de prédilection et de dévouement le pays où nous sommes nés et où nous avons été élevés, à ce point que le bon citoyen ne craint pas d'affronter la mort pour sa patrie, à plus forte raison les chrétiens doivent-ils être animés de pareils sentiments à l'égard de l'Eglise. Car elle est la Cité sainte du Dieu vivant et la fille de Dieu lui-même, de qui elle a reçu sa constitution. C'est sur cette terre, il est vrai, qu'elle accomplit son pèlerinage; mais, établie institutrice et guide des hommes, elle les appelle à la félicité éternelle. Il faut donc aimer la patrie terrestre, qui nous a donné de jouir de cette vie mortelle; mais il est nécessaire d'aimer d'un amour plus ardent l'Eglise, à qui nous sommes redevables de la vie immortelle de l'âme; parce qu'il est raisonnable de préférer les biens de l'âme aux biens du corps, et que les devoirs envers Dieu ont un caractère plus sacré que les devoirs envers les hommes. — Au reste, si nous voulons juger de ces choses sainement, nous comprendrons que l'amour surnaturel de l'Eglise et l'amour naturel de la patrie procèdent du même éternel principe. Tous les deux ont Dieu pour auteur et pour cause première; d'où il suit qu'il ne saurait y avoir entre les devoirs qu'ils imposent de répugnance ou de contradiction. Oui,

(1) Marc. XVI, 16.

en vérité, nous pouvons et nous devons, d'une part, nous aimer nous-mêmes, être bons pour notre prochain, aimer la chose publique et le pouvoir qui la gouverne; d'autre part, et en même temps, nous pouvons et nous devons avoir pour l'Eglise un culte de piété filiale et aimer Dieu du plus grand amour dont nous puissions être capables. — Cependant la hiérarchie de ces devoirs se trouve quelquefois injustement bouleversée, soit par le malheur des temps, soit plus encore par la volonté perverse des hommes. Il arrive, en effet, que parfois les exigences de l'Etat envers le citoyen contredisent celles de la religion à l'égard du chrétien, et ces conflits viennent de ce que les chefs politiques tiennent pour nulle la puissance sacrée de l'Eglise, ou bien affectent la prétention de se l'assujettir. De là des luttes, et, pour la vertu, des occasions de faire preuve de valeur. Deux pouvoirs sont en présence, donnant des ordres contraires. Impossible de leur obéir à tous les deux simultanément : *Nul ne peut servir deux maîtres* (1). Plaire à l'un, c'est mépriser l'autre. Auquel accordera-t-on la préférence ? L'hésitation n'est pas permise. — Ce serait un crime, en effet, de vouloir se soustraire à l'obéissance due à Dieu pour plaire aux hommes ; d'enfreindre les lois de Jésus-Christ pour obéir aux magistrats ; de méconnaître les droits de l'Eglise, sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (2). Cette réponse, que faisaient autrefois Pierre et les Apôtres aux magistrats qui leur commandaient des choses illicites, il faut, en pareille circonstance, la redire toujours et sans hésiter. Il n'est pas de meilleur citoyen, soit en paix, soit en guerre, que le chrétien fidèle à son devoir ; mais ce chrétien doit être prêt à tout souffrir, même la mort, plutôt que de déserter la cause de Dieu et de l'Eglise. — Aussi, c'est ne pas bien connaître la force et la nature des lois que de blâmer cette fermeté d'attitude dans le choix entre des devoirs contradictoires et de la traiter de sédition. Nous parlons ici de cho-

(1) S. Matth. VI, 24.
(2) Act. V, 29.

ses très connues et que Nous avons Nous-même déjà plusieurs fois exposées. La loi n'est pas autre chose qu'un commandement de la droite raison porté par la puissance légitime, en vue du bien général. Mais il n'y a de vraie et légitime puissance que celle qui émane de Dieu, souverain Seigneur et Maître de toutes choses, lequel seul peut investir l'homme d'une autorité de commandement sur les autres hommes. On ne saurait donner le nom de droite raison à celle qui est en désaccord avec la vérité et avec la raison divine ; ni non plus appeler bien véritable celui qui est en contradiction avec le bien suprême et immuable, et qui détourne et éloigne de Dieu les volontés humaines. — Les chrétiens entourent donc d'un respect religieux la notion du pouvoir, dans lequel, même quand il réside dans un mandataire indigne, ils voient un reflet et comme une image de la divine Majesté. Ils se croient tenus de respecter les lois, non pas à cause de la sanction pénale dont elles menacent les coupables, mais parce que c'est pour eux un devoir de conscience, *car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte* (1). Mais si les lois de l'Etat sont en contradiction ouverte avec la loi divine ; si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise, ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion ; si elles violent dans le Pontife Suprême l'autorité de Jésus-Christ, dans tous ces cas, il y aura obligation de résister, et obéir serait un crime dont les conséquences retomberaient sur l'Etat lui-même. Car l'Etat subit le contre-coup de toute offense faite à la religion. — On voit ici combien est injuste le reproche de sédition formulé contre les chrétiens. En effet, ils ne refusent ni au prince, ni aux législateurs l'obéissance qui leur est due ; ou, s'ils dénient cette obéissance, c'est uniquement au sujet des préceptes destitués d'autorité, parce qu'ils sont portés contre l'honneur dû à Dieu, par conséquent en dehors de la justice, et n'ont rien de commun avec de véritables lois. — Vous reconnaissez là, Vénérables Frères, la doctrine très autori-

(1) II Timoth. I, 7.

sée de l'apôtre saint Paul. Dans son Epître à Tite, après avoir rappelé aux chrétiens *qu'ils doivent être soumis aux princes et aux puissances, et obéir à leurs commandements*, il ajoute aussitôt : *et être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres* (1). Par là il déclare ouvertement que si les lois des hommes renferment des prescriptions contraires à l'éternelle loi de Dieu, la justice consiste à ne pas obéir. De même, à ceux qui voulaient lui enlever la liberté de prêcher l'Evangile, le Prince des Apôtres faisait cette courageuse et sublime réponse : *Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; car nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu* (2).

Aimer les deux patries, celle de la terre et celle du ciel, mais de telle façon que l'amour de la patrie céleste l'emporte sur l'amour de la première, et que jamais les lois humaines ne passent avant la loi de Dieu, tel est donc le devoir essentiel des chrétiens, d'où sortent, comme de leur source, tous les autres devoirs. Le Rédempteur du genre humain n'a-t-il pas dit de lui-même : *Je suis né et je suis venu au monde afin de rendre témoignage à la vérité* (3) ; et encore : *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et que veux-je, sinon qu'il s'allume* (4) ? C'est dans la connaissance de cette vérité, qui est la suprême perfection de l'intelligence, c'est dans la charité divine qui perfectionne la volonté, que résident toute la vie et la liberté chrétiennes. Cette vérité et cette charité forment le glorieux patrimoine confié par Jésus-Christ à l'Eglise, qui le défend et le conserve avec un zèle et une vigilance infatigables.

Mais avec quel acharnement et de combien de façons on fait la guerre à l'Eglise, il est à peine nécessaire de le rappeler. De ce qu'il a été donné à la raison, armée des inves-

(1) Tit. III, 1.
(2) Act. IV, 19, 20.
(3) S. Jean. XVIII, 37.
(4) S. Luc, XII, 49.

tigations de la science, d'arracher à la nature un grand nombre de ses secrets les plus cachés et de les faire servir aux divers usages de la vie, les hommes en sont venus à ce degré d'orgueil qu'ils croient pouvoir bannir de la vie sociale l'autorité et l'empire du Dieu suprême. Egarés par leur erreur, ils transfèrent à la nature humaine cet empire dont ils prétendent dépouiller Dieu. D'après eux, c'est à la nature qu'il faut demander le principe et la règle de toute vérité; tous les devoirs de religion découlent de l'ordre naturel, et doivent lui être rapportés; par conséquent, négation de toute vérité révélée, négation de la morale chrétienne et de l'Eglise. Celle-ci, à les entendre, n'est investie ni de la puissance d'édicter des lois, ni même d'un droit quelconque; elle ne doit tenir aucune place dans les institutions civiles. Afin de pouvoir plus commodément adapter les lois à de telles doctrines et en faire la règle des mœurs publiques, ils ne négligent rien pour s'emparer de la direction des affaires et mettre la main sur le gouvernail des Etats. C'est ainsi qu'en beaucoup de contrées le catholicisme est, ou bien ouvertement battu en brèche, ou secrètement attaqué. Les erreurs les plus pernicieuses sont assurées de l'impunité, et de nombreuses entraves sont apportées à la profession publique de la vérité chrétienne.

En présence de ces iniquités, il est tout d'abord du devoir de chacun de veiller sur soi-même et de prendre tous les moyens pour conserver intacte la foi dans son âme, en évitant ce qui la pourrait compromettre, et en s'armant contre les fallacieux sophismes des incrédules. Afin de mieux sauvegarder encore l'intégrité de cette vertu, Nous jugeons très utile et très conforme aux besoins de nos temps, que chacun, dans la mesure de ses moyens et de son intelligence, fasse de la doctrine chrétienne une étude approfondie et s'efforce d'arriver à une connaissance, aussi parfaite que possible, des vérités religieuses accessibles à la raison humaine. Cependant il ne suffit pas que la foi demeure intacte dans les âmes : elle doit de plus y prendre de continuels accroissements, et c'est pourquoi il convient de faire monter très souvent vers Dieu cette humble et

suppliante prière des Apôtres : Seigneur, *augmentez notre foi* (1).

Mais, en cette même matière qui regarde la foi chrétienne, il est d'autres devoirs dont le fidèle et religieux accomplissement, nécessaire en tous les temps aux intérêts du salut, l'est plus particulièrement encore de nos jours. — Dans ce déluge universel d'opinions, c'est la mission de l'Eglise de protéger la vérité et d'arracher l'erreur des âmes, et cette mission elle la doit remplir saintement et toujours, car à sa garde ont été confiés l'honneur de Dieu et le salut des hommes. Mais quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi ; mais, comme le dit saint Thomas : « Chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires (2) ». Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère ou qui doute de la vérité de sa croyance. Dans les deux cas, une telle conduite est honteuse et elle fait injure à Dieu ; elle est incompatible avec le salut de chacun et avec le salut de tous ; elle n'est avantageuse qu'aux seuls ennemis de la foi. Car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons. — D'ailleurs la lâcheté des chrétiens mérite d'autant plus d'être blâmée, que souvent il faudrait bien peu de chose pour réduire à néant les accusations injustes et réfuter les opinions erronées ; et si l'on voulait s'imposer un plus sérieux labeur, on serait toujours assuré d'en avoir raison. Après tout, il n'est personne qui ne puisse déployer cette force d'âme où réside la propre vertu des chrétiens ; elle suffit souvent à déconcerter les adversaires et à rompre leurs desseins. De plus, les chrétiens sont nés pour le combat. Or, plus la lutte est ardente, plus, avec l'aide de Dieu, il faut compter sur la victoire. *Ayez con-*

(1) S. Luc, XVIII, 5.
(2) S. Thom., II-II Quæst. III, art. II, ad 2.

fiance, j'ai vaincu le monde (1). Il n'y a point à objecter ici que Jésus-Christ, protecteur et vengeur de l'Eglise, n'a pas besoin de l'assistance des hommes. Ce n'est point parce que le pouvoir lui fait défaut, c'est à cause de sa grande bonté qu'il veut nous assigner une certaine part d'efforts et de mérites personnels, lorsqu'il s'agit de nous approprier et de nous appliquer les fruits du salut procuré par sa grâce.

Les premières applications de ce devoir consistent à professer ouvertement et avec courage la doctrine catholique et à la progager, autant que chacun peut le faire. En effet, on l'a dit souvent, et avec beaucoup de vérité, rien n'est plus préjudiciable à la sagesse chrétienne que de n'être pas connue. Mise en lumière, elle a par elle-même assez de force pour triompher de l'erreur. Dès qu'elle est saisie par une âme simple et libre de préjugés, elle a aussitôt pour elle l'assentiment de la saine raison. Assurément la foi comme vertu est un don précieux de la grâce et de la bonté divine; toutefois, les objets auxquels la foi doit s'appliquer ne peuvent guère être connus que par la prédication (2) : *Comment croiront-ils à celui qu'ils n'ont pas entendu? Comment entendront-ils, si personne ne leur prêche?... La foi vient donc de l'audition, et l'audition par la prédication de la parole du Christ* (3) ; or, puisque la foi est indispensable au salut, il s'ensuit nécessairement que la parole du Christ doit être prêchée. De droit divin, la charge de prêcher, c'est-à-dire d'enseigner, appartient aux docteurs, c'est-à-dire aux évêques que *l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu* (4). Elle appartient par-dessus tout au Pontife romain, Vicaire de Jésus-Christ, préposé avec une puissance souveraine à l'Eglise universelle et Maître de la foi et des mœurs. Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une

(1) S. Jean, XVI, 33.
(2) S. Thomas, II-II, quæst. III, art. II, ad 2.
(3) Rom. X, 14-17.
(4) Act. XX, 28.

certaine manière à cet apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles. Toutes les fois que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent aisément, non certes s'arroger la mission des docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, et être, pour ainsi dire, l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération privée a été jugée par les Pères du Concile du Vatican tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité de la réclamer. « Tous les chrétiens fidèles, disent-ils, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions par les entrailles de Jésus-Christ et nous leur ordonnons, en vertu de l'autorité de ce même Dieu Sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour éloigner ces horreurs et les éliminer de la sainte Eglise (1). » — Que chacun donc se souvienne qu'il peut et qu'il doit répandre la foi catholique par l'autorité de l'exemple, et la prêcher par la profession publique et constante des obligations qu'elle impose. — Ainsi, dans les devoirs qui nous lient à Dieu et à l'Eglise, une grande place revient au zèle avec lequel chacun doit travailler dans la mesure du possible à propager la foi chrétienne et à repousser les erreurs.

Les fidèles ne satisferaient pas complètement et d'une manière utile à ces devoirs, s'ils descendaient isolément sur le champ de bataille. — Jésus-Christ a nettement annoncé que l'opposition haineuse faite par les hommes à sa personne se perpétuerait contre son œuvre, de façon à empêcher un grand nombre d'âmes de profiter du salut dont nous sommes redevables à sa grâce. C'est pour cela qu'il a voulu non seulement former des disciples de sa doctrine, mais les réunir en société et faire d'eux et de leur harmonieux assemblage un seul corps, *qui est l'Eglise* (2), et dont il serait le chef. La vie de Jésus-Christ pénètre donc tout l'organisme de ce corps, entretient et nourrit chacun de ses membres, les tient unis entre eux, et les fait tous cons-

(1) Const. *Dei Filius,* vers la fin.
(2) Coloss. 1, 24.

pirer à une même fin, bien qu'ils n'aient pas à remplir tous les mêmes fonctions (1). Il suit de là que l'Eglise, société parfaite, très supérieure à toute autre société, a reçu de son auteur le mandat de combattre pour le salut du genre humain *comme une armée rangée en bataille* (2). Cet organisme et cette constitution de la société chrétienne ne peuvent souffrir aucun changement. Il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière qui lui plaît le mieux de combattre. En effet, quiconque ne recueille pas avec l'Eglise et avec Jésus-Christ, dissipe (3) ; et ceux-là sont très certainement les adversaires de Dieu qui ne combattent pas en union avec lui et son Eglise.

Pour réaliser cette union des esprits et cette uniformité dans la conduite, si justement redoutées des adversaires du catholicisme, la première condition à réaliser est de professer les mêmes sentiments. Avec quel zèle ardent et avec quelle singulière autorité de langage saint Paul, exhortant les Corinthiens, leur recommande cette concorde ! *Mes frères, je vous en conjure par le nom de N.-S. Jésus-Christ, dites tous la même chose ; qu'il n'y ait pas de division parmi vous ; ayez entre vous le plus parfait accord de pensées et de sentiments* (4). — La sagesse de ce précepte est d'une évidence immédiate. En effet, la pensée est le principe de l'action, d'où il suit que l'accord ne peut se trouver dans les volontés, ni l'ensemble dans la conduite, si chaque esprit pense différemment des autres. Chez ceux qui font profession de prendre la raison seule pour guide, on trouverait difficilement, — si tant est qu'on la trouve jamais, — l'unité de doctrine. En effet, l'art de connaître le vrai est plein de difficultés ; de plus, l'intelligence de l'homme est faible par nature et tirée en sens divers par la

(1) Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent ; ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. Rom. XII, 4, 5

(2) Cantic. VI, 9.

(3) Qui non est mecum, contra me est ; et qui non colligit mecum, dispergit. Luc. XI, 23.

(4) I. Corinth. I, 10.

variété des opinions ; elle est souvent le jouet des impressions venues du dehors; il faut joindre à cela l'influence des passions, qui souvent ou enlèvent complètement ou diminuent dans de notables proportions le capacité de saisir la vérité. Voilà pourquoi, dans le gouvernement politique, on est souvent obligé de recourir à la force, afin d'opérer une certaine union parmi ceux dont les esprits sont en désaccord. — Il en est tout autrement des chrétiens : ils reçoivent de l'Eglise la règle de leur foi ; ils savent avec certitude qu'en obéissant à son autorité et en se laissant guider par elle, ils seront mis en possession de la vérité. Aussi, de même qu'il n'y a qu'une Eglise, parce qu'il n'y a qu'un Jésus-Christ, il n'y a et il ne doit y avoir entre les chrétiens du monde entier qu'une seule doctrine, *un seul Seigneur, une seule foi* (1). *Ayant entre eux le même esprit de foi* (2), ils possèdent le principe tutélaire d'où découlent, comme d'elles-mêmes, l'union des volontés et l'uniformité dans la conduite.

Mais, ainsi que l'ordonne l'apôtre S. Paul, cette unanimité doit être parfaite. — La foi chrétienne ne repose pas sur l'autorité de la raison humaine, mais sur celle de la raison divine ; car ce que Dieu nous a révélé, « nous ne le croyons pas à cause de l'évidence intrinsèque de la vérité, perçue par la lumière naturelle de notre raison, mais à cause de l'autorité de Dieu qui révèle, et qui ne peut ni se tromper ni nous tromper (3) ». Il résulte de là que, quelles que soient les choses manifestement contenues dans la révélation de Dieu, nous devons donner à chacune d'elles un égal et entier assentiment. Refuser de croire à une seule d'entre elles équivaut, en soi, à les rejeter toutes. Car ceux-là détruisent également le fondement de la foi qui nient que Dieu ait parlé aux hommes, ou qui mettent en doute sa vérité et sa sagesse infinie. — Quant à déterminer quelles doctrines sont renfermées dans cette révéla-

(1) Éphes. IV, 5.
(2) II Corinth. IV, 13.
(3) Conc. Vat. Const. *Dei Filius*, ch. 3.

tion divine, c'est la mission de l'Eglise enseignante, à laquelle Dieu a confié la garde et l'interprétation de sa parole ; dans l'Eglise le docteur suprême est le Pontife romain. L'union des esprits réclame donc, avec un parfait accord dans la même foi, une parfaite soumission et obéissance des volontés à l'Eglise et au Pontife romain comme à Dieu lui-même. — L'obéissance doit être parfaite, parce qu'elle appartient à l'essence de la foi, et elle a cela de commun avec la foi, qu'elle ne peut pas être partagée. Bien plus, si elle n'est pas absolue et parfaite de tout point, elle peut porter encore le nom d'obéissance, mais elle n'a plus rien de commun avec elle. La tradition chrétienne attache un tel prix à cette perfection de l'obéissance, qu'elle en a toujours fait et en fait toujours le signe caractéristique auquel on peut reconnaître les catholiques. C'est ce que saint Thomas d'Aquin explique d'une manière admirable dans le passage suivant : « L'objet formel de la foi est la vérité première, en tant qu'elle est manifestée dans les saintes Ecritures, et dans la doctrine de l'Eglise qui procède de la vérité première. Il suit de là que quiconque n'adhère pas, comme à une règle infaillible et divine, à la doctrine de l'Eglise, qui procède de la vérité première manifestée dans les saintes Ecritures, n'a pas la foi habituelle, mais possède autrement que par la foi les choses qui sont de son domaine... Or, il est manifeste que celui qui adhère à la doctrine de l'Eglise, comme à une règle infaillible, donne son assentiment à tout ce que l'Eglise enseigne ; autrement, si, parmi les choses que l'Eglise enseigne, il retient ce qui lui plaît et exclut ce qui ne lui plaît pas, il adhère à sa propre volonté et non à la doctrine de l'Eglise, en tant qu'elle est une règle infaillible (1). La foi de toute l'Eglise doit être, selon cette parole de saint Paul aux Corinthiens (I Cor. I) : *Ayez tous un même langage et qu'il n'y ait pas de division parmi vous.* Or cette unité ne saurait être sauvegardée qu'à la condition que les questions qui surgissent sur la foi soient résolues par celui qui préside à l'Eglise tout entière, et que

(1) II-II. Quæst., V, art. III.

sa sentence soit acceptée par elle avec fermeté. C'est pourquoi, à l'autorité du Souverain Pontife seul il appartient de publier un nouveau symbole, comme de décerner toutes les autres choses qui regardent l'Eglise universelle (1). »

Lorsqu'on trace les limites de l'obéissance due aux pasteurs des âmes et surtout au Pontife romain, il ne faut pas penser qu'elles renferment seulement les dogmes auxquels l'intelligence doit adhérer, et dont le rejet opiniâtre constitue le crime d'hérésie. Il ne suffirait même pas de donner un sincère et ferme assentiment aux doctrines qui, sans avoir été jamais définies par aucun jugement solennel de l'Eglise, sont cependant proposées à notre foi par son magistère ordinaire et universel comme étant divinement révélées, et qui, d'après le Concile du Vatican, doivent être crues de *foi catholique et divine*. Il faut en outre que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité des évêques et surtout par celle du Siège Apostolique. Combien cela est raisonnable, il est facile de le démontrer. En effet, parmi les choses contenues dans les divins oracles, les unes se rapportent à Dieu, principe de la béatitude que nous espérons, et les autres à l'homme lui-même et aux moyens d'arriver à cette béatitude. Il appartient de droit divin à l'Eglise, et dans l'Eglise au Pontife romain, de déterminer dans ces deux ordres ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Voilà pourquoi le Pontife doit pouvoir juger avec autorité de ce que renferme la parole de Dieu, décider quelles doctrines concordent avec elle et quelles doctrines y contredisent. De même, dans le sphère de la morale, c'est à lui de déterminer ce qui est bien, ce qui est mal, ce qu'il est nécessaire et d'accomplir et d'éviter, si l'on veut parvenir au salut éternel ; autrement, il ne pourrait être ni l'interprète infaillible de la parole de Dieu, ni le guide sûr de la vie humaine.

Il faut encore pénétrer plus avant dans la constitution intime de l'Eglise. En effet, elle n'est pas une association

(1) Ib. Quæst. I, art. x.

fortuitement établie entre chrétiens, mais une société divinement constituée et organisée d'une manière admirable, ayant pour but direct et prochain de mettre les âmes en possession de la paix et de la sainteté. Et comme seule elle a reçu de la grâce de Dieu les moyens nécessaires pour réaliser une telle fin, elle a ses lois fixes, ses attributions propres et une méthode déterminée et conforme à sa nature de gouverner les peuples chrétiens. — Mais l'exercice de ce gouvernement est difficile et donne lieu à de nombreux conflits. Car l'Eglise régit des nations disséminées dans toutes les parties du monde, différentes de races et de mœurs, qui, vivant chacune sous l'empire des lois de son pays, doivent à la fois obéissance au pouvoir civil et religieux. Ces devoirs s'imposent aux mêmes personnes. Nous avons déjà dit qu'il n'y a entre eux ni contradiction ni confusion, car les uns ont rapport à la prospérité de la patrie terrestre, les autres se réfèrent au bien général de l'Eglise et tous ont pour but de conduire les hommes à la perfection.

Cette délimitation des droits et des devoirs étant nettement tracée, il est de toute évidence que les chefs d'Etat sont libres dans l'exercice de leur pouvoir de gouvernement : et non seulement l'Eglise ne répugne pas à cette liberté, mais elle la seconde de toutes ses forces, puisqu'elle recommande de pratiquer la piété, qui est la justice à l'égard de Dieu, et qu'ainsi elle prêche la justice à l'égard du Prince. Cependant la puissance spirituelle a une fin bien plus noble, puisqu'elle gouverne les hommes en défendant le *royaume de Dieu et sa justice* (1), et qu'elle dirige vers ce but toutes les ressources de son ministère. On porterait atteinte à l'intégrité de la foi, si l'on mettait en doute que l'Eglise seule a été investie d'un semblable pouvoir de gouverner les âmes, à l'exclusion absolue de l'autorité civile. En effet, ce n'est pas à César, c'est à Pierre, que Jésus-Christ a remis les clefs du royaume des Cieux. — De cette doctrine sur les rapports de la politique et de la

(1) S. Matth. VI, 33.

religion découlent d'importantes conséquences, dont nous voulons parler ici.

Entre les gouvernements politiques, quelle que soit leur forme, et le gouvernement de la société chrétienne, il y a une différence notable. Si la république chrétienne a quelque ressemblance avec les sociétés politiques, elle se distingue absolument d'elles par son origine, par son principe, par son essence. — L'Eglise a donc le droit de vivre et de se conserver par des institutions et par des lois conformes à sa nature. Etant d'ailleurs non seulement une société parfaite en elle-même, mais une société supérieure à toute société humaine, elle se refuse résolument de droit et par devoir à s'asservir aux partis et à se plier aux exigences muables de la politique. Par une conséquence du même principe, gardienne de son droit et pleine de respect pour le droit d'autrui, elle estime un devoir de rester indifférente, quant aux diverses formes de gouvernement et aux institutions civiles des Etats chrétiens, et, entre les divers systèmes de gouvernement, elle approuve tous ceux qui respectent la religion et la discipline chrétienne des mœurs. — Telle est la règle à laquelle chaque catholique doit conformer ses sentiments et ses actes. Il n'est pas douteux que, dans la sphère de la politique, il ne puisse y avoir matière à de légitimes dissentiments et que, toute réserve faite des droits de la justice et de la vérité, on ne puisse chercher à introduire dans les faits les idées que l'on estime devoir contribuer plus efficacement que les autres au bien général. Mais vouloir engager l'Eglise dans ces querelles des partis, et prétendre se servir de son appui pour triompher plus aisément de ses adversaires, c'est abuser indiscrètement de la religion. Au contraire, tous les partis doivent s'entendre pour entourer la religion du même respect et la garantir contre toute atteinte. De plus, dans la politique, inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours et en premier chef, se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques afin que, unis dans

les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté. Nous croyons nécessaire d'insister encore davantage sur ce point.

L'Eglise, sans nul doute, et la société politique ont chacune leur souveraineté propre; par conséquent, dans la gestion des intérêts qui sont de leur compétence, aucune n'est tenue d'obéir à l'autre dans les limites où chacune d'elles est renfermée par sa constitution. De là il ne s'ensuit pas, cependant, que naturellement elles soient désunies, et moins encore ennemies l'une de l'autre. — La nature, en effet, n'a pas seulement donné à l'homme l'être physique : elle l'a fait un être moral. C'est pourquoi de la tranquillité de l'ordre public, but immédiat de la société civile, l'homme attend le moyen de se perfectionner physiquement, et surtout celui de travailler à sa perfection morale, qui réside exclusivement dans la connaissance et la pratique de la vertu. Il veut en même temps, comme c'est son devoir, trouver dans l'Eglise les secours nécessaires à son perfectionnement religieux, lequel consiste dans la connaissance et la pratique de la religion véritable : de cette religion appelée la reine des vertus parce que, les rattachant à Dieu, elle les achève toutes et les perfectionne. — Dès lors, ceux qui rédigent des constitutions et font des lois doivent tenir compte de la nature morale et religieuse de l'homme, et l'aider à se perfectionner, mais avec ordre et droiture, n'ordonnant ni ne prohibant rien sans avoir égard à la fin propre de chacune des sociétés civile et religieuse. L'Eglise ne saurait donc être indifférente à ce que telles ou telles lois régissent les Etats, non pas en tant que ces lois appartiennent à l'ordre civil et politique, mais en tant qu'elles sortiraient de la sphère de cet ordre et empiéteraient sur ses droits. Ce n'est pas tout. L'Eglise a encore reçu de Dieu le mandat de s'opposer aux institutions qui nuiraient à la religion, et de faire de continuels efforts pour pénétrer de la vertu de l'Evangile les lois et les institutions des peuples. Et comme le sort des Etats dépend principalement des dispositions de ceux qui

sont à la tête du gouvernement, l'Eglise ne saurait accorder ni son patronage ni sa faveur aux hommes qu'elle sait lui être hostiles, qui refusent ouvertement de respecter ses droits, qui cherchent à briser l'alliance établie par la nature même des choses entre les intérêts religieux et les intérêts de l'ordre civil. Au contraire, son devoir est de favoriser ceux qui ont de saines idées sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et s'efforcent de les faire servir par leur accord au bien général. — Ces préceptes renferment la règle à laquelle tout catholique doit conformer sa vie publique. En définitive, partout où l'Eglise ne défend pas de prendre part aux affaires publiques, l'on doit soutenir les hommes d'une probité reconnue et qui promettent de bien mériter de la cause catholique, et pour aucun motif il ne serait permis de leur préférer des hommes hostiles à la religion.

On voit encore par là combien grande est l'obligation de maintenir l'accord entre les catholiques, surtout dans un temps où le christianisme est combattu par ses ennemis avec tant d'ensemble et d'habileté. Tous ceux qui ont à cœur d'être étroitement unis à l'Eglise, *colonne et fondement de la vérité* (1), éviteront facilement ces maîtres de *mensonge qui promettent la liberté, tandis qu'eux-mêmes sont les esclaves de la corruption* (2). Bien plus, rendus eux-mêmes participants de la divine vertu qui est dans l'Eglise, ils triompheront, par la sagesse, des embûches des adversaires et de leur violence par le courage. — Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si et combien l'inertie et les dissensions intestines des catholiques ont favorisé le nouvel état de choses. Mais, on peut l'affirmer, les méchants seraient moins audacieux et ils n'auraient pas accumulé tant de ruines, si la foi *qui opère par la charité* (3) avait été en général dans les âmes plus énergique et plus vivante, et s'il n'y avait pas un relâchement aussi universel dans la discipline des mœurs établie par le christianisme. Puissent, du moins,

(1) I Timoth. III, 15.
(2) II. S. Pierre, II, I, 19.
(3) Galat. v, 6.

les leçons du passé avoir le bon résultat d'inspirer une conduite plus sage pour l'avenir !

Quant à ceux qui prendront part aux affaires publiques, ils devront éviter avec soin deux écueils : la fausse prudence et la témérité. — Il en est, en effet, qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur, disent-ils, que la lutte n'exaspère davantage les méchants. De tels hommes sont-ils pour ou contre l'Eglise ? On ne saurait le dire. Car, d'une part, ils se donnent pour professer la doctrine catholique ; mais, en même temps, ils voudraient que l'Eglise laissât libre cours à certaines théories qui lui sont contraires. Ils gémissent de la perte de la foi et de la perversion des mœurs ; mais à de tels maux ils n'ont souci d'apporter aucun remède ; et même, il n'est pas rare qu'ils en augmentent l'intensité, soit par une indulgence excessive, soit par une pernicieuse dissimulation. Ils ne permettent à personne d'élever des doutes sur leur dévouement au Siège apostolique, mais ils ont toujours quelque reproche à formuler contre le Pontife romain. La prudence de ces hommes est bien celle que l'apôtre saint Paul appelle *sagesse de la chair et mort de l'âme*, parce qu'elle n'est pas et ne peut pas être soumise à la loi de Dieu (1). Rien n'est moins propre à diminuer les maux qu'une semblable prudence. En effet, le dessein arrêté des ennemis, et beaucoup d'entre eux ne craignent pas de s'en expliquer et de s'en glorifier ouvertement, c'est d'opprimer la religion catholique, la seule véritable. Pour réaliser un tel dessein, il n'est rien qu'ils n'osent tenter. Car ils savent très bien que plus ils feront trembler leurs adversaires, et plus ils auront de facilités pour exécuter leurs perverses entreprises. Par conséquent, ceux qui aiment *la prudence de la chair*, et qui font semblant d'ignorer que tout chrétien doit être un vaillant soldat du Christ ; ceux qui prétendent obtenir les récompenses dues aux vainqueurs en vivant comme des lâches et en s'abstenant

(1) Sapientia carnis inimica est Deo, legi enim Dei non est subjecta : nec enim potest. Rom. VIII, 6, 7.

de prendre part au combat, ceux-là non seulement ne sont pas capables d'arrêter l'invasion de l'armée des méchants, mais ils secondent ses progrès.

Par contre, d'autres, et en assez grand nombre, mus par un faux zèle, ou, ce qui serait encore plus répréhensible, affectant des sentiments que dément leur conduite, s'arrogent un rôle qui ne leur appartient pas. Ils prétendent subordonner la conduite de l'Eglise à leurs idées et à leur volonté, à ce point qu'ils supportent avec peine et n'acceptent qu'avec répugnance tout ce qui s'en écarte. Ceux-là s'épuisent en vains efforts et ne sont pas moins répréhensibles que les premiers. Agir ainsi, ce n'est pas suivre l'autorité légitime, c'est la prévenir et transférer à des particuliers, par une véritable usurpation, les pouvoirs de la magistrature spirituelle, au grand détriment de l'ordre que Dieu lui-même a constitué pour toujours dans son Eglise, et qu'il ne permet à personne de violer impunément. — Honneur à ceux qui, provoqués au combat, descendent dans l'arène avec la ferme persuasion que la force de l'injustice aura un terme, et qu'elle sera un jour vaincue par la sainteté du droit et de la religion. Ils déploient un dévouement digne de l'antique vertu, en luttant pour défendre la religion, surtout contre la faction dont l'extrême audace attaque sans relâche le christianisme et poursuit de ses incessantes hostilités le Souverain Pontife, tombé en son pouvoir. Mais de tels hommes ont grand soin d'observer les règles de l'obéissance, et ils n'entreprennent rien de leur propre mouvement. Cette disposition à la docilité, unie à la constance et à un ferme courage, est nécessaire à tous les catholiques, afin que, quelles que soient les épreuves apportées par les événements, *ils ne défaillent en rien* (1). Aussi souhaitons-nous ardemment de voir s'enraciner profondément dans les âmes de tous la prudence que saint Paul appelle *la prudence de l'esprit* (2). Dans le gouvernement des actions humaines, cette vertu nous apprend

(1) S. Jac. I, 4.
(2) Rom. VIII, 6.

à garder un admirable tempérament entre la lâcheté qui porte à la crainte et au désespoir, et une présomptueuse témérité. — Il y a une différence entre la prudence politique, relative au bien général, et celle qui concerne le bien individuel de chacun (1). Celle-ci se montre dans les particuliers qui, sous leur propre conduite, obéissent aux conseils de la droite raison ; celle-là est le propre des hommes chargés de diriger les affaires publiques, et particulièrement des princes qui ont pour mission d'exercer la puissance du commandement. Ainsi, la prudence civile des particuliers semble consister toute entière à exécuter fidèlement les précepte de l'autorité légitime. Ces mêmes dispositions et ce même ordre doivent se retrouver au sein de la société chrétienne, et cela d'autant plus que la prudence politique du Pontife Suprême s'étend à un plus grand nombre d'objets. En effet, il n'a pas seulement à gouverner l'Eglise dans son ensemble, mais encore à ordonner et à diriger les actions des citoyens chrétiens en vue de la réalisation de leur salut éternel. On voit par là combien il est indispensable, qu'outre la parfaite concorde qui doit régner dans leurs pensées et dans leurs actes, les fidèles prennent toujours religieusement pour règle de leur conduite la sagesse politique de l'autorité ecclésiastique. Or, immédiatement après le Pontife romain et sous sa

(1) La prudence procède de la raison à laquelle il appartient spécialement de conduire et de gouverner. D'où il suit que, dans la mesure où quelqu'un a part au maniement et au gouvernement des affaires, il doit être un homme de raison et de prudence. Mais il est manifeste que le sujet, en tant qu'il est sujet, et le serviteur, en tant qu'il est serviteur, ne doit ni régir ni gouverner, mais être régi et gouverné. La prudence n'est donc pas la vertu spéciale du serviteur, en tant qu'il est serviteur, ni du sujet, en tant qu'il est sujet. Mais parce que l'homme, à cause de sa qualité d'homme raisonnable, participe au gouvernement dans la mesure où la raison le détermine, il convient que, dans la même proportion, il possède la vertu de prudence. D'où il résulte manifestement que la prudence est dans le Prince comme elle est dans l'architecte au regard du bâtiment à construire, ainsi qu'il est dit au Livre sixième des Morales, et qu'elle est dans les sujets, comme elle est dans l'ouvrier, employé à la construction. (S. Th. 2. 2. Q. 47 a 12).

direction, le gouvernement des intérêts religieux du christianisme appartient aux évêques. S'ils ne sont pas placés au faîte de la puissance pontificale, ils sont cependant véritablement princes dans la hiérarchie ecclésiastique; et comme chacun d'eux est préposé au gouvernement d'une Eglise particulière, ils sont, dit saint Thomas, « comme les ouvriers principaux dans la construction de l'édifice spirituel (1) » et ils ont les membres du clergé pour partager leurs travaux et exécuter leurs décisions. Chacun doit régler sa vie d'après cette constitution de l'Eglise, qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme de changer. Aussi, de même que, dans l'exercice de leur pouvoir épiscopal, les évêques doivent être unis au Siège apostolique, de même les membres du clergé et les laïques doivent vivre dans une très étroite union avec leurs évêques. — Quelqu'un de ceux-ci prêterait-il à la critique ou dans sa conduite ou par les idées qu'il soutient, il n'appartient à aucun particulier de s'arroger à son égard l'office de juge, confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ au seul Pasteur qu'il a préposé aux agneaux et aux brebis. Que chacun grave en sa mémoire le très sage enseignement du Pape Saint Grégoire le Grand. « Les sujets doivent être avertis de ne pas juger témérairement la vie de leurs supérieurs, alors même qu'il leur arriverait de les voir agir d'une façon répréhensible, de peur que la perspicacité avec laquelle ils reprennent le mal, ne devienne en eux le principe d'un orgueil qui les fera tomber dans des actions plus coupables. Ils doivent être prémunis contre le péril de se constituer dans une opposition audacieuse vis-à-vis des supérieurs dont ils ont constaté les fautes. Ceux-ci ont-ils vraiment commis des actions blâmables? leurs inférieurs, pénétrés de la crainte de Dieu, ne doivent les juger au dedans d'eux-mêmes, qu'après la disposition d'avoir toujours pour eux une respectueuse soumission. Les actions des supérieurs ne doivent pas être frappées par le glaive de la parole, même quand elles paraissent mériter une juste censure (2). »

(1) S. Thom. Quodlib., I, art. XIV.
(2) Reg. Pastor. P. III, cap. IV.

Toutefois, ces efforts demeureront stériles, si la vie n'est pas réglée conformément à la discipline des mœurs chrétiennes. Rappelons-nous ce que nos saints Livres nous disent de la nation des Juifs : « *Tant qu'ils n'ont pas péché contre leur Dieu, leur sort a été prospère, car leur Dieu hait l'iniquité. Mais quand ils se sont écartés de la voie que Dieu leur avait tracée, ils ont été vaincus dans les combats par un grand nombre de peuples* (1). Or, la nation des Juifs était comme une ébauche du peuple chrétien, et les vicissitudes de leur ancienne histoire ont souvent été l'image prophétique de ce qui devait se réaliser plus tard, avec cette différence que la Bonté divine nous a enrichis et comblés de bienfaits plus considérables, et que les péchés des chrétiens sont marqués au cachet d'une plus coupable ingratitude.

Dieu n'abandonne jamais ni d'aucune manière son Église. Celle-ci n'a donc rien à redouter des attentats des hommes; mais les peuples qui ont dégénéré de la vertu chrétienne ne sauraient avoir la même garantie. *Le péché rend les peuples misérables* (2). — Si les âges passés ont éprouvé la force expérimentale de cette vérité, de quel droit le nôtre serait-il l'objet d'une exception ? On peut reconnaître à bien des signes que nous commençons à subir les châtiments mérités par nos fautes. Que l'on examine l'état des sociétés modernes : un mal domestique en consume plusieurs. Nous n'en voyons aucune qui soit parfaitement en sûreté. Si les factions des méchants devaient poursuivre leur marche audacieuse; s'il leur réussissait de grandir en influence et en puissance, comme ils progressent en méchanceté et en inventions artificieuses, il serait à craindre qu'ils ne vinssent à démolir les fondements mêmes que la nature a donnés à l'édifice social. — Les seules ressources humaines seront impuissantes à prévenir de si formidables dangers, surtout à l'heure présente, où un grand nombre d'hommes ont rejeté la foi chrétienne et subissent la juste

(1) Judith. v, 21, 22.
(2) Prov. xiv, 34.

peine de leur orgueil. Aveuglés par leurs passions, ils cherchent vainement la vérité. Elle les suit et ne leur laisse embrasser que l'erreur, et ils se croient sages lorsqu'ils appellent *mal le bien et bien le mal*, lorsqu'ils mettent les ténèbres à la *place de la lumière et la lumière à la place des ténèbres* (1). Il est donc de toute nécessité que Dieu intervienne et que, se souvenant de sa miséricorde, il jette un regard compatissant sur la société humaine. C'est pourquoi Nous renouvelons ici l'instante exhortation que Nous avons déjà faite, de redoubler de zèle et de persévérance, en adressant au Dieu clément d'humbles supplications et en revenant à la pratique des vertus qui constituent la vie chrétienne. — Il importe, par-dessus tout, d'exciter et d'entretenir la charité, qui est le fondement principal de la vie chrétienne, et sans laquelle les autres vertus n'existent pas ou demeurent stériles.

C'est pour cela que l'apôtre S. Paul, après avoir exhorté les Colossiens à fuir tous les vices et à s'approprier le mérite des vertus diverses, ajoute : *Mais, par-dessus tout, ayez la charité, qui est le lien de la perfection* (2). Oui, en vérité, la charité est le lien de la perfection ; car ceux qu'elle tient embrassés, elle les unit intimement à Dieu lui-même ; par elle, leur âme reçoit sa vie de Dieu, vit avec Dieu et pour Dieu. Mais l'amour de Dieu ne doit pas être séparé de l'amour du prochain, parce que les hommes ont été rendus participants de l'infinie bonté de Dieu et qu'ils portent en eux-mêmes l'empreinte de son visage et la ressemblance de son Être. *Nous tenons de Dieu ce commandement : Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère* (3). *Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'en même temps il haïsse son frère, il ment* (4). Ce précepte sur la charité a été qualifié de *nouveau* par son divin auteur, non pas en ce sens qu'une loi antérieure ou la nature elle-même n'eût pas déjà

(1) Is. v, 20.
(2) Coloss. III, 14.
(3) I Ep. de S. Jean, IV, 21.
(4) Ib. 20.

commandé aux hommes de s'entr'aimer, mais parce que le précepte chrétien de s'aimer de la sorte était réellement nouveau et sans exemple dans le monde. En effet, le même amour dont Jésus-Christ est aimé par son Père et par lequel il aime lui-même les hommes, il en a imposé l'obligation à ses disciples et à ses sectateurs, afin qu'ils puissent n'être qu'un cœur et qu'une âme, de même que, par nature, Lui et son Père sont un. Personne n'ignore quelle a été la force de ce commandement, et avec quelle profondeur, dès le commencement, il s'implanta dans le cœur des chrétiens, et avec quelle abondance il a produit des fruits de concorde, de bienveillance mutuelle, de piété, de patience, de courage. Pourquoi ne nous appliquerions-nous pas à imiter ces exemples de nos pères ? Le temps même où nous vivons ne doit pas nous exciter médiocrement à pratiquer la charité. Puisque les impies se remettent à haïr Jésus-Christ, que les chrétiens redoublent de piété à son égard et se renouvellent dans la charité, qui est le principe des grandes choses ! Si donc quelques dissensions ont éclaté parmi eux, qu'elles disparaissent ! Qu'elles cessent aussi ces luttes qui dissipent les forces des combattants sans profit aucun pour la religion. Que les intelligences s'unissent dans la foi, les cœurs dans la charité, afin que, comme cela est juste, la vie tout entière s'écoule dans la pratique de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes !

Nous ne voulons pas manquer ici d'exhorter spécialement les pères de famille à régler d'après ces préceptes le gouvernement de leurs enfants. La famille est le berceau de la société civile, et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se prépare la destinée des États. Aussi bien, ceux qui veulent en finir avec les institutions chrétiennes, s'efforcent-ils de s'attaquer aux racines mêmes de la famille, et de la corrompre prématurément dans ses plus tendres rejetons. Ils ne se laissent pas détourner de cet attentat par la pensée qu'une telle entreprise ne saurait s'accomplir sans infliger aux parents le plus cruel outrage, car c'est à eux qu'il appartient, en vertu du droit naturel, d'élever ceux auxquels ils ont donné le jour, avec l'obliga-

tion d'adapter l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu leur a donné de leur transmettre le don de la vie. C'est donc une obligation pour les parents d'employer leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on leur veut faire en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants. Ils doivent, d'ailleurs, pénétrer celle-ci des principes de la morale chrétienne, et s'opposer absolument à ce que leurs enfants fréquentent les écoles où ils sont exposés à boire le funeste poison de l'impiété. Quand il s'agit de la bonne éducation de la jeunesse, on n'a jamais le droit de fixer de limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. Aussi ces catholiques de toutes les nations, qui, en dépensant beaucoup d'argent et encore plus de zèle, ont créé des écoles pour l'éducation de leurs enfants, sont dignes d'être proposés à l'admiration de tous. Il convient que ce bel exemple soit imité partout où les circonstances l'exigent. Toutefois, et par-dessus tout, qu'on tienne compte de l'influence considérable exercée sur les âmes des enfants par l'éducation de la famille. Si la jeunesse trouve au foyer domestique les règles d'une vie vertueuse et comme l'école pratique des vertus chrétiennes, le salut de la société sera, en grande partie, garanti pour l'avenir.

Nous croyons avoir indiqué aux catholiques de notre temps la conduite qu'ils doivent tenir et les périls qu'ils doivent éviter. — Il reste maintenant, et c'est à vous, Vénérables Frères, que cette obligation incombe, que vous preniez soin de répandre partout Notre parole, et que vous fassiez comprendre à tous combien il importe de mettre en pratique les enseignements contenus dans ces Lettres. Accomplir ces devoirs ne saurait être une obligation gênante et pénible, car le joug de Jésus-Christ est doux et son fardeau est léger. — Si toutefois quelques-uns de Nos conseils paraissaient d'une pratique difficile, c'est à vous d'user de votre autorité et d'agir par votre exemple, afin de décider les fidèles à faire de plus énergiques efforts et à ne pas se

laisser vaincre par les difficultés. Nous avons souvent Nous-même donné cet avertissement au peuple chrétien. Rappelez-le-lui; les biens de l'ordre les plus dignes d'estime sont en péril; pour les conserver, il n'y a pas de fatigues qu'il ne faille endurer : ces labeurs auront droit à la plus grande récompense dont puisse être couronnée la vie chrétienne. Par contre, refuser de combattre pour Jésus-Christ, c'est combattre contre Lui. Il l'a nettement proclamé (1) : il reniera aux cieux devant son Père ceux qui auront refusé de le confesser sur la terre. — Quant à Nous et à vous tous, jamais assurément, tant que la vie nous sera conservée, Nous ne Nous exposerons à ce que, dans ce combat, Notre autorité, Nos conseils, Nos soins puissent, en quoi que ce soit, faire défaut au peuple chrétien; et il n'est pas douteux que, pendant toute la durée de cette lutte, Dieu n'assiste d'un secours particulier et le troupeau et les Pasteurs.

Plein de cette confiance, et comme gage des dons célestes et de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, dans Notre-Seigneur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tout votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 janvier de l'année 1890, de Notre Pontificat la douzième.

LÉON XIII, PAPE.

(1) S. Luc. IX, 26.



CHARLES DARWIN

D'APRÈS

SON AUTOBIOGRAPHIE ET SA CORRESPONDANCE

(1809-1882).

I

« Ma mère mourut en juillet 1817; j'avais un peu plus de huit ans, et il est étrange que je ne puisse rien me rappeler à son sujet, si ce n'est son lit de mort, sa robe de velours noir, et sa table à ouvrage curieusement construite. Dans le printemps de la même année, je fus envoyé comme élève externe à une école de Shrewsbury, où je restai un an. J'ai entendu dire que j'apprenais beaucoup plus lentement que ma jeune sœur Catherine, et je crois qu'à divers points de vue j'étais un méchant garçon. A l'époque où j'allai à cette école, mon goût pour l'histoire naturelle, et plus spécialement pour les collections, était bien développé. J'essayais d'apprendre le nom des plantes, et je collectionnais toutes sortes de choses, coquilles, sceaux, timbres, médailles, minéraux. Cet amour de la collection, qui fait de l'homme un naturaliste systématique, à moins qu'il n'en fasse un maniaque ou un avare, était très profond en moi et incontestablement inné, aucun de mes frères ou sœurs n'ayant jamais possédé ce goût. »



Le petit naturaliste « inné » appartenait à une bonne famille de Shrewsbury, où il naquit le 12 février 1809. Il eut un frère et quatre sœurs, parmi lesquels rien ne sembla d'abord le distinguer, au point que son père, le meilleur des hommes pourtant, se mit un jour en colère contre la nullité de son fils Charles :

— Vous ne vous souciez, lui dit-il, que de la chasse, des chiens et de la chasse aux rats, et vous serez une honte pour votre famille et vous-même.

Cependant son frère aîné, nommé Erasme en l'honneur du grand-père, qui s'est fait un nom dans la science par sa *Zoonomie*, se plaisait à protéger Charles, qui le lui rendait en fraternelle et reconnaissante affection. Passionné pour la chimie, Erasme admettait Charles dans son petit laboratoire, et tous deux y travaillaient avec acharnement, jusque bien avant dans la nuit. On le sut à l'école, et les petits camarades, pour taquiner Charlot, le surnommèrent *le Gaz*.

En 1825, on les envoya tous deux à Edimbourg pour étudier la médecine.

Charles n'y apprit guère qu'à empailler. L'horreur de la vue du sang et une vive impressionnabilité physique l'empêchèrent toujours de disséquer. Il fallut y renoncer, et le père du médiocre carabin décida de le faire ministre de l'Eglise établie.

« Si nous devons avoir foi dans le savoir des phrénologues, a-t-il raconté lui-même dans son autobiographie, j'étais bien préparé pour faire un *clergyman*, à un point de vue du moins, d'après eux. Il y a quelques années, les sociétaires d'une société allemande de psychologie me demandèrent avec instances une de mes photographies.

« Quelque temps après, je reçus le compte rendu d'une réunion, au cours de laquelle la forme de ma tête semble avoir été l'objet d'une discussion publique, où l'un des orateurs déclare que j'avais la bosse de la révérence assez développée pour dix prêtres ! »

C'est à Cambridge que Darwin dut aller se préparer à réaliser le futur pronostic de sa bosse cléricale. Singulière

éducation cléricale que celle qu'on y donnait aux apprentis clergymen ! On menait joyeuse vie dans ce séminaire d'un nouveau genre à l'usage des pasteurs anglicans, si nous en jugeons par le tableau qu'en a tracé plus tard le séminariste de 1828.

« Par suite de ma passion pour la chasse et le tir, et, quand ces exercices étaient impraticables, pour les courses à cheval à travers la campagne, je me lançai dans un monde de *sport* comprenant quelques jeunes gens dissipés et d'ordre inférieur. Nous dînions souvent ensemble le soir, et, bien que parfois il se trouvât là des jeunes gens de caractère plus élevé, nous buvions quelquefois trop, nous chantions et nous jouions aux cartes après le repas. Je devrais être honteux de l'emploi de ces jours et de ces soirs écoulés, mais quelques-uns de mes amis d'alors étaient très agréables, et nous étions tous de si joyeuse humeur que je ne puis m'empêcher de me remémorer cette époque avec un vif plaisir. »

Avec cela, beaucoup de goût pour la musique, la poésie et les romans, ces romans dont il garda la passion au milieu de ses plus âpres recherches de naturaliste, au point d'écrire :

— Je les aime tous, même s'ils ne sont bons qu'à demi, et surtout s'ils finissent bien. Une loi devrait les empêcher de mal finir !

Darwin se fit admettre au *Club des gourmets*, qui avait pour programme d'expérimenter des mets nouveaux. Chaque semaine, on essayait d'un animal jusque-là dédaigné par « la cuisine bourgeoise » et « le cuisinier du grand monde ». Il paraît que le zèle des clubistes s'attiédit après l'essai d'un vieux hibou brun qui, au dire d'un des susdits gourmets, fut « indescriptible ».

Sauf un goût développé pour la chasse aux insectes, le futur clergyman ne cultivait guère d'autres branches du savoir humain ou sacré. Aussi, à l'époque des examens, se demandait-il avec terreur ce qu'il allait advenir de lui, après cette préparation plus que sommaire.

— Graham, écrit-il à son parent Fox en 1829, a souri et

m'a salué si poliment, quand il m'a dit qu'il avait été désigné pour faire partie des six examinateurs, et qu'ils étaient décidés tous à rendre l'examen tout différent de ce qu'il a été jusqu'ici, que je conclus de ceci que ce sera le diable à passer pour les paresseux et les entomologistes.

Mais il paraît que les condisciples étaient dans le même cas. A l'examen final, en 1831, Darwin était reçu, et avec le n° 10 encore.

Du moins, à Cambridge, fit-il quelques connaissances utiles, qui devaient décider de son avenir.

II

Le capitaine Fitz-Roy venait d'être chargé par le gouvernement anglais d'aller reconnaître la Terre de Feu et l'archipel Indien. Il désirait s'adjoindre un jeune naturaliste, capable de collectionner, observer et enregistrer. Le professeur de botanique à Cambridge désigna Darwin. Le père fit bien quelque difficulté, estimant que ce serait là une singulière préparation à la vie pastorale. Mais il finit par céder : Darwin avait trouvé sa voie.

Le voyage fut extrêmement pénible pour le jeune homme atteint de palpitations et de cette maladie de cœur dont il souffrira toute sa vie, jusqu'à ce qu'elle l'emporte, après une vie souffreteuse que les soins d'un intérieur parfait parvinrent cependant à prolonger au delà de toute espérance.

L'amiral Sulivan, compagnon de Darwin sur le *Beagle*, a raconté combien le naturaliste délicat dut souffrir durant ce long voyage autour du monde.

« L'espace étroit au bout de la table aux cartes était le seul endroit où il pût travailler, s'habiller et dormir. Le hamac restait suspendu au-dessus de sa tête dans la journée, et lorsque la mer était mauvaise et qu'il ne pouvait plus rester ainsi devant la table, il s'étendait dedans avec un livre. Le seul endroit où il pût enfermer ses vêtements consistait en plusieurs petits tiroirs dans le coin, allant d'un pont à

l'autre. Le tiroir d'en haut était tiré lorsque le hamac était suspendu, sans quoi il n'y aurait pas eu assez de longueur, et les crochets étaient fixés dans l'emplacement du tiroir du haut. Une petite cabine sous le gaillard d'avant était réservée à ses échantillons.

Les échantillons !... Il en rapporta toute une cargaison, avec des notes, des collections, des observations, des matériaux de toute sorte. Les officiers, étonnés de cette vie méthodique et attentive au moindre détail, en apparence le plus vulgaire, l'avaient surnommé « le cher vieux philosophe ». Pour les matelots, c'était « l'attrapeur de mouches ».

Après cela, jamais un moment de mauvaise humeur, jamais une impatience, chose rare, disait un compagnon de voyage, « car les personnes enfermées ensemble pendant cinq ans sur un vaisseau, sont fort exposées à s'agacer mutuellement ».

Le voyage dura en effet cinq ans. Il se termina à la fin de 1836.

Le gouvernement accorda une large subvention au savant observateur, 25.000 francs, pour publier les résultats scientifiques de son voyage. Il en donna la primeur au public dans son *Voyage d'un naturaliste*, qui eut du succès, mais sans préjuger celui qui devait plus tard rendre son nom si célèbre.

On se le montrait cependant déjà à Londres, où il était venu pour préparer son mariage, et son fils Francis a fixé ses traits dans une silhouette que M. Henri de Varigny a fort agréablement esquissée (1) après lui.

« Darwin était de haute taille, mais de carrure moyenne, un peu voûté dans sa vieillesse, à mouvements plutôt gauches. Il était maigre : son front, fort élevé, abritait des yeux

(1) M. de Varigny s'est voué avec un zèle convaincu à la vulgarisation des œuvres et des théories de Darwin. Il vient de les condenser et de les rendre accessibles à tous, dans un petit volume plein de faits et de citations intéressantes, intitulé *Charles Darwin* (in-16. Hachette). Nous lui avons fait de nombreux emprunts, en regrettant de ne pouvoir, au point de vue de l'orthodoxie, pousser les concessions aussi loin que le savant vulgarisateur.

bleu gris enfoncés sous des sourcils touffus ; il portait une large barbe, très fournie, mais devint chauve. Son visage était coloré, même lorsqu'il était le plus souffrant, et le contraste entre son état intime, réel, et son apparence extérieure, était souvent extraordinaire. Son vêtement était toujours sombre, de forme aisée ; il portait un chapeau de paille ou de feutre mou, selon la saison, et, pour sortir, jetait sur ses épaules un manteau court sans manches, qu'à l'intérieur il remplaçait par un châle. Etant assez frileux, il portait sur ses chaussures d'intérieur des bottes de drap fourré ; mais souvent, au cours de son travail, on le voyait enlever ces additions au costume normal, il avait trop chaud et cela indiquait une lutte plus vive entre l'écrivain et son sujet. »

Si nous ajoutons que, revenu des égarements de sa jeunesse d'écolier à Cambridge, il s'astreignit, dans l'intérêt de sa santé et par amour pour la science, à une alimentation excessivement sobre, nous aurons dit ce qui, dans la physionomie de Darwin, le rapprochait et le différenciait de ses compatriotes. Il ne buvait presque pas de vin, fumait très peu, et seulement au repas. En revanche, il prisait beaucoup, habitude contractée à Cambridge. Il voulut s'en défaire; il y revint, se sentant, dit-il, devenir « léthargique, stupide et mélancolique ». L'invitait-on, à l'occasion d'une visite, d'un congrès, il refusait le plus possible, ou suppliait qu'on le laissât libre de manger à sa guise. Aussi, tandis que ses vaillants compagnons de table se livraient à l'exercice cher à tout bon Anglais, lui se contentait d'un œuf, ou d'une tranche de viande, au grand scandale de nos gros mangeurs, stupéfaits de tant de sobriété chez un savant si renommé.

III

C'est au mois de janvier 1839 que Darwin épousa Emma Wedgwooth. C'était sa cousine, ce qui n'a peut-être pas peu contribué à le rendre scientifiquement plein d'indul-

gence pour les mariages entre consanguins. Sa femme, d'ailleurs, méritait l'affection du naturaliste par la tendresse vraiment maternelle dont elle entoura le savant, qu'il fallait soigner et surveiller comme un enfant (1).

Ils vinrent bientôt habiter à Down, un village voisin de Londres, mais retiré et fort tranquille, où la vie de Darwin s'écoulait paisible, calme, réglée avec une ponctualité méthodique, à quelques minutes près. Les joies de la famille et la fréquentation de quelques amis intimes faisaient le bonheur du solitaire maladif de Down.

Il aimait ses enfants à un rare degré d'indulgence chez un savant aussi méthodique et réfléchi.

— Comme exemple de nos relations et comme preuve de la valeur que nous lui reconnaissions comme camarade de jeux, raconte une de ses filles, je dirai qu'un de ses fils, âgé de quatre ans, essaya de le corrompre, au moyen de l'offre de douze sous, pour le faire venir jouer avec nous à l'heure de son travail. Nous savions tous combien cette heure était chose sacrée, mais résister à douze sous nous paraissait chose impossible !

Ses enfants envahissaient souvent son cabinet de travail pour chercher de la ficelle, des ciseaux, un couteau, un marteau ; quiconque a vécu d'une vie de cabinet sait de quelle souffrance sont suivies ces irruptions et ces surprises au milieu du travail recueilli de la pensée. Darwin aimait encore plus ses enfants que sa besogne intellectuelle. Tout au plus, quand le dérangement s'était produit à trop nombreuses reprises, faisait-il, d'un air résigné :

— Ne croyez-vous pas que vous pourriez vous dispenser de revenir? J'ai été dérangé bien souvent.

Cette grande simplicité revêtait parfois des formes un peu naïves, et qui témoignent de quelque exagération

(1) A l'exception de ma mère, écrit M. Francis Darwin, nul ne peut connaître l'intensité exacte de ses souffrances ni le degré de sa patience prodigieuse. Elle le préservait de tout ennui susceptible d'être détourné, et n'omettait rien de ce qui pouvait lui épargner une peine quelconque, ou l'empêcher d'être fatigué. Elle tâchait d'alléger pour lui les nombreux inconvénients que sa maladie faisait naître.



dans le sentiment qui dictait sa conduite vis-à-vis d'autrui.

Le clergyman de Down, M. Brodie Junes, qui vivait dans la plus affectueuse intimité avec Darwin, en a donné diverses preuves, entre autres celle d'une visite nocturne qu'il en reçut à la suite d'une discussion qui avait occupé la soirée : « Il venait pour dire qu'en réfléchissant à la discussion, et bien que ce qu'il en dit fût tout à fait correct, il pensait que j'aurais pu en tirer une conclusion erronée, et ne voulait pas prendre son sommeil avant de s'en être expliqué. » Le clergyman dut trouver que son scrupuleux ami aurait pu, sans inconvénient, attendre au lendemain.

Une autre fois — c'est M. Romanes, un de ses plus chers disciples, qui le raconte, — Darwin et Romanes avaient causé ensemble le soir, et, au cours de l'entretien, Darwin avait dit incidemment que le spectacle le plus émouvant qu'il eût jamais rencontré était le paysage du haut de la Cordillère. Il alla se coucher, tandis que Romanes resta au fumoir à causer avec l'un des fils de Darwin, quand, vers une heure du matin, la porte s'ouvrit et Darwin parut. Il s'était relevé uniquement pour venir dire que sa mémoire l'avait trompé; il aurait dû parler d'une montagne du Brésil et non de la Cordillère; après quoi il se retira.

Ces traits de caractère frisent la manie, comme sa tendance à personnifier les objets de ses expériences. Il en parle presque comme d'êtres doués de raison et de malice. — Je crois, dit son fils, qu'il personnifiait chaque graine sous la forme d'un petit démon qui cherchait à le tromper, en sautant dans le tas, ou en se sauvant tout à fait.

On en pourrait dire autant de sa foi en ses outils, comme le jour où il reste saisi d'étonnement en découvrant que ses deux micromètres différaient assez sensiblement.

Recevait-il un livre, un ouvrage en plusieurs tomes, il en découpait les pages utiles ou intéressantes à son gré. Un bibliophile eût jeté les hauts cris, rien qu'en inspectant cette étrange bibliothèque de livres déchirés et rognés au point de vue portatif.

Avec cela, maladif et souffreteux au point de n'avoir pas, en quarante ans, un seul jour de bonne santé. Ses nuits se

passaient trop souvent en cruelles insomnies, qui accusaient la névrose du travailleur trop acharné.

Darwin a tracé, du reste, de sa personne, un portrait auquel nous voudrions changer deux ou trois traits qui témoignent d'une confiance en soi un peu naïve, mais, en somme, le ton est trop sincère pour que nous ne le recueillions pas.

« Je n'ai pas, dit-il, une grande rapidité de conception ou d'esprit, qualité si remarquable chez quelques hommes intelligents, par exemple chez Huxley. Je suis donc plutôt un critique médiocre. Dès que j'ai lu un journal ou un livre, l'écrit excite mon admiration; ce n'est qu'après une réflexion prolongée, que j'en aperçois les points faibles. La faculté qui permet de suivre une longue et abstraite suite de pensées est chez moi très limitée : je n'aurais jamais réussi en mathématiques ou en métaphysique. Ma mémoire est étendue, mais brumeuse; elle suffit pour m'avertir vaguement que j'ai lu ou observé quelque chose d'opposé ou de favorable à la conclusion que je tire. Au bout de quelques instants, je me rappelle où je dois chercher mes indications. Ma mémoire laisse tellement à désirer, dans un sens, que je n'ai jamais pu me rappeler plus de quelques jours une simple date ou une ligne de poésie.

« Plusieurs de mes critiques ont dit, en parlant de moi : « C'est un bon observateur, mais il n'a aucune puissance « de raisonnement. » Je ne pense pas que ceci soit exact, car *l'Origine des espèces*, du commencement à la fin, est un long argument qui a réussi à convaincre un assez grand nombre d'hommes très intelligents. Personne n'aurait pu l'écrire sans être doué de quelque puissance de raisonnement.

« J'ai autant d'invention, de sens commun, de jugement qu'un homme de loi ou un docteur de force moyenne, à ce que je crois, mais pas davantage. D'un autre côté, je pense que je suis supérieur au reste des hommes pour remarquer des choses qui échappent aisément à l'attention, et les observer avec soin. Mon ingéniosité a été aussi considérable que possible dans l'observation et l'accumulation des faits.

Et, ce qui est plus important, mon amour des sciences naturelles a été constant et ardent.

« Ce pur amour a été toutefois beaucoup encouragé par l'ambition d'être estimé de mes confrères naturalistes. Dès ma plus tendre enfance, j'ai eu un vif désir de comprendre et d'expliquer ce que j'avais observé, de grouper tous les faits sous quelques lois générales.

« Mes habitudes sont méthodiques, ce qui a été nécessaire à la direction de mon travail. Enfin, j'ai eu beaucoup de loisir, n'ayant pas eu à gagner mon pain. Bien que la maladie ait annihilé plusieurs années de ma vie, elle m'a préservé des distractions et des amusements de la société.

« Mon succès comme homme de science, à quelque degré qu'il se soit élevé, a donc été déterminé, autant que je puis en juger, par des qualités et conditions mentales complexes et diverses. Parmi celles-ci, les plus importantes ont été : l'amour de la science, une patience sans limites pour réfléchir sur un sujet quelconque, l'ingéniosité à réunir les faits et à les observer, une moyenne d'invention aussi bien que de sens commun. Avec les capacités modérées que je possède, il est vraiment surprenant que j'aie pu influencer à un degré considérable l'opinion des savants sur quelques points importants. »

Sauf l'importance bien naturelle qu'il donne à ses conclusions d'observateur, le portrait est exact, et il explique fort bien la caractéristique de Darwin.

Ce fut avant tout un observateur très sagace, très attentif, très ingénieux. Son défaut fut de vouloir trop vite conclure et de grouper des faits aussi complexes sous des lois trop générales.

IV

En 1838, le travailleur solitaire de Down reçut de la poste un pli volumineux, venu de loin, à en juger par les maculatures de l'enveloppe. Le timbre portait, comme lieu d'origine, l'archipel malais. La lettre qui accompagnait le paquet

postal portait la signature d'un confrère en sciences naturelles, Wallace. Le manuscrit de Wallace était intitulé : *Sur la tendance des variétés à s'écarter indéfiniment du type originel.*

Darwin lut le manuscrit. Il en fut littéralement renversé.

— Je n'ai jamais vu de coïncidence plus frappante ; si Walláce avait eu le manuscrit de mon esquisse écrite en 1842, il n'aurait pu en faire un meilleur résumé. Ses propres termes sont les titres de mes chapitres... De la sorte, toute mon originalité (1), quelle qu'elle puisse être, va se trouver anéantie, bien que mon livre, s'il a jamais quelque valeur, n'en doive aucunement souffrir, car tout le travail consiste dans l'application de la théorie.

Une pensée de délicatesse arrêta d'abord Darwin. Il écrit à Lyell :

« Je serais très heureux de publier maintenant une esquisse de mes vues générales en une douzaine de pages environ, mais je me demande si je puis le faire honorablement. Wallace ne parle pas de la publication, et je vous envoie sa lettre. Comme je n'avais aucune intention de publier une esquisse, puis-je le faire honnêtement, mainte-

(1) Avec une connaissance plus complète de l'histoire des systèmes philosophiques sur la matière, Darwin eût été moins surpris. M. le chanoine Elie Blanc, dans son *traité* si clair et si méthodique *de philosophie scolastique*, que nous sommes gêné pour louer ici comme il conviendrait, a justement remarqué que « l'évolutionnisme existait déjà dans ses principes avant de devenir célèbre sous des noms nouveaux. Il en était de même du transformisme, qui n'est qu'une partie, une détermination particulière de l'évolutionnisme. Il faut entendre par le transformisme la théorie de la transformation des espèces vivantes. Cette erreur, ainsi que l'évolutionnisme tout entier, a été préparée, en quelque sorte, par les fables du paganisme, par les récits plus ou moins poétiques des métamorphoses des dieux et des hommes. La métempsycose platonicienne se rencontre de quelque manière avec ces hypothèses matérialistes. Aristote lui-même paraît faire plus d'une concession au transformisme, en admettant une sorte de génération due à l'influence des astres sur la matière en décomposition, et la possibilité de la production d'espèces nouvelles par l'union d'espèces opposées (II, 61). » Diderot, Buffon, Lamark et Geoffroy Saint-Hilaire, auxquels Gœthe avait applaudi malgré l'opposition de Cuvier et de Linné, furent les précurseurs immédiats de Darwin.

nant que Wallace m'a envoyé un aperçu de sa doctrine ? Mais il m'est impossible de discerner si, en publiant maintenant, je n'agirais pas d'une façon vile et mesquine.

Lyell conseilla la publication, et Darwin s'y décida, non sans crainte :

— Je pensais, a-t-il raconté lui-même, que M. Wallace pouvait trouver mon procédé injustifiable : je ne savais pas alors combien noble et généreux est son caractère.

La priorité ainsi bien établie, il se mit avec acharnement à rédiger le résumé, qui devait rendre tout d'un coup son nom si célèbre.

— Si je puis publier mon résumé, écrit-il à Wallace, et peut-être mon ouvrage plus étendu sur la même matière, je considérerai ma course comme fournie.

M. de Varigny a raconté avec intérêt et émotion cet épisode :

« L'éditeur Murray, dit-il, qui a entendu parler du volume que prépare Darwin, offre de le publier. Darwin accepte, à la condition que Murray parcoure d'abord le manuscrit, et ne s'engage point sans en avoir pris connaissance ; il craint que l'orthodoxie de l'éditeur n'en soit blessée. Murray parcourt quelques chapitres, et maintient son offre, qui est définitivement acceptée. L'impression est commencée aussitôt. La correction des épreuves est chose terrible pour Darwin. Il trouve son style détestable, souvent obscur, et, en raison du nombre des corrections, il offre à Murray de prendre à sa charge une partie des frais (1). Ces épreuves sont communiquées à ses amis, qui

(1) Sa façon d'écrire est simple : il consulte d'abord l'ensemble des notes du portefeuille se référant au sujet qui l'occupe, et fait une esquisse générale sur le verso de placards d'imprimerie ou de manuscrits. Ceci est recopié par le maître d'école de Down, le copiste attitré de Darwin. Cette copie est revue, corrigée, et envoyée à l'imprimerie. Avec les placards commence le travail le plus désagréable à Darwin ; il revoit le style — ce qui lui déplaît le plus —, il ajoute, il retranche, il allonge, il condense, il remanie, en deux fois, au crayon, puis à la plume. Enfin, il soumet le tout à différents membres de sa famille, quêtant les conseils, les critiques. C'est Mme Darwin qui a revu les épreuves de l'*Origine des espèces*, et c'est une de ses filles qui revoit la plupart de ses autres épreuves. (*Ibid.*, p. 44.)



lui donnent leur sentiment. Vers la fin, Darwin se sent à tel point fatigué, que force lui est de se réfugier à Ilkley, où il subit un traitement hydrothérapique, tout en achevant la correction des épreuves. Enfin, en novembre 1859, l'*Origine des espèces* voit le jour.

« Les 1,250 exemplaires de la première édition sont enlevés le jour de la vente, et aussitôt l'éditeur Murray travaille en hâte à en tirer 3,000 exemplaires de plus. A ce point de vue — secondaire d'ailleurs — le succès est grand, et il indique de la part du public une ardeur considérable, qui ne laisse pas de surprendre Darwin. Mais ce qui intéresse plus que le succès de librairie, si significatif soit-il pour une œuvre aussi spéciale, c'est l'impression, le jugement des personnes compétentes. Darwin tient particulièrement à l'approbation de Lyell, Hooker, Gray et Huxley, qui sont à la tête des sciences naturelles. Lyell se rallie dans une grande mesure, chose fort importante pour Darwin. « D'autre part, Lyell, « jusque-là le pilier des antimutabilistes (qui le considé- « rèrent dans la suite comme Pallas Athênê a pu considé- « rer Diane après l'affaire d'Endymion), se déclare darwi- « nien, mais non sans de sérieuses réserves, » dit Huxley. Les hésitations de Lyell tiennent surtout à l'antipathie qu'il a pour un corollaire nécessaire de la théorie, l'origine simienne de l'homme. »

En France du moins, l'enthousiasme fut beaucoup moindre pour ce que Elie de Beaumont appelait « la science moussante » de ce livre. Flourens, dans son indignation, traduisant d'ailleurs le sentiment général de l'Académie des sciences, dont il est le secrétaire perpétuel, s'écrie :

« Quel jargon métaphysique jeté mal à propos dans l'histoire naturelle, qui tombe dans le galimatias dès qu'elle sort des idées claires, des idées justes ! quel langage prétentieux et vide ! Quelles personnifications puériles et surannées ! O lucidité, ô solidité de l'esprit français, que devenez-vous ? »

En Amérique Agassiz et ailleurs aussi Sedgwick, Harvey, Wollaston, etc., protestèrent au nom de la science, tandis que d'autres protestaient au nom de la dogmatique chrétienne et de la pure philosophie.

Ces derniers, Darwin les trouva sur son chemin, même bien avant la publication de son livre, dans la personne de son ami (1) le pasteur de Down avec qui, par une convention tacite, ils finirent par n'en plus parler.

A peine le livre paru, l'évêque anglican d'Oxford, le célèbre Wilberforce, le critiqua au nom de la saine orthodoxie. Dans une discussion publique, il demande à Huxley, le plus fanatique des adhérents de Darwin (2), si c'était par son grand-père ou sa grand-mère qu'il se rattachait au singe. A quoi Huxley, piqué plus qu'il ne l'avoue, répliqua qu'il n'en savait rien, mais que cette parenté n'avait rien qui le choquât, qu'il préférerait pour aïeul un singe, à un homme qui se mêle des questions auxquelles il n'entend rien.

En somme, quand on étudie de près la théorie de *l'Origine des espèces* et de celle de *la Descendance de l'homme*, qui suivit en 1871 la première, même dans les livres consacrés par ses adeptes à la défendre, même dans les analyses, d'ailleurs fort intéressantes, de M. de Varigny, on arrive à reconnaître que Darwin a su revêtir d'une forme nouvelle, appuyée d'observations neuves mais moins concluantes qu'il ne l'a cru, une erreur déjà ancienne.

« Darwin, dit M. le chanoine Elie Blanc (3), n'a fait que proposer une théorie nouvelle de la transformation des espèces. D'après lui, toutes les espèces vivantes, même les

(1) Les divergences de vues étaient, paraît-il, assez fréquentes. « M. Brodie Junes et moi, dit Darwin, avons été des amis intimes durant trente ans, et nous ne nous sommes jamais complètement entendus que sur un seul sujet, et cette fois nous nous sommes regardés fixement, pensant que l'un de nous devait être fort malade. »

(2) C'est lui qui écrivait à Darwin : « J'espère que vous ne vous laisserez pas ennuyer ou dégoûter par les injures nombreuses et les mésinterprétations qui, si je ne me trompe fort, vous attendent. Soyez bien persuadé que vous avez droit à la reconnaissance éternelle de tous ceux qui pensent. Quant aux roquets qui aboieront et grogneront, rappelez-vous que quelques-uns de vos amis, en somme, sont doués d'un degré de combativité qui, bien que vous l'ayez souvent et à juste titre blâmé, peut vous être d'un grand secours. J'aiguise bec et ongles en prévision de l'avenir. »

(3) *Traité de philosophie scolastique*, t. II, p. 64.

plus opposées, ont des ancêtres communs chez des espèces fossiles. La vie se simplifie à mesure qu'on remonte aux origines ; au début, elle est toute dans une vésicule germinative, d'où naîtront, à des moments et sur des points divers, la baleine et le moucheron, l'éléphant et la rose. Les deux facteurs principaux de ce merveilleux développement sont la *sélection naturelle* et la *lutte pour l'existence*. La sélection naturelle est celle qui s'accomplit d'elle-même. Il est naturel, par exemple, que les animaux les plus forts, les plus aptes à la reproduction, se cherchent entre eux et propagent l'espèce. La nature obtient par d'autres voies le même but que l'éleveur qui choisit les meilleurs reproducteurs et arrive ainsi à créer des races et des variétés toujours nouvelles. Or, la nature agit depuis des millions d'années peut-être, tandis que l'éleveur ne modifie les espèces que depuis un temps insignifiant. La lutte pour la vie, qui est une loi générale, puisque la fécondité est illimitée, tandis que les subsistances et l'espace sont toujours restreints, contribue puissamment de son côté à éliminer les faibles, les moins industrieux, ceux qui sont mal adaptés au milieu ; elle ne laisse survivre que les forts, de manière que la race se modifie et s'améliore sans cesse.

« Le darwinisme s'étend à toute la nature vivante, et à l'homme lui-même, que Darwin parut un instant excepter (1). Ses disciples, Hæckel, Huxley, etc., ramènent tous les animaux supérieurs, y compris l'humanité, à l'amphioxus, sorte d'animal qu'on a qualifié de poisson; et celui-ci, avec toutes les espèces vivantes, aux *protistes*, êtres ambigus qui auraient dominé à l'origine, n'ayant pas encore les caractères propres de l'animal ni ceux du végétal.

(1) Le mot *parut* est absolument exact. En réalité, Darwin eut peur d'en trop dire au commencement. « Aussitôt que je fus convaincu, en 1837 ou 1838, que les espèces sont des productions susceptibles de modification, je ne pus m'empêcher de croire que l'homme devait obéir à la même loi. Je réunis des notes sur ce sujet, pour ma satisfaction personnelle et sans intention de rien publier pendant longtemps. Bien que, dans l'*Origine des espèces*, la dérivation d'aucune espèce particulière ne soit jamais discutée, j'ai pensé que je devais, afin que personne ne m'accusât de cacher mes vues, ajouter que par



Hæckel se flatta même un instant d'avoir retrouvé au fond de la mer cet être originel, ce protoplasme d'où seraient sorties toutes les merveilles des règnes vivants; mais le *bathybius* fut reconnu, au grand désappointement de ses inventeurs, pour n'être qu'un précipité de sulfate de chaux...

« Dans ces derniers temps, dit encore M. Blanc, on a multiplié les observations, les espèces vivantes ont été étudiées et classées avec le plus grand soin; les espèces fossiles ont été décrites et comparées à celles qui vivent sous nos yeux : a-t-on trouvé des espèces moyennes, équivoques entre les grands règnes de la nature ? A-t-on trouvé un précurseur de l'homme qui fût à la fois singe et homme? L'*anthropopithèque* a été rêvé, mais non découvert. C'est en vain que Darwin, Moleschott, Spencer, etc., ont voulu voir, dans certains sauvages, des retardataires de l'espèce humaine, encore engagés dans l'animalité pure ; le dernier des sauvages est un homme par la raison, la conscience, et les admirables prérogatives qui dérivent de ces facultés. »

Certains orthodoxes s'efforcèrent et s'efforcent encore de concilier le dogme de la création avec les théories darwiniennes.

Le chanoine anglican Kingsley, dès l'origine de ces luttes, soutint même qu'il y avait plus de grandeur dans l'hypothèse de l'évolution graduelle, grâce à des lois préétablies, de tout ce qui vit, hors d'un être infiniment simple qui fut créé au début, ou même dont la naissance fut le résultat non d'un acte spécial de volonté, mais des propriétés inhérentes à la matière même, évolution progressive et toute de perfectionnement, grâce à laquelle des organismes se sont graduellement élevés en organisation, à travers les siècles, pour aboutir à la formation de l'homme, et, qui sait? pour

mon ouvrage « quelque lumière pouvait se faire sur l'origine de « l'homme et sur son histoire ». Il eût été inutile et nuisible au succès du livre de faire parade de ma conviction au sujet de l'origine de l'homme, sans en donner des preuves. Mais lorsque je m'aperçus qu'un grand nombre de naturalistes acceptaient sans restriction la doctrine de l'évolution des espèces, il me sembla judicieux de travailler sur les notes que je possédais et de publier un traité spécial sur l'origine de l'homme. » (*Vie et correspondance*, t. I, p. 96.)

continuer encore peut-être et donner naissance à des êtres toujours plus parfaits!

Nous n'entrerons pas dans ce débat, mais nous croyons que c'est à tort que les conciliateurs, acceptant beaucoup trop généreusement comme acquise une théorie toujours et de plus en plus contestée par tant d'excellents observateurs, s'appuieraient sur les opinions religieuses de Darwin. Sans doute, il a écrit à un jeune hollandais :

— Je crois que la théorie de l'évolution est tout à fait compatible avec la croyance en Dieu !

Et, dans une autre lettre :

— L'impossibilité de concevoir que ce grand et étonnant univers, avec nos moi conscients, a pu naître par hasard, me paraît être le principal argument pour l'existence de Dieu.

Mais ce déisme, mêlé de restrictions qui frisent l'athéisme, se résout vite en une série d'objections puériles qui s'offusquent de ce « qu'un Dieu bienfaisant et tout-puissant ait créé les ichneumons de propos délibéré », ou que « la foudre tue un homme bon ou mauvais ».

V

Nous nous sommes attardé sur l'œuvre de Darwin à laquelle il a dû sa célébrité comme théoricien. Ce n'est point celle-là cependant qui lui assurera, dans l'histoire de la science, sa place principale.

Darwin, répétons-le, fut avant tout et surtout un observateur hors ligne, un observateur de génie. Son erreur, bien connue en logique, a été de conclure trop vite du particulier au général, et, si l'on veut me permettre de placer ici un souvenir personnel, je n'oublierai jamais l'accent énergique avec lequel un de mes anciens et regrettés collègues à la faculté des sciences de Marseille, le géologue Dieulafait, interrompit un jour une discussion dans laquelle j'étais engagé avec d'autres professeurs, pour s'écrier :

— Eh ! Monsieur l'abbé, dites-leur donc d'apporter des

faits plus nombreux et un système bien acquis. Jusque-là, tenons-nous-en à notre vieille doctrine. Pas n'est besoin de se torturer l'esprit pour concilier la Bible avec des théories qui changent tous les jours.

Ce que M. Dieulafait disait du darwinisme — qu'il n'aimait pas et repoussait absolument en géologie — pourrait se généraliser, et à voir les airs de triomphe avec lesquels Frayssinous conciliait, pensait-il, le récit mosaïque avec certaines prétendues données acquises à la science incrédule de son temps, on se surprend à modifier le vieux dicton de François Ier, et pour un peu on se permettrait une variante :

Souvent science varie,
Bien fol est qui s'y fie !

Mais revenons à l'observation chez Darwin. Elle lui inspira un certain nombre de livres où, à travers le maudit prurit de système qui le hante, on peut recueillir une foule de données extrêmement curieuses.

Tel son travail sur les *Récifs de corail*, combattu cependant par d'éminents zoologistes comme Murray. Tels *la Fertilisation des orchidées*, *la Fécondation croisée et directe*, *les Plantes grimpantes*, *la Faculté du mouvement chez les plantes*, etc.

Tel encore son petit livre sur la *Formation de l'humus par les vers de terre*, dont M. de Varigny, qui s'en déclare le partisan absolu, s'écrie, sur le ton dithyrambique : « C'est un pur chef d'œuvre, dont tout jeune naturaliste devrait se pénétrer, comme tout penseur doit se pénétrer du *Discours sur la méthode* (!). C'est en quelque sorte le commentaire appliqué de ce dernier, c'est la preuve de la puissance invincible de la logique et de l'observation, le témoignage, le symbole de la grandeur des résultats que l'on peut obtenir en traitant par la bonne méthode le fait en apparence le plus insignifiant. »

Le volume sur les *Plantes carnivores*, et surtout l'ouvrage sur l'*Expression des émotions*, confirment avec le plus

d'éclat, nous semble-t-il, l'appréciation générale que nous avons déjà exprimée. Dans le dernier de ces livres apparaît encore ce malheureux besoin de généraliser sur des hypothèses, comme quand il affirme que le chien tourne en rond avant de se coucher, parce que ses ancêtres sauvages le faisaient ainsi pour fouler l'herbe des prairies, et lui ont transmis cette habitude, devenue inutile, pour se coucher sur le sol ou sur le tapis ; que le canard tadorne, lorsqu'il a faim, sautille, parce que ses devanciers le faisaient sur le bord des plages, pour faire sortir les vers du sable; que l'homme en colère serre les poings comme s'il allait s'en servir contre un ennemi, par une habitude ancestrale qui persiste, malgré son inutilité, dans tous les cas où l'objet de cette colère n'est point présent...

Un savant, peu suspect de tendresse pour nos dogmes, nous disait un jour qu'il y aurait un livre à faire : *Darwin réfuté par lui-même*, rien qu'avec les observations et même les principes généraux qu'il a posés çà et là dans ses œuvres, où il ne serait pas difficile, disait cet adversaire très compétent des théories darwiniennes, de trouver que Darwin n'était pas darwinien. C'est ainsi qu'après avoir démontré en cent endroits que chaque plante ou animal présente une tendance naturelle à la variabilité, il constate cependant que l'espèce reste fixe, ou peu s'en faut, parce que le croisement incessant qui s'opère entre les individus de même espèce tend à submerger ces petites variations.

VI

Les honneurs vinrent bientôt trouver à Down le naturaliste devenu célèbre. Ses livres étaient traduits dans toutes les langues. La Société royale lui décerna la médaille Copley, ce qui réjouit Darwin, parce que, dit-il, « la sélection naturelle fait quelque progrès dans son pays ». Cependant, la Société prit soin de bien indiquer qu'elle voulait récompenser le savant naturaliste et non le théoricien aventureux dont elle ne se constituait point solidaire.

Dix ans après, en 1828, l'Académie des sciences de France l'appela à elle, mais dans la section de botanique, ce qui amusait l'académicien anglais :

« C'est une assez bonne plaisanterie que j'aie été nommé dans la section de botanique, étant donné que mes connaissances me permettent tout juste de savoir que la marguerite est une composée, et le pois une légumineuse. »

La même année, l'Académie des sciences de Berlin lui ouvrit ses portes, et l'année suivante celle de Turin lui décerna un prix de 12,000 francs.

Comme il l'avait pressenti lui-même, alors que, jeune étudiant à Cambridge, il craignait que les palpitations dont il souffrait n'empêchassent, si le major du bord en avait connaissance avant le départ, un embarquement à bord du *Beagle,* c'est une maladie de cœur qui devait l'emporter. Au printemps de 1882, les éblouissements et les vertiges répétés l'avertirent d'une fin prochaine. Elle arriva le 19 avril 1882.

Sur la proposition de divers membres du Parlement, il fut inhumé à l'abbaye de Westminster, entouré de ses pairs et de ses disciples : sir John Lubbock, Hooker, Huxley, le duc d'Argyll, Wallace. Il repose non loin de Newton, et c'est, dit M. de Varigny, un honneur pour cette sépulture royale qu'elle ait été ouverte à ces rois de la pensée.

L'expression dépasse certainement la vérité philosophique et peut-être la pensée du panégyriste. Il n'en est pas moins vrai qu'une nation s'honore, quand elle se montre fière de ceux qui l'ont illustrée par des qualités hors de pair comme en a, dans l'histoire de la science, le grand naturaliste qui fut Charles Darwin.

Ant. Ricard,

Professeur honoraire des facultés d'Aix et de Marseille.



UN DE NOS ANCÊTRES

D'après Ch. Darwin et Ernest Haeckel

OU

ÉTUDE

SUR

L'AMPHIOXUS LANCEOLATUS

I

Je me propose aujourd'hui, dans cette étude, de parler d'un petit être bien infime dans la création, mais qui, si l'on en croit un professeur allemand, est *des plus intéressants*. En effet, dit Haeckel, « il jette une vive lumière sur les racines de notre arbre généalogique; c'est évidemment le dernier des Mohicans, le dernier des survivants d'une classe fort nombreuse de *vertébrés* inférieurs qui s'étaient développés durant l'âge primordial, mais qui, n'ayant pas de squelette solide, n'ont point laissé de traces (1). »

Puisqu'il est *intéressant* à ce point, je ne pouvais mieux faire que de lui consacrer quelques pages : on verra si j'ai eu raison.

(1) Ern. Haeckel. *Histoire de la création naturelle*; p. 505. Ern. Haeckel est professeur de zoologie à l'université d'Iéna.



Cet animal (on a deviné que c'en était un) est très répandu dans diverses mers de l'Europe, par exemple dans la Baltique, dans la mer du Nord et dans la Méditerranée; on le rencontre aussi dans le bassin d'Arcachon, et on l'a signalé en Amérique : il vit habituellement sur les plages basses, sablonneuses et souvent inondées par le flot. C'est donc un animal marin, et, comme de juste, il a sa place et son nom en zoologie.

Or, en attendant mieux ou plus mal, beaucoup de savants l'ont introduit, les uns par suite d'une idée préconçue, les autres parce qu'ils ne savaient où le mettre, dans la classe des poissons, dont il serait le type le plus inférieur; seul, il appartiendrait au groupe actuel des *Acrâniens*, créé par Haeckel, et à l'ordre des *Leptocardiens* (1).

Ces deux mots disent déjà par eux-mêmes à quel être disgracié nous avons affaire, puisqu'il n'a pas de tête et qu'il ne possède qu'un cœur tout grêle et tout chétif. Mais s'il est actuellement le seul représentant de son groupe, il ne faut pas croire qu'il en ait toujours été ainsi : « Dans les anciens âges géologiques, il en existait des spécimens nombreux et variés. »

Car, ajoute Haeckel, « une loi générale que doit admettre tout adhérent à la théorie évolutive, c'est que les types spéciaux isolés, uniques en apparence dans le règne animal, sont les derniers débris de groupes zoologiques éteints, jadis représentés par des formes nombreuses (2). »

Au reste, voici son histoire. Après avoir vécu des milliers et des milliers d'années dans l'obscurité la plus complète et sans se faire connaître, ce ne fut qu'en l'an 1778 de notre ère qu'il finit par tomber sous la main et l'œil investigateur d'un savant. Son heure était venue. Pour la première fois, il fut décrit par un naturaliste allemand, nommé *Pallas*, qui ne se douta jamais de l'importance de l'animal qu'on lui avait envoyé de la mer du Nord, ni de l'admirable découverte que l'on venait de faire. Examen fait, il crut n'y

(1) A privatif, κρανίον, crâne; λεπτός, mince, καρδία, cœur.
(2) Haeckel, *Anthropogénie*, 13e leçon.

reconnaître qu'un être très voisin de la limace, et l'appela pour cette raison *Limax lanceolata*, à cause de sa forme allongée. Durant un demi-siècle, personne ne s'inquiéta plus de cette nouvelle limace. Une de plus ou de moins; celle-ci avait le mérite de ne pas dévorer les légumes et les herbes potagères des jardins. Ce fut seulement en 1834 que ce petit animal, plat et visqueux, fut observé, près de Naples, par le zoologiste *Costa*. Cet observateur, convaincu peut-être de son opinion, ou peut-être aussi pour ne pas dire comme son confrère, y vit un *poisson*, et lui donna le nom de *Branchiostoma lubircum*, en créant pour lui l'ordre des Branchiostomes. La limace de Pallas montait en grade. Presque en même temps, un naturaliste anglais, nommé *Yarrell*, trouva ou crut trouver chez notre branchiostome un *axe solide interne*, et donna à l'animal en question le nom qui lui resta d'*Amphioxus lanceolatus*.

L'élan était donné; et en 1839, l'*Amphioxus*, « puisqu'il faut l'appeler par son nom », fut de nouveau étudié par un zoologiste de Berlin, *Jean Müller*, qui laissa sur son anatomie un travail des plus détaillés. *De Quatrefages* s'en occupa aussi beaucoup,

En 1867, parurent les travaux de *Kowalewski* sur l'embryologie de l'Amphioxus et des ascidies (ces dernières, de la classe des Tuniciers), montrant que ces deux types, dissemblables à l'âge adulte, se ressemblaient singulièrement au début de leur évolution. Le professeur *Kuppfer* confirma ces observations. Enfin, *Haeckel* et *Darwin* le prirent tellement en considération et en affection, surtout le premier, qu'ils en firent non pas seulement un vertébré, reliant les *molluscoïdes* aux poissons, et se trouvant être le premier anneau de la longue chaîne des vertébrés, mais encore *l'un de nos ancêtres,* s'il faut en croire leur théorie d'évolution des êtres. Et dans la naissance de l'homme, cette *Limace* de Pallas, ce *Branchiostome* de Costa, cet *Amphioxus* d'Yarrell, occupe la 9e place de son arbre généalogique (1).

On comprend dès lors pourquoi cet animal, si petit et

(1) HAECKEL. *Histoire de la création*; 22e leçon, p. 579.

si chétif qu'il paraisse, est, de par Haeckel, *des plus intéressants.*

Il est vrai de dire que tous les savants sont loin d'être d'accord pour donner à l'Amphioxus une importance aussi considérable; et c'est heureux. Haeckel et les siens ont leurs idées là-dessus, et ses adversaires en ont d'autres. Certains même, sans s'occuper de la question de descendance, en viennent à contester la qualité de vertébré et de poisson au préféré des deux naturalistes anglais et allemand. Et en cela ils pourraient avoir raison, comme j'espère le démontrer plus loin. Mais il n'en est pas moins vrai que si l'on ouvre un ouvrage de zoologie quelconque, on verra toujours cet Amphioxus classé dans l'embranchement des vertébrés, pour en être le dernier. D'où vient cela ? C'est que, en outre de certaines particularités bien hypothétiques, il y a une raison majeure qu'on ne dit pas, et qui pourrait peut-être se formuler ainsi : « Cela dérangerait passablement certaines théories actuelles sur l'évolution des êtres et l'origine de l'homme, théories qui doivent faire leur chemin et être la vérité. » C'est du moins ce que certains prétendent. Alors, comme il y a doute chez quelques-uns, on se retranche, on garde le silence, et l'on tient l'Amphioxus pour un vertébré et un poisson, sauf à protester dans le for intérieur.

Haeckel et d'autres ont décidé ainsi; or, ce sont des maîtres: « magistri dixerunt. » Allez donc, après cela, « casser le fil qui doit nous conduire pour remonter la chaîne des êtres » ! Et cependant, au dire même du professeur à l'université d'Iéna, l'Amphioxus, extérieurement, ressemble si peu à un vertébré, que Pallas, qui s'y entendait, l'avait pris pour un limaçon nu, et l'avait nommé en conséquence (1). Mais, comme on le dit vulgairement, il est bon parfois d'être poussé. L'Amphioxus a eu ce bonheur ou plutôt cette fortune; il a monté dans l'échelle des êtres; il est devenu vertébré et poisson, et a été inscrit, pour lui honneur insigne, dans la série de nos ancêtres (2).

(1) Haeckel. *Histoire de la création ;* 21e leçon, p. 506.
(2) Haeckel. *Histoire de la création ;* 22e leçon, p. 577.

Tout *petit* qu'il est, tout imparfait qui'il se présente, car on ne lui reconnaît ni colonne vertébrale, ni tête, ni cœur, l'Amphioxus n'en est pas moins un grand personnage, une individualité curieuse, puisqu'il n'est rien moins, dans la série animale, que le premier anneau de l'embranchement des vertébrés. Aussi,bien qu'il soit « le plus imparfaitement organisé des vertébrés que nous connaissions », je lui ferai l'honneur d'une description complète, pour ensuite arriver aux conclusions que l'on doit en tirer. Je crois cette description nécessaire pour la discussion qui doit suivre.

II

Comme son nom l'indique (ἀμφί, autour, ὀξύς, aigu), le corps de l'Amphioxus, vu extérieurement, est une lame mince, en forme de lancette, acuminée à ses deux extrémités et munie d'un rebord, lequel, selon certains auteurs, formerait une sorte de nageoire dorsale et anale dépourvue de rayons : ce rebord s'accuserait davantage à la partie postérieure, et formerait une nageoire caudale élargie. On verra plus loin ce qu'il faut penser de ces nageoires. L'animal a de 5 à 6 centimètres de long, est à demi transparent et d'une nuance rougeâtre, quand il est en vie. Chez lui, pas de traces de membres, et l'extrémité antérieure du corps ne se distingue de la postérieure que par la présence de l'orifice buccal. C'est un ver aplati latéralement. Voilà pour l'extérieur.

Si maintenant on passe à ses organes internes, on remarque d'abord, dans toute sa longueur, un cordon gélatino-cartilagineux, nommé *corde dorsale*, renflé antérieurement et aminci en arrière. Or, c'est cette corde dorsale qui, avec une série de cellules quadrangulaires situées en dessus, représenterait, selon quelques-uns, l'*axe vertébral*. Il n'existe pas de capsule cartilagineuse ou osseuse correspondant à un crâne. Donc, pas de crâne; d'où le nom général d'*acrânien*.

SYSTÈME NERVEUX. — Immédiatement au-dessus de cette

corde dorsale, repose la *moelle épinière*; elle est triangulaire, creuse en dessous, avec un canal au centre. Et comme, en avant, elle ne se renfle pas en encéphale, il s'ensuit qu'il n'y a pas de *cerveau*. Quant aux *organes des sens*, ils se réduisent : 1° pour la *vision*, à une tache pigmentaire enfoncée dans la masse nerveuse, à l'extrémité antérieure de la moelle; 2° pour l'*odorat*, à une petite fossette garnie de cils vibratiles, et située un peu à gauche de la ligne médiane Les organes de l'*audition* et du *goût* font défaut.

Appareils digestif et respiratoire. — A la face inférieure de ce qui représente la tête, et non loin de son extrémité, se trouve la *bouche*. C'est une fente longitudinale, bordée par un cartilage en forme de fer à cheval, composée de plusieurs pièces et portant de petits tentacules ou cirrhes mobiles; elle est dépourvue de mâchoires et de dents. Elle donne accès dans une grande cavité *branchio-pharyngienne*. L'entrée de cette chambre, commune à la digestion et à la respiration, est limitée par deux replis, et ses parois sont garnies de chaque côté de trois digitations qui portent des cils vibratiles. Sa surface interne est également pourvue de ces organes qui, en agitant l'eau, y déterminent un courant dirigé d'avant en arrière; ce courant pousse vers l'estomac les particules alimentaires en suspension dans ce liquide. Les parois de cette chambre sont soutenues par une espèce de charpente, composée d'un nombre considérable de petits arcs cartilagineux transversaux, sur lesquels repose une membrane divisée par des fentes latérales. A travers ces fentes l'eau passe, pour pénétrer dans une cavité produite par un repli de la peau, et débouche dehors, sur la surface ventrale, par un pore dit *abdominal*. La chambre respiratoire est suivie du tube digestif, qui se rétrécit peu à peu et se recourbe pour finir à l'anus : celui-ci est légèrement rejeté sur le côté. L'intestin porte aussi des cils vibratiles. Le tube digestif est divisé en deux portions, et de l'antérieure part un *cæcum hépatique*, selon quelques-uns, mais plutôt *pylorique*. Le pancréas et la rate font complètement défaut.

Appareil circulatoire. — Par sa disposition, l'appareil

circulatoire de l'Amphioxus présente la plus grande analogie avec celui des vers. Le sang est mis en mouvement par des vaisseaux *contractiles*. Le rôle du cœur est rempli par un vaisseau longitudinal et médian situé au-dessous de la cavité branchiale. Ce tronc donne naissance aux *artères branchiales* qui longent les arcs branchiaux, et se réunissent au-dessus de la cage branchiale, pour former l'*aorte*. Celle-ci passe entre l'intestin et la corde dorsale, envoyant à toutes les parties du corps des ramuscules qui se réunissent en un gros tronc veineux (*veine intestinale*) situé sur la face inférieure de l'intestin. Cette veine gagne ensuite le cæcum pylorique, puis va se jeter dans un tronc (*veine cave*) qui débouche directement dans le vaisseau cardiaque (longitudinal et médian), choisi comme point de départ de la circulation.

Celle-ci s'effectue donc dans un système tubulaire fermé. Le sang est *incolore*, différent en cela de celui de tous les vertébrés; il circule d'arrière en avant, dans la partie vasculaire inférieure; et d'avant en arrière dans la partie vasculaire supérieure, c'est-à-dire dans l'aorte et ses dépendances. Donc, pas de *cœur*, d'où le nom de *leptocardien*. Quant au système de la circulation *lymphatique*, il paraît faire complètement défaut.

Appareil sécrétoire. — Quelques zoologistes considèrent comme des *reins* (*corpuscules glandulaires* de J. Müller ?) des replis particuliers peu étendus, formés par l'épithélium des crêtes longitudinales de la cavité branchiale en avant du pore, et en partie aussi sur la face inférieure des organes de reproduction. Les produits de sécrétion passeraient donc dans la cavité branchiale. En tous cas, cet appareil serait très rudimentaire, si toutefois il existe.

Reproduction. — Les organes de reproduction sont représentés, dans le mâle et la femelle, par des testicules et des ovaires d'aspect semblable, régulièrement bosselés, et s'étendant à droite et à gauche sur la partie supérieure de la cavité viscérale. Les œufs arrivés à maturité, s'en détachent, tombent dans la cavité viscérale, et sont expulsés par le pore abdominal, selon Quatrefages; ce qui ne paraît possible

qu'après ouverture préalable de l'épithélium de la cavité : ou bien, suivant Kowalewski, ces produits seraient expulsés par la bouche.

Les œufs subissent une segmentation complète. L'embryon devient libre de bonne heure, sous forme de larve ciliée. Cette larve, par des changements ultérieurs, se transforme en un animal complet. Chez elle, c'est la ligne primitive et la corde dorsale qui apparaissent tout d'abord.

Tégument. — L'Amphioxus est enveloppé dans un tégument en forme de sac ; ce tégument est transparent, mince, composé d'un épiderme délicat, et d'un derme fibreux sous-jacent.

Telle est, un peu monotone pour les lecteurs, mais aussi exacte que possible, la description du *curieux* animal qui nous occupe. On le voit, il lui manque bien des choses. Darwin s'en était aperçu, quand il le caractérise ainsi : « L'Amphioxus est un très petit poisson (?), du volume à peu près d'un anchois, qui est surtout remarquable par ses caractères négatifs ; à peine peut-on dire qu'il possède un cerveau, une colonne vertébrale, un cœur ; aussi, les naturalistes l'avaient-ils rangé parmi les vers (1). »

Mais toutes les descriptions ne ressemblent pas à celle-ci, et, dans certains dessins de son individu, l'Amphioxus s'est vu uelqube peu changé et..... *flatté*. Du reste, il le fallait pour les besoins de la cause ; et dès là qu'il s'agissait d'un être qui « mérite notre vénération, quoiqu'il n'ait ni crâne, ni cerveau, ni membres, parce qu'il est la chair de notre chair et le sang de notre sang » (ainsi s'exprime Haeckel) (2), il fallait nécessairement faire de lui un portrait convenable. On dit bien qu'il n'a pas de crâne, mais on lui en donne un par le retrait que l'on fait subir à sa partie antérieure, près de la cavité buccale : on lui donne une corde dorsale *avec des disques*, pour en faire une colonne vertébrale : on lui refuse des membres, c'est vrai ; mais on lui accorde en revanche, une sorte de nageoire anale plus la

(1) Darwin. *Descendance de l'homme ;* ch. IV, p. 172.
(2) Haeckel. *Anthropogénie ;* 14e leçon, p. 300.

nageoire caudale; il est vrai que ces nageoires sont dépourvues de rayons, quoi qu'en dise Haeckel (1). En un mot, c'est un être à qui l'on paraît tout refuser, mais à qui on prête tout ce qu'il faut... Encore une fois, cela était nécessaire.

Maintenant, raisonnons et concluons.

III

En premier lieu, ce rebord membraneux qui se dresse en dessus et en dessous de l'Amphioxus, quel est-il? Doit-on le regarder comme des nageoires ou des rudiments de nageoires ?

A mon sens, il est impossible de faire cette confusion; car, enfin, il y a une différence des plus notables entre la nageoire d'un poisson, si rudimentaire soit-elle, et la membrane de l'Amphioxus. Les nageoires des poissons ne sont pas des sacs enveloppant l'animal tout entier ; tandis que, chez l'Amphioxus, cette membrane transparente, ce tégument en est un véritable, qui l'enferme dans toute sa longueur, comme chez les ascidies; et notons de plus qu'il flotte autour de lui. Quant à cette lancette par laquelle on le termine, elle est grandement exagérée; mais il la fallait absolument pour pouvoir dire que ce *poisson* avait une nageoire caudale.

Remarquons ensuite que dans l'Amphioxus, l'anus n'a pas d'ouverture extérieure, qu'il n'est pas subventral comme chez les poissons, mais qu'il s'ouvre dans le sac qui laisse échapper les excréments par le pore abdominal.

2° On parle de la *corde dorsale* qui, avec ses disques (car il y a des zoologistes qui prétendent les avoir vus), serait le premier échelon de la colonne vertébrale. Mais Haeckel lui-même reconnaît cette *corde dorsale* dans l'embryon des ascidies (classe des Tuniciers). « Dans cette queue (de

(1) HAECKEL. *Histoire de la création*, p. 671, explication de la planche XIII.

l'embryon de l'ascidie), dit-il, se développe un cordon cylindrique, composé de cellules, qui se continue dans le corps de la larve entre le tube intestinal et le tube nerveux : c'est la *notocorde* ou *chorda dorsalis* dont jusqu'alors on n'avait jamais vu de traces chez les invertébrés (1). » Or ici, de deux choses l'une : si l'Amphioxus est compté parmi les vertébrés parce qu'il a cette corde dorsale, alors les ascidies doivent aussi faire partie de cet embranchement; si elles n'en font pas partie, pourquoi y mettre l'Amphioxus qui, sous tant de rapports, leur ressemble ? Il est vrai qu'Haeckel dit aussi que ce phénomène embryologique prouve « irréfutablement la parenté généalogique de l'ascidie et du vertébré » (2). Pourquoi, dans ce cas, ne pas les mettre ensemble ?

Mais, paraît-il, l'ascidie joue de malheur, et c'est un être que la nature a traité en marâtre. Pendant que « l'Amphioxus continue à évoluer progressivement et devient analogue à la forme ancestrale des vertébrés supérieurs, l'ascidie, au contraire, subit une métamorphose régressive, et, à l'état adulte, elle finit par se ranger parmi les plus imparfaits des vers » (3). Et ce ne serait pas chez elle le seul phénomène de régression ; il y aurait aussi celle du *tube médullaire*. « Tandis que chez l'Amphioxus, dit toujours le professeur d'Iéna, la moelle épinière va se perfectionnant, le tube médullaire de la larve de l'ascidie, au contraire, se réduit à n'être plus qu'un petit ganglion nerveux insignifiant, situé au-dessus de l'orifice buccal, sur la cage branchiale, et dont le petit volume atteste le très humble degré du *développement intellectuel* chez cet animal (4). » Pauvre ascidie ! mais d'abord, Haeckel est-il bien sûr que, chez cet être disgracié, le système nerveux se réduise à ce petit ganglion, au fur et à mesure qu'il se développe ? Et cette corde dorsale de la larve ascidienne, que devient-elle ? Pourquoi disparaît-elle ? C'est ce qu'il ne dit pas.

(1) Haeckel. *Anthropogénie ;* 14e leçon, p. 293.
(2) Id. *ibid.*
(3) Id. *ibid.*
(4) Haeckel. *Anthropogénie ;* 14e leçon, p. 295.

D'ailleurs, au fond, qu'est-ce que cela prouverait ? que l'Amphioxus est tout simplement un peu plus perfectionné, et qu'étant lui-même *ascidie* par sa conformation, il occuperait un rang plus élevé dans cette tribu. Et puis, soit dit en passant, on est d'accord pour ranger les mollusques, dans la série animale, en dessous des poissons ; cela est un fait. Et, cependant, n'ont-ils pas un système nerveux, pour ne parler que de celui-là, bien plus compliqué que celui de l'*antique* Amphioxus ? Alors, ils devraient encore passer avant lui.

Il est vrai qu'ils n'ont pas de notocorde. Mais si les mollusques sont privés de cette corde dorsale, on trouve chez un grand nombre d'entre eux, et surtout chez les *céphalopodes*, des pièces cartilagineuses de soutien très abondantes. « La plus importante se trouve dans la tête, et sert d'enveloppe aux centres nerveux, de soutien aux organes de vision et d'ouïe, et en même temps de point d'attache à un riche appareil musculaire (1). » On comprend dès lors que la présence de ces conformations, composées des mêmes éléments histologiques que ceux du squelette primordial des vertébrés, a pu faire admettre, par certains auteurs, des rapports de parenté entre ces derniers et les mollusques.

3° Si maintenant. on examine l'appareil *circulatoire* de l'Amphioxus, on relèvera d'autres aveux. Cet appareil, a-t-on vu, est un appareil tubulaire fermé, impair, parcourant tout le corps le long du tube digestif, et ayant des pulsations dans toute sa longueur, supérieurement et inférieurement ; en outre, il n'y a pas de cœur. En un mot, analogie complète entre ce système et celui des vers. Et Haeckel, qui le constate, dit que Jean Müller avait déjà noté cette ressemblance évidente entre les deux circulations. L'Amphioxus a donc le système circulatoire des vers. Il faut convenir que pour un vertébré, c'est bien étonnant et surtout bien maigre !

4° Quant aux *reins*, doit-on s'en rapporter à l'opinion des corpuscules glandulaires de Müller ? Il semble que non ;

(1) Gegenbaur. *Manuel d'anatomie comparée ;* page 464.

et, d'après Haeckel, l'absence complète des reins serait une des particularités anatomiques de l'Amphioxus. « Si l'on songe, dit-il, au rôle important de ces glandes excrétoires dans la physiologie du règne animal ; si l'on se rappelle qu'elles existent même chez des animaux très inférieurs, par exemple chez les vers rubanés et autres vers inférieurs, on s'étonnera de leur absence chez l'Amphioxus (1). »

Voilà donc cet *intéressant* vertébré qui, d'après son plus grand protecteur lui-même, est dépourvu d'un organe qui existe chez des êtres inférieurs à lui. Toutefois, il ne faudrait pas trop préjuger, car « l'anatomie comparée nous permet d'affirmer, reprend le professeur, que les ancêtres de l'Amphioxus ont eu des reins, et il nous est permis de *supposer* que, peut-être, on trouvera encore chez l'Amphioxus des reins rudimentaires, dernier reste de l'organe disparu » (2).

Or, que conclure de là, sinon que l'Amphioxus n'a pas progressé en tout, et que sur certains points il aurait dégénéré de ses ancêtres. C'est encore là une de ces contradictions haeckéliennes qu'on relève à chaque instant.

5° Dans la description de l'Amphioxus, je n'ai pas parlé de son *système musculaire*. C'était inutile ; on sait bien que, nécessairement, il en existe un ; et chez les ascidies, il y a aussi une apparence de muscles striés. Mais a-t-il vraiment en dessus et en dessous de l'axe de son corps les deux grandes masses musculaires et allongées qu'on lui prête ? c'est une question ; et, examen fait, il est des zoologistes qui ne les regarderaient pas comme étant véritablement des muscles.

Je résume. Laissant de côté les descriptions et définitions un peu fantaisistes que certains auteurs ont données de cet être, « le plus intéressant des vertébrés après l'homme » ! je dirai :

L'*Amphioxus lanceolatus* est un petit animal marin, aplati latéralement et acuminé aux deux extrémités, enve-

(1) Haeckel. *Anthropogenie ;* 13e leçon, p. 267.
(2) Ibid.

loppé extérieurement dans une membrane transparente et flottante, ayant une cavité buccale donnant entrée à un sac branchial, lequel se prolonge par un intestin pourvu de *cils vibratiles*, et terminé par un anus latéral qui s'ouvre dans le sac d'enveloppe. Appareil circulatoire analogue à celui des vers; pas de cœur ni de système lymphatique. Système nerveux composé d'une moelle épinière, sans renflement intérieur; d'où pas de cerveau. Seuls sens de l'odorat et de la vision. Dans toute sa longueur, un cordon gélatino-cartilagineux ou corde dorsale. Pas de membres. Reins contestés.

En un mot, l'Amphioxus ne serait qu'un *ascidien*.

En effet, aucun vertébré n'a une membrane flottante d'enveloppe, comme l'Amphioxus; aucun, comme lui, n'a un intestin pourvu de cils vibratiles, et faisant suite à l'organe branchial; aucun, comme lui, ne possède un anus latéral qui ne débouche pas à l'extérieur. Et tous, sauf lui seul, ont une tête, un cœur, un système lymphatique. Pourquoi alors en faire un vertébré? Il n'a guère pour lui que sa corde dorsale. Or, on a vu que les ascidies en avaient une aussi, dans leur état larvaire. Darwin avait donc raison de dire que cet animal « était surtout remarquable par ses caractères négatifs ». D'un autre côté, une foule d'ascidiens sont constitués comme l'Amphioxus; pourquoi ne pas alors le réunir à cette famille? Mais l'esprit de système devait passer avant tout; peu importaient les contradictions. Et, cependant, quand certains zoologistes, après avoir fait descendre l'Amphioxus des ascidies, ont donné cet animal, d'une organisation si simple, pour ancêtre à tous les vertébrés, ils ne se sont point préoccupés de savoir à quelle époque ce branchiostome à son tour a commencé d'exister sur le globe. « Par une exagération singulière, ils ont cru trouver dans ces animaux un lien unissant les vertébrés aux mollusques inférieurs, ce qui leur a suffi pour expliquer l'apparition de tous les vertébrés, quelle qu'en soit la classe (1). » Ainsi s'exprime *Paul*

(1) Paul Gervais : *Eléments de zoologie*, 3e édit., p. 530.

Gervais qui, lui, ne croyait pas que l'Amphioxus fût un poisson, bien qu'il ait l'air de le mettre à leur suite. Quant à le regarder comme l'un de nos ancêtres, à admettre les théories d'évolution, il en était bien loin.

O. Schmidt dit que la structure intérieure de l'Amphioxus est si simple, *que c'est à tort* qu'on désigne généralement cet être comme un poisson. Et, ajoute-t-il, « la différence est si grande entre cet animal et les autres poissons proprement dits, qu'il demeure possible que la voie de développement parcourue par les poissons n'ait pas renfermé de périodes à formes d'amphioxus » (1).

Mais que voulez-vous? ne trouve-t-on pas déjà, au siècle dernier, un *de Maillet* (Telliamed) affirmant que tous les animaux ont été primitivement poissons, et faisant descendre l'homme d'un poisson, tout comme les autres? *Duhamel*, que l'on a dit être un savant, ne veut-il pas que l'homme, par des transitions successives, tire son origine du genre poisson? Les nageoires sont devenues des bras; les jambes furent la queue, qui s'est divisée; et il n'y a pas jusqu'à l'emplacement des écailles qui ne se dessine sur toutes les parties du corps. « La morphologie nous enseigne clairement, dit Darwin, que nos poumons ne sont qu'une vessie natatoire modifiée, qui servait autrefois de flotteur. Les fentes du cou de l'embryon humain indiquent la place où les branchies existaient alors. Les périodes lunaires de quelques-unes de nos fonctions périodiques semblent constituer une trace de notre patrie primitive, c'est-à-dire une côte lavée par les marées (2). »

Mais jusqu'où ne va pas la raison humaine, en fait d'aberration, quand une fois elle a dévié de sa route? Par une sorte d'engrenage fatal, et sans s'apercevoir du piège dans lequel elle est tombée tout d'abord, elle va, elle marche toujours, faisant tout plier devant elle, entassant hypothèses sur hypothèses, contradictions sur contradictions, pour arriver ensuite à la négation de tout, sauf de ce qu'elle a rêvé d'une

(1) *Descendance et Darwinisme*, p. 227 et 228.
(2) DARWIN. *Descendance de l'homme*; ch. VI, p. 175.

manière si insensée. On imaginera vingt et un ancêtres de l'homme, depuis la *monère* jusqu'à l'*homme singe*, en passant par l'Amphioxus, et l'on viendra vous dire que « si un seul des anneaux de cette chaîne n'avait pas existé, l'homme ne serait pas exactement ce qu'il est (1). Cette origine, Darwin en convient lui-même, est de *qualité peu élevée;* et ce ne sont pas toutes ses affirmations et toutes ses circonlocutions qui m'empêcheraient d'en éprouver de la honte si elle était vraie; quand bien même il me dirait que « l'organisme le plus humble est encore quelque chose de bien supérieur à la poussière inorganique que nous foulons aux pieds » (2). On a beau faire et beau protester, cette poussière inorganique a été pétrie des mains de Dieu et animée par Lui pour former l'homme. Et, opinion pour opinion, puisque le récit de la Bible, pour ces savants, n'en est qu'une, j'aime mieux la mienne, qui a été et qui est encore celle d'une foule de gens sensés, et je la garde, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé irréfutablement le contraire. Et, dussé-je passer pour *ignorant théologien*, être comme un de ces philosophes « vivant encore dans l'erreur anthropocentrique, et pour qui l'homme est le but prémédité de la création, la raison d'être de la vie terrestre tout entière (3) », je dirais toujours qu'en admettant pareil système on foule aux pieds la dignité de l'humanité, les droits les plus sacrés de la raison humaine.

Je voulais terminer ici ce petit aperçu; mais, réflexion faite, je n'ai pu résister au désir de transcrire une demi-page d'Haeckel. Elle achèvera peut-être de convaincre ceux qui ne le sont pas encore. C'est un chef-d'œuvre de genre qui se passe de commentaires :

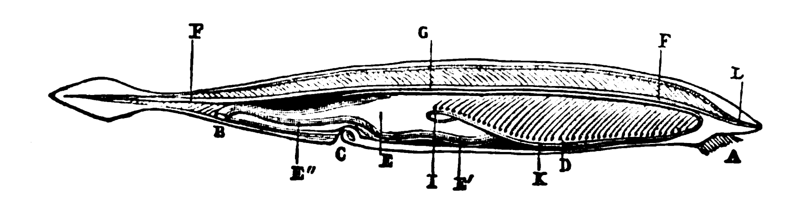
« Cette indignation contre le grand et sincère respect que je porte à l'Amphioxus, a toujours été pour moi, dit-il, incompréhensible. Rencontrons-nous un bois de vieux chênes, et nous arrive-t-il d'exprimer, en termes enthousiastes,

(1) Darwin. *Descendance de l'homme;* ch. vi, p. 180.
(2) Darwin. *Descendance de l'homme;* ch. vi, p. 180.
(3) Haeckel. *Anthropogénie*, 14e leçon.

notre vénération pour des arbres âgés peut-être de mille ans, tout le monde le trouve naturel. Mais il y a plus de sublime dans l'Amphioxus que dans le chêne, et bien plus encore dans l'ascidie. Que sont les mille années de la vie d'un chêne en regard des millions d'années de l'histoire de l'Amphioxus ? En dehors même de son âge, l'antique Amphioxus mérite notre vénération, quoiqu'il n'ait ni crâne, ni cerveau, ni membres, parce qu'il est la chair de notre chair, le sang de notre sang. L'Amphioxus mérite plus notre admiration, notre pieux respect, que le fatras d'objets inutiles auxquels des nations soi-disant civilisées élèvent des temples et qu'elles honorent par des processions (1). »

Un blasphème ne pouvait mieux finir cette page d'insanités !

(1) HAECKEL. *Anthropogénie ;* 14e leçon, p. 300.



AMPHIOXUS LANCEOLATUS

A. Bouche entourée de cirrhes.
B. Anus.
C. Pore abdominal.
D. Sac branchial et stomacal.
E. Portion renflée de l'intestin.
E'. Cæcum hépatique. (Foie ?)
E''. Intestin et rectum.
F. Moelle épinière. G. Corde dorsale.
I. K. Tronc longitudinal sanguin.
L. Point oculaire.

N. B. — *Elargissement caudal trop exagéré.*



DE

L'HYMNOLOGIE LATINE

A propos d'un ouvrage récent (1).

Quelque désir qu'on ait d'épargner à un auteur un éloge banal, il est bien difficile, quand on annonce un nouvel ouvrage de M. U. Chevalier, d'éviter l'épithète de bénédictin. Il a dû s'y résigner, depuis si longtemps que la critique s'en sert pour caractériser ses publications. Et de fait, n'évoquent-elles pas devant l'esprit du lecteur les plus glorieux souvenirs de l'érudition française ? N'est-ce pas à cette forte race de savants qu'il appartient, par une énergie de travail que vingt-cinq années de fouilles et de veilles ralentissent à peine, par une fermeté de critique qui n'est jamais ni téméraire ni timide, par une science aussi étendue qu'exacte et méthodique ? Un savant qui s'entend bien aux œuvres bénédictines prétendait même un jour que M. Chevalier avait sur les Bénédictins cet avantage, qu'il savait l'art de se créer par son initiative personnelle les ressources que ses devanciers trouvaient dans l'appui d'une puissante corporation. Je n'ai garde d'y contredire ; des livres comme le *Répertoire des sources historiques du moyen*

(1) *Repertorium hymnologicum*, par le chanoine U. Chevalier, correspondant de l'Institut, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, 1er fasc. (A-D), Louvain, Lefèvre, 1889.

âge et comme celui dont nous annonçons la publication, semblent plutôt l'œuvre d'une congrégation que d'un homme. D'ailleurs si le mot est devenu banal, j'avoue n'en pas voir qui rende mieux l'impression qu'on éprouve à lire attentivement ces pages si denses, toutes en abréviations et en formules, qui composent le *Repertorium hymnologicum*. Que de travail, que de veilles, et, par-dessus tout, quelle méthode suppose ce *catalogue des chants*, *hymnes*, *proses*, *séquences*, *tropes en usage dans l'Église latine depuis l'origine jusqu'à nos jours !*

En signalant cet ouvrage aux lecteurs de l'*Université catholique*, je voudrais pouvoir en montrer l'opportunité et l'utilité. Pour cela, le moyen le plus simple, sinon le plus court, est de voir ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur le terrain hymnologique, les lacunes des travaux antérieurs et les services que l'ouvrage de M. Chevalier est appelé à rendre aux travaux futurs.

I

Notre siècle n'a eu que le mérite de renouveler les études hymnologiques, il n'en a pas eu l'initiative. Il y a longtemps que la science, stimulée par la piété ou simplement par la curiosité littéraire, s'est sentie attirée vers ces chants qui, depuis saint Hilaire de Poitiers, Prudence, saint Ambroise, Fortunat, Claudien Mamert et saint Grégoire le Grand prêtaient aux lèvres chrétiennes les accents de la prière liturgique. Dès les premières années de l'imprimerie, on voit apparaître dans la littérature religieuse des recueils d'hymnes, inspirés, il est vrai, plutôt par la piété que par le souci de réunir en corps les monuments hymnographiques. Ce sont des explications, *Expositiones*, *Enarrationes*, c'est-à-dire des commentaires à l'usage du clergé ou des fidèles. Le premier par la date remontait au XIII[e] siècle ; il nous est parvenu, souvent réimprimé, sous le nom d'Hila-

rius (1), auteur absolument inconnu d'ailleurs. Au XV[e] siècle, nous rencontrons le pieux écrivain, célèbre par tant de travaux ascétiques, Denys le Chartreux (2). Sa piété contemplative lui avait fait décerner le titre de docteur *extatique*; et, pourtant, son commentaire se distingue par une spiritualité pratique et sobre, qui a pu servir de modèle aux commentateurs des siècles suivants. On cite encore pour ce siècle l'ouvrage de H. Quintell (3).

Avec le XVI[e] siècle, le nombre des recueils d'hymnes augmente sensiblement. Ce fait s'explique sans doute par l'influence des querelles religieuses, qui portent l'attention sur toutes les manifestations du culte, et aussi de l'humanisme, qui voit dans l'hymnographie chrétienne une forme littéraire à étudier. Chez les uns, la pensée pieuse semble prédominante; tels sont Hermann Torrentinus (4), professeur de belles-lettres à Groningue, Bacherius (5), dominicain, professeur de Théologie à Louvain, Michel Timothée (6), de Rimini, et le célèbre jésuite Possevin (7). Chez les autres, on devine plutôt un but scientifique; c'est le cas de Bebel (8), de Tubingue, un de ceux qui ont contribué des premiers à répandre en Allemagne le goût de l'antiquité, de l'Alsacien Wimpheling (9), professeur à Heidelberg, du Flamand George Cassandre (10), qui essaya assez hardiment de jouer entre Catholiques et Calvinistes le rôle de conciliateur, d'Ellinger (11), médecin à Leipzig, à la fois savant et lettré. Il faut faire une place à part au recueil de Josse Clichtové (Clichtoue) (12), originaire de la Flandre et chanoine de

(1) *Expositio hymnorum cum notabili comment.*, Paris, 1485.
(2) *Hymnorum aliquot veterum Eccl. pia nec minus erudita enarratio*, Paris 1542. — Denys était mort en 1471.
(3) *Expositio sacrorum carminum*, Colon. 1492.
(4) *Hymni et sequentiæ*, Antuerp., 1550.
(5) *Tabula sacrorum carminum*, Duaci, 1579.
(6) *In hymnos eccl. brevis elucidatio.*, Venet. 1582.
(7) *Inni sacri del breviario rom.*, Venez. 1599.
(8) *Liber Hymnorum*, 1501.
(9) *Hymni de tempore*, 1519.
(10) *Hymni ecclesiast.*, Colon. 1556.
(11) *Hymni Eccles.*, 1578.
(12) *Elucidatorium ecclesiasticum*, Paris, 1515.

Chartres, l'un des premiers adversaires du luthéranisme. Son commentaire se fait remarquer par son érudition, et son recueil par la place qu'il donne aux hymnographes du moyen âge ; c'est ainsi qu'il contient 37 proses d'Adam de Saint-Victor. George Fabricius (1), de Kemnitz, publia aussi un recueil d'hymnes anciennes ; mais on lui a reproché avec raison d'avoir trop cédé à ses goûts d'humaniste en remaniant les textes qu'il éditait.

Les travaux hymnologiques sont assez rares au XVII[e] siècle. On n'y trouve que deux hymnaires, accompagnés de commentaires (2). Par contre, trois ouvrages semblent ouvrir à l'hymnologie une voie nouvelle, celle des recueils particuliers à un saint ou à une région. Un auteur ascétique, le jésuite Antoine de Balinghem, compose son *Parnassus Marianus* (1624), et Tamayo publie son grand *Martyrologium hispanicum* (1651-59), renfermant les hymnes qui célèbrent les martyrs espagnols. Le seul nom que l'histoire de l'hymnologie nous offre pour la France est celui du P. Guyet, jésuite de Tours, qui fait une bonne place aux hymnes dans son grand ouvrage sur les fêtes locales (3). On ne peut être surpris que notre XVII[e] siècle se soit peu occupé de ces études. Les hymnes du moyen âge ne pouvaient guère être goûtées en un temps où l'art si original de nos cathédrales était dédaigneusement traité de gothique, c'est-à-dire, dans la langue d'alors, de barbare, et où notre vieille littérature elle-même ne rencontrait, sauf de rares exceptions, que le mépris superbe d'esprits formés à l'école de Malherbe et de Boileau. Quant aux hymnes antérieures au X[e] siècle, des lettrés si pénétrés des grâces de l'ode horatienne, ne pardonnaient qu'à regret, et par respect pour des noms antiques et vénérés — et encore pas toujours — les infractions qu'ils y trouvaient aux règles de la tradition classique. Ce n'est pas qu'un siècle si profondément reli-

(1) *Poem. sacrorum*, Bâle, 1560.

(2) Pauli Palanterii, *Explicatio illustris in hymnos Eccl.*, Bononiæ, 1606. — Greg. Valent. a Marsalia, *Hymnodia cum comment. uberr.*, Venet. 1646.

(3) *Heortologia, sive de festis propriis locorum*, in-fol. Paris, 1657.

gieux se soit désintéressé d'une partie si importante du culte chrétien ; mais au lieu de s'attacher à étudier les hymnes des âges précédents, l'activité religieuse se porta de préférence à en composer de nouvelles. On sait qu'avec Jean-Baptiste (1) et Claude Santeul (2), le P. Commire (3), le P. Jean Eudes (4), Simon Gourdan (5), et bien d'autres ont pu assister à un brillant réveil de l'hymnographie chrétienne (6). Ce fut à peu près l'occupation du XVIIe siècle ; je dis à peu près, car on pourrait encore signaler des traductions d'anciennes hymnes, telles que les traductions en vers des hymnes du Bréviaire romain par Corneille (7) et par Racine (8), et aussi les recherches de Mabillon et de Martène, lesquelles, sans avoir spécialement les hymnes pour objet, ne laissèrent pas d'être utiles à l'hymnologie.

Le XVIIIe siècle ne fait guère que suivre l'exemple du siècle précédent. Chez nous, on continue à faire des hymnes, quelquefois, il est vrai, avec un singulier bonheur. Le mérite de Coffin (9) est assez connu, ses hymnes ayant eu, comme celles de J.-B. Santeul, l'honneur d'être chantées dans presque toutes les Eglises de France, pendant plus d'un siècle. Un autre hymnographe, moins célèbre, l'égale presque par d'autres qualités : c'est le jésuite François Ou-

(1) *Hymni sacri*, 1698.
(2) *Hymni sacri*, 1723.
(3) *Carmina*, 1678, etc.
(4) *Offices*, 1648, etc. — *Recueil d'hymnes*, 1881.
(5) *Ms. Bibl. nat.*, l. 14839-40-1.
(6) Ce serait peut-être ici le lieu de parler de la révision du Bréviaire romain sous Urbain VIII ; il en sera question dans la seconde partie de ce travail, à propos de la liturgie.
(7) Cette traduction, publiée en 1670, comprenait 112 hymnes, Corn., *Collect. des gr. écr.*, IX, 449.
(8) La traduction de Racine — 17 hymnes — publiée dans le *Bréviaire* de Le Tourneux (1688), était une « œuvre moitié de première jeunesse, moitié d'un âge beaucoup plus mûr, et dans laquelle se fait reconnaitre à de beaux vers la touche d'un vrai poète ». (Ad. Régnier, Racine, *Coll. des gr. écr.*, IV, 98.) On sait que ce bréviaire fut censuré l'année même de sa publication par l'Officialité de Paris, avec des considérants qui visaient quelques hymnes de Racine comme entachées de jansénisme.
(9) *Hymni sacri*, 1736.

din (1), qui sut écrire des hymnes de grand style, mais dont la noblesse, un peu solennelle, contrastait avec la sobre simplicité de Coffin. Les hymnaires sont très rares ; du moins, surpassent-ils d'ordinaire par la critique les recueils antérieurs. Une place importante est faite aux hymnes dans les œuvres du pieux cardinal Tommasi (2). Le savant bénédictin Martin Gerbert (3), abbé de Saint-Blaise, fait pressentir la critique de notre siècle. Le P. Arevalo, jésuite d'Espagne, réunit les monuments de l'hymnographie espagnole, en mettant en tête de son recueil une très savante dissertation sur les hymnes de l'Eglise (4). Malheureusement, le P. Arevalo était un puriste ; ses corrections trop hardies et trop nombreuses n'ont pas été admises dans la liturgie espagnole.

Avec le XIXe siècle, l'hymnologie se constitue véritablement à l'état de science, tout au moins de science nouvelle. Comme toutes les autres sciences historiques et littéraires, elle a subi l'influence du double courant qui emporte les esprits de notre temps, quelquefois à leur insu : le courant romantique et le courant critique. Depuis le jour où Chateaubriand proclamait que les hymnographes chrétiens « ont réveillé la lyre grecque et latine dans les tombeaux d'Alcée et d'Horace (5) », les esprits ont commencé à se retourner vers cette poésie, trop dédaignée par les classiques, et pourtant toujours si jeune et si fraîche sous son antique vêtement. C'était la première impulsion ; d'autres ne tardèrent pas à se produire, surtout autour de 1830, qui furent décisives. De puissants esprits ont pris à tâche de réhabiliter le moyen âge, et y ont réussi. Après avoir admiré la fière et originale beauté de nos cathédrales gothiques — ces « poèmes de pierre » —, on a voulu pénétrer dans le

(1) *Hymni novi*, 1720 (ex. à la Bibl. de Lyon). Sur les observations qui lui furent faites, le P. Oudin supprima ce recueil ; mais quelques-unes de ses hymnes restèrent dans les bréviaires.
(2) *Op. omnia*, t. II, éd. de Vezzosi, Rom. 1747.
(3) *De cantu et musica*, 2 vol., Saint-Blaise, 1774.
(4) *Hymnodia hispanica*, 1786.
(5) *Gén. du christ.*, IV p., l. I. ch. 3.

temple pour contempler la splendeur des fêtes qu'il avait abritées dans les âges de foi, et aussi pour surprendre l'écho des chants dont avaient retenti ses voûtes mystiques. Parmi les initiateurs qui, en France, ont fait entrer dans les âmes le goût et la passion des choses du moyen âge, particulièrement de notre poésie liturgique, il n'est que juste de rappeler les noms, chers aux catholiques, d'Ozanam, de Montalembert, de dom Guéranger et de M. Léon Gautier. On peut soutenir, sans doute, que l'admiration du moyen âge existait en Allemagne avant de se produire chez nous ; mais quand même on admettrait qu'elle nous est arrivée d'outre-Rhin avec les théories de l'école romantique, on doit reconnaître qu'elle a pris sur notre sol une intensité particulière, et que des œuvres de nos écrivains elle a rayonné, jusque sur les pays étrangers, avec tout l'éclat que notre claire littérature sait donner, même à des idées d'emprunt. La préface de la *Vie de sainte Elisabeth* a plus fait pour la cause du moyen âge que bien des volumes qui ne sont que savants. Que de pensées, du reste, qui nous étaient venues du dehors à l'état nébuleux, sont retournées dans leur pays d'origine en pleine lumière ! Quoi qu'il en soit de ces influences internationales, toujours est-il qu'à l'heure actuelle il n'y a pas au monde de pays cultivé qui ne s'intéresse avec amour à l'hymnologie chrétienne ; et la France, qui avait eu, en somme, si peu de part à l'œuvre des quatre siècles précédents, aura peut-être dans l'avenir la gloire d'avoir joué, dans les études hymnologiques de notre siècle, le rôle d'excitateur et de guide.

Dans l'ordre scientifique, l'admiration est un puissant stimulant, mais elle n'est que cela. Elle ne suffit pas à renouveler une science. Il y faut un autre facteur : l'esprit de réflexion et de méthode, ou, pour l'appeler d'un nom plus moderne, l'esprit critique. Sans doute, la chose n'est pas aussi nouvelle qu'on pense ; il serait puéril et injuste de le dénier aux savants des siècles passés. Ce qui est vrai, c'est que cet esprit s'est considérablement développé dans notre siècle, surtout depuis une cinquantaine d'années, qu'il a donné aux méthodes plus de précision, aux recher-

ches plus de rigueur, et qu'il s'est appliqué aux matières les plus variées, créant des sciences nouvelles, et renouvelant les sciences anciennes. Par exemple, pour tous les textes qui nous sont venus de l'antiquité ou du moyen âge, l'esprit critique a formulé des règles sévères pour en établir l'authenticité et l'intégrité ; ces règles, codifiées par d'éminents esprits, constituent la méthode scientifique applicable aux textes. L'hymnologie en a bénéficié comme toutes les branches de la littérature profane ou sacrée. Sous l'inspiration et la direction des nouvelles méthodes, elle est devenue, elle aussi, une science nouvelle, si tant est qu'elle méritât avant notre siècle le nom même de science.

C'est ce qui explique l'œuvre de prédilection du XIX[e] siècle en matière hymnologique. Avant de tirer de nos hymnes tout le parti qu'en attendent l'histoire religieuse et l'histoire littéraire, on est préoccupé avant tout de réunir les matériaux dispersés de cette vaste littérature, d'en bien déterminer la valeur, et de les éditer, autant que faire se peut, dans leur pureté native. La besogne est rarement facile ; il faut être initié aux secrets de la paléographie et de la critique textuelle, connaître à fond l'usage du latin chrétien et les règles de la poésie métrique et rythmique, être au courant de l'histoire littéraire comme de l'histoire religieuse. Dès qu'un éditeur présente quelque lacune sur un point quelconque, cette lacune se trahit vite dans l'œuvre éditée. Or, de notre temps, on édite et on édite beaucoup, les hymnes comme le reste. Le mouvement, cette fois, est bien venu de l'Allemagne, et a gagné presque toutes les contrées de l'Europe et jusqu'aux Etats-Unis.

Pour l'Allemagne, nous citerons dans l'ordre chronologique, les recueils de Rambach (1), de Zabuesnig (2), de Daniel (3), de Reithmayr (4), de Mone (5), de Kehrein (6),

(1) *Anthologie christlicher Gesænge,* 4 vol. Alt. et Leipz., 1817.
(2) *Katolische Kirchenges.*, 3 vol. 1830.
(3) *Thesaurus hymnologicus*, 5 vol. Halis et Lips. 1841-56.
(4) *Flores Patrum latin. et hymn. eccles.* Schaphus. 1853.
(5) *Lateinische Hymnen des Mittelalt.*, 3 vol. Freib. 1853-5.
(6) *Katolische Kirchenlieder*, etc., 3 vol. Würsb. 1859-63. — *Latein Sequenzen des Mittelalt.*, Mainz, 1873.

de Kayser (1), de Morel (2), de Duemmler (3), de Milchsack (4), de Roth (5), et du P. Dreves (6); pour l'Angleterre, l'hymnaire du Bréviaire romain et des Bréviaires de Salisbury et d'York (7), l'hymnaire anglo-saxon (8), l'hymnaire de Salisbury (9), les recueils de Neale (10), de Trench (11), et le supplément que publient en collaboration MM. Weale et E. Misset (12); pour l'Amérique, le recueil de March (13); pour la Suède, celui de Klemming (14); pour l'Italie, celui de Biraghi (15); pour la Suisse, celui de Viguet (16); pour la Belgique, les publications de Poncelet (17). Quant à la France, elle est honorablement représentée par les travaux d'Ozanam (18), de F. Clément (19), de du Méril (20), de L. Gautier (21), de Carnaudet (22), et de l'abbé E. Misset (23), sans oublier la gigantesque publication de la Patrologie de Migne et le *Spicilège* du card. Pitra.

Cela ne veut pas dire qu'on s'interdise les travaux exégétiques. Au contraire, la littérature hymnologique a produit

(1) *Anthol. hymn. latin.* Paderborn, 1865.
(2) *Latein. Hymnen des Mittelalt.*, Einsiedeln, 1866-8.
(3) *Poetæ latini ævi Carolini*, 3 vol. 1880-4.
(4) *Hymni et sequentiæ*, I. Halis, 1886.
(5) *Latein. Hymnen des Mitt.* 1888.
(6) *Analecta hymnica medii ævi*, 7 vol. 1886-90. — Ajoutons qu'une revue hymnologique : *Blatter für Hymnologie*, se publie à Altenburg, sous la direction de MM. Albert Fischer et Linke.
(7) *Hymni eccl. e Brev. rom.* etc. 1838.
(8) *Anglo-saxonic. Hymnarium.* 1851.
(9) *Hymnarium Sarisburiense.* 1851.
(10) *Hymni eccles. ex Brev.* Ox. et Lond. 1851.
(11) *Sacred Latin Poetry*, Lond. 1864.
(12) *Thesauri hymnol. supplem. ampl.* Lond. 1888-9.
(13) *Latin Hymns*, New-York, 1875.
(14) *Hymni, Sequentiæ*, etc., 4 vol. Stockh., 1885-7.
(15) *Inni sinceri e carmi di S. Ambrogio*, Mil. 1862.
(16) *Spicilegium hymnorum et seq. Eccl. lat.* 1880.
(17) *Hymni, seq.* etc. (Analecta Boll. VI, 353 sq.)
(18) *Docum. inédits pour servir à l'hist. litt. de l'Ital.* 1850.
(19) *Carmina e poetis lat. selecta.* 1854. — *Hist. de la mus. relig.* 1860. *Séquences du moyen âge*, 1861.
(20) *Poesie pop. lat.*, 4 vol. 1843-54.
(21) *Œuvres poét. d'Adam de St-Victor*, 2 vol. 1858 (2e édit. 1881.) — *Hist. de la poésie lit. au moyen âge*, I. Tropes, 1886.
(22) *Le Brév. d'Abélard*, Chaumont, 1858.
(23) En collab. avec Weale (cf. note 2).

à cet égard des œuvres très remarquables, et qui surpassent de beaucoup les œuvres similaires des siècles précédents. L'impulsion, dans cette voie, est partie de la France. On se souvient de la campagne menée par dom Guéranger en faveur de la liturgie romaine. Après l'ardent plaidoyer qui avait nom *les Institutions liturgiques* (1840-42), il couronna l'œuvre de sa vie par son *Année liturgique* (1842-1859), livre d'une piété solide et d'une science qui n'est pas aujourd'hui à l'abri de toute critique, mais qui était remarquable pour son époque. A vrai dire, ce n'est pas précisément un commentaire hymnologique, et pourtant nous ne craignons pas de le ranger dans cette catégorie. Les hymnes et les séquences occupent une large place dans ce livre, qui n'avait que la prétention d'offrir un substantiel aliment à la piété des fidèles. Malgré les préférences hautement avouées du célèbre bénédictin pour la liturgie romaine, il ne se fait pas faute d'emprunter leurs meilleures poésies lyriques aux liturgies particulières des ordres religieux et des divers diocèses. A cet égard, il fournit déjà une riche anthologie hymnographique. Mais ce qui est plus précieux encore, c'est la traduction si précise et si élégante qu'il en donne; quand une traduction atteint à cette perfection littéraire et littérale, elle doit être considérée comme l'équivalent d'un commentaire (1).

A sa suite, d'autres traducteurs et commentateurs se sont attachés à ouvrir aux fidèles le trésor de piété qu'enferme notre poésie liturgique. Parmi les ouvrages d'édification,

(1) Pour ne citer qu'un exemple, qui n'a admiré la traduction de l'*Ave Maris stella* (*Carême*, p. 672, 9e éd. 1886), où l'archaïsme du tour fait si bien ressortir la suavité de la prière populaire? La strophe *Vitam præsta puram* pouvait-elle être rendue avec plus de bonheur, en se plaçant à ce point de vue?

Donnez vie innocente
Et sûr pèlerinage,
Pour qu'un jour soit Jésus
Notre liesse à tous.

— On peut signaler à ce propos la tentative originale du P. Ch. Clair, S. J., qui a traduit quelques hymnes en vers de même rythme pour adapter la traduction au chant grégorien, *les Hymnes de l'Église*, Paris, Palmé, 1879.

on peut citer, pour l'Allemagne, ceux de Schlosser (1), de Kœnigsfeld (2), et de Pauly (3) ; pour l'Angleterre, celui du bénédictin Wallace (4). D'autres, sans se désintéresser, tant s'en faut, du but pieux, ont fait dans leurs commentaires une plus large part à la science proprement dite ; tel est, en Allemagne, le docteur Kayser (5), et surtout, en France, l'abbé Pimont (6). Il est infiniment regrettable que ce pieux et savant prêtre, originaire d'Avignon, et vicaire de Notre-Dame de Plaisance (Paris), n'ait pu mettre la dernière main à son œuvre. Mort à la tâche, il n'a eu le temps de publier que trois volumes de l'ouvrage qui avait été le rêve de sa vie sacerdotale et l'occupation de ses loisirs. C'est assez pour la gloire du prêtre et du savant. Il a eu le mérite, qui ne s'était pas rencontré encore dans l'exégèse hymnologique, de réunir beaucoup de critique à une forme remarquablement littéraire. Discussion des variantes, recherche passionnée du texte primitif, obtenu quelquefois au prix de pénibles voyages au fond de l'Allemagne, vastes lectures, emploi judicieux des commentaires précédents, et par-dessus tout enthousiasme raisonné pour le latin chrétien : ce livre se recommande par tous ces titres à l'attention du clergé et même des spécialistes. Il est bien à désirer que l'abbé Pimont trouve un successeur qui, reprenant l'œuvre interrompue, lui donne la suite et le couronnement qu'elle mérite.

Notre siècle, qui a le sentiment très vif des conditions nouvelles faites à la science par l'esprit critique, paraît reculer devant les grands travaux de synthèse hymnologique. Jamais on n'a mieux compris que la crainte des généralisations hâtives est, en matière d'érudition, le commencement de la sagesse. Avant tout, il faut explorer le

(1) *Die Kirche in ihren Liedern*, 2 vol. Freib. 1863.

(2) *Latein. Hymnen*. Bonn, 1865.

(3) *Hymni Brev. rom.*, 3 vol. 1868-70.

(4) *Hymns of the Church*, Lond. 1874.

(5) *Beitræge zur Geschichte und Erklærung der ælt. Kirchenhymnen*, 2 vol. Paderb. 1re éd. 1866-69, 2e, 1881-86. Cf. le c. r. de E. Misset, *Lett. chrét.*, II, 482. — Déjà le recueil de Mone présentait un commentaire perpétuel, extrait des Pères grecs et latins.

(6) *Les Hymnes du Brév. rom.* Paris, Poussielgue, 1874-8-84. (Cf. le c. r. de dom Plaine, *Lett. chr.*, I, 145.)

domaine et exhumer tous les trésors enfouis. Il serait dangereux de construire une théorie avec des matériaux incomplets ; la découverte de demain risquerait de faire chanceler l'édifice de la veille. Voilà pourquoi on attend encore la grande histoire de la lyrique chrétienne. La seule audace qu'on se permette en ce sens, ce sont des introductions, ayant sans doute un caractère général, mais qui ne peuvent avoir la prétention d'offrir au lecteur tous les résultats des découvertes opérées sur le terrain hymnographique. L'ouvrage de Bæhr (1) sur les poètes chrétiens est venu beaucoup trop tôt pour satisfaire aux exigences actuelles de la science. En dehors des recueils et des commentaires, on se contente de monographies portant sur un auteur ou sur un genre particulier. M. Léon Gautier avait brillamment ouvert cette voie par son travail sur Adam de Saint-Victor. Toutefois, c'était une œuvre de début, qui ne pouvait le satisfaire au bout de quelques années. Il l'a rééditée (1881), en utilisant le remarquable travail que M. l'abbé Misset publiait à la même époque dans les *Lettres chrétiennes* (2). L'éminent professeur de l'Ecole des Chartes a commencé depuis quelques années l'histoire de la poésie liturgique au moyen âge, histoire qui avait été précisément, il y a trente-cinq ans, la matière de sa thèse à l'Ecole ; on voit que, malgré ses grands travaux sur les épopées françaises, ce sera l'œuvre préférée de sa vie. Jusqu'ici, nous n'avons que son premier volume sur les *Tropes* (3), ces curieux morceaux d'office qui se rattachent si intimement à l'histoire de la poésie, de la musique et même du théâtre au moyen âge. C'est déjà, quoique dans d'assez étroites limites par rapport à l'hymnologie chrétienne, un essai de généralisation. Le célèbre romaniste Bartsch a également consacré aux séquences une monographie très importante (4).

(1) *Die christlichen Dichter*, Karlsruhe, 1836 (2e éd. 1872).

(2) *Essai philologique et litt. sur les œuvres poét. d'Adam de S.-Vict.* (L. C. II, 76, 238 ; III, 353 ; IV, 204, 371 ; V, 344).

(3) M. L. Gautier a publié depuis *la Poésie religieuse dans les cloitres des* IXe-XIe *siècles*, 47 p. in-8. Paris, Palmé, 1887.

(4) *Die lateinischen Sequenzen des Mittelalters*, 1868.

Est-ce à dire que tous ces travaux du XIXe siècle : publications de textes, commentaires et monographies, ne présentent point de lacunes ? Répondent-ils pleinement aux exigences de l'esprit critique? L'étude de l'ouvrage de M. Chevalier va répondre à cette question.

II

Le but de M. Chevalier est très clairement marqué par le titre et le sous-titre de son ouvrage. Il se propose de cataloguer toutes les pièces lyriques de l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours, quel que soit le nom que ces pièces portent dans l'histoire liturgique : hymnes, proses, séquences ou tropes. C'est, en d'autres termes, l'inventaire aussi complet qu'on puisse pratiquement le rêver de notre poésie liturgique, soit que les pièces qui la composent aient été éditées déjà ou qu'elles ne se trouvent encore que dans les manuscrits. Il a fallu pour cela faire le dépouillement de tous les recueils d'hymnes, de tous les livres de prières, bréviaires, missels, antiphonaires, processionnaires, ou simples livres d'heures, de tous les ouvrages religieux ou purement littéraires, vies de saints, monographies ou revues périodiques, pouvant renfermer quelque document hymnographique, et, en outre, d'un nombre considérable de manuscrits de toute provenance. Cette simple énumération fait suffisamment deviner l'immensité des recherches auxquelles M. Chevalier a dû se livrer dans les bibliothèques publiques ou privées, en France et à l'étranger. On le comprendra mieux encore quand nous aurons dit que le premier fascicule qui va de la lettre A au milieu de la lettre D signale déjà 4.539 pièces, que le manuscrit de l'auteur est terminé avec le chiffre de 24.400, qu'avant la fin de l'impression il l'aura aisément porté à 25.000, et qu'il a l'espoir fondé, avec le temps et de nouveaux voyages, d'atteindre

dans son supplément le chiffre énorme de 30.000 (1).

Ouvrons ce catalogue monumental, pour en saisir la méthode. Les chants d'Eglise y sont enregistrés par l'ordre alphabétique des premiers mots, avec le premier ou les premiers vers de la pièce (2). Puis viennent tous les renseignements que l'auteur a pu recueillir, ceux du moins qui peuvent être utiles aux travailleurs: 1° la nature du morceau: chant, hymne, séquence, prose ou trope, avec l'indication de la fête et de la partie de l'office auxquelles il appartient ; 2° le nombre des strophes et des vers composant la strophe ; 3° le nom de l'auteur, certain, probable ou douteux, tout au moins le siècle où le morceau apparaît pour la première fois ; 4° les sources manuscrites ou imprimées où il se trouve, spécialement les bréviaires et les missels, avec la date du manuscrit ou de l'édition ; 5° la liste des auteurs qui l'ont édité, traduit ou commenté. Tout cela tient en quelques lignes, grâce à un système d'abréviation très simple dont il donne la clef. Prenons un exemple un peu au hasard. Soit l'hymne si populaire de l'*Ave maris stella :* que nous apprend M. Chevalier, si nous voulons nous renseigner sur cette hymne pour un travail quelconque? Nous voyons que c'est une hymne consacrée à l'office de la sainte Vierge, qui a toujours eu six strophes de quatre vers avec une doxologie, et dont l'auteur est vraisemblablement Venance Fortunat, ce qui lui donne la respectable antiquité d'à peu près treize siècles. Nous apprenons ensuite qu'elle est dans 27 bréviaires des xve et xvie siècles indépendamment de tous les bréviaires de France, ce qui lui assigne pour la distribution géographique les limites mêmes du monde chrétien ; et qu'enfin elle est reproduite, commentée ou critiquée dans 24 ouvrages dont le titre et la page sont indiqués.

(1) A défaut de l'introduction, que M. Chevalier ne publiera qu'à l'achèvement de l'ouvrage, j'ai dû lui demander quelques renseignements que la lecture du premier fascicule ne pouvait fournir.

(2) Pour l'orthographe du latin, M. Chevalier, sans se soucier des systèmes actuels, assez mal fixés encore, s'en est sagement tenu au système officiel de l'Eglise dans les éditions de la Bible, du Martyrologe et des anciens bréviaires et missels.

Lors même que le *Repertorium hymnologicum* devrait se borner à cette simple nomenclature, qui n'est aride qu'en apparence, il rendrait déjà aux travailleurs un service du plus haut prix. On sait que jusqu'à ce jour il n'existait aucune bibliographie hymnologique (1). Quand un savant, eût-il d'ailleurs l'érudition la plus vaste, comme MM. Léopold Delisle ou B. Hauréau, rencontrait un chant d'Eglise dans un manuscrit du moyen âge, il lui était bien difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir s'il était connu ou inconnu, imprimé ou inédit. Une revue, ordinairement bien renseignée, a commis à cet égard une méprise assez explicable, mais qui n'en est pas moins fort instructive. La *Revue de l'Art chrétien* vient gravement de publier, en qualité de pièce inédite, la prose *Verbum bonum et suave* (2); il n'y a qu'un petit malheur, c'est que cette prose se trouve intégralement dans 54 missels et 15 éditions, sans compter d'autres écrits qui n'en donnent que les variantes. C'est l'ouvrage de M. Chevalier qui va révéler la méprise. Il est vraisemblable que pareille erreur n'est pas isolée, et que les éditeurs d'hymnes anciennes pourraient, à la lecture du *Repertorium hymnologicum*, regretter amèrement que cette bibliographie n'ait pas existé de leur temps. Il n'est pas surprenant que tel éditeur contemporain, d'ailleurs érudit et perspicace, recoure sans cesse aux lumières de M. Chevalier pour s'édifier sur la notoriété et la valeur des pièces qu'il se propose d'imprimer.

C'est que, à défaut de bibliographie, on ne peut se renseigner qu'à l'aide des listes fournies par les plus importantes des collections que nous avons signalées plus haut. Or, il n'y a là, en somme, que des ressources bien limitées. Les cinq volumes de Daniel ne contiennent que 1.500 pièces environ, les trois volumes de Mone n'en ont que 1.215,

(1) Il vient d'en paraître une en Angleterre, en même temps que celle de M. Chevalier : Moorsom, *A historical companion to hymns ancient and modern*, etc. London, 1889. M. Chevalier n'a rien à craindre de la comparaison ; la bibliographie anglaise n'a que 25 hymnes latines en regard des 2.297 de M. Chevalier pour la lettre A ; le reste à proportion !

(2) T. VII, p. 298.

et le volume de Kehrein seulement 895. Cela fait bien un total de 3.610 pièces ; mais il faut en rabattre considérablement. Les séquences de Kehrein se retrouvent presque toutes dans les recueils de ses deux devanciers, lesquels doivent subir encore une réduction, car les deux derniers volumes de Daniel, publiés après l'ouvrage de Mone, reproduisent bon nombre des pièces découvertes par son heureux émule. Conçoit-on l'embarras d'un chercheur qui n'a, pour identifier une pièce, que le secours de ces maigres listes ? Reste bien le recueil de P. Dreves, qui en est déjà à son septième volume. Sans parler ici de la valeur critique de l'ouvrage, qui a été vivement contestée (1), il ne peut offrir non plus beaucoup d'indications utiles. Sur les 1.194 pièces qu'il contient au total, bon nombre sans doute avaient échappé aux investigations de ses prédécesseurs, et il y a là un supplément d'information qui n'est pas à dédaigner. Mais que de pièces médiocres et sans intérêt, telles que les interminables compositions de Conrad de Gaming, d'Albert de Prague et d'Ulric de Wessobrunn, qui ne font guère que grossir le volume, sans grand profit pour la science !

Le *Repertorium hymnologicum* sera donc pour les éditeurs futurs un véritable outil de précision ; ajoutons qu'il est aussi pour les travaux antérieurs une sorte de criterium qui peut servir à en découvrir les lacunes. Qu'on l'applique à quelques recueils d'hymnes, et on remarquera qu'ils sont bien loin de suffire aux besoins de la science. Je viens de nommer le P. Dreves ; il lui arrive de donner une hymne uniquement d'après les manuscrits, sans nous laisser soupçonner qu'elle se trouve également dans les bréviaires allemands, qu'il doit bien connaître ; c'est à M. Chevalier qu'il faudra demander ce renseignement,

(1) Cf. le c.r. de M. l'abbé Misset sur l'*Hymnarius Moissiacensis*, dans le *Bull. Crit.* IX, 81, et la réplique du P. Dreves, ib. 212. Le P. Dreves a pu avoir raison du ton par trop vif de la critique, il ne semble pas avoir répondu suffisamment au fond même de la critique. D'autre part, les *Et. Relig.* (t. XLVII, p. 686) ont exagéré l'éloge en disant que « les Analecta (du P. Dreves) seront la collection la plus riche en ce genre, laissant peu de chose à glaner aux chercheurs à venir ».

souvent important pour l'histoire de la liturgie. La même critique peut être adressée à M. Klemming ; son recueil, spécial du reste à la Suède, ne présente qu'un texte de chaque hymne ou séquence. Il a eu le tort, grave au point de vue de l'histoire liturgique, de ne pas faire la collation des autres bréviaires ou missels suédois qui renferment la même pièce. On pourrait faire le même reproche à d'autres recueils : dom Guéranger, par exemple, n'a consulté que peu de sources — une ou deux — pour les pièces qu'il a éditées ; ses séquences reproduisent l'unique missel de Cluny de 1527. Pour les mêmes pièces, M. Chevalier indique parfois jusqu'à cinquante missels ; cette seule constatation prouve que la comparaison de ces sources doit notablement améliorer les textes de dom Guéranger.

Encore un exemple : la critique a fait un chaleureux accueil au premier volume de l'*Histoire de la poésie liturgique* de M. L. Gautier. A bien des égards, ce n'était que justice. Et pourtant, consultez M. Chevalier. Il vous apprendra que les *Tropes* de M. L. Gautier ne font aucun cas, ou à peu près, des textes imprimés. Pour le *Cunctipotens genitor* (n° 4128 du *R. H.*), M. L. Gautier indique bien 15 manuscrits, mais pas autre chose ; M. Chevalier, vous signalera 21 Missels différents où figure ce trope célèbre, et 6 ouvrages où il se trouvait déjà imprimé ! Pour le *Spiritus et alme*, du *Gloria*, c'est plus grave encore ; M. L. Gautier ne le signale même pas, tandis qu'on le trouve dans 25 Missels. La lacune a bien sa gravité dans une histoire de la poésie liturgique ; car, en définitive, l'important ici n'est pas de savoir en quels manuscrits se rencontre la pièce, mais bien l'usage qu'en a fait la liturgie, et la persistance de certaines interpolations qui durent parfois jusqu'au XVIIIe siècle ; c'était notamment, pour cette pièce, le cas de la Liturgie de Lyon.

Il n'y a pas jusqu'au simple commentaire qui ne puisse tirer parti du *Repertorium hymnologicum*. Par exemple, nous avons loué comme il le méritait l'ouvrage de l'abbé Pimont ; et cependant il est probable qu'une étude minutieuse de ses commentaires révélerait que lui aussi a eu à

souffrir plus d'une fois de n'avoir pas à son service une bonne bibliographie, sans compter que ses laborieuses recherches en eussent été considérablement allégées. Dans son étude sur l'hymne de saint Grégoire le Grand, qui se chante pendant le Carême, *Audi benigne Conditor* (1), il répète après Timothée que si, au vers 10, il y a *parce confitentibus* au lieu de *pœnitentibus*, c'est pour mettre en lumière « la valeur divine de la confession sacramentelle ». Cela prouve qu'il ignorait, comme Timothée, que deux bréviaires contiennent précisément la variante *pœnitentibus*. Ce renseignement fourni, par M. Chevalier, lui aurait fait modifier son observation. En réalité, sur cinq variantes que présente cette hymne, et qui constituent cinq types usités dans la liturgie, l'abbé Pimont n'en a connu que quatre.

Le livre de M. Chevalier est une mine, et je n'ai pas dit encore tous les trésors qu'il offre à l'exploitation. Il sera accompagné de trois tables : une table hagiographique, classant les hymnes d'après les fêtes et les saints, avec renvoi aux numéros du *Repertorium* ; une table littéraire, c'est-à-dire de tous les auteurs d'hymnes ou de séquences ; et enfin une table topo-liturgique, offrant la répartition de ces poèmes religieux dans les divers bréviaires, missels et offices. Avec le répertoire alphabétique, cela fera réellement quatre répertoires ; et l'on sait assez avec quelle conscience et quel scrupule M. Chevalier dresse ces catalogues qui, pour avoir toute leur utilité, doivent être d'une précision mathématique. On conçoit aisément les services qu'il aura rendus de la sorte à l'hagiographie, à la littérature et à la liturgie.

Voulez-vous écrire la vie d'un saint ? L'appendice nécessaire, absolument indispensable de cette vie, c'est l'histoire du culte de votre héros. Eh bien, vous trouverez, avec l'indication des hymnes que la piété des siècles lui a consacrées, tout ce qu'il vous faut savoir : les sentiments que son histoire ou sa légende a inspirés, l'époque où son culte a pris naissance, les lieux où il s'est attaché de préférence et ceux

(1) *Les Hymnes du Br. r.* III, 1-10

qu'il a progressivement conquis, en un mot, toute la popularité dont il a joui dans la société chrétienne. Même service, cela va sans dire, pour l'histoire d'une fête quelconque de Notre Seigneur ou de la sainte Vierge.

Les gains possibles de l'histoire littéraire n'apparaissent pas moins clairement, qu'il s'agisse d'une monographie ou d'une étude d'ensemble. Quand on écrit sur un poète chrétien, comme sur tout autre écrivain, le premier souci doit être de bien cataloguer ses œuvres, d'en retrouver le texte primitif sous les variantes des manuscrits ou des éditions, de faire le départ exact des morceaux authentiques et des morceaux douteux ou apocryphes ; on ne peut asseoir une critique sérieuse que sur cette base de matériaux choisis et éprouvés. La monographie peut encore s'attacher à un siècle ; c'est ainsi que l'abbé Vissac a fait une histoire fort goûtée de la poésie latine au siècle de Louis XIV (1). Il est clair que pour toutes les monographies hymnologiques de l'un ou de l'autre genre, le Répertoire de M. Chevalier abrégera les recherches en fournissant les indications les plus précises et les plus sûres. Si l'abbé Vissac, par exemple, avait eu cette bibliographie à sa disposition, il aurait pu donner à son chapitre sur la poésie lyrique plus d'intérêt encore et de solidité, en tenant un plus grand compte des poésies inédites, et aussi, en montrant toute l'étendue de la popularité de tel poète religieux, comme l'atteste l'usage ecclésiastique de ses œuvres.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, on n'a pas osé encore affronter l'histoire générale de l'hymnographie chrétienne. Quelle admirable matière pour un travailleur qui aurait reçu de Dieu, à doses égales, l'esprit d'analyse et l'esprit de synthèse, qui à la connaissance approfondie de la littérature classique de Rome et de la littérature chrétienne joindrait un grand talent d'écrivain, qui, enfin, maniant en maître les méthodes de la critique moderne, saurait faire une œuvre aussi érudite que littéraire ! Quel tableau à retracer que celui du lyrisme chrétien qui, depuis saint Hilaire de Poi-

(1) Paris, 1863.

tiers et saint Ambroise, en passant par la poésie rythmique du moyen âge et par la poésie néo-classique de l'époque moderne, possède une histoire riche et variée de quinze siècles ! Y a-t-il beaucoup de poésies lyriques au monde qui puissent se prévaloir d'une telle fécondité et d'une telle vitalité ? Car ce n'est pas une poésie morte et ensevelie dans les pages d'un manuscrit ou d'un livre, que cette poésie qui est en possession, depuis le siècle de Constantin, de faire vibrer les cœurs chrétiens aux accents de la foi et de la prière. Ce grand travail de généralisation sera possible un jour, et ce ne sera pas un médiocre honneur à M. Chevalier d'avoir, par un catalogue raisonné et documenté de 30,000 pièces lyriques, aidé à son exécution.

Le point de vue hagiographique et le point de vue littéraire ne sont cependant ni l'un ni l'autre le principal souci de M. Chevalier ; ce qui le préoccupe par-dessus tout dans son Répertoire, c'est l'importance des hymnes par rapport à l'histoire de la liturgie. Cela se conçoit ; si l'hymne nous révèle quelque chose de la gloire terrestre du saint, elle est plus instructive encore comme document liturgique ; du reste, ce qui sanctionne et consacre la valeur hagiographique de l'hymne, c'est l'usage qu'en fait l'Eglise. M. Chevalier s'attache, par le dépouillement des bréviaires et des missels, à déterminer en quelque sorte la géographie liturgique de chaque poésie ; par là, il prépare les matériaux mêmes de l'histoire des liturgies particulières, l'hymne donnant la clef de tout le reste. Or, le temps semble venu d'aborder cette histoire. Il y a quelque vingt ou trente ans, on aurait pu soupçonner des intentions belliqueuses chez l'écrivain qui aurait osé s'aventurer sur un terrain si brûlant alors. On s'expose, j'en conviens, lorsqu'on entreprend l'histoire des institutions liturgiques de son pays, à y mettre quelque chose du patriotisme local, à comparer et préférer, à faire un peu, qu'on le veuille ou non, un plaidoyer *pro patria*. Toutefois, les plaidoyers n'ont plus de raison d'être, et, vinssent-ils à se produire, qu'ils seraient sans danger. La question liturgique est tranchée, et bien tranchée dans le sens de l'unité de la prière répondant à l'unité de la foi

et de la hiérarchie. On peut donc, sans faire suspecter des intentions particularistes, étudier de sang-froid nos anciennes liturgies, d'autant qu'elles sont très intéressantes en elles-mêmes, et qu'elles ne tarderont pas à être très inconnues, si elles ne le sont déjà. L'histoire religieuse n'est-elle pas une portion notable de l'histoire nationale, et peut-on se flatter de connaître l'histoire d'une Eglise si on ne connaît l'histoire de sa liturgie? Les éléments de cette histoire, dispersés dans nos vieux bréviaires et nos vieux missels, seront bientôt aussi inabordables au public que les manuscrits ou les incunables (1). Voilà pourquoi les esprits curieux des choses de la religion et de la patrie ne veulent pas laisser s'ensevelir dans l'oubli des bibliothèques nos vieux livres de prières sans les déchiffrer à notre profit. L'histoire des liturgies de France sera donc la bienvenue auprès des catholiques inébranlablement attachés au centre de l'unité romaine, et qui, par conséquent, peuvent sans danger regarder avec un sympathique intérêt un passé qui ne fut pas sans gloire.

C'est en étudiant la distribution des hymnes dans les Eglises d'Occident et spécialement en France, que M. Chevalier a senti s'éveiller en lui cette curiosité. Parallèlement au *Repertorium hymnologicum*, il publie à Tournai la *Poésie liturgique traditionnelle de l'Eglise catholique en Occident;* le premier volume concerne la fin du moyen âge (2). Il y a un lien étroit entre ces deux ouvrages; le *Répertoire* fournit les matériaux, la *Poésie liturgique* les dégage et les met en lumière. Etude très neuve, et qui révélera plus d'un secret. Comment se fait-il, par exemple, qu'à la fin du XVII[e] siècle on voie poindre des différences appréciables

(1) Certains bréviaires ou missels imprimés sont représentés actuellement par un exemplaire unique; pour quelques-uns même, on n'a trace de leur existence que dans les préfaces des éditions suivantes.

(2) M. Chevalier, fondant le Bréviaire et le Missel, donne les hymnes et proses suivant l'ordre de l'année liturgique; on y trouvera les hymnes supprimées de saint Ambroise, de saint Damase, etc. Ce volume donnera satisfaction à ceux qui réclament le retour aux textes originaux, puisqu'il présente l'ensemble hymnologique consacré par les traditions séculaires du moyen âge.

entre la liturgie de Paris et celle d'Amiens, différences qui s'accentuent tellement au XVIIIe siècle, qu'on se trouve réellement en face de deux courants liturgiques? C'est par l'examen minutieux des liturgies particulières, par la comparaison de toutes celles qui ont participé à ce double mouvement, que M. Chevalier résoudra ce problème. Tous ceux qui, à son exemple, voudront connaître le passé liturgique d'une Église en particulier, n'auront qu'à utiliser les indications de son Répertoire. Son but premier a été, en effet, et je le répète, d'indiquer, à propos d'une hymne ou d'une séquence, le plus grand nombre possible des Eglises qui l'ont employée dans leur liturgie. L'idéal aurait été de donner les dates extrêmes de cet emploi : constatation difficile et souvent impossible, par suite de la rareté des exemplaires de certains livres liturgiques. On peut être sûr, du moins, que M. Chevalier a l'œil ouvert sur ces *desiderata* de l'histoire liturgique, et qu'il ne manquera aucune occasion d'y satisfaire.

Qu'on nous permette à propos des hymnes du Bréviaire, une courte digression, suggérée d'ailleurs par l'ouvrage que nous analysons. On sait, — et le Répertoire de M. Chevalier fait à chaque page toucher la chose du doigt, — que les Bréviaires français éprouvèrent, au XVIIe et au XVIIIe siècle, de véritables bouleversements par l'introduction des hymnes nouvelles. On conçoit bien que des exceptions aient pu être faites pour quelques compositions vraiment majestueuses de J.-B. Santeul et pour quelques-unes de Coffin, dont la simplicité et la sobriété rappelaient l'inspiration de l'hymne ambrosienne; mais n'était-il pas à tout le moins surprenant que le Bréviaire du cardinal de Vintimille (1736) ne renfermât que 21 hymnes antérieures au XVIe siècle, tandis que J.-B. Santeul y figurait pour le nombre de 89, Coffin pour 83, et d'autres Français modernes pour 97 (1)? Si sévère qu'un catholique du XIXe siècle puisse et doive être pour une refonte si radicale, il serait injuste de méconnaître

(1) SELBORNE, *Encycl. brit.* v° Hymns. Je n'ai pu trouver d'exemplaire de ce bréviaire, pour vérifier les chiffres donnés par M. Selborne.

que l'exemple venait de plus loin et de plus haut. On avait vu, au XVI[e] siècle, la cour de Rome, sous l'influence du purisme de la Renaissance, permettre de retoucher les anciennes hymnes pour les adapter aux lois prosodiques et grammaticales de la poésie classique, et même de remplacer celles qui ne se prêtaient pas à cette épreuve. Les corrections de Ferreri (1) furent plus que hardies, et assez promptement abandonnées, du reste; celles des savants jésuites Strada, Gallucci et Petrucci, chargés par Urbain VIII de la révision du Bréviaire romain, furent bien plus discrètes. Cependant les hymnes antérieures au XI[e] siècle — au nombre de 70 à 80 — qui furent maintenues, avaient été assez librement retouchées au point de vue de la forme, et bon nombre d'hymnes nouvelles avaient pris la place des anciennes (1631). Ces modifications, il est vrai, avaient la sanction de l'autorité suprême de l'Eglise ; mais les églises particulières trouvèrent là un exemple et trop souvent en abusèrent. Les hymnes que nous récitons dans le Bréviaire romain ne reproduisent donc pas toujours la pureté du texte primitif. Bien des écrivains, notamment l'abbé Pimont, ont réclamé le retour au vrai texte ; et dom Plaine a fait remarquer que ces réclamations n'ont pas paru irrévérencieuses à Rome, puisque l'abbé Pimont a été félicité par deux secrétaires de Pie IX, par deux cardinaux italiens et par plusieurs évêques (2). La question de la révision du Bréviaire est un peu à l'ordre du jour, et de loin en loin un office ancien est remplacé par un office nouveau. Quelles que soient plus tard les hymnes adoptées dans la révision définitive, on peut espérer que ces hymnes seront exemptes de toute retouche (3).

(1) *Hymni novi eccles. juxta veram metri et latinitatis normam*, Rom. 1525.

(2) *Lett. chrét.* I, 145. — Cf. Pimont, t. II, lettres d'approb.

(3) En attendant, ne peut-on pas au moins exprimer le vœu que les éditeurs soient autorisés à indiquer en tête de chaque hymne le nom de son auteur ou la date de sa composition ? On le fait pour les leçons tirées des Pères de l'Eglise, pourquoi ne pas le faire pour les hymnes ? Un nom s'oublie vite, et cette simple mention suffirait à en conserver

Il serait sans exemple qu'un ouvrage, si méritoire qu'il soit, échappât à toute sorte de critique. On en a fait une à M. Chevalier, dès le début : pourquoi, lui a-t-on dit, quand une pièce a été imprimée, en indiquer les manuscrits, puisque, sur ce point, il est à peu près impossible d'être complet? La critique est spécieuse, mais ne résiste pas à la discussion. M. Chevalier imite l'exemple de quelques savants contemporains, notamment de M. Gaston Paris : il omet l'indication des manuscrits, quand cette indication se trouve exactement dans l'un des ouvrages qu'il cite ; si, au contraire, les éditeurs n'ont pas fait une soigneuse collation des manuscrits, il supplée à leur incurie ; c'est ainsi qu'on trouve souvent mentionnés chez lui les manuscrits du chapitre de Vérone que personne encore ne s'est avisé de collationner. Il le fait aussi pour les *Prosæ Lemovicenses*, qu'a récemment publiées le P. Dreves; c'est que le dépouillement de M. Chevalier était antérieur à cette publication. En dehors de ces cas, il ne cite guère les manuscrits que pour préciser une date plus ancienne que celle qui est donnée par les éditeurs ; l'indication du manuscrit n'a-t-elle pas alors la valeur d'une rectification? Il me semble que, sur ce point, M. Chevalier observe une sage mesure : ni trop, ni trop peu.

Si l'on voulait absolument lui faire une critique, elle porterait plus plausiblement sur le titre même de l'ouvrage. M. Chevalier annonce le catalogue des chants *en usage* dans l'Église latine : que signifie au juste ce mot d'usage? Le lecteur peut croire, sur la foi du titre, que toutes les pièces cataloguées ont été usitées, à une époque ou à une autre, dans les offices de l'Église. Or, il semble bien qu'un bon

le souvenir dans l'esprit du prêtre. Est-il indifférent à la piété, même à l'attention qu'on doit donner à la prière, de savoir que telle hymne est l'œuvre d'un grand saint et que c'est la pensée et le sentiment d'un saint Ambroise ou d'un saint Grégoire qu'on s'approprie un instant pour les offrir à Dieu? Nos Bréviaires de France avaient adopté cette coutume, et tout le monde conviendra qu'on gagnerait à la reprendre, avec l'autorisation de Rome, bien entendu, d'autant plus que l'attribution est aujourd'hui généralement plus certaine qu'autrefois.

nombre de ces compositions ne sont jamais sorties des manuscrits ou des livres pour entrer dans un bréviaire ou un missel quelconque. On les a écrites sous une inspiration religieuse, je le veux bien, peut-être même dans l'espoir de les voir adopter par la liturgie; mais en ont-elles jamais fait partie? Sans doute, il est souvent très difficile de déterminer avec précision l'usage liturgique des pièces qu'on ne rencontre que dans les manuscrits; mais n'eût-il pas été préférable de supprimer dans le titre un mot qui prête à l'équivoque?

Au reste, toutes les critiques qu'on pourra faire auront, comme celle-ci, le caractère d'une mauvaise chicane; elles n'enlèveront rien à la valeur du livre, laquelle est des plus considérables. Tous les spécialistes conviendront que cette œuvre bibliographique, qui manquait à l'Europe savante, est une œuvre de premier ordre, absolument hors de pair, telle enfin qu'on pouvait l'attendre de M. Chevalier. Elle fera le plus grand honneur à l'érudit travailleur qui l'a conçue avec tant de netteté, préparée avec tant de patience et exécutée avec tant de bonheur, et aussi — pourquoi ne pas le dire? — au clergé séculier, aux Facultés catholiques de Lyon et à tous les corps savants qui étaient fiers déjà de le compter parmi leurs membres.

A. Devaux,
Professeur à la Faculté catholique des Lettres.



VICTOR HUGO

LE POÈTE ÉPIQUE

(*Suite.*)

Où le grand, où l'incomparable poète se retrouve, c'est dans l'image. Pour l'évoquer, il a dans la main je ne sais quelle baguette féerique. On pourrait dire de Hugo qu'il est le magicien.

... Comme sort de la brume
Un sévère sapin vieilli par l'Appenzell,
A l'heure où le matin, au souffle universel,
Passe, des bois profonds balayant la lisière,
Le preux ouvre son casque, et hors de la visière
Sa longue barbe blanche et tranquille apparaît.

Roland n'est pas moins « surnaturel ». « Roland n'est pas un, » dit-il lui-même... « J'ai toujours senti Dieu près de moi... » Et voilà pourquoi il ne craint pas de batailler seul contre dix.

Le chevalier leva lentement sa visière :
— Je m'appelle Roland, pair de France, dit-il.

Son épée, Durandal, on la dirait vivante. Pendant qu'il parle, elle brille, « toute joyeuse ». « Elle mord. »



Durandal flamboyant semble un sinistre esprit,
Ellle va, vient, remonte et tombe, se relève,
S'abat, et fait la fête effrayante du glaive.
. . . .
. . . . . L'épée éclatante et fidèle
Donne des coups d'estoc qui semblent des coups d'aile !

A la fin, elle s'ébrèche, la vaillante, dans ce rude combat. Elle a jonché de morts la terre et fuit le champ de bataille,

Plus vermeil qu'un nuage où le soleil se couche...

Elle s'ébrèche et se rompt.

Ce qui n'empêchait pas Roland de s'avancer ;
Les bandits, le croyant prêt à recommencer,
Tremblant comme des bœufs qu'on ramène à l'étable,
A chaque mouvement de son bras redoutable,
Reculaient, lui montrant de loin leurs coutelas ;
Et, pas à pas, Roland, sanglant, terrible, las,
Les chassait devant lui parmi les fondrières ;
Et, n'ayant plus d'épée, il leur jetait des pierres.

Un souffle de chevalerie traverse tout ce poème du *Petit roi de Galice*. Rien n'y manque, pas même le vœu du chevalier. Ecoutez l'infant délivré par Roland ; il prononce ses vœux sur le pont de Saint-Jacques de Compostelle :

Près du pont se dressait, sur un haut piédestal,
Un Christ en pierre, ayant à ses pieds la madone ;
Un blanc cierge éclairait sa face qui pardonne,
Plus douce à l'heure où l'ombre au fond des cieux grandit.
Et l'enfant arrêta son cheval, descendit,
S'agenouilla, joignit les mains devant le cierge,
Et dit :
— O mon bon Dieu, ma bonne sainte Vierge,
J'étais perdu...
... ; mais vous m'avez sauvé ;
Vous m'avez envoyé ce paladin de France,
Seigneur ; et vous m'avez montré la différence
Entre les hommes bons et les hommes méchants.



J'avais peut-être en moi bien des mauvais penchants,
J'eusse plus tard, peut-être, été moi-même infâme ;
Mais, en sauvant la vie, ô Dieu, vous sauvez l'âme,
Vous m'êtes apparu dans cet homme, Seigneur ;
J'ai vu le jour, j'ai vu la foi, j'ai vu l'honneur,
Et j'ai compris qu'il faut qu'un prince compatisse
Au malheur, c'est-à-dire, ô Père ! à la justice.
O madame Marie ! ô Jésus ! à genoux
Devant le crucifix où vous saignez pour nous,
Je jure de garder ce souvenir, et d'être
Doux au faible, loyal au bon, terrible au traître,
Et juste et secourable à jamais, écolier
De ce qu'a fait pour moi ce vaillant chevalier.
Et j'en prends à témoin vos saintes auréoles.

Celui-là non plus ne s'en tiendra pas à des exploits vulgaires. Il remonte à cheval sur le blanc palefroi de Roland

Et rentre dans sa ville au son joyeux des cloches.

Je m'en voudrais de passer sous silence *Aymerillot*. « Hugo a eu bien souvent dans sa vie de superbes inspirations, écrit M. Emile Montégut (1), un juge austère, mais jamais il n'en a rencontré de comparable à celle d'*Aymerillot*. Dans ce poème, la simplicité s'unit à la grandeur... C'est la perle du recueil, le poème sans égal. »

L'empereur « à la barbe fleurie », Charles, revient d'Espagne, triste du désastre de Roncevaux. Il pleure. Il pleure ses preux et son neveu Roland. Cependant il chemine, et dans le lointain il aperçoit Narbonne, et la joie lui revient au cœur. Une ville à prendre ! — Je la donne au vainqueur. — L'un après l'autre, il interpelle ses braves : Naymes, duc de Bavière, Dreus de Montdidier, Hugues de Cotentin... Tous refusent. L'un est vieux, l'autre malade, celui-ci fatigué, celui-là impatient de regagner le pays... L'empereur laisse tomber sa tête sur son sein, puis la relève et appelle Richer de Normandie.

(1) *Mélanges critiques*, p. 38-39.

Quand on a ma duché, roi Charle, on n'en veut qu'une.

L'empereur se tourne vers le comte de Gand :

Sire, dit le Gantois, je voudrais être en Flandre.

A moi, Eustache de Nancy ! répond Charlemagne. — Je suis moulu, répond le Lorrain. — Roi, dit Gérard de Roussillon, j'ai des terres ailleurs...

L'empereur fit le tour de tous ses capitaines ;
Il appela les plus hardis, les plus fougueux,
Eudes, roi de Bourgogne, Albert de Périgueux,
Samo, que la légende aujourd'hui divinise,
Garin, qui, se trouvant un beau jour à Venise,
Emporta sur son dos le lion de Saint-Marc,
Ernaut de Bauléande, Ogier de Danemark,
Roger, enfin, grande âme au péril toujours prête,
Ils refusèrent tous.

Alors levant la tête,
Se dressant tout debout sur ses grands étriers,
Tirant sa large épée aux éclairs meurtriers,
Avec un âpre accent plein de sourdes huées,
Pâle, effrayant, pareil à l'aigle des nuées,
Terrassant du regard son camp épouvanté,
L'invincible empereur s'écria : — Lâcheté !
O comtes paladins tombés dans ces vallées,
O géants qu'on voyait debout dans les mêlées,
Devant qui Satan même aurait crié merci,
Olivier et Roland, que n'êtes-vous ici !
Si vous étiez vivants, vous prendriez Narbonne,
Paladins ! vous, du moins votre épée était bonne,
Votre cœur était haut, vous ne marchandiez pas !
Vous alliez en avant sans compter tous vos pas !
O compagnons couchés dans la tombe profonde,
Si vous étiez vivants, nous prendrions le monde !
Grand Dieu ! Que voulez-vous que je fasse à présent ?
Mes yeux cherchent en vain un brave au cœur puissant
Et vont, tout effrayés de nos immenses tâches,
De ceux-là qui sont morts à ceux-ci qui sont lâches !

Je ne sais point comment on porte des affronts!
Je les jette à mes pieds, je n'en veux pas! Barons,
Vous qui m'avez suivi jusqu'à cette montagne,
Normands, Lorrains, marquis des marches d'Allemagne,
Poitevins, Bourguignons, gens du pays Pisan,
Bretons, Picards, Flamands, Français, allez-vous-en !
Guerriers, allez-vous-en d'auprès de ma personne,
Des camps où l'on entend mon noir clairon qui sonne;
Rentrez dans vos logis, allez-vous-en chez vous,
Allez-vous-en d'ici, car je vous chasse tous!
Je ne veux plus de vous! Retournez chez vos femmes!
Allez vivre cachés, prudents, contents, infâmes!
C'est ainsi qu'on arrive à l'âge d'un aïeul.
Pour moi, j'assiégerai Narbonne à moi tout seul.
Je reste ici rempli de joie et d'espérance!
Et, quand vous serez tous dans votre douce France,
O vainqueurs des Saxons et des Aragonais!
Quand vous vous chaufferez les pieds à vos chenets,
Tournant le dos aux jours de guerres et d'alarmes,
Si l'on vous dit, songeant à tous vos grands faits d'armes,
Qui remplirent longtemps la terre de terreur :
Mais où donc avez-vous quitté votre empereur?
Vous répondrez, baissant les yeux vers la muraille :
— Nous nous sommes enfuis le jour d'une bataille,
Si vite et si tremblants et d'un pas si pressé
Que nous ne savons plus où nous l'avons laissé! —

Ainsi Charle de France, appelé Charlemagne,
Exarque de Ravenne, empereur d'Allemagne,
Parlait dans la montagne avec sa grande voix...

Les barons sont consternés. Alors sort des rangs un jeune homme,

Une espèce d'enfant au teint rose, aux dents blanches,

un pauvre écuyer vêtu de serge.

Le Gantois, dont le front se relevait très vite,
Se mit à rire, et dit aux reîtres de sa suite :
— Hé, c'est Aymerillot, le petit compagnon.

— Aymerillot, reprit le roi, dis-moi ton nom.
— Aymery. Je suis pauvre autant qu'un pauvre moine.
J'ai vingt ans, je n'ai point de paille et point d'avoine,
Je sais lire en latin et je suis bachelier.
Voilà tout, Sire. Il plut au sort de m'oublier
Lorsqu'il distribua les fiefs héréditaires.
Deux liards couvriraient fort bien toutes mes terres,
Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur.
J'entrerai dans Narbonne et je serai vainqueur.
Après, je châtîrai les railleurs, s'il en reste.

Charles, plus rayonnant que l'archange céleste,
S'écria :
— Tu seras, pour ce propos hautain,
Aymery de Narbonne et comte palatin,
Et l'on te parlera d'une façon civile.
Va, fils !

Le lendemain, Aymery prit la ville.

Voilà la petite épopée, et, vraiment, n'est-elle pas digne de la grande épopée carolingienne ?

Dans ce même ordre d'inspirations héroïques, il faut citer encore *Bivar* et *la Rose de l'infante*. Je ne serai pas le premier à dire : deux merveilleux poèmes ; ni le dernier, je l'espère, à en signaler l'inspiration chrétienne.

Toute la grandeur morale du Cid Campéador est dans ce petit poème de *Bivar*. Le scheik Jabios, depuis roi de Tolède, le vient visiter, et il le trouve, lui plus grand que tous les grands d'Espagne, lui qui se montrait à la cour

Dans une préséance éblouissante aux yeux,

en veste de cuir, tête nue et bras nus, l'étrille à la main, frottant, brossant, lavant. A l'emphase du visiteur arabe, qui se complaît à énumérer les splendeurs et les gloires du grand campéador des Castilles, Rodrigue répond avec la simplicité du chevalier chrétien :



Je n'étais alors que chez le roi.
. . . . — Mais, Cid, aujourd'hui, quoi !
Que s'est-il donc passé ? Quel est cet équipage ?
J'arrive, et je vous trouve en veste comme un page,
Dehors, bras nus, nu-tête, et si petit garçon
Que vous avez en main l'auge et le caveçon,
Et faisant ce qu'il sied aux écuyers de faire !
— Sheik, dit le Cid, je suis maintenant chez mon père.

La piété filiale s'allie à merveille dans un héros à la grandeur.

Les preux reviennent dans la seconde série de la *Légende des siècles*, et le Campéador lui-même.

Nous ne nous attarderons pas au *Romancero du Cid.* Dans cet insolent bavard je ne reconnais pas le Campéador, ni la simplicité du chevalier dans cette rodomontade. Quant au style de ce fastidieux monologue, il est merveilleusement allègre. Ces quatrains de vers de sept pieds tombent drus et crépitants comme un orage de grêle. Le *Cid exilé,* pour être moins matamore, n'en est pas moins fier. Au courant de ce poème, Hugo a crayonné un passage pyrénéen d'une ampleur magnifique :

Quelques-uns sont bergers dans les grands terrains vagues,
Champs que les bataillons ont légués aux troupeaux,
Mers de plaines ayant les collines pour vagues,
Où César a laissé l'ombre de ses drapeaux.

Là paissent des bœufs roux qui sonnent de la cloche,
Avertissant l'oiseau de leur captivité ;
L'homme y féconde un sol plus âpre que la roche,
Et de cette misère extrait de la fierté...

... Là tout est rude ; août flamboie et janvier gèle ;
Le zingaro regarde, en venant boire aux puits,
Les ronds mouillés que font les seaux sur la margèle...

... Ces hommes sont vaillants. Ames de candeur pleines,
Leur regard est souvent fauve, jamais moqueur ;
Rien ne gêne le souffle immense dans les plaines ;
La liberté du vent leur passe dans le cœur...

... Voisins du bon proscrit, ils labourent, ils sèment,
A l'ombre de la tour du preux Campéador;
Contents de leur ciel bleu, pauvres, libres, ils aiment
Le Cid plus que le roi, le soleil plus que l'or.

Où je retrouve le chevalier sans peur, sans feinte, sans tache, le chrétien sans reproche, c'est dans la pièce intitulée *Paternité* :

Voilà quinze cents ans que le monde est chrétien;
Les fières mœurs s'en vont; jadis le mal, le bien,
Le bon, le beau vivaient dans la chevalerie;
L'épée avait fini par être une patrie;
On était chevalier comme on est citoyen.

Don Jayme est de la vieille race; mais don Ascagne, son fils, a dégénéré. N'a-t-il pas violé une ville et laissé ses soldats se conduire en bandits? Le pillage a duré trois jours, puis le vainqueur a ramené ses gens dans la sierra,

Sanglants, riants, joyeux, et comptant des profits;
Et c'est pourquoi le père a souffleté le fils.

Ascagne a subi l'affront, qu'il ne peut rendre, avec des rugissements de lionceau. Il quitte la maison paternelle. Tout lien est brisé. Or, le père aimait son fils. Du haut de sa maison, longtemps, il a regardé celui qui s'en allait, puis il est descendu dans la crypte, près de la statue d'airain de son père à lui, le grand comte Alonzo. Le colosse est assis les mains sur ses genoux.

Trois degrés que n'avait touchés nulle sandale,
Exhaussaient la statue au-dessus de la dalle;
Don Jayme les monta. Pensif, il contempla
Quelque temps la figure auguste assise là,
Puis il s'agenouilla comme devant son juge;
Puis il sentit, vaincu, comme dans un déluge
Une montagne sent l'ascension des flots,
Se rompre en son vieux cœur la digue des sanglots.

Et il laissa s'écouler aux pieds de l'ancêtre sa tendresse de fils et sa désolation de père. Il pleurait. La douleur de ce vieillard, redevenu enfant devant le sépulcre de son père, est émouvante. Don Jayme consulte le cher aïeul et lui demande si vraiment un fils peut être offensé par son père. Est-ce qu'on ne sent pas Dieu dans l'autorité paternelle? Que la statue, s'il a péché, lui rende l'affront fait à Ascagne.

Tout à coup,

Le vieux héros sentit un frisson sur sa joue
Que, dans l'ombre, d'un geste auguste et souverain,
Caressait doucement la grande main d'airain.

Tout ce poème, malgré ses défauts d'intempérance, est ému d'une émotion profonde. Il est tendre. C'est l'épopée de l'amour filial tout à la fois et de l'autorité paternelle.

II

Il nous est impossible, sous peine d'allonger démesurément cette étude, de prendre à part chaque pièce de la seconde *Légende* et de l'analyser.

Voici, rapidement, la structure générale de l'œuvre. Le poète a vu le « mur des siècles (1) », lequel s'est crevé sous ses regards, et les générations humaines, les unes après les autres, ont croulé dans l'espace. C'est d'abord la lutte des géants contre les dieux. Puis viennent les rois. Deux périodes : les rois de Mesa à Attila ; les rois de Ramire à Cosme de Médicis. Le volume se termine par des morceaux sur le moyen âge : *le Cid exilé*, *Welf*, *Castellan d'Osbor*, enfin par une pièce sur les *Sept Merveilles du monde*, où le visionnaire perce à jour l'orgueil de l'homme. L'*Epopée du ver* ouvre le second volume. L'immortalité de l'âme est l'idée inspiratrice de ce poème colossal. Puis, viennent les his-

(1) Vision d'où est sorti ce livre.

toires des chevaliers, tout ce moyen âge dont le poète n'est pas arrivé à se déprendre : ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Le *Groupe des Idylles* rompt la monotonie; les idylles, c'est-à-dire les poètes qui ont chanté l'amour. On est tout surpris (pour le dire en passant) de rencontrer parmi les poètes idylliques Dante, Voltaire, Diderot, Beaumarchais. Enfin, voici le temps présent, avec deux pièces remarquables : *le Cimetière d'Eylau* et *Petit Paul*. Le volume se ferme sur *l'Abîme* ou plutôt le chaos.

On le voit assez, la seconde *Légende* n'a point l'ordre lumineux de la première ni sa majesté. Toutefois, et à coup sûr, ce n'est point une œuvre pâle; il y a encore de belles flambées : *l'Aigle du casque*, par exemple, *les Sept Merveilles du monde*, *Petit Paul* et *le Cid exilé*, *la Bataille d'Eylau*. Mais le rude forgeron de l'Etna, Polyphème, est mutilé; Milon de Crotone est captif dans le chêne.

Une autre remarque à faire, et qui s'applique à l'œuvre entière de la *Légende*, c'est que pour un honnête homme nous avons dix misérables. Non, ces crimes, ces trahisons, ces meurtres, ces rapines ne sont pas la seule vraie *Légende des siècles*. Il y a autre chose que du sang et de la boue dans l'histoire de l'humanité. Un critique qui a fait de la première série des *Petites Epopées* une discussion grave et pénétrante, M. Emile Montégut (1), a dit excellemment : « Pourquoi donc aller chercher au fond de l'Orient quelque tigre couronné, de préférence à tant de personnages à jamais illustres? pourquoi entourer de la splendeur de la poésie quelque médiocre souverain ou quelque obscur scélérat, un Sigismond, un Radbert? Il y a eu d'autres personnages que des Sigismond dans l'Allemagne du moyen âge; il y a eu un Henri l'Oiseleur, un Frédéric Barberousse, un Rodolphe de Habsbourg. Il y a eu autre chose dans l'Italie du moyen âge que cette cohue d'intrigants sanguinaires que le poète nous montre entourant le fourbe Ratbert; il y a eu un Dante, un Can Della, un Castruccio Castracane, un Sforza. Non, la légende de l'humanité, ce n'est pas Anytus,

(1) *Mélanges critiques*, p. 41-42. Paris, Hachette, 1887.

c'est Socrate; ce n'est pas Denys de Syracuse, c'est Pélopidas et Dion; ce n'est pas Héliogabale, c'est Marc-Aurèle; ce n'est pas Richard III, c'est saint Louis; ce n'est pas Théodora et Marozie, c'est Jeanne d'Arc. » Voilà les personnages qui composent la vraie légende des siècles, qui forment la chaîne d'or de la tradition humaine. M. Emile Montégut eût pu sans crainte faire resplendir à nos regards la triomphante constellation des saints, lesquels sont proprement les héros de l'humanité.

Revenons à la littérature, et feuilletons quelques-unes de ces nouvelles *Petites Epopées*.

La pièce intitulée *la Terre*, et qui ouvre le premier livre, a de très beaux vers. La terre,

> Mère aux yeux bleus des blés, des prés et des forêts....

Sainte-Beuve aimait ces oblitérations.

> Elle est la terre, elle est la plaine, elle est le champ,
> Elle est chère à tous ceux qui sèment en marchant;
> Elle offre un lit de mousse au pâtre.
> Frileuse, elle se chauffe au soleil éternel,
> Rit et fait cercle avec les planètes du ciel,
> Comme des sœurs autour de l'âtre.

La *Ville disparue* nous montre une ville asiatique; je la vois, je la parcours, tant la couleur est saisissante et forte. L'écroulement en est formidable.

Qu'est-ce que *Géants et Dieux*, *Lions et Rois*, *Quelqu'un?* de triviales et ridicules déclamations. Les *Bannis* valent mieux, dialogue de la revanche, en vue des vastes plaines qu'emplit le sanglant tumulte de la guerre. Oserai-je qualifier la *Chanson de Sophocle à Salaine* de mélodie lumineuse?

Le *Titan* rappelle le *Satyre* de la première *Légende*. C'est une nouvelle proclamation de l'existence d'un seul Dieu. Il y a dans cette pièce une puissance d'invention extraordinaire; mais à de tels vers il faut un lecteur herculéen. Pour moi, au sortir de ces pages, je prends mon Racine et cela me repose.

Welf, Castellan d'Osbor, malgré certains passages qui prêtent à rire, est un poème d'une beauté sauvage, vraiment tragique. L'apparition de la petite mendiante sur la pente neigeuse qui mène au burg d'Osbor, est exquise.

L'Aigle du Casque ne serait point déplacé dans la première série des *Petites Epopées*, tout près du *Roi de Galice*. Un adolescent, Angus, pour obéir au vœu de son aïeul mourant, a provoqué en champ clos un bandit du nom de Tiphaine. L'homme farouche n'a pas eu de peine à venir à bout de l'enfant.

. . . Il leva sa visière,
Eut un rugissement de bête carnassière,
Et sur le jeune comte Angus il s'abattit
D'un tel air infernal que le pauvre petit
Tourna bride, jeta sa lance et prit la fuite.

Tiphaine le poursuit à travers les ravins, les ruisseaux, la forêt. Chasse vertigineuse. C'est en vain qu'un vieillard implore sa pitié ; qu'une procession de vierges en voiles blancs, précédées de l'abbesse portant la croix, le supplie ; qu'une mère nourrice, son enfant dans ses bras, l'arrête. Tiphaine repousse le vieillard et les vierges : il frappe d'un coup d'éperon le sein de la mère, puis, du revers de sa hache, il tue l'orphelin.

Alors l'aigle d'airain qu'il avait sur son casque
Et qui, calme, immobile et sombre, l'observait,
Cria : « Cieux étoilés, montagnes que revêt
L'innocente blancheur des neiges vénérables,
O fleuves, ô forêts, cèdres, sapins, érables,
Je vous prends à témoin que cet homme est méchant ! »
Et cela dit, ainsi qu'un piocheur fouille un champ,
Comme avec sa cognée un pâtre brise un chêne,
Il se mit à frapper à coups de bec Tiphaine ;
Il lui creva les yeux ; il lui broya les dents ;
Il lui pétrit le crâne en ses ongles ardents,
Sous l'armet d'où le sang sortait comme d'un crible,
Le jeta mort à terre, et s'envola terrible.



Ce châtiment ailé, quelle fin imprévue et superbe! Cet aigle qui déserte en quelque sorte le casque du meurtrier, n'est-il pas l'image sublime de l'honneur qui s'en va?

A cette veine héroïque se rattachent encore *Jean Chouan* et *le Cimetière d'Eylau,* deux poèmes d'une concision magistrale. Pourquoi Victor Hugo n'a-t-il pas été toujours impartial comme dans cette pièce où il raconte la mort du chef royaliste?

Rien n'est moderne comme *le Cimetière d'Eylau.* On dirait un conte de François Coppée. Le capitaine Louis, oncle du poète, est avec trois cents hommes dans un cimetière de village. La consigne est de se faire tuer là, homme par homme, jusqu'à six heures.

« Vous ne vous en irez qu'à six heures du soir... »
Je songeais, méditant tout bas cette consigne.

Les hommes tombent, un par un, dans un tourbillon de neige que sillonne le feu de la mitraille, et tandis qu'éperdument un petit tambour bat la charge. Au nombre de coups que tirent ces héros, ils s'aperçoivent que le groupe est décimé.

« Nous sommes bien quarante. » — Un grognon à chevrons
Qui tiraillait pas loin de moi dit : — « On est trente. »
. . . .
Soudain le feu cessa, la nuit sembla moins noire.
Et l'on criait : Victoire ! et je criai : Victoire !
J'aperçus des clartés qui s'approchaient de nous.
Sanglant, sur une main et sur les deux genoux,
Je me traînai. Je dis : — « Voyons où nous en sommes. »
J'ajoutai : — « Debout tous. » — Et je comptai mes hommes.
— « Présent ! » dit le sergent. — « Présent ! » dit le gamin.
Je vis mon colonel venir, l'épée en main :
— « Par qui donc la bataille a-t-elle été gagnée ? »
— « Par vous, » dit-il. — La neige était de sang baignée.
Il reprit : — « C'est bien vous, Hugo ? c'est votre voix ? »
— « Oui. » — « Combien de vivants êtes-vous ici ? » — « Trois. »

Cette pièce est à part vraiment dans l'œuvre de « l'im-

mense » poète, et il s'en dégage une émotion singulière, difficile à définir.

Je m'en voudrais de passer sous silence ce ravissant poème : *Petit Paul*. C'est une remarque devenue banale que celle-ci : Hugo, le poète des géants, est aussi, et par excellence, le poète des enfants. « Comme la *Charité* d'André del Sarto, sa muse a, sur ses genoux, dans ses bras, montant à son épaule ou tirant sa robe, des nourrissons qu'elle allaite, tout en vaquant à ses autres œuvres, l'œil au ciel, le front plein de rêves. Sa manière de peindre les enfants est incomparable : il a fixé, en touches d'une fraîcheur divine, les fleurs de leur chair, les rayons limpides de leurs yeux, leurs molles et fugitives attitudes, leurs gestes pareils à des battements d'ailes ébauchés, enfin tout ce qui avait échappé, jusqu'à lui, aux autres poètes ; car la peinture seule des grands maîtres avait ainsi coloré et moulé l'enfance (1). » *Petit Paul* fera verser autant de larmes que *les Pauvres gens*. Quel en est le sujet ? Il tient en deux mots : Un enfant, élevé et chéri par un vieux grand-père, et tombé, après la mort de celui-ci, entre les mains d'une marâtre, s'en va, par une nuit d'hiver, au cimetière où dort l'aïeul. Il l'appelle et meurt.

Souvent il regardait lugubrement la porte.
Un soir on le chercha partout dans la maison ;
On ne le trouva point ; c'était l'hiver, saison
Qui nous hait, où la nuit est traître comme un piège ;
Dehors, des petits pas s'effaçaient dans la neige.
On retrouva l'enfant le lendemain matin.
On se souvint des cris perdus dans le lointain ;
Quelqu'un même avait ri, croyant, dans les nuées,
Entendre, à travers l'ombre où flottent les huées,
On ne sait quelle voix du vent crier : Papa !
Papa ! Tout le village ému s'en occupa,
Et l'on chercha ; l'enfant était au cimetière.
Calme comme la nuit, blême comme la pierre,
Il était étendu devant l'entrée, et froid.

(1) Paul de Saint-Victor. *Op. laud.*, p. 240-241.



Comment avait-il pu jusqu'à ce triste endroit,
Venir, seul dans la plaine où pas un feu ne brille ?
Une de ses deux mains tenait encor la grille ;
On voyait qu'il avait essayé de l'ouvrir.
Il sentait là quelqu'un pouvant le secourir ;
Il avait appelé dans l'ombre solitaire,
Longtemps ; puis il était tombé mort sur la terre,
A quelques pas du vieux grand-père, son ami.
N'ayant pu l'éveiller, il s'était endormi.

Rien de plus, et c'est poignant. Je laisse à d'autres le soin de relever la tendresse maniérée qui se trouve dans cette pièce, le galimatias sentimental, les puérilités, le radotage. Hélas ! rien ou presque rien, dans l'œuvre de Victor Hugo, n'est sans tache.

III

Que dirai-je du dernier volume ? D'abord je ne vois guère comment le rattacher à l'œuvre gigantesque de la *Légende*. Deux pièces seulement, les plus importantes il est vrai, *les Quatre Jours d'Elciis* et *la Vision de Dante*, se peuvent ranger parmi les *Petites Epopées*. Ce livre est plutôt la continuation des *Châtiments*. Il semble que Victor Hugo, qui pourtant a le don des titres, ne savait sous quel pavillon abriter les pièces qu'il avait en portefeuille. Mais qu'importe le titre ? Il s'agit de l'œuvre. Qu'est-ce au fond ? Un livre de haine : la haine des rois, la haine des prêtres. Les rois sont en exil ; c'est le moment que choisit M. Hugo pour les insulter. Les prêtres sont traqués comme des fauves, ils sont vaincus, ils sont à terre ; c'est le moment que choisit M. Hugo pour les calomnier, pour leur cracher au visage, pour les piétiner. Et, sur tous les modes, il nous répète qu'il est l'apôtre de l'amour.

... Oh ! la pitié me prend, m'emplit, m'enivre,
Me donne le dégoût formidable de vivre,

Me porte à des excès étranges, secourir
Au hasard, à tâtons, ceux que je vois souffrir,
Etre indulgent, pensif, tendre, clément, *stupide ;*
Si bien que par moments la foule me lapide...
Plaindre la haine, même en celui qui me hait...

Et, dans le volume presque entier, il vocifère...

Citons deux ou trois passages. Je les emprunte à cette pièce tragique : *les Quatre Jours d'Elciis*. Elciis est une sorte de paysan du Danube qui vit seul aux environs de Vérone. En ce temps-là, au dixième siècle, Othon III, étant malade, fait l'étrange vœu, s'il revenait à la santé, d'écouter

Tout ce que lui dira n'importe quel passant.

On dresse le trône sur une place de la ville ; et là, entouré des douze rois qui forment sa cour, Othon se dispose à écouter. Passe le gentilhomme-paysan, vétéran des anciennes guerres, Elciis.

L'homme était un vieillard très grand, à tête nue,
Tranquille ; on l'emmenait chez lui, la nuit venue,
Puis on le ramenait le matin. Il était
Comme celui qui parle au tigre qui se tait ;
Il fit boire à César son vin jusqu'à la lie ;
Et sa sagesse fut semblable à sa folie...

Il parla quatre jours durant : le premier jour, sur les gens de guerre et sur les gens d'église ; le second, sur les rois et sur les peuples ; le troisième, sur les catastrophes, et le quatrième, sur Dieu. Voici quelques-unes des amabilités de M. Victor Hugo pour les rois :

Est-ce que vous croyez que nous qui sommes là,
Nous que de tout son poids toujours l'homme accabla,
Nous, le noir genre humain, farouche, nous la plèbe,
Nous, les forçats du sol, les captifs de la glèbe,
Nous qui, de lassitude expirants, n'avons droit
Qu'à la faim, à la soif, à l'indigence, au froid,
Qui, tués de travail, agonisons pour vivre,
Nous qu'à force d'horreur le destin sombre enivre :



Est-ce que vous croyez que nous vous aimons, vous !
Nous vassaux, vous les rois ! nous moutons, vous les loups !
Ah ! vraiment, ce serait curieux que des hommes
Hideux, désespérés, hagards comme nous sommes,
Nus sous leurs toits infects et leurs haillons crasseux,
Se prissent de tendresse et d'extase pour ceux
Qui les mangent, pour ceux dont leur chair est la proie,
Qui construisent avec leur douleur de la joie,
Et qui, repus, gorgés, triomphants, gais, charmants,
Bâtissent des palais avec leurs ossements !
Vous fourmillez sur nous ! vous pullulez, horribles !
Ce serait un miracle à mettre dans les bibles
Que nous vous bénissions pour être dévorants
A nos dépens ; qu'un peuple eût le goût des tyrans...
. . . .
Par vous, les tout-puissants et les forts, c'est par vous
Que nous sommes abjects, sinistres, incurables,
Et que notre misère est faite, ô misérables !
Aussi, je vous le dis, rois, nous vous détestons !

Lorsque Elciis eut fini de parler, Othon fit signe au porte-glaive. — « C'est bien ! » dit le vieux soldat, rabattant lui-même son collet :

J'ai la tête de plus que vous, ôtez-la moi.

S'agit-il de l'Eglise, ces déclamations épileptiques redoublent encore de violence et de cynisme. Ramassez dans un cabaret les plus grossières plaisanteries sur les chaises qu'on loue et les absolutions qu'on vend, cousez au bout des rimes sonores, vous aurez le discours que Victor Hugo met dans la bouche d'Elciis. Le dégoût et aussi le respect que je dois au lecteur, m'empêchent de citer. Cependant, comme avant toute chose il faut donner du livre une idée exacte, je détache de la pièce intitulée : *Voix basses dans les ténèbres*, ce que disent les prêtres aux rois :

Princes, nous n'avons pas tout à fait votre taille,
Nous sommes le danger qui se met à genoux,
Vous grondez plus que nous, nous rampons mieux que vous ;

On sent notre velours, pire que votre griffe ;
Nous sommes Anytus, Torquemada, Caïphe.
Une grande tiare est sur nos fronts étroits.
Urbain huit, Sixte-Quint, Paul trois, Innocent trois,
Gerbert, l'âme livrée aux sombres aventures,
Dicatus inventant les quatorze tortures,
Judas buvant le sang que Jésus-Christ suait,
La ruse, Loyola, la haine, Bossuet,
L'auto-da-fé, l'effroi, le cachot, la bastille,
C'est nous, et notre pourpre effrayante pétille
Par moment, et s'allume, et devient flamboiement...
... Chez nous exterminer fait semblant de bénir,
La goutte de sang pleut du goupillon terrible...
... La Saint-Barthélemy sonne une sombre cloche ;
Et cette cloche sainte aujourd'hui se rapproche ;
Et cette cloche jette une plus grande voix
Que toute la bataille éparse autour des rois ;
Car, c'est derrière nous que le vrai deuil se lève ;
Nous sommes le linceul, vous n'êtes que le glaive ;
Vous pouvez tout au plus sur les hommes marcher,
Nous, nous leur commençons l'enfer par le bûcher.
C'est égal, vous soldats, nous prêtres, tous ensemble
Nous vaincrons ; nous allons tout ravoir. Déjà tremble
La grille qu'on a mise entre le peuple et nous.
Satan en a tiré doucement les verrous
Nous allons nous ruer sur les âmes sans nombre.
Nous allons ressaisir la terre.
Ainsi dans l'ombre,
Pendant que nous rêvons ET QUE NOUS OUBLIONS,
La cage au tigre parle à la cage aux lions.

« Pendant que nous rêvons et que nous oublions... » Qui nous ? M. Hugo, sans doute, et aussi M. Paul Bert et M. Jules Ferry (1) ! En vérité, ne dirait-on pas que ce sont les prêtres et les rois qui ont fusillé les otages, crocheté les serrures des couvents, garrotté, emprisonné, proscrit ? Ce sont les prêtres et les rois qui se jouent de la paix et de la dignité nationale. Ce sont les prêtres et les rois qui jettent

(1) Ecrit en 1883.

l'or et le sang de la France en pâture aux appétits révolutionnaires. Ce sont les prêtres et les rois qui renversent la croix sur les places publiques et qui décrochent les crucifix des murs de nos écoles. Ce sont les prêtres et les rois qui arrachent l'espérance du cœur des mourants. Ce sont les prêtres et les rois qui ont rayé le nom de Dieu de la formule du serment et qui empoisonnent l'enfance avec des manuels corrupteurs !... Et, pendant ce temps-là, M. Hugo et M. Paul Bert et M. Jules Ferry, en proie aux douces mélancolies, se croisent les bras, rêvent et oublient !... Quant au spectre de la Saint-Barthélemy, que vous évoquez, et au fantôme de l'Inquisition, vous savez bien que nous maudissons l'un et que nous excusons l'autre. M. Léon Gautier, dans les belles études qu'il a consacrées à vos œuvres (1), vous l'a souvent répété, du fond de son cœur qui brûle cependant pour l'Eglise d'un ardent amour : « Si nous respectons la légitimité de ce tribunal (l'Inquisition), nous sommes les premiers à mépriser les magistrats cruels ou iniques qui ont pu en déshonorer le caractère. » Mais, vous n'écoutez pas et vous continuez de ressasser vos vieilles calomnies !... Vos œuvres passeront, vos dernières œuvres, haineuses, blasphématoires, impies : *l'Ane, le Pape, la Pitié suprême*, votre *Torquemada*, et cette dernière série de la *Légende des siècles*, tandis que la sainte Eglise catholique en sera toujours à la première aurore, à l'aurore du pardon, de la paix, de la joie dans la souffrance, du dévouement aux humbles, aux déshérités, aux *misérables*, à l'œuvre de l'inépuisable et infini amour.

Aurai-je le courage de parler de la *Vision de Dante ?* — Endormi, depuis cinq siècles, dans le Campo-Santo, le vieux Gibelin soudain s'éveille. Où se trouve-t-il ?

...hors du temps, de l'espace et du nombre.

A ses pieds l'abîme. Pour toute lumière

. . . . . une lueur tranquille,
Un flamboiement profond, fixe, silencieux,

(1) Voir çà et là les *Portraits littéraires*.



Pareil à la clarté que ferait à nos yeux,
Derrière un rideau noir, une torche allumée.

Derrière la lueur une face qu'on ne voit pas. A l'angoisse qui l'étreint, Dante devine qu'il se trouve devant le tribunal de Dieu, et qu' « on va juger quelqu'un ». En effet, les sept trompettes retentissent, les sépulcres s'entr'ouvrent, et, du fond de l'abîme, le poète voit monter un lointain nuage, un vague tourbillon. A mesure qu'il approche, le spectre se transforme. Ce sont des âmes, des victimes saignantes, victimes du bagne, de l'échafaud, de la potence, des balles, de la mitraille. Cette foule est escortée d'un groupe tragique : orphelins, veuves et mères.

— « Justice ! » crient les martyrs. Et l'ange sur le front duquel ce nom resplendit en flamboyants caractères, demande : « Qui furent vos bourreaux ? » — « Les soldats ! » répond une clameur lamentable. Les soldats comparaissent. « Ce sont, disent-ils, nos capitaines. »

Jusqu'au fond de la nuit, les aquilons coururent
Et revinrent, poussant une nuée encor.
Et ce nuage était plein de fantômes d'or.
Il s'ouvrit devant l'ange avec un sourd tonnerre.

C'étaient les chefs d'armée. Ceux-ci rejettent la responsabilité de tous les crimes sur les rois, les rois sur le pape.

— « A qui renverras-tu la responsabilité des peuples égorgés ? demande le juge au souverain prêtre. As-tu quelqu'un au-dessus de toi ? » — « Je n'ai que vous, mon Dieu ! » balbutie le vieillard, blême d'effroi, qui s'est appelé le vicaire du Christ ; et, sur un seul mot, le misérable est plongé dans l'enfer.

Savez-vous quel est ce pape ? — Jean Mastaï ! C'est Pie IX, le grand, le doux, le bon, le saint pontife que le monde entier vénère !... Tout commentaire est inutile, n'est-ce pas ? Cela est odieux, abominable et fou.

Tel est ce livre.

Non ; soyons plus équitables que M. Hugo ; il y a autre

chose. Il y a, sinon des pièces d'une inspiration sans tache, du moins de beaux fragments, de belles pensées et des vers superbes.

Au seuil même de l'œuvre, le poète nous explique les *grandes lois de la vie :* la souffrance, le travail, l'honneur, le devoir, quatre montagnes qu'il faut gravir.

Nous pleurerons nos fils, nous pleurerons nos pères,
Nous verrons le cercueil germer dans le berceau ;
Dans nos soifs nous boirons à Dieu comme au ruisseau ;
Nous deviendrons, après nos deuils et nos attentes,
Des âmes sur le bord du tombeau palpitantes,
Car pour l'homme ici-bas, marqué d'un divin sceau,
Vivre, pleurer, souffrir, c'est devenir oiseau,
Et toutes les douleurs sont les plumes de l'aile...
Et nous nous en irons vers l'étoile éternelle !

Quelques pages plus loin, le poète prend en main le fouet de la satire, et il cingle de la belle manière la prétendue science de nos modernes vivisecteurs. Non, ce n'est pas de la vraie science...

Ah ! la science est belle et sublime...
Elle prend dans le piège auguste de ses règles
Les vérités au vol, comme on prendrait des aigles...
... Elle est vaste à ce point qu'il semble, par moment,
Que son puissant compas fait le tour de l'espace.
Mais, pourtant, quelque chose en l'homme la dépasse :
C'est la vertu...

Puis Hugo revendique ses droits à être plus qu'un gorille. Les grands poètes ont affirmé l'âme : Homère, Shakespeare, Milton. Il est vrai qu'on les a traités de fous.

Je sais cela, j'en suis tremblant, et pourtant j'ose
Trouver, dans tout ce tas de songeurs quelque chose ;
Je vois ce qu'ils ont vu ; je crois ce qu'ils ont cru ;
Le visage du vrai, là-haut, m'est apparu,
Splendide, et ma paupière en demeure éblouie.
Ils ont affirmé l'âme...
... Après tant de souffrance,
Le désespoir vous plaît ; moi, je prends l'espérance.

La conclusion de ce morceau, qui serait admirable sans l'aveugle colère et les personnalités violentes, est plus magnifique encore :

Je veux être ici-bas libre, ailleurs responsable.
Je suis plus qu'un brin d'herbe et plusqu'un grain de sable ;
Je me sens à jamais pensif, ailé, vivant.
Ce n'est point vers la nuit que je crie en avant !
Mourir n'est pas finir, c'est le matin suprême.
Non ! je ne donne pas la mort à ceux que j'aime !
Je les garde, je veux le firmament pour eux,
Pour moi, pour tous, et l'aube attend les ténébreux ;
L'amour en nous, passants qu'un rayon lointain dore,
Est le rayonnement auguste de l'aurore ;
Mon cœur, s'il n'a ce jour divin, se sent banni,
Et, pour avoir le temps d'aimer, veut l'infini ;
Car la vie est passée avant qu'on ait pu vivre.
C'est l'azur qui me plaît, c'est l'azur qui m'enivre,
L'azur sans nuit, sans mort, sans noirceur, sans défaut ;
C'est l'empyrée immense et profond qu'il me faut,
La terre n'offrant rien de ce que je réclame,
L'heure humaine étant courte et sombre, et pour une âme
Qui vous aime, parents, enfants, toi, ma beauté,
Le ciel ayant à peine assez d'éternité.

Quel élan de tendresse et quel coup d'aile ! Les vers sont pleins et sonores, d'une métrique sans égale.

En voici d'autres d'une mélodie racinienne :

O rossignol de l'ombre, alouette du jour,
Vous, gais pillards des blés, des seigles et des orges,
Moineaux, vous, amoureux de l'azur, rouges-gorges...
..O libres oiseaux, fiers, charmants, purs, sans ennuis,
Vous dites à l'aurore, aux fleurs, à l'astre, aux nuits :
Est-ce qu'on ne peut pas aimer quand on est homme ?
Et l'aube où Dieu se montre, et l'astre où Dieu se nomme,
La nuit qui fait tomber ses soupirs les plus doux
Du nid des rossignols dans celui des hiboux,
Les fleurs dont les parfums dans les rayons se fondent,
Et les herbes, les eaux, les pierres vous répondent :
— « O bons petits oiseaux, tout est fait pour aimer ! »

Ce qu'il y a de charmant dans l'œuvre entière de Victor Hugo et d'imprévu, c'est que la flûte y répond au clairon ; le cyclope attendri joue avec les petits enfants. Dans *les Quatre jours d'Elciis* et dans *la Vision de Dante*, ce ne sont que tempêtes, coups de tonnerre, tourbillons, éclairs formidables. Tournez la page : *la Chanson des doreurs de proues* est un ressouvenir embaumé des *Orientales* ; les *Paroles de mon oncle*, où le poète glorifie la sœur de Charité, à part les deux derniers vers, est un chef-d'œuvre de grâce héroïque et familière ; dans les petits poèmes dont le titre commun est *Amour*, on pourrait cueillir des vers d'une exquise suavité. Toutefois, la *dominante* de ce volume, je l'ai dit, c'est la violence et c'est la haine. C'est la violence qui vomit des flots d'invectives ; c'est la haine ivre d'elle-même et qui s'admire dans l'infatuation de sa victoire. Jamais poète némésiaque n'a déchaîné pareil ouragan d'indignation enflammée.

Hugo a-t-il vieilli ? Assurément. La marque trop évidente de la sénilité dans ce dernier tome de la *Légende*, c'est le ressassement, mais le ressassement à une telle dose que vous demandez grâce. Les chevilles dégénèrent en tirades, des chevilles extraordinaires, des chevilles qui sont des câbles et des chaînes de fer. Les phrases s'entassent comme des blocs cyclopéens, remués par la main d'un géant. L'esprit se fatigue à soulever ces alexandrins énormes, chargés d'épithètes colossales. De temps en temps le forgeron de l'Etna, auquel, en commençant, nous avons comparé Victor Hugo, remue la cendre d'un bras nerveux, et d'admirables reflets de pourpre jaillissent encore des dernières étincelles : pour un instant les mers de Sicile et les hautes montagnes en sont illuminées. Ce qui n'a pas vieilli chez Victor Hugo, c'est l'imagination, qu'il a sublime. Ce prodigieux visionnaire voit l'invisible. Il touche l'impalpable. Il raconte l'ineffable. Oserai-je comparer cet étonnant cerveau à une sorte d'usine inépuisable de mots, de sons, de formes et d'images ? Ses quatre-vingts ans ne lui ont pas enlevé ce don unique. Dans la *Vision de Dante*, la plus grandiose et tout à la fois la plus abominable conception

qui ait jamais été couvée sous un crâne d'homme, il peint l'enfer, son enfer à lui, comme Dante a le sien, non pas la géhenne du soufre et du feu, mais la géhenne de l'ombre, de la nuit, du vide morne et sans fond. Ecoutez :

J'étais donc comme un prêtre au seuil des saints parvis,
Songeant, et quand mes yeux se rouvrirent, je vis
L'ombre, l'ombre hideuse, ignorée, insondable,
De l'invisible Rien vision formidable,
Sans forme, sans contour, sans plancher, sans plafond,
Où dans l'obscurité l'obscurité se fond ;
Point d'escalier, de pont, de spirale, de rampe ;
L'ombre sans un regard, l'ombre sans une lampe ;
La voix de l'inconnu d'aucun vent agité ;
L'ombre, voile effrayant du spectre éternité.
Qui n'a point vu cela n'a rien vu de terrible,
C'est l'espace béant, l'étendue impossible ;
Quelque chose d'affreux, de trouble et de perdu,
Qui fuit dans tous les sens devant l'œil éperdu...
. . . .
... Tomber dans le silence et la brume à jamais !
D'abord quelque clarté des lumineux sommets
Vous laisse distinguer des mains désespérées.
On tombe, on voit passer des ombres effarées,
Bouches ouvertes, fronts ruisselants de sueur,
Des visages hideux qu'éclaire une lueur.
Puis on ne voit plus rien. Tout s'efface et recule,
La nuit morne succède au sombre crépuscule.
On tombe. On n'est pas seul dans ces limbes d'en bas ;
On sent frissonner ceux qu'on ne distingue pas...
. . . .
... Puis tout est vide ! On est le grain que le vent sème.
On n'entend pas le cri qu'on a poussé soi-même ;
On sent les profondeurs qui s'emparent de vous ;
Les mains ne peuvent plus atteindre les genoux ;
On lève au ciel les yeux et l'on voit l'ombre horrible ;
On est dans l'impalpable, on est dans l'invisible,
Des souffles par moments passent dans cette nuit.
Puis on ne sent plus rien. Pas un vent, pas un bruit...
. . . .
... Et le froid du néant lentement vous pénètre !

Vivants ! tomber, tomber, et tomber sans connaître
Où l'on va, sans savoir où les autres s'en vont !
Une chute sans fin dans une nuit sans fond.
Voilà l'enfer !...

Qu'en dites-vous ? Le temps a pu blanchir les cheveux du poète ; les deuils de famille et les malheurs de la patrie ont pu déchirer son cœur ; un orgueil démesuré lui a crevé les deux yeux. Mais rien n'a pu éteindre ni même assombrir le resplendissant foyer de cette imagination incomparable.

Je termine par les strophes suivantes, les dernières du livre, et qui visent en plein cœur les amis politiques de M. Victor Hugo, persécuteurs affolés de l'idée divine.

O Dieu, dont l'œuvre va plus loin que notre rêve,
Créateur qui n'as pas de relâche et de trêve,
Œil sans paupière et sans sommeil,
Eternel jet de vie ! Ame jamais fermée,
Gouffre mystérieux d'où sort une fumée
D'hommes, d'êtres et de soleils !

Humanités dans tous les espaces semées,
Liguez-vous ; dressez-vous, innombrables armées,
Et déclarez la guerre à Dieu :
Soit. Luttez, attaquez cet être inabordable,
Cet infini si doux qu'il en est formidable,
Et si profond qu'il en est bleu.

Mesurez-vous, vous, l'ombre, à lui, la plénitude,
Vous aurez, ô passants, légions, multitude,
Assiégeants de l'immense tour,
Essaims tourbillonnants autour du grand pilastre,
Vivants ! avant qu'il ait usé son premier astre,
Dépensé votre dernier jour.

N'est-ce pas une sorte de *Quare fremuerunt gentes ?* L'auteur des *Contemplations* et de la *Légende des siècles*, dans le milieu athée qui l'adule et qui l'adore, a toujours maintenu sa foi vaillante en Dieu et à l'âme immortelle ;

même, en plus d'une circonstance, il lui a donné le caractère d'une véritable manifestation. Je veux espérer qu'en dépit de tant d'insanités, de tant d'impiétés, de tant de blasphèmes, l'infinie Miséricorde lui en tiendra compte.

Post-Scriptum. — Hélas ! qu'elle a été triste la mort de Victor Hugo !... S'il faut en croire les sectaires qui montaient la garde autour de son dernier soupir, le pauvre grand poète aurait refusé la suprême visite du Dieu qui lui apportait la miséricorde et le pardon.

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

De quelles hideuses et sacrilèges saturnales ses obsèques ont été l'occasion, on voudrait l'oublier ; mais, comment ne pas voir le dôme profané qui domine Paris, le dôme d'où l'on a chassé le Christ et la douce Geneviève, pour y étaler, dans une apothéose insensée, une tête de mort et la guenille humaine !

Jean VAUDON.





REVUE PHILOSOPHIQUE

Le système de l'évolution continue à diviser les philosophes catholiques. Faut-il le rejeter tout entier ou du moins dans tout ce qui lui est propre, en maintenant contre lui l'immutabilité des principales espèces ? Ou bien faut-il se contenter de réserver les dogmes philosophiques sur lesquels un vrai spiritualiste ne saurait transiger, savoir : la création de la matière chaotique et celle de l'âme humaine? Plusieurs embrassent ce dernier parti. D'ordinaire, il est vrai, ils exigent encore que Dieu ait formé la première cellule vivante ou même le premier végétal et le premier animal ; mais tout le reste ils l'abandonnent facilement à leurs adversaires : bref, ils sont *transformistes*, sans mériter absolument le nom d'*évolutionnistes*, car l'évolution s'étend bien au delà de la transformation des espèces. C'est ainsi que le P. Leroy invitait naguère les philosophes catholiques, dans un livre qui a été fort loué (1), à se ranger hardiment du côté du transformisme, avec les Darwin et les Hæckel, contre les Agassiz et les de Quatrefages. « Il en

(1) En voici un exemple. On lisait, le 15 nov. 1887, dans le ***Bulletin critique :*** « Le P. Leroy a lu Darwin et a su dégager des théories positives ou matérialistes qu'habituellement on y ajoute l'hypothèse lumineuse, grandiose de la transformation des espèces. Il a compris que si l'Ecriture nous enseigne le *fait* de la création, elle n'en explique point le *comment*.. Je me hâte de dire que l'ouvrage paraît avec la haute approbation du R. P. Monsabré, et celles du P. Régent des études et du R. P. Provincial. L'orthodoxie scientifique nous est attestée par une lettre de M. de Lapparent, etc. »

sera, je crois, de l'idée évolutionniste, écrivait-il, comme de celle de Galilée : après avoir effarouché d'abord les orthodoxes, quand une fois l'émotion sera calmée, la vérité, dégagée de toute exagération de part et d'autre, finira par se faire jour. »

L'ouvrage du P. Leroy, intitulé *L'Evolution des espèces organiques*, était précédé de deux lettres, l'une d'un savant éminent, M. de Lapparent, et l'autre d'un théologien plus célèbre encore, l'orateur de Notre-Dame. Il est vrai que ce double patronage, surtout celui du R. P. Monsabré, n'équivalait pas rigoureusement, croyons-nous, à une approbation. Et la preuve en est qu'aujourd'hui le D[r] Jousset, dont l'ouvrage est précédé lui aussi d'une lettre du R. P. Monsabré, nous présente une réfutation complète et au point de vue strictement scientifique de l'hypothèse de l'évolution (1).

On comprendra assez bien que le R. P. Monsabré ait pu accorder ses sympathies à ces deux publications contradictoires, si l'on pèse les termes de sa seconde lettre. Il pense, en effet, que l'hypothèse de l'évolution ne répugne pas en elle-même au point de vue métaphysique : il est donc prêt à l'admettre ou à la rejeter, selon que la science pourra prononcer qu'elle se réalise ou qu'elle ne se réalise point. Voici d'ailleurs ses propres paroles : « La théorie de l'évolution considérée d'une manière absolue n'est point une absurdité. Je l'ai dit, en traitant de la *Genèse du monde*, dans la treizième conférence de mon *Exposition du dogme catholique :* — « Comme Dieu a concentré la vie de l'individu dans un embryon qui n'arrive à son parfait développement qu'en passant par une série de variations qui le modifient profondément de jour en jour, il eût pu concentrer la vie universelle dans un protoorganisme dont les évolutions eussent abouti à la splendide diffusion de vie que nous admirons aujourd'hui... Il ne faudrait plus alors

(1) *Evolution et transformisme, des origines de l'état sauvage.* Etude d'anthropologie par le D[r] P. Jousset, ouvrage précédé d'une lettre du T. R. P. Monsabré, in-12, XII-234 p. Paris, Baillière.

se contenter de suivre, à travers la gradation des espèces, l'évolution de l'idée divine faisant surgir d'un plan fondamental des formes infiniment variées ; mais il faudrait suivre l'évolution de la vie parallèle à l'évolution de l'idée divine. Ce plan n'est point indigne du Créateur, de plus il flatte notre penchant pour l'unité. Nous aimerions mieux voir sortir d'un seul principe tous les êtres que Dieu voit dans une seule idée. Au premier coup d'œil, et de l'avis des hommes les plus graves, le transformisme est séduisant comme tous les systèmes simplificateurs. Il paraît expliquer l'unité fondamentale du monde organique, les rapports morphologiques et anatomiques des êtres vivants, l'extinction de certaines espèces, les déviations, inutilité et défauts d'appropriation qu'on a peine à accorder avec la sagesse du Créateur. » — Mais ce qui eût pu se faire ne s'est pas fait. »

Il reste précisément à savoir si la transformation des espèces eût pu se faire. Elle paraît impossible jusqu'à l'absurde ; car, s'il est vrai que les animaux et les plantes offrent un grand nombre de types de diverses natures et allant du moins parfait au plus parfait, on ne voit pas comment les espèces inférieures auraient jamais pu produire les espèces supérieures : nulle cause ne peut, à la rigueur, se surpasser elle-même. Sans insister maintenant sur cette raison, nous aimons mieux recourir à une considération qui nous est suggérée par le P. Monsabré lui-même. Il préfère, semble-t-il, comme plus belle et plus grande l'hypothèse de l'évolution à celle de la formation progressive et harmonieuse de chaque espèce en particulier, dans un plan et selon des rapports marqués d'avance. Or nous le demandons à nos lecteurs, quand donc la Providence ayant à choisir entre deux hypothèses ou deux voies pour arriver à une même fin, a pris la moins belle, la moins grande, du moins à notre connaissance ? On dirait que l'optimisme prévaut toujours, à ne regarder que du côté de Dieu et de sa liberté. Il pouvait créer ou ne pas créer, mais en fait la création eut lieu ; après la chute, Dieu pouvait abandonner l'homme à sa propre raison ou ne le secourir qu'imparfaitement : il l'a

secouru, rétabli, honoré plus que la langue ne peut dire, grâce au mystère de l'Incarnation et à l'excès sublime de la croix. Nul ne l'a montré plus éloquemment que le P. Monsabré. De même dans l'ordre de la nature, Dieu excède toujours notre imagination, si inventive et si hardie soit-elle, pour ne s'arrêter — si ce mot même est exact — que devant le contradictoire et l'absurde. A mesure que la science pénètre plus avant dans les secrets de cet univers, elle trouve de nouveaux et de plus grands motifs d'admiration : Dieu arrive toujours à ses fins par les voies les plus admirables. Mais alors comment se fait-il que Dieu, ayant à choisir entre l'hypothèse du transformisme et la nôtre, ait choisi celle-ci, s'il est vrai que l'autre fût possible et plus belle et plus grande, en un mot plus digne de l'admiration réfléchie de la créature ? En vérité, semble-t-il, si Dieu n'a pas réalisé l'hypothèse de l'évolution, c'est qu'elle répugne : elle va rejoindre tant d'autres suppositions chimériques, dont la grandeur n'est qu'apparente. Pour notre part, nous avouons que, le jour où il serait démontré que la transformation des espèces est possible et l'emporte sur toute autre hypothèse, nous ne pourrions guère douter de sa réalité, malgré toutes les apparences contraires. Car il est besoin, après tout, d'un seul organisme, qui, au moment marqué pour chaque espèce, dans les siècles et dans l'espace, ait déterminé l'apparition d'êtres vivants supérieurs à lui-même. Et de ce que la science expérimentale n'a jamais saisi sur le fait cette transformation, il ne s'ensuit point qu'elle n'ait pas eu lieu hors du champ si limité de nos observations. Si les êtres vivants ne sont que des agrégats, le mécanisme vital peut être semblable à celui de ces horloges savantes qui marchent longtemps comme les autres de la manière la plus uniforme, puis tout à coup, au moment calculé par l'auteur, sonnent l'année, le cycle, le siècle ; elles pourraient aussi bien sonner les millénaires et accélérer leur mouvement ou le modifier de mille autres manières à chaque cycle donné.

Mais revenons au D[r] Jousset. Sans recourir à une foule d'arguments qui encombrent autant qu'ils enrichissent les

livres de controverse, il choisit les plus saillants et résume les autres, ce qui lui permet de présenter dans un petit volume une critique assez complète de l'évolutionnisme tout entier. L'immutabilité des espèces est établie et le transformisme est réfuté dans la deuxième et la troisième partie. L'auteur montre très bien que la sélection naturelle ne peut expliquer ni la persistance des êtres inférieurs, ni l'existence des neutres chez les abeilles et les fourmis, ni le développement des insectes chez ces bestioles, ni l'existence des poissons électriques et des insectes phosphorescents. Ces faits et une foule d'autres sont la condamnation irrévocable du transformisme, surtout de celui qui supprime la Providence et les causes finales. L'auteur montre aussi que malgré l'hypothèse de Darwin, la sélection naturelle ne détermine pas toujours des variations utiles à l'espèce. On lira avec plaisir cette page piquante : « Darwin pose cet axiome : « La sélection naturelle ne peut déterminer chez « un individu une conformation qui lui soit plus nuisible « qu'utile, car elle ne peut agir que pour son bien. » — Pourquoi alors avoir doué certains insectes et certains oiseaux de couleurs éclatantes qui les désignent à leurs ennemis ? Pourquoi avoir donné au cerf ce bois rameux qui le gêne dans sa course au travers des taillis et qui constitue une arme beaucoup moins puissante que la corne des taureaux ? Pourquoi avoir donné au requin une bouche conformée de telle sorte qu'il est obligé de se retourner sur le dos pour saisir sa proie, ce qui constitue pour lui un désavantage considérable ? Pourquoi la sélection a-t-elle donné au coq cette voix éclatante qui, certes, ne terrifie aucun de ses ennemis et désigne sa demeure à tous les renards des environs ? Pourquoi cette crête orgueilleuse qui sert de prise à son rival ? Pourquoi a-t-elle donné aux coléoptères des îles Madères des ailes complètes, puisque Darwin déclare que ces ailes les portent à s'élever dans les airs et à se faire emporter par les vents au milieu de l'Océan où ils se noient, tandis que les coléoptères aux ailes rudimentaires continuent à prospérer dans l'île ? Quoi qu'en dise Darwin, le bruit produit par le crotale (serpent à sonnettes) est inca-

pable d'effrayer ses victimes, mais au grand désavantage du serpent, elles avertissent celles-ci qui peuvent fuir ou se défendre. Est-ce aussi pour l'avantage de l'abeille, que la sélection lui a donné un aiguillon barbelé, qui reste dans la blessure faite et, par son arrachement, cause la mort de l'insecte ? On pourrait multiplier ces exemples à l'infini, mais ceux-là suffisent pour montrer que la sélection n'agit pas toujours dans l'intérêt des animaux et que par conséquent le transformisme est faux » (p. 102).

Dans la quatrième partie, le D[r] Jousset marque les différences essentielles de l'homme et de la bête. Enfin, dans la cinquième, la plus développée, il montre contre les anthropologistes de l'école évolutionniste que le point de départ de la civilisation d'aujourd'hui n'a pas été l'état sauvage : le sauvage est un civilisé dégénéré. Voici d'ailleurs ses conclusions résumées, pour ainsi dire, en thèses : « L'homme préhistorique venait d'Asie, le centre de la création de l'homme ; il était tombé à l'état sauvage, il ne s'est pas civilisé par ses propres forces, mais il a été conquis et civilisé par les émigrations successives venues d'Asie. — Le sauvage actuel est un civilisé déchu. Il est incapable de se civiliser par ses propres forces, il se dégrade de plus en plus et, abandonné à lui-même, il doit fatalement disparaître. Le sauvage n'est pas l'homme primitif. Quelque dégradé qu'il soit, il reste homme et est susceptible de recevoir la civilisation. — L'état sauvage prolongé imprime au corps lui-même une dégradation caractéristique. La disproportion de la face et du crâne, la dolicocéphalie occipito-pariétale exagérée et le prognatisme, qui lui est toujours lié, sont des difformités dues à l'absence de culture intellectuelle pendant l'enfance. — Le sauvage a, par sa conformation physique, plus d'analogie avec le singe que n'en a l'homme civilisé. Cette analogie ne permet pas plus de dire qu'il y retourne que d'affirmer qu'il en vient. Dans la plus grande déchéance le sauvage reste homme et, si son abaissement se prolonge, il disparaît, mais il ne change pas de nature. »

Ce seront là bientôt, si elles ne le sont déjà, des vérités

scientifiques, qui concordent parfaitement avec les données des livres saints, comme aussi avec les conclusions de la meilleure psychologie, celle qui, en établissant la spiritualité de l'âme, ne méconnaît jamais l'intimité de ses rapports avec les sens, les organes et le corps tout entier. Ces vérités ne sont pas celles qu'ont essayé de mettre en évidence les organisateurs du musée anthropologique, à l'Exposition universelle; mais elles s'imposeront avec éclat, lorsque l'anthropologie aura passé de l'âge puéril à l'âge adulte et vraiment raisonnable, au xxe siècle peut-être. Car il faudra bien qu'un jour elle plie, avec toutes les autres sciences, sous le joug bienfaisant de la raison et d'une invincible philosophie.

Une autre question qui continue à diviser les philosophes catholiques est celle de l'hypnotisme. Tous conviennent, sans doute, que certaines pratiques de l'hypnotisme se confondent avec celles du magnétisme, du spiritisme et autres superstitions ; mais plusieurs pensent qu'il y a ou qu'il peut y avoir un hypnotisme scientifique. Sans le nier précisément, les autres prétendent que les phénomènes hypnotiques de quelque importance, même ceux qui paraissent tomber parfois sous certaines lois, sont tellement liés à des phénomènes certainement mauvais et même diaboliques qu'ils sont toujours suspects et qu'il n'y a pas de raison suffisante de les provoquer ou de les subir (1). M. l'abbé Touroude, à la suite de l'évêque de Madrid, du P. Franco, de M. Grandclaude, etc., vient de soutenir cette opinion. L'auteur avait été préparé à l'étude de cette question par sa remarquable réfutation du mémoire du P. Hahn sur « les phénomènes hystériques et les révélations de sainte

(1) Ainsi M. Grandclaude écrit dans *le Canoniste contemporain* de janvier : « Comme dernière conclusion pratique de l'ordre moral, nous devons déclarer une fois encore, que les vrais catholiques doivent s'abstenir de prendre part activement ou passivement, et même comme spectateurs, aux expériences d'hypnotisme. On doit, selon nous, appliquer à l'hypnotisme toutes les déclarations de l'Eglise relatives au magnétisme animal. »

Thérèse ». On lui a reproché de tirer des conclusions trop sévères et de ne s'être pas éclairé assez de l'expérience scientifique. Nous ne croyons pas que quelques imperfections dans son œuvre en compromettent les conclusions pratiques.

Les *Etudes* ont publié récemment sur cette matière difficile un article inachevé du P. de Bonniot dont la mort a été une perte si sensible pour la philosophie chrétienne. On sait que le savant auteur avait étudié à fond le miracle et ses contrefaçons, en particulier les phénomènes hypnotiques dans leurs rapports avec la physiologie. Nous croyons savoir qu'il n'allait pas, malgré une certaine sévérité habituelle, jusqu'à réprouver absolument, du moins dans les derniers temps, toute pratique de l'hypnotisme. Dans les pages que n'a pu écrire jusqu'au bout sa main défaillante, il s'est appliqué à marquer les ressemblances et les différences de la *possession* et de *l'hypnotisme*. Il est évident, en effet, que, d'une part, l'hypnotisé a plus d'un trait commun avec le possédé : l'un et l'autre ne s'appartiennent plus, ils sont sous l'empire d'une volonté étrangère; cette volonté est l'esprit malin, dans la possession ; c'est l'opérateur, dans l'hypnotisme. Mais il y a, d'autre part, une différence remarquable à observer : « l'hypnotiseur, après avoir plongé son sujet dans l'*inconscience*, est incapable de s'en servir pour manifester sa propre vie, sinon en le remuant avec plus ou moins de gaucherie et par l'extérieur. Le démon, au contraire, se substitue au sujet dans son propre corps, il fait agir comme s'il en était le principe vivant et l'on a le spectacle d'un corps d'homme manifestant par ses opétarions une vie de démon. » — Ajoutons que les deux moteurs peuvent fort bien se combiner dans certains cas, et le plus habile à l'insu de l'autre, si bien que l'opérateur, matérialiste ou de bonne foi, peut produire ces phénomènes, qu'il croit naturels, alors qu'ils ne le sont point.

Avec des vues tout autres que celles du regretté P. de Bonniot, le Dr Gibier nous entretient des mêmes faits, et la contribution qu'il apporte à l'étude de l'hypnotisme est des plus curieuses. Certes, le Dr Gibier est loin de justifier

le titre ambitieux de son ouvrage (1); disons tout de suite que ses idées, imprégnées de naturalisme, de panthéisme et même de boudhisme, l'égarent dans ses jugements. Il estime qu'il faut reprendre la culture d'une science autrefois florissante et aujourd'hui négligée, qui n'est autre que la magie : c'est avec elle que les savants modernes doivent renouer sans fausse honte. Car l'intrépide docteur, dont nous aimons la franchise, pense que l'occultisme ne diffère pas des autres connaissances et qu'il subira les mêmes transformations que l'astrologie et l'alchimie. Qu'on s'imagine, par exemple, au xxe siècle, un télégraphe inventé par une physique « transcendante » et faisant communiquer ce monde grossier avec le monde des esprits. En attendant, notre auteur aborde sans respect humain l'étude scientifique des faits les plus extraordinaires, au grand scandale de nombre de ses confrères et des académies, qui s'obstinent à nier tous les faits par trop semblables au miracle ou qui accusent d'une autre manière l'existence des esprits. D'après eux, Crookes n'a pas vu tourner des tables, etc., et les mille autres témoins qu'on peut citer de semblables faits ont été victimes de quelque hallucination ou d'une misérable supercherie. Cette incrédulité obstinée commence à devenir ridicule. Nous renvoyons les incrédules selon l'ancienne méthode, qui a fait son temps, au Dr Gibier, cet enfant terrible de l'école positiviste. Ce n'est pas que son ouvrage mentionne beaucoup de faits; mais le docteur en sait bien plus qu'il n'en raconte et le peu qu'il dit donnera à réfléchir aux positivistes les moins mystiques. Voici par exemple un récit auquel on devrait répondre autrement qu'en haussant les épaules. Nous ne pouvons l'abréger autant que nous le voudrions; mais nos lecteurs ne se plaindront pas, après l'avoir lu.

« Dans les derniers mois de l'année 1886, dit le Dr Gibier, je faisais presque chaque jour, et principalement le

(1) *Physiologie transcendante. Analyse des choses. Essai sur la science future*, son influence sur les religions, les philosophies, les arts, etc., in-12 de 270 p. Philadelphie, Paris et Madrid. Dentu.

soir, des expériences sur la force animique. Deux séances furent particulièrement accidentées. Ces séances eurent lieu dans un laboratoire des vieux bâtiments de l'ancien collège Rollin... Le local que j'occupais et qui me servait de laboratoire était voisin des amphithéâtres de dissection de la Faculté, où, à ce moment, se trouvaient de nombreux « sujets ». Dans l'une des pièces de ce laboratoire même, j'avais eu, quelque temps auparavant, le cadavre d'un homme qui m'avait servi à des études de médecine opératoire... Le médium qui m'assistait dans mes recherches était un Américain, M. S..., dont la force animique était émise en quantité suffisante pour produire des « matérialisations » et des transports d'objets à distance, sans contact. Un samedi soir du mois de décembre 1886, le médium, le D[r] de B... et moi nous nous rendîmes, vers neuf heures, au laboratoire de la rue Lhomond. Deux de mes amis, le D[r] A... et M. L..., publiciste, rédacteur en chef d'une revue politique et littéraire, à qui j'avais donné rendez-vous, étaient déjà arrivés. Mon garçon de laboratoire avait préparé les objets nécessaires à l'expérience : nous nous proposions d'obtenir des empreintes dans du plâtre « gâché », c'est-à-dire délayé et en train de durcir... Le médium se plaignait de n'être pas à son aise, il sentait, disait-il, de mauvaises influences autour de lui et avait de la peine à les repousser pour ne pas être « intransé ». Après avoir obtenu un certain nombre de phénomènes qu'il serait sans intérêt de rapporter ici, nous levâmes la séance et nous partîmes, le médium à moitié défaillant et soutenu sous les bras par M. L... et par moi.

En route, de la rue Lhomond à la rue Claude-Bernard, où nous allions chercher des voitures, nous fûmes tout à coup assaillis par une grêle de coups que l'on entendait et que l'on sentait très bien (j'en sais quelque chose) et qui atteignaient surtout le médium. Ces coups nous étaient dirigés par derrière. Enfin, nous trouvâmes une voiture, et le médium, qui était très agité et paraissait très effrayé, y monta avec le D[r] de B... A peine étaient-ils installés dans le coupé, qu'un roulement irrégulier de coups frappés se fit entendre sur le dessus de la voiture au moment où elle

se mit en marche. Ces coups continuèrent, d'après ce que nous dit le Dr de B..., jusqu'aux Champs-Elysées, où habitait S... Nous nous donnâmes rendez-vous pour le samedi suivant.

Au jour dit, nous nous réunîmes au même endroit et en même nombre que la fois précédente : M. L..., les Drs de B..., et A..., qui exercent à Paris, le médium et moi. Plus : le garçon de laboratoire. Tout d'abord les choses s'annoncèrent fort mal : à peine entrés dans l'enceinte de l'Ecole pratique provisoire, au moment où nous longions un des amphithéâtres d'anatomie, nous entendîmes tout à coup un sifflement suivi d'un choc violent d'un objet contre une cloison en planches voisine. L'objet en question était un petit flacon vide du modèle de ceux qui servent à conserver les pièces anatomiques; il avait rebondi sur l'un de nous et était retombé par terre sans se briser. Personne n'eût put se cacher dans l'endroit où nous nous trouvions et, de plus, la nuit n'était pas très noire. Redoutant quelque désagrément analogue, au moment où nous nous engagions dans un vestibule qui s'ouvrait sur l'escalier conduisant au laboratoire situé au deuxième étage, comme on avait oublié d'allumer le gaz dans l'escalier et que l'obscurité y était à peu près complète, je criai au garçon de nous éclairer. Pendant ce temps, nous commencions à monter. A peine avions-nous atteint le premier étage (le médium était devant et je fermais la marche), qu'un nouveau sifflement se fit entendre, bientôt suivi du bruit d'un flacon lancé avec violence et se brisant en pièces sur les marches que nous étions en train de gravir. Quand on eut allumé le gaz, on trouva une quantité de débris de verre provenant d'un flacon analogue au premier. Bien entendu, personne ne se trouvait dans l'escalier.

Une fois dans le laboratoire qui était bien éclairé, tout se passa pendant un certain temps comme la dernière fois, mais le médium était de plus en plus inquiet. Pendant que nous nous tenions autour de la table (une table carrée, toute simple, que j'avais fait construire exprès), après avoir préparé le plâtre, je fis à haute voix, sur un ton moitié sé-

rieux moitié plaisant et en français, de manière à n'être pas compris du médium qui ne parlait que l'anglais, cette réflexion que, étant donné le lieu où nous nous trouvions, il n'était pas surprenant que quelque mauvais garnement d'esprit dont on aurait disséqué le corps, fît tout son possible pour nous empêcher de mener nos recherches à bonne fin. A peine avais-je fini de parler que le médium fut saisi d'une sorte de mouvement convulsif qui lui agita tout le corps et *intransé.* Ce qui se présenta alors fut vraiment effrayant : il se dressa, les yeux démesurément ouverts et paraissant lui sortir de la tête, fit quelques pas saccadés dans la pièce, et chacun sentant qu'il allait se passer quelque chose, se leva et se tint sur ses gardes. S... fit un tour sur lui-même et saisit un des lourds escabeaux de chêne qui nous servaient de siège; il en fit un moulinet terrible, mes amis s'échappèrent au plus vite, mais comme j'étais justement assis contre le mur, je demeurai seul en face de ce grand diable d'Américain, taillé en hercule, qui paraissait m'en vouloir plus particulièrement et séparé de lui seulement par la table carrée autour de laquelle nous étions tranquillement assis un instant avant. Son visage à ce moment était horrible à voir, il dirigea vers moi son bras gauche, l'index étendu, et de la droite il brandit le pesant escabeau au-dessus de sa tête. La scène, dans cette vieille chambre de collège, improvisée pour la circonstance en laboratoire de psychologie expérimentale, était vraiment singulière par cette nuit de décembre; mais ce n'est pas à cela que je songeai alors. Mes amis terrorisés se tenaient tous à l'écart et personne ne soufflait mot; le médium seul poussait une sorte de râle guttural. Ne pouvant m'échapper de l'espace où je me trouvais : entre le mur et la table d'une part et une console fixe et le poêle d'autre part, je ne perdais pas un seul des gestes de celui qui paraissait animé envers moi des intentions les moins rassurantes. Il s'approcha encore de moi, bien à portée de sa main, et me lança un formidable coup de son escabeau sur la tête. J'avais conservé tout mon sang froid et me tenais très vivement en éveil comme on le pense bien; et quand je vis le début du mouvement de cette masse pro-

jetée vers moi, je saisis les deux pieds de la table qui étaient de mon côté, je les levai vivement et présentai la table en face de mon adversaire en m'en couvrant comme d'un bouclier. Le choc fut terrible ; l'escabeau heurta la table comme un coup de catapulte, un craquement se fit entendre et je fus obligé de reculer sous le coup jusqu'au mur : la table était fendue en deux. Continuant à me protéger en m'abritant derrière elle je la poussai vers S..., qui lâcha sa massue et tomba en arrière sur une chaise, en proie à une convulsion. Nous nous précipitâmes de son côté pour le maintenir, mais ce fut inutile ; il revint bientôt à lui ne se souvenant de rien, et pour ne pas l'effrayer nous nous assîmes de nouveau autour de la table en cachant notre émotion.

Cette fois ce fut lui que je fis placer auprès du mur. La précaution n'était pas inutile, car il fut de nouveau repris d'une *transe* non moins terrible que la première. Il se dressa encore après avoir été agité convulsivement, puis se rassit, le visage contracté d'un rictus effrayant, les yeux comme désorbités. Il se leva, nous en fîmes autant ; je mis le poêle entre lui et moi, mais il repoussa la table, et saisissant une chaise, il s'avança vers moi. De mon côté je m'emparai de l'escabeau qu'il m'avait lancé, je le pris, non comme arme offensive, mais simplement pour parer les coups qu'il aurait pu me porter avec la chaise qu'il agitait en l'air. Il y eut encore un moment de violente angoisse pour chacun des assistants, quand nous fûmes en présence l'un de l'autre avec les étranges instruments de ce combat quasi fantastique. Il s'avança vers moi brandissant toujours sa chaise et je me préparais à le recevoir sur mon escabeau quand je fus poussé, par je ne sais quelle force, à tenter une expérience, en mettant à l'essai un moyen qui m'avait été indiqué par un homme très au courant de ces choses, comme infaillible en pareilles circonstances : je jetai de côté l'objet que je tenais et je m'avançai les dix doigts en avant, dirigés contre la personne du malheureux « intransé » en *voulant* violemment qu'il fût immobilisé. Je projetai en quelque sorte ma volonté sur lui, accompagnant cet effort cérébral d'un geste énergique. L'effet fut instantané et j'en

fus, le premier, très agréablement surpris : au lieu d'être lancée vers moi, la chaise fut rejetée en arrière, et quoique fort solide, mise en pièces au point de ne pouvoir être réparée : S... fut comme sidéré, son corps fut agité d'un tremblement convulsif et transporté brusquement contre le mur à trois ou quatre mètres de l'endroit où il se trouvait. Tous ses membres se tordirent, il se recroquevilla en boule sur le sol près d'une porte, et nous entendîmes ses articulations craquer. Quelques passes magnétiques l'aidèrent à se remettre. »

Ne quittons pas cette question de l'hypnotisme sans signaler une longue étude de M. Lelong, dans les *Annales de philosophie chrétienne* : « La vérité sur l'hypnotisme ». Comme elle n'est pas achevée, bornons-nous à dire que l'auteur regarde comme naturels un certain nombre de phénomènes : « Les raisonnements du P. Franco, dit-il, sont donc loin d'être décisifs, et la thèse de la naturalité de beaucoup de phénomènes hypnotiques demeure certaine. Cette opinion d'ailleurs, ainsi que nous l'établirons, est tout à fait conforme aux décisions intervenues de Rome sur cette grave question ». Nous attendons avec impatience cette démonstration. Ajoutons que l'auteur s'est appliqué déjà et avec succès à montrer la différence des phénomènes surnaturels d'avec certains phénomènes hypnotiques.

Avec l'étude de M. Gardair sur le *libre arbitre* (1) nous rentrons dans le domaine de la psychologie rationnelle. D'abord l'auteur déduit la preuve qui, selon lui, est fondamentale et même unique en cette matière. « La volonté humaine, dit-il, a vraiment ce libre pouvoir (de choisir), quand elle se porte vers tel ou tel bien particulier, parce que l'intelligence qui l'éclaire lui montre ce bien comme une réalisation imparfaite du bien absolu, et que seul le bien absolu, le bien parfait, peut nécessiter l'adhésion de la volonté. J'estime que cette raison donne la preuve fondamentale du libre arbitre, qu'elle est supposée implicitement par toute autre preuve solide de notre liberté. » N'est-ce pas

(1) *Annales de philosophie chrétienne* (avril et n. suivants.)

aller un peu loin ? Il peut paraître, au contraire, que non seulement cette considération tirée du bien général et des biens particuliers ne constitue pas la preuve unique, en définitive, de la liberté, mais qu'elle est une savante exploration plutôt qu'une démonstration proprement dite. M. Gardair rappelle très bien que le bonheur seul ou le bien parfait et ce qui est jugé nécessaire pour l'obtenir nécessitent la volonté raisonnable ; mais il reste à savoir si l'âme est libre de regarder tels moyens comme nécessaires ou facultatifs, ou même inutiles. Cette question rentre dans une autre plus générale, qui est ici la question capitale, celle qui nous met aux prises avec le déterminisme intellectuel, redoutable entre tous, à savoir : l'âme est-elle maîtresse de ses motifs de détermination ? Entre deux conduites opposées et deux motifs qui y inclinent, peut-elle choisir, en résistant au motif le plus fort ? Vous direz que l'âme fait son motif et qu'il lui appartient précisément de faire prévaloir un motif entre plusieurs autres. On en convient avec vous : le motif décisif est à l'image de l'âme et il vaut moralement ce qu'elle vaut elle-même. Mais ce motif déterminant, cette considération suprême et décisive, ce dernier jugement pratique, cet ordre de la raison, la volonté en est-elle maîtresse ? Peut-elle avec une vraie liberté incliner la raison à juger d'une façon ou d'une autre ? Pour qu'elle le puisse *librement* il faut qu'elle soit *éclairée* à cet effet, c'est-à-dire qu'elle cède ou qu'elle résiste à un autre motif. Mais pour qu'elle cède ou résiste librement à cet autre motif, il faut qu'elle soit éclairée encore par une raison ultérieure : on arrive ainsi à une première raison, sur laquelle la volonté n'a aucune prise, puisque la toute première raison est avant la toute première volonté.

Au fond, cette objection peut paraître insoluble à ceux qui l'auront bien saisie, s'ils ne se souviennent pas que l'acte de liberté n'est pas fait de deux actes divisibles et successifs, l'un de raison et l'autre de volonté, mais bien d'un acte indivisible, auquel coopèrent les deux facultés maîtresses et propres à l'homme : la raison et la volonté. Voilà pourquoi nous ne confondons pas précisément la li-

berté, comme faculté, avec la volonté, par la même raison qu'il ne faut pas confondre le composé avec le composant. Il est évident, en effet, que la liberté est la volonté agissant de concert avec la raison. On pourrait ajouter que la liberté c'est aussi la raison agissant de concert avec la volonté. Tantôt la volonté paraît prédominer dans l'acte libre (élection, consentement) et tantôt la raison (attention, dernier jugement pratique); mais en réalité tout acte libre procède essentiellement de la raison et de la volonté.

C'est par des considérations de ce genre qu'on peut être amené à regarder la preuve préférée par M. Gardair comme une explication de la liberté plutôt que comme une démonstration. L'explication est excellente ; elle permet de répondre savamment à ceux qui prétendent que la liberté est impossible autant qu'un effet sans cause; mais suffirait-elle à montrer que notre liberté existe ?... Répugnerait-il, par exemple, qu'un être, avec notre nature intellectuelle, fût déterminé dans tous ses actes?... Ce qui est certain c'est que l'esprit humain peut parfois s'exercer et merveilleusement sans être libre, comme il arrive dans les rêves lucides. Mais alors comment tirer de notre manière de connaître et de vouloir une démonstration de notre liberté?

Ceux qui insistent sur la preuve que nous critiquons raisonnent quelquefois de la sorte : de même que l'intelligence est nécessitée par les premiers principes (intellectus non est liber), mais ne l'est point par les conclusions (car on conclut de diverses manières en partant des mêmes principes), ainsi la volonté est nécessitée par le bien en général, mais ne l'est point par les biens particuliers. C'est fort bien et ce parallèle est très *suggestif*. Seulement on ne voit pas que l'intelligence soit libre sur les conclusions quand elles lui sont démontrées ; on ne voit pas non plus qu'elle soit libre d'affirmer ou de nier au delà de ce qu'elle voit, à moins que la volonté ne s'y ajoute. Mais il s'agit précisément de savoir si celle-ci est plus libre que l'intelligence ; et l'on a vu plus haut que la liberté est inintelligible dès qu'on divise ces deux facultés.

Si l'on trouve cette critique trop exigeante, qu'on veuille

se souvenir qu'il ne faut rien proposer d'incomplet à des adversaires tels que les déterministes. Qu'on se rappelle la sévérité de saint Thomas à l'égard de l'argument philosophique qui tendrait à démontrer que le monde a commencé. S'il vivait aujourd'hui et avait à combattre le déterminisme, peut-être interpréterait-il dans notre sens les textes si profonds sur lesquels s'appuie M. Gardair. Au reste, c'est une question assez secondaire par elle-même que celle de la légitimité de tel ou tel argument. On sait encore comment saint Thomas a rejeté l'argument de saint Anselme, qui espérait démontrer l'existence de Dieu par l'idée même que nous avons de Dieu. D'excellents scolastiques, anciens et modernes, ont apporté en faveur de la liberté diverses preuves ou diverses considérations sur lesquelles on n'insiste pas aujourd'hui, si ce n'est d'une autre manière. Ainsi l'argument du pari, celui qui est tiré de l'existence des lois, des peines et des récompenses. Les déterministes arrivent en quelque façon à concilier ces faits avec leur hypothèse. Il est vrai qu'ils dénaturent la loi et le mérite ; mais, au fond, ce n'est pas en invoquant l'existence même d'une loi quelconque et de la sanction qui l'accompagne qu'on réussira à les réfuter : c'est plutôt en invoquant des principes plus hauts que la loi extérieure : la conscience psychologique, qui atteste la liberté, et la conscience morale, qui dicte de s'en bien servir. C'est là, au cœur de la psychologie et de la morale, plutôt que dans la logique ou la métaphysique, que nous avons essayé, pour notre part, d'asseoir notre thèse et notre théorie de la liberté. Il semble d'ailleurs que M. Gardair parle un peu comme nous quand il ajoute : « La preuve métaphysique, établie d'après l'observation attentive du choix librement volontaire, *complète et illumine* l'argument fourni par la simple conscience de notre liberté. » C'est, en effet, le rôle propre de l'explication, même de la plus scientifique, de compléter et d'illuminer la démonstration.

Nous ne critiquerons pas la suite de cette remarquable étude : elle est, comme toutes celles qui sont dues à la plume studieuse et érudite de M. Gardair, une bonne for-

tune pour les vrais disciples de saint Thomas et les amateurs de saine philosophie.

Avec le R. P. Ragey et son étude sur saint Anselme (1), nous touchons à l'histoire de la philosophie et des méthodes d'enseignement. Saint Anselme fut le père de la scolastique; mais il fut, avant tout, « un grand professeur ». Il n'écrivit les quelques traités que nous avons de lui qu'à la prière instante de ses disciples. Au premier rang de ses œuvres est le *monologium*. Avec les cinq autres (*De la vérité, Du libre arbitre, De la chute du diable, Du grammairien, Pourquoi Dieu s'est fait homme*), il nous révèle la manière dont le saint professait. Ses leçons étaient des dialogues vivants, animés, susceptibles de tout enfermer dans leur cercle élastique. Sans exposer ce qu'ils contiennent, le P. Ragey s'applique plutôt à en dégager une idée nette de la méthode scolastique. Exacte, il est vrai, cette méthode ne peut cependant être qualifiée de géométrique. Chez saint Anselme, elle est belle parfois jusqu'à l'éloquence et la poésie; elle est, en outre, très personnelle, et la science s'incarne en lui, pour ainsi dire, elle y prend tels caractères qui n'ont rien de commun : la profondeur de la pensée unie à la clarté et à la simplicité, la richesse de l'amplification, la force du raisonnement, une admirable modestie. Ajoutons l'art si nécessaire au professeur de redire d'une manière utile, sans répétition servile, celui non moins enviable d'employer des exemples sensibles, enfin l'art souverain de faire converger vers la piété tout l'enseignement.

Le P. Ragey met très bien en évidence chacune de ces précieuses qualités. « Le cœur du saint, dit-il par exemple, était très aimant, et sa sensibilité très vive; mais chez lui la raison conduisait tout. Il voulait qu'il en fût de même pour les autres. C'est dans ce sens qu'il dirigeait les âmes très nombreuses à la perfection desquelles il travaillait. Son imagination n'était pas moins ornée et inventive que sa dialectique était rigoureuse : de là cette abondance et

(1) *Saint Anselme professeur*. Extrait des *Annales*, brochure de 58 p. Roger et Chernoviz, 1890.



cette justesse des comparaisons. « C'est au point que le moine Eadmer, son secrétaire et son compagnon habituel, en a recueilli de quoi composer un livre » : *Le livre des comparaisons de saint Anselme* (*Liber de sancti Anselmi similitudinibus*). Anselme excellait donc à peindre aux yeux en même temps qu'à parler à l'esprit, et de l'accord de cette peinture avec l'élévation et la beauté des idées naissait une véritable éloquence et même une grande poésie.

Les qualités qu'il aimait surtout à développer chez ses disciples étaient l'esprit de réflexion et celui de synthèse : « Vous ne devez pas vous contenter de comprendre chacune des idées que je vous exposerai, leur disait-il, mais il faut que vous les conserviez toutes ensemble dans votre mémoire, et que vous les embrassiez d'un seul coup d'œil. »

Au cours de cette description de l'enseignement de saint Anselme, le P. Ragey est amené à louer d'une manière un peu exclusive, les leçons dialoguées. On pourrait ici faire quelques réserves, mais il est certain que l'enseignement de la philosophie et de la théologie doit être complété par des argumentations et surtout par des entretiens. Au reste, toutes les vues de l'auteur sur ces questions si importantes sont dignes d'être méditées. Il est incontestable que l'enseignement doit être oral et vivant et que partant le livre ne peut être comparé au maître. Nous avouons cependant que l'importance du livre s'est accrue aujourd'hui au détriment de celle du professeur et qu'il y a quelque chose de légitime dans ce déplacement d'influence. Aussi serions-nous moins sévère que le P. Ragey pour les professeurs qui récitent ou lisent leurs leçons. Mais ce qu'on ne lui contestera pas ce sont les conditions auxquelles la scolastique pourra prospérer dans le jeune clergé et se répandre dans l'esprit public. « Les hommes qui s'intéressent, dit-il, au mouvement intellectuel dont l'encyclique *Æterni Patris* a été le point de départ, prétendent, sans vouloir jeter la pierre à la scolastique, mais à simple titre de constatation, que depuis une dizaine d'années les études philosophiques ont baissé parmi nous. D'autres soutiennent qu'elles se sont relevées. Les uns et les autres peuvent être dans le vrai,

s'ils s'en tiennent à ce qui s'est passé autour d'eux... La pensée qui a dicté cette encyclique ne sera réalisée que lorsque la philosophie scolastique aura passé des livres dans les esprits ou plutôt dans des âmes heureusement douées sous tous les rapports et développées par une culture intellectuelle et morale complète, qui se la seront assimilée, et d'où elle sortira vivante et rajeunie, à la fois ancienne et moderne, exacte et sévère, et cependant étincelante, et aussi embaumée du parfum des plus pures vertus. La philosophie scolastique était tout cela dans saint Anselme. »

Telle est en substance l'étude du R. P. Ragey. On sent que l'auteur a étudié son sujet longuement et avec amour, comme en témoignent les deux beaux volumes qu'il vient de publier (1) et qu'une plume plus autorisée que la nôtre fera connaître bientôt à nos lecteurs.

Nous ne pouvons interrompre cet entretien déjà long sans appeler l'attention de nos lecteurs sur quelques nouvelles du monde philosophique. C'est d'abord l'admirable démarche, si digne d'un vrai philosophe, du cardinal Gonzalez, qui obtient de descendre du siège archiépiscopal de Séville et offre même de quitter la pourpre pour revenir tout entier à ses travaux philosophiques. C'est ensuite la lettre du Saint-Père au cardinal de Malines, au sujet de la création d'un institut philosophique à Louvain. Déjà cependant l'Université de Louvain comptait plusieurs chaires consacrées aux sciences philosophiques. On a pu remarquer également qu'à la nouvelle Université de Fribourg, trois chaires sont déjà attribuées par le Saint-Père à la philosophie. C'est que, en effet, il importe souverainement d'organiser et de fortifier l'enseignement de cette science, sur laquelle porte de quelque manière tout l'effort de la lutte entre l'Eglise et l'erreur. La philosophie n'est étrangère nulle part, ni aux sciences, ni aux lettres, ni surtout à la théologie, au droit et aux sciences sociales, et l'on comprend très bien la pensée du Saint-Père fondant un insti-

(1) *Histoire de saint Anselme*, archevêque de Cantorbéry, 2 vol. in-8. Delhomme et Briguet, Paris et Lyon.



tut philosophique destiné à relier par leurs premiers principes et leurs suprêmes conclusions toutes les sciences, afin, par cette unité parfaite, de les ramener mieux à la foi. Puissent les magnanimes désirs du Saint-Père se réaliser ! Puissent ses jours se prolonger assez pour qu'il voie se lever une abondante moisson !

Elie BLANC.



CHRONIQUE

Sommaire : L'Encyclique *Sapientiæ christianæ*. — Droite de la Chambre. — Invalidations. — Bischoffsheim et Calvinhac. — Elections législatives. — Joffrin à la tribune : trois expulsions. — Grande commission des tarifs douaniers. — M. Spuller et nos affaires étrangères. — La France et l'Allemagne. — Favoritisme. — Sénat et Haute Cour. — Réunion des gauches. — La loi militaire et l'épiscopat. — Criminalité et syndicats de mineurs. — Immoralité désastreuse. — Brésil. — Etats-Unis. — Conflit anglo-portugais. — Espagne. — Election du Reichstag. — Le centre. — Danemark. — Duché de Bade. — Italie. — Mort du duc d'Aoste, de l'impératrice Augusta, de M. Mariani, du prince Charles d'Auersperg, de Dœllinger, du duc de Montpensier, de M. de Belcastel et du baron de Franckenstein. — Béatification des Vénérables Pirotti et Ancina. — Faculté de Toulouse et Université de Fribourg.

La grande voix de Léon XIII a retenti de nouveau dans le monde. Son encyclique du 10 janvier traite « DES PRINCIPAUX DEVOIRS DES CATHOLIQUES COMME CITOYENS ».

Spécifiant les droits et les devoirs de l'Eglise et de l'Etat, le Souverain Pontife rappelle que l'Eglise n'a jamais cessé de prêcher l'obéissance aux lois justes de l'Etat. Quant aux lois contraires à celles de Dieu et de l'Eglise, et par conséquent injustes, ils ne sauraient être tenus de leur obéir, ni taxés de rebellion à cet égard, car il vaut toujours mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

L'Eglise, indépendante des partis et des diverses formes de gouvernement, doit songer avant tout aux intérêts des âmes et aux droits de Dieu. Actuellement, elle est en butte à la guerre des puissances soumises à l'influence des sectes. Quelle doit être la conduite des catholiques dans ces conjonctures pour résister à cette guerre impie ? Ils doivent

s'unir et mieux étudier la religion. Qu'ils repoussent une certaine timidité, qui en fait parfois les alliés de nos ennemis dans la critique de l'Eglise et du Pape. Qu'ils prennent garde également à la témérité, qui les pousse à des actes de zèle intempestif. Qu'ils restent unis entre eux dans la foi et dans les œuvres, soumis aux évêques, dont l'autorité et la conduite relèvent uniquement du chef de l'Eglise.

Tels sont les principaux traits du magistral enseignement du Souverain Pontife. Jamais la parole du Pape n'avait retenti aussi vive et aussi pressante. A chacun d'y prêter l'oreille, d'en porter l'écho autour de lui et de mettre la main à l'œuvre d'une vie chrétienne dans la société. Chaque chrétien, pour sa part, est, à l'instar des ministres de Dieu, le sel de la terre et la lumière du monde. Le sel est affadi et la lumière fumeuse. La parole du Pape relèvera l'un et l'autre, si nous savons en profiter.

Que n'a pas fait l'union des catholiques sur la base du terrain simplement catholique en Allemagne depuis le culturkampf maintenant renversé, et récemment en Bavière? Que ne ferait-elle pas en Autriche, en Italie, en France, en Portugal, contre la juiverie et la révolution qu'elle inspire?

Faute de se réunir sur ce terrain commun, la minorité de notre dernière chambre des députés, dont nous constations avec douleur le profond effarement dans notre dernière chronique, s'est montrée de plus en plus impuissante. Le 23 janvier, réunion plénière des droites, moins en vue de constituer un groupe que de concentrer efficacement ses forces. Résultat : nomination de quatre présidents : M. de la Rochefoucauld, pour les légitimistes; M. Jolibois, pour les impérialistes ; M. de Mackau, pour les solutionistes, et enfin M. Piou, pour les conservateurs sans couleur politique. Il était difficile de mieux affirmer la division. A peine la moitié des membres de la droite ont assisté à la réunion.

Faible en elle-même, la minorité conservatrice est de plus en plus diminuée par les invalidations. MM. Delahaye, Etcheverry, Loreau, Sabouraud ont été sacrifiés sur l'autel de l'opportunisme. A propos de ce dernier, la droite s'est

réveillée de son incompréhensible torpeur. L'éloquent évêque d'Angers a pris en main la cause des droits et des devoirs du clergé en matière électorale. En un magnifique langage, il a rétabli les principes et vengé nos prêtres de ces accusations d' « ingérence cléricale », aussi odieuses que ridicules, au nom desquelles les invalideurs font leur triste besogne. Il est bon d'entendre parler la vérité et la justice. Les clameurs de l'iniquité ne les étoufferont pas toujours, et le pays sera reconnaissant à l'éloquent orateur de s'en être fait l'interprète.

Un reste de pudeur a fait invalider aussi un juif de la majorité, le richissime Bischoffsheim, élu à Nice. Quel élu! il avait acheté publiquement les suffrages, donnant de l'argent aux électeurs, qui lui délivraient des reçus.

Une autre élection aussi très difficile à reconnaître, malgré le désir qu'en ont les gauches. M. Calvinhac a été élu à Toulouse, grâce aux grattages les mieux établis, aux faux les plus clairement constatés. Directement mis en cause, M. Constans a trébuché pour défendre son candidat, malgré la belle audace qui le distingue.

D'ailleurs, le suffrage universel, toujours aux ordres de M. Constans, encourage les invalideurs. Dans les dernières élections, tous les sièges des invalidés ont été perdus pour la droite, sauf ceux de Saint-Etienne et de Poitiers, où MM. Neyrand et Dupuytren ont été réélus. Ce sont les deux seuls qui eussent hautement affirmé les principes catholiques. Gros détail à noter : M. Neyrand avait pour concurrent le F.·. Dequaire, professeur de l'Université et franc-maçon de haut grade. Les loges de la région se consoleront difficilement.

La chambre, rentrée le 14 janvier, en session ordinaire, après avoir replacé M. Floquet à sa tête, a repris son travail. Un gros scandale rappelant les plus mauvais jours de la précédente chambre, a marqué la séance du 20 janvier. Le faux élu de Montmartre, M. Joffrin, ayant voulu parler, les boulangistes ont vigoureusement obstrué la tribune, malgré un épouvantable vacarme. Trois fois le président s'est couvert! Trois fois la séance a été interrompue, après le vote

de la censure avec exclusion temporaire, contre M. Déroulède d'abord, M. Millevoye ensuite, et enfin M. Laguerre. Les trois boulangistes, refusant de partir, ont été tour à tour expulsés *manu militari*. Le parlementarisme est une belle invention.

Les questions économiques sont en meilleure veine que les boulangistes. La chambre, préjugeant l'adoption des grandes commissions redoutées par le gouvernement, en a nommé une, le 29 janvier, chargée d'étudier la revision de nos tarifs douaniers. Les ruines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sous le régime libre-échangiste, donnent à cette commission une importance considérable. Elle est composée de 55 membres : 38 protectionnistes, dont 5 membres de la droite seulement, représentation dérisoire! 8 libre-échangistes, dont les plus connus sont MM. Léon et Peytral, et 9 douteux. La majorité est donc opposée à la prolongation de nos traités actuels de commerce, malgré MM. Tirard et Rouvier. M. Méline, protectionniste, a été nommé président. Sera-ce pour lui un acheminement à la présidence du prochain ministère, qui remplacera celui de M. Tirard? Peut-être. Il passe pour *persona grata* à M. Carnot. Mais la chambre n'aura-t-elle pas une plus longue reconnaissance au ministère où brille M. Constans, qui l'a fait élire? Ce sera peut-être un motif de plus pour s'en débarrasser.

Plus encore que M. Tirard, un peu partout, M. Spuller fait triste figure au ministère des affaires étrangères. Interrogé par M. Flourens sur la situation de nos pêcheurs français de Terre-Neuve, grandement tracassés par les Anglais, il a fait des réponses vagues et peu rassurantes pour nos intérêts.

M. de Breteuil l'a questionné également sur le traité récemment passé entre l'Italie et le roi Ménélick, traité qui touche de fort près à nos droits en Abyssinie, droits que l'indiscret orateur accusait M. Spuller de sacrifier aux Italiens. Réponse très faible du ministre, qui a reconnu n'avoir pas fait la moindre réclamation et ne pas connaître encore le texte du traité. Pauvre France! Que sera bientôt devenu le prestige de ton nom en Orient?

On a beaucoup parlé pendant quelque temps d'une visite de M. Carnot à l'empereur Guillaume à Bruxelles, à l'occasion du jubilé prochain de S. M. le roi des Belges. Indice d'une réconciliation de la France avec l'Allemagne et la Prusse. Grâce à la sincérité de M. Gerville-Réache, et à l'imprudence de M. Tirard, la chose a failli être discutée à la tribune. L'impopularité d'une pareille politique aurait tout fait rentrer dans le silence, si M. Spuller n'eût encore reparu en ministre plus disposé à se rapprocher des Allemands que des Russes. Nous faisons des vœux pour la paix et le désarmement, on le sait, mais nous ne voudrions pas les acquérir au prix d'une politique humiliante pour la patrie. *Potius mori quam fœdari*. Le sentiment national se réveille ici avec toute sa légitime fierté. La presse presque entière a fait entendre une voix de réprobation contre ces tendances. Pourquoi ce même sentiment si français, cette même presse si puissante au jour des élections, acclament-ils des Spuller, d'origine Badoise, ou des Waddington, de race anglaise ou des Reinach, des Dreyfus, juifs cosmopolites ? Il n'est pas permis d'attendre une bonne moisson, quand on a mal semé. N'y a-t-il donc plus de Français de race française pour gouverner la patrie ? Serons-nous longtemps entre les mains de ceux qui ont pour première loi leur intérêt, et qui ne songent qu'à se faire des amis et des créatures pour les soutenir, toujours à nos dépens ?

Le scandale des plantureuses situations données aux députés républicains invalidés par le suffrage universel, a provoqué une interpellation de M. Chiché. Un ordre du jour de confiance au gouvernement a répondu à cette honnête sollicitude. L'arbitraire et le népotisme continueront à fleurir. Le dernier exemple nous est offert par M. de Freycinet. Son neveu, M. de Selves, déjà préfet d'un bon département, est nommé directeur des postes, télégraphes et téléphones, en remplacement de l'impopulaire M. Coulon, dont un certain nombre d'employés, accoutumés à manifester hautement leurs plaintes, ont salué le départ par un punch de délivrance. M. Coulon n'en devient pas moins personnage important au Conseil d'Etat, lui qui laisse une

administration dont tout le monde se plaint, public et employés. Place aux capacités !

Les mécontents feront bien de ne pas se plaindre trop haut. Ils seraient pris pour des boulangistes attardés ou des conspirateurs. Le Sénat veille. Soucieux d'appliquer l'article 7 (!) de la loi Morellet sur la Haute Cour de justice, il vient de nommer les neuf membres formant la commission chargée de l'instruction et de la mise en accusation. M. Merlin en est le président.

Pour accomplir plus sûrement ses œuvres, la majorité de la Chambre a voulu affirmer et affermir sa concentration dans une grande réunion. Environ deux cents députés y ont pris part. On a refusé de constituer un bureau permanent, sorte de comité de salut public, aussi peu agréable au ministère que dangereux pour la nation. Faute d'entente sur tout le reste, on s'est séparé en prenant pour base les plus tristes œuvres accomplies jusqu'à ce jour, les lois scolaires et militaires. Guerre à la religion ! C'est le seul point de ralliement. Quand donc les conservateurs sauront-ils prendre la contre-partie et se camper fièrement sur le terrain catholique ? Les admirables encycliques de Léon XIII leur présentent, avec une merveilleuse clarté, les grands principes de justice et de sagesse, qui font les nations grandes et prospères. Les lisent-ils, même une fois ? S'ils les lisaient, le *Figaro*, le *Gaulois* et les *Deux Mondes*, où trônent tant de juifs et d'apostats, leur serviraient moins d'évangile. Gare aux suprêmes colères de Dieu !

L'éminent doyen des cardinaux français, Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, vient de faire une éloquente protestation contre la loi militaire, dans une lettre adressée à M. le Président de la République. Plus de quarante archevêques et évêques y ont jusqu'ici publiquement adhéré. Il serait téméraire d'attendre du gouvernement un allégement des maux dont cette loi néfaste menace le clergé et les congrégations religieuses. Le voulût-il, qu'il n'oserait pas troubler ses amis de la gauche, sur un terrain où ils viennent d'établir la plate-forme de leur union.

La loi militaire fera son œuvre de destruction religieuse

et sociale comme les lois scolaires. Qu'ils sont amers ! Les statistiques officielles, bien plus intéressées à atténuer qu'à augmenter la vue du mal fait par les écoles sans Dieu, ont à cet égard une effrayante éloquence.

En 1886, 25,000 mineurs ont été traduits devant les tribunaux. On sait que, pour les enfants, le plus grand nombre des coupables n'arrive pas jusqu'aux tribunaux.

En 1887, le chiffre est augmenté de 5,000 : il arrive à 28,000 prévenus mineurs, sans compter 580, traduits en assises, dont 16 sont presque des écoliers.

Que dira la statistique de 1888, quand on nous la donnera ? Il y a un mois à peine, la cour d'assises de la Seine a condamné à mort deux jeunes assassins d'une concierge de la rue Bonaparte, presque deux enfants.

Si nous passons aux suicides, dont l'enfance et la jeunesse donnaient autrefois de si rares exemples, la progression n'est pas moins effrayante.

Dans les trois années 1875-6-7, avant les laïcisations, il y en avait 141 parmi les enfants au-dessous de 16 ans, soit une moyenne de 47 par an. En 1885-6-7, trois ans après la suppression de tout enseignement religieux dans les écoles de l'Etat, le chiffre s'élève à 200, soit une moyenne de 67 par an.

Chez les jeunes filles, pour lesquelles on a pu créer un plus grand nombre d'écoles catholiques, et qui sont plus imprégnées de sentiments religieux, le chiffre est resté stationnaire, 53 dans les deux périodes. Chez les jeunes garçons, *plus laïques*, le chiffre est monté de 88 à 147. Il ne s'agit ici que de mineurs ayant moins de 16 ans.

Chez ceux de 16 à 21 ans, dans les mêmes années 1875-76-77, le nombre des suicidés était de 566, soit une moyenne annuelle de 188. Dix ans après, en 1885-86-87, le nombre s'élève à 1.018, soit une moyenne de 540.

On juge de l'arbre aux fruits. Quel arbre ont planté les gouvernants de la France ! Et ils se serrent autour de lui de peur qu'on ne l'arrache ! L'abaissement de la moralité creuse aussi de nombreux abîmes dans l'enseignement secondaire. Le lycée de Cahors en a fourni récemment une

publique démonstration. Bon nombre de ses élèves fournissaient la clientèle d'un mauvais lieu. Ils s'en sont vantés !

Cette démoralisation a tellement envahi toutes les classes de la société que le socialiste allemand Bebel pouvait dire au Reichstag, il y a trois mois : « Que craignez-vous de la France ? L'Allemagne, quand ce ne serait que par l'augmentation de sa population, aura dans vingt ans tellement dépassé la France, dont la population décroît, que la lutte entre les deux nations ne sera plus possible. »

Malheureusement, il disait vrai.

Voilà où nous mènent la révolution et ses doctrines irréligieuses. Partout elles produisent les mêmes effets. Voyez le Brésil, où la révolution a éclaté, il y a trois mois à peine. Le sang a coulé dans les rues de la capitale à diverses reprises. Les sectaires qui se sont emparés du pouvoir, deviennent la terreur des bons citoyens. L'émigration commence. Les paquebots auraient actuellement toutes leurs places retenues par des Européens, pressés de fuir, jusqu'en fin avril. La banqueroute de l'Etat marquera une des prochaines étapes de cette triste aventure. La séparation de l'Eglise et de l'Etat a été décrétée. Toutes les mesures odieuses contre le catholicisme seront prises, à l'instigation de la franc-maçonnerie toute-puissante.

Jusqu'ici les seuls Etats-Unis ont officiellement reconnu la république du Brésil. Ils en attendent des avantages pour leur politique, qui tend de plus en plus à fermer tout le nouveau monde pour la vieille Europe. D'un coup, ils consacrent *un milliard* à la construction d'une marine militaire : elle sera de beaucoup supérieure à celle de toutes les nations, y compris l'Angleterre, pour le nombre et la qualité des vaisseaux. D'ailleurs cette décision, si rapidement prise, est une leçon donnée à l'inqualifiable conduite des Anglais envers le Portugal. Elle a suivi de près leur odieux ultimatum. Les fils d'Albion auront plus tard une idée meilleure des lois de la justice, en face d'arguments qui n'étaient pas à la portée des Portugais.

Toute la presse indépendante a applaudi aux efforts faits par le Portugal contre l'injuste oppression dont il est vic-

time. Au fond le coup de force du ministre Salisbury coûtera cher aux Anglais. Ils importaient dans ce petit royaume, chaque année, pour environ 70 millions de marchandises et leurs navires trouvaient un bénéfice net de 28 millions dans les divers transports qu'ils effectuaient. Les patriotes portugais ont dénoncé tous leurs contrats, et il n'est pas jusqu'aux portefaix qui refusent de charger et de décharger tout navire anglais. Le jeune roi a renvoyé les décorations qui lui étaient venues d'Angleterre. Il a dû constituer un nouveau ministère, en place de celui qui avait conduit l'affaire du major Serpa Pinto, et que ses inutiles concessions avaient rendu très impopulaire. On a eu un moment de crainte pour son trône au milieu de l'effervescence générale. Le Portugal a trop de francs-maçons pour n'avoir pas à redouter des révolutions.

L'Espagne, sa voisine, a été dans de cruelles transes pendant quelques semaines. On a cru perdre le jeune roi. Grâce à Dieu, il est revenu à la santé. C'était un spectacle touchant de voir tout ce peuple, agenouillé dans ses temples, demandant à Dieu la conservation de son souverain de quatre ans. Seule, la religion catholique fait une vraie famille des nations qu'elle inspire. Partout où elle règne, elle console le peuple et lui donne une admirable force de cohésion.

En ce moment, le centre du Reichstag nous apporte de cette vérité une nouvelle preuve. Des élections vont avoir lieu le 20 février. Au milieu d'un pays hérétique, les membres de ce vaillant groupe se représentent au peuple, avec la plus nette des professions de foi catholique. Ils recommandent les suffrages parce qu'ils n'ont jamais cessé de réclamer « la conservation de la religion, le réveil et le développement des sentiments et des principes chrétiens, l'instruction, la science et l'enseignement chrétiens ». S'ils n'ont pas pu obtenir tout ce qu'ils ont demandé, ils continueront néanmoins à revendiquer « la pleine liberté de l'Eglise, l'abolition des entraves mises à l'action des congrégations religieuses, et la restitution de leurs droits aux religieux ». Défenseurs intrépides des grands principes, ils n'ou-

blieront aucun des moyens économiques capables d'assurer le bien-être du peuple, l'amélioration du sort des petits artisans, du rapport du travail et du capital, et d'amener des économies dans les finances de l'Etat. Finalement, ils demandent aux électeurs de leur demeurer fidèles et d'aller aux urnes avec le glorieux mot d'ordre « *Avec Dieu pour la vérité, la liberté et le droit !* »

Quand en serons-nous là, en France ? Nous sommes sûrs que la presque totalité des candidats conservateurs à nos dernières élections partageaient les mêmes sentiments au fond de leur âme. Pourquoi presque tous n'ont-ils pas eu le courage de les exprimer ? Le fameux comité des douze le leur avait presque défendu, au nom de la prudence politique. *Prudence de la chair*, dit le pape Léon XIII, dans sa dernière encyclique ; elle a amené la honteuse débâcle dont nous sommes les victimes.

Des élections politiques viennent d'avoir lieu en Danemark. Elles n'ont pas été favorables au gouvernement, qui a perdu 4 sièges, sur 26 qu'il avait. Trois socialistes sont entrés à la Chambre, renforçant la gauche intransigeante. Le *Folksthing* comprend en tout 102 membres.

Dans le duché de Bade, les députés catholiques ont en vain demandé le retour des religieux. Leurs incessantes concessions ne sont pas payées de retour.

L'Italie, toujours docile à Crispi, continue sa marche en avant... dans la ruine. Rome est à la veille de la faillite. Malgré la vente d'un patrimoine communal de 16 millions, déjà absorbés, la ville est en déficit de 4 millions et sera obligée de suspendre ses payements, si elle ne trouve pas vingt millions avant la fin de l'exercice courant. La plupart des grandes maisons qu'on avait bâties, avec une fiévreuse activité, sont saisies pour dettes. Non. Rome n'est pas intangible ! D'un bout à l'autre de la péninsule, les grandes banques suspendent leurs paiements. L'impôt et le commerce étranger ruinent les campagnes. L'exportation du bétail, qui dépassait 155,000 têtes, en 1885, est tombée à 24,000, en 1889. Avec nous seulement, l'agriculture a perdu 60 millions sur les vins, en 1888, comparée à 1887. On redoute des trou-

bles graves suscités par la misère. Des rixes sérieuses ont eu lieu, à l'Université de Naples, entre les étudiants et la police. Les carabins de Rome, de Florence, Bologne, etc., y font écho, en protestant contre l'invasion de l'Université napolitaine. L'inique spoliation des œuvres pies n'apportera ni la paix ni la prospérité financière. Quelques grands banquiers juifs, chargés de titres italiens, impossibles à placer, y trouveront seuls un bon moyen de laisser du papier au trésor, en échange des biens volés. Deux cent trente-sept évêques ont énergiquement protesté contre cette épouvantable injustice. Décidément le bien mal acquis ne fait pas profit et l'Italie se défera d'elle-même bien plus qu'elle ne *fara da se*. Le « mégalomane » Crispi veut toujours faire grand, comme l'Allemagne, et contre la France. Il rêve de puissance coloniale et fait avancer les troupes italiennes en Abyssinie. C'est dangereux. L'opinion publique, malgré les thuriféraires de la presse à gages, paraît blâmer cette périlleuse aventure. Il n'y a que M. Spuller pour trouver que tout est bien !

Dieu vient de frapper terriblement la maison de Savoie. Le duc d'Aoste, qui fut roi d'Espagne, frère d'Humbert, a été emporté par une fluxion de poitrine, à Turin, le 20 janvier, à l'âge de 44 ans. Longtemps il avait protesté contre l'occupation de Rome, qu'il avait fini par accepter. Sa conscience réclamant justement, il s'était fixé à Turin. Il y est mort en chrétien.

Aidée de « l'influenza », heureusement en décroissance, la mort a frappé de nombreux coups en haut lieu. L'impératrice Augusta, veuve de Guillaume Ier, est décédée le 8 janvier. On avait souvent parlé de sa conversion au catholicisme. Un pasteur protestant l'a assistée à ses derniers moments. Elle fut sympathique à nos malheurs pendant l'affreuse guerre de 1870-71 et vint souvent en aide aux œuvres catholiques pendant la persécution.

Citons encore M. Mariani, ambassadeur de France auprès du roi d'Italie, cousin de M. Floquet ; le prince Charles d'Auersperg qui fut, non moins que son père, le mauvais génie de l'Autriche, où il implanta le mariage civil et la

neutralité scolaire, et amena l'abolition du concordat, en 1870. Comme Andrassy, il jeta les semences du mal que les hommes, meilleurs cependant, qui gouvernent l'Autriche depuis dix ans, n'ont pas le courage de défaire.

Dœllinger, l'orgueilleux apostat de Munich, est mort impénitent, après avoir vu tomber dans le plus juste mépris la secte des vieux catholiques, dont il fut le triste propagateur.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le télégraphe nous annonce la mort du duc de Montpensier, dans son château de San-Lucar, en Andalousie, le 5 février. C'était le dernier des fils de Louis-Philippe. Il était fixé en Espagne depuis plus de 40 ans. Il laisse une fortune évaluée à 110 millions. Le comte de Paris, son neveu et son gendre tout à la fois, en recueillera la moitié.

Nous devons un souvenir particulier à l'excellent M. de Belcastel, qu'une fluxion de poitrine a emporté rapidement dans son château de Colomiers, près de Toulouse. Ce fut un grand chrétien, à la foi éclairée, sans défaillance sur les principes, un vrai soldat du Christ et un Français de bonne race. Il est mort le 20 janvier, après avoir reçu la visite du vénérable cardinal Desprez, qui lui apportait la bénédiction du Saint-Père.

Nous parlions tout à l'heure du beau manifeste du centre allemand, en vue des prochaines élections. Celui qui l'a signé le premier n'est plus. Le baron du Franckenstein, illustre président de cette vaillante phalange de députés catholiques, a succombé aux attaques d'une pneumonie infectieuse, à Berlin, où il était venu pour la dernière session du Reichstag. Originaire de Bavière, il était né le 2 juillet 1825. Dès l'année 1847, à 22 ans, il occupait un siège à la haute chambre de son pays et s'y montrait l'ardent défenseur de la cause catholique. Il n'a pas faibli dans ce beau rôle durant 43 ans. L'empereur d'Allemagne lui a rendu visite pendant sa maladie. C'est assez dire la haute considération dont il jouissait en Allemagne. Léon XIII l'a béni du fond de sa captivité. Dieu a dû lui faire le bon accueil qu'il réserve à tous ceux qui l'auront reconnu devant les hommes.

Les chrétiens comme M. de Belcastel et M. de Franckenstein ne sont pas entièrement perdus pour la terre. Ils plaident au ciel les causes que nous défendions avec eux. C'est la meilleure consolation de ceux qui restent sur les champs de bataille de la vie.

Le Saint-Père vient de donner à l'Italie, en particulier, un nouveau protecteur dans la personne du vénérable Pompilius-Marie Pirotti, apôtre zélé de la congrégation des Ecoles pies, qui prêcha avec grand succès dans toute la partie méridionale de la péninsule, vers le milieu du siècle dernier. Il a reçu les solennels honneurs de la béatification le dimanche 26 janvier, au Vatican. Les mêmes honneurs sont rendus, le 9 février, au vénérable Ancina, évêque de Saluces, auquel saint François de Sales disait aimablement : « *Tu sal et lux es.* »

Toujours attentif à promouvoir les hautes études, Léon XIII vient d'autoriser la Faculté de Théologie de Toulouse à délivrer les grades canoniques. Le vénérable cardinal Desprez l'a officiellement annoncé le 1er janvier. Bon cadeau du jour de l'an.

L'Université catholique de Fribourg vient d'être l'objet d'une faveur toute spéciale du Souverain Pontife. Non seulement il accueille avec bienveillance la proposition d'ériger une Faculté de Théologie, présentée par M. Decurtins, le vaillant orateur catholique suisse, délégué par le chrétien gouvernement de Fribourg, mais le Saint-Père fera lui-même la nomination des professeurs, qui seront tous choisis dans l'ordre illustre des dominicains.

Puisse la multiplicité de nos Universités catholiques porter partout, bientôt, le flambeau de la vraie science et de la pure foi ! A cette seule lumière, le monde bouleversé retrouvera sa vie, et la société défaillante pourra se consolider sur les bases inébranlables de la vertu, de la justice, de la liberté et du fraternel amour.

L. C.

8 février 1890.



MÉLANGES

LA CONGRÉGATION (1)

Voici un excellent livre, érudit et agréable, où M. Geoffroy de Grandmaison fait bonne justice des calomnies imprimées et des préjugés traditionnels qui troublaient encore quelques esprits. Désormais il ne sera permis qu'à l'ignorance ou à la mauvaise foi d'accuser la congrégation à la tribune, dans les livres ou dans les journaux.

L'histoire ne se contente plus, en principe du moins, de quelques faits brillants, traités de paix, mariages royaux ou batailles, habilement racontés et enchaînés; on veut voir le détail des mœurs, les ressorts cachés et les préoccupations de l'esprit public. Il faut ressusciter le passé dans la vie intime de tous les jours et non pas seulement dans sa vie de parade bruyante et extérieure. Mais, puisque au fond de tout, selon la remarque naïve de Proudhon, on trouve la théologie, il est naturel de rencontrer la religion au fond de toute existence individuelle ou collective. Le rationaliste qui ne tient pas compte de cet élément sera toujours superficiel et n'aura le dernier mot de rien.

L'histoire de la *Congrégation* de 1801 à 1830 est un épisode intéressant et significatif de cette lutte du bien et du mal qui remplit les siècles. M. Geoffroy de Grandmaison en raconte,

(1) *La Congrégation* (1801-1830), par M. Geoffroy de Grandmaison, avec une préface de M. le comte Albert de Mun. — In-8° de XXIV-409 pages. — Paris, Plon, 1889. 2e édition, 1890.



avec beaucoup de détails et sur documents authentiques et inédits les origines, les progrès à Paris et dans les provinces, les épreuves et la dispersion, toutes les péripéties en un mot. Comme l'Eglise qui l'avait approuvée, cette institution n'a besoin que de la vérité : exposer les faits, c'est plaider éloquemment pour elle ; c'est pourquoi son historien a été très sobre de réflexions et de commentaires.

Pour nous faire connaître le but et l'esprit de l'association, il n'a eu qu'à transcrire ses règlements, les noms de ses membres et le catalogue de ses œuvres. Comme leurs devanciers, les jeunes gens qui se groupèrent autour du P. Delpuits, le 2 février 1801, et plus tard autour de l'abbé Legris-Duval ou du P. Rousin, n'avaient d'autre ambition que de rester fidèles à tous leurs devoirs de chrétiens, malgré les entraînements et les attaques. Ils sentaient que pour être forts il fallait être unis dans la prière, la fréquentation des sacrements et la pratique des bonnes œuvres. Dans l'isolement, les plus fermes courages et les meilleures résolutions chancellent bientôt. D'ailleurs, les belles âmes se cherchent d'instinct et se reconnaissent pour s'aider et s'aimer.

La foi jeune et ardente doit rayonner en œuvres de charité. Dédaignant les mesquines préoccupations de la politique ou de l'intérêt, les congréganistes dépensèrent tout ce qu'ils avaient de temps, de ressources et de cœur à soulager les malheureux, ne séparant jamais l'âme du corps. Aucun besoin, semble-t-il, n'échappe à leur activité. Donner Dieu est la plus nécessaire et la plus sublime des aumônes ; ils la firent en enseignant le catéchisme, en propageant les bons livres, en montrant le bon exemple sans ostentation et sans respect humain, et en groupant autour d'eux toutes les bonnes volontés. Ils donnèrent aussi le pain avec cette largesse et cette délicatesse de la foi qui découvre dans le pauvre Jésus-Christ. La charité chrétienne n'assiste pas seulement ; elle respecte, elle relève, elle aime.

M. Geoffroy de Grandmaison donne la liste et fait l'histoire de ces œuvres utiles et apostoliques, qui sont comme la floraison nécessaire et la vie même de la congrégation. Elles ne furent point conçues, *a priori*, par des théoriciens réunis en assemblée délibérante ; elles naquirent, comme tout ce qui est pratique et durable, des circonstances, des besoins, d'un mouvement du cœur sous le souffle de la grâce. Les règlements et les constitutions ne sont venus qu'après.

C'est ainsi que furent créées peu à peu et organisées la *Société*

des bonnes œuvres, avec ses trois sections des hôpitaux, des savoyards et des prisons, la *Maison de refuge des jeunes condamnés*, l'*Association de Saint-Joseph* pour les ouvriers, la *Société des bonnes études et celle des bonnes lettres*, qui firent pénétrer l'esprit chrétien dans les écoles de médecine et de droit et jusqu'à l'Ecole polytechnique ; la *Société catholique des bons livres* et la *Bibliothèque catholique*, par lesquelles on essaya de contre-balancer la propagande effrénée de la presse obscène et impie. Les champs de bataille eux-mêmes n'échappèrent pas à cette généreuse envie de faire du bien. Le baron Charles de Breteuil, président de la congrégation de 1808, écrivait l'année suivante de Vienne au P. Delpuits : « J'ai parcouru le champ de bataille de Wagram. Nous nous étions partagé le terrain entre les six auditeurs qui sont ici, pour, volontairement, chercher et ramasser les pauvres blessés français et autrichiens perdus dans les blés, les trous, les ruines, dès lors abandonnés. J'ai été assez heureux, pour ma part, d'en sauver la première fois quarante-quatre, et la seconde cent trente-deux, que j'ai ramenés moi-même ici dans des fiacres. J'ai été témoin de mille traits héroïques et de spectacles déchirants. J'ai trouvé quatre Autrichiens qui vivaient, depuis cinq jours, de la paille qu'ils avaient sous eux... »

Les congréganistes fournirent encore des secours à Pie VII prisonnier et aux *cardinaux noirs*, victimes de leur résistance à Napoléon et de leur fidélité au pape et à l'Eglise. On sait aussi qu'ils furent les courageux messagers qui répandirent la bulle d'excommunication fulminée contre le conquérant devenu persécuteur.

On s'efforçait de faire le plus de bien et le moins de bruit possible. Le livre de M. de Grandmaison n'est, en réalité, que le récit d'une longue lutte : d'un côté, la calomnie attisée par l'impiété et mettant en œuvre la politique, la persécution et l'ironie ; de l'autre, la charité catholique se transformant et étouffant le bruit de ses pas, afin de semer plus longtemps ses bienfaits.

La politique proprement dite était, en droit et en fait, absolument étrangère à la congrégation ; mais on fait la guerre la plus efficace aux idées révolutionnaires en ravivant l'esprit chrétien, en améliorant les âmes par le bon exemple et en étouffant les plaintes et les révoltes par la résignation qu'on enseigne plus encore que par les aumônes qu'on distribue. La franc-maçon-

nerie le savait ; c'est pourquoi elle ne cessa de travailler, par ses journaux, ses pamphlets, ses chansons, ses livres et ses lois, à la ruine de son plus redoutable adversaire. Paul-Louis Courier et Béranger s'y employèrent, aussi bien que M. de Montlosier ou M. Dupin, avec cette haine ardente et tenace dont le mal a toujours poursuivi le bien sous toutes ses formes ; jamais plus triomphants et plus fiers que lorsqu'ils avaient réussi à provoquer les défiances et les tracasseries d'un pouvoir honnête et bon, mais faible et trompé, ou à faire signer par une main épiscopale des ordonnances qui ruinaient, d'un trait de plume, toutes les œuvres de la charité et toutes les ressources de l'apostolat.

Deux choses étonnent quand on revoit en détail les phases de cette lutte que l'on a justement appelée la *Comédie de quinze ans :* l'habileté perverse des ennemis de la religion et de la monarchie et la faiblesse crédule du pouvoir royal. Rien n'égale l'impudence égoïste avec laquelle les premiers sacrifient à leurs rancunes et à leurs passions les intérêts de la patrie et des malheureux. « Quelle canaille, mon cher Béranger, disait Laffitte au chansonnier, quelle canaille que la plupart de nos amis de quinze ans ! » C'est le mot de la situation. Le « Globe » le paraphrasait ainsi, avec une sincérité cynique, au lendemain de la victoire : « Lorsque nous avons juré fidélité à Charles X et obéissance à la Charte, lorsque nous avons étourdi ce monarque de nos protestations d'amour, lorsque nous couvrions pour lui nos routes d'arcs de triomphe, lorsque nous semions l'adulation sur ses pas, lorsque nos poètes chantaient ses vertus, lorsqu'ils s'épanchaient en allusions louangeuses sur la bravoure de ce nouvel Henri IV, la grâce de cet autre François Ier, tout cela n'était qu'une feinte à l'aide de laquelle nous tâchions de nous dérober aux chaînes dans lesquelles il s'efforçait de nous enlacer. Vous avez été comme un de ces spectateurs novices qui, assis au parterre pour la première fois, prennent pour des réalités la scène que l'on joue devant eux. Détrompez-vous, pairs, députés, magistrats, simples citoyens, *nous avons tous joué une comédie de quinze ans.* »

« Si vous ne défendez rien, on attaquera tout. » Ce début d'une lettre respectueusement énergique de M. Bruté à son évêque, est tout un programme. M. de Villèle le répétait, avant de se retirer, au vieux Charles X. « Sire, il me paraît impossible de maintenir l'autorité par des concessions et en s'ap-

puyant sur ceux qui veulent la renverser. » Faut-il que, malgré toutes les expériences, les gouvernements légitimes recommencent toujours ce rêve et le poursuivent jusqu'à l'heure où ils se réveillent dans l'abîme? M. de Grandmaison formule sobrement ces sages maximes; mais elles se dégagent avec une évidence cruelle de son récit.

La congrégation n'a pas compté des milliers d'adhérents; elle n'a pas tout envahi dans l'Eglise et dans l'Etat, comme ne cessaient de le déclamer les orateurs et les pamphlétaires de l'opposition, et comme l'ont écrit des historiens qu'on regarde comme sérieux, tels que Vaulabelle, Viel-Castel, Capefigue, ou même l'honnête et consciencieux M. Dareste. M. Geoffroy de Grandmaison a été assez heureux pour découvrir le catalogue officiel et complet des congréganistes pendant la période qui nous occupe; il contient 1373 noms; pas un de plus. Plusieurs jouèrent un rôle remarqué dans le clergé, la magistrature, l'administration et l'armée. D'autres furent des médecins, des avocats ou des savants illustres. Il y eut surtout, même parmi les plus obscurs, de beaux caractères, tout à fait hors ligne par la vigueur de leur âme et leur dévouement aux pauvres, à la patrie et à la religion. Loin de se pousser les uns les autres et d'accaparer les traitements ou les honneurs, comme cela s'est vu après 1830 ou 1870, ils se firent généralement admirer par leur désintéressement et leur modestie. Ceux qui eurent des places étaient les plus dignes.

Nous ne pouvons énumérer ici tous ceux qui mériteraient d'être cités; il faudrait transcrire une bonne partie du livre de M. de Grandmaison. Nommons, au hasard du souvenir, Mathieu de Montmorency, Augustin Cauchy, de Portets, Tesseyre, Laennec, la Bouillerie, Gabriel de Vaufleury, Hennequin, A. de Noailles, de Choiseul-Beaupré, Mac-Carthy, Récamier, Cruveilher, Sébastien Laurentie, Gossin et tant d'autres. Il fait bon vivre au milieu de ces jeunes gens et de ces hommes mêmes, dans lesquels on découvre à chaque pas des trésors de générosité simple et de ravissante délicatesse. La piété agrandit et embellit toutes ces âmes et y fait fleurir et fructifier toutes les vertus domestiques et sociales. L'antagonisme des classes, si menaçant et si profond, trouverait là son dénouement le plus pratique et peut-être le seul possible.

M. de Grandmaison, pressé par l'abondance des matériaux, n'a voulu qu'indiquer d'un trait rapide ces physionomies sym-

pathiques, ces vies d'une beauté morale admirable et cette constance dans le dévouement que la proscription et l'ingratitude n'ont jamais lassée. L'impression finale n'en est que plus forte; ces récits calmes, simples et d'une chaleur contenue produisent une conviction inébranlable. En fermant le livre ou se dit involontairement qu'on vient de voir défiler devant soi l'élite de cette génération qui a sauvé, malgré tout, la France traditionnelle et chrétienne. Autrefois, comme aujourd'hui, que l'on compare les membres de la congrégation avec les adeptes de la franc-maçonnerie; on verra de quel côté est la liberté sincère, l'égalité pratique et la fraternité cordiale.

Au milieu de ce flot d'inepties, de blasphèmes et d'impuretés qui nous envahit et nous submerge, on est heureux de signaler un livre de talent et de cœur qui venge la vérité, glorifie la vertu et jette dans les âmes l'amour des hommes et de Dieu !

Etienne CORNUT.



BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, par le général comte de ROCHECHOUART, aide de camp du duc de Richelieu, aide de camp de l'empereur Alexandre Ier, commandant de la place de Paris sous Louis XVIII. — *Mémoires inédits publiés par son fils*, ouvrage orné de deux portraits. — Paris, Plon et Nourrit, 1889 — in-8° XII-540 pp.

Orphelin de bonne heure, sans fortune et sans appui, M. de Rochechouart trouva dans le duc de Richelieu, alors gouverneur d'Odessa, un protecteur qui fut pour lui un second père, et lui facilita les premiers pas dans la carrière militaire. C'est pour lui payer sa dette de reconnaissance qu'il a pris la plume; il a voulu faire connaître dans l'intimité cet éminent homme d'Etat, sa



bonté, sa simplicité, sa charité, son intégrité, son amour du devoir et de la patrie.

Dès l'âge de douze ans, M. de Rochechouart avait pris l'habitude de consigner par écrit toutes les aventures de sa vie — et elles furent bien diverses. — C'est ce journal, tenu au jour le jour, qui forme le volume de souvenirs que son fils nous offre aujourd'hui.

M. de Rochechouart nous raconte ses tristes débuts dans la vie. Né à la veille de la Révolution, il est, à l'âge de six ans, séparé de sa mère et réduit à être garçon de bains. Forcé de quitter la France, il fuit de ville en ville, poursuivi par la misère; à l'âge de douze ans et trois mois, il s'engage dans un régiment d'émigrés à la solde de l'Angleterre. Le régiment licencié, il va rejoindre sa mère en Crimée; mais bientôt resté seul avec son frère, il entre au service du duc de Richelieu. Mais laissons-lui la parole; nul mieux que lui ne saurait résumer ses Mémoires.

« Je suivrai donc M. de Richelieu depuis 1805, époque de mon arrivée à Odessa, jusqu'en 1822, date de sa mort: dans la création d'Odessa, dans ses expéditions en Circassie, dans l'inspection des troupes et des colonies réparties dans les trois provinces de son vaste gouvernement de la Nouvelle-Russie, et enfin pendant ses deux ministères sous la Restauration. Je ne l'ai pour ainsi dire jamais quitté; je dirigeais sa maison; en ma qualité de secrétaire, de parent, d'ami, je recevais ses confidences les plus intimes; nul ne l'a connu aussi à fond, si ce n'est son confesseur.

« Séparé de lui depuis la fin de 1812 jusqu'au milieu de 1814, malgré l'importance des événements, les difficultés des communications, j'entretins avec lui une correspondance régulière, dans laquelle on retrouvera à chaque instant les preuves de sa bonté et de son patriotisme.

« Pendant ces dix-huit mois, attaché à la personne de l'empereur Alexandre en qualité d'aide de camp, j'assistai à tous les événements qui suivirent le passage de la Bérésina, jusqu'à l'entrée des armées alliées dans Paris. Placé à l'état-major général, c'est-à-dire à l'endroit où tous les rapports, où toutes les nouvelles se centralisent, honoré de la confiance de Sa Majesté impériale, chargé par elle de missions d'une certaine importance, je fournirai quelques détails inconnus ou peu connus, et qui me permettront d'apporter mon faible tribut à l'histoire des campagnes mémorables de Saxe et de France. »

Ces Mémoires seront précieux pour les historiens qui étudieront les premières années de notre siècle. Ils jetteront un jour nouveau sur plus d'un événement, en particulier sur les relations entre Napoléon Ier et le tzar, sur les campagnes de 1813 et de 1814, sur le retour des Bourbons et les négociations qui eurent lieu à ce sujet ; enfin, sur toute la période de la Restauration. On y trouvera des documents inédits, des lettres de personnages éminents, de l'empereur Alexandre Ier, du futur Charles X, de la duchesse de Berry, du duc de Richelieu, etc.

Le récit est semé de portraits esquissés d'un trait, de détails de mœurs orientales, de mots spirituels, d'anecdotes piquantes racontées avec verve. Si l'espace ne nous manquait, nous pourrions en citer de bien caractéristiques, entre autres celle du général Souvaroff, se livrant tout nu, de grand matin et par un brouillard glacial, à une violente gymnastique, sous prétexte d'éviter les rhumatismes ; ou bien la réponse brutale que fit le général Moreau au prince de Schwarzenberg en face du tzar et de tout l'état-major : « Eh ! sacrebleu, monsieur, je ne suis plus étonné si depuis dix-sept ans vous êtes toujours battu. »

Mais qui resterait froid à la lecture du récit que M. de Rochechouart, acteur et témoin, fait du combat de la Fère-Champenoise ? Neuf mille conscrits ou gardes nationaux, formés en carré, sont entourés, au milieu d'une plaine découverte, par des ennemis bien supérieurs en nombre. « Rien ne put intimider ces militaires encore novices. Les carrés continuent leur retraite en faisant feu, bravant les charges de cavalerie, repoussant les sommations réitérées des parlementaires russes, refusant toujours de mettre bas les armes. L'artillerie peut seule vaincre la résistance de cette poignée de braves, qui luttait contre toute une armée. Des batteries ouvrent leur feu, entament les carrés ; des charges simultanées achèvent de les rompre et d'y porter la mort et le désordre. Il fallut céder. » M. de Rochechouart confirme et développe ce récit, emprunté à M. de Beauchamp. En quelques instants, quatre mille cinq cents hommes étaient tombés sur le champ de bataille. Ici c'est aux vaincus que vont toutes nos sympathies.

Cours de versions latines. — Traductions, par M. l'abbé Th. Delmont, maître de conférences aux Facultés catholiques de Lyon. — Delhomme et Briguet, 1889.

Nous avons annoncé dans l'*Université catholique* (1889, 15 mai), la publication du *Cours de versions latines*, par M. Delmont, et malgré quelques critiques de détail, nous en avions loué, comme elles le méritaient, les sérieuses qualités. Il vient de publier la traduction de son *Cours*, et comme il y fait droit aux critiques qui lui avaient été adressées, c'est pour la revue un devoir de loyauté de présenter ce nouveau volume aux professeurs de nos établissements d'enseignement secondaire. Le principal défaut des textes, — le seul même qui offrît quelque gravité, — c'étaient les fautes typographiques qui les déparaient. Dans le volume des *Traductions*, ces fautes sont scrupuleusement relevées à propos de chaque texte traduit. La critique de jadis n'a donc plus de raison d'être, et l'on peut affirmer que ces deux volumes présentent maintenant un des meilleurs recueils de versions qui existent pour les hautes classes de nos collèges catholiques.

Le nouveau volume s'ouvre par une théorie de la version latine, théorie sommaire, puisqu'elle tient en une douzaine de pages. C'est court, sans doute, eu égard au titre de théorie ; du moins, la sûreté des principes, la précision et la netteté des idées semblent-elles en compenser avantageusement la brièveté. D'ailleurs ce n'était pas la place d'un traité, et M. Delmont a voulu simplement rappeler les règles de la méthode généralement en faveur aujourd'hui pour la traduction des textes latins.

Cela suffit aux besoins ordinaires de l'enseignement. Ce ne sont pas des théories générales, *a priori* et, par conséquent, nécessairement vagues qu'il faut d'abord donner à l'élève ; la théorie se construit peu à peu dans son esprit, grâce à la correction raisonnée des fautes commises et à l'application intelligente que le professeur fait des règles aux difficultés contre lesquelles s'est heurtée l'inexpérience de l'élève. Le professeur doit être pénétré de la méthode et la présenter à l'élève progressivement et à petites doses, non par des raisonnemenements abstraits mais par des exemples pris sur le vif dans les textes qui viennent d'exercer et peut-être de torturer l'intelligence des novices traducteurs. M. Delmont le sait bien, lui qui est un homme du métier et particulièrement compétent ; aussi se contente-t-il de résumer très nettement les principes et les procédés de la tra-

duction. Les professeurs ne lui en demandaient pas davantage.

Quant aux traductions des 491 versions comprises dans le premier volume, le meilleur éloge qu'on en puisse faire, c'est de dire qu'elles offrent l'application constante de la théorie exposée dans la préface. On peut ouvrir le livre au hasard, on est sûr de rencontrer toujours une page d'une allure bien française et remarquablement fidèle au texte latin.

A. Devaux.

Mois de Saint-Joseph, par Mgr Ricard. Paris, Haton, libraire. In-18, *franco*, 2 fr.

Le souverain Pontife conviait naguère les fidèles, de la manière la plus pressante, à recourir à saint Joseph et à sanctifier, par la prière, le mois de mars qui lui est consacré. C'est dans cette intention que Mgr Ricard vient de publier un *Mois de saint Joséph* contenant, pour chaque jour, une lecture intéressante avec des exercices de piété en l'honneur du Protecteur de l'Eglise universelle. L'auteur, bien connu des lecteurs de « l'Université catholique », offre dans ce nouveau livre à la piété des fidèles les plus édifiantes et les plus salutaires réflexions.

Histoire de sainte Colette, par l'abbé Bizouard. 3e édition. Besançon, Paul Jacquin. In-18, 250 p.

Depuis les deux premières éditions de l'*Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne*, l'auteur ayant trouvé ou reçu de nouveaux documents manuscrits, a eu la bonne pensée de publier une troisième édition de son ouvrage. Celle-ci, soigneusement revue, notablement remaniée et enrichie de traits inédits, d'un véritable intérêt, montre sous un jour plus lumineux encore la grande figure de la réformatrice de l'ordre de Saint-François, et en même temps la sainteté de ses admirables filles dans les célèbres monastères d'Auxonne et de Seurre. On trouvera dans cette nouvelle édition, avec le même parfum d'édification et le même intérêt constant du récit, les qualités sérieuses qui ont assuré le succès de l'*Histoire des Clarisses en Franche-Comté*. Les deux livres ont désormais leur place à côté l'un de l'autre dans les bibliothèques chrétiennes, et ne peuvent manquer « de réjouir la piété d'un grand nombre de lecteurs ».



Impedimentorum matrimonii Synopsis, ad usum seminariorum auctore G. Allègre, doctore in S. theologia et in jure canonico, necnon S. Basilicæ Lauretanensis canonico. quarta editio. — Paris. Delhomme et Briguet. 1 vol. in-16. xvi- 122 pages.

M. le chanoine Allègre est l'auteur bien connu du *Code civil commenté, à l'usage du clergé, dans ses rapports avec la théologie, le droit canon et l'économie politique*, publication importante, accueillie avec la plus grande estime et dont l'éloge n'est plus à faire.

Nous recevons aujourd'hui la quatrième édition de son opuscule : *Impedimentorum matrimonii synopsis*, publié pour la première fois en 1885. En quatre chapitres l'auteur traite successivement des empêchements prohibants et dirimants, des dispenses et de la revalidation des mariages nuls. Dans l'appendice il parle des fiançailles, du consentement des parents, de l'empêchement de parenté au point de vue de la raison et des empêchements canoniques admis par la loi française.

Comme le titre l'indique, M. le chanoine Allègre n'a pas voulu faire une étude approfondie, mais un livre classique, à l'usage des séminaires. Il y a réussi, et son ouvrage se distingue par l'excellence de la méthode, l'exactitude de la doctrine, la clarté de l'exposition et l'élégante simplicité du style.

Ainsi qu'il nous en avertit dans sa préface, l'auteur laisse de côté ce qui est proprement du domaine de la théologie morale, pour s'en tenir au côté canonique de la question. On sait quelle place le mariage tient dans la législation de l'Eglise : le quatrième livre des Decrétales lui est consacré tout entier, et sur vingt et un titres, quinze se rapportent à l'étude particulièrement difficile et complexe des empêchements. M. Allègre, théologien, canoniste et juriconsulte, était merveilleusement préparé pour traiter cette matière. Ajoutons qu'il a tenu compte des plus récentes décisions du Saint-Siège.

Un professeur de Rome écrivait à un ami : « Je viens de lire la *Synopsis* du chanoine Allègre : c'est l'œuvre d'un canoniste et d'un maître ; pour abréger ainsi il faut savoir beaucoup et bien ».

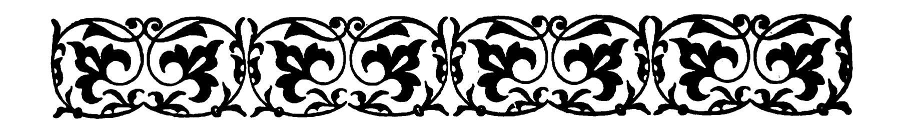
Enfin, le cardinal d'Annibale, le célèbre canoniste romain, félicite vivement l'auteur dans une lettre reproduite en tête du livre.

Nous terminons, en souhaitant à cet ouvrage la continuation d'un succès mérité.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



ÉTUDES DE PATROLOGIE ORIENTALE

SAINT EPHREM

I. — *Notice littéraire.*

Tandis que saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, amis et compagnons d'étude, initiés dans les écoles d'Athènes à toutes les délicatesses de la langue d'Homère et de Démosthènes, revêtaient, l'un des charmes de la poésie, l'autre des richesses de l'éloquence, les dogmes les plus élevés de la foi chrétienne; tandis que tous deux ils illustraient par leurs écrits, leur doctrine et leurs vertus les deux principaux sièges épiscopaux de l'Asie Mineure, Constantinople et Césarée, non loin de cette dernière ville, aux confins de l'empire romain et du royaume des Perses, florissait, à Nisibe d'abord, à Edesse ensuite, un moine poète, orateur, théologien, controversiste, exégète, ascète, étranger à la culture des lettres grecques et latines, qui remplit tout l'orient chrétien de ses innombrables écrits, de la renommée de ses vertus et du bruit de son nom. Il s'appelait Ephrem, Aphrem, ou Ephraim. Il reste jusqu'aujourd'hui le plus grand écrivain qu'aient produit les Eglises orientales, et il peut être comparé aux grands docteurs de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine.

Ses hymnes et ses cantiques remplissent les offices de

toutes les Eglises syriennes. Nestoriens, Jacobites, Chaldéens, Syriens-unis, Maronites, tous honorent saint Ephrem comme leur plus grand docteur, et reçoivent ses écrits avec vénération, parce qu'il a précédé la naissance des hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Les Syriens l'honorent comme saint, célèbrent sa fête, et l'appellent « le grand prophète et le soleil des Syriens », « la colonne de l'Eglise », « la harpe de l'Esprit-Saint », non seulement dans leurs écrits, mais dans leurs livres liturgiques (1). Rédigés en syriaque, les écrits de saint Ephrem ont été traduits dans toutes les langues de l'Orient chrétien : en arménien, en arabe, en copte, en éthiopien. La réputation du diacre d'Edesse se répandit si rapidement que, moins de vingt années après sa mort, saint Jérôme écrivait, en 392, dans son livre *De viris illustribus*, n. 115 : « Ephrem, diacre de l'Eglise d'Edesse, a écrit en syriaque beaucoup d'opuscules, et il s'est acquis une telle célébrité, qu'on lit publiquement ses œuvres après les saintes Ecritures, dans quelques églises. J'ai lu, traduit du syriaque en grec, son traité du Saint-Esprit (2), et j'ai pu reconnaître, même dans une traduction, la pénétration de ce sublime génie, qui mourut sous Valens. »

L'historien grec Sozomène, qui vivait au siècle suivant, nous apprend qu'on commença, du vivant même de saint Ephrem, à traduire ses écrits en grec : « Ephrem-le-Syrien semble, dit-il (3), avoir surpassé tous les éloges, et être un des grands ornements de l'Eglise catholique. Né à Nisibe ou dans les environs, il s'exerça, dès son enfance, à la philosophie monastique. Bien que formé sans maître, et n'annonçant pas d'abord ce qu'il serait un jour, il fit des progrès

(1) Cfr. Ebed Jesu, *Catalogus scriptor. syr.*, au mot *Ephrem*, chez Assemani. *Bibl. orient.* III, part. 1. Voir aussi *Bibl. orient.* I, 55; *S. Ephraemi opp. syr. lat.* I, praef. ad lector.; Ebed-Jesu Khayyat, *Syri orientales.* Romae, 1870, p. 128; Cardahi, *Liber de arte poetica Syrorum.* Romae, 1875, p. 9.

(2) Ce traité n'est pas encore retrouvé.

(3) *Hist. eccl*, III, 16. Nicéphore Callixte répète les mêmes appréciations. *Hist. eccl.*, IX, 16

si rapides dans la langue syriaque, que non seulement il saisissait les problèmes les plus ardus de la philosophie, mais qu'il surpassait de beaucoup par l'éloquence de son brillant langage, par la netteté et la sagesse des pensées, les écrivains grecs. Car, si quelqu'un traduit les écrivains grecs en syriaque ou en une autre langue, ils perdent leur grâce première et la suavité du langage grec. Il n'en est pas ainsi des ouvrages de saint Ephrem. On a commencé à les traduire en grec de son vivant, on continue encore aujourd'hui; ils n'ont presque rien perdu de leur beauté première. On ne l'admire pas moins quand on le lit en grec, que quand on le lit en syriaque. » Sozomène ajoute qu'il fit l'admiration de saint Basile, qu'on lui attribue trois cent mille vers, et qu'il eut de nombreux disciples, entre autres Abba, Zénobe, Abraham, Marès et Siméon, dont les Syriens s'enorgueillissent, et il cite les hymnes du poète syrien sur saint Julien Saba, que j'ai retrouvées dans les manuscrits du Musée britannique. Comme on avait commencé à traduire les œuvres de saint Ephrem de son vivant, il n'est pas étonnant que saint Grégoire de Nysse, son contemporain, ait consacré au diacre d'Edesse un panégyrique qui fut lu devant le peuple de Nysse quelques années seulement après la mort de saint Ephrem (1). L'évêque de Nysse exalte les vertus du moine syrien et la pureté de sa doctrine, qui l'ont rendu célèbre dans le monde entier. Il mentionne ses écrits contre les anoméens et Novat, ses commentaires sur toute l'Ecriture, « qu'il a interprétée avec soin, littéralement, et dont il a élucidé les obscurités et les mystères avec la lumière de l'Esprit-Saint », ses discours sur la pénitence, les vertus chrétiennes, le jugement dernier, et enfin son testament.

Les écrits du docteur syrien furent cités comme autorité à la 10e session du concile de Chalcédoine. Théodoret l'appelle « le plus excellent des écrivains syriens ». « Se servant, dit-il, de la langue syriaque, il répandait les rayons lumineux de la grâce spirituelle. Bien qu'il n'eût pas dégusté

(1) Ce discours se trouve dans les *Œuvres de saint Grégoire de Nysse. Patrol. gr.*, t. LXVI, p. 319 et suiv.



l'érudition des Grecs, il mit cependant à nu la sottise et le venin perfide de leurs erreurs et de leurs hérésies. Comme Harmonius, fils de Bardesane, avait autrefois composé des odes pleines d'impiété, et séduit et entraîné à leur perte les auditeurs par la beauté de ses chants, à son exemple, il composa des chants pleins d'harmonie et mêlés de piété, qu'il offrit aux fidèles comme contrepoison. Ces chants, ajoute l'évêque de Cyr, font encore aujourd'hui l'ornement et la joie des fêtes des martyrs et de leurs triomphes. » Ailleurs, Théodoret rappelle que saint Ephrem a réfuté les erreurs de Bardesane et de son fils Harmonius (1).

Photius avait dans sa bibliothèque patriarcale quarante-neuf discours ascétiques de saint Ephrem, qu'il énumère. « Ce n'est là, dit-il en terminant, qu'une partie de ce qui est traduit en grec, et les Syriens affirment que saint Ephrem a écrit plus de mille discours (2). » Théophanes (3) loue les écrits ascétiques, dogmatiques et poétiques de saint Ephrem. Georges le Syncelle (4) mentionne les hymnes sur le paradis terrestre; saint Jean Damascène vante les discours sur Caïn, sur le second avènement de Jésus-Christ et sur le jugement dernier (5); Anastase le Sinaïte, Léonce de Byzance, Ephrem d'Antioche, citent les hymnes sur « la Perle » (6); Thédore Studite a consacré une hymne aux poésies sacrées de saint Ephrem. L'Eglise grecque a inséré quelques prières de saint Ephrem dans ses offices liturgiques. Durant le carême, dans toutes les églises russes, on lisait, en guise de lecture spirituelle, un recueil de sermons de saint Ephrem traduits en slave. Cet usage dura jusqu'en 1721, époque où, par ordre de Pierre le Grand, les sermons furent remplacés par le catéchisme de Théophane Procopovitch (7).

(1) Theodoretus, *Hist. Eccles.*, IV, 26; *Hæret. fabul.* XXI.
(2) Photius, *Biblioth.* cod. 119.
(3) *Chronographia*, ad ann. 367.
(4) *Chronographia*, ed. Par. 15.
(5) V. *Patrol. gr.*, XLV, 275; XLVI, 486.
(6) Anastas. in *Hodego*, 8 et 10; Leontius, *de Sect*, I; Ephraem. Ant. ap. Photium, *Bibl.* cod. 229.
(7) V. Tondini. Le *Règlement ecclés. de Pierre le Grand*. Paris, 1874, p. 52, not.

Du grec, quelques-uns des écrits du docteur syrien furent traduits en latin. Gennade, de Marseille, avait lu le poème sur la ruine de Nicomédie (1). Honoré d'Autun cite quelques discours et le livre sur le Saint-Esprit (2). Vincent de Beauvais avait près de lui sept opuscules sur la pénitence, les luttes du siècle, la componction, la béatitude, la résurrection et le jugement (3). Trithème ajoute encore quelques autres opuscules à cette liste (4). On ne connaît pas les noms des premiers traducteurs latins. Le plus ancien qui nous soit connu est un religieux camaldule, nommé Ambroise, qui devint général de son ordre en 1431, et qui était très versé dans les langues grecque et latine. Ce religieux, avant d'être mis à la tête de son ordre, avait déjà traduit du grec en latin dix-neuf opuscules ascétiqnes de saint Ephrem (5). Comme l'art de l'imprimerie n'existait pas encore, ces opuscules ne furent pas publiés de suite; néanmoins, dès 1475, une première édition parut; elle ne comprenait que cinq discours. Bientôt après, en 1481, une seconde édition parut à Florence renfermant les dix-neuf opuscules.

L'attrait qu'offrait la lecture des opuscules traduits par le P. Ambroise fit vivement désirer un recueil plus complet. Les quelques discours traduits en latin par Zinus, chanoine de Vérone, accrurent encore ce désir. Ce recueil fut entrepris à Rome par Gérard Vossius, prévôt de Tongres en Belgique.

Sur les instances de Grégoire XIII et de Sixte V, Vossius se mit à l'œuvre. Il fouilla les bibliothèques de Rome et d'Italie pour se procurer tout ce qu'elles contenaient sur saint Ephrem. Outre les manuscrits grecs du Vatican, il eut à sa disposition deux manuscrits de Venise, deux manuscrits du célèbre monastère de Crypta-Ferrata, un manuscrit de l'île de Chypre et un de Constantinople.

(1) *De Script. eccles.*, 66.
(2) *De Script. eccles.*
(3) *Specul. hist.*, XIV. 87.
(4) *De Script. eccles.*, 78.
(5) Cfr. J. S. Assémani. *S. Ephraemi, opp. graeco, lat.* II, praef. XXI.

Il compara tous ces textes, prit les variantes, rejeta ce qui lui parut apocryphe, traduisit le texte grec en latin avec exactitude et élégance, ajouta des notes critiques, et publia sa traduction latine en trois volumes in-folio, à Rome, de 1589 à 1598. Le travail de Vossius fit grandir, en Occident, la réputation d'Ephrem. Les protestants le louèrent comme les catholiques. Plusieurs éditions parurent en quelques années. On traduisit les principaux opuscules dans les langues modernes. On en fit des livres de piété(1). Comme l'édition de Vossius ne contenait que la traduction latine, un anglais, Edouard Thwaites, publia en 1709, le texte grec, sans traduction, d'après les manuscrits d'Oxford.

Jusqu'alors on n'avait pas songé au texte original. Les manuscrits syriaques étaient rares dans les bibliothèques d'Europe et les savants versés dans cette langue plus rares encore. Voici comment on retrouva le texte syriaque de saint Ephrem. J'ai raconté cette histoire ailleurs (2). Elle est aussi intéressante que peu connue. On me permettra de la résumer ici.

L'institution de la propagande avait amené à Rome des chrétiens orientaux et particulièrement quelques savants Maronites. Clément XI ayant appris par Gabriel Eva, moine maronite, qu'il existait dans un monastère du désert de Nitrie, en Egypte, une bibliothèque riche en manuscrits syriaques, coptes et arabes, qu'on pourrait acheter, envoya Elie Assémani avec l'argent et les recommandations nécessaires. Arrivé au Caire sur la fin de l'été 1707, Elie fut très bien accueilli par le patriarche copte, qui lui remit des lettres pour les moines de Nitrie, et lui donna un moine et un chrétien coptes, bien connus, pour le guider à travers un désert infesté de brigands. Elie reçut un excellent accueil chez les moines de Notre-Dame des Syriens;

(1) Voir en français, *la Fleur de prédication*, par. F. Cuveret, Paris, 1520.

(2) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, an. 1880, t. XLIX.

néanmoins, il ne put obtenir à prix d'argent que quarante manuscrits, tous en langue syriaque, sauf un. Elie se hata de regagner le Caire avec ses livres.

Arrivé au Nil il monta avec le moine qui l'accompagnait sur une barquette et fit voile vers le Caire. Tout à coup une bourrasque du midi, comme il en arrive à cette époque de l'année, assaille le frêle esquif, le soulève, le renverse et le submerge. Elie saute sur une barque qui survient à point; son compagnon périt dans les flots et ses manuscrits voguent sur les eaux. Lorsque le calme fut rétabli, les matelots repêchèrent les manuscrits. Elie arriva au Caire heureux d'avoir sauvé ses volumes, mais plus heureux encore d'avoir échappé à la mort. Après un repos nécessaire il repassa ses livres, lava les feuillets chargés de limon, les remit en ordre et revint à Rome. Vers Noël 1707, les *Codices nitrienses* prenaient place dans la bibliothèque vaticane. Un nouveau voyage, entrepris en 1715 par J. S. Assémani, procura encore quelques volumes. La collection des manuscrits de Nitrie, bien que peu volumineuse, renfermait des trésors. Quatre manuscrits extrêmement anciens, dont l'un de l'an 523 et deux autres de l'an 551, contenaient les hymnes de saint Ephrem sur Noël, sur l'Eglise, sur la Virginité, sur le Paradis terrestre, sur la foi ou contre « les scrutateurs », contre « les doctrines erronées » ou contre les hérésies. D'autres manuscrits contenaient les élégies sur les défunts et des hymnes sur la pénitence. Enfin une « chaîne » de Pères, écrite en 861 et achetée à Alep, contenait les commentaires du saint docteur sur l'Ancien Testament.

Tous ces écrits, souvent cités par les auteurs syriens, étaient inconnus en Occident. Clément XI avait résolu de faire donner une nouvelle édition du grand docteur syrien; mais la mort ne lui laissa pas le temps de réaliser son projet. Le cardinal Quirini, préfet de la biliothèque du Vatican, choisit les savants maronites qui se trouvaient à Rome pour réaliser le dessein du Souverain-Pontife. Joseph Simon Assémani, le savant auteur de la *Bibliotheca orientalis*, fut chargé de la partie grecque; le père jésuite Bene-

dictus, en arabe Ambarachi, obtint la partie syriaque. La mort l'ayant enlevé avant l'achèvement de son œuvre, ce fut Etienne-Evode Assémani qui termina l'édition. Les savants maronites que nous venons de nommer travaillèrent pendant quinze ans à ce grand ouvrage, qui forme six volumes in-folio : trois volumes contiennent le texte grec-latin et trois volumes le texte syriaque-latin (1). Les trois volumes grecs-latins contiennent le texte grec publié à Oxford et revu sur les manuscrits du Vatican. J.-S. Assémani y a ajouté des pièces inédites. Pour la traduction latine, il a conservé la version de Gérard Vossius en la corrigeant ou la modifiant dans les endroits défectueux. Il a traduit lui-même les morceaux inédits, et il a placé en tête des trois volumes de savantes préfaces. Plusieurs de ces morceaux ne sont que la répétition ou l'abrégé des discours contenus dans les deux premiers volumes (2). Les prières à la sainte Vierge ne sont, non plus, que des extraits tirés par le moine Thécaras des nombreuses hymnes composées par le grand poète syrien en l'honneur de l'immaculée vierge, mère de Dieu. Il est à regretter que J. Assémani ait retranché les variantes et les scholies qui donnent un grand prix à l'édition de Vossius.

Le texte syriaque est accompagné d'une traduction latine qui vise plus à l'élégance qu'à l'exactitude, et dont le caractère tient souvent de la paraphrase. Ceci est surtout vrai pour la partie du troisième volume qui a été traduite par Evode Assémani. La traduction faite par ce savant est tellement libre qu'elle est à refaire. Comme les manuscrits très anciens qui ont fourni le texte syriaque ont souffert de leur immersion dans le Nil, il a quelquefois été difficile de reproduire exactement le texte. Les trois volumes syriaco-latins n'ont ni variantes, ni notes, ni table

(1) *S. Patris nostri Ephraem syri opera omnia quæ exstant* græce, syriace, latine. Romæ, 1732-1746. 6 vol. in-fol.

(2) Ainsi les trois discours *In adventum Domini* (t. III, 134-148) sont contenus dans le discours *de Antichristo* (t. II, 222 et suiv.). Il est même manifeste, par l'édition de Vossius, que dans le texte syriaque ces quatre discours formaient quatre *Madrashe* ou hymnes.

des matières. C'est une grande lacune pour ceux qui veulent s'en servir. Le premier et le second volume contiennent les commentaires ou scholies sur les livres protocanoniques de l'Ancien Testament. Il manque les commentaires sur les psaumes qu'Ebed-Jésu, métropolitain de Nisibe, avait encore dans sa bibliothèque au XIII[e] siècle. Il manque aussi les scholies sur la deuxième partie d'Isaïe, sur Jonas, Nahum, Sophonie, Habacuc et Aggée. Je les ai retrouvés à Londres dans un manuscrit de la *Chaîne* du moine Sévère, analogue à celui du Vatican. Les commentaires sur les Evangiles et les Epitres de saint Paul ont été retrouvés, au moins en partie, dans une version arménienne (1). Pour terminer le second volume, les éditeurs ont ajouté onze discours exégétiques dont quelques-uns sont des hymnes, treize discours ou hymnes sur la nativité du Sauveur et cinquante-sept contre les hérésies de Bardesane, de Manès et des Chaldéens ou fatalistes. Le troisième volume contient les *Actes* du saint, 87 hymnes sur la foi, « contre les scrutateurs », un discours pour le jour des rameaux, les hymnes sur le libre arbitre, 85 hymnes funèbres et 76 exhortations (2), 12 hymnes sur le paradis d'Eden, et 18 discours et hymnes sur divers sujets.

Les hymnes sur le paradis d'Eden et sur Noël ne sont pas au complet. M. Overbeek a complété les premières; j'ai complété les secondes. Saint Ephrem a composé beaucoup d'autres écrits qui ont manqué aux éditeurs romains. Malgré ces lacunes, l'édition de Rome contient des trésors de patrologie que les théologiens et les exégètes ont trop peu consultés jusqu'aujourd'hui. A l'époque où cette édition a été faite, elle était aussi complète que possible. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, et une nouvelle édition serait

(1) Voir G. Moesinger, *Evangelii concordantis expositio facta a S. Ephraemo doctore syro*. Venetiis, 1876. Aucher a publié en arménien, chez les Méchitaristes, la version du commentaire sur les Epitres.

(2) Les hymnes funèbres 15, 36, 40 et les « Paraeneses » 7, 8, 15, 22, 34, sont attribuées dans quelques manuscrits du musée britannique à Mar Balaï, à Jacques de Saroug ou à saint Isaac.

à refaire. Depuis un siècle les bibliothèques d'Europe se sont enrichies de nombreux manuscrits syriaques, lesquels contiennent, parmi d'autres trésors, des écrits encore inédits de saint Ephrem.

L'état des choses a surtout changé lorsque le musée britannique a acquis, il y a quarante ans, cette riche bibliothèque du couvent syrien de Nitrie qu'Assémani n'avait fait qu'entamer. Cette collection comprend huit manuscrits du VI[e] siècle contenant des écrits édités ou inédits de saint Ephrem, entre autres un volume de 114 feuillets daté de l'an 519, où nous avons trouvé beaucoup d'hymnes inédites. M. J. Overbeek a tiré de cette collection les discours à Hypatius, les hymnes contre Julien l'Apostat, les trois hymnes sur le paradis d'Eden, et d'autres morceaux qu'il a publiés en syriaque, sans traduction, en 1865 (1). L'année suivante, M. G. Bickel tirait de la même collection 71 hymnes, toutes inédites, sauf les quatre dernières, sur la ville de Nisibe et ses évêques saint Jacques, Vologèse et Abraham, sur Edesse et sur Bitus ou Vitus, évêque de Haran. Viennent ensuite huit hymnes en forme de dialogue, entre Notre-Seigneur, le démon et la mort, un autre dialogue entre le démon et la mort en 17 hymnes, où le talent du grand poète syrien montre toute sa richesse, enfin quelques hymnes contre Bardesane et sur divers sujets. M. Bickell a réuni ces divers écrits, qu'il a accompagnés d'une traduction latine, sous le titre de *Carmina nisibena* (2).

D'un autre côté, le bénédictin Pie Zingerlé, auteur d'une traduction allemande de diverses poésies de saint Ephrem, a tiré des manuscrits de Rome quelques discours ascétiques du moine syrien et a édité le texte syriaque sans traduction (3).

Il y a douze ans que je fais des recherches dans les

(1) J.-J. Overbeek, *Ephraemi syri, Balaei, aliorumque opera selecta*, Oxonii, 1865.

(2) G. Bickell, *S. Ephraemi syri Carmina nisibena*, Lipsiæ, 1866.

(3) *S. P. Ephraemi syri sermones duo*. Brixen, 1868; *Monumenta syriaca ex codd. rom. collecta*. Oeniponti, 1869-1878. 2 vol.



manuscrits syriaques de Londres, de Paris, d'Oxford, de Dublin et de Rome, recueillant tout ce que je puis trouver d'écrits inédits du grand écrivain syrien. Deux volumes ont déjà paru ; le troisième est sous presse. Dans le premier volume se trouvent 15 hymnes sur l'Epiphanie, 15 hymnes sur les azymes pour le jeudi saint (il y en avait 21, 6 manquent encore), 8 sur le crucifiement, un long discours dogmatique sur Notre-Seigneur, souvent cité par les théologiens syriens, deux discours ascétiques sur la pénitence et sur la pécheresse. Tous ces écrits sont tirés des très anciens manuscrits de Nitrie transportés à Londres. Le même volume contient huit sermons sur la passion et la résurrection tirés d'un manuscrit de Paris. Ces sermons, remarquables par l'éloquence et la doctrine, contiennent des témoignages de la plus haute valeur sur la primauté de saint Pierre et sur l'Eucharistie. Le second volume contient les *Actes* de saint Ephrem, différents de ceux de Rome ; les commentaires sur la 2e partie d'Isaïe, sur Jonas, Nahum, Sophonie, Habacuc et Aggée et sur les lamentations de Jérémie. Tout cela manque dans l'édition de Rome. Viennent ensuite quatre discours ascétiques, huit hymnes sur la nativité de Jésus-Christ qui complètent l'édition de Rome; vingt hymnes sur la sainte Vierge, où sa conception immaculée, sa virginité perpétuelle et surtout sa maternité divine sont célébrées dans une poésie toute resplendissante des feux de l'Orient. Trente-quatre hymnes sur le jeûne du carême, sur les miracles de Jésus-Christ, sa résurrection et sur divers sujets terminent le volume. Presque tous ces écrits inédits viennent du musée britannique. Le troisième volume contiendra une suite de sermons sur les *Rogations,* malheureusement incomplets ; un remarquable discours sur le jugement dernier, un autre sur l'Antéchrist, un symbole où la procession du Saint-Esprit *a Filio* est exprimée ; un poème en dix chants, sur Joseph vendu par ses frères, des hymnes sur les martyrs et les confesseurs, sur les martyrs de Sébaste, sur Julien Saba, sur Abraham Qidounaia et d'autres pièces. Le texte est accompagné partout d'une traduction latine. Des notes éclaircissent les difficultés qui

se présentent, et des variantes marquent, quand il y a lieu, la différence des manuscrits (1).

Le moine Ambroise a mis en tête de sa traduction latine le portrait suivant de saint Ephrem : « J'ai rencontré dernièrement un étranger venu, selon ce qu'on dit, de la Syrie jusqu'à nous. D'un âge avancé, grand de taille, mais déjà un peu courbé sous le poids des années, il avait le visage calme et plein de majesté, et l'extérieur d'un saint. Les larmes qui mouillaient ses paupières presque continuellement n'ôtaient à sa figure rien de sa dignité et de ses grâces austères. Au contraire, il avait dans tout son maintien quelque chose de serein, de poli et même d'élégant, qui lui conciliait l'affection de tous ceux qui le regardaient. Frappé de cet extérieur plein de majesté et de grâce, je brûlais du désir de lui parler et de jouir de sa conversation, dans l'espoir, qui n'était certes pas vain, de retirer de ses entretiens autant d'utilité que d'agrément. Là-dessus je m'approche, et je salue le vieillard respectueusement... Lorsque nous fûmes assis, je ne tardai pas à m'apercevoir que ce vieillard était très instruit des choses divines, qu'il était enflammé de l'amour de Dieu, plein de zèle, de componction, d'activité, de sollicitude ; ennemi de la paresse, de la tiédeur et du vice, sur lequel il versait des larmes. Sans rien perdre de sa bonté et de sa douceur, il savait refréner le vice avec autant de force qu'il exaltait la vertu. Il était puissant à inspirer l'amour de Dieu, le mépris du monde, le désir des biens éternels et la crainte des supplices de l'autre vie. O bonté divine ! que de joie, que de consolation, que d'avantages spirituels les entretiens de cet illustre étranger m'ont valus, durant les jours et les nuits qu'il passa près de moi ! Rien de plus attrayant que son extérieur, rien de plus salutaire que sa doctrine, rien de plus agréable que les rapports avec lui. Rien de petit, d'abject, de mal dans son langage. Tous ses discours ont pour objet Dieu, les choses divines,

(1) T. J. Lamy, *S. Ephraem syri Hymni et Sermones* Mechliniae. Dessain. Le tome I, dédié à S. S. Léon XIII, a paru en 1882 ; le tome II en 1886 ; le tome III en 1890.

la pénitence, le jugement futur, la vie éternelle, la joie des justes, les supplices des réprouvés, l'acquisition des vertus et l'extirpation des vices. »

Ce portrait est très exact et correspond aux œuvres que l'on connaissait alors, mais il ne nous montre qu'un côté, le côté ascétique du grand docteur syrien. Les écrits publiés depuis lors et que je viens d'énumérer, ont singulièrement agrandi le cadre et varié l'aspect. Saint Ephrem n'est plus seulement un ascète brûlant de l'amour de Dieu et du prochain, c'est un prédicateur à l'éloquence persuasive, abondante et sublime, dont les sermons sur la passion, la mort et la résurrection du Sauveur n'ont pas été surpassés; c'est un interprète des saintes Ecritures, attaché au sens littéral et habile à l'exposer brièvement; c'est un théologien profond, qui a combattu toutes les hérésies de son temps, en particulier celles de Bardesane, de Marcion, de Manès, des Anoméens, non dans le langage serré mais froid de la dialectique, mais, comme Grégoire de Nazianze, dans le langage imagé de la poésie, selon le goût des orientaux; c'est surtout un poète sublime et fécond, qui a chanté le paradis d'Eden, Joseph vendu par ses frères, Jonas et la pénitence des Ninivites et toutes les fêtes de l'Eglise. Ses hymnes, écloses sous le soleil d'Orient, sont riches en images, tantôt grandioses, tantôt fines et délicates, riantes ou tristes, selon le sujet, presque toujours éclatantes de lumière et parfumées d'une piété tendre et suave.

Pour célébrer les mystères et les fêtes chrétiennes, il emprunte ses images et ses symboles aux livres saints. Il tressaille d'allégresse à la naissance du Sauveur, qu'il adore avec les anges, les bergers et les mages. Au jour de l'Epiphanie, il apporte au Sauveur l'or et l'encens d'hymnes suaves sur le baptême de Jésus, de Jean-Baptiste et sur les effets du sacrement de la régénération. Durant le carême, il se couvre du cilice de la pénitence pour chanter les avantages spirituels du jeûne. S'il célèbre les miracles du Sauveur, s'il chante l'*hosanna* lorsque Jésus entre triomphant à Jérusalem, s'il exalte, au souvenir de la dernière cène, l'excellence de l'Agneau de vérité sur l'agneau figuratif, s'il

s'extasie sur les merveilles de l'Eucharistie, il prêche avec Jonas la pénitence et prend les accents de Jérémie pour pleurer les souffrances et la mort du Sauveur. Ses lamentations égalent celles du prophète. Il ne se désole cependant pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. La miséricorde de Dieu se montre à lui suspendue à la croix ; il se réfugie entre les bras du divin sacrifié. Tandis que le corps descendu de la croix reste privé de vie dans le sépulcre, il suit le Sauveur dans le ténébreux séjour que les Syriens, comme les Hébreux, appellent « sheol », les Pères grecs « hadès », et que nous appelons « enfers ou limbes ». Il dispute au démon sa proie, à la mort ses victimes. M. Bickell a, le premier, publié ces poétiques dialogues entre le Sauveur, le démon et la mort et entre ces deux derniers. Au jour de la résurrection, il éclate en vers joyeux, pense à la résurrection future, et au bonheur du ciel dont il voit une image sensible dans le paradis terrestre.

Il exalte la virginité perpétuelle de Marie et sa maternité divine avec une richesse d'images et de symboles tout orientale. Il célèbre le triomphe des martyrs, leurs vertus héroïques, la gloire des saints, et leur tresse des couronnes d'honneur et de prières. Avec quelle abondance d'images et quelle hauteur de vue nous le voyons décrire l'Eglise et ses mystères, et les splendeurs de la foi, qu'il compare, dans une suite d'hymnes, à la pierre précieuse ! Il devient véhément contre Bardesane, Manès, Marcion, Arius, Julien l'Apostat et les autres hérétiques. Quoi de plus attendrissant que ses élégies sur les défunts, de plus touchant que ses exhortations à la pénitence, de plus terrifiant que sa description du jugement dernier et de ses effets ? Saint Ephrem n'a, dans ses poésies, rien de profane ; toutes ses hymnes, sous les formes les plus variées, sont consacrées aux choses religieuses. Aussi sont-elles nourries de faits, d'allusions et d'images empruntés aux livres sacrés. C'est ce qui leur donne ce je ne sais quoi de grandiose et de touchant à la fois qui forme le caractère des écrits du diacre d'Edesse. On ne s'étonnera donc pas que Villemain, bien qu'il n'eût pu juger que sur une traduction assez libre, ait élevé saint Ephrem si haut

dans son *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle,* qu'un critique bien connu, M. Gaston Boissier (1), l'ait placé à la tête des fondateurs de la poésie chrétienne, et que M. l'abbé Ferry ait écrit un livre intitulé : *Saint Ephrem poète* (2).

II. *Actes ou vie de saint Ephrem.*

La vie de saint Ephrem, malgré les sources nombreuses qui nous l'ont transmise, n'est qu'imparfaitement connue. Toutes les notices insérées dans les *Vies des Saints* et dans les *Biographies* générales sont fautives en plusieurs points importants. Les *Actes* que nous avons publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et les données que nous ont fournies les sources syriaques, ont soulevé un coin du voile, fixé l'année de sa mort, et redressé bien des données fausses. Tout incomplète qu'elle est, la Vie de saint Ephrem offre des traits admirables, dont plusieurs sont consignés dans son *Testament* ou attestés par des écrivains presque contemporains.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de dire un mot des *sources* où nous avons puisé. La première est le *Testament* du saint, pièce touchante qu'il rédigea en vers sur son lit de mort (3). La seconde ce sont les *Actes* syriaques tirés d'un manuscrit du Vatican du XIe siècle et d'un manuscrit de Paris du XIIIe. Les deux recensions proviennent de sources très anciennes et authentiques, mais elles ont été altérées et enrichies de légendes selon le goût du moyen

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1875.
(2) Paris, 1887.
(3) Cette pièce a été éditée au t. II des *Œuvres gréco-latines*, avec des variantes, 395-410 et 423-437. Overbeck en a donné un meilleur texte d'après les manuscrits de Londres. Le testament existe aussi en grec et présente d'assez grandes différences. V. *Opp. græco-lat.*, t. I, 119; t. II, 230. Voir au t. II *prol.* XXXVI les observations d'Assémani sur la pièce intitulée : « Confession ». Elle nous paraît au moins douteuse.



âge. Il y a entre elles de notables différences. Les Actes de Paris permettent de déterminer d'une manière exacte la « chronologie » de la vie de saint Ephrem, c'est-à-dire l'époque de sa naissance, de son baptême, de son départ de Nisibe pour Edesse et de sa mort, ce qui n'avait pas encore été fait. Alsleben l'avait essayé sans succès (1). Roediger n'a pas mieux réussi (2). Bickell, après J. S. Assémani, a fixé exactement l'année de la mort du diacre d'Edesse, mais il a bouleversé les sièges de Nisibe. Nous possédons trois abrégés des Actes syriaques de saint Ephrem. Le premier a été publié par J.-S. Assémani dans sa *Bibliotheca orientalis*, t. I; j'ai tiré le second d'un manuscrit de Berlin; le troisième se trouve à la Bibliothèque Bodléenne d'Oxford et est encore inédit. Une version arménienne de ces mêmes Actes se trouve dans les manuscrits de Paris et a été lue par M. P. Martin, qui a eu la bonté de me procurer les Actes syriaques. A ces sources orientales il faut ajouter les mentions historiques qui se trouvent dans la *Chronique* d'Edesse, dans Elie de Nisibe et dans Grégoire Barhébreus (3).

Les sources grecques sont d'abord le *panégyrique* de saint Ephrem par saint Grégoire de Nysse, son contemporain. La *Vie* du saint par Métaphraste suit pas à pas le *panégyrique*, d'où elle est tirée. Il en est de même de la *Vie anonyme* publiée par Vossius, qui n'est peut-être que celle de Metaphraste altérée par quelque copiste. Dans la plupart des manuscrits de cet anonyme et dans quelques-uns de Métaphraste on fait naître Ephrem à Edesse. C'est une erreur de copiste, qui est contredite par la suite même de la narration, par les Actes syriaques et par toute la tradition syrienne, ainsi que par Sozomène et Théodoret. Au reste, le manuscrit de Grotta-Ferrata et plusieurs autres n'ont pas les

(1) *Das Leben d. H. Ephraem d. Syrers, nebst einer bhandlung « Untersuchungen über die Chronologie Ephraem's »*. Berlin, 1858.

(2) *Encyclopedia von Ersch und Grüber* au mot *Ephraem*.

(3) *Chronicon Edess.*, dans J. S. Assémani, *Bibl. Or.*, t. I, 397; Ebed-Jesu, *Catal. script. syr.*, *Bibl. Or.*, t. III, part. I, 61; Gregor. Barhebr. *Chronicon Eccl.* I, 83, 107; Elie de Nisibe, *ibid.*

mots « né à Edesse ». Nous possédons en grec une narration fort ancienne de l'ordination de saint Ephrem par saint Basile, qui est faussement attribuée à saint Amphiloque (1). Les *Ménologes* grecs sont courts et inexacts. Mais saint Jérôme, dans le passage cité plus haut, Palladius dans son *Histoire Lausiaque* (2), Théodoret (3), et surtout Sozomène (4), nous ont conservé des détails précieux.

Syrien d'origine, Ephrem naquit sous l'empereur Constantin, l'an 306, à Nisibe, ville de Mésopotamie, située aux confins de l'empire romain et de la Perse (5). Son père remplissait dans cette ville les fonctions de sacrificateur des idoles; sa mère était d'Amid, aujourd'hui Diarbékir. La Providence, qui avait sur lui ses desseins, le favorisa, dès sa plus tendre enfance, d'une vision qui présageait sa destinée. Cette vision est consignée dans les deux rédactions de ses Actes, et elle nous est rapportée par saint Grégoire de Nysse, Métaphraste, le Ménologe de Basile et des Arméniens, et par le saint lui-même, qui la décrit ainsi dans son Testament : « Lorsque j'étais encore très jeune et que ma mère me portait sur ses bras contre son sein, je vis en songe ce qui est réellement arrivé. Une vigne poussa sur ma langue; elle grandit et s'éleva jusqu'au ciel, se couvrant de grappes innombrables et de feuilles à l'infini. A mesure qu'elle s'élevait, grandissait, étendait ses branches, se dilatait et s'amplifiait, on cueillait les grappes sans les épuiser. Plus on cueillait et plus les grappes devenaient nombreuses. Les grappes étaient les « Discours » et les feuilles les « Hymnes » (6). Le distributeur était Dieu. Gloire à sa bonté, qui donne et distribue ses trésors comme elle veut. »

(1) V. J.-S. Assemani, *Ephremi Opp. græco-lat.* III, prol. XXXI-XXXIV, XLIV-XLV.

(2) Migne, *Patrol. gr.*, XXXIV, 1204.

(3) *Hist. Eccl.* II, 26; IV, 26; *Haeret. fab.*, 22.

(4) *Hist. Eccl.*, III, 14, 16.

(5) Les anciens l'ont appelée Antioche de Mygdonie; les Syriens l'appellent Nisibin ou Soba. C'est aujourd'hui un village en ruines sur le chemin de Mardin à Mossoul.

(6) En syriaque, *Mimrés et Madrashés*. Ce sont les deux genres d'écrits de saint Ephrem.

Prévenu ainsi de la grâce, l'enfant ne voulut jamais participer au culte des idoles. Son père irrité le chassa de la maison paternelle. Abandonné et sans ressources, Ephrem fut recueilli par saint Jacques, évêque de Nisibe, qui l'éleva dans la maison épiscopale, l'instruisit des vérités de la foi, lui fit lire les saintes Ecritures et le rangea au nombre des catéchumènes. Le jeune néophyte s'adonna dès lors à la prière, au jeûne, à la lecture des Livres saints et à la pratique des vertus dont il avait sous les yeux un parfait modèle. Il n'était pas encore baptisé. Car, à cette époque, il n'était pas rare qu'on différât le baptême. Peut-être la position particulière du jeune Ephrem avait-elle exigé ce délai. A l'âge de dix-huit ans il reçut le baptême (1) à Beth-Garbaia. Cette date est donnée par le manuscrit de Paris et lève toute difficulté.

L'année suivante il accompagna saint Jacques de Nisibe au concile de Nicée et revint, après le concile, avec lui à Nisibe. Le fait est attesté par les actes syriaques et par le savant syrien Grégoire Barhébreus.

En 337 Constantin mourut, et l'empire fut partagé entre ses trois fils. Sapor, roi de Perse, saisit l'occasion pour s'emparer de Nisibe, et vint mettre le siège devant cette ville avec une armée formidable et des chevaux et des éléphants sans nombre. Après un siège de soixante-dix jours, il intercepta le fleuve Mygdon qui traversait la ville et retint les eaux au-dessus de la ville par une grande digue ; puis, ouvrant l'écluse, il précipita les eaux furieuses contre les remparts qui cédèrent à la violence du courant. Sapor se croyait maître de la ville. Mais les habitants, animés par leur évêque qui ne cessait de prier avec Ephrem, avaient un second mur intérieur et se défendaient avec acharnement. Enfin le second mur céda à son tour. Alors Ephrem conduisit saint Jacques sur les remparts. A la

(1) Le manuscrit de Paris corrige le manuscrit du Vatican qui met 28 au lieu de 18, et fait ainsi Ephrem assister, sans être baptisé, au concile de Nicée. Voir la note que j'ai ajoutée en cet endroit. *S. Ephraem Syri hymni et sermones*, II, 24.

prière du saint évêque et de son disciple une nuée de moucherons, comme on en voit quelquefois en Orient, vint s'abattre sur l'armée de Sapor. Ces insectes piquaient la peau lisse et pénétraient dans la trompe des éléphants, dans les naseaux et les oreilles des chevaux et des bêtes de somme, qui entraient en fureur, renversaient les cavaliers, rompaient les rangs des escadrons, et fuyaient emportant partout leur insaisissable ennemi avec eux. Sapor, obligé de reconnaître la puissance du Dieu des chrétiens fut forcé de lever le siège (1). Saint Jacques mourut peu après. La chronique d'Edesse, Denys le patriarche et Elie de Nisibe, qui a puisé aux archives de cette ville, mettent la mort de saint Jacques en 338. C'est donc à tort que Darras (2) place le siège de Nisibe en 350. Saint Jacques était mort depuis douze ans. Ephrem pleura la mort du saint évêque et soigna ses funérailles. Il célébra ses vertus et celles de ses successeurs Vologèse et Abraham, ainsi que les différents sièges que Nisibe eut à soutenir, en 338 et dans les années suivàntes, par les belles hymnes qui se trouvent dans la collection éditée par M. Bickell.

Ephrem resta à Nisibe jusqu'à ce que cette ville fût livrée aux Perses par Jovien, après la mort de Julien l'apostat arrivée le 26 juillet 363. Overbeek a édité quatre hymnes du grand poète syrien contre l'empereur renégat. Comme les chrétiens n'étaient plus en sûreté à Nisibe, Ephrem se retira à Beth-Garbaia où il avait reçu le baptême. La persécution l'ayant obligé à quitter ce lieu, il se retira à Amid, d'où sa mère était originaire. Il demeura peu de temps dans cette ville. Au commencement de l'année suivante, l'an 364 ou 365, il vint à Edesse où il résolut de passer le reste de ses jours. C'est là surtout qu'il s'illustra par ses vertus et par ses écrits.

On rapporte de lui plusieurs traits piquants. Comme il entrait en ville, il vit des femmes occupées à laver du linge

(1) Cfr. Théodoret, *Hist. Eccl.* II, 26 et la note que nous avons mise aux Actes. *Ouvr. cit.* II, 19-22.
(2) *Hist. de l'Eglise*, t. IX, 384.



dans le Daisan. Il s'arrêta pour les considérer. L'une d'elles apercevant la chose se mit à regarder fixement cet étranger. Ephrem indigné lui dit : « Est-ce là ce que dicte la pudeur à une femme ? » Elle lui répondit : « C'est à toi de regarder à terre, parce que tu as été tiré d'elle; pour moi, j'ai le droit de te regarder, parce que j'ai été tirée de toi. » Ephrem frappé de cette spirituelle répartie se dit en lui-même : « Si les femmes de cette ville sont si sagaces, que sera-ce des hommes ? » Après être demeuré quelque temps en cette ville, discutant avec les païens pour les convertir, il se retira à l'ouest de la ville, sur la montagne qui était peuplée d'anachorètes. Il vécut là au milieu des solitaires, s'adonnant au jeûne, à la prière, à la pénitence et à toutes les pratiques de la vie ascétique. Ce fut là qu'il composa ces admirables exhortations à la pénitence et ces opuscules ascétiques qui sont traduits dans toutes les langues. Ce fut là aussi qu'il composa ses commentaires sur les livres saints. On montre encore aujourd'hui, sur cette montagne, le tombeau du saint dans le couvent de Saint-Serge.

Les *Actes* rapportent — et ce fait est confirmé par saint Grégoire de Nysse — qu'un jour un moine eut une vision. Il vit un ange descendre du ciel tenant en main un rouleau écrit des deux côtés, L'ange demanda : « A qui dois-je donner le rouleau ? » Il lui fut répondu à tel ou tel. « Non, dit l'ange, un seul est digne de le recevoir, c'est le Syrien Ephrem, qui habite la montagne d'Edesse. »

La réputation d'Ephrem se répandit bien vite. Toute la ville accourait pour l'entendre. Il voulut s'enfuir, mais, d'après les *Actes*, un ange l'arrêta : « Où fuis-tu. Ephrem ? » « Je fuis loin du monde. » L'ange : « Prends garde à cette parole : Ephrem m'évite comme le bœuf qui craint le joug. » « Seigneur, dit le saint, je suis incapable et indigne. » L'ange reprit : « Personne n'allume la lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur le chandelier, afin que tous voient la lumière. » Après cet avertissement Ephrem revint à Edesse, et se mit à enseigner et à écrire contre les hérétiques. Ceux-ci irrités s'unirent aux païens et aux

juifs, saisirent Ephrem, l'entraînèrent hors de la ville et, après l'avoir roué de coups, le laissèrent à demi mort.

Revenu à lui, Ephrem quitta la ville, regagna sa cellule, et se remit à écrire contre les hérésies, faisant par son enseignement comme par ses miracles beaucoup de conversions. C'est sans doute alors qu'il écrivit ces odes sublimes sur la foi, sur Dieu et sa providence, sur la Trinité, sur le libre arbitre et la fatalité, contre les astrologues, contre Marcion, Bardesane et Manès, contre les anoméens et d'autres sectes qui pullulaient à Edesse. Sa renommée lui attira des disciples, parmi lesquels son testament cite avec éloge Aba, Abraham, Siméon, Mara et Zénobe. Son école devint célèbre.

La renommée de saint Basile s'était répandue de Césarée en Cappadoce à Edesse. Ephrem, qui l'avait vu en songe sous le symbole d'une colonne lumineuse, voulut le voir. Il partit avec un moine qui lui servait d'interprète. Tous les biographes du saint, à partir de saint Grégoire de Nysse, sont d'accord à affirmer le voyage d'Ephrem à Césarée près de saint Basile; mais les actes syriaques lui font faire un singulier détour. Selon les *Actes*, Ephrem, au lieu d'aller directement à Césarée, s'embarque sur mer et se rend en Egypte pour visiter les moines du désert et s'édifier de leurs exemples. En mer il est assailli par une tempête qu'il apaise par ses prières. Bientôt un monstre marin s'élance sur le navire; Ephrem le repousse par le signe de la croix. A l'instant même le monstre n'est plus qu'un cadavre flottant sur les eaux. Arrivé en Egypte, Ephrem demeure huit ans parmi les moines du désert, reçoit miraculeusement le don de la langue copte, écrit des discours contre les ariens, délivre un moine du démon qui l'obsède, quitte l'Egypte, s'embarque avec son compagnon, et arrive à Césarée en Cappadoce vers la fête de l'Epiphanie.

Ce voyage en Egypte respire la légende. Plusieurs considérations le rendent douteux, sinon imaginaire. D'abord il n'est pas possible qu'Ephrem ait passé huit ans en Egypte. La chronologie de la vie du saint s'y oppose. Car

saint Ephrem n'est pas arrivé à Edesse avant l'an 364 ou 365, et il est mort en 373. Mais on dira peut-être que les *Actes* ont commis une simple erreur de chiffre. Il n'est pas invraisemblable que saint Ephrem, comme d'autres moines syriens, ait voulu voir les moines d'Egypte, alors très en renom de sainteté; sans doute, il pourrait en être ainsi. Néanmoins, comme ni saint Jérôme, ni saint Grégoire de Nysse, ni Palladius qui avait visité les moines du désert, ni Sozomène, ni aucun des anciens ne mentionnent ce voyage ; comme en outre, la Vie de saint Ephrem attribuée à Amphiloque fait aller le saint directement à Césarée, je regarde cette partie des *Actes* comme une légende ajoutée au moyen âge par quelque moine Jacobite. Ce sentiment me paraît encore confirmé par les différences qu'offrent les actes de Paris comparés à ceux de Rome.

Ephrem arriva donc avec son interprète à Césarée au jour de l'Epiphanie. Entré dans l'église il vit saint Basile à l'autel, revêtu des habits sacerdotaux. Lorsque le pontife monta sur l'ambon pour expliquer l'objet de la fête, Ephrem vit le Saint-Esprit voler vers saint Basile sous la forme d'une colombe. La langue du saint docteur semblait comme de feu. Le peuple se mit à applaudir ; Ephrem applaudit davantage. Il avait compris la sainteté du grand évêque. Basile fit venir les deux moines près de lui en appelant Ephrem par son nom. Aussitôt la liturgie terminée ils se rendirent près de l'évêque. Le pontife se levant de son siège leur donna le baiser de paix et dit : « Soyez le bienvenu, père des fils du désert qui avez augmenté le nombre des disciples du Christ et défendu son troupeau. Mais pourquoi avez-vous entrepris un si fatigant voyage pour venir près d'un misérable pécheur ? Que Dieu vous récompense de vos peines. » Ephrem demeura quinze jours près de saint Basile. Après qu'ils eurent prié ensemble, l'évêque de Césarée voulut l'ordonner prêtre : « Ephrem pourquoi ne recevez-vous pas la prêtrise ? — Parce que je suis un pécheur. — Plût à Dieu, répliqua saint Basile, que je fusse un semblable pécheur ; mais prosternons-nous. » Ils se prosternèrent. Alors l'évêque lui imposa la main et,

après avoir récité l'oraison du diaconat, le releva; il conféra à l'interprète le diaconat et la prêtrise.

Saint Ephrem ne fut jamais ordonné prêtre. Les *Actes* disent expressément qu'il fut ordonné diacre et qu'il refusa la prêtrise. Saint Jérôme l'appelle diacre d'Edesse, Palladius et Sozomène lui donnent également la qualification de diacre. Quelques auteurs ont cru qu'il avait été ordonné prêtre par saint Basile. Ce qui les a induits en erreur, c'est la narration faussement attribuée à saint Amphiloque, où il est dit que Basile conféra le diaconat et la prêtrise au compagnon d'Ephrem et à Ephrem lui-même. Mais les manuscrits qui contiennent cette phrase sont récents et fautifs. Le manuscrit de la Bibliothèque Vallicelli, beaucoup plus ancien, n'attribue à saint Ephrem que le diaconat (1).

Tout récemment, le savant Maronite G. Cardahi a cru démontrer la prêtrise de saint Ephrem par ces vers du grand poète : « Il m'a donné le talent du sacerdoce, et par négligence je l'ai enfoui en terre (2). » Mais dans cet endroit, comme dans les suivants, le poète parle au nom du pécheur en général, qu'il suppose jeune, vieux, séculier, moine, prêtre. Il ne parle pas en son propre nom.

Sauf quelques différences de détail, le voyage de saint Ephrem près de saint Basile est rapporté par les actes de Paris et de Rome et par l'auteur grec anonyme que l'on a cru être saint Amphiloque. Il est mentionné par Sozomène, par Métaphraste, et surtout par saint Grégoire de

(1) Les manuscrits récents ont : « χειροτονησας τον ερμηνεα εις διακονον και αυτον πρεσβυτερον. Ayant ordonné l'interprète diacre et lui (Ephrem) prêtre. » Le codex Vallicelli a : χειροτονησας τον ερμηνεα εις διακονον και πρεσβυτερον. Ayant ordonné l'interprète diacre et prêtre. » Il omet le pronom αυτον ce qui est conforme aux *Actes* et à la suite de la narration. V. J. S. Assemani. *Ephraemi Opp. graeco-lat.* III, praef. XLV. et T. J. Lamy, *S. Ephraem Syri Hymni et Sermones* II, 55 not.

(2) *Saint Ephrem Syri Opp. syr-lat.* III, 467. V. G. Cardahi. *De arte poetica Syrorum*. Romae, 1875, p. 13, en arabe. Zingerlé a cru que saint Ephrem avait été ordonné prêtre, mais n'en avait pas exercé les fonctions par humilité. Au t. III, 482 des *Œuvres syriaques*, il est dit qu'il reçut l'Eucharistie des mains du prêtre.

Nysse, qui cite en particulier la colombe céleste qui inspirait saint Basile. Saint Basile lui-même y fait allusion dans son livre du *Saint-Esprit* et dans son *Hexameron*, lorsque, expliquant les mots *ferebatur super aquas*, il rapporte l'interprétation d'un syrien très versé dans les Ecritures qui était venu le visiter (1). On a élevé quelques difficultés sur l'ordination de saint Ephrem par saint Basile. Mais elles ont été facilement résolues. Saint Ephrem était moine ; il n'appartenait pas proprement au clergé d'Edesse ; il habitait seulement dans le diocèse depuis quelques années. Selon la discipline du temps, il n'était pas défendu à saint Basile de l'ordonner, dès qu'il ne l'attachait pas à son Eglise au détriment de l'évêque d'Edesse. C'est ainsi que saint Jérôme fut ordonné prêtre par l'archevêque d'Antioche. Les Bollandistes ont suffisamment éclairci ce point (2).

Rentré à Edesse, Ephrem trouva la ville en proie aux erreurs de Bardesane, de Marcion, de Manès et des autres. Bardesane et son fils Harmonius, pour mieux répandre leurs erreurs et les faire pénétrer plus facilement dans le peuple, les avaient glissées dans des psaumes et des cantiques. Bardesane, à l'imitation de David, avait composé 150 psaumes ; son fils Harmonius avait écrit des hymnes et composé des airs qui séduisaient le peuple d'Edesse, fort sensible aux charmes de la musique. Saint Ephrem, pour combattre efficacement ces séducteurs, composa aussi des hymnes et des cantiques. Ces chants liturgiques, les plus anciens que l'on possède, si l'on excepte un petit nombre d'hymnes disséminées dans les écrits des Pères Anténicéens, sont d'une grande élévation, d'une poésie riche et d'une admirable suavité. Ecloses sous le soleil d'Orient, elles sont resplendissantes de lumière, et empruntent aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, leurs métaphores tantôt hardies, tantôt touchantes, avec toutes les variétés qu'on trouve dans les psaumes, et atteignent parfois le sublime de Job et d'Isaïe. Les hymnes de saint

(1) V. saint Basile, *de Spiritu S.* XXXIX, 74 : *Hom.* II *en Hexam.* 6.
(2) *Acta Sanctor.* I Febr. Vita S. Ephrem. comment. 21-24.

Ephrem remplissent les livres liturgiques de toutes les Eglises syriennes, et font le plus bel ornement des offices divins. Ephrem a précédé les mélodes grecs. C'est le plus ancien poète liturgique. Nous osons dire qu'il n'a pas été surpassé. Comme l'a très bien dit Sozomène, on admire les poésies d'Ephrem même dans une traduction. Il n'est pas étonnant que les Syriens aient appelé leur divin poète « la harpe de l'Esprit-Saint ». Ephrem se mit lui-même à la tête des chœurs des vierges consacrées à Dieu, qui chantaient ses hymnes dans le temple sacré, le matin et le soir, pour embellir les offices les jours de dimanche et des fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des martyrs et des confesseurs. De la sorte, il s'attacha le peuple et le releva de ses erreurs.

Les *Actes* rapportent ensuite un miracle qui semble imité des *Actes des Apôtres*. D'après eux, saint Basile aurait envoyé deux disciples pour offrir l'épiscopat à Ephrem, qui aurait simulé la folie. Rien ne justifie ces assertions.

Les *Actes* de Paris rapportent à cette époque une invasion des Huns qui dévastèrent avec une effroyable barbarie tous les environs. Saint Ephrem décrit en effet les mœurs atroces de ce peuple dans son discours sur l'Antéchrist (1).

D'après les mêmes *Actes* de Paris, dans les dernières années d'Ephrem, probablement un an et demi avant sa mort, Valens, protecteur et fauteur des Ariens, après avoir dispersé sur son passage les évêques orthodoxes, vint à Edesse avec son armée. Il s'arrêta devant la ville, et fit dire aux habitants de se rendre près de lui pour lui faire connaître leurs sentiments. Comme ils tardaient et qu'ils ne voulaient pas sortir de la grande église de Saint-Thomas où ils étaient réunis, priant avec leur évêque Barsès, il envoya un de ses chefs avec ordre de les mettre à mort. Celui-ci plein de commisération, éprouvait une vive répugnance à exécuter cet ordre barbare. Il fit donc prier les habitants d'obéir pour échapper à une mort certaine. Ils

(1) *S. Ephrem Syri Hymni et sermones*, t. III, 198.

n'en firent rien et continuèrent de prier. Le chef envoya une nouvelle sommation. Tandis qu'il passait dans la rue, voilà qu'une femme courait précipitamment vers l'église avec ses deux enfants. Il l'arrêta et demanda la cause de sa précipitation. La femme répondit : « Je conduis mes deux fils à l'église pour être offerts au Christ, roi des rois, et immolés pour lui. » Le chef étonné de ce courage, rapporta la chose à Valens, qui en fut stupéfait. Les habitants sortirent ensuite, Barsès en tête, et se rendirent près de l'empereur qui, vaincu par leur fermeté, les renvoya absous et se retira plein de confusion.

C'est ainsi qu'Edesse fut délivrée par la fermeté de sa foi. Ephrem chanta ce triomphe :

« Edesse a laissé ses maisons ouvertes, lorsqu'elle est sortie avec son pasteur, courant au trépas.

« Elle a préféré mourir que de changer de foi. Livrons à l'empereur la ville, les murs, les édifices, les maisons, livrons-lui tout, cédons nos biens et notre vie ; jamais nous ne changerons de foi.

« Edesse, pleine de chasteté, remplie de sagesse et d'intelligence, revêtue de prudence et de jugement, ornée de la ceinture de la foi, armée du casque de l'immuable vérité, de la cuirasse de la charité, ornement universel, que le Christ bénisse tes enfants.

« O Edesse, nom glorieux, dont la gloire est rehaussée par son apôtre, et dont la sagesse est attestée par son évêque; ô ville maîtresse des autres, ville qui es sur la terre l'ombre de la Jérusalem céleste, comment pourrais-je assez te louer? »

Ce fait est attesté par Théodoret, Socrate et Sozomène, qui le place en l'an 372, environ un an avant la mort d'Ephrem (1). Les *Actes* du Vatican placent ce fait sous Julien l'Apostat, et brouillent ainsi toute la suite de la vie de saint Ephrem, qui devient inextricable.

La famine qui désola Edesse la dernière année de la vie

(1) V. Théodoret, *Hist. Eccl.* IV, 14-15 ; Socrate, *Hist. Eccl.* IV, 18; Sozomène, *Hist. Eccl.* V, 18.

d'Ephrem, aura sans doute été causée par les ravages de l'armée de Valens.

Les *Actes* placent ici l'histoire d'une pécheresse, qui aurait été envoyée par saint Ephrem à saint Basile, et serait arrivée à Césarée au moment des funérailles de saint Basile. Saint Ephrem était mort depuis cinq ou six ans, et l'histoire de saint Basile ne mentionne rien de semblable. Il est donc impossible d'admettre cette histoire, comme il est impossible que saint Ephrem ait fait l'éloge funèbre du grand évêque de Césarée ; mais on peut admettre qu'il l'a loué de son vivant.

Après le départ de l'armée de Valens, la famine se déclara à Edesse et sévit bientôt avec violence. Ephrem quitta sa cellule et accourut au secours du peuple décimé par la faim et par les maladies. Il exhortait avec véhémence les riches à venir au secours des malheureux. A la parole brûlante d'Ephrem, ils donnèrent abondamment. Ephrem se fit leur distributeur. Ne pouvant suffire à la tâche, il se fit aider par des hommes de son choix, improvisa un hôpital avec trois cents lits pour les infirmes, et se dévoua jour et nuit jusqu'à ce que l'année suivante ramenât l'abondance. Alors il regagna sa cellule. Le récit des *Actes* est attesté, sur ce point, par Palladius, auteur presque contemporain, par Sozomène et par les autres biographes du saint.

Ephrem sentit bientôt sa fin approcher. Un mois avant de mourir, il réunit ses disciples et leur fit ces touchants adieux, qui sont consignés dans son testament (1) : « Moi, Ephrem, je meurs et j'écris mon testament, pour laisser à chacun un souvenir pris dans mes biens, et exciter ceux qui me connaissent à se souvenir de moi. Malheur à moi ; car mes jours sont finis et mes ans se sont évanouis. Le tisserand a raccourci la toile et la navette a parcouru la trame. L'huile manque dans la lampe ; mes jours et mes heures se sont envolés. Le mercenaire a fini sa journée, le locataire

(1) Ce long et touchant discours est écrit en vers de sept syllabes, comme la plupart des « Mimrès » de saint Ephrem. Assémani et Overbeek ont donné le texte syriaque.



son année. Les gardiens sont à la porte prêts à m'emmener. Je pleure, personne ne m'entend; je crie, personne ne vient à mon secours. Malheur à toi, Ephrem! au jour du jugement, lorsque tu seras devant le tribunal du Fils entouré de tes proches à droite et à gauche. Malheur! quelle confusion! Malheur à celui qui sera confondu! O Jésus! Jugez Ephrem, et ne donnez point le jugement à d'autres. Celui que Dieu juge obtient miséricorde, car j'ai appris des sages et entendu dire aux prudents que celui qui voit le visage du roi obtient miséricorde. »

Il rappelle ensuite que, de toute sa vie, il n'a jamais méprisé ou injurié personne; mais il a discuté avec les ennemis de la foi et veillé sur le troupeau comme le chien qui aboie lorsque le loup entre dans la bergerie. Il loue et énumère ses principaux disciples et blâme ceux qui ont fait défection. Il conjure ses frères de se souvenir de lui dans leurs prières et au saint sacrifice. Il mentionne déjà l'usage de la messe du 30e jour. Il défend sévèrement toute pompe, tout luxe dans ses funérailles. Il ne veut ni panégyrique, ni linges précieux, ni parfums, ni cierges, ni encens. Les cierges et l'encens doivent être réservés pour l'autel; son corps doit être enseveli, non dans la soie ou le fin lin, mais dans son grossier habit de moine; il doit être inhumé, non dans l'église ou dans un caveau, mais parmi les pauvres, dans le cimetière des étrangers : « Les riches ornements doivent être pour les riches, au pauvre convient le fumier; la royauté est pour le sang royal, l'abjection pour l'étranger. Ne me placez pas dans vos sépulcres; vos ornements me sont sans utilité. Je suis convenu avec mon Dieu d'être enterré parmi les pauvres étrangers, car je suis étranger comme eux. Frères, mettez-moi avec eux. L'oiseau cherche son espèce et l'homme son semblable. Mettez-moi dans le cimetière où gisent les cœurs brisés par le repentir, afin qu'à l'avènement du Fils de Dieu, il me vivifie par la rosée de sa puissance et me ressuscite. »

A la nouvelle de la maladie du saint anachorète, tout Edesse fut dans l'émoi et la tristesse. Toutes les classes de la société accoururent à sa cellule. Il les bénit, les exhorta

à la vertu, et les conjura d'inhumer son corps dans le cimetière des étangers et non dans l'église, puis il s'endormit du sommeil des justes le 15, 18 ou 19 juin 373. Il se fit à ses funérailles un concours extraordinaire. Evêques, prêtres, diacres, moines, tout le clergé d'Edesse, avec les habitants, accompagnèrent, au milieu des chants et des hymnes funèbres, son cercueil, qui fut déposé, selon sa demande, dans le cimetière des étrangers. Il n'y demeura pas longtemps. On lui accorda les honneurs dus à la sainteté. Son corps, qui exhalait une suave odeur, fut exhumé avec pompe et inhumé dans l'église. On vénère encore aujourd'hui son tombeau dans l'église de Saint-Serghis ou Saint-Serge, sur la montagne d'Edesse.

Les *Actes* ne marquent pas l'année de la mort du saint diacre, et les auteurs ont été jusqu'ici fort partagés à ce sujet. Beaucoup d'auteurs placent la mort de saint Ephrem après celle de saint Basile, en 379 ou 80, mais les monuments syriaques permettent de rectifier les auteurs sur ce point important et de fixer avec certitude la date de sa mort à l'an 373.

La *Chronique d'Edesse,* monument fort ancien, rédigé d'après les archives mêmes de cette Eglise et dont l'exactitude est admise par tout le monde, fixe la mort de saint Ephrem à l'an des Grecs 684 (373 de. J.-C.). C'est la date que donnent également le savant Jacques, évêque d'Edesse († en 710), le patriarche jacobite Denys de Telmahar, le *Livre des kalifes*, un manuscrit du VIII[e] siècle, le chronographe extrêmement exact, Elie de Nisibe, Grégoire Barhebréus, enfin les *Actes abrégés* de Rome et de Berlin. Il n'existe donc plus de doute sur ce point aujourd'hui définitivement fixé (1).

(*A suivre.*) T.-J. LAMY.

(1) Nous avons rapporté et discuté tous ces témoignages dans *S. Ephraem syri Hymni et sermones*, II, 90 et 98, et *Prol.*, VIII.



LA

PEINTURE RELIGIEUSE

A L'EXPOSITION

« L'art religieux est mort », disait naguère M. J. F. Raffaelli dans sa brochure *Du Beau caractériste,* sorte de système esthétique édifié sur des portraits de chiffonniers et de cochers de fiacre. Heureusement pour l'art religieux, la plume de M. Raffaelli ne donne pas la mort, si son pinceau donne à ses humbles héros une manière d'immortalité. Et sans argumenter davantage, on n'a qu'à faire appel au souvenir des visiteurs du palais des Beaux-Arts à la dernière Exposition universelle, pour établir que si la peinture religieuse subit quelques transformations dues aux exigences du naturalisme moderne, elle ne décline point cependant. Ce n'est pas exclusivement autour de Saint-Sulpice (comme semble le croire l'auteur des *Secrets d'ivrognes*) qu'il faut aller chercher ses manifestations. Les destinées du grand art chrétien ne tiennent pas plus dans ce quartier fameux par ses images en terre de Genifet-le-Haut (1), que celles de la sculpture grecque n'étaient atta-

(1) Village près de Juvisy, où se fabriquent, avec la terre du pays, les statues du quartier Saint-Sulpice. Cent ouvriers ou artistes y travaillent avec une régularité que l'inspiration dérange rarement.

chées à ce qu'on appelait, dans Athènes, le quartier des « fabricants d'Hermès » (1). C'est peut-être à l'autre bout de Paris, c'est assurément aux antipodes de cet art de « confection » qu'il faut se diriger, si l'on veut détacher de la peinture contemporaine quelques belles pages inspirées par la foi, y étudier l'union des tendances modernes avec les règles immuables du Beau, y puiser une légitime confiance en l'avenir. Nous ne les trouverions même pas, ces pages, chez les habituels « faiseurs de saintetés », d'ailleurs bien rares aujourd'hui. Nous n'y verrions que des pastiches de certains maîtres anciens, aussi dépourvus de ce qui faisait la gloire de ces maîtres, que des qualités nouvelles par où l'on pourrait la balancer. Encore moins doit-on demander des exemples à ces banales figures canonisées par un caprice du peintre et l'inscription du livret et qui, plus d'une fois, ne sont devenues un *Tarcisius* ou une *sainte Cécile*, que de désespoir de n'avoir pu réussir dans le rôle d'un *tambour Barra* ou d'une *Euterpe*. Non, nous n'apprendrons rien chez de sceptiques praticiens plus préoccupés du torse d'un martyr que de sa vertu, et dont Préault disait : « Ils partent tous les matins pour Génésareth et arrivent tous les soirs quartier Bréda. » Tout en nous arrêtant devant leurs toiles le temps nécessaire pour les juger, nous interrogerons plutôt, n'est-ce pas, ces consciencieux artistes qui, ayant exploré toutes les régions de l'Art, se sont trouvés à leur aise dans les plus hautes, y ont planté leur tente, dressé leur chevalet, daté leurs chefs-d'œuvre. J'ai nommé, entre autres, Hébert, Uhde, Munkacsy. Qu'on retienne bien ces trois noms : ils retentissaient hier, parmi les clameurs de l'Exposition universelle, dans la bouche de foules attentives et pénétrées. A côté des monuments déjà anciens de l'Exposition Centennale (2), le *saint Symphorien* d'Ingres, le *Sinite parvulos*

(1) *πορευόμενοι δία τῶν ἑρμογλυφῶν*. La plupart des sculpteurs habitaient cette sorte de cité d'artistes.

(2) Il y avait, au Palais des beaux-arts de l'Exposition universelle, on s'en souvient, trois grandes divisions ou collections : 1° La collection française *centennale*, comprenant les principales œuvres des

de Flandrin, monuments dont il ne sera pas question dans cette étude réservée aux contemporains, les poèmes immortels intitulés *la Vierge de la Délivrance*, *la Cène*, *le Christ devant Pilate*, témoignaient bien haut que l'Art religieux n'est ni mort comme l'a prétendu M. Raffaelli, ou encore M. About (1), ni défaillant comme d'autres voudraient le faire pressentir (2).

I

Il est peu de nos maîtres français — et c'est eux que nous examinerons les premiers — qui n'abordent, un jour ou l'autre, la représentation de scènes fournies par l'Ancien ou le Nouveau Testament. Le *saint Jean-Baptiste enfant*, de Baudry, l'*Enfant prodigue*, de M. Puvis de Chavannes, le *saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien*, de M. Bonnat, l'*Annonciation aux bergers* et la *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, de Bastien-Lepage, œuvres contemporaines, quoique placées dans la *Centennale*, nous initient aux efforts tentés dans cette voie.

D'unité, ces efforts n'en ont point ; hors peut-être celle qui résulte d'une pareille recherche de la vraisemblance plastique. Ainsi Baudry n'a guère vu dans son Précurseur, aimable enfant soucieux de retenir dans sa robe des cerises prêtes à tomber, qu'un côté pittoresque et poétiquement suggestif de son sujet ; tandis qu'avec le repentir

peintres français depuis 1789 ; 2° la collection française *décennale*, comprenant les meilleurs tableaux dus à des peintres français depuis dix ans ; 3° la collection étrangère, qui, elle aussi, était décennale et dont quelques morceaux remontaient peut-être même bien au delà de dix ans.

(1) Dans son *Salon* de 1884, M. E. About prononce cet arrêt : « Comme il nous a fallu le constater déjà plus d'une fois, l'art religieux est bien mort, et les excentricités par lesquelles cinq ou six fantaisistes s'amusent à le galvaniser ne le ressusciteront pas. »

(2) Pour ne citer que le plus illustre, M. H. Taine, lorsqu'il dit dans sa *Philosophie de l'art* que « certains arts languissent et que l'avenir où nous entrons ne leur promet pas l'aliment dont ils ont besoin, » a évidemment en vue l'art religieux.

de son Prodigue, M. Puvis de Chavannes a donné issue aux multiples intentions d'ordre psychologique qui font sa force lorsqu'elles parviennent à se faire ouïr, comme dans son *Enfance de sainte Geneviève* (1) par exemple, mais qui font sa faiblesse lorsque, comme dans son *Rêve* ou son *Pauvre Pêcheur*, elles s'épanchent sans s'exprimer.

Chez Baudry, un accessoire — la croix de roseau entourée d'une banderole portant les mots : *Agnus Dei* — révèle seul la prédestination de cette petite tête qui se teindra plus tard des roses du martyre, de ces cheveux bouclés qui s'épanouiront plus tard en auréole d'or. Chez M. Puvis de Chavannes, au contraire, tout parle, tout dénote une intention. Considérez toute cette tristesse, tristesse du paysage, — de la saison, — de la toile qui vêt le repentant — des oripeaux dorés qui lui rappellent ironiquement les jours prospères, — des gris pourceaux qu'il paît, — de la mare où il pourrait voir se refléter sa famélique silhouette, — et notez que tous les détails reproduisent cette impression de tristesse comme autant de miroirs juxtaposés et accentuent ainsi l'angle moralisateur du sujet.

Ah ! le temps est passé des bombances que le Prodigue s'offrait dans les auberges de Téniers ! C'est à M. Puvis de Chavannes qu'il a maintenant affaire, et M. Puvis de Chavannes nourrit fort mal les personnages qu'il élève à la dignité de héros dans ses compositions (2). L'expiation est donc complète et le repentir inévitable.

De semblables préoccupations n'ont jamais troublé M. Bonnat. Réaliste puissant jusqu'à la cruauté, tel nous l'avons vu, ces dernières années, avec son *Martyre de saint Denis* (3) et son pauvre *Job*, tel nous le retrouvons dans l'œuvre plus ancienne intitulée *saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien*. Supposez qu'au moment où le saint descendu au fond du noir cachot, se faisait river les

(1) Peintures murales du Panthéon.

(2) Voir sa porteuse d'eau de la *Vision antique*, son moine artiste de l'*Inspiration chrétienne*, peintures murales du vestibule du musée de Lyon, et surtout son *Pauvre pêcheur*, au musée du Luxembourg.

(3) Peintures murales du Panthéon.

fers d'un prisonnier, le geôlier ou l'un de ses aides, artiste d'aventure, eût croqué la scène d'un crayon vif et précis. Supposez ce croquis tombé entre les mains d'un peintre expert à disposer ses figures, à les draper, à modeler les méplats, à faire saillir les muscles, et circuler le sang dans des veines peintes, et par-dessus tout à distribuer de lourdes oppositions d'ombre et de lumière, et vous aurez une idée de la toile de M. Bonnat. Car elle a toutes ces qualités et n'en a guère d'autres. C'est l'impression d'un spectateur qui a été frappé par la contraction des torses, le mouvement du saint, l'éclairage de la scène, mais infiniment moins par la grandeur de l'acte. C'est le tableau d'un geôlier.

Pittoresque avec Baudry, philosophique avec M. Puvis de Chavannes, photographique avec M. Bonnat, la peinture religieuse oscille, avec Bastien-Lepage, entre deux pôles contraires : le naturalisme habituel au peintre de *la Saison d'octobre* (1), et le mysticisme toujours plein de saveur pour les esprits délicats et de tentations pour ceux-là même, pour ceux-là surtout, artistes ou littérateurs, qui s'en sont fait un fruit défendu. De ce double penchant, est né un genre mystico-réaliste, où l'imitation de Courbet se mêle à l'imitation de l'Angelico, et dont M. Duez nous a donné avec son triptyque de *saint Cuthbert* (2), un bien curieux échantillon. Si, dans l'*Annonciation*, les bergers agenouillés à droite rappellent un peu trop les *gueux* chers à M. Richepin, en revanche l'ange, qui est sur la gauche, déploie un nimbe et surtout une ceinture d'un or mat tellement intransigeant, tellement irréel, qu'on le croirait appliqué sur la toile par un enlumineur de missels, plutôt que par le peintre du plein air et de la modernité.

Avec la *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, la juxtaposition des deux éléments se dissimule davantage. Nous sommes, par un beau jour d'été, dans un jardin touffu du petit vil-

(1) Tableau exposé en 1878, et qu'on s'obstine toujours à appeler les *Ramasseuses de pommes de terre* ou la *Récolte des pommes de terre*.

(2) Au musée du Luxembourg.

lage de Domrémy, dans cette vallée de la Meuse appelée pour sa ravissante végétation le val des couleurs (Vaucouleurs). Il est midi, l'heure où, dans une atmosphère enflammée, les teintes éclatantes des herbes et des fleurs brasillent devant les yeux fatigués, tandis que l'oreille s'assoupit aux trilles monotones des grillons. Debout, de face, la figure tendue en avant et un peu de côté, tout le corps pour ainsi dire tendu et toute l'âme remontée vers la figure, les yeux dilatés, la bouche un peu ouverte, une jeune paysanne est là, qui s'appuie d'une main contre un arbre du verger et laisse pendre l'autre le long du corps inerte, en écoutant haletante... Quoi donc? Pour nous le faire savoir, le peintre, si réaliste qu'il soit, est bien obligé de nous montrer qui parle. Et comme la voix vient de personnages surnaturels, voilà le réalisme à vau-l'eau...

Du moins ces personnages seront rendus à peine visibles, afin qu'ils dérangent le moins possible l'économie de cette scène soigneusement copiée sur la nature (1). Ce sont trois silhouettes colorées, laissant apercevoir au travers de leurs formes diaphanes les branches des arbres fruitiers et les têtes des légumes dont ils semblent être l'épanouissement un peu fantastique. Dans ces « phantosmes sans os », l'idéaliste verra un saint Michel et une sainte Catherine, s'il y tient; mais le réaliste, s'il y tient aussi, n'y verra rien du tout,.... qu'un singulier phénomène d'optique produit par la reverbération du soleil. Voilà par où cette manière

(1) Il ne faudrait pas induire de cette expression « copiée sur la nature, » que Bastien-Lepage ait eu en vue une minutieuse *restitution* historique à la façon des Alma-Tadéma, des Lecomte du Nouy, des J.-P. Laurens, et surtout des préraphaélites de l'école de William Fisk ou de Holman Hunt. Bien au contraire, il se défendait de rechercher l'exactitude chronologique et ethnographique, et ne voulut même pas aller à Domrémy étudier sur place. Mais s'il ne tenait pas à la couleur locale, il tenait essentiellement à la couleur réaliste. Il se souciait peu que sa Jeanne d'Arc fût une paysanne du xve siècle, mais beaucoup qu'elle fût une vraie paysanne, dans un vrai jardin, avec une véritable expression d'extase, et vue dans l'air vrai de midi et de l'été, comme on pourrait la voir si elle existait de nos jours. Voila dans quel sens il faut interpréter l'expression que j'ai employée.

mérite le nom de mystico-réaliste que je lui appliquais tout à l'heure. C'est là du surnaturel encore, mais du surnaturel adouci, voilé, facile à concilier avec les sentiments naturalistes qui dominent l'art contemporain, du surnaturel *naturalisé*.

On a beaucoup reproché à Bastien-Lepage d'avoir placé ses « benoîts saints et saintes » derrière sa Jeanne, en sorte qu'elle peut bien les entendre, mais non les voir, et l'on s'est demandé pourquoi dès lors, ces traits contractés, ces yeux fixes, éblouis ? Le byzantinisme de cette critique apparaît manifestement, si l'on songe que l'étonnement, la frayeur (1) de la pauvre fille, en entendant les *voix* supérieures durent assez lui bouleverser la figure, et surtout si l'on se rappelle qu'elle avait coutume, pendant ce temps, de voir « une grande clarté ». Or, cette clarté miraculeuse, le peintre n'avait pas à la représenter, puisque se trouvant devant les yeux de Jeanne qui nous regarde, elle lui apparaît entre elle et nous, c'est-à-dire en dehors de la toile. Nous observons la même disposition dans la plupart des Jeannes d'Arc, que ce soit celle de M. Jean Gigoux, que nous allons examiner tout à l'heure dans la *Décennale*, ou celle de M. Lenepveu au Panthéon, ou celle de M. Lucas exposée à l'un de nos derniers Salons. Ce n'est donc pas la disposition de la scène qu'il faut reprendre ici. Ne serait-ce pas plutôt l'accoutrement un peu compliqué des *voix*, la cuirasse d'or de saint Michel, et aussi l'expression un peu hagarde de la Pucelle, qui fait que l'esprit hésite et doute si c'est de l'extase ou de l'hallucination ?

Lorsqu'il y a deux ans on demanda aux Quarante leur opinion sur « Jehanne, la bonne Lorraine, qu'Anglois bruslèrent à Rouen », l'un deux répondit : Elle a bien fait de ne pas naître au XIX[e] siècle. Les Anglais l'ont seulement brûlée. De nos jours, on eût fait pis ; on eût dit : c'est une hystérique.... Le spirituel académicien se souvenait-il, en parlant ainsi, du tableau de Bastien-

(1) « Et prima vice, habuit magnum timorem. » (Procès de Jeanne d'Arc, t. I, p. 52.)

Lepage? Il serait cruel pour le pauvre grand artiste de dire oui, mais affirmer que non serait bien aventuré.

Sans entreprendre d'étudier ici les conditions de plasticité qu'emporte avec soi un état d'âme aussi compliqué que celui de Jeanne d'Arc, remarquons une chose : ceux qui les ont approximativement remplies, Ingres avec son tableau du Louvre, M. Hébert avec sa mosaïque toute récente du Panthéon, M. Etienne Leroux, avec sa statue de Compiègne, n'ont pas abordé la figuration des *voix*. Leurs Pucelles apparaissent solitaires à nos yeux, et c'est l'imagination du spectateur, et non le pinceau ou le ciseau de l'artiste, qui fait planer sur leurs fronts ces compagnes invisibles, si faciles à concevoir, si malaisées à représenter.

II

Une autre preuve à l'appui de ces observations nous était fournie, dans la collection *décennale*, par le *Dernier Jour de Jeanne d'Arc à Domrémy*. Est-ce donc là cette « bonne, simple et douce fille (1) » que M. Jean Gigoux nous montre en colère, avec un geste menaçant ? Derrière elle, brûle un château fort incendié par l'ennemi, et des flots de fumée poussés par le vent viennent jusqu'à la pauvre pastourelle en affectant des formes étranges, des formes presque humaines : ce sont les saintes ; elles murmurent à l'oreille de la jeune fille les résolutions viriles qui sauvent les peuples. Certes l'idée est poétique et pourrait devenir religieuse. Seulement qu'est ce que cet incendie? Une allégorie ou une réalité ? Je ne sache pas que le *dernier jour* que Jeanne passa à *Domrémy*, ait été marqué par de telles calamités, et s'il s'agit d'un incendie allégorique symbolisant les ravages de l'Anglais et « la grande

(1) Ce sont les expressions des compagnes de Jeanne, lors du procès de Rouen.



pitié qui était au royaume de France » (1), on voudrait en trouver, dans le style et la disposition du tableau, un témoignage plus précis.

Combien une vision est chose délicate à toucher pour nos pinceaux modernes, nous venons de nous en rendre compte. Que dirons-nous donc des pages miraculeuses détachées de la vie des Saints, où les anges jouent leur rôle et où les éléments n'y remplissent pas le leur, maîtrisés qu'ils sont par une puissance invisible ? Il est quelquefois difficile de montrer cette puissance sans choquer les yeux ; il est impossible de ne pas la révéler sans choquer l'esprit. Un double exemple fera apprécier cette distinction. Dans le tableau de M. Luminais *le Roi Gradlon* fuyant son château envahi par les flots et courant vers Douarnenez de toute la vitesse de son destrier, nous voyons un spectacle étrange : le vieux seigneur et le moine qui l'accompagne galopent en pleine mer ; les chevaux hument avec étonnement cet air marin inconnu de leurs narines ; ils piaffent dans l'eau mais n'enfoncent point. Voilà de l'irréalisme, certes, mais qui le perçoit ? L'esprit seulement, car aucun élément étranger et même aucune combinaison d'éléments étrangers à la nature n'entre dans une telle composition. Montrez-nous, non des hippocampes mais de vrais chevaux à la mode de Rosa Bonheur, non un océan de théâtre, mais de vraies vagues à la mode de Courbet et de M. Zuber ; enveloppez le tout, non dans un jour factice d'atelier, mais dans le plein air à la façon de Feyen Perrin, ou d'Ulysse Butin, par exemple, ou de M. Hagborg, et voilà un tableau plastiquement, artistiquement « vécu. » Qu'y a-t-il donc d'irréel, après cela ? Uniquement la dérogation aux lois de la pesanteur, mais cette dérogation c'est le miracle même et elle ne saurait choquer ceux qui croient au miracle. Un incrédule peut s'élever contre de telles représentations, mais un artiste, fût-il le plus intraitable réaliste, ne le peut pas.

C'est les yeux au contraire, c'est l'imagination et le sens

(1) Expressions de Jeanne elle-même.



du Beau qui sont choqués (1) — toujours en se plaçant au point de vue naturaliste — par les ailes des anges qui, dans le tableau de M. Ravaut, remorquent le corps de *saint Colomban* mort. Celui-ci, lié sur une planche, s'en va au large ballotté par les flots,

La planche est petite et la mer immense,

mais le ciel veille sur cette traversée suprême et, semblables à deux grands oiseaux de mer, les anges s'emploient à la sauvegarder. Ici, l'irréalisme apparaît davantage que dans l'exemple précédent; il apparaît dès qu'on prête à des figures humaines des membres qui ne leur appartiennent pas, des ailes. D'un autre côté, ne pas leur en donner, comme l'a fait Delacroix entre autres, dans son *Châtiment d'Héliodore*, c'est laisser inexpliquée pour l'esprit cette extraordinaire faculté qu'ont les célestes messagers de se tenir en équilibre dans les airs. Mais cette dernière critique est une chicane de rationaliste entêté ; j'avoue que je ne la comprendrais ni d'un croyant, puisqu'un tel prodige est conforme à sa foi, ni d'un artiste, puisqu'il ne choque point ses yeux. En quoi cela nous offusque-t-il de voir représenter Notre Seigneur, dans l'Ascension, s'élevant au ciel par le seul effet de sa volonté ? Et ne protesterions

(1) Il y a donc deux manières d'être affecté par l'invraisemblance d'une œuvre d'art. Pour mieux faire comprendre l'existence de cette dualité d'impressions, qu'on me permette de rappeler une distinction toute semblable de Lessing. L'auteur du *Laocoon* (ch. XXIV) est d'avis qu'il y a deux façons d'être blessé par les sensations désagréables reproduites dans une œuvre d'art. Ou bien notre impression fâcheuse, par exemple devant les représentations de la crainte, de la tristesse, de l'effroi, vient de ce que nous tenons le mal pour réel, alors la réflexion suffira pour la dissiper. Ou bien c'est l'imagination qui est choquée par l'image même, comme dans la sensation du dégoût, et alors nulle réflexion ne peut dissiper l'effet produit. Dans le premier cas, la sensation désagréable peut se résoudre en sensation agréable par la pensée qu'elle est une illusion de l'art. Dans le second cas, c'est impossible, car « qu'importe à l'esprit blessé que l'imitation soit plus ou moins parfaite ? Votre impression désagréable n'est pas venue de la supposition de la réalité du mal, mais de sa simple image, et celle-là est bien réelle. »



nous pas contre l'artiste, contre le fâcheux logicien qui s'aviserait de lui donner des ailes sous prétexte qu'il pût s'élever plus commodément? Nous dirions que c'est là un argument d'un rationalisme pitoyable, et cependant bien des critiques religieux le reprennent pour leur compte, quand ils se scandalisent de ne point voir affubler un ange de membres empennés empruntés à une espèce animale! Si de grands génies, comme Raphaël ou Le Sueur, ont souvent triomphé de semblables difficultés, il serait fort aventuré de dire qu'elles ne leur ont pas nui. Est-il donc téméraire de souhaiter que nos peintres modernes se libèrent hardiment de pratiques qui sont des entraves, et se persuadent bien que la première condition de vitalité pour l'art religieux, c'est d'être effectivement religieux, d'être grand, d'être beau, d'être intense, et non pas d'être conforme à je ne sais quelles traditions classiques dont il est vrai de dire qu'on ne les a pas comprises, si on les suit aveuglément.

Les mêmes observations que je hasardais plus haut s'appliquent à l'ange qui, dans le tableau de M. Luc Olivier Merson, conduit la charrue pendant que prie *saint Isidore laboureur* (1). En quoi les ailes pointues adaptées aux épaules du céleste agriculteur lui rendent-elles sa tâche plus facile? Les anges de M. Ravaut se servent des leurs pour voler, mais celui-ci marche. De semblables attributs sont-ils nécessaires afin que le maître d'Isidore, qui accourt là-bas pour surveiller le travail, comprenne bien quel secours surnaturel la piété de son serviteur lui a valu? Le talent de M. Luc Olivier Merson ne permet pas de supposer qu'il ne puisse imprimer un caractère mystique à ses figures sans recourir à de tels expédients (2). Si son genre est con-

(1) Présentement au musée de Rouen.

(2) A propos de l'ange qui montre du doigt l'enfant Jésus au petit saint Jean, dans la *Vierge aux Rochers* de Vinci, Théophile Gautier fait cette judicieuse réflexion : « Sa tête est d'un dessin si pur, si délicat, qu'il dépasse la beauté féminine et donne l'idée d'un type supérieur à tout ce que l'homme peut rêver.... *il n'aurait pas d'ailes aux épaules qu'on ne se tromperait pas sur sa nature.* » Voilà le but

testable, ses hautes qualités d'artiste ne le sont pas. Esprit éclectique, sans qu'il y paraisse, l'éminent auteur des peintures murales du Palais de justice ne jette point l'anathème (1) à ceux qui conçoivent autrement que lui les interprétations religieuses, mais il les conçoit dans une donnée fort arbitraire, la donnée des primitifs, avec une gravité de composition et une délicatesse de style qui, à notre époque, n'appartiennent qu'à lui. Dans la foule des types communs et plats de nos modernistes, M. Merson a introduit une race d'être frêles, fins, éthérés qui ne mangent pas notre pain, ne boivent pas notre vin, et ressemblent à ces fleurs du nouveau monde dont les racines ne touchent pas terre et s'alimentent de l'air du ciel (2). Ce sont des revenants du moyen âge. Il ne faut pas se dissimuler, quelque admiration qu'on professe pour M. Merson, que la saveur de ses créations se combine d'une forte dose d'archaïsme; or la saveur archaïque n'est pas une qualité esthétique. C'est l'esprit seul qui la perçoit, et qui la perçoit d'autant plus vivement qu'il est plus érudit; ce n'est pas l'imagination qu'elle affecte, ni le cœur qu'elle dilate. Les restitutions d'un art disparu derrière l'horizon de la Renaissance comme un soleil couchant entre les colonnades d'un palais italien, satisfont la curiosité raffinée d'un savant, mais ne diraient pas grand'chose à l'amateur ignorant qui n'aurait pour se guider qu'un goût proprement artistique, ce que Töppfer appelle le sixième sens (3). Celui-ci trouve encore néanmoins, dans les qualités purement picturales de M. Merson, de quoi s'affecter délicieusement.

C'est un peu le contraire de l'archaïsme que le tableau de M. Maignan : *le Christ appelle à lui les affligés*, car nous y

auquel doivent tendre nos peintres du surnaturel : remplacer par une intense pureté d'expression, qui est en quelque sorte la partie divine de l'art, la confection banale des accessoires symboliques.

(1) Dans les *Salons* qu'il fait annuellement comme critique d'art, au *Monde illustré*.

(2) Par exemple dans sa *Martyre*.

(3) *Réflexions et menus propos*, livre Ier, chap. 1.

trouvons la plus étrange rencontre de modernité qui se puisse imaginer. Sous une espèce de dais, couleur de sang, le Christ est assis, à demi vêtu d'un drap couleur de nuit qu'il soulève d'une main. L'autre main indique l'état douloureux dans lequel l'ont mis ses bourreaux. Sous la couronne d'épines qui saigne à son front, la bouche semble dire : « O vous tous qui passez sur le chemin regardez, et voyez s'il est douleur semblable à ma douleur ! (1) » Au-dessous se tiennent ceux qui ont entendu ce touchant appel : une jeune femme en deuil pleurant sur un berceau vide, où l'on voit, à la place de l'enfant flétri par la mort, une couronne de ces fleurs jaunes, de ces tristes fleurs qui ne savent pas se faner ; puis d'autres figures plaintives, de vieillards, de paysans, enfin un soldat de 1870, demi-nu, criblé de balles, affaissé sur un canon, tenant encore la poignée d'un sabre brisé. Et là aussi, sa mère désespérée et le drapeau en loques. Les douleurs contemporaines et françaises de la Famille et de la Patrie, exprimées par des personnifications aisées à reconnaître de la foule, se confondent ici, aux pieds du Christ éternel.

J'ai entendu blâmer le vêtement moderne de cette mère, l'uniforme de ce soldat. Pourquoi ? Est-ce donc là une scène de la vie de Notre-Seigneur, une scène historique, où la couleur locale puisse trouver place ? Et d'ailleurs, quelle couleur locale, quelle couleur chronologique adopter? Fallait-il représenter un centurion romain, dont le malheur nous touche peu, dont la défaite n'est pas la nôtre ? Ou bien une de ces figures neutres qui tendent les bras vers le *Christ consolateur*, d'Ary Scheffer, figures dont on ne peut pas dire qu'elles soient modernes ni antiques, car leur vêtement et leur coiffure démentent tour à tour ces deux qualifications.

Qu'a voulu le peintre dans cette œuvre ? Evidemment ranimer les espoirs défaillants d'une génération attristée en évoquant sur la route douloureuse qu'elle parcourt, une tristesse plus grande et plus haute que les siennes,

(1) Ancien Testament. Jérémie.

pleine de reconforts sublimes et d'héroïques redressements. Eh bien! *les affligés* de nos jours se seraient-ils reconnus dans des figures drapées à l'antique, avec autant de bonne volonté que les émigrés en mirent à se reconnaître dans le *Marcus Sextus*, de Guérin, en 1799? (1) Non, sans doute, et cependant si l'artiste aborde un sujet aussi populaire, s'il parle, c'est pour être compris. Quand Raphaël voulut incarner en Apollon le Dieu de la musique, il lui mit entre les mains un violon, ce qui disait quelque chose à l'imagination de tous ses contemporains, et non une cithare d'archéologue qui n'eût rien signifié pour eux (2). Pareillement, ici, qu'y avait-il de plus significatif, de plus parlant à l'imagination d'un Français de nos jours, que cette mère en deuil, que ce sabre brisé à Frœschwiller ou à Champigny, que cet uniforme taché de sang?

Si l'exécution ne réalise pas toutes les espérances que la donnée faisait concevoir, saluons du moins, dans l'œuvre de M. Maignan, un véritable effort de pensée; saluons-le d'autant plus qu'étant au moment d'entrer dans le pays des praticiens habiles, nous voyons disparaître les hauts sommets de l'Art, comme au détour d'un chemin, en montagne, le touriste perd de vue un beau site qui l'avait réjoui...

Parler de *praticiens habiles*, c'est prononcer l'incantation qui évoque les œuvres de M. Henner. Un corps nacré, presque aussi blanc que le linge qui le ceint, une tête à chevelure rousse, qui s'incline comme la tige trop lourde d'un lys, et par là-dessus, venant on ne sait d'où, une lueur lunaire qui glisse avec mille frémissements lumineux sur une chair éburnéenne : tel est le *Christ en croix* de M. Henner.

(1) Le sujet de cette fameuse toile qu'on voit au Louvre était ainsi expliqué : « Marcus Sextus échappé aux proscriptions de Sylla, trouve à son retour sa fille en pleurs auprès de sa femme expirée. » Ce personnage, qui n'est guère connu dans l'histoire romaine, si toutefois il a existé, était avant tout une personnification de l'émigré rentrant dans ses foyers. Quelque vague et pédante que fût l'allusion, elle eut un succès énorme.

(2) Cet exemple est emprunté à la remarquable thèse de M. Vernon Lee dans ses *Juvenilia, essays on sundry esthetical questions*, une des critiques d'art les plus suggestives publiées depuis longtemps.

Nous avions déjà vu cette figure dans l'attitude d'un *Christ au tombeau*, en 1884. M. Henner, lui aussi, a créé une race bien singulière : des hommes et des femmes d'albâtre, éclairés intérieurement par un foyer électrique et luisant comme des lampes mystérieuses dans un paysage où l'œil n'aperçoit que des hachures d'un vert bouteille incompréhensible. Le grand artiste a sans doute tiré au sort le vocable qu'il donnerait à un jeune homme assis, mort ou vivant, qui développe un torse et des membres merveilleusement modelés dans une gamme tranquille et une couleur pour ainsi dire immobile. Deux silhouettes de femmes à voiles noirs, semblables à des religieuses, l'assistent. Le sort a donné à cette figure le nom de *St Sébastien*. Mais dites-vous, où sont les traces de son martyre, les flèches dont on l'a percé ? Un consciencieux, comme Hemling, se fût cru obligé de les montrer traversant notre martyr de part en part (1). M. Henner a d'autres préoccupations ; il a tellement pris soin du corps de son saint qu'aucune trace de blessure n'y apparaît. En revanche il lui a fait subir l'amputation du bras droit un peu au-dessus du coude, ou du moins, si ce bras n'est pas cassé, il est impossible de deviner ce qu'il devient.

Le *Christ* et le *St Sébastien* sont d'admirables morceaux de peinture, certes, mais que le titre en est mal choisi !

Et il faudrait en dire autant de bien d'autres tableaux, de ceux de M. Louis Deschamps, par exemple, que le livret s'obstine à appeler le *Sommeil de Jésus* et la *Consolatrice des affligés*. Ces vocables religieux donnés à de jolies études profanes sont évidemment deux erreurs persistantes du livret... autrement ils seraient deux erreurs du peintre. C'en serait une du critique que de rechercher un caractère profondément religieux dans une scène simplement morale et historique comme celle du *Bon Samaritain*. M. Aimé Morot, le peintre ordinaire des taureaux, a obtenu un très légitime succès en nous peignant cette parabole sous un jour

(1) Voyez, au Louvre, le martyre de saint Sébastien dans le triptyque d'Hemling *la Résurrection*, la figure de St Sébastien hérissée des traits que lui décochent d'habiles archers.

grave et pur : un voyageur oriental descend un chemin pierreux, tenant par la bride un âne sur lequel il a fait monter le malheureux recueilli à demi nu, sur la route.

Ne pourrait-on pas intercaler dans *les Châtiments* de Victor Hugo, le vieillard éploré et le petit enfant mort que M. Bocquet intitule *St Simon martyr*? Quoi ! est-ce là ce petit saint de vingt-neuf mois que les Juifs de Trente mirent à mort dans la nuit du jeudi au vendredi saint 1475, et qui suivant les pieuses chroniques était « beau comme un ange » ! Je l'avais pris tout d'abord pour l'enfant des faubourgs qui « avait reçu deux balles dans la tête » et je me réjouissais de voir se réfugier dans le monde des peintres quelque indignation surannée contre le « Crime de Décembre ». Mais point. Il paraît que ce tableau représente un saint. M. Bocquet nous permettra bien d'admirer sa toile sans honorer son saint.

Est-ce un saint Denis, que M. Krug a peint descendant les marches d'un temple et portant sa tête dans ses mains? N'aurait-il pu trouver quelque attitude moins déplaisante, et pense-t-il que l'horreur soit un bon véhicule pour conduire à la piété?

Plus prudent que ses confrères, M. Fritel, l'auteur estimé du *Solum patriæ*, ne baptise pas ses héros. Il intitule simplement *un Martyr* l'étude académique d'un homme étendu sur une riche chape, à terre, tandis qu'un tigre de belle taille écarte de sa griffe le linge qui entoure le condamné. On comprend tout de suite que dans peu de temps celui-ci ressemblera au froment broyé sous la dent des fauves, dont parle saint Irénée.

Ce qu'on comprend moins c'est l'*Exorcisme* de M. Weerts. Au premier abord on croit à une résurrection. « Adonc il advint que quand l'évêque eut exorcisé le povre homme, le dyable le laissa coi. » Sous le porche d'une église, des diacres, dont l'un tient une bannière, des moines et un évêque entourent un homme qui se débat à demi couché par terre. Là, un moine lui maintient rudement la tête, comme pour l'empêcher de se lever ; ici, un autre tire violemment à soi le drap qui enveloppait le « povre homme »

comme si, une fois exorcisé, il n'avait plus besoin de vêtement... Combien M. Weerts a été plus heureux dans son *Saint François d'Assise étant prêt de rendre l'esprit se faisant porter à Ste Marie-des-Anges*, tableau qui vous fait rentrer dans le cycle des œuvres pensées avant que d'être peintes! Les récits merveilleux qui forment la trame de la vie de saint François d'Assise sont fort en honneur dans nos ateliers à en juger par le nombre des toiles qui les ont reproduits pendant ces dernières années (1).

Ici, ce n'est point un fait surnaturel, mais un sentiment bien au-dessus de la nature, que l'artiste a exprimé : la joie devant la mort. Dans l'œuvre de l'éminent peintre de la Fable, M. G.-F. Watts, on voit (2) l'Amour profane qui s'efforce, avec ses petits bras, de repousser la Mort à l'entrée d'une maison pleine de roses; ici, c'est l'amour divin qui, loin de repousser la mort, l'appelle. De la porte étroite du couvent d'Assise, le saint vient de sortir, appuyé sur deux moines, et avant de descendre les quelques marches qui vont l'amener au brancard où attendent les porteurs, le voilà qui tourne les yeux vers le ciel... Tout à l'heure il a béni ses frères ; maintenant il veut être transporté au berceau de son ordre « afin,dit saint Bonaventure, de rendre le souffle de sa vie mortelle dans ce même sanctuaire où il avait reçu le souffle divin de la grâce ». Nous sommes en automne, dans la saison des choses qui finissent; une pâle auréole naît autour de cette tête creusée, ravagée par la souffrance ; les yeux brillent d'un éclat suprême; la bouche entr'ouverte semble répéter les strophes du cantique du Soleil, à l'endroit où, après avoir conjuré « notre frère

(1) Sans remonter jusqu'au *Saint François* de Benouville (au Louvre) bénissant la ville d'Assise — épisode qui se passe lorsque le Saint porté sur un brancard fait arrêter ses frères et se retourne une dernière fois vers la cité amie, c'est-à-dire quelques moments après celui que M. Weerts représente, — on se rappelle le *Saint François d'Assise et le loup de Gubbio* de M. Silbert (salon de 1885), la *Vision dans une étable* de M. Chartran (salon de 1882), *le Miracle des roses* de M. Duez et le *Saint François d'Assise prêchant aux poissons* de M. Luc Olivier. Merson.

(2) Dans un vestibule de *South Kensington Museum*, à Londres.

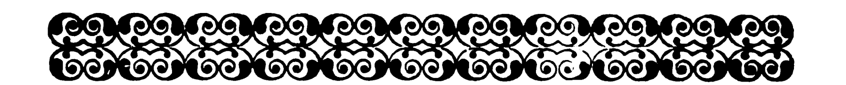


le Soleil », « notre sœur la Lune », « notre sœur l'Eau », « notre frère le Vent », de louer le Seigneur, le saint s'écrie dans un sublime élan qu'imitera (1) Lamartine : « Loué notre Seigneur par notre sœur la Mort! »

La grandeur de ce spectacle nous prépare à une grandeur toute différente mais plus simple encore, que nous allons contempler en retournant un moment à la collection centennale, pour y considérer une dernière œuvre, une seule : *la Vierge de la Délivrance* de M. Hébert.

(1) Dans la pièce l'*Immortalité* : Je te salue, ô Mort, libérateur céleste.

(*A suivre*). Robert DE LA SIZERANNE.



ROLE POLITIQUE DU CLERGÉ

SOUS

LES PREMIERS CAPÉTIENS

Les Mérovingiens tombent de la fougue des passions sanguinaires dans l'avilissement de la volupté. Le front déprimé par la dégradation, ils vivent à l'ombre de leur palais, au milieu des concubines, sous le titre de rois fainéants, jusqu'à l'âge d'environ trente ans, terme le plus ordinaire de leur extrême vieillesse. Le peuple Franc, dont l'Eglise a transformé l'âme, ne veut plus de ces rois de chair. Il appelle au trône une race neuve qui, après avoir produit tant de saints et tant de guerriers, donne le jour à Charlemagne, le père de l'Europe moderne. Mais ce génie merveilleux qui consacre son siècle à l'admiration de la postérité, n'a pour successeurs que des hommes ordinaires. Alors l'empire carolingien tombe, sa vaste centralisation se brise, du sein de ses ruines sort la féodalité, et bientôt le roi, isolé dans quelques villas, derniers restes du domaine royal, n'a plus rien ni pour gouverner la France à l'intérieur ni pour la défendre à l'extérieur : il est dans une situation désespérée. A ce moment, l'an 987, Louis V étant mort sans enfant, les feudataires du nord s'assemblent à Senlis, et, sous l'irrésistible influence des évêques,

usant de ce droit d'élection qui, depuis un siècle, a tant de fois prévalu sur le droit d'hérédité, ils élisent, à la place du Carolingien Charles, duc de Lorraine, prince ami des Allemands et perdu de vices, le plus grand homme de la société nouvelle : Hugues Capet, duc de France, comte de Paris et d'Orléans, abbé laïque de Saint-Martin de Tours, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis, beau-frère du duc de Normandie et du duc d'Aquitaine, frère du duc de Bourgogne, descendant de Robert le Fort, Eudes, Robert et Hugues le Grand, ces héros connus de tous, sous le chaume du serf comme dans le cloître des abbayes, dans le palais des évêques comme dans le donjon des seigneurs, pour avoir teint leurs bannières toujours victorieuses dans le sang de ces barbares du nord qu'on appelait les Normands.

Hugues Capet, l'élu du clergé, concevant le pouvoir comme le clergé l'a toujours conçu (1), joint à son sceptre *la main de justice*, et annonce dans ses diplômes que le roi sera le grand justicier du royaume : « *Nostræ sublimitas pietatis non aliter recto stare valet ordine, nisi omnibus et per omnia justitiam operando* (2). » Au nom de cette magistrature suprême dont ils sont les représentants, les nouveaux rois

(1) Abbon, moine de Fleury, s'adressant à Hugues Capet et à Robert, son fils, leur démontre, d'après le sixième concile de Paris (615), que la royauté ne doit être que la personnification de la justice : « *Justitia Regis est neminem injuste per potentiam opprimere, sine acceptione personarum inter virum et proximum suum judicare, advenis et pupillis defensorem esse, furta cohibere, adulteria punire, iniquos non exaltare, impudicos et histriones non nutrire, impios de terra perdere, parricidas et pejerantes vivere non sinere, Ecclesias defensare, justos super regni negotia constituere, senes et sapientes et sobrios consiliarios habere, magorum et ariolorum pythonissarumque superstitionibus non intendere, iracundiam differre, patriam fortiter et juste contra adversarios defendere... Cum Regis ministerium sit totius regni penitus negotia discutere, ne quid in eis lateat injustitiæ...* » (*Rec. des hist. des Gaules,* x, 627). — Cf. la lettre de saint Rémi à Clovis : « *Justitia ex ore vestro procedat... Prætorium tuum omnibus pateat, ut nullus exinde tristis abscedat... Si quis in conspectu vestro venerit, peregrinum se esse non sentiat; cum juvenibus jocare, cum senibus tracta, si vis regnare nobilis judicari.* » (Labbe, *Sacrosancta Concilia,* X, 397.) Des Mérovingiens aux Capétiens, la théorie du clergé sur le pouvoir n'a pas changé, elle ne changera jamais.

(2) *Rec. des historiens des Gaules*, x, 552.

essaient donc, tantôt par des conseils, tantôt par des ordres, souvent les armes à la main, de faire droit à tous dans cette société qui, retombée dans la barbarie à la suite de la décadence carolingienne, est devenue la proie de tous les dérèglements. Mais c'est Louis le Gros (1108-1137) qui, à cheval et la lance au poing, courant de repaire en repaire, de forteresse en forteresse, ici enfumant les barons dans leurs souterrains, là les incendiant dans leurs tours, commence, à vrai dire, l'ère nouvelle, et montre à la France étonnée que, selon le mot de Suger, les rois ont les mains longues. Louis le Jeune (1137-1180), malgré ses caprices, ses faiblesses et son incapacité, continue la politique de son père, si bien qu'à l'avènement de Philippe-Auguste (1180), les nouveaux rois, grâce à leur prestige moral, sont définitivement assis sur le trône.

Or, cet établissement de la dynastie capétienne, l'événement le plus considérable de l'histoire de France et le plus heureux, c'est le clergé seul qui l'a fait, car c'est lui qui inspire et dirige seul la politique de Louis le Gros et de Louis le Jeune.

I

Sous Louis le Gros d'abord, le chancelier Étienne de Garlande, archidiacre de Paris, doyen d'Orléans, évêque élu de Beauvais, gouverne le royaume en ministre tout-puissant (1). Bientôt même, il devient sénéchal, c'est-à-dire généralissime des armées (2). Alors il ne gouverne plus, il commande au roi lui-même (3). Mais à la suite de machina-

(1) « Stephanus cancellarius, Anselli dapiferi frater et privatissimus Regis consiliarius, cujus tunc temporis arbitrio regnum Francorum disponebatur... Stephanus cancellarius, cujus consilio tota Francia regebatur. » *Ibid.* XII, 73, 75.

(2) « Interea (anno 1120) defuncto Wilelmo, Anselli dapiferi germano, Stephanus cancellarius, frater amborum, *major regiæ domus* effectus est. » *Ibid.* 76.

(3) « Hic vir industrius et singulari præditus sapientia, cum multis Ecclesiasticorum bonorum redditibus, tum familiaritate Regis, quam sic habebat ut ei potius a quibusdam diceretur imperare quam servire, temporali felicitate supra cæteros mortales nostris temporibus efflorebat. » *Ibid.* 76.

tions avec Amaury de Montfort, auquel il a marié sa nièce Agnès de Garlande, il encourt la disgrâce du roi, puis obtient son pardon, grâce à l'entremise de la reine, donne sa démission de sénéchal, et se contente de rester chancelier jusqu'à la mort de Louis le Gros, époque où il va passer ses dernières années à Sainte-Croix d'Orléans, au pied du crucifix, dans la pratique de l'aumône et de la vertu (1).

Etienne de Garlande, quoiqu'il ait été chancelier plus de trente ans, n'est qu'un brillant favori : Suger est le conseiller véritable.

Suger, offert à l'âge de dix ans à l'autel de Saint-Denis (2) par un homme dont on ne savait pas le nom et qui venait l'on ne sait d'où (3), élevé dans la vieille abbaye à côté du fils aîné du roi Philippe Ier, qui devait être Louis le Gros, alors enfant comme lui, montra pour la première fois, lorsque, à l'âge de vingt-huit ans, il fut nommé prévôt de Toury, terre appartenant à l'abbaye, au centre de la Beauce, les rares talents qu'il avait reçus du ciel, malgré sa chétive apparence (4). « Le roi, nous dit-il, rassembla un parlement à Melun ; là vinrent beaucoup d'archevêques, d'évêques, de clercs et de moines qui criaient que Hugues (seigneur du Puiset), ce loup dévorant, ravageait toutes leurs terres. Tous se jetant aux pieds du roi, bien à son grand regret, s'y tenaient prosternés, et le suppliaient humblement de réprimer ce rapace brigand, d'arracher de la gueule de ce dragon les prébendes que la munificence des rois avait données aux serviteurs de Dieu dans la Beauce fertile en froment, de tout faire pour affranchir les terres des prêtres, asservies par la cruauté de ce Pharaon, et de rendre à leur première liberté, lui, vicaire de Dieu, les biens de Dieu. Louis admit leur requête avec une grande bonté de cœur. Lorsque ensuite les prélats de l'Eglise, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Orléans et le vénérable Yves, évêque de Chartres, qui, pendant un grand nombre de jours, avait été retenu pri-

(1) *Ibid.* 77, 56.
(2) *Ibid.* XII, 96, 114.
(3) *Ibid.* 103.
(4) Il était maigre et petit « in tam brevi corpusculo ». *Ibid.* 102.

sonnier et jeté dans les fers par ledit seigneur, se furent retirés, ce roi, qui n'entreprenait rien légèrement, me renvoya à Thoury en Beauce, où je commandais. Il m'ordonna de ne rien négliger, pendant que lui-même sommerait Hugues de venir se laver des accusations portées contre lui, pour approvisionner ce domaine, pour le munir, autant qu'il serait possible, d'une forte garnison de ses soldats et de ceux de l'abbaye, et de donner tous mes soins à empêcher que Hugues ne pût le détruire... » Sur cet ordre, le jeune religieux, armé de pied en cap comme un capitaine, dirige les opérations militaires, tantôt employant mangonneaux, tortues et balistes, tantôt conbinant des plans stratégiques, de concert avec les curés du voisinage, qui étaient accourus à la tête de leurs paroissiens. C'est en vain que le fier baron veut résister; les murs sont escaladés, les portes du château sont forcéès, la dernière tour est prise, Hugues fait prisonnier est mis aux fers avec les siens, ses meubles sont vendus à l'encan, et la forteresse devient la proie des flammes (1).

A partir de ce moment, Suger est chargé de la conduite de ces grandes affaires religieuses qui embrassaient alors avec la politique de l'Europe les intérêts mêmes de la liberté des âmes. En 1118, il va saluer, au nom du roi, le pape Gélase II, que la persécution de Bourdin, son antagoniste, avait obligé de se réfugier en France (2). En 1119, il est chargé de remplir la même mission auprès du pape Callixte II, sucesseur de Gélase II. La même année, il assiste le roi à ce concile de Reims où s'agitèrent si tumultueusement au pied du tribunal suprême tant de questions politiques, sociales et morales, et qui se termina par l'excommunication solennelle de l'empereur Henri V. En 1121, il se rend à Rome avec Hugues, abbé de Saint-Germain des

(1) « Qui videntes Presbyterum inermem fortiter clausuram dejicere, armati insiliunt, secures et quæque instrumenta ferrea clausuris apponentes, secant, disrumpunt, et quod mirabile cœlestis arbitrii signum fuit, ac si alterius muri Jericho cecidissent, eadem hora et Regis et Comitis exercitus, ruptis claustris, intraverunt...» *Ibid.* 35.

(2) *Ibid.* 46.

Prés, sans doute pour prévenir la guerre religieuse qui, depuis l'issue du concile de Reims, était imminente entre la France et l'Empire.

Ce fut pendant ce voyage que, Adam étant mort, les moines de Saint-Denis le choisirent pour abbé (1).

Devenu abbé de Saint-Denis, il exerce, sans remplir aucun des offices de la couronne, une influence prépondérante sur toutes les affaires du royaume. D'abord il joue un rôle considérable dans les expéditions militaires. En 1124, l'empereur Henri forme une ligue terrible contre la France : il veut envahir la Champagne, à la tête de plus de deux cent mille hommes, Lorrains, Allemands, Bavarois, Souabes et Saxons, et détruire la ville de Reims avec l'aide du roi d'Angleterre, dont il a épousé la fille. A la menace de l'invasion que médite la race germanique, le roi fait appel au sentiment national (2). Aussitôt, « plus de trois cent mille combattants réunis de tous les points du royaume, couvrent, comme un épais nuage de sauterelles, les rives des fleuves, les montagnes et les plaines ». L'abbaye de Saint-Denis fournit dix mille vassaux qui, joints aux gens d'Orléans et de Paris, forment le troisième corps de l'armée. Suger commande ce corps d'élite, et le roi vient se placer à côté de Suger. Puis, on sait qu'au bruit que de si formidables troupes venaient à sa rencontre, l'empereur se hâta de repasser le Rhin, et que les Français, surexcités par la haine de l'étranger, se seraient élancés à la poursuite des fuyards, si les archevêques, les évêques et les religieux n'avaient retenu un entraînement qui n'aurait pas manqué d'être fatal (3). En 1126, Louis le Gros, à la prière de l'évêque de Clermont qui vient se jeter à ses pieds, fait une expédition contre le comte d'Auvergne, spoliateur des églises et tyran

(1) « Occurrit subito puer familiaris qui meos meque recognoscens, lætus et tristis singultum educit, domini nostri bonæ memoriæ Abbatis Adæ antecessoris decessum denuntiat, communem de persona nostra pleno conventu factam electionem... » *Ibid.* 48.

(2) « Delectum cogit, nobiles asciscit, causam exponit. » *Ibid.* 103.

(3) « Sola archiepiscoporum et episcoporum et religiosorum prece virorum. » *Ibid.* 51.



de ses sujets. Suger accompagne encore le roi, casque en tête, avec les vassaux de Saint-Denis, et pendant le siège du château de Clermont il court de si grands dangers pour ses jours que, frappé de la pensée de l'éternité, il prend la résolution de réformer sa conduite et celle de ses religieux, et de concilier toutes les rigueurs de la vie cénobitique avec le soin du royaume, qu'il voudrait bien abandonner à d'autres, mais que le roi lui fait un devoir de continuer (1).

Bien plus, il semble diriger la politique extérieure. En 1130, il fait tenir au roi l'assemblée d'Etampes, pour décider entre Innocent et Anaclet qui se disputent la papauté. La décision est en faveur d'Innocent II, et Suger est chargé de lui en porter la nouvelle à Cluny (2).

Enfin il mène la politique intérieure. En 1131, Louis-le-Gros a la douleur de perdre son fils aîné qui était associé au trône. Suger, après avoir essuyé les larmes du roi, lui fait associer au trône Louis, son second fils, depuis surnommé le Jeune, et pour rendre cette cérémonie plus solennelle, il le conduit au concile de Reims et le fait sacrer par le pape Innocent II, au milieu de trois cents évêques (3). Puis bientôt, lorsque Louis le Gros, épuisé par une vie de fatigues et de combats, indisposé par sa pesante obésité et déjà malade au château de Béthizy, est informé que Guillaume, duc d'Aquitaine, destine à Louis le Jeune l'héritière de ses vastes Etats, c'est Suger qui, chaque jour plus alarmé de l'état du roi, pousse à une prompte conclusion ; c'est lui qui, avec les conseillers intimes, accompagne le jeune prince (4) dans le voyage qu'il fait à Bordeaux pour épouser Eléonore d'Aquitaine ; et, après que

(1) *Ibid.* 53.

(2) *Ibid.*, 58.

(3) « Qui ergo intimi ejus et familiares eramus, formidantes ob jugem debilitati corporis molestiam ejus subitum defectum, consuluimus ei quatenus filium Ludovicum, pulcherrimum puerum, regio diademate coronatum, sacri liquoris unctione Regem secum, ad repéllendum æmulorum tumultum, constitueret. Qui consiliis nostris adquiescens... » *Ibid.*, 59.

(4) « Nos familiares ejus, et quoscumque sanioris consilii reperire potuit, ei concopulavit... » *Ibid.*, 62.

Louis le Gros, couché sur la cendre et revêtu de l'habit de saint Benoît, a rendu l'âme entre les bras d'Etienne, évêque de Paris, et de Gilduin, abbé de Saint-Victor, c'est lui qui détermine le jeune roi à se rendre en toute hâte à Paris, afin de prévenir la révolte des seigneurs (1).

Son rôle grandit encore avec le nouveau règne.

Louis le Jeune, inconsolable d'avoir mis à feu et à sang la ville de Vitry, veut prendre la croix avec les guerriers de France pour venger le sac d'Edesse. Mais il doit pourvoir au gouvernement de la monarchie pendant son absence. Avant de partir, il convoque donc à Etampes (février 1147) les barons et les prélats : l'assemblée proclame Suger régent du royaume avec Guillaume, comte de Nevers. Le comte de Nevers déclare qu'il a fait vœu d'entrer dans une chartreuse, et qu'en dépit du vote de l'assemblée, il y entrera. Mais Suger a beau alléguer son amour de la solitude et les travaux de l'église de Saint-Denis, pour laquelle il entasse toutes les merveilles de l'art, le pape Eugène III commande au moine d'accepter la régence, et force lui est d'obéir (2).

Suger, alors âgé de soixante-cinq ans, se montre à la hauteur de sa tâche : il sait maintenir l'autorité des lois, prévenir les soulèvements, réprimer les usurpations avec la sagesse d'un administrateur consommé. De tous les points du royaume la correspondance arrive dans la cellule de l'humble religieux, qui semble veiller au soin de toutes choses sans effort. Les bourgeois des communes s'adressent à lui, comme s'il portait la couronne (3), et les évêques lui rendent compte de ce qui se passe dans les provinces les plus éloignées : « *Geoffroy, archevêque de Bordeaux, à Suger. A son révérend et très cher en Jésus-Christ, Suger, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Denis, son frère Geoffroy, dit évêque de Bordeaux, avec le salut*

(1) *Ibid.*, 61, 62, 194, 195.
(2) *Ibid.*, 88, 93, 108, 216.
(3) *Ibid.*, xv, 506 : « Au seigneur Suger, révérend abbé de Saint-Denis, les pairs et toute la commune de Beauvais, salut et respect comme à leur seigneur... »



d'amour et de respect qu'il peut rendre dans le Seigneur. Nous avions à vous communiquer l'état de notre pays, comme nous en étions convenus ensemble; mais nous avons retardé jusqu'à présent, afin que, si quelque changement avait lieu, nous n'eussions à vous annoncer que des choses certaines et connues. Vous saurez d'abord que le jour de l'Assomption de Notre-Dame sainte Marie, à Mansan, où s'étaient réunis l'archevêque d'Auch et presque tous les évêques et presque tous les grands de Gascogne, nous avons, en présence de tous, attaqué le vicomte du Gabardan, sur ce que les terres du seigneur roi étaient dépouillées par lui et les siens, et sur ce qu'il assiégeait la cité de Dax, propriété du roi. Ensuite furent lues et exposées par nous les lettres du seigneur pape, portant excommunication sur lui et sa terre, s'il ne se désistait d'inquiéter la terre du roi. Il parut très dur à lui et aux siens d'entendre cette sentence, et que ces choses et d'autres plus dures encore fussent dites en public... Nos autres grands semblent, par la grâce de Dieu, mieux disposés que de coutume au bien et à la paix du pays. Mais Martin, qui était chargé de la garde de la tour de Bordeaux, est entré récemment dans la voie de toute chair. Cette tour, telle que nous l'avons reçue de Martin, est entièrement dépourvue de munitions et de vivres, à ce que nous ont assuré ceux que nous avons envoyés la visiter... Occupez-vous donc sans retard de fournir la tour de gardiens capables, avec un bon pourvoyeur muni des choses nécessaires. Quant aux officiers établis par le roi en Aquitaine, et ceux qui leur sont préposés, le frère N., porteur de la présente, vous en dira ce qui est nécessaire, ainsi que sur plusieurs autres choses qu'il sait bien. Nous vous prions de l'en croire comme nous-même, car il est tel que vous le connaissez, disant la vérité, et fidèle et dévoué, selon son pouvoir, à tout ce qui touche le roi. Vous nous répondrez par lui ce qu'il vous plaira (1). »

Ces soins multiples ne sont que la moindre partie du

(1) *Rec. des hist. des G.*, xv, 515.

rôle de Suger : la grande affaire est de pourvoir d'argent le roi compromis dans les désastres de la seconde croisade. Du fond de l'Asie, Louis le Jeune pousse des cris de détresse vers le régent, lui demandant des secours pour sauver les restes de sa malheureuse armée. Suger sait pourvoir à tout; car c'est surtout dans le maniement des finances qu'excelle son génie (1).

Cependant les plus terribles nouvelles arrivent de l'Orient : cent mille hommes ont péri avec la fleur de la noblesse... Au bruit de cette calamité, l'agitation est générale en France. Robert de Dreux revient de Terre sainte fort irrité contre le roi son frère, et tente de s'emparer du gouvernement. Les mécontents l'acclament à son passage, convaincus d'ailleurs que le roi était perdu sans ressource. Suger, en cette terrible conjoncture où il est prêt à sacrifier sa vie (2), convoque sans retard les prélats et les barons du royaume à Soissons. « Au vénérable Samson, archevêque de Reims, par la grâce de Dieu, Suger, abbé du bienheureux Denis, salut et dilection... Voyant pendant la longue absence du voyage de notre très cher Louis, roi des Français, le royaume gravement agité par les égarements et les attaques des méchants..., nous vous sommons, par le lien commun du même serment dont vous et moi sommes attachés au royaume, de vous trouver près de nous à Soissons, avec vos suffragants, le dimanche qui précède les Rogations. Nous avons convoqué pour le même temps et le même lieu les archevêques, les évêques et les principaux grands du royaume, afin que, selon notre fidélité et notre serment, nous pourvoyions avec prudence au royaume et à l'Eglise de Dieu, que nous portions les fardeaux les uns des autres, et nous nous placions comme un rempart pour la maison d'Israël (3)... » Grâce à cette activité, Suger triomphe de la tentative révolutionnaire.

Mais tant de tracas l'ont vieilli (4). Il presse le roi de

(1) *Ibid.*, XII, 109.
(2) « Si res exigeret, mortem lætus exciperet. » *Ibid.*
(3) *Ibid.*, XV, 504.
(4) *Ibid.*, 509.

revenir, il l'en conjure : *Rogamus celsitudinem tuam, pulsamus pietatem, adjuramus benignitatem...* Après de longs mois qui s'écoulent dans l'incertitude, Louis le Jeune, enfin, est de retour en Europe et en route pour la France. Il écrit à Suger : « Nous ne pouvons exprimer dans cet écrit avec quelle ardeur de cœur nous désirons la présence de votre dilection. Mais nous voulons vous faire connaître la cause de notre retard. Après avoir abordé en Calabre, nous y avons attendu trois jours la reine, qui n'avait pas encore abordé. Quand elle fut arrivée, nous dirigeâmes notre chemin vers Roger, roi de Pouille, qui nous retint trois jours. Au moment où nous le quittions, la reine tomba malade. Dès qu'elle fut convalescente, nous allâmes chez l'Apostolique, près de qui nous passâmes deux jours, et un à Rome. Et maintenant, nous hâtant de venir à vous sain et sauf, nous vous ordonnons de ne pas tarder à venir nous trouver en secret un jour avant nos autres amis. Ayant entendu certains bruits sur notre royaume et n'en connaissant pas la vérité, nous voulons savoir de vous comment nous devons nous comporter envers chacun. Que ceci soit si secret que nul autre que vous n'en ait jamais connaissance (1). » Et le roi, voyant que le régent avait écrasé les ennemis de l'Etat sans répandre une goutte de sang, que le royaume n'avait pas été entamé, que toutes les maisons royales étaient restaurées, que tout, en un mot, était dans un meilleur état qu'à son départ, proclame Suger *Père de la patrie* (2).

Suger ne veut pas se reposer sur un si beau titre. Malgré son grand âge, il songe à venger en Orient l'honneur national; il prépare une expédition militaire qu'il conduira lui-même en Palestine, lorsqu'une fièvre lente l'atteint et l'avertit de ne plus songer qu'au grand voyage de l'éternité (3). Il écrit à Goslin, évêque de Soissons, l'un de ses plus chers amis et l'un des plus influents conseillers du

(1) *Ibid.*, 518.
(2) *Ibid.*, XII, 110, 216.
(3) *Ibid.*, 110, 111.

roi (1), de venir le voir en toute hâte. Goslin, usé, lui aussi, dans la direction des affaires publiques, lui répond qu'il est incapable de se rendre à Saint-Denis, soit à pied, soit à cheval, et que pour lui aussi le dernier terme de la vie paraît venu (2). Suger insiste : Goslin arrive malgré ses infirmités. C'est alors, le 11 janvier 1152, à l'âge de soixante-dix ans, que Suger, après avoir écrit à Louis le Jeune une lettre d'adieu, où il lui recommande le royaume de France, l'Eglise, l'abbaye de Saint-Denis, les veuves, les pauvres et les orphelins, lettre suprême qu'il prie le roi de garder toujours avec lui pour remplacer le conseiller qu'il va perdre (*hanc epistolam, quia me non potestis, vobiscum semper retinete*) (3), rend le dernier soupir, devant avoir pour assistance à ses funérailles, lui, le pauvre orphelin jadis abandonné à l'autel de l'apôtre des Gaules, les grands du royaume de France, et pour oraison funèbre les sanglots d'un roi inconsolable (4). Goslin, évêque de Soïssons, l'autre conseiller tout-puissant sur le cœur de Louis le Gros et sur celui de Louis le Jeune, mourait lui-même le 24 octobre de la même année (5).

A cette double mort, qui vient frapper la France d'un seul coup, c'est Hugues de Champfleury, évêque de Soissons, qui prend la direction du royaume (6). Le nouveau chancelier (7) ne se contente pas de régler toutes les affaires ecclésiastiques (8), soit par lui-même, soit par son délégué Guarin, abbé de Saint-Victor (9), et d'intervenir dans tous les démêlés, essayant d'accorder tantôt le roi d'Angleterre

(1) « Sugerio fuit amicitia conjunctissimus atque una cum ipso circum præcordia Ludovici utriusque, nimirum VI ac VII Regum, admissus aulicis consiliis frequens adfuit. » *Ibid.*, 10. Suger lui dédie la *Vie de Louis le Gros* « ut quia nobis communiter promovendis et promotis benignissimus extitit dominus ».

(2) *Ibid.*, xv, 531.

(3) *Rec. des histor. des G.*, xv, 530.

(4) « Non desistit flere, » *Ibid.*, xii, 111, 113, 216.

(5) *Gallia christiana*, ix, 357.

(6) *Rec. des histor. des G.*, xvi, 201.

(7) Il fut chancelier de 1151 à 1171.

(8) *Ibid.*, xv, 692, 776, 781, 812; xvi, 140.

(9) *Ibid.*, xvi, 204.

avec les comtes d'Auvergne (1), tantôt le roi de France avec le roi d'Angleterre (2) : il paraît tenir en ses mains le sort même de la papauté.

La papauté, en effet, traverse alors une des crises les plus terribles de son histoire. Les cardinaux se laissent trop facilement entraîner par les rivalités de nations, et jusqu'au concile de Latran (1179), qui fixe les deux tiers des suffrages, rien ne détermine le nombre de voix nécessaires au nouvel élu. Aussi les élections sont des batailles, le palais pontifical devient une prison, il faut prendre la fuite le jour du couronnement. Puis, ce sont des légats catholiques et schismatiques qui se rencontrent sur toutes les routes, des lettres qui vont et viennent dans tous les sens, des assemblées d'évêques qui se lancent réciproquement les foudres de l'excommunication, pendant que l'Allemagne soutient les antipapes et la France les papes légitimes (3).

Ainsi Alexandre III erre de contrée en contrée, poursuiv par l'empereur Frédéric Barberousse, qui maintient l'antipape Victor avec toute la puissance de l'empire. Frédéric, apprenant qu'Alexandre III se dirige vers la France, se hâte d'écrire à Hugues de Champfleury. « *Frédéric, par la grâce de Dieu Empereur des Romains et toujours Auguste, à son ami bien-aimé Hugues, vénérable évêque de Soissons et chancelier du roi de France, salut de profonde et sincère affection.* Il est donc bien vrai que Roland, naguère chancelier, n'ayant pas, grâce aux amis qui nous demeurent fidèles à Rome, où reposer sa tête, s'embarque avec tous ses sectateurs avec l'intention de traverser les mers et d'entrer sur la terre de France, pour y répandre le venin de sa perversité schismatique, en véritable ennemi qu'il est de Dieu, de l'Eglise et de l'Empire, et aussi pour tâcher d'en soutirer vingt mille livres et plus, qui lui suffiront à peine à payer ses créanciers, car il plie sous le poids des dettes. C'est pourquoi nous adressant du fond du cœur à votre affection,

(1) *Ibid.*, XVI, 111.
(2) *Ibid.*, XV, 858.
(3) C'est-à-dire le pape élu le premier, élu à la majorité.

nous vous faisons un devoir de ne recevoir d'aucune manière, ni de permettre à qui que ce soit de recevoir le susdit schismatique, comme étant notre implacable ennemi à Nous et à tout Notre Empire, et de plus, de vous employer de toutes vos forces auprès du roi de France pour que vous fassiez en sorte qu'il ne l'accueille, ni lui, ni aucun de ses pseudo-cardinaux ou messagers, sous peine de susciter entre la France et l'Empire une haine qu'il ne serait pas facile d'apaiser (1). »

De son côté, Alexandre III écrit à Hugues de Champfleury : « Connaissant votre fidèle dévotion, et nous rappelant quel courage vous avez déployé en faveur de votre mère unique la sainte Eglise Romaine contre la perversité schismatique, nous vous aimons, comme le plus cher de nos frères, d'un amour sincère en Notre-Seigneur, nous vous enlaçons des bras d'une pure tendresse, et nous vous prions avec confiance de travailler avec toute votre sollicitude à notre exaltation, qui fera le bonheur de la sainte Eglise... Voici donc la prière, l'avertissement, l'exhortation que nous adressons avec confiance par cette lettre apostolique à la prudence de votre fraternité. Ce très cher fils en Notre-Seigneur, Louis, l'illustre roi de France, vous devez l'avertir en toute diligence qu'il demeure ferme et inébranlable dans cette fidèle dévotion qu'il a toujours montrée, particulièrement en ces tristes temps, envers l'Eglise de Dieu, et qu'il travaille avec un soin vigilant à son exaltation et à la nôtre, comme doit le faire un prince catholique et un roi très chrétien. Il y a, de plus, un point sur lequel vous devez l'avertir immédiatement, c'est qu'il se donne bien garde de se rendre à l'entrevue qu'il a projetée avec l'empereur Frédéric, parce que nous avons trop lieu de craindre que cette entrevue ne cause de plus d'une manière beaucoup de mal à l'Eglise, à Nous, à Lui, à tout son royaume (2). »

(1) *Ibid.*, xvi, 202 : « Tantum enim odium inter nostrum imperium et suum regnum exinde posset oriri, quod non de facili compescere possemus aut sedare. »
(2) *Ibid.*, xv, 782.



Hugues de Champfleury fait que la papauté fugitive est accueillie, et l'exil d'Alexandre III, comme celui de Pascal II, de Gélase II, de Callixte II, d'Innocent II, devient en France un long, touchant, magnifique triomphe. Au concile de Tours, où les catholiques s'exhortent encore une fois à combattre les tyrans qui oppriment le sacerdoce, Arnoul, évêque de Lisieux, après avoir célébré cette belle unité de l'Eglise, que ne peuvent atteindre les plus cruels bouleversements, engage les évêques à partager leurs revenus avec le pape et les cardinaux qui ont tout perdu pour la cause de Jésus-Christ. « Distribuons nos richesses à ceux qui suivent l'Eglise exilée et qui ont tout sacrifié à la cause du divin Maître. La cause nous est commune à tous : ils sont les seuls à souffrir ! Ouvrons-leur donc les entrailles de notre charité; répandons sur eux tous l'effusion de notre piété respectueuse... Puissé-je, moi aussi, Seigneur Jésus, échanger contre les biens spirituels tout ce que je possède ici-bas ! Puissé-je pour vous donner mon sang (1) ! »

Quelques années plus tard, Hugues de Champfleury fut disgracié, l'on ne sait pourquoi, malgré l'intercession des plus grands personnages (2) et les protestations de fidélité qu'il renouvela même sur son lit de mort (3).

Ce fut Guillaume de Champagne, évêque élu de Chartres, et bientôt archevêque de Sens, qui devint alors le per-

(1) *Sermo in Concilio Turonensi*, Migne, *Patrol. lat.*, CCI, 151.

(2) *Rec. des histor. des G.*, xv, 904, 905; xvi, 154, 161.

(3) « *Domino suo carissimo Ludovico Francorum Regi, Hugo Suessionensis dictus episcopus, semper suus, salutem et etiam post mortem dilectionem.* Vera loquor et ante Deum. Postquam veni in servitium vestrum, a vestra fidelitate scienter nunquam exorbitavi. Adhuc, Domino permittente, fidelius vobis servire proposueram; sed nunc, Deo aliter disponente, in extremo vitæ articulo positus has litteras dictavi, post mortem meam, tanquam extremum vale, vobis mittendas. Siquidem de præsentia vestra lætificatus, quando vos novisssime vidi, et morbo turbatus, affectum animi mei vobis aperire subito non poteram, neque rebar universæ carnis viam me tam citò ingressurum... Idipsum quod litteris mando, per abbatem Sancti Victoris vestrum et meum fidelem mando vobis, ut quod ore non potui, per literas et per talem nuncium implerem. Valete. » *Ibid.*, xvi, 162.

sonnage le plus influent (1). En peu de temps il disposa du roi, son beau-frère, du Conseil, de la cour et du peuple (2), prenant part aux expéditions militaires comme à l'administration publique (3). Nommé à l'archevêché de Reims en 1177, il sacre en 1179, Philippe-Auguste, son neveu, que Louis-le-Jeune associe au gouvernement (4) : sous Philippe-Auguste il conduira tout, et deviendra, lui aussi, régent du royaume.

Ainsi ce sont des eeclésiastiques, archevêques, évêques, archidiacres et moines qui, à différents degrés, inspirent la politique de Louis le Gros et de Louis le Jeune, qui la dirigent, et qui, exerçant pendant soixante-douze ans, comme ministres d'Etat ou comme simples conseillers, une influence continue et toujours heureuse sur les destinées de la France, font, en dépit de mille difficultés du dedans et du dehors, et dont le triomphe d'une seule aurait compromis le sort de la couronne, l'établissement de la dynastie capétienne.

II

Mais ces tout-puissants ministres ne sont eux-mêmes que les serviteurs d'un moine à qui rien ne résiste, car sa parole est un feu qui dévore tout : saint Bernard, le dictateur de l'univers chrétien.

Bernard veille partout aux intérêts de l'Eglise. La chrétienté est divisée par un schisme; lequel faut-il suivre d'Innocent II ou d'Anaclet ? Au concile d'Etampes, Bernard proclame Innocent II pape légitime, et la chrétienté s'in-

(1) *Ibid.*, XVI, 261. Louis le Jeune ne donne pas de successeur à Hugues de Champfleury comme chancelier; il laisse la chancellerie vacante jusqu'en 1179.

(2) « Viri magnæ autoritatis et virium multarum in regno Franciæ... Sane cum de discretione et concilio vestro dispositio regni Francorum tota dependeat, cùm in manu vestra corda sint Regum et ad vestræ ordinationis arbitrium populi inclinentur. » *Ibid.* 587, 632.

(3) Il faisait partie de l'armée, lorsque Louis le Jeune porta secours à Henri le Jeune d'Angleterre, contre son père.

(4) *Ibid.* XVII, 5.

cline sous sa décision. Abélard traîne, pour ainsi dire, le saint des saints dans la rue, compromettant même le dogme de la sainte Trinité : au concile de Sens, Bernard va se mesurer avec Abélard; mais le saint n'a pas plus tôt paru que le plus fameux champion de la dialectique demande à se retirer, démonté même avant d'avoir combattu. Gilbert de la Porée cause les plus vives inquiétudes à l'Eglise par la témérité de ses doctrines; au concile de Reims, Bernard ramène à la vérité Gilbert de la Porée. De nouveaux hérétiques surgissent à Cologne, les Manichéens redressent la tête dans le Languedoc, Arnauld de Bresce devient le plus redoutable des novateurs : Bernard se multiplie; il se trouve presque en même temps sur tous les points de la lutte, infatigable athlète toujours armé du glaive de la parole, et toujours vainqueur.

Bernard veille partout aux intérêts des royaumes. En Italie, il réconcilie les républiques rivales : Gênes, Pise, Milan, Rome, lui doivent leur salut. En Allemagne, il réconcilie avec l'Empire les intraitables et farouches Hohenstauffen. Et qui dira avec quel triomphe il pousse toute l'Europe, du fond de la Bretagne jusqu'aux bords du Danube, vers Jérusalem?

Comment l'homme qui veillait avec cette vigilante ardeur aux intérêts du monde catholique, n'aurait-il pas veillé particulièrement aux intérêts de sa patrie?

Aussi il régente les ministres de France. Le chancelier Etienne de Garlande a été nommé sénéchal, c'est-à-dire généralissime des armées, et, bien qu'il soit archidiacre de Paris et doyen d'Orléans, il n'a pas fait difficulté d'accepter cet office. « Quel est donc le cœur, s'écrie Bernard, qui ne s'indigne de cette nomination? Quelle est la langue qui n'en murmure? Quelle monstruosité, en effet! Etre clerc et soldat en même temps, c'est n'être ni l'un ni l'autre... Il préfère la cour à l'Eglise, la table du roi à l'autel du Christ, et le calice du diable à celui du Seigneur! Le titre d'archidiacre, de doyen, de prévôt de diverses églises est donc peu de chose à côté de celui de sénéchal du Roi!... Pour moi, je trouve étrange ou que l'Eglise ne rejette pas de son sein

cet archidiacre militaire, ou que la cour ne méprise pas ce général engagé dans les Ordres... (1) »

Il veut que les ministres conduisent les rois dans le chemin de la paix et de la justice. Louis-le-Jeune, aussi faible qu'emporté, s'est engagé contre la Champagne dans une guerre d'extermination; puis, il a promis de faire la paix, et il ne la fait pas. Bernard écrit à Goslin, évêque de Soissons, et à Suger, abbé de Saint-Denis, l'un et l'autre conseillers du roi : « Est-ce donc vous qui lui donnez de semblables conseils? Il est bien étonnant que tout ce mal se fasse contre votre assentiment, et qu'il se fasse avec votre assentiment, c'est une chose plus étonnante encore. Car si vous aimez l'Eglise en véritables fils de la paix, comment pouvez-vous, je ne dis pas prendre part, mais assister à de pareils desseins? Retenez-le bien : tout ce qui se fait de mal, ce n'est pas au roi, qui est jeune, qu'on l'impute, mais à ses conseillers qui sont vieux (2). » Il revient à la charge. Il écrit à l'évêque Goslin : « J'ai beau me fatiguer, c'est inutile... Je vous en prie encore une fois; il en est temps : employez à faire la paix toute la sagesse que la Providence vous a donnée. Je n'ai pas besoin d'insister. Vous savez bien de quelle gloire vous ornerez votre ministère si vous faites la paix, et de quelle honte vous le souillerez si vous ne la faites pas. J'espère vous voir à l'assemblée de Saint-Denis (3). »

Il veut que non seulement les ministres ne commettent aucun mal, mais qu'ils ne donnent pas même au mal les apparences de leur complicité. Il écrit à Suger : « Il était tard quand j'ai reçu la lettre de votre Paternité, et je devais partir le lendemain pour assister au chapitre de Cîteaux. C'est pourquoi je vous réponds en toute hâte. Non, non, ne le croyez jamais; je n'ai jamais pensé que c'était par votre conseil et avec votre assentiment que se faisait tout le mal que nous déplorons. Voici la vérité toute pure :

(1) *Rec. des histor. des G.*, xv, 547.
(2) « Quidquid enim mali fecerit, merito non Regi juveni, sed conciliaribus senibus imputatur. » *Ibid.*, xv, 589.
(3) *Ibid.*, xv, 593.

d'abord je n'ai fait qu'obéir au zèle qui me pressait, et ce zèle, j'ai voulu le faire passer en vous, l'imprimer, le graver dans votre cœur pour enflammer Votre Sainteté du pur amour. Ensuite, quoique ayant bonne opinion de votre conscience, j'étais vivement contristé du scandale qui désole l'Eglise de Dieu. Si, dans les affaires de ce genre, ils ne veulent pas se rendre à votre avis, que faites-vous parmi eux? Pourquoi les laissez-vous se couvrir de votre nom? Ne devez-vous donc pas fuir de toutes vos forces les sacrilèges, afin de chanter, la conscience tranquille : *Je hais l'assemblée des méchants et je ne siégerai point avec les impies*, afin que toute l'Eglise des saints sache que votre innocence n'est pas compromise dans leur société? Mais, encore une fois, croyez-le : je n'ai jamais mal pensé de vous. Je connais trop la pureté de vos intentions. Adieu et priez pour moi (1). »

Enfin il les encourage. Suger, inquiet des menées audacieuses de Robert, frère du roi, qui rallie autour de son nom la démocratie communale, la féodalité et même plusieurs évêques, va convoquer les grands du royaume pour déjouer ses complots. Bernard lui écrit : « *A mon père bien-aimé, à Suger mon seigneur, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Denis, Bernard dit abbé de Clairvaux : esprit de force et de conseil.* A la vue de la lettre que Votre Sublimité vient d'écrire au seigneur de Tours, je n'ai pu contenir ni ma joie ni mon bonheur... Oh ! à coup sûr c'est le Seigneur lui-même qui vous a inspiré le dessein de réunir les princes et les prélats, afin que tous sachent qu'il reste au royaume et au roi un ami dévoué, un conseiller prudent, un coadjuteur courageux... Allez donc bravement, ne craignez rien : le Seigneur est avec vous, il protégera un roi qui est exilé pour sa cause... Toute l'Eglise sera avec vous; elle empêchera Israël de commettre un crime, et, s'il le faut, elle portera tout le poids des difficultés sur ses épaules. Oui, le moment est venu; il n'y a pas à reculer : agissez selon votre rang, votre dignité et votre pou-

(1) *Ibid.*, xv, 500.

voir, afin que votre mémoire soit bénie et admirée par les générations à venir... J'ai l'intention de vous adresser, lorsque vous serez en assemblée, une de mes pauvres lettres : si elle ne vous sert pas à grand'chose, elle sera, du moins, un témoignage de mon affection (1). »

Il tient aux rois eux-mêmes le langage qu'il tient aux ministres.

Louis le Gros a défendu aux évêques du royaume de se rendre au concile de Pise (1134), sous prétexte que la chaleur est excessive. Bernard lui écrit : « *A Louis, très eacellent roi de France, Bernard dit abbé de Clairvaux : de la part du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, salut à lui, à son épouse et à ses fils.* Les royaumes de la terre et les droits des royaumes ne demeurent intacts aux mains des rois qu'autant que les rois ne résistent pas aux desseins et à la volonté de la divine Providence. D'où vient donc, seigneur, cette fureur et cette colère contre le pape élu de Dieu que Votre Sublimité avait accueilli, que vous aviez choisi pour votre père et que votre fils lui-même a pris pour son Samuel ? Ce n'est pas contre des étrangers, c'est contre vous-même et les vôtres que s'arme votre indignation... Ce concile, qui se réunit, qu'enlève-t-il donc à votre gloire, qu'enlève-t-il au bien du royaume ? Combien ce concile est nécessaire en ce moment, personne ne l'ignore, si ce n'est peut-être celui qui a le cœur assez dur pour ne pas sentir les angoisses de sa mère la sainte Eglise. Mais, dit-on, il fait trop chaud ? Comme si nos corps étaient de glace et allaient fondre ! Et sont-ils de glace aussi nos cœurs ?.. Mais n'insistons pas. Je vous dis moi, qui suis le dernier du royaume en dignité, mais non pas en fidélité, qu'il ne vaut rien pour vous d'empêcher un bien si grand et si nécessaire. Je ne veux point développer les causes qui pourraient vous le montrer, causes dont l'évidence saute aux yeux ; j'en ai dit assez, puisque je parle à un sage (2). »

(1) *Ibid.* xv, 613.
(2) *Ibid.*, xv, 559.

Il parle à Louis le Jeune avec la même autorité qu'à Louis le Gros. Louis le Jeune livre au comte Thibaut de Champagne, qui soutient à la fois et Pierre de la Châtre, élu archevêque de Bourges, candidat du pape Innocent II, et sa nièce, répudiée par Raoul de Vermandois, cousin germain du roi, une guerre atroce, ravageant tout, brûlant même l'église de Vitry, et avec l'église, toute la foule qui s'y est réfugiée. Bernard lui écrit : « Dieu sait combien je vous ai aimé du jour où je vous ai connu, et combien j'ai cherché votre gloire. Vous savez vous-même avec quelle peine, quelle sollicitude, je me suis appliqué toute l'année dernière, de concert avec vos autres fidèles, à vous amener a faire la paix. Or, je crains bien que tous nos efforts ne soient perdus, puisque vous rejetez si vite et si légèrement les bons conseils que vous aviez accueillis... Par quelle dessein diabolique allez-vous donc encore faire que les incendies s'ajoutent aux incendies, les homicides aux homicides, et que les clameurs des pauvres, les gémissements des captifs et le sang des morts crient aux oreilles du Père des orphelins et du Juge des veuves ? Et, pour excuser vos crimes, ne me parlez pas du comte de Champagne : Thibaut est prêt à faire la paix, il la demande. Non, je ne me tairai pas, puisque vous voilà qui renouez vos liaisons avec les excommuniés, et que vous approuvez, dit-on, les voleurs et les brigands qui tuent les hommes, brûlent les maisons, détruisent les églises, pourchassent les pauvres, comme si vous ne pouviez pas faire assez de mal à vous tout seul ! Je ne me tairai pas, puisque cet étrange et maudit serment que vous avez fait si inconsidérément contre l'église de Bourges, serment qui nous a valu, hélas ! tant d'horribles maux, vous le maintenez au point de ne pas donner un pasteur aux fidèles de Châlons ; puisque, avec une audace sans nom et au mépris de tous les droits, vous laissez votre frère envahir, en compagnie de soldats, d'archers et de constructeurs de balistes, les demeures épiscoles, et dissiper les biens de l'Eglise en forfaits abominables. Je vous le dis : si vous continuez, la vengeance ne tardera pas. Allons, ô mon roi, ô mon maître, c'est avec amitié que

je vous donne ces avertissements, c'est avec fidélité que je vous donne ces conseils : oui, renoncez au plus tôt à vos desseins coupables. Peut-être est-il encore temps d'arrêter par les humiliations d'une pénitence semblable à celle du roi de Ninive le glaive qui est suspendu sur votre tête. J'ai pour vous des paroles dures, mais les événements que je redoute sont encore plus durs que mes paroles. Souvenez-vous, je vous prie, de la maxime du sage : *Mieux vaut le coup d'un ami que le baiser perfide d'un ennemi* (1). »

Ce ne sont pas là des théories générales : ce sont des remontrances sur des faits particuliers, dont il entend toujours qu'on tienne compte sur-le-champ. Ainsi, Louis le Gros persécute Etienne, évêque de Paris, au point que celui-ci abandonne son siège et se réfugie à Cîteaux. Bernard écrit à Louis le Gros au nom du chapitre de Cîteaux : « Le Roi du ciel et de la terre vous a donné un royaume en ce monde : il vous en donnera un dans le ciel aussi, si vous savez administrer avec justice et sagesse celui que vous avez reçu sur la terre ; voilà ce que nous désirons pour vous, ce que nous demandons ; oui, puissiez-vous régner fidèlement ici-bas, afin de régner heureusement là-haut. Mais pourquoi donc rejetez-vous aujourd'hui avec tant de hauteur ces mêmes prières que jadis, s'il vous en souvient, vous nous demandiez si humblement ? Comment voulez-vous que nous élèvions pour vous nos mains vers l'Epoux de cette Eglise que, sans raison aucune, croyons-nous, vous accablez d'affliction ?.. Avez-vous bien vu quel ennemi vous vous faisiez ? Ce n'est pas, certes, l'évêque de Paris, c'est le Dieu du ciel. Car c'est lui qui a dit aux évêques : *Celui qui vous méprise me méprise.* Voilà les remontrances que nous osons vous faire, hardiment sans doute, mais affectueusement, vous priant, au nom de cette association de prières à laquelle vous avez bien voulu vous affilier, mais que vous rompez aujourd'hui si violemment, de renoncer le plus tôt possible à une si mauvaise entreprise. Autrement, c'est-à-dire si nous ne méritons pas

(1) *Ibid.*, xv, 587.

d'être exaucés, si nous aussi nous sommes méprisés, nous, vos frères et vos amis, nous qui prions chaque jour pour vous, pour vos fils et pour votre royaume, nous ne manquerons pas, sachez-le bien, de venir en aide, autant que nous le pourrons, à l'Eglise de Dieu et à son ministre, je veux dire notre révérend père en Dieu et ami l'évêque de Paris, qui, nous adjurant de lui prêter secours contre vous, nous a sommés d'écrire en sa faveur au Souverain Pontife. Mais, pensant qu'il était juste de prévenir d'abord Votre Excellence, nous avons résolu, afin de vous donner le temps de faire droit aux trop légitimes réclamations de l'évêque en lui rendant les biens de son Eglise, de différer notre supplique au seigneur pape. Si, avec la grâce de Dieu, vous voulez bien nous écouter, suivre notre conseil, faire la paix avec cet évêque, c'est-à-dire avec le Seigneur lui-même, nous sommes prêts à nous rendre auprès de vous pour traiter l'affaire en tout lieu que vous nous assignerez, au prix de n'importe quelle fatigue. Sinon, il faudra bien que nous suivions notre ami et que nous obéissions à l'évêque du Très-Haut (1). »

Ainsi, Louis le Jeune s'oppose à ce que le nouvel évêque d'Auxerre prenne possession de son siège. Bernard lui écrit que l'élection a été régulière, il en a été témoin lui-même (2), et il ajoute : « Je sais bien que ce sont certaines gens qui jettent ainsi le trouble dans votre esprit et qui veulent jeter le désordre dans l'Eglise, espérant en tirer parti, et qui, chose bien plus grave, s'efforcent avec un zèle diabolique de rompre l'affectueuse union du souverain pontife et de notre roi sérénissime. Qu'il n'en soit jamais ainsi ! Envoyez-nous au plus tôt des ordres meilleurs, afin de mettre un terme à la tristesse de l'Eglise, qui depuis si longtemps est dans les tourments de l'affliction. Ayez pleine confiance dans la personne de l'évêque ; ou je me trompe du tout au tout, ou il vous sera fidèle selon votre bon plaisir. Le Seigneur fera sans doute que vous ne con-

(1) *Ibid.*, xv, 544.
(2) « Ego, ego, electioni Autissiodorensi interfui. »

tristerez pas la multitude des saints qui sont dans l'épiscopat, ni moi, non plus, qui suis votre serviteur; car, pour dire toute la vérité, la plus grande peine que vous pourriez me faire, ce serait (mais cela n'arrivera pas) de persister dans votre dessein (1). »

Ainsi encore Louis le Jeune a l'intention de marier sa fille avec le fils du comte d'Anjou. Bernard lui écrit : « Votre œuvre est grande, votre fardeau est d'un poids incalculable, personne même n'est capable de le porter sans le secours d'en haut... Si vous êtes bien pénétré de cette vérité, vous devez prendre garde par-dessus toutes choses d'éloigner jamais de vous un secours si nécessaire, en offensant Dieu... Où veux-je donc en venir? Ecoutez bien... Je vous ai déjà écrit, pour vous avertir et vous mettre en garde. J'ai donc entendu dire que le comte d'Anjou voulait vous amener à marier votre fille avec son fils. Or, non seulement ce mariage n'est pas avantageux, mais il n'est pas permis : c'est qu'en effet, en dehors de plusieurs autres bonnes raisons, il a contre lui la raison de parenté. Comme je le sais d'une façon péremptoire, la mère de la Reine et ce jeune fils du comte d'Anjou sont parents au troisième degré. C'est pourquoi nous vous avertissons bien de ne rien faire de cela, mais de craindre Dieu et d'éviter le mal. Vous m'avez promis de ne jamais faire cela pour aucun motif sans mon conseil. Eh bien, mon conseil est que vous ne fassiez pas cela. Si vous le faites, sachez que c'est contre mon conseil, et même contre le conseil de beaucoup de personnes qui vous sont dévouées, et même que c'est contre Dieu (2). »

Enfin, il commande aux rois et aux ministres en même temps. L'assemblée des prélats et des grands du royaume

(1) *Ibid.*, 622.

(2) « Propter quod omnimodo monemus ne faciatis hanc rem, sed timeatis Deum, et declinetis a malo. Promisistis vos nulla ratione sine consilio nostro id facturum. Hoc ergo consilium nostrum, ut nullo modo id faciatis. Si feceritis, sciatis vos et contra consilium nostrum, et contra consilium multorum diligentium nomen vestrum, et etiam contra Deum fecisse. » *Ibid.*, xv, 604.



est réunie à Etampes, afin de régler le départ de l'armée pour la croisade et de pourvoir au gouvernement de la monarchie pendant l'absence du roi. On est arrivé au troisième jour de la réunion, le Saint-Esprit est invoqué, Bernard a fait un sermon : il s'agit de nommer à la régence. Les prélats et les grands se retirent pour délibérer ; au bout de quelques instants, ils reviennent ; Bernard marche à leur tête et s'écrie d'un ton de souverain commandement, en montrant Suger, abbé de Saint-Denis, et Guillaume, comte de Nevers : « Voici deux glaives, cela suffit ! » Toute l'assemblée applaudit à ces paroles. (1)

Cette autorité, dont le langage est si absolu, a été, de toutes les autorités qui furent jamais, non seulement la plus respectée, mais encore la plus aimée. Qui sut mieux que l'abbé de Clairvaux se concilier les cœurs ? Ces rois et ces ministres pensent sans cesse à Bernard. Ils ne veulent mourir qu'en emportant sa bénédiction dans la tombe. « *A mon maître bien-aimé, à mon père vénéré, à Bernard, par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux : Suger, encore humble ministre de Saint-Denis, salut et témoignage de sincère affection.* Vous m'avez visité par votre lettre, que l'Orient vous visite. J'ai reçu vos petits présents, ou plutôt vos présents magnifiques : une petite serviette de prix, un pain bénit par vous, et une lettre de consolation où la bonté et la sainteté, le lait et le miel débordent à la fois. C'est moi, misérable pécheur, moi qui suis à mes derniers jours, que vous n'avez pas dédaigné de traiter ainsi. Oh ! si je pouvais contempler ce visage angélique, seulement une seule fois avant mon départ de ce monde, avec combien plus de sécurité je sortirais de ce détestable siècle ! Mais, croyez-le bien ; si j'avais mille ans, dix mille ans à vivre, je ne voudrais vivre que pour le service de Dieu. C'est avec confiance dans la miséricorde de Dieu, et dans sa miséricorde seule, cette miséricorde avec laquelle il traite ceux qui ont la vertu d'espérance, que je désire de toutes les forces de mon cœur retourner à lui. Je remets

(1) « Ecce gladii duo hic, satis est. » *Ibid.*, XII, 93.

donc mon âme entre vos mains vénérables. Par vos prières et par les prières de vos saintes abbayés, obtenez-lui pardon : c'est à genoux aux pieds de votre sainteté que je vous le demande. » (1)

Mais Bernard lui-même, qui avait conservé dans ses premières années une santé si florissante, réduit bientôt à l'état d'épuisement par l'exaltation de l'ascétisme, par les fatigues d'un apostolat presque incessant et les tourments de préoccupations surhumaines, est, lui aussi, étendu pour la dernière fois (car combien de maladies n'a-t-il pas faites!) sur la couche de douleur, dans cette chère abbaye de Clairvaux, où il aime tant à vivre, au retour de ses missions européennes, sous le joug de la sainte règle, suivant ses frères dans les travaux des champs, bêchant la terre, coupant le bois, le portant sur ses épaules, ou, lorsqu'il est à bout de forces, composant au creux du vallon, dans le travail solitaire de l'imagination et de la foi, ses rêveuses homélies sur *le Cantique des cantiques*. Il approche donc lui-même, à l'âge de cinquante-trois ans seulement, du terme de la vie. Combien les rois redoutent sa mort ! Ils s'informent de son état, ils lui écrivent ; les princes de la famille royale vont le voir, ils s'entretiennent avec lui, et lui promettent de s'amender (2). Bernard n'en revient pas d'étonnement : « Qui suis-je donc ? s'écrie-t-il, quelle est la maison de mon père, pour que la Majesté royale daigne s'informer si je suis mort ou en vie ? On me prend pour un personnage !... » (3). Lui seul pouvait s'étonner ainsi ;

(1) *Ibid.*, xv, 531.

(2) « *Ad Ludovicum Francorum regem*. In literis quas misit dignatio vestra, lætificastis animam meam... Scire vos volo dominum Robertum germanum vestrum dignanter nobis et devote satis visitasse in infirmitate nostra, sed et sic locutum in auribus nostris, ut gaudium nobis et spem de se meliorem reliquerit. Diligite eum, quia, si dictis facta compenset, complacebit vobis in illo ; et si dignum judicatis, sciat vobis placere quod nostro et bonorum consiliis de cætero se acquieturum promisit. » *Ibid.*, xv, 623.

(3) « Quis sum ego, aut quæ domus patris mei, ut de morte vel vita mea Majestas regia cogitet ? Et nunc quia tanti habitus sum... » *Ibid.*

car si l'on disait de lui qu'il était le pape de l'Eglise (1), on aurait pu dire avec plus de raison encore qu'il était le roi de la France.

Quel spectacle ! C'est l'Eglise qui donne aux Mérovingiens presque tous leurs ministres, depuis l'évêque Aurélien, référendaire de Clovis, jusqu'à l'évêque saint Léger, référendaire de Childéric II. C'est elle qui donne aux Carolingiens presque tous leurs ministres, depuis le moine Chrodegand, référendaire de Charles Martel et de Pépin le Bref, jusqu'à l'archevêque de Reims Adalbéron, référendaire de Lothaire et Louis V. Et lorsque le royaume, après le changement de dynastie le plus mémorable, part enfin pour ses glorieuses destinées, c'est encore elle qui dirige ses nouveaux rois, et qui, malgré tous les obstacles, les établit sur le trône. C'est l'Eglise, toujours l'Eglise, que la vieille France appelle, officiellement ou non, à la tête de l'administration publique, parce qu'elle sait que si les lumières de l'Eglise sont supérieures à toutes les lumières, son dévouement aussi est supérieur à tous les dévouements.

L. BOURGAIN.

(1) « Aiunt non vos esse Papam, sed me. » *Epist. ad papam Eugenium III*, Migne, *Patrol. lat.*, CLXXXII, 431.



DES
VESTALES ROMAINES

Lorsqu'on visite les ruines importantes du Forum, à l'extrémité près du mont Palatin, les regards sont attirés par deux restes d'édifices d'une forme assez différente. L'un est circulaire et dessine assez bien la structure d'un temple qui ressemblait à une rotonde. L'autre est un carré long ; à la dispostion des parties, on reconnaît un palais. Un escalier conduit à une cour autour de laquelle régnait un élégant portique. On monte ensuite à une salle qui répond au tablinum des vieilles habitations romaines. Jusque-là rien n'a lieu de surprendre le voyageur qui n'est pas étranger aux choses de l'antiquité. Mais voici où commencent les surprises. Autour du tablinum (1) sont rangées de petites chambres, au nombre de six, qui, par leur grandeur et leur disposition, rappellent assez exactement les cellules de nos religieuses cloîtrées. Plus loin, l'œil découvre d'autres pièces dont certains détails piquent vivement la curiosité. Ici c'est le débris d'une vieille meule qui servait à moudre le grain. Là, enfouis dans le sol, trois petits tonneaux, à peine dissimulés sous le sable, éveillent mille souvenirs confus dans l'imagination. Si vous consultez votre guide, ou qu'à côté de vous un habile archéologue vous interprète

(1) On appelait tablinum cette partie de la maison où se trouvaient les archives (tabulæ), les papiers de famille et les tableaux.



ces ruines muettes, tout s'explique avec facilité. La petite rotonde devient le temple de Vesta. L'édifice carré se peuple de vierges, respectées jadis. L'imagination évoque du passé de gracieux tableaux. Les prêtresses aux blanches tuniques nous apparaissent errant sous les portiques. Les cellules se remplissent. Le moulin lui-même a sa signification. On se rappelle les gâteaux sacrés, et sur le foyer nous croyons entendre pétiller la flamme qui jamais ne s'éteignait sur l'autel de la déesse. Il m'a paru intéressant de vous conduire pour quelques instants dans cette retraite solitaire et pieuse, de vous initier à la vie de ces vierges respectées du peuple romain, d'étudier les lois qui les régissaient et l'organisation de leur institut.

C'est à Numa, dit Plutarque, qu'on rapporte l'institution des vestales, ainsi que la consécration du feu sacré qu'elles entretiennent, l'établissement du culte et de toutes les cérémonies qu'elles observent (1). Le fondateur de Rome, obligé de défendre la cité naissante contre des ennemis acharnés, eut constamment les armes à la main. Il tint son peuple en haleine, et consuma sa vie dans des guerres qui ne lui donnèrent ni trêve ni relâche. Le règne de son successeur fut le règne de la paix. Il chercha à adoucir les mœurs que l'habitude des combats avait rendues féroces et grossières. Comme le meilleur moyen de civiliser un peuple est de lui imprimer la crainte de Dieu et le respect des choses saintes, il donna tous ses soins à développer dans le cœur des Romains le sentiment de la religion. Il créa différents sacerdoces, établit des lois pour régler les cérémonies et les sacrifices, et assit les institutions religieuses sur des bases tellement solides, qu'elles ont pu, jusque dans les derniers temps, dominer les vicissitudes de la politique. D'après les paroles citées plus haut, une de ces institutions était le culte de Vesta et la petite communauté de vierges chargées de l'entretenir.

Cette opinion de Plutarque a besoin d'être expliquée, et pour rester dans les limites du vrai, réclame une étude

(1) Plut., *Vie de Numa*, 10.

très précise et quelque peu minutieuse. Le culte de Vesta est plus ancien. Il existait avant Numa dans les principales villes de l'Italie. A Albe notamment, Vesta était honorée par des sacrifices, des vestales servaient la déesse. Sylvia, la mère de Romulus, était du nombre, d'après le témoignage de Tite Live, de Denys d'Halicarnasse et de Plutarque. Ce culte se retrouve chez les Grecs, avec les mêmes symboles et une signification analogue. Hestia est la déesse du feu. Le feu, cette force active répandue dans le monde, le feu, cet élément si mystérieux dans son essence, si rapide et si énergique dans ses effets, avait déconcerté l'imagination hardie des anciens. Ils avaient vainement essayé d'en sonder les mystères. Réduits à l'impuissance, ils y virent une manifestation divine. Sous cette flamme mystérieuse ils placèrent une divinité qui eut ses temples et ses autels.

D'où vient donc que Numa est regardé comme l'inventeur de ce culte ? Il le transforma et lui donna une organisation plus complète et tout à fait nouvelle. Il choisit un corps de prêtresses qu'il réunit en communauté, et qu'il chargea de veiller à l'entretien du temple et de rendre à la déesse les honneurs qui lui étaient dus. Il fit des règlements, les assujettit à des lois qu'elles ne pouvaient transgresser sous les peines les plus sévères. Il bâtit un temple au pied du mont Palatin, à côté de la maison royale. Il institua des sacrifices et des cérémonies. Surtout, et c'est là sa principale gloire, il éleva la signification et l'importance de ce culte. Vesta, déesse du foyer, protège les familles, en éloigne les influences pernicieuses, les couvre de sa tutelle bienfaisante. Par la fondation du temple de Vesta, Rome fut considérée comme une grande famille dont le foyer était sur l'autel de la déesse. Les vierges à qui l'on confiait l'entretien du feu, étaient donc les prêtresses de la cité tout entière. Au temple se rattachaient les destinées de l'Etat. Sentinelle vigilante, la déesse veillait du fond de son sanctuaire à la prospérité nationale. Dans les occasions périlleuses, elle inspirait les résolutions utiles ; dans les moments de crise, elle soutenait et raffermissait les courages, souvent éloignait les fléaux ; mais quelquefois aussi, la négligence

ou la prévarication ressentait tout le poids de sa colère.

Ç'est ainsi que l'origine des vestales remonte à la fondation de l'empire romain. Alors furent jetés les fondements de l'institut. On commença par quatre vestales. Puis, le service du temple s'étant compliqué, elles ne purent suffire au travail. La petite communauté s'éleva à six membres, nombre qui devient légal, et qui ne fut dépassé que par exception sur la fin de l'empire. C'est à peine, dit saint Ambroise, si on arrive à trouver sept vestales. *Vix septem Vestales capiuntur puellæ* (épist. ad Symm.). Elle était organisée sur le modèle de la société romaine, avait sa constitution, ses lois, sa hiérarchie. Les deux plus jeunes apprenaient le détail des cérémonies durant l'espace de dix années. C'était une espèce de noviciat où elles s'essayaient à la vie régulière du cloître, sous l'œil vigilant de la directrice. Leur éducation terminée, elles étaient honorées du sacerdoce. Elles offraient le sacrifice, entretenaient le feu sacré, exerçaient toutes les fonctions du culte avec une certaine indépendance, et sous leur propre responsabilité. Malheur à elles si la négligence diminuait l'élan de leur ferveur ou les rendait infidèles à leurs devoirs! La déesse, disait-on, se montrait impitoyable; mais, ce qui était aussi à craindre, un contrôle sévère punissait les fautes, et la loi sévissait avec rigueur. Les plus anciennes d'entre les vestales initiaient les plus jeunes à leur nouvelle vie, les instruisaient de leurs obligations, et les formaient aux exercices graves et sérieux qui devaient remplir le cours de leur existence. Au-dessus de toutes, on distinguait celle qui avait la direction de la communauté. On l'appelait la Vestale très grande, *Vestalis maxima*, la Vierge sacrée, ἱέρα παρθένος. Chargée du gouvernement intérieur, elle veillait à ce que les fonctions saintes fussent exercées avec la diligence requise, notait avec soin les fautes commises, stimulait le zèle quand il se ralentissait, l'encourageait au besoin. Dans les cas difficiles, elle avait recours à l'autorité du pontife suprême. Car cette petite communauté n'était pas tout à fait indépendante, et ne se gouvernait pas entièrement par elle-même. Placée sous la tutelle du collège des prêtres,

elle devait accepter la direction du pontife suprême. Nous voyons en effet, par bien des passages de Tite Live et de Denys d'Halicarnasse, que ce dernier avait une part importante dans l'administration, quoique nous ne puissions pas en mesurer l'étendue et en fixer les limites avec une grande précision. Ainsi il entrait dans la maison à n'importe quelle heure, et les étrangers, sous sa conduite, pouvaient la visiter. La plupart des mesures disciplinaires étaient dévolues à son autorité. Les prêtresses pouvaient, avec sa permission, franchir les barrières qui les dérobaient au public, et se montrer dans les rues de Rome. De ces faits, et de plusieurs autres qu'il serait trop long de citer, nous sommes amenés à conclure qu'un lien étroit rattachait les vestales à l'autorité du pontife.

Nous venons de toucher ici à une question importante, mais qui malheureusement s'est dérobée jusqu'à présent aux recherches des érudits, la question de la clôture. D'un côté, l'accès de l'atrium était rigoureusement interdit aux hommes. Il est rare, ensuite, de voir les vestales mêlées à la foule, et apparaître en dehors de leur demeure quand les cérémonies religieuses ne réclament pas leur présence. D'un autre côté, les vestales avaient leur place marquée dans les jeux publics. La question, si on s'en tenait aux témoignages des historiens, serait assez obscure et difficile à résoudre. Mais voici que des découvertes inattendues, faites dans ces dernières années, viennent de projeter sur ce problème obscur une vive lumière. Des fouilles récentes ont mis à découvert des pans d'un vieux mur qui enferme à la fois le temple et le palais des vestales. Entre ce mur et la maison se trouve un petit sentier qui joignait ensemble la porte de l'atrium et la porte du mur d'enceinte. Il est donc permis de conclure que les vestales vivaient dans une sorte de réclusion, que le mur de clôture les protégeait contre les bruits du dehors et l'agitation de la ville. Elles pouvaient aller au temple sans sortir de leur silencieuse retraite, et ce mystère qui enveloppait leur existence, ajoutait au prestige qu'elles possédaient déjà et, selon l'expression de Tite Live, les rendait saintes et vénérables.

Y avait-il un budget, et quelles en étaient les sources? Pour que leur dévouement au service de la déesse fût entier, le peuple romain avait tenu à les protéger contre les préoccupations de la vie matérielle. Elles n'avaient rien à redouter des incertitudes du lendemain, et elles pouvaient se reposer avec une pleine confiance dans l'avenir. Il y avait un budget qui s'équilibrait sans peine, et avec plus de facilité que dans quelques-unes de nos sociétés modernes. Aussi ferme que celui de la cité romaine, il était à l'abri des orages, et le flot des révolutions, qui si souvent emporta bien des institutions antiques, vint toujours expirer devant la paisible demeure des vestales. Trois sources de revenus alimentaient la caisse de la petite communauté, et il n'était pas à craindre qu'elles pussent tarir avec les difficultés des temps. Il y avait d'abord une dotation de l'Etat, *stipendio publico*, dit Tite Live (1). On avait hésité à leur attribuer des biens-fonds. Des terres à exploiter eussent été une charge trop onéreuse pour des femmes. Leur dévotion peut-être eût été arrrêtée dans sa flamme. Le Romain, qui était pratique, avait inscrit dans son budget une rente en faveur des vestales. Or, cette rente était sacrée. C'était la part de la déesse, et en y touchant on aurait cru se rendre coupable d'une profanation sacrilège et travailler contre la prospérité de l'Etat. Ni les tribuns dans l'assemblée du peuple, ni les consuls au sénat, ne poussèrent un cri de révolte contre cet impôt que la religion faisait peser sur le peuple. Le budget des cultes n'était pas alors, comme aujourd'hui, un signe de ralliement pour les partis, un sujet d'éternelles discordes. La république le respecta aussi bien que l'empire, et les plus fiers guerriers, comme les tyrans les plus absolus, sentaient faiblir leur audace en présence de vierges timides, et courbaient leur tête superbe sous le joug de la religion. En second lieu, les vestales appartenaient à des familles riches. A peine entrées sous les voûtes du temple, elles conquéraient une pleine indépendance et devenaient maîtresses de leurs biens. Elles avaient la liberté

(1) Tit. L., *Hist. Rom.*, 20.

de tester. Nul doute que leurs libéralités durent prendre plus d'une fois la route du temple et de la petite communauté. Comment les auraient-elles oubliés ? Elles avaient là leur famille. C'était la demeure où elles avaient coulé des jours paisibles et heureux. Elles ne connaissaient point d'autre palais que l'atrium, d'autre patrie que le temple de Vesta. En troisième lieu, et c'était ici une source très abondante de revenus, la loi ne défendait pas de recevoir des legs. Quand une âme généreuse se sentait inclinée à faire en leur faveur des dispositions testamentaires, le fisc jaloux n'intervenait point pour gêner la liberté des testateurs. Il n'apportait point de ces entraves onéreuses qui, sous prétexte de prévenir les abus, ne sont qu'un moyen habile pour opprimer les consciences, quand elles ne vont pas jusqu'à détourner une partie de la donation ou à la confisquer tout entière. Ces donations étaient fréquentes. Tibère lui-même, d'après Suétone, n'oublia point les vestales dans ses dispositions testamentaires.

La communauté n'était pas nombreuse, ainsi que nous l'avons vu. Sans vouloir médire de la vertu des vestales, on peut bien croire qu'elles n'étaient pas à l'abri de la paresse, de la jalousie, de la susceptibilité, de ces mille passions qui grondent dans le cœur de l'homme et dont le cœur de la femme n'est pas non plus préservé. Plus d'une fois même, on peut le supposer, des rivalités, des désordres éclatèrent au sein de la paisible association. Il fallut donc établir des mesures disciplinaires pour maintenir l'ordre et préserver les individus contre l'inconstance et la fragilité de la nature. D'ailleurs, toute société a des lois, et ces lois, sous peine de tomber à l'état de lettre morte, doivent avoir une sanction. Tout code de loi est suivi d'un code pénal. Quelles étaient les mesures disciplinaires en usage dans l'institut ? Les auteurs ne nous les ont transmises que par lambeaux. Toutefois, à l'aide des textes épars, on peut arriver à rétablir l'ensemble.

On commençait d'abord par des réprimandes et des avertissements. Tite Live raconte qu'une jeune vestale d'un esprit enjoué, d'un caractère libre et évaporé, plus

qu'il ne convient, dit-il, à une vierge, trouvait apparemment monotone la vie solitaire du cloître. Coquette et désireuse de plaire, elle mettait trop de recherche dans ses habits. Elle n'avait pas, ajoute l'auteur, pour l'éclat et le vain bruit du dehors, cet éloignement que réclamait la sainteté de ses fonctions. Cette vie trop mondaine éveilla les soupçons. Elle fut appelée à se défendre devant le collège des pontifes. On reconnut son innocence. Mais le pontife suprême, au nom de tout le collège, lui infligea de sévères réprimandes, et lui ordonna de s'interdire les conversations trop badines et de se parer plutôt avec réserve qu'avec élégance.

Ce n'était là que le premier degré. Quand la parole ne suffisait pas pour plier une volonté rebelle, on ne reculait pas devant des châtiments corporels. Ici nous avons besoin de faire abstraction de toutes nos idées modernes. C'est à peine croyable, mais les témoignages des auteurs sont formels. Le fouet et la flagellation, et même la flagellation avec ses applications les plus rudes, étaient employés pour les fautes même légères. Les fautes légères, dit Denys d'Halicarnasse (1), sont punies par le fouet. Pour les fautes de peu de conséquence, dit Plutarque (2), la punition consiste dans les coups. Il ajoute une petite description sommaire, il est vrai, mais pittoresque dans ses détails. On enferme la coupable dans un lieu obscur, on place devant elle un grand voile de lin, et on la déchire de coups. Une vestale avait laissé éteindre le feu, elle fut battue de verges, *cæsa flagello*, dit Tite Live. On reconnaît ici l'esprit romain des premiers temps de la république, rigide observateur de la discipline, sévère et dur jusqu'à l'excès, implacable contre l'individu quand le bien général pouvait être compromis.

On se rappelle avec terreur Brutus, témoin impassible du supplice de ses enfants, punis de mort pour avoir trahi l'Etat. Manlius n'a-t-il pas livré son fils au

(1) *Antiq. rom.*, l. II, 67.
(2) Plut., *Numa*, 10.

bourreau pour une simple infraction aux lois de la discipline ?

Ce n'était du reste que les punitions ordinaires. Mais qu'arrivait-il si la prêtresse foulait aux pieds les engagements de sa profession ? La virginité était le plus saint de leurs devoirs. Devant la statue de la déesse, la jeune vestale jurait d'y rester fidèle durant l'espace de trente ans. C'était un sacrifice onéreux, mais c'était en même temps un titre de gloire. Cette auréole de la virginité qui resplendissait autour de son front lui donnait un caractère de haute et inviolable sainteté. Mais si cette gloire venait à être souillée par une honteuse prévarication, la loi se montrait impitoyable. On n'admettait aucune excuse, et la première faute s'expiait avec une sévérité inouïe : La tête du séducteur tombait sous la hache. Pour la vestale, voici le châtiment qui lui était réservé d'après Plutarque (1). « Une vestale qui a violé son vœu de virginité est enterrée vivante près de la porte Colline. On y prépare un caveau, dans lequel on descend par une ouverture pratiquée à la surface du terrain, et où l'on dresse un lit; on y met une lampe allumée et une petite provision des choses les plus nécessaires à la vie. Celle qui a été condamnée à ce supplice est mise dans une litière qu'on ferme exactement, et qu'on serre avec des courroies, de manière qu'on ne puisse pas même entendre sa voix, et on la porte ainsi à travers la place publique. A l'approche de la litière, tout le monde se range et la suit d'un air morne et dans un profond silence. Il n'est point de spectacle plus effrayant, ni de jour plus lugubre pour Rome. Lorsque la litière est arrivée au lieu du supplice, le pontife fait des prières secrètes et lève les mains au ciel. Il tire ensuite de la litière la coupable, qui est couverte d'un voile, la met sur l'échelle par où on la descend dans le caveau, et s'en retourne aussitôt avec les prêtres. Dès qu'elle est descendue on retire l'échelle, et l'on referme l'ouverture en y jetant de la terre jusqu'à ce que le terrain soit parfaitement uni. »

(1) Plut., *Vie de Numa*, 10.



On frémit au récit de cette cérémonie lugubre, et l'on ne peut s'empêcher de plaindre le sort de ces infortunées victimes, et d'accuser l'excessive sévérité des lois romaines. Ce peuple fier et superbe espérait par la terreur des supplices comprimer la fougue des passions humaines. Comme la virginité de ses prêtresses était l'honneur du sanctuaire de Vesta et la gloire de la cité, il n'avait pas cru la protéger par des barrières trop étroites. A-t-il réussi ? L'expérience, par une ironie cruelle, s'est jouée de toutes ses précautions si habiles, et leur a infligé un éclatant démenti. Douze vestales ont expié par cette mort lamentable une faiblesse momentanée. Mais s'il faut en croire les indiscrétions de l'histoire, le nombre des coupables fut bien plus grand. Sous Domitien, d'après Suétone, trois vestales, et parmi elles la grande vestale Cornélia, furent convaincues d'avoir blessé la sainteté des lois morales. L'auteur ajoute que sous les empereurs précédents on ne s'était pas inquiété de la conduite de leurs compagnes. Les lois humaines sont impuissantes à maîtriser les passions. C'est un tissu assez lâche pour donner passage aux combinaisons de la ruse, assez fragile pour être rompu au moindre choc de la violence. A l'aide de hautes influences, les coupables espéraient échapper à la juste vengeance des lois, ou du moins donner le change à l'autorité, et dissimuler les prévarications. « La femme, dit Aristophane, est pleine de ressources, elle ne se laisse pas facilement duper, elle s'entend trop bien à duper elle-même (1). »

Cette perspective était peu rassurante pour les familles. Mais alors on se demande comment elles pouvaient se décider à courir des risques si compromettants et à exposer leurs enfants à des dangers aussi redoutables. Car enfin elles ne pouvaient se faire illusion. Les murs du cloître ne les protégeaient pas contre les périls du dehors, ni la retraite où elles vivaient, ni les exercices de leur profession ne les rassuraient contre la fragilité et l'inconstance de notre nature. Le sombre et douloureux tableau que nous

(1) Aristoph.. *Assemblée des femmes*, v. 236-238.

venons de décrire, pouvait toujours flotter devant l'imagination d'une mère, et faire naître dans son cœur de poignantes émotions, quand la jeune fille quittait le foyer domestique et se dirigeait vers le temple. D'abord elles n'étaient pas toujours libres, et la cité quand elle choisissait une enfant pour le service des autels ne demandait pas l'avis du père et de la mère. Ce dévouement leur était imposé au nom de la patrie. Ensuite de glorieux privilèges étaient le prix du sacrifice qu'on demandait aux familles. Senèque dans le livre de ses controverses, s'écriait en s'adressant à une vestale qui paraissait regretter les joies de la famille : Tu mérites le châtiment puisque tu préfères quelque chose au bonheur du sacerdoce. *O te supplicio dignam, cui quidquam sacerdotio felicius est.* Puis il ajoutait : Tu es vierge, mais ta virginité te vaut-elle de minces avantages? *Numquid exigua mercede virgo es* (1)? En effet, la situation des vestales était haute dans la société romaine. L'éclat de leur dignité rejaillissait même sur la famille, et l'on vit, sous l'empire, de fiers patriciens aller au-devànt du choix des pontifes, et offrir leurs enfants au service de la déesse.

(1) *Lib. controv.*, lib. IV, cont. 8.

(*A suivre*). Ph. Gonnet.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

(*Suite*).

VI. — Déjà au temps d'Origène et de saint Jérôme on se préoccupait d'établir un texte de la Bible, absolument pur de toute altération, en un mot, de reconstituer le texte original. Il est douteux que ces grands exégètes aient atteint leur but ; en tout cas le travail est actuellement à refaire, et c'est de ce côté que se tournent les efforts des philologues hébraïsants. L'un d'eux, M. Driver, par le travail qu'il vient de publier sur les deux livres de Samuel (1), aura fourni une contribution importante à l'étude critique et philologique de la Bible.

Le corps de l'ouvrage est formé de notes grammaticales, lexicographiques et critiques sur le texte hébreu. Tous les passages, et ils sont nombreux, qui présentent une difficulté morphologique, syntactique, lexicographique sont examinés avec soin. L'élève hébraïsant pourra au moyen de ces notes se familiariser avec les expressions les plus caractéristiques de la langue, et en même temps s'initier aux principes et aux méthodes de la critique textuelle. Il trouvera là tout à lafois les règles et leur application. Le point de vue exégétique n'a pas été négligé. Plus d'une fois M. Driver a pu

(1) *Notes on the Hebrew text of the Books of Samuel*, with an introduction on Hebrew Palæography and the ancient Versions and facsimiles of inscriptions, by S. R. Driver. In-8, xcvi-296 pp. — Oxford, at the Clarendon Press. 1890.

éclaircir des passages obscurs par la discussion philologique du texte. Le travail enfin sera surtout utile pour l'amélioration du texte hébreu. On n'ignore pas que les livres de Samuel sont de ceux qui ont le plus souffert par la transcription.

Une introduction très ample (96 pp.) fournit les matériaux nécessaires à la discussion. Le texte hébreu a été, on le sait, transcrit de l'ancienne écriture, analogue à l'écriture phénicienne, en hébreu carré. Or cette transcription a été la cause de plus d'une erreur; il fallait donc étudier d'abord cette ancienne écriture, établir l'usage qui en a été fait dans les inscriptions, et spécifier les altérations du texte que pouvaient produire les lettres presque semblables. M. Driver expose l'histoire de l'alphabet hébreu et suit avec soin, au moyen des inscriptions qu'il reproduit, le passage graduel de l'écriture ancienne à l'écriture carrée. Il recherche ensuite quelle a été l'orthographe ancienne et montre comment la non-séparation des mots et l'emploi des formes défectives ont pu devenir une cause nouvelle d'altérations.

Le texte massoréthique nous offre en définitive peu de variantes. Ce fait doit nous étonner, si l'on pense à l'ancienneté des livres bibliques et aux nombreuses copies qui en ont été faites. Il est inutile d'alléguer le soin qu'ont mis les Juifs à conserver leurs écrits sacrés. L'explication est beaucoup plus simple. Notre texte hébreu actuel est le fruit des travaux des écoles massoréthiques, qui depuis le commencement de notre ère se sont appliquées à le constituer, puis à le fixer définitivement. M. de Lagarde — et plusieurs savants à sa suite — soutient que tous les codex de notre texte massoréthique sont issus d'un seul manuscrit, qui daterait du temps d'Hadrien.

Malgré les efforts des massorèthes pour perfectionner le texte des Livres Saints, il est plus d'un passage où se trahit encore l'altération. Mais les variantes deviennent bien plus nombreuses, si nous comparons le texte massoréthique aux anciennes versions. Elles sont même telles et si considérables que, pour la traduction des Septante en particulier, on est obligé de conclure qu'elle a dû être faite d'après

un texte différent de celui que nous possédons. Quelques critiques même vont jusqu'à la préférer au texte massoréthique, sous prétexte qu'elle présente en somme une recension plus ancienne. Toutefois on ne devra pas négliger de rechercher le vrai texte de ces versions ; car on sait combien les Septante ont subi d'altérations intentionnelles ou non.

M. Driver passe donc en revue les versions anciennes : les Septante, les Targums, la Peshitto, les traductions d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion, les recensions de la version alexandrine par Origène et Lucien d'Antioche, et les versions latines, Italique et Vulgate. Il les caractérise, en établit la valeur, fait ressortir l'usage qu'on peut en faire pour la critique textuelle et la discussion philologique; enfin il indique les parties que nous possédons de chacune. Son attention s'est portée, et c'était justice, d'une manière toute spéciale sur la version des Septante; mais il nous a semblé, non pas qu'il en exagérait l'importance, mais qu'il lui attribuait plus de valeur qu'elle n'en a pour la restitution du texte hébreu. Nous nous plaisons cependant à reconnaître que cette introduction est excellente, et qu'elle offrira à l'étudiant tous les éléments nécessaires pour la discussion qui suit.

Quant aux notes elles-mêmes, elles témoignent d'une connaissance approfondie de la langue hébraïque et des langues apparentées. Les explications sont nettes, précises, puisées aux sources et tenant compte des hypothèses anciennes et récentes. M. Driver en effet, tout en conservant l'indépendance de son jugement, ne craint pas de relever et d'utiliser les résultats obtenus par d'autres critiques. Ce n'est pas ici le lieu de résumer ou de discuter des notes philologiques. Notre tâche est remplie puisque nous avons dit ce que contenait le livre, et que nous en avons fait ressortir l'importance pour l'étude de la Bible.

VII. — M. A. Sayce ne néglige aucune des occasions que lui offrent ses trouvailles dans le domaine de l'histoire de l'Orient, pour faire ressortir la valeur historique de la

Bible. Il a même écrit tout un volume — nous en avons parlé au temps de sa publication — dans lequel il étudie les saintes Ecritures à la lumière des découvertes faites récemment en Orient. C'est un travail du même genre qu'il nous offre aujourd'hui : *La vie et le temps d'Isaïe, tels que nous les font connaître les monuments contemporains* (1).

Après avoir établi la chronologie des royaumes de Juda et d'Israël, d'après les listes des éponymes assyriens — tâche autrefois impossible, — il raconte les événements, et montre les relations du royaume de Juda avec l'Egypte, l'Assyrie, la Syrie et le royaume d'Israël; enfin il nous fait connaître les partis politiques qui divisaient Jérusalem. Dans cette esquisse, qui forme le cadre où se déroulent les discours d'Isaïe, se trouve résumée la vie du prophète.

Le livre est écrit d'un style clair et élégant ; les faits sont bien présentés, et le travail est conduit sans surcharge d'érudition.

VIII. — Nous avons déjà parlé aux lecteurs de l'*Université catholique* de l'édition qne publie M. H. Barclay Swete du texte grec des Septante. Le deuxième volume est en préparation. En attendant qu'il soit terminé on nous offre un tirage à part des Psaumes (2). L'éditeur a raison de croire qu'on sera heureux de posséder ce livre de l'Ancien Testament, le plus fréquemment lu et médité, dans un format commode et élégant. L'impression est excellente, très nette, quoique les caractères soient un peu petits.

Le texte a été fourni en très grande partie par le codex Vaticanus; pour les parties qui manquent (Ps. CV, 27 — CXXVIII, 6), on s'est servi du Sinaïticus. En notes sont citées les variantes des manuscrits les plus importants et les plus anciens : l'Alexandrinus, les psautiers de Vérone et de

(1) *The life and times of Isaiah*, as illustrated by contemporary monuments, by A. H. SAYCE, in-12, 96 pp. Londres, The religious Tract Society, 1889.

(2) *The Psalms* in Greek, according to the Septuagint, by BARCLAY SWETE — in-12, XVI, 210 pp. Cambridge, University Press, 1889.

Zurich et les fragments de papyrus conservés au British Museum.

Les psaumes sont numérotés à double, quand la numération n'est pas la même dans le grec que dans l'hébreu. On a suivi la stichométrie, employée dans les manuscrits, en ayant soin de faire ressortir le parallélisme des membres de phrase par un recul à droite des lignes dépendantes d'une précédente.

Il serait difficile de donner plus de soin à une édition critique, et nous attendons avec impatience la publication du volume qui doit terminer le beau travail de M. Barclay Swete sur les Septante.

IX. — La vie et les œuvres du prophète Jérémie continuent à attirer l'attention des historiens et des philologues. Nous avions eu ces années dernières les travaux de MM. Driver, Smith, Orelli, Harper, Schwally sur le texte, voici maintenant que le chanoine anglican Cheyne publie une suite de sermons qu'il a prêchés sur Jérémie et son temps (1). Notre intention n'est pas de suivre l'auteur sur ce terrain bien connu; il n'a rien de nouveau à nous apprendre qui mérite d'être retenu. La seule réflexion que nous voulons faire au sujet de ce travail, c'est que, s'il l'a lu, M. Ernest Havet a dû être bien étonné de rencontrer des hébraïsants, tels que M. Cheyne, croire non seulement à la réalité historique de Jérémie, mais encore consacrer leurs veilles à établir que la vie du prophète s'encadre exactement dans les événements de son temps.

Ce n'est pas à dire cependant que nous approuvions sans réserve l'œuvre de M. Cheyne ; il est au contraire plus d'une affirmation que nous contesterions. Nous avouerons même que l'ensemble ne nous a pas satisfait. A ces sermons, éloquents sans doute, d'un style brillant et imagé, où les considérations mystiques se mêlent aux remarques

(1) *Jeremiah;* his life and times, by T. K. CHEYNE, in-12, XI, 205 pp. Londres, James Nisbet, 1888.

critiques, nous préférerions une étude approfondie sur la vie et les prophéties de Jérémie.

Venons-en donc de suite à des travaux qui sont peut-être moins brillants, mais qui sont à coup sûr plus solides, et même pour nous plus intéressants.

On sait que les deux textes que nous possédons des prophéties de Jérémie sont extrêmement différents. Le texte grec est d'un huitième plus court que l'hébreu massoréthique. On a compté qu'il y avait 2700 mots hébreux qui n'y étaient pas représentés. Disons de suite que, vu la différence des deux langues, il est bien difficile de faire un compte exact : de plus les mots supprimés ne sont pas ordinairement nécessaires au sens de la phrase ; ils la complètent plutôt qu'ils ne la changent. Une omission plus considérable est celle de deux péricopes (XXXIII, 14-26 ; XXXIX, 4-13). En outre les prophéties contre les nations étrangères, renvoyées à la fin dans le texte hébreu, sont placées dans le grec après le chapitre XXV, 13, et rangées dans un ordre différent. On pourrait signaler encore des variantes d'expressions ou de tournures. Enfin, quelquefois, mais beaucoup plus rarement, la version des Septante ajoute des mots ou des membres de phrase.

Et ces divergences entre les deux textes ne sont pas récentes ; elles existaient déjà au temps d'Origène et de saint Jérôme. Deux questions se posent donc à l'occasion des prophéties de Jérémie. D'où proviennent ces différences et quel est le texte qu'on doit préférer ? C'est ce que recherche M. Workmann dans son livre : *The text of Jeremiah* (1).

Après quelques observations préliminaires sur l'état du texte massoréthique et sur celui des Septante, il étudie leurs rapports, signale toutes les variantes qui existent entre eux par omissions, additions, transpositions, altéra-

(1) *The text of Jeremiah*, or, a critical investigation of the Greek and Hebrew, with the variations in the LXX retranslated into the original and explained, by G. COULSON WORKMAN, in-8, XLIV, 398 pp. Edinburgh, T. and T. Clark, 1889.



tions, substitutions de mots ou de phrases, et en recherche l'origine; il essaye ensuite d'établir la valeur de la traduction grecque et sa prééminence sur l'hébreu, puis il précise le résultat de ses recherches. Essayons de résumer ces derniers chapitres.

On a expliqué de diverses manières les variantes entre les deux textes. On a prétendu que le prophète lui-même avait donné deux éditions différentes de ses œuvres; c'est là un point de vue extrême, qui a trouvé peu de partisans. Quelques critiques attribuent les divergences au mauvais état dans lequel se trouve la version alexandrine, aux nombreuses interpolations qu'elle a subies ou à la négligence des copistes ; d'autres à l'ignorance des traducteurs, ou aux libertés qu'ils ont prises avec le texte hébreu ; d'autres enfin supposent qu'il y a eu deux recensions du texte, l'une palestinienne et l'autre alexandrine.

M. Workman reconnaît que l'on peut expliquer beaucoup de variantes par la négligence des copistes ou par l'état primitif du texte hébreu, dont les mots n'étaient ni séparés ni accentués, mais il ne croit pas qu'on puisse les justifier toutes de cette façon; il faut supposer que les traducteurs alexandrins n'ont pas travaillé sur un texte hébreu conforme au nôtre. Il croirait même que l'édition égyptienne serait celle qui aurait été approuvée par Jérémie, tandis que le texte massoréthique ne serait qu'une recension altérée par des gloses ou des interpolations. Pour établir son opinion, il fait une charge à fond contre le texte hébreu de tout l'Ancien Testament. Il rappelle les reproches dont l'ont accablé quelques Pères de l'Eglise, et plus récemment des théologiens ou des critiques. Il accuse les Juifs d'avoir soumis le texte des Saintes Ecritures à des remaniements successifs et de l'avoir altéré. Si le texte hébreu nous est actuellement offert sans variantes, c'est que les massorèthes, après avoir accompli leur travail, ont soigneusement détruit tous les exemplaires qui n'étaient pas conformes à leur type. Le texte hébreu que nous possédons ne représente qu'une recension du xe siècle après Jésus-Christ, tandis que celui des Septante nous en trans-

met une qui remonte au IIIe siècle avant Jésus-Christ. L'auteur oublie que, déjà au IIIe siècle, Origène signalait des variantes, et que saint Jérôme possédait notre texte hébreu actuel, puisque la Vulgate lui est substantiellement conforme.

M. Workman fait ensuite le plus grand éloge de la version des Septante. Les traducteurs ont rendu l'hébreu aussi fidèlement que le permettait le génie de la langue grecque. Tous les critiques sont loin d'être, sur ce point, de l'avis du professeur américain, et la majorité, au contraire, se plaint de l'ignorance ou de la négligence des traducteurs alexandrins.

M. Workman conclut que la version des Septante est le texte original, et qu'elle peut servir de base pour une reconstruction de ce texte. Et M. Workman essaie ce travail, en traduisant en hébreu les passages grecs différents du texte reçu.

Nous reconnaissons la somme de travail patient et de science que suppose l'œuvre de M. Workman ; mais, à notre avis, il a attribué à la version des Septante une valeur exagérée et lui a donné une importance critique à laquelle elle ne peut prétendre dans l'état où elle se trouve actuellement.

La question a été résolue d'une manière plus scientifique par le Père Knabenbauer dans son Commentaire sur Jérémie (1). Le savant jésuite avait d'abord sur M. Workman un grand avantage. Celui-ci s'en rapporte, pour le texte grec, exclusivement au codex Vaticanus, tel qu'il a été édité par Tischendorf. Le Père Knabenbauer, au contraire, se sert des principaux manuscrits grecs Vaticanus, Sinaïticus, Alexandrinus, sans négliger les ressources que peuvent lui offrir les versions dérivées des Septante, telles que la Syro-Hexaplaris, la Vetus Italica. A la suite du Père Cornely et après une minutieuse comparaison des deux

(1) Commentarius in Jeremiam prophetam, auctore Josepho Knabenbauer, S. J. (Cursus Scripturæ sacræ), in-8°, VI, 613 pp. — Paris, Lethielleux, 1889.

textes, il conclut que ni l'hébreu ni le grec ne sont absolument purs de toute altération, et qu'en plusieurs passages le grec doit être préféré à l'hébreu. Toutefois, comme dans la version des Septante il y a des omissions et des corrections faites de parti pris, on ne peut la prendre pour guide, et l'on doit en général s'en tenir à l'hébreu. Enfin, le traducteur a suivi avec tant de servilité et d'ineptie le texte dont il s'est servi, qu'on ne peut croire qu'il ait eu sous les yeux le texte massoréthique, mais qu'on doit présumer qu'il a traduit un texte où déjà se trouvaient les variantes que nous signalons maintenant. Donc ni l'un ni l'autre texte ne représente exactement l'œuvre du prophète ; il y a lieu d'examiner chaque variante à part, et, pour choisir, il faudra tenir compte et du génie de la langue hébraïque et de l'ensemble du passage. C'est ce qu'a fait le Père Knabenbauer dans tout le cours de son commentaire ; il relève toutes les variantes, les discute et fixe le texte qui doit être retenu. Ce travail, fait sans parti pris, est excellent, et témoigne de la profonde connaissance que l'auteur possède des deux langues.

Nous voudrions pouvoir louer, comme il le mérite, ce nouveau commentaire des prophéties de Jérémie. L'auteur, bien au courant des travaux antérieurs, a su fondre dans son travail les interprétations des Pères de l'Eglise et des théologiens et les solutions des critiques modernes. Une attention spéciale est donnée à la réfutation des objections même les plus récentes. Signalons en particulier celles que l'on tire de quelques passages de Jérémie contre l'ancienneté de la loi mosaïque, et le reproche que l'on fait au prophète d'avoir emprunté à Isaïe certaines parties de son œuvre. On sait que Jérémie n'est pas un écrivain de tout point original, et qu'il imite quelquefois le style de ses prédécesseurs. Il nous est impossible de suivre le Père Knabenbauer à travers tout son ouvrage ; mentionnons seulement comme particulièrement remarquable l'explication des prophéties messianiques. (Ch. XXXI, XXXII et XXXIII.)

Ce nouveau volume du *Cursus Scripturæ Sacræ* est digne des précédents. Si nous en jugeons par les travaux déjà pu-

bliés, ce Cours, qui doit étudier la Sainte Ecriture sous tous ses aspects, formera un véritable monument et par le nombre des volumes — on promet cinquante-sept volumes — et par l'excellence des contributions. Nous souhaitons seulement qu'il avance un peu plus rapidement (1).

X. — L'ouvrage que vient de publier M. le chanoine Augusto Berta reproduit des leçons professées à la Faculté pontificale de Théologie de Turin. Le sujet est traité méthodiquement (2). Après avoir dit que son but était de défendre les Evangiles contre leurs détracteurs, tant anciens que modernes, gnostiques, mythicistes, naturalistes, l'auteur étudie la nature des écrits évangéliques. Il en établit l'authenticité par les arguments internes et externes, l'intégrité, la véracité. Les témoignages profanes corroborent ces preuves. Enfin il termine par l'examen de la divinité objective et formelle des Evangiles.

Dans quelques appendices insérés dans le cours de l'ouvrage il traite du protévangile, de la généalogie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa naissance et des circonstances qui l'accompagnèrent, de la tentation de Jésus par le démon. Il rejette l'hypothèse d'un évangile primitif, d'où seraient dérivés les synoptiques; la tradition orale suffit pour expliquer l'accord des trois premiers évangiles.

Après chaque proposition le chanoine Berta répond aux objections faites contre la thèse. C'est la partie la plus neuve et la plus intéressante. L'auteur est bien au courant de la littérature biblique; on désirerait cependant que certains textes ne fussent cités que sous toutes réserves. On ne peut en particulier produire, comme témoignage de la connaissance qu'ont eue les auteurs profanes de N.-S. Jésus-Christ, le texte de Josèphe (Antiq. judaïques, XVIII, 3), sans dire quelques mots à propos des doutes émis sur son authenti-

(1) Le commentaire sur le prophète Ezéchiel vient de paraitre; nous en parlerons bientôt.

(2) *I quattro Evangelii.* Lezioni del Can. AUGUSTO BERTA, doctore aggregato; in-8°, 238 pp. Torino, G. Speirani e Figli, 1889.

cité. Quand bien même l'évidence externe est en sa faveur, il est trop en opposition avec l'ensemble de l'ouvrage pour être accepté sans défiance.

XI. — Notre siècle a vu se transformer l'histoire ancienne de l'Orient; toutes ses parties en ont été renouvelées, et chaque jour apporte encore son contingent de découvertes monumentales et épigraphiques, faites en Egypte, en Assyrie, en Chaldée, en Perse et en Susiane. A dire vrai, l'histoire des peuples orientaux est encore une science en mouvement. Certains points cependant sont fixés, et c'est, appuyé sur ces données certaines, que M. Vigouroux a pu dans son livre : *La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Egypte et en Assyrie,* établir la véracité absolue des écrits bibliques, en faisant ressortir leur parfait accord avec les notions nouvelles que les savants extraient des documents récemment offerts à la science. Il a pu, en utilisant les renseignements qu'ils fournissaient, éclairer dans l'Ancien Testament les parties encore obscures, expliquer certaines allusions, et révéler même des faits restés ignorés.

Ce qu'il a fait avec tant de succès pour l'Ancien Testament, il l'entreprend aujourd'hui pour le Nouveau (1). Il n'a pas, il est vrai, recueilli pour ce travail une aussi abondante moisson de renseignements; l'histoire de ces temps, avoisinant le Christianisme, nous était trop connue par les écrivains grecs et latins. Cependant, grâce à la philologie comparée, à l'épigraphie et à la numismatique, il a su fortifier l'autorité historique du Nouveau Testament, et éclaircir un certain nombre de questions.

Dans le premier livre M. Vigouroux prouve l'authenticité des livres du Nouveau Testament par une étude comparée de la langue, dans laquelle ils ont été écrits, et de la langue maternelle de leurs auteurs. Notre-Seigneur et ses Apôtres

(1) *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, par l'abbé F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice, in-12, 438 pp. Paris, Berche et Tralin, 1890.

parlaient un dialecte araméen. Tous les livres du Nouveau Testament, à l'exception probablement de l'Evangile de saint Matthieu, et peut-être de l'épître aux Hébreux, ont été écrits en grec. Par l'étude philologique du texte, M. Vigouroux établit que, si les auteurs écrivaient en grec, en réalité ils pensaient en hébreu. A chaque instant et dans tous les détails se trahissent leur nationalité d'origine et la langue qui leur était la plus familière.

Le livre second est consacré aux Evangiles. L'épigraphie permet de justifier saint Luc du reproche d'erreur à propos du recensement de Quirinius et de Lysanias, tétrarque d'Abilène. Nos lecteurs n'ont pas oublié ce travail qui a paru ici même. Citons encore les chapitres sur les Synagogues au temps de Jésus-Christ, sur le parfum de Marie-Madeleine, et sur la Passion au point de vue archéologique.

Le livre troisième étudie en détail les Actes des Apôtres, ou plutôt les voyages de saint Paul et son séjour en Cypre, à Philippes, à Thessalonique, à Athènes et à Ephèse. A l'aide des découvertes épigraphiques, on peut contrôler page par page et presque ligne par ligne le récit de l'historien sacré. On constate que saint Luc nous a conservé des détails historiques, qui, restés ignorés, lui étaient reprochés comme des erreurs. Seul il avait raison contre tous ses contradicteurs. « Il nous renseigne sur tout avec une justesse et une précision qu'on ne peut jamais prendre en défaut. Il insère accidentellement et sans aucun artifice dans le tissu des faits, des détails minutieux qu'un faussaire aurait évités avec soin et que la tradition orale n'aurait pas exactement conservés. L'île de Cypre est une province *proconsulaire* au moment où saint Paul la traverse. La ville de Philippes est une colonie *romaine*. Les premiers magistrats de Thessalonique s'appellent *politarques*, titre inusité en dehors de la Macédoine, non mentionné par les anciens, mais attesté aujourd'hui par les inscriptions locales des premiers siècles. Ephèse vit, pour ainsi dire, du temple de Diane et de la statue de la déesse, dont elle est la *néocore;* les *Asiarques* président à ses jeux et à ses fêtes, les *proconsuls* y représentent le pouvoir romain et y tien-

nent des *assises judiciaires ;* le peuple y a des assemblées régulières ; le *grammate* est à la tête de son administration intérieure. Une stèle grecque défend aux païens, à Jérusalem, sous peine de mort, de pénétrer dans l'enceinte du temple réservé aux enfants d'Israël. Voilà ce que nous disent les Actes et ce que nous disent aussi les monuments épigraphiques qui semblent ne reparaître, après de longs siècles, à la lumière du jour, que pour rendre témoignage à la véracité de nos Livres Saints. » Les marins ont de leur côté fait ressortir l'exactitude des renseignements que les Actes des Apôtres nous donnent sur le voyage de saint Paul de Césarée de Palestine à Rome. Pour ce dernier chapitre, M. Vigouroux a utilisé l'article de M. Trève, publié dans *la Controverse* (mai et juin 1887), *Une traversée de Césarée de Palestine à Putéoles, au temps de saint Paul.* Nous retrouvons encore le Nouveau Testament dans les catacombes. Les peintures qu'on y a découvertes retracent les scènes que nous racontent les Evangiles. Trente-trois gravures d'après les monuments illustrent le texte et aident à l'intelligence de la démonstration.

M. Vigouroux a déployé dans ce nouveau travail les mêmes qualités de précision et d'exactitude que nous avions signalées dans ses précédents ouvrages. Il est, comme auparavant, bien informé, absolument au courant des dernières publications faites soit en France, soit à l'étranger. Le critique le plus exigeant aurait de la peine à le trouver en défaut.

XII. — L'épître aux Hébreux est parmi toutes celles du Nouveau Testament la plus parfaite par l'unité et la régulière disposition du sujet traité, et par la beauté de la forme. C'est une homélie, où la vérité à démontrer : la supériorité de la nouvelle alliance sur l'ancienne, est prouvée d'après toutes les règles de l'art oratoire. Les arguments s'enchaînent et se répondent comme dans le discours le mieux ordonné. Tous se développent autour de ces trois points : prééminence de Jésus-Christ, auteur, médiateur et pontife de la nouvelle loi, sur les auteurs, médiateurs et prêtres de

l'ancienne. De l'aveu de tous les critiques le style de cette épître est, si on la compare aux autres écrits du Nouveau Testament, celui qui se rapproche le plus du grec classique. Aucune épître n'est aussi riche en termes grecs de la bonne époque, aucune non plus n'a employé un nombre aussi restreint de mots inconnus aux classiques. Son vocabulaire est très riche. La phrase y est développée en périodes bien rythmées, en propositions savamment agencées. Ce n'est plus l'impétueuse éloquence des autres lettres de saint Paul, mais plutôt l'œuvre d'un auteur en pleine possession de sa pensée et de son style. Cette épître a toujours appelé l'attention des savants par son contenu et par les divers problèmes théologiques et critiques qu'elle soulève.

Le docteur Brooke Foss Westcott, chanoine de Westminster, un vétéran des études scripturaires, — son premier ouvrage sur ces questions date de quarante ans — vient de consacrer à l'épître aux Hébreux un ouvrage considérable, où il a su tout à la fois accumuler les matériaux et les mettre en œuvre (1). Ce qui distingue ce travail, et en fait le mérite et surtout l'utilité, c'est que l'auteur expose d'abord ses arguments, les fait valoir, conclut s'il y a lieu, puis loyalement fournit les textes favorables ou non à sa thèse. Le lecteur est guidé, mais il peut aussi, s'il le désire, se former une opinion personnelle. C'est quelquefois nécessaire.

Dans une introduction très étendue — 70 pages — le docteur Wescott établit avec soin tout ce qui a rapport au texte de l'épître, à son titre, à la langue originale, à sa destination, à la date, au style, au plan, à l'histoire et à l'auteur de la lettre. Il serait trop long de discuter toutes ces questions ; relevons quelques particularités seulement.

Pour ce qui regarde la critique du texte, l'auteur étant un homme du métier — comme le prouve son travail fait en collaboration avec le docteur Hort, *The New Testament*

(1) *The Epistle to the Hebrews :* The greek text vith notes and essays, by Brooke Foss Westcott, canon of Westminster, in-8°, LXXXIV, 504 pp. — Londres, Macmillan, 1889.

in original Greek, — il nous offre les renseignements les plus détaillés. Tout le long du commentaire il a eu soin, en outre, d'établir un apparatus critique suffisamment détaillé, de relever les variantes, et de les discuter.

Il refuse d'admettre que l'épître a été traduite de l'hébreu; tout s'y oppose, le vocabulaire, le style et la structure des phrases. L'opinion, qui soutenait autrefois cette hypothèse, s'était formée sur le seul témoignage de Clément d'Alexandrie, et il est difficile de croire qu'elle ait un fondement bien solide, puisque Origène, un contemporain, ne la mentionne pas.

L'épître a été écrite entre 64 et 67. Sur les destinataires et sur l'auteur, le chanoine Westcott n'arrive à aucune conclusion définitive. L'apôtre s'adressait à une communauté hébraïque, mais, ces Hébreux habitaient-ils Jérusalem ou Alexandrie, Jamnia ou même Rome ? La tradition est muette à ce sujet, et le document n'offre aucun argument décisif en faveur d'une hypothèse quelconque. La tradition aussi est très incertaine sur le nom de l'auteur ; depuis longtemps cependant l'Eglise catholique a admis universellement la canonicité de l'épître et l'a attribuée à saint Paul. On peut encore cependant se demander quel a été l'écrivain qui a reproduit la pensée du grand apôtre. Est-ce saint Luc, Clément Romain, Apollos ou Barnabé ? Ce dernier paraît réunir en sa faveur les meilleurs arguments. Tertullien affirme que l'épître aux Hébreux est de saint Barnabé ; il est probable que l'épître de Barnabé insérée dans la stichométrie du Codex Claromontanus n'est autre que l'épître aux Hébreux. La tradition nous avait appris que saint Barnabé avait écrit une épître ; or, puisque la science le dépossède de celle qui jusqu'à présent avait porté son nom, pourquoi n'admettrait-on pas qu'il a été l'écrivain de l'épître aux Hébreux ? Dans cette question toutefois, Origène nous paraît avoir dit le dernier mot.

Le style et la langue ne sont ni le style ni la langue de saint Paul ; mais les idées sont celles du grand apôtre. Il semble qu'on a ici l'œuvre d'un disciple qui aurait reproduit de mémoire ou au moyen de notes les renseignements

de son maître. Ce n'est pas sans raison qu'on a attribué cette épître à saint Paul, puisqu'elle exprime substantiellement sa pensée. Mais quel est celui qui a tenu la plume? Dieu seul le sait.

Après cette introduction, le chanoine Westcott aborde l'explication détaillée de l'épître. Il expose le plan général, puis les idées principales de chaque section, il fait ressortir l'enchaînement et la valeur des arguments, et enfin il étudie chaque mot en particulier, tant au point de vue grammatical qu'exégétique. Toutes les sources, qu'elles soient juives ou chrétiennes, sont mises à profit; les Pères grecs en particulier lui fournissent un riche contingent d'explications et de développements. Les commentateurs latins n'ont pas non plus été négligés. Quant aux opinions des exégètes modernes, il n'a pas essayé de les présenter en détail; il ne mentionne, en cas de doute, que celles qui lui paraissent mériter considération. De nombreuses notes additionnelles, placées à la fin de chaque chapitre, complètent le commentaire.

Dans un appendice, le docteur Westcott étudie l'usage spécial que l'épître a fait de l'Ancien Testament. Il relève vingt-neuf citations directes — douze empruntées au Pentateuque, onze aux Psaumes et quatre seulement aux Prophètes — et quarante-sept allusions — trente-trois au Pentateuque, onze aux Prophètes, deux aux Psaumes. — Le texte employé est la version des Septante : en aucun passage ne se trahit une connaissance directe du texte hébreu.

Ce travail, on le voit, n'est pas une compilation, mais une œuvre personnelle et très suggestive. Il sera permis de pas accepter toutes les idées de l'auteur; quelquefois même elles sont en opposition avec les enseignements de l'exégèse catholique, mais on devra reconnaître que les questions ont été traitées avec soin, et qu'aucun effort n'a été épargné pour les élucider.

XIII. — Celui qui chercherait dans le nouvel ouvrage (1) du major Conder un exposé détaillé de la géographie palestinienne serait déçu. Ce volume fait partie d'une collection *The Worlds's great Explorers*, dont le but est de faire connaître les diverses contrées du globe, non par une description méthodique du pays, mais par l'histoire des découvertes et des explorations qui y ont été faites. Le major Conder n'a certainement pas découvert la Palestine, mais en sa qualité de chef de l'expédition envoyée par le *Palestine Exploration Fund*, il a dressé le levé topographique de la plus grande partie du pays, et il est de nos jours un de ceux qui le connaissent le mieux ; il était donc bien qualifié pour écrire l'histoire de la triangulation de la Palestine, décrire les régions principales de la contrée et parler des habitants.

Après avoir résumé rapidement les travaux antérieurs aux siens, l'auteur nous explique comment on s'y prenait pour faire les levés topographiques, les difficultés qu'on rencontrait, puis il fait passer sous nos yeux dans leurs aspects divers, décrivant le paysage et les monuments, Jérusalem, le désert de Juda, les plaines de Jéricho, de Gaza, de Saron, d'Esdrelon, la Samarie, la Galilée, la Syrie septentrionale, les pays de Moab et de Gilead. A la description des ruines, il mélange, pour animer un peu le tableau, le récit de quelques aventures. Il propose aussi de nouvelles identifications de lieux, avance des théories et essaye de nous faire connaître les mœurs, les coutumes, l'état d'esprit des diverses populations qu'il a eu l'occasion de visiter. Il fait à leur sujet une réflexion que l'on ne devrait jamais oublier. L'Oriental n'est pas homme à se livrer au premier venu ; s'il répond aux questions que lui adresse un étranger, il ment. Si l'on veut pénétrer ses vrais sentiments, savoir ce qu'il pense, obtenir de lui des renseignements véridiques, il faut l'avoir fréquenté longtemps et les obtenir sans en avoir l'air.

Il serait très intéressant de discuter ce que pense M. Con-

(1) *Palestine*, by major C.-R. CONDER, in-12, VIII, 270 p. Londres, George Philip, 1889.

der des populations de la Palestine et de la Syrie septentrionale. A dire vrai on ne voit pas très clairement à quelle race il les rattache. En tous cas elles sont fort mélangées, et elles pourraient bien dans leur tréfonds n'être que l'ancienne population chananéenne et surtout héthéenne ou hittite. Et à propos des Hittites, l'auteur ne nous fait grâce d'aucune de ses théories à leur sujet. Il a trouvé la clef de leur écriture, c'était un peuple de race mongolique, c'est à eux qu'il faut attribuer les dolmens et les cromlechs, si nombreux dans le pays de Moab.

Un dernier chapitre très intéressant résume les résultats les plus importants des explorations entreprises au nom du *Palestine Exploration Fund*. Le major Conder passe en revue tout ce que doivent à cette société la géologie, la géographie, les sciences naturelles, l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire d'Israël, celle de la conquête arabe et des croisades. Nous trouvons beaucoup à glaner dans la partie qui s'occupe de l'histoire biblique. Nous constatons une fois de plus à quel degré d'exactitude les écrivains sacrés sont arrivés au point de vue historique, géographique et ethnographique. L'auteur propose d'envoyer certains critiques et philologues hébraïsants, trop sceptiques, passer quelques années en Palestine pour y vivre de la vie du pays, s'y pénétrer de l'atmosphère ambiante. Ils retrouveront à chaque pas les paysages de la Bible, ils y verront encore en actes les récits sacrés, et il est probable que leurs théories en seront profondément modifiées.

Ce n'est pas à dire cependant qu'il suffise d'avoir même triangulé toute la Palestine pour devenir compétent dans toutes les questions bibliques, et il est plus d'une hypothèse du major Conder que nous ne recevrons que sous bénéfice d'inventaire. Il ne suffit pas d'avoir vu, il faut comparer les résultats des recherches sur le terrain avec les données historiques, et surtout se garder des conclusions précipitées. En résumé, nous acceptons les résultats tangibles des travaux de l'auteur; quant à ses théories, nous attendrons qu'elles aient reçu quelques nouvelles confirmations. L'ouvrage est enrichi d'une carte générale de la

Palestine, de deux cartes physiques et de quatre cartes historiques.

Signalons en terminant deux ouvrages dont nous parlerons dans une prochaine revue : A critical and grammatical commentary on St Paul's first Epistle to the Corinthians by Ch. Ellicott, et l'Apocalypse ou l'Evangile de Jésus-Christ glorifié et l'histoire de son Eglise jusqu'à la fin des temps, par l'abbé J.-B. Duprat, 3 vol. (Vitte et Perrussel).

E. JACQUIER.



REVUE THÉOLOGIQUE

I. *Traités de l'Eglise.* Le cardinal Franzelin passe à bon droit pour le premier théologien de notre siècle. Ce n'est pas un simple vulgarisateur, qui se contente de résumer les œuvres de ses devanciers; c'est un maître qui s'ouvre lui-même des voies sûres et lumineuses. Son traité le plus estimé est celui *de la Tradition et de l'Ecriture,* exposition neuve et magistrale, où la tradition nous apparaît comme un fleuve majestueux qui prend sa source en Jésus-Christ et promène ses eaux, toujours limpides, à travers les générations des pasteurs et des membres de l'Eglise. Les thèses profondes et savantes de ce chef-d'œuvre demandaient un couronnement : elles avaient besoin d'être complétées par une étude sur la divinité et la constitution de l'Eglise. Aussi l'illustre auteur entreprit-il de composer un traité de l'Eglise. Malheureusement la mort l'a frappé avant qu'il ait mis la dernière main à cet ouvrage. Il n'a pu aborder qu'une partie des questions qui rentrent dans ce traité. L'ordre définitif de ses thèses ne paraît pas non plus avoir été arrêté dans son esprit. Les besoins de sa démonstration l'obligent d'étudier divers sujets ailleurs qu'à leur place naturelle. C'est lui-même qui le remarque et qui s'en excuse. Cette puissante intelligence n'a donc pas eu la force ou le loisir de nous donner un traité de l'Eglise, dont tous les développements s'enchaînent logiquement et dont toutes les preuves s'amènent et se complètent. Qui

tranchera d'une façon satisfaisante ce problème difficile que tant d'auteurs déjà se sont essayés à résoudre ?

Bien que ce livre posthume du regretté cardinal soit inachevé, toutes les pages ont de la valeur et du cachet. On a donc rendu un service signalé à la théologie en le donnant au public (1).

Il est formé d'une suite de thèses, comme les autres volumes de Franzelin. Ces thèses sont distribuées en quatre sections. — La première section renferme des préliminaires sur la signification du mot *Eglise*, sur les rapports de la synagogue avec l'Eglise de Jésus-Christ, et sur la distinction des divers pouvoirs qui appartiennent à cette dernière. — La seconde section est consacrée à l'institution de l'Eglise par Jésus-Christ. L'Eglise a été préparée par les prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament et par l'élection que le Sauveur a faite de ses apôtres, pour l'aider dans ses prédications en Palestine. Elle a reçu sa constitution de Notre-Seigneur : il lui a donné la forme d'une société visible dont le centre et le fondement se trouvent dans la perpétuelle primauté de saint Pierre. — La troisième section étudie les rapports de l'Eglise avec Jésus-Christ. L'Eglise, c'est le monde surnaturalisé par les enseignements, par la loi et par la grâce du Rédempteur, et cela en vertu des mérites de son sang précieux. L'Eglise est l'épouse de l'Homme-Dieu. Elle est son corps mystique, corps qu'il vivifie, par lequel il enseigne, règne et sanctifie, dans lequel il réalise le complet accomplissement de son œuvre rédemptrice. L'Eglise est, ici-bas et dans l'éternité, l'image vivante du Verbe incarné. Tout, dans l'Eglise militante et dans l'Eglise triomphante, tend à la glorification du Sauveur : c'est la raison de l'unité de l'Eglise de la terre et de l'Eglise du ciel. Cette troisième section forme un véritable poème qui met admirablement en lumière la di-

(1) JOANNIS BAPT. FRANZELIN e societate Jesu, S. R. E. presb. cardinalis, olim in coll. rom. s. theol. professoris, *Theses de Ecclesia Christi*, opus posthumum, brevi præmisso de ejusdem vita commentario. 1 vol. in-8° de XXXI, 468 p. Romæ, ex typographia polyglotta S. C. de Propaganda Fide. 1887.

vine doctrine de saint Paul et des premiers pères sur l'union intime de l'Homme-Dieu et de l'humanité régénérée. — La quatrième section est à peine ébauchée. L'auteur voulait y exposer les diverses propriétés de l'Eglise : il n'a parlé que de sa visibilité et de ses membres.

Nous ne pouvons relever tous les points qui mériteraient d'attirer notre attention dans cet important ouvrage. Signalons-en seulement quelques-uns.

On a souvent enseigné l'infaillibilité personnelle du grand prêtre des Juifs. Le cardinal Franzelin se refuse à l'admettre. Sa principale raison, c'est que les successeurs d'Aaron ont trompé le peuple choisi sur une question capitale de doctrine, en condamnant Jésus-Christ comme un imposteur. Selon lui, la Synagogue, prise dans son ensemble, était infaillible; mais l'enseignement du sacerdoce judaïque ne suffisait pas pour garantir cette infaillibilité : c'était surtout par le ministère de ses prophètes que Dieu gardait la vérité au sein de son peuple. La plupart des exégètes contemporains attribuaient déjà l'infaillibilité de la Synagogue aux enseignements des prophètes; le cardinal Franzelin apporte à cette opinion l'appoint de son autorité théologique.

On remarquera aussi ce qu'il dit, à la page 193, du décret du concile de Florence, touchant la plénitude de la primauté du Pontife romain. Les Gallicans traduisaient ce décret de façon à en restreindre la portée conformément à leur erreur. Leur traduction est inconciliable avec le texte latin, signé par le pape et par les évêques d'Occident ; mais elle pouvait s'accorder avec le texte grec, tel qu'il est publié dans nos diverses éditions des Conciles. Franzelin avait l'habitude de remonter aux sources, et il ne craignait pas de recourir aux manuscrits. Il a eu l'idée d'aller déterrer la pièce grecque originale qui a été signée, à Florence, par l'empereur Paléologue et les Pères qui l'accompagnaient. Il a constaté que la leçon imprimée dans toutes nos éditions est fautive. Il rétablit le texte grec véritable. Ce texte est la traduction littérale du texte latin, et il est impossible de l'interpréter à la façon des Gallicans. Tous les Pères du

Concile de Florence ont donc professé la plénitude de la primauté pontificale, et déclaré que cette foi était conforme aux décrets des conciles œcuméniques et aux saints canons.

Mais le point qui nous semble le plus digne d'attention dans le traité du savant cardinal, c'est la thèse cinquième. Il y enseigne que l'Eglise possède trois pouvoirs bien distincts : 1° le pouvoir d'ordre ou le ***ministerium ;*** 2° le pouvoir de gouverner ou pouvoir de juridiction, au sens strict de ce mot, autrement dit l'***imperium ;*** enfin, 3° le pouvoir d'enseigner ou ***magisterium.***

Quelques explications ne seront peut-être pas inutiles pour montrer la portée de cette thèse. On distinguait depuis longtemps dans l'Ecole le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction, sous lequel on rangeait le droit de commander et celui d'enseigner. Le docteur Phillips (*du Droit ecclésiastique*, § 32, 36, 76, 77) et quelques autres canonistes attaquèrent cette distinction. Ils prétendirent que le pouvoir d'enseigner dérive du pouvoir d'ordre et qu'il est indépendant du pouvoir de juridiction. Cette nouvelle opinion faisait rétrograder la théologie de six siècles, en sacrifiant les développements que nous devons à saint Thomas d'Aquin et aux scolastiques ; elle méconnaissait les différences profondes qui séparent l'ordre et la juridiction ; elle ne tenait aucun compte des liens étroits qui ont toujours réuni dans les mêmes mains l'enseignement de la doctrine et le gouvernement de l'Eglise. Aussi fut-elle combattue par les plus célèbres professeurs du Collège Romain, par Tarquini (*Jus ecclesiasticum*, l. I, n. 4), par le P. Palmieri (*de Romano Pontifice*, *Prolegomena*, § xx), par le cardinal Mazzella (*de Ecclesia*, n. 754-757). Mais ces doctes théologiens ne se contentèrent pas de montrer que le magistère ne dérive point de l'ordre ; ils soutinrent en outre que la distinction en un triple pouvoir était nouvelle et que le pouvoir d'enseigner n'est dans l'Eglise qu'une annexe et une conséquence du pouvoir de commander. « Quand l'enseignement des pasteurs s'impose à notre assentiment, disaient-ils, c'est en vertu de l'autorité qu'ils ont reçue de Dieu pour nous

commander, c'est-à-dire en vertu de leur juridiction. Pourquoi regarderait-on le *magistère* comme une troisième espèce de pouvoir ? Si c'est une simple faculté d'enseigner, sans autorité qui s'y joigne, il ne mérite pas le nom de pouvoir. Si, au contraire, on attache au *magistère* le droit d'obliger les fidèles à un assentiment de foi, le *magistère* n'est autre chose que l'exercice de la juridiction. »

Le cardinal Franzelin n'adopte ni l'une ni l'autre de ces deux opinions extrêmes. Il maintient contre le docteur Phillips que le pouvoir d'enseigner ne dérive pas de l'ordre. Il soutient en même temps contre ses confrères du Collège Romain que ce pouvoir ne dérive pas non plus de la juridiction, entendue au sens strict, bien que la juridiction l'accompagne toujours. Selon lui, le *ministerium*, le *magisterium* et l'*imperium* sont trois pouvoirs unis en fait, mais indépendants dans leur essence, et irréductibles l'un à l'autre. La raison qui nous oblige d'adhérer aux définitions de l'Eglise, ce n'est pas le commandement des pasteurs qui enseignent, c'est leur infaillibilité qui nous est garantie par les promesses de Dieu. Comment expliquer autrement ce fait que les enseignements de l'Eglise s'imposent à tous les hommes, tandis que ses lois n'obligent que les chrétiens ?

Le savant cardinal établit aussi que sa doctrine n'est ni nouvelle ni suspecte, attendu qu'elle a été enseignée par Suarez et Stapleton, et qu'elle a été suivie par le Concile du Vatican dans la constitution *Pastor Æternus.* Il sera difficile de démolir cette solide argumentation, et la thèse cinquième du traité posthume de Franzelin semble appelée à exercer une influence considérable dans le monde théologique.

M. Anouilh, ancien professeur de théologie et vicaire général de Pamiers, vient de publier son cours sur *l'Eglise* (1). C'est un canevas sobre, précis, clair et exact,

(1) *Tractatus de Vera Ecclesia Christi* juxta constitutiones dogmaticas concilii œcumenici Vaticani, anctore Petro ANOUILH, olim professore theologiæ ; 1 vol. in-18 de 155 p. Appamiis, Galy ; 1889.

qui met sous les yeux des élèves l'essentiel de la doctrine et qui ouvre un large champ aux explications du maître. Il serait désirable qu'une feuille d'*errata* fût ajoutée au volume. Le docte auteur a bien voulu nous signaler lui-même (p. 135) une faute d'impression considérable, par suite de laquelle la doctrine du premier article de la déclaration de 1682 se trouve rangée parmi les opinions libres.

Nous avons rendu compte dans notre *Revue théologique* de septembre 89 (p. 131) de la première partie de la *Théologie fondamentale* du professeur Hettinger (1). La seconde partie de cet ouvrage est un traité de l'Eglise. Elle se recommande, comme la première, par une sûreté de doctrine à toute épreuve et par une érudition qui épuise les sujets. Nous ne croyons pas qu'on puisse trouver ailleurs autant de renseignements sur l'histoire et la bibliographie de chaque question. Tous les chapitres seront lus avec fruit; mais la constitution de l'Eglise en société visible et surnaturelle et la primauté du souverain Pontife ont été étudiées plus à fond encore que les autres parties.

Le plan de ce traité a de la parenté avec celui que le cardinal Franzelin a adopté pour ses ouvrages sur *l'Eglise* et sur *la Tradition et l'Ecriture*. M. le professeur Hettinger se pose trois questions : 1° quelle est la véritable Eglise de Jésus-Christ? 2° quelle est la règle de notre foi ? 3° quels sont les rapports de la foi et de la raison ? et il y répond dans autant de livres. Le premier livre ne se renferme pas dans la démonstration de la divinité de l'Église, il étudie encore la hiérarchie ecclésiastique et la primauté du Pontife romain. Le second livre a pour objet la règle de la foi. En voici les principales thèses : La règle immédiate de notre

(1) *Lehrbuch der Fundamental-Theologie oder Apologetik*, von Franz HETTINGER, der Philosophie und Theologie Doctor, der letztern Professor an der Hochschule zu Wurzburg. 2te vermehrte, und verbesserte Auflage. 1 vol. in-8° de XV, 926 p. Fribourg en Brisgau, Herder, 1888. Nous avons appris la mort du savant Apologiste au moment où nous venions d'envoyer cet article à l'imprimeur. C'est une perte sensible pour la théologie.

foi, suivant le plan de la Providence, c'est l'Eglise. Les règles médiates sont l'Ecriture sainte et la Tradition que l'Eglise garde et interprète. Les organes de l'enseignement infaillible de l'Eglise sont le Pontife romain et le Concile œcuménique. (On voudrait ici une place pour l'Eglise dispersée.) L'objet de cet enseignement, ce sont les vérités révélées et celles qui sont nécessaires à l'Église pour exposer, expliquer et défendre les vérités révélées. Le troisième livre est partagé en trois sections où l'auteur étudie successivement la raison, la foi et les rapports de la foi avec la raison. Ce cadre, on le voit, ne manque pas d'ampleur.

(*A suivre*). VACANT.



REVUE DES QUESTIONS SOCIALES

I. Les rescrits de l'empereur Guillaume. — II. Les élections allemandes. — III. La question juive.

I. L'événement *social* de l'heure présente, est l'initiative prise par l'empereur Guillaume II dans la question ouvrière. Il est inutile de s'attarder à rechercher les motifs secrets qui ont pu inspirer l'acte du jeune souverain. Nous aimons à croire, avec la *Civiltà cattolica,* qu'il a voulu, avant tout, faire acte de justice et de sagesse : de justice, car le devoir de l'autorité est, à coup sûr, de prendre un soin tout particulier des faibles, des désarmés, de ceux pour qui la vie est plus sévère, et qui peuvent plus facilement être opprimés par la richesse puissante et égoïste ; de sagesse, la faim est mauvaise conseillère, *malesuada fames,* les ouvriers réduits à la misère avaient, surtout en Allemagne, ouvert leurs cœurs aux perfides insinuations du socialisme démocratique. Des lois sévères avaient été promulguées et énergiquement appliquées ; l'audace et le nombre des socialistes n'avaient fait que croître. Il fallait donc changer de système. « Il ne faut pas, dit très bien le P. Liberatore, regarder comme faux à *priori* et injuste, tout ce qui est dit et proposé par les socialistes. Tout système faux, pour s'ouvrir la voie, a besoin de s'appuyer sur quelque vérité qui lui permet de faire illusion aux imprudents. L'erreur pure ne trouverait pas accès dans l'esprit humain, le meilleur moyen de vaincre l'erreur consiste à lui arracher des mains ses pro-

pres armes. » C'est ce que l'empereur allemand a essayé de faire par ses rescrits. On en connaît l'objet. Le premier, adressé à M. de Bismarck, propose une conférence internationale où seraient invités les gouvernements étrangers, afin de prendre des mesures en vue de l'amélioration du sort des ouvriers, sans que l'industrie nationale des divers pays ait à en souffrir. Dans le second rescrit, adressé au ministre du commerce et de l'industrie, et au ministre des travaux publics, l'empereur esquisse tout un programme de législation ouvrière pour ses Etats. L'empereur a ensuite complété sa pensée dans le discours qu'il a adressé au conseil d'Etat. Il n'est pas inutile de faire ici deux remarques: dans l'un et dans l'autre de ces rescrits, Guillaume II n'a rien innové, et il n'est qu'un disciple, lui, l'empereur protestant, des meilleurs catholiques d'Europe et du Pape lui-même. Les indications du rescrit au ministre du commerce coïncident, à peu de chose près, avec le programme du centre allemand sur ces questions. Or ce programme est conforme, pour l'ensemble, à celui des cercles catholiques d'ouvriers en France. Il y a dans cette coïncidence quelque chose d'assez gênant, à certain point de vue, surtout pour l'œuvre des cercles. Mais comme l'écrivait très justement, il y a quelques jours, M. Pierre Veuillot: « Est-ce une raison, pour le centre et pour l'œuvre des cercles, d'abandonner ou de défendre avec moins d'ardeur des idées qu'ils ont mûries, qu'ils savaient justes, qu'ils ont proclamées leurs depuis longtemps, et dont ils jugent nécessaire la mise en pratique? Qui oserait le soutenir? Le centre et les cercles ont un droit incontestable de primauté. Ils ont reçu de très hauts encouragements. Ils continueront leur œuvre, les cercles en France, le centre en Allemagne. »

L'idée du rescrit au prince de Bismarck n'est point davantage une découverte de l'empereur Guillaume. L'on se rappelle qu'en 1879, les grands industriels du Nord déclaraient que, volontiers, ils accepteraient la limitation des heures de travail, si cette réforme était précédée d'une législation internationale relative à ce point. L'idée d'une conférence internationale du travail fut, remarque la

Civiltà, émise et discutée au sein de l'*Union catholique des études sociales et économiques*, à Fribourg. L'un de ses membres, M. Decurtins, en fit la proposition au Parlement suisse, qui l'accueillit favorablement, et invita tous les gouvernements à une conférence qui devait se tenir à Berne. A ce sujet, M. Decurtins reçut de Mgr Dominique Jacobini, secrétaire de la Propagande, une lettre de félicitation et d'encouragement, écrite au nom du Souverain Pontife. On y lit les paroles suivantes : « Le Saint-Père a tout d'abord loué votre projet, qu'aucun autre ne peut surpasser en noblesse et en sainteté. Car, protéger l'âge de l'enfance, afin que ses forces ne soient pas consumées avant le temps par des fatigues prématurées, et que son innocence ne soit pas mise en péril ; rendre les mères de famille à leur ménage et à leur fonction, et empêcher qu'attachées à des ateliers, elles ne se détournent de leur tâche naturelle ; étendre la protection même sur les ouvriers dans l'âge viril, pour que leur travail journalier ne se prolonge pas au delà des heures raisonnables ; enfin, garantir par la loi civile, le repos des jours de fêtes et dont la sanctification est prescrite par Dieu lui-même ; ce sont là tout autant de choses qui, d'une part, sont déjà inculquées par la religion chrétienne et aussi par les lois de l'humanité, et qui, d'autre part, offrent un moyen opportun pour arrêter la peste morale qui se glisse dans les veines de la société humaine... »

Enfin, quelques jours après, comme à la Chambre on s'occupait de cette conférence internationale, M. le comte Albert de Mun pouvait rappeler, sans craindre un démenti, qu'il n'avait depuis plusieurs années déjà, et « de concert avec beaucoup de ses amis, manqué aucune occasion de réclamer une législation internationale du travail, et de répéter que l'entente sur les points principaux, entre les nations industrielles, était le seul moyen de remédier aux abus de la concurrence, et de rendre possible et efficace la législation de chaque pays ».

Faut-il maintenant abandonner l'idée de cette conférence parce qu'il a plu à l'empereur allemand de l'adopter? « Pour-

quoi, dirons-nous avec M. Pierre Veuillot, n'y pas persister avec plus de force que jamais au contraire, en faisant tout simplement observer à Guillaume II qu'il est libre d'apporter son puissant concours à l'entreprise, mais qu'elle avait été conçue, étudiée, proposée par d'autres bien avant lui, et que les garanties d'accord et de succès doivent être plus grandes ailleurs que dans sa capitale? »

Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas un fait vraiment de nature à frapper tous les esprits, que de voir le chef de l'empire luthérien obligé, par la force des circonstances, de se rallier aux idées et aux projets de ces catholiques naguère si violemment persécutés dans ses Etats? *Vexatio dat intellectum*, dit l'Ecriture : le socialisme est là grandissant et menaçant; puisse l'empereur d'Allemagne, puissent tous ceux qui, en Europe, détiennent le gouvernement, comprendre qu'il y a là pour eux une question de vie ou de mort, et que seul le christianisme, le christianisme intégral, peut leur fournir une solution de vie.

Après un premier mouvement de surprise causée par la soudaineté de l'entreprise et par l'inconnu qu'elle laisse, la plupart des gouvernements européens ont adhéré à l'idée de la conférence de Berlin; la Suisse elle-même a renoncé pour le moment à sa convocation, et accepté l'invitation de Guillaume II. La situation de la France était particulièrement délicate : refuser, c'était s'exposer à voir ameutée contre soi la population ouvrière de toute l'Europe; nos ennemis n'auraient pas manqué de nous reprocher, à nous, nation démocratique, notre peu de souci à l'endroit des travailleurs; d'un autre côté, accepter, n'était-ce pas courir le risque de rencontrer tout à coup des propositions qui auraient été pour notre dignité une publique humiliation? N'y avait-il pas chez l'empereur germain des pensées de derrière la tête, que l'on démasquerait soudainement, et qui nous mettraient dans le plus cruel embarras? Le gouvernement français s'est décidé à accepter l'invitation; espérons qu'il saura s'entourer de précautions, faire avec calme et fermeté les réserves nécessaires, et ne s'avancer qu'avec prudence sur un terrain bien difficile.

Il est évident pour tout le monde que ce qui aggrave et complique singulièrement la question sociale, c'est le militarisme, dont les charges effroyables écrasent l'Europe. Cette paix armée, on la doit au triomphe de l'axiome brutal : la force prime le droit ; l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine crée pour le monde civilisé une situation grosse de périls. Mais il faut remonter plus haut. Les coups de canon qui ont fait brèche à la *Porta Pia*, le 20 septembre 1870, ont tué ce qui restait encore en Europe de droit international. Il y a une secrète et impitoyable logique dans les faits ; comment voulez-vous que l'on respecte les droits lorsqu'on a arraché la pierre fondamentale du droit ? Et comment est-il possible d'arriver à une entente internationale sérieuse, lorsqu'on détruit la fraternité véritable, en méprisant la paternité de Celui qui est ici-bas le représentant de notre Père céleste ?

Un correspondant du *Journal des Débats*, à même d'être bien informé, dit que les rescrits ont été accueillis très favorablement en Allemagne. L'on a maintenant la conviction que les lois de répression et d'exception n'ont pas rempli l'office qu'on en attendait. Les projets actuels ne sont qu'un pas en avant dans la voie ouverte par Guillaume Ier, en 1881. Il faut reconnaître que jusqu'ici la législation sociale sur laquelle le gouvernement avait tant compté, n'a pas enrayé le socialisme ; mais ce n'est pas une raison pour que l'on désespère. D'abord, ce n'est qu'à la longue qu'une bonne mesure peut porter ses fruits et modifier les sentiments de toute une classe de la population ; ensuite l'ensemble de cette législation n'est pas terminé ; il reste encore plusieurs lois à voter, non moins importantes que les précédentes, et c'est seulement quand elles seront toutes mises en pratique qu'il sera possible de réunir les éléments d'un jugement équitable ; enfin, nous l'avons vu, plusieurs points ont besoin d'être modifiés. Le prince de Bismarck a donné à ces lois un caractère nettement bureaucratique. L'opinion générale est que cette législation n'aura une véritable efficacité que le jour où on aura éliminé, autant qu'il est possible, l'élément administratif des caisses

d'assurances, en attribuant aux ouvriers, dans leur administration, une part de plus en plus large d'autorité et de responsabilité. En un mot, le vœu général est qu'on revienne au système d'associations professionnelles largement autonomes. A voir les récentes nominations qu'a faites l'empereur au Conseil d'Etat, à entendre ses conseillers les plus écoutés, tels que le professeur Schmoller, on peut croire que Guillaume II partage ces vues, et qu'il les fera prévaloir dans les prochaines réformes qu'il a annoncées. La nomination capitale parmi les nouveaux conseillers d'Etat est celle de l'abbé Hitze, l'un des membres les plus importants du Centre, et bien connu par ses remarquables études sociales. Sa nomination au Conseil d'Etat semble équivaloir à la reconnaissance officielle, de la part de l'empereur, du programme social du Centre, que l'abbé Hitze défend depuis cinq ans.

Le correspondant des *Débats*, dont je parlais tout à l'heure, et qui paraît puiser ses informations aux meilleures sources, donne des renseignements très intéressants sur les idées qui ont cours dans l'entourage de Guillaume II. « L'empereur, dans ses rescrits, a parlé de la création de chambres spéciales, où les ouvriers se réuniraient, et qui porteraient jusqu'au pied du Trône leurs doléances aujourd'hui étouffées par la bureaucratie. Il s'agit, vous le voyez, de chambres syndicales, et l'on compte que les ouvriers, au lieu d'y faire de la politique radicale, comme il arrive trop souvent chez nous, y veilleront de plus près à leurs intérêts. Mais il s'agit, paraît-il, de bien autre chose encore, et ces chambres syndicales ne seraient que la représentation directe d'autres chambres inférieures, ou plutôt de conseils ou de comités d'ouvriers qui devront être organisés dans chaque usine.

« Les dernières enquêtes industrielles ont démontré que les règlements intérieurs des usines allemandes étaient singulièrement vieillis pour la plupart ; l'enquête sur les mines de Wesphalie, en particulier, bien qu'elle ait été faite dans un esprit favorable aux patrons, a révélé des faits qui expliquent les colères des ouvriers. Ainsi, dans la plupart des

mines, le règlement déclare, par exemple, que, quand l'ouvrier a fait un prix à forfait pour l'extraction d'une tonne de houille, si ce prix, vu la facilité imprévue du travail dans une galerie, paraît trop élevé à la Compagnie, celle-ci aura le droit de le réduire à son gré; tandis que si, au contraire, le travail d'extraction se trouve être plus difficile qu'on n'avait cru d'abord, l'ouvrier n'a aucun droit à demander la revision de son forfait. C'est là une injustice dont les ouvriers se plaignent constamment, et il en est mille autres semblables dans les diverses branches d'industrie. Or, ces règlements ainsi faits au profit unique des patrons et au détriment des ouvriers, l'Etat estime qu'ils doivent être réformés, et il paraît que l'empereur a pris à cœur de les faire changer. Et c'est ici qu'interviendraient les conseils d'ouvriers : élus par tous les travailleurs de l'usine, ils seraient chargés de discuter, conjointement avec les patrons, les articles du règlement, et, quand on aurait réussi à se mettre d'accord, d'en surveiller journellement l'application. Les chambres syndicales de la corporation recevraient sans doute les appels afin de les transmettre à qui de droit. »

L'on objecte que les patrons accepteront difficilement ces projets si généreusement favorables aux intérêts des ouvriers. L'on peut répondre, en s'appuyant sur l'expérience déjà faite, qu'au moment où les lois d'assurances étaient à l'étude, et quand on parlait pour la première fois de contributions proportionnelles des patrons, etc., alors aussi ils avaient annoncé qu'ils ne sauraient supporter un pareil régime et qu'il ne leur resterait plus qu'à liquider; et, cependant, l'on a trouvé de si ingénieuses combinaisons, et si simples à la fois, qu'aujourd'hui aucun patron ne se plaint plus et que tous sont satisfaits des lois d'assurances. Que l'on arrive à faire une bonne loi, ce qui n'est pas impossible, et les patrons, au bout de quelque temps, verront tous leurs petits ennuis compensés amplement par la sécurité du lendemain et l'assurance de n'avoir plus, à chaque instant, de ces grèves imprévues que fomentent les meneurs socialistes dorénavant sans autorité.

Car l'on ne doute pas en Allemagne, d'après M. Ray-

mond Kœchlin, qui a fait sur les lieux mêmes une étude spéciale et approfondie de la question, du succès des plans de l'empereur. Les Allemands croient qu'il est possible, sans porter un coup terrible à l'industrie nationale, de maintenir les salaires à un taux convenable, tout en diminuant la durée du travail. Sans doute, une entente internationale faciliterait singulièrement leur tâche; mais ils déclarent qu'au cas même où les nations invitées se refuseraient à se rendre à la conférence de Berlin, ou ne croiraient pas devoir en accepter les décisions, l'expérience pourrait et devrait encore être tentée en Allemagne, et l'on y paraît si bien assuré du succès, qu'un très haut fonctionnaire, à l'esprit très positif, disait à M. Kœchlin: « Après nous, croyez-m'en, toutes les nations y viendront; que les gouvernements le veuillent ou non, la France, l'Angleterre et les autres devront nous suivre. Une poussée se produira, quand les ouvriers connaîtront le bonheur des nôtres, à laquelle nul ne pourra résister, et ce qu'a été jadis pour vous cette déclaration des droits politiques de l'homme, que la civilisation française a fait connaître à l'ancien monde féodal, la proclamation des droits sociaux des travailleurs le sera pour l'avenir, à l'éternel honneur de la civilisation allemande. »

Il est certain qu'il y a là une entreprise d'une hardiesse et d'une gravité exceptionnelle, de nature à hâter le dénouement de la crise sociale qui travaille le monde entier.

II. Peu après la promulgation des rescrits impériaux ont eu lieu les élections pour le Reichstag dans l'empire allemand. L'on connaît les résultats du premier scrutin, que les ballottages ne modifieront pas considérablement. L'intérêt des élections se concentrait sur deux points : le maintien de la majorité gouvernementale et le bilan du socialisme.

La majorité gouvernementale est renversée ; le Cartel, c'est-à-dire la coalition en un parti de gouvernement des conservateurs purs, des conservateurs libéraux et des libéraux-nationaux, ces politiciens à tout faire, a vécu ; il a reçu, dans la journée du 20 février, un coup dont il ne se



relèvera pas. La liturgie de la veille lui avait prophétisé son sort : *Memento quia pulvis es et in pulverem reverteris!*

C'en est fait, il peut couvrir sa tête de cendres et pleurer les méfaits trop nombreux dont il a chargé sa conscience pendant les trois années de son existence. Les nationaux-libéraux surtout, qui avaient toujours été dans la main du chancelier un *instrumentum regni*, qu'il a employé à toutes les besognes, et qui avaient été les grands ouvriers du *Kulturkampf*, ont subi un désastre irréparable.

Le Centre rentrera plus nombreux que jamais dans le Parlement; il est sorti victorieux de la lutte, et si l'un ou l'autre de ses sièges incertains lui échappe, des conquêtes nouvelles compenseront largement ces pertes. Les catholiques triomphent sur toute la ligne; ils reviennent plus nombreux que jamais et ils rentrent au Reichstag comme les arbitres de la situation. Le gouvernement est absolument obligé de compter avec eux; sans leur appui, plus de majorité gouvernementale possible. Jamais leur position n'a été plus brillante, mais jamais aussi leur situation n'a été plus pleine de périls. L'adversité est moins dangereuse que les séductions du pouvoir. Mais l'attitude admirable de nos frères catholiques d'Allemagne dans le passé nous est un garant de leur fermeté dans l'avenir.

Le socialisme a fait des progrès effrayants; les chiffres connus prouvent une progression des idées socialistes qui dépasse toute prévision. M. de Bismarck avait dit un jour qu'il ne s'effraierait pas de voir trois douzaines de socialistes au Parlement; il en verra davantage peut-être. C'est surtout dans la Saxe royale que nous pouvons actuellement constater sa marche triomphale. Il a tout balayé devant lui : conservateurs, nationaux-libéraux et progressistes; le Centre n'existe pas dans ce royaume protestant. Et c'est là l'enseignement qui se dégage des élections allemandes : le catholicisme seul reste encore debout vis-à-vis du socialisme. Le caractère de la lutte finale se dessine de plus en plus : l'Église contre le socialisme. Mille fois aveugles ceux qui ne voient pas cela!

Le triomphe du socialisme aux élections va-t-il arrêter

Guillaume II dans la voie où il s'était engagé? Il n'y a pas lieu de le présumer, si l'on s'en rapporte aux paroles dites, non sans quelque mélancolie peut-être, à un ami qui lui exprimait des craintes : « Après tout, quoi qu'il arrive, nous aurons fait notre devoir. »

Aussi bien, à en croire les renseignements les plus sérieux, les socialistes n'ont pas été insensibles aux rescrits impériaux. L'un de leurs chefs les plus autorisés disait, il y a quelques jours à peine, au correspondant d'un journal français : « Cela est infiniment grave pour nous, et il faudrait être vraiment trop aveugle pour ne pas le comprendre. Les socialistes allemands, ajoutait-il, ne sont pas des déclamateurs : ce sont pour la plupart des gens sérieux qui sont devenus socialistes, soit au spectacle des misères d'autrui, soit, et plus souvent, pour en avoir enduré eux-mêmes. Ils sont parfaitement pratiques, et ils l'ont toujours fait voir jusqu'ici... N'en doutez pas, ce qui les touche avant tout, et beaucoup plus que toutes les réformes générales que nous préconisons, et dont ils sentent que la réalisation est encore singulièrement lointaine, ce sont les questions toutes matérielles et actuelles de l'augmentation de leur bien-être; de la disparition des mille tracasseries dont ils souffrent journellement dans leurs ateliers; de la diminution des heures de travail et de l'augmentation des salaires. Tout cela, notre État collectiviste le leur promet pour l'avenir, et c'est là ce qu'ils y voient de plus clair; mais si quelque autre que nous le leur offre dès aujourd'hui, pourquoi, en vérité, le repousseraient-ils? Croyez bien que si l'empereur parvient à faire de bonnes lois sociales, et trouve moyen d'appliquer au mieux des intérêts des ouvriers les promesses que nous leur faisions, ils ne s'occuperont plus de notre État collectiviste, et suivront l'empereur. » Ce socialiste de marque me paraît traduire avec beaucoup de bon sens les sentiments du plus grand nombre des ouvriers.

A l'heure où j'écris ces lignes, les dépêches de Berlin nous apportent la nouvelle suivante, dont l'importance n'échappera à personne : M. Liebknecht, qui continue par toute l'Allemagne la tournée des conférences socialistes

qu'ont entreprise les députés socialistes, a parlé hier, 26, à Brunswick, et son discours est tout particulièrement curieux : l'orateur, qui est un des chefs principaux de son parti, a déclaré que tous les socialistes suivraient l'empereur, et que Guillaume II aurait derrière lui 1,500,000 individus décidés à le suivre dans la lutte qu'il entreprend pour réformer les abus de la société capitaliste actuelle. Plusieurs journaux socialistes s'étaient déjà déclarés assez nettement en faveur de la politique des rescrits ; mais ces paroles de M. Liebknecht ont une tout autre portée et méritent de ne pas passer inaperçues.

Il est impossible de ne pas suivre avec intérêt et avec sympathie une entreprise qui rentre si bien dans la fonction traditionnelle de la souveraineté, et qu'ont louée des esprits venus des points les plus divers, comme le cardinal Manning, M. Emile Ollivier, les rédacteurs de la *Civiltà* et du *Moniteur de Rome*.

III. La *Question juive*, qui est, il faut ne pas s'y tromper, une question vitale pour les nations chrétiennes, n'a rien perdu de son acuité. Nous n'acceptons pas toutes les solutions offertes par certains réformateurs qui oublient trop que la justice n'a rien de commun avec la violence, mais nous reconnaissons qu'il y a quelque chose, beaucoup même à faire. Dernièrement, M. Edmond Picard, avocat à la cour de cassation de Bruxelles, qui n'est ni chrétien ni catholique, mais très libre-penseur, et qui a défendu devant les tribunaux français l'œuvre infâme d'un jeune pornographe belge, vient de faire, à Anvers, une conférence sur la question juive, qui a soulevé l'indignation de toute la presse libérale vendue à Israël. M. Edmond Picard, le libre-penseur, se rencontre avec M. Edouard Drumont, le catholique. « Au fond, dit-il, parlant des juifs, c'est une race à part, ne se mélangeant pas, ayant ses aspirations comme ses caractéristiques propres. Quand on examine leurs professions, on constate un grand fait : *c'est le juif qui amasse l'argent pour lui-même sans emploi utile*, et c'est lui aussi qui remplit ces métiers bas, vils, qui produisent l'argent

sans aucun service de retour. Dans l'Europe actuelle, la présence de la race juive est néfaste : c'est la centralisation de l'argent, c'est l'asservissement de la presse, c'est l'influence politique indirecte. »

Qu'y a-t-il donc à faire ?

« Il y a par exemple des mesures à prendrecontre l'accaparement des richesses. Et puis les réformes sociales peuvent réduire l'influence de la presse juive. » C'est très vrai; mais ces réformes n'aboutiront à un résultat utile qu'autant qu'elles feront partie d'un grand ensemble de rechristianisation sociale. Que l'on ne s'y trompe pas, l'invasion juive est le châtiment des nations chrétiennes infidèles, comme jadis les Amalécites et les Philistins furent des fléaux providentiels pour le peuple juif lorsqu'il abandonnait son Dieu.

G. de Pascal.

REVUE D'ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Une inscription inédite à Notre-Dame de Monserrato. — Les cendres d'Alexandre VI et de Calixte III. — Les cultores martyrum. — Les puits des ex-voto païens de la Rome antique.

L'église nationale espagnole de Notre-Dame de Monserrato, à Rome, a pour recteur en ce moment un des plus savants prélats de l'Espagne, passionné surtout pour les recherches historiques et bibliographiques, Mgr Benavides, neveu du cardinal de ce nom, archevêque de Saragosse. On le rencontre souvent dans les librairies anciennes et dans les nombreuses ventes de bibliothèques, qui sont un des attraits des érudits dans la ville éternelle. Tous les jours il emporte un certain nombre de volumes, choisis avec soin, dont il forme une riche bibliothèque pour sa ville natale. Il a réuni déjà plus de quinze mille ouvrages. Son église et le beau palais contigu, qui sert d'habitation aux chapelains, ont été tout d'abord l'objet de ses recherches et de ses études. Bien que relativement modernes, ces constructions, élevées sur l'emplacement d'autres plus anciennes, renferment de précieux monuments funéraires, des inscriptions importantes du XIV[e] et du XV[e] siècle, conservées avec un soin religieux et une patriotique et légitime fierté. Mgr Benavides a fait relever lui-même contre les murs d'une grande salle, transformée en musée lapidaire, plusieurs de ces vieilles pierres tombales de l'église et du cloître pour les soustraire à une plus grande détérioration.

Il reste du vieux Monserrato, appelé autrefois hospice de Saint-Jacques, une partie antérieure au XVe siècle, à demi ruinée, mais encore assez curieuse. C'est là, dans un réduit servant de cabinet, que le prélat a découvert la remarquable inscription suivante, qui ne se trouve dans aucun des recueils épigraphiques, cependant nombreux et complets, de la ville éternelle. Elle est en marbre, cintrée comme un fragment de colonne, et mesure 88 cent. de hauteur sur 52 de largeur. Triste destinée des choses humaines ! Malgré les gloires qu'elle rappelle, elle servait de siège à ces cabinets, et se trouvait si maculée, qu'il a fallu toute la sagacité du recteur de Monserrato pour en soupçonner même l'existence. Aujourd'hui, bien nettoyée et les lettres ravivées par de la couleur noire, elle figure avec honneur dans le musée dont elle est certainement la pièce historique la plus intéressante. La voici avec son orthographe et ses abréviations fidèlement respectées.

FERDINANDI'ET'HELYSA
BET' GL^{O}R'OSISS' HISP' R^{E}G'
VICTORIA RECVPERATI
GRANATAE REGNI NVN
TIATA' INNOC' VIII' P' M'
SACRIS HEIC RITE PERAC.
TIS PRIMAM FEBR'DOMI
NICAM' PLEN' INDVLG
ENTIIS A PRIMIS VESP'
VSQ' AD' SOL' OC' VT' IN
DIVI IACOBI FESTO AN.
NIVERSARIAM MVLTAS
OB' CAVS' ESSE CONS^{T}' AB
AN' SAL' M'XDII
'D' OPT' MAX' AC' DIVO IACOBO
HISPANIAR' PATRONO HONO
'ET' GLORIA'

« A la nouvelle de la victoire qui a rendu le royaume de Grenade aux très glorieux souverains des Espagnes Ferdi-

nand et Isabelle, le Souverain Pontife Innocent VIII, après avoir célébré ici les saints mystères, le premier dimanche de février, a concédé pour ce jour, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, une indulgence plénière, semblable à celle que de nombreux documents assignent au jour anniversaire de la fête de saint Jacques. L'an du salut 1492. A Dieu très bon et très grand et à saint Jacques, patron des Espagnes, honneur et gloire. »

Je ne crois pas qu'il y ait dans Rome un autre document épigraphique contemporain, rappelant la prise de Grenade et la joie que causa ce glorieux fait d'armes à la cour romaine. Cette inscription nous donne, en outre, une idée de la lenteur des courriers à cette époque. Grenade fut enlevée aux Maures au commencement de janvier 1492, et cependant la nouvelle n'arriva au Souverain Pontife que dans les premiers jours de février.

Parmi les autres monuments curieux, conservés dans le musée de Monserrato, on remarque en outre : le mausolée de Pietro Ciaconi, confesseur de Grégoire XIII, qui fut chargé par ce pape de revoir les éditions de la Bible et des saints Pères (1581); la pierre tombale de Joseph Saenz de Aguirre (1699), auteur de la collection complète des conciles de l'Espagne et du Nouveau Monde, en 4 volumes in-4°; le tombeau élevé par les cardinaux Bessarion et Marcus, à Rhodorico Sanctio, mort la 7[e] année du pontificat de Paul IV, auteur d'une grande histoire des Espagnes, écrite en latin.

C'est à Monserrato que se trouvent aussi renfermées, dans une triple petite caisse munie des sceaux de plusieurs dignitaires ecclésiastiques, les cendres confondues de Calixte III et de son neveu Alexandre VI.

Plusieurs historiens catholiques ont accepté trop facilement les calomnies répandues par les ennemis de l'Eglise contre la mémoire de ce dernier pape. On est allé jusqu'à dire que le Saint-Siège lui-même montrait une telle aversion pour sa personne qu'il privait ses restes, non seulement de la sépulture honorable donnée anx autres papes, mais même d'une simple inscription commémora-

tive. Rien n'est plus inexact; car si, jusqu'à ces dernières années, on n'a pas vu dans une église de Rome un beau monument destiné à recevoir les cendres de Calixte III et d'Alexandre VI, on ne peut en accuser que les circonstances ou tout au plus la lenteur de ceux qui ont administré Monserrato avant Mgr Benavides.

Voici l'historique des diverses translations des corps de ces deux pontifes de la maison Borgia, tel que je l'ai lu dans un acte officiel notarié, où elles sont relatées. Leur premier tombeau fut à Saint-Pierre, dans l'ancienne basilique. Il ornait une chapelle située à peu près sur l'emplacement de la sacristie actuelle et fut compris dans les premières démolitions nécessitées par la construction de l'église moderne. Un chanoine, protonotaire apostolique, Mgr Vives, leur fit alors élever à ses frais un autre tombeau, un peu plus loin, dans l'enceinte du vieux Saint-Pierre. Mais quelques années plus tard, il fut encore atteint et détruit par les démolitions. Sans se décourager, Mgr Vives demanda à Paul V de pouvoir transporter les restes des deux papes dans l'église espagnole de Saint-Jacques, aujourd'hui Monserrato, puisque les Borgia étaient originaires de l'Espagne. Paul V l'accorda volontiers, à la condition qu'ils auraient à Saint-Jacques une sépulture digne d'eux et de la haute dignité dont ils avaient été revêtus. On se disposait à la leur donner, lorsque l'église espagnole fut elle aussi démolie, ainsi que l'hospice adjacent, pour faire place au Monserrato actuel. La promesse faite à Paul V fut oubliée, et pendant quatre siècles la malheureuse caisse renfermant les cendres de Calixte III et d'Alexandre VI fut successivement placée, sans beaucoup de déférence, d'abord dans une sorte de chambre noire, fort peu convenable, servant aujourd'hui de soute à charbon; puis dans la bibliothèque, dans les archives, dans une armoire à porte de fer, et en dernier lieu dans la sacristie.

Enfin en 1881, sur l'initiative de Mgr Benavides et avec le concours de quelques généreux Espagnols, on a élevé dans la première chapelle, à droite en entrant, de l'église de Monserrato, un superbe mausolée, destiné à recevoir défi-

nitivement les corps des deux Souverains Pontifes. Il est en marbre blanc et composé d'un sarcophage, orné de leurs portraits en médaillons, sur lequel est posé la tiare. Le sarcophage est abrité sous une arche à plein cintre, en relief et très ornée. L'ensemble est riche et majestueux. Dieu veuille que ce beau monument, dû à la piété et au patriotisme spontanés des Espagnols. renferme bientôt et pour toujours, selon le vœu des souscripteurs, la dépouille de ces deux papes pour lesquels l'histoire est encore aujourd'hui si dure et si injuste.

Les cultores martyrum. — Il y a une dizaine d'années, une association, un collège, comme on dit ici, s'est formé à Rome, pour honorer les tombeaux des saints martyrs dans les diverses catacombes. Il est composé de savants et pieux archéologues comme MM. Armellini, Visconti, Marucchi, les deux frères Lugari, Mgrs de Vaal, Kirsch, etc., sous la présidence de M. le commandeur J.-B. de Rossi. Tous les mois ce collège va célébrer la fête d'un martyr dans le cimetière où il fut d'abord enseveli et vénéré. Le matin après la messe chantée, ou le soir après la procession des litanies des saints, M. de Rossi fait sur les souvenirs du sanctuaire où l'on se trouve une de ces lumineuses conférences qui l'ont fait surnommer « le soleil des catacombes ». Les *cultores martyrum* ne sont point égoïstes et tout le monde peut venir participer à leurs fêtes. Il y a toujours une foule aussi choisie que chrétiennement recueillie. Rien ne peut rendre l'impression produite par les chants sacrés de la messe, résonnants simples et graves dans ces vénérables galeries souterraines, comme un écho des prières des martyrs ; ou l'effet des nombreuses lumières de la procession que l'on voit briller et disparaître tout à coup à chaque détour de ces labyrinthes. Les costumes modernes de la pieuse assistance détruisent seuls l'illusion dont on aime alors à se bercer, que l'on assiste à une réunion liturgique des premiers chrétiens, nos frères.

Les *cultores martyrum* continuent la série ininterrompue des hommages rendus par les fidèles de tous les siècles aux tombes des martyrs. Nous voyons dans la légende du

bréviaire, au 19 janvier, que saint Marius, noble persan, avec sa femme, sainte Marthe, et ses fils, saints Audifax et Abachus, vint à Rome, sous le règne de l'empereur Claude, pour vénérer les sépulcres des martyrs, *ut martyrum sepulcra veneraretur.* Sous Dioclétien, un grand nombre de chrétiens périrent à la fois, étouffés sous le sable que les persécuteurs jetèrent sur eux par les lucernaires des catacombes, pendant qu'ils célébraient la fête d'un martyr devant son tombeau. L'Index ou calendrier de Bucher, ainsi nommé du nom de son éditeur, composé sous le pape saint Libère (352-366), indique aux fidèles du IVe siècle les jours des stations, c'est-à-dire des pèlerinages officiels aux tombes des martyrs. Il marque, au 28 août, la station à la Basilique souterraine du cimetière de saint Hermès, devant le corps du Saint, en ajoutant que ce pèlerinage date des premières années du second siècle, époque de la mort du glorieux confesseur de la foi. Même pendant les longs siècles d'oubli des antiques sanctuaires souterrains, les livres liturgiques rappelaient au moins les jours des stations comme on le voit dans le recueil de Thomassi. — V. Thomassi Opp. t. II p. 504. — « Hac die olim erant quatuor stationes via Appia ad S. Janarium in Prætestati : item via Salaria prima missa ad aquilonem in Priscilla, secunda missa ad S. Vitalem in Jordanorum : item tertia missa ad S. Felicitatem. » Notre siècle de critique historique et de découvertes archéologiques si intéressantes dans les catacombes devait faire revivre ces anciennes traditions et rendre sa place à la piété à côté de la science. Tel est le but des *cultores martyrum.* Aussi ont-ils pris en peu d'années un développement qui montre à quel point ils répondent à un vrai besoin de la vie chrétienne, celui de nous rattacher par un lien visible aux premiers siècles de l'Eglise.

En remontant ainsi aux sources, ces pieux savants ont pu rectifier quelques erreurs qui s'étaient glissées dans l'histoire ecclésiastique à des époques moins éclairées et relativement assez récentes. Leur dernière réunion, par exemple, celle du 18 janvier, pour honorer la chaire de saint Pierre, a

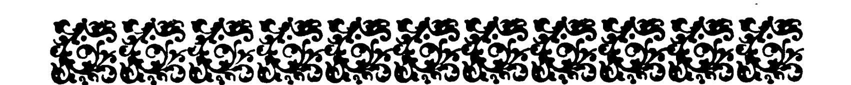
eu lieu dans la catacombe ostrienne, via Nomentana, et non pas dans la basilique de Saint-Pierre, parce qu'autrefois on vénérait deux chaires de saint Pierre à Rome, l'une au cimetière ostrien, le 18 janvier, *qua primum Romæ sedit sanctus Petrus;* l'autre au Vatican, le 22 février. La première se fêtait moins solennellement, comme étant, pour ainsi dire, un simple souvenir de la vie privée du prince des Apôtres; la seconde au contraire était l'objet d'une plus grande démonstration de respect, comme étant l'emblème de l'autorité même de Pierre, docteur infaillible de l'Eglise. Par la suite on appela faussement chaire d'Antioche, celle du 22 février, et chaire de Rome, celle du 18 janvier, tandis que l'une et l'autre étaient également chaires de Rome. Paul IV, adoptant cette distinction erronée, mais commune de son temps, trouva que la chaire d'Antioche ne devait pas l'emporter comme solennité sur celle de Rome, et il transporta en conséquence au 18 janvier la grande fête qui se célébrait de temps immémorial le 22 février. Il ordonna cette translation par la bulle *Ineffabilis* en 1557. M. de Rossi en rapprochant le texte des anciens martyrologes des découvertes faites dans la catacombe ostrienne, a rétabli la vérité historique, et les *cultores martyrum* la propagent aujourd'hui en reprenant pour cette fête les antiques indications des premiers calendriers.

Les puits des ex-voto païens de la Rome antique. — Les grands travaux exécutés à Rome ces années dernières, surtout ceux des quais du Tibre, ont amené la découverte d'une grande quantité d'objets anciens, plus ou moins intéressants, qui encombrent en ce moment les boutiques des antiquaires. On y trouve surtout des ex-voto en terre cuite, que les païens suspendaient dans les temples des dieux : effigies de la divinité elle-même, animaux qui lui étaient consacrés, portraits de ceux qui croyaient avoir été protégés par elle, etc. Ces ex-voto sont découverts, le plus souvent, réunis en assez grand nombre dans des puits creusés sur les bords du Tibre. D'où l'on a conclu que lorsque les murs des temples étaient par trop surchargés, les prêtres les débarrassaient en confiant ces souvenirs pieux à la

garde du dieu du fleuve. Malheureusement la plupart de ces objets reviennent à la lumière cassés et mutilés par la négligence ou par le mauvais vouloir des ouvriers. Et voici pourquoi. Autrefois le ministère des beaux-arts leur donnait une petite gratification, lorsqu'ils trouvaient une pièce un peu importante, et leur abandonnait les autres. Ils en étaient très heureux et travaillaient avec précaution. Depuis le 1er janvier de cette année, la direction des fouilles a cru plus économique de supprimer la gratification et de la remplacer par des condamnations à plusieurs jours de prison pour les ouvriers qui ne déclareraient pas eux-mêmes toutes leurs découvertes. Le résultat de cette loi draconienne ne s'est pas fait attendre. Les terrassiers ne déclarent jamais rien. Quand les objets trouvés sont de petite dimension, ils les dissimulent sous leurs habits et vont les vendre aux antiquaires. Quand ce sont des statues, des bas-reliefs, de grosses urnes, ils les brisent de dépit et emportent seulement les plus beaux morceaux. Les marchands d'antiquités doivent de leur côté déclarer dans les huit jours, à la direction des fouilles, tous les objets d'art qu'ils ont achetés. Un inspecteur passe ensuite chez eux, et s'il ne veut rien acquérir pour les musées de l'Etat, il défend néanmoins souvent de vendre les pièces importantes à des étrangers, afin de ne pas en dépouiller l'Italie. Il en résulte que les marchands, découragés, refusent à leur tour d'acheter de beaux objets aux ouvriers, ou les prennent sans les déclarer, pour les vendre en secret, en se chargeant même au besoin de les faire arriver jusqu'au delà de la frontière par des contrebandiers. Et c'est ainsi que l'art et l'archéologie font des pertes toujours très fâcheuses et souvent irréparables.

Hugues de Ragnau,

Prélat domestique de S. S. Référendaire de la signature papale.



CHRONIQUE

Sommaire : Le duc d'Orléans à Paris, à Clairvaux. — Elections boulangistes. — Laur et l'antisémitisme. — Le monde juif. — Goblet et Ferry. — Le commandant Picot. — Le général Hubert-Castex. — Budget de 1891. — Emprunt et impôts. — Démission de M. Constans. — M. Léon Bourgeois ministre de l'intérieur. — Réunion plénière des gauches. — Elections au Reichstag. — Question sociale. — Rescrits de l'empereur Guillaume. — Conférence internationale. — Pacification religieuse. — Restitution. — Rappel des rédemptoristes en Bavière. — Bohême : conflit tchèque-allemand. — Bulgarie. — Autriche : socialisme. — Italie : anarchistes. — Crispi : œuvres pies et politique coloniale. — Angleterre : affaire *Times-Parnell.* — Canada. — Grèves. — Léon XIII et la question sociale ; *Noëls* du Pape. — Le cardinal Pecci.— Pie IX. — Andrassy. — Chute de M. Tisza, — Gloire à Jeanne d'Arc.

Les chants de victoire des républicains triomphants, après les élections du 22 septembre, avaient été si retentissants que les monarchistes eux-mêmes avaient paru s'affaisser devant le succès de leurs adversaires. Plusieurs penchaient vers la réforme de la république, n'osant plus espérer son renversement. On eût dit qu'elle était la forme nécessaire et définitive du gouvernement de la France.

Deux faits, d'une importance assez minime en eux-mêmes, viennent de nous montrer le peu de fond sur lequel portaient la joie des uns et le découragement ou la résignation des autres.

Ces deux faits sont la rentrée en France du jeune duc d'Orléans, fils aîné du comte de Paris, héritier présomptif du trône, et le grand succès des boulangistes aux élections législatives du 16 février, à Paris.

Bravant une odieuse proscription, le duc d'Orléans est arrivé à Paris, le matin du 7 février, au lendemain de ses 21 ans. Il s'est rendu tout droit au bureau de recrutement, demandant à être simple soldat, comme la loi l'impose à tout Français.

La nouvelle de sa présence et de sa démarche a éclaté comme une bombe au milieu du festin opportuniste. Elle a étonné tout le monde et surpris les monarchistes eux-mêmes, accoutumés à voir, dans la famille d'Orléans en général, et dans le comte de Paris en particulier, une allure parlementaire et bourgeoise, beaucoup plus que militaire et affranchie des scrupules de la légalité.

Au lieu d'enrôler le prince, le gouvernement l'a fait prisonnier. Le soir même il était à la Conciergerie. Le lendemain on le traduisait à l'audience des flagrants délits, et on l'eût condamné, séance tenante, si M. Buffet, fils du sénateur, n'eût pas fait observer aux juges que les flagrants délits ne s'appliquaient point aux délits politiques. Après trois jours de répit, le mercredi 12 février, le prisonnier volontaire a été condamné à deux ans de prison, minimum de peine prévu par la loi de proscription du 12 juin 1886.

Le 25 février, après l'expiration des délais d'appel, le prisonnier de la Conciergerie a été transféré nuitamment à Clairvaux. On s'attendait à le voir reconduire à la frontière par la grâce de M. Carnot et de la plupart de ses ministres, embarrassés d'un tel détenu. Les radicaux ont montré les dents et demandé la grâce de tous les condamnés pour grèves. C'est pourquoi la *justice*, terme du palais, a son cours.

Cette solution n'est pas faite pour consolider l'opportunisme au pouvoir. Il est certain que les sympathies générales ont été pour le duc d'Orléans. Son acte est d'un preux. Son attitude n'a pas cessé d'être digne d'un vrai prince, et elle tranche vivement sur l'allure ordinaire de nos conservateurs.

Aux députés de la droite qui lui font offre de leurs services, le prince répond qu'il ne fait pas de politique, de même qu'il fera remarquer au président de la république

qu'il n'est pas allé à la Chambre des députés, mais au bureau de recrutement.

Aux avocats distingués, tout prêts à entreprendre sa défense sur le terrain juridique, il demande de ne dire que le strict nécessaire : « Je suis venu en France pour servir comme simple soldat, dira-t-il lui-même à ses juges, parce que j'aime la France et que je veux la servir. Est-ce un crime ? » Prisonnier, il n'oublie pas ses devoirs envers Dieu, et demande d'entendre la messe du dimanche. Il l'obtient, non sans peine, après en avoir été privé deux fois, à Paris et à Clairvaux. Toute cette conduite n'a rien de la tortuosité des politiques, de la subtilité des légistes. Politiques qui nous perdent, légistes qui nous tuent depuis cent ans !

Quelles sont, dans les desseins providentiels, les destinées du jeune prince ? L'avenir nous le dira, mais son acte a fait pour la monarchie plus que tous les manifestes et que le royal cadeau de Chantilly à l'Institut. Sa conduite est celle d'un homme. De notre temps, les hommes sont rares.

Il semble que le duc d'Orléans allant au-devant de ses juges, eut dû porter le dernier coup au boulangisme. Quel contraste, en effet, avec la fuite du général accoutumé au feu des batailles !

Il n'en a rien été. Ses partisans ont remporté à Paris une victoire capable de les consoler de leurs échecs en province. Le 16 février, six boulangistes des plus militants, invalidés par la Chambre, se représentaient devant leurs électeurs ; cinq étaient réélus à de fortes majorités : MM. Laur, Gousset, Revest, de Belleval et Méry. Seul, M. Naquet restait en ballottage, distançant de 1.300 voix son concurrent le plus favorisé, le laïcisateur Dr Bourneville. Au scrutin du 2 mars, M. Naquet est resté vainqueur avec 800 voix de majorité. Il n'en avait pas 100 aux élections du 22 septembre.

Grave échec pour la majorité parlementaire et pour le gouvernement, vaincu malgré la poigne de M. Constans. Son audace et celle de ses agents intimident moins les Pari-

siens que nos pauvres provinciaux. Quand ceux-ci voient en mouvement le garde champêtre, l'instituteur rouge, le maire, le sous-préfet, le préfet, ils votent pour leur candidat, bien plus par crainte du mal qu'il pourrait leur faire, s'ils lui refusaient leur suffrage, que par l'espérance du bien qu'ils en attendent. Au fond, le vote des électeurs parisiens est plutôt une protestation contre le gouvernement qu'une adhésion à la personne de Boulanger.

Deux élections en particulier ont ici une éloquente signification : celle de M. Laur contre les juifs et celle de M. de Belleval contre M. Goblet.

On sait que M. Laur est le premier qui ait osé blâmer à la tribune le roi de la finance, M. de Rothschild, au grand scandale de M. Rouvier et de la majorité de la Chambre. Il n'a cessé de se montrer antisémite, peut-être un peu farouche. Sa candidature avait été l'objet d'un retentissant manifeste de la ligue antisémitique. A Neuilly, elle avait amené une réunion plus retentissante encore. Là se trouvaient, coudoyant les ouvriers et les socialistes, M. Drumont, les ducs de Luynes, d'Uzès, le comte de Morès, et nombre de très honnêtes gens que navre à juste titre l'invasion sémitique. Dans un violent discours, très applaudi, M. Drumont malmena le monde juif. Ce dernier en fut si ému, que le grand rabbin Zadoc-Kahn adressa au *Temps* une protestation publique contre cette retentissante réunion. Il eût mieux fait d'adresser ses conseils à ses coreligionnaires.

Un siècle s'est écoulé depuis que la Révolution a ouvert aux juifs les portes de la société française, et les 100.000 juifs à peine qui sont dans nos rangs, occupent une place telle qu'ils sont les maîtres de 36 millions de chrétiens français. La presse, l'administration civile, l'Université, la magistrature, la finance, la propriété foncière sont entre leurs mains dans des proportions effrayantes. Plusieurs juifs sont de beaucoup plus riches, pris chacun en particulier, que toutes les congrégations religieuses réunies, et leur richesse ne rend aucun service à la société. Loin de là ! Elle est entre leurs mains une éponge qui achève de sécher le trésor de chaque Français. Devant eux se tiennent à ge-

noux nos gouvernants, si empressés à pressurer le peuple chrétien. Presque dans toutes les mesures de persécution religieuse apparaît la main d'un juif. Dreyfus, Reinach, Meyer, Naquet, Germain Sée, etc., ne sont que trop connus. Tout le monde sait que les francs-maçons judaïsent dans leur argot et dans leurs œuvres. Voilà ce que le grand rabbin, élu des Rothschild, des Erlanger, etc., etc., ferait mieux de dire à ses grands électeurs. Dans ces conditions, on comprend toute la douleur qu'a dû causer à la juiverie et au gouvernement la réélection de M. Laur, qui distance de plus de 5.000 voix le communard Lissagaray, son concurrent le plus favorisé. C'est une sinistre sonnerie des bruyants grelots attachés par Drumont dans la *France juive* et qui retentissent à nouveau dans la *Dernière Bataille*, parue hier et déjà célèbre.

Bien significatif aussi est l'échec de M. Goblet à Sceaux. Rejeté d'Amiens, sa patrie, il est refusé par Paris. Châtiment mérité. Si M. Ferry fut le père de la laïcisation, M. Goblet en fut le grand exécuteur. Il y mit un tel acharnement qu'il y conquit principalement le surnom de « rageur ». La même tunique de Nessus les brûle tous les deux. Plus ils la secouent, moins elle les quitte. Notons que Saint-Dié, qui n'a pas voulu de Jules Ferry pour député, vient de nommer conseiller municipal son vainqueur au scrutin législatif. C'est de mauvais augure pour la majorité opportuniste de la Chambre, qui paraît si désireuse d'invalider M. le commandant Picot, l'élu des Vosges. Elle a prescrit une enquête. On sait ce qu'elles valent et à quoi elles aboutissent. Le soufflet donné par Paris rendra-t-il les invalideurs plus circonspects ? Ce serait téméraire de l'espérer.

L'armée, si tristement *laïcisée* par la présence de M. de Freycinet à sa tête, a donné au pays un petit scandale, dont le ministre civil et la politique sont certainement coupables. Le général de brigade Hubert-Castex, atteint par la limite d'âge, était mis à la retraite. A Meaux, où il commandait, il a réuni ses officiers en particulier et s'est hautement plaint de partir sans être général de division, titre auquel lui

donnaient droit ses états de service et son classement dans les cadres militaires. Bien que la réunion eût un caractère privé, son discours a été publié. C'est chose fort regrettable pour la discipline militaire, mais n'est-ce pas la vérité ? M. de Freycinet, durement et peut-être trop justement visé, a déféré le général à un conseil d'enquête présidé par M. de Gallifet. Son verdict, prononcé le mardi 4 mars, a puni le général Hubert-Castex de la mise à la réforme. M. de Freycinet n'en est pas moins diminué.... s'il pouvait l'être encore. Quel triste spectacle, peut-être à la veille d'une guerre où l'existence de la patrie serait en jeu ! Comprendrait-on alors qu'on ait pu confier la défense de la France à l'homme qui prépara son démembrement, en présidant aux désastres de 1870-71 ?

La ruine financière, de plus en plus évidente, vient encore attrister nos regards. M. Rouvier présente aux Chambres son projet de budget pour 1891. Il se chiffre par plus de quatre milliards. Pour arriver à l'équilibrer en faisant face aux nécessités pressantes, il faut émettre un emprunt de sept cents millions et augmenter les impôts de cent millions. Il n'y a pas six mois qu'on menaçait de la prison pour calomnie ceux qui niaient la vérité de la grande formule électorale : « Ni emprunt, ni impôts ! » L'emprunt, l'impôt, tout y est.

Notons ici l'appréciation de ce nouveau budget par un député républicain, indépendant et, chose rare, compétent dans la matière. C'est M. Amagat qui parle :

« Il y dix ans que les opportunistes ne cessent de dilapider la fortune publique. Les Rouvier, les Wilson disaient, aux applaudissements de la majorité, qui ne sait pas même lire un budget, que l'amortissement annulé dépassait deux milliards cinq cents millions. Aujourd'hui on constate que le déficit moyen a été de six cents millions par an, de 1878 à 1890.

« C'est donc un accroissement de la dette publique de huit milliards en 13 ans, et cela en pleine paix. Les ministres accusent les nécessités militaires pour expliquer leur coupable gestion. L'armée n'est pour rien dans cet effroya-



ble déficit, qui ne doit être attribué qu'aux longs gaspillages autorisés par les derniers parlements. »

Est-ce la difficulté de défendre un pareil budget, après d'aussi solennelles promesses ? Est-ce le chagrin du succès des boulangistes après les grandes victoires électorales du 22 septembre ? Est-ce plutôt une ambitieuse rivalité, aggravant le désaccord entre M. Constans et M. Tirard, malgré le replâtrage opéré à la récente inauguration de la bourse de commerce du Mans ? Toujours est-il que, le 1er mars, M. le ministre de l'Intérieur donnait subitement sa démission. Quelques heures après, M. Léon Bourgeois, député, ancien sous-secrétaire d'Etat de M. Floquet, était appelé à le remplacer. Malgré la promptitude à réparer le coup, tant le ministère a du plomb dans l'aile et ne tardera pas à disparaître.

Personne ne doute, cependant, que les médiocrités qui le composent ne soient satisfaites de la disparition de M. Constans, devenu encombrant depuis ses *succès* électoraux, qui ont sauvé la république, etc., etc. Les gauches ont tenu une seconde réunion plénière le dernier mercredi de février. Peu de monde et, malgré la présence de M. Tirard et de quatre autres ministres, qui avaient répondu à l'invitation du bureau, tout s'est terminé en queue de poisson. On ne se réunira plus sans convocation spéciale. Honnête enterrement.

Si toutes ces difficultés secouent le gouvernement de la république, elles sont cependant moins graves que l'échec, subi par M. de Bismarck et l'empereur Guillaume II, aux dernières élections législatives. Donnons quelques chiffres rétrospectifs pour en saisir mieux l'importance.

Les dernières élections au Reichstag remontent à 1887. Elles se firent sur la fameuse question du septennat militaire, auquel elles empruntaient leur plus grande importance. On agitait le spectre de la guerre avec la France. Le gouvernement fut victorieux : sur 396 députés, il en eut 213. Ils appartenaient à trois groupes dont la coalition formait le « cartel »; nationaux-libéraux : 94; conservateurs : 80; conservateurs-libéraux : 39. L'opposition comptait 177

membres : 99 appartenaient au centre catholique et 15, dont 4 prêtres, à l'Alsace-Lorraine. On comptait 36 progressistes, ennemis particuliers de M. de Bismarck, 13 Polonais, 5 Guelfes et 11 socialistes. Sur les catholiques et sur les socialistes se concentrait la principale attention de la dernière lutte électorale. Leur triomphe a été complet, le 20 février, et le 1er mars, au scrutin de ballottage. Le gouvernement compte à peine 130 partisans, et l'opposition voit monter le nombre de ses membres à plus de 250. Le groupe le plus nombreux est celui du centre catholique, qui devient, avec son chef éloquent, M. Windthorst, l'arbitre de la situation parlementaire. Les Alsaciens-Lorrains nomment 7 prêtres, au lieu de 4, parmi leurs députés protestataires. Les progressistes sont 67, et les socialistes 35. C'est l'écrasement de la politique bismarckienne, qui subissait naguère un grave échec par le rejet de la loi contre les socialistes.

Ces élections ont particulièrement réveillé la question sociale. L'empereur d'Allemagne a pris la tête du mouvement, si puissant dans les masses populaires de la vieille Europe. Espérait-il enrayer à son profit, pour les élections, la rapide marche en avant des revendications ouvrières ? Il y aurait bien mal réussi. Nous aimons mieux croire qu'il a compris l'impérieuse nécessité de s'occuper des besoins trop méconnus de la masse de son peuple. Dans ce but, il a adressé deux lettres, l'une au chancelier de l'Empire, appelant les diverses nations européennes à l'élaboration commune d'une législation internationale du travail, l'autre au ministre du commerce, visant l'adoption, en Prusse, des mesures destinées à améliorer la situation des ouvriers.

Nos congrès catholiques, nos éminents économistes chrétiens, comme M. de Mun, les députés du centre allemand, avaient fait des vœux pour cette législation internationale du travail dans ses points généraux. Le pape avait loué le congrès, convoqué par la Suisse, et qui devait se réunir à Berne, le 5 mai prochain. La conférence de Berne n'aura pas lieu, celle de Berlin ayant été fixée au 15 mars.

Son programme d'ailleurs diffère peu de celui de Berne; mais qui ne voit combien sont différentes les conditions des délibérations ? Pourra-t-on oublier à Berlin qu'on est en face d'un jeune empereur, qui vise à tenir la tête de l'Europe, et qu'on a près de soi le plus retors des politiques, violemment opposé, il y a neuf ans, à la réglementation internationale du travail ? N'y a-t-il pas lieu de craindre que l'Allemagne, qui a déchaîné sur l'Europe l'affreux militarisme, ne nous donne encore le socialisme d'Etat ?

L'adhésion de la France, promptement donnée par M. Spuller, a péniblement impressionné bon nombre de personnes. Elle a rappelé les récentes menées germanophiles du ministre des affaires étrangères. N'est-ce pas un Badois ? Avouons que, tout en se pressant moins, il eût été difficile, peut-être imprudent, de s'abstenir,

L'œuvre en elle-même est louable et mérite toute la sollicitude des vrais amis de l'humanité, par conséquent des catholiques. Son Em. le cardinal Manning a très hautement loué l'initiative du jeune empereur. Guillaume II a d'ailleurs tenu un langage chrétien, dans son discours au Conseil d'Etat, pour l'ouverture des travaux préparatoires nécessités par ses deux rescrits. Il a déclaré hautement que « dans ce domaine l'initiative de l'Etat seule ne saurait suffire, pour mener à bien toutes les réformes désirables » et qu'il y fallait « l'action libre de l'Eglise avec l'aide de Dieu ». Il a appelé dans ses conseils l'abbé Hitze, député, très compétent économiste, ainsi qu'un petit nombre d'ouvriers.

Ajoutons que la pacification religieuse fait de nouveaux progrès. Le Conseil d'Etat ayant sanctionné la loi votée par le Reichstag pour l'exemption du service militaire des étudiants ecclésiastiques, elle est devenue définitive. Ceux-là mêmes qui, actuellement sous les drapeaux, étaient susceptibles d'en bénéficier, ont été renvoyés dans leurs foyers. Quelle leçon pour nos législateurs français !

Le trésor de l'empire va prochainement restituer aux diocèses toutes les sommes retenues, pour suppression de traitements pendant le Culturkampf, afin que satisfaction soit donnée aux victimes.

La haute chambre de Bavière vient d'adopter une motion pour le rappel des rédemptoristes par 29 voix contre 20. On sait qu'il avaient été expulsés comme affiliés aux jésuites.

L'agitation que nous avions signalée en Bohême, entre les jeunes Tchèques et les Allemands, semble apaisée à la suite de la conférence réunie par le comte Taaffe, président du Conseil en Autriche. Cinq Tchèques et cinq Allemands, formant la conférence, sont convenus de la création d'un conseil de l'instruction publique, d'un conseil d'agriculture, composés d'une section tchèque et d'une section allemande ; d'une nouvelle délimitation des chambres de commerce, des circonscriptions administratives et judiciaires. Ce programme sera-t-il ratifié en Bohême et durera-t-il dans son exécution ? On l'espère.

Le petit royaume de Bulgarie a été agité par un complot contre le roi, ourdi par le major Panitza. L'énergique Ferdinand, excellent prince catholique, a fait arrêter les coupables. La sourde action des Russes n'est pas étrangère à la perpétuelle instabilité des choses dans ces régions des Balkans.

Le socialisme inquiète aussi l'empire austro-hongrois. Il y a peu de temps, le directeur de la police de Vienne manda les rédacteurs en chef de toutes les feuilles publiques, plus particulièrement lues par les ouvriers, et leur défendit de continuer les souscriptions ouvertes en faveur des socialistes allemands. Le comte Taaffe demande de plus le maintien des mesures répressives, que rend nécessaire la continuation du mouvement socialiste dont les excès anarchistes sont à redouter.

La terre des carbonari et des ventes, l'Italie, n'est pas moins menacée. Ses magistrats jugent en ce moment les ouvriers arrêtés dans les troubles graves, qui eurent lieu le 8 février 1889, après plus d'un an de détention préventive. A leur retour du tribunal à la prison, plusieurs centaines d'anarchistes leur ont fait une ovation aux cris de : Vive la révolution sociale ! A Milan, des réunions orageuses ont été tenues par des milliers d'ouvriers sans travail, pous-

sant les mêmes cris et ne ménageant pas M. Crispi, qu'ils traitaient de *chef de la bande des ministres, des banqueroutiers et des brasseurs d'affaires*. Juste châtiment des spoliateurs du domaine de l'Eglise et de la liberté pontificale!

Dans son zèle d'iniquité, M. Crispi n'attend pas même que le sénat ait sanctionné, de son côté, l'odieuse confiscation des biens des œuvres pies. Imitant nos plus tristes hommes d'Etat, dans leurs basses œuvres contre les jésuites et les congrégations religieuses, après l'échec du fameux article 7, par simple décret il dissout chacune de ces œuvres en particulier sous les plus futiles prétextes, et il en confie l'administration à quelque délégué extraordinaire, dans le genre de ceux auxquels notre République opportuniste confie l'administration des menses épiscopales. Ainsi viennent d'être traitées la confrérie de Saint-Jean et celle de l'Oratoire de Saint-Philippe-Néri. La misère favorise chaque jour le mouvement socialiste. La banque populaire de Turin vient de suspendre ses payements. Rome a vu déclarer 206 banqueroutes en 1889. Il n'y en eut que 38 en 1885. Le « mégalomane » fait grand! Avec les Anglais il tâche de s'étendre de plus en plus, aux dépens de la France, du côté de l'Abyssinie. Sa politique coloniale est loin d'avoir l'approbation des Italiens, même de ses collègues au ministère. Ce qui ne l'empêche pas de se vanter d'y avoir englouti *cent millions*.

Si la force matérielle, la puissance de l'or, le respect de la reine soutiennent mieux le principe d'autorité en Angleterre, les ferments de troubles sociaux ne laissent pas de s'y faire jour. Les grèves, avortées une première fois, menacent de renaître. L'odieuse persécution de l'Irlande subsiste toujours, quoique à l'état moins aigu. La commission de l'affaire *Times-Parnell* a distribué son rapport à la chambre des communes. Au fond, malgré la pruderie des rapporteurs, M. Parnell en sort pleinement justifié. Dans un discours vigoureux, M. Gladstone a demandé un blâme énergique des accusations infâmes portées par le grand journal anglais contre le député irlandais.

Deux jours auparavant, M. Labouchère avait provoqué

une vive agitation au sein du parlement, en accusant lord Salisbury, chef du cabinet, d'avoir soustrait de grands coupables à la justice. On l'a frappé d'exclusion temporaire. Avait-il tort ?

Le Canada, si chrétien et si français, est aussi en grand mouvement. Il s'achemine vers la séparation et l'indépendance : les Etats-Unis n'y sont pas étrangers, mais les vexations de l'élément anglais et protestant ont une part de responsabilité plus grande encore. — Proscription de la langue française dans certaines provinces, persécution des catholiques et des indigènes, surtout dans les pays de missions; tout y prête.

Les grèves, moins considérables toutefois qu'au mois de janvier, sont toujours menaçantes en Allemagne, en Belgique et en France, comme en Angleterre. Notre bassin minier de la Loire comptait récemment 2.600 grévistes. L'agitation n'est pas encore calmée et on sent que le feu est vif sous la cendre légère.

On le voit, la question sociale, si effrontément niée par Gambetta, déborde de toutes parts. Sans la divine force de l'Eglise, nulle puissance humaine ne pourra la résoudre, pas plus qu'elle n'a pu en prévenir le fatal accroissement. Le Pape le disait naguère encore à nos ouvriers pèlerins. Il est bon de nous le rappeler :

« Ni les lois humaines, ni la répression des juges, ni les armes des soldats ne sauraient suffire : ce qui importe par-dessus tout, ce qui est indispensable, c'est qu'on laisse à l'Eglise la liberté de ressusciter dans les âmes les préceptes divins et d'étendre, sur toutes les classes de la société, son influence salutaire ; c'est que, moyennant des règlements et des mesures sages et équitables, on garantisse les intérêts des classes laborieuses, on protège le jeune âge, la faiblesse et la mission toute domestique de la femme, le droit et le devoir du repos du dimanche, et que par là on favorise, dans les familles comme dans les individus, la pureté des mœurs, les habitudes d'une vie ordonnée et chrétienne. Le bien public, non moins que la justice et le droit naturel, réclame qu'il en soit ainsi. »

La tempête révolutionnaire emportera tous les programmes qui ne reposeront pas sur cette pierre fondamentale.

Léon XIII, qui a déjà tant fait pour les questions sociales et dont les enseignements ont tracé depuis longtemps les grandes lignes du plan de réformes que proposent la Suisse et l'Allemagne, ne cesse de s'en occuper. Peut-être aurons-nous bientôt quelque nouvelle encyclique résumant les meilleurs moyens de les résoudre pacifiquement. Elle couronnerait ses admirables enseignements sur la vie de famille et sur la vie politique des chrétiens.

Les cardinaux et les prélats se sont réunis autour de Sa Sainteté, les 2 et 3 mars, pour fêter le double anniversaire de sa naissance et de son couronnement. A cette occasion, il y a eu des réceptions et des fêtes solennelles à Rome. Dans le monde entier, tous les chrétiens ont redit du fond du cœur le vieux souhait du Pontifical romain : AD MULTOS ANNOS ! Oui, que Dieu nous conserve longtemps, malgré ses 81 ans, le pontife si bien caractérisé par la célèbre prophétie du moine Malachie : *Lumen in cœlo !* Qu'il donne bientôt à l'Eglise et à son auguste chef la liberté et l'indépendance, peut-être plus nécessaires, de nos jours, au salut de la société temporelle qu'au salut éternel des âmes.

Au moment où nous venions d'achever notre dernière chronique, une douleur profonde entrait au cœur de Léon XIII. La mort enlevait son vénérable frère, le cardinal Joseph Pecci, homme de grande science et de profonde vertu. Il a saintement rendu son âme à Dieu le 8 février, à l'âge de 83 ans. Il était entré au Sacré-Collège en 1879.

Le 9 février a ramené le douloureux anniversaire de la mort de Pie IX. Un service funèbre célébré dans la chapelle Sixtine et l'affluence des fidèles, très extraordinaire à Saint-Laurent hors les murs, près du tombeau du grand pontife, ont éloquemment rappelé son souvenir.

L'Autriche vient de perdre un homme qui a joué un grand rôle dans ses destinées, rôle malheureux pour elle et pour nous. Le comte Jules Andrassy est mort le 28 fé-

vrier. Hongrois, ardent défenseur de l'autonomie hongroise, il se mit à la tête des bandes révolutionnaires, en 1848, et marcha sur Vienne. Il fut plus tard condamné à mort comme traître et félon, mais il avait eu soin de fuir. La clémence de l'empereur lui permit de rentrer en 1857. Il ne tarda pas à redevenir un personnage, grâce surtout au comte de Beust. Nommé président du ministère hongrois, il engagea son pays dans la voie des emprunts ; — il doit actuellement QUATRE MILLIARDS ! — il émancipa les Juifs, qui possèdent actuellement, 20 ans après seulement, le cinquième de tous les biens fonciers de la Hongrie. Successeur de M. de Beust, il fut l'humble satellite de M. de Bismarck et prépara les alliances contre nature, où l'Autriche est engagée avec l'Allemagne et l'Italie. Quand, en 1870, la France vaincue était l'objet des sympathies populaires autrichiennes, il fut l'ardent défenseur de la plus stricte neutralité. On dit qu'il est revenu à des sentiments chrétiens, pendant la longue maladie qui l'a conduit au tombeau, et qu'il a reçu les sacrements de l'Eglise. Dieu ait son âme !

Son successeur, M. Tisza, fortement ébranlé par les luttes parlementaires, vient de donner sa démission de président du ministère hongrois, poste éminent qu'il occupait depuis 15 ans. Il avait continué tous les tristes errements d'Andrassy.

Finissons en souhaitant bon succès à la patriotique entreprise de Mgr Pagis, évêque de Verdun. Il fait appel à tous les Français, pour élever un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, où la pucelle fit part de sa mission au gouverneur Baudricourt. Béni par le pape, l'éloquent prélat parcourt la France, prêchant pour recueillir les aumônes nécessaires à son œuvre. Il en a trouvé d'abondantes à Paris. La province ne restera point sourde à son appel. Déjà Domrémy, patrie de Jeanne, non loin de Vaucouleurs, a entrepris d'élever une grande église, par les soins de Mgr de Saint-Dié, avec les souscriptions nationales. Les deux œuvres sont dignes d'intérêt. Faisons des

vœux pour que luise bientôt le jour où les Français, ayant remis l'Evangile dans leur cœur et dans leurs œuvres, comme Jeanne d'Arc porteront bien haut sur leur étendard : JÉSUS, MARIA. Alors le ciel les préservera des ruines de l'anarchie au dedans et les protégera contre les gros bataillons du dehors. L. C.

8 mars 1890.



MÉLANGES

LE SYSTÈME DU CIEL (1)

L'auteur de cet ouvrage nous avertit lui-même qu'il n'est pas des plus versés dans les connaissances naturelles et en particulier dans l'astronomie. C'est en philosophe et en théologien qu'il a étudié les systèmes du ciel et qu'il essaie de justifier celui qui obtient ses préférences. « Sans prétendre monter à l'Observatoire, dit-il, sans entrer dans un domaine qui n'est pas le nôtre, nous chercherons néanmoins à être utile suivant la mesure de nos forces, en nous appuyant sur les deux sciences suprêmes, la philosophie et la théologie » (p. 8). La théorie qu'il adopte tient comme le milieu entre le système de Ptolémée et celui des modernes : avec ceux-ci, il attribue à la terre le mouvement diurne ; mais, avec Ptolémée, il place la terre au

(1) *Le Système du ciel*, par le T. R. P. Hilaire, Dr en théologie et en droit canon, ex-Provincial de l'ordre des FF. MM. Capucins. In-8, de 180 p. Nancy, Vagner.

centre du monde et fait tourner autour d'elle le soleil sur l'écliptique. On comprend que cette hypothèse permette d'expliquer plus littéralement certains textes de l'Ecriture et des Pères ; mais on avouera qu'elle soulève de terribles difficultés, si l'on a égard à l'astronomie contemporaine. Nous ne pouvons ici nous engager dans un long débat à la fois théologique et scientifique, qui, au reste et de l'aveu de l'auteur, ne nous conduirait pas à la démonstration de son hypothèse. Moins affirmatif que ses contradicteurs, il demande seulement pour elle le bénéfice d'une sérieuse probabilité. Ce bénéfice même est loin de lui être accordé par tous les critiques catholiques. A l'encontre de plusieurs, qui avaient accueilli favorablement *le Système du ciel* (1), le P. Poulain vient de lui consacrer, dans les *Etudes* de février, douze pages d'une réfutation sans merci. On conçoit cette sévérité ; car le P. Poulain s'est placé surtout au point de vue de la science moderne, comme le P. Hilaire au point de vue de la théologie ; or, ces deux sciences sœurs, ou plutôt un certain nombre de ceux qui les représentent, pris parmi les meilleurs, sont toujours à la veille de recommencer leurs vieilles querelles. Certes le P. Poulain paraît avoir raison sur plus d'un point ; mais n'a-t-il pas exagéré les opinions de son contradicteur ? Celles-ci étaient déjà assez hardies et impopulaires par elles-mêmes pour qu'il fallût se garder d'y rien ajouter. Ceux qui liront la réfutation du P. Poulain, s'ils n'ont pas un peu de cette bonhomie qu'on rapporte d'un long voyage au pays des systèmes, hausseront les épaules, et ce ne sera pas en l'honneur de la théologie. Le critique paraît donc avoir dépassé le but : mieux valait montrer plus d'indulgence, disons aussi plus de justice.

Voici, en effet, entre plusieurs autres, quelques allégations qui paraissent fausses et portent préjudice à l'auteur critiqué. Celui-ci proteste, et il nous semble équitable de présenter au moins quelques-unes de ses réclamations. Le P. Poulain écrit : « D'après lui, on désobéit aux prescriptions de Pie IX (p. 128), si on admet le système de Copernic ; de plus, on contredit la révélation (p. 159), si on ne croit pas, avec « la tradition des

(1) *La Revue des sciences ecclésiastiques*, de Lille, ne fait que de légères réserves. Le journal de Québec, *la Vérité*, demande ardemment qu'on introduise l'ouvrage dans tous les collèges. *La Revue des Institutions et du droit*, qui jamais ne s'occupait de ce genre de questions, n'est pas moins flatteuse. Enfin, l'approbation des reviseurs, placée en tête du livre, renferme les plus beaux éloges. (Note des *Etudes*.)



« siècles », aux cieux de cristal, formés d'eaux solides ou liquides, semblables à celles d'ici-bas, mais situées au delà des étoiles. » — *Réponse*. L'auteur ne dit pas cela; mais il blâme les astronomes rationalistes qui « condamnent avec audace et sans aucune réserve toute la tradition et même les SS. Congrégations de l'Eglise romaine ». Quant au système de Copernic, loin de le donner comme contraire aux prescriptions de Pie IX, l'auteur l'admet partout comme hypothèse, douteuse sans doute, mais nullement condamnée et permise à tous. Ensuite l'auteur ne dit pas que la révélation est contredite, si on ne croit pas aux cieux de cristal; au contraire, il apporte plusieurs opinions, pour et contre les eaux supérieures (p. 157-159), et il ajoute ensuite: « En résumant cette controverse, nous pensons avec Bellarmin qu'il paraît certain, d'après la révélation, que des eaux supérieures sont réellement au-dessus des astres, et qu'elles sont de même nature que celles d'ici-bas. »

Le P. Poulain écrit encore : « L'auteur nous enseigne que la rotation diurne est due aux damnés qui tourbillonnent furieusement à l'intérieur du globe. » — *Réponse*. L'auteur ne dit pas cela, mais il affirme plutôt que la rotation diurne a pour cause l'impulsion de Dieu seul. Nous devons ajouter qu'en plusieurs endroits le critique, trop hâté peut-être, paraît avoir pris pour la doctrine de l'auteur les objections qu'il exposait avant d'essayer de les résoudre : il n'est pas étonnant que la doctrine en ait été travestie jusqu'au ridicule et donne tant de prise à la censure. Disons néanmoins, à sa décharge, que la rédaction de l'ouvrage laisse peut-être à désirer et excuse jusqu'à un certain point ces graves méprises.

Nous ne terminerons pas sans présenter, à notre tour, quelques observations à l'auteur du *Système du ciel*. Nous ne les tirerons pas des sciences naturelles : ce serait trop facile et assez peu important. Nous ne dirons rien non plus de l'érudition théologique dont témoigne cet opuscule : l'auteur se montre ici, comme ailleurs, toujours semblable à lui-même et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Mais notre philosophie, qui se soucie de s'accorder avec les croyances religieuses sans jamais les outrer, nous oblige à soulever quelques doutes importants. L'auteur ne proteste-t-il pas avec quelque exagération contre l'hypothèse de la pluralité des mondes habités ? Il est bien évident que si cette hypothèse se vérifie, les divers mondes sont ramenés à une unité plus haute, en sorte que la thèse tradition-

nelle de nos philosophes et de nos théologiens sur l'*unité du monde* demeure inattaquable, de même que l'unité de Dieu. L'auteur ne cherche-t-il pas aussi des conséquences panthéistes dans l'hypothèse d'une certaine infinité du monde, alors que ces conséquences n'en découlent pas? L'infinité du monde, trop facilement acceptée de nos jours, est absurde à tous égards; mais de l'infinité *quantitative* ou *numérique* du monde il ne s'ensuit rien de favorable au panthéisme : il semble même que le monde ne peut grandir qu'en accusant davantage sa faiblesse et en exigeant plus impérieusement un premier auteur de son existence et de son immensité. Le monde fût-il infini par ses dimensions et par le nombre des individualités et des espèces qu'il renferme, n'en serait pas moins fini quant à l'être, à la perfection; or, c'est par son être, infini comme tel, par sa perfection même qui est indivisible et sans limite, que Dieu se distingue du monde. Le « panthéisme sidéral », celui qui s'appuie sur l'immensité prétendue infinie de l'espace réel, est donc aussi absurde que l'autre, sinon davantage. Fussent-ils infinis en nombre, les atomes ne seraient que des atomes; de même les soleils ne seraient que des soleils et les hommes ne seraient que des hommes. Et une infinité d'atomes et de soleils ne vaudront jamais une pensée humaine; et une infinité de pensées humaines et de génies humains ne vaudront jamais un seul rayon de la gloire divine. Le P. Hilaire le sait bien mieux que nous ne pouvons le dire. Mais ce que nous ne pouvons lui contester, hélas! et ce qui explique sa sévérité à l'égard des apologistes partisans de la pluralité et même de l'infinité des mondes, c'est que les incrédules contemporains abusent de ces hypothèses séduisantes : ils essaient de cacher Dieu derrière l'immensité de son œuvre; ils étonnent l'imagination afin de mieux surprendre la raison; ils concluent de la durée et de l'étendue prodigieuses du monde à l'absence de Dieu, au lieu que la grandeur de la créature proclame toujours plus haut l'action d'une Providence et la nécessité d'un Créateur : *Cœli enarrant gloriam Dei.*

Elie Blanc.



BIBLIOGRAPHIE

La Prépondérance juive. Ses origines (1789-1791), d'après des documents nouveaux, par l'abbé Joseph LÉMANN. 1 vol. in-8, XI et 274 p. Paris, Victor Lecoffre (1).

Depuis que M. l'abbé Joseph Lémann a fait paraître l'*Entrée des Israélites dans la société française*, la question juive n'a rien perdu, assurément, de son intérêt et de sa gravité. Au contraire, les nouveaux travaux publiés dans ce même ordre d'idées, les preuves que l'expérience de chaque jour nous apporte de l'importance grandissante acquise, chez nous, par cette race dont nos pères avaient eu soin de s'isoler le plus possible, ont attiré davantage l'attention sur ce redoutable problème qui se pose : Comment défendre la France et les institutions chrétiennes contre le péril d'une *judaïsation* progressive ?

Le second volume de M. Lémann a pour titre : la *Prépondérance juive*, et se rapporte spécialement à l'émancipation des israélites sous la Constituante. Divulguer les origines historiques de l'étonnante puissance du juif, partie de commencements si humbles pour devenir, en un siècle, une véritable domination ; constater comment les législateurs de la Révolution, après avoir trahi tous leurs devoirs publics envers Jésus-Christ, ont été amenés, par l'inexorable logique des fausses doctrines, bien plus que par sympathie et par entraînement généreux, à livrer à ces ennemis du christianisme tous les remparts que la perspicacité de nos ancêtres avait dressés entre les juifs et le gouvernement de la France catholique ; reconstituer, en un mot, ce passé instructif de la question juive, c'était faire œuvre utile et particu-

(1) L'*Université catholique* a publié un extrait de cet ouvrage. V. n° de novembre 1889.

lièrement opportune. M. l'abbé Lémann a entrepris ce travail, et il faut lui savoir gré d'y avoir apporté, avec les ressources d'une plume brillante et originale, la sûreté de doctrine et la charité d'un prêtre de l'Evangile.

On sait que Louis XVI travaillait à améliorer le sort des juifs, dans le sens d'une protection raisonnable de leur liberté, de leurs coutumes nationales et de leur dignité d'hommes. C'était tout ce que conseillaient la justice et la sagesse politique. La Révolution allait étourdiment concéder aux israélites beaucoup plus et beaucoup trop : l'assimilation absolue, au point de vue des droits civiques eux-mêmes, avec la population française de race et chrétienne de religion.

L'émancipation politique des juifs en France se trouvait, en effet, contenue en germe dans les déclamations humanitaires par lesquelles le philosophisme du XVIIIe siècle avait cherché à remplacer la foi chrétienne, et l'embryon commençait à prendre forme quand un concours était ouvert, en 1785, par la *Société royale des sciences et des arts*, de Metz, sur « les moyens de rendre les israélites plus utiles et plus heureux en France ». On sait que l'un des lauréats fut le trop fameux abbé Grégoire, qui allait devenir l'un des patrons attitrés des juifs devant l'Assemblée.

Avec la Révolution, ce n'était plus la simple amélioration de la condition sociale des juifs qui devait être proposée ; ce n'était plus une réforme de nos règlements, suivant l'idée que le bon Louis XVI voulait appliquer dans un édit en préparation, où « la prudence chrétienne s'allierait avec la bienveillance royale », c'était la réunion, et, pour mieux dire, la confusion de deux peuples essentiellement différents de religion, de traditions, d'aptitudes et de mœurs.

La « Déclaration des droits », follement rédigée, en dehors de toute idée chrétienne, par les représentants d'une nation baptisée, qui devait tout au catholicisme, apportait aux juifs l'arme qui leur avait manqué jusque-là, et dont ils surent se servir avec leur dextérité ordinaire. Les droits du peuple chrétien de France devaient s'incliner devant les droits de l'*homme* idéal et abstrait, qu'il avait plu au législateur de créer, de l'homme cosmopolite et sans culte déterminé.

L'auteur du livre que nous analysons a eu l'heureuse idée de reproduire : d'une part, le préambule de cette Déclaration, dans lequel l'Assemblée, « en présence et sous les auspices de l'*Etre Suprême* », proclame que « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des

droits de l'homme sont les ***seules causes*** des malheurs publics et de la corruption des gouvernements » ; et, d'autre part, le préambule, autrement net, français et chrétien, de la vieille *Loi Salique*, avec sa noble invocation : « Vive le Christ, qui aime les Franks ! Qu'il garde leur royaume et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grâce !... »

La place était démantelée, l'étranger pouvait y venir fixer sa vie errante. La question juive avait été introduite, en 1789, à l'Assemblée nationale, un peu avant la Déclaration, par les israélites de l'Est, gens détestés du peuple pour leurs usures. La tentative n'eut alors aucun succès. Les juifs de Paris, beaucoup moins mal vus, revinrent à la charge. Par une singulière coïncidence, la réhabilitation civile était sollicitée à la fois pour les juifs, pour les protestants, pour les *comédiens* et pour le ***bourreau.*** De tous ceux-là, les juifs étaient encore les moins sympathiques au législateur d'alors. L'âme sensible de Robespierre daigna, il est vrai, leur témoigner de l'intérêt ; mais l'éloquence de Mirabeau lui-même, l'énergie tenace de Grégoire ne parvinrent pas à triompher des répugnances instinctives de l'Assemblée à l'égard des israélites, dont l'admission au rang de citoyen français était combattue surtout par l'abbé Maury et Rewbel. Le bourreau fut préféré au peuple déicide.

La motion d'affranchissement fut présentée, ajournée et reprise *quatorze fois*. On devine que les intéressés ne restèrent pas inactifs dans les intervalles de ces discussions renouvelées à tout propos, au nom des droits de l'homme, devant une Assemblée tumultueuse, et où le succès pouvait dépendre de l'adresse d'un orateur, d'une occasion saisie habilement.

L'écrivain nous fait pénétrer dans les arcanes des combinaisons et des intrigues qui allaient aboutir enfin au décret longuement préparé. Aux humbles supplications, qui n'étaient pas sans effet sur une assemblée affichant de grandes visées philanthropiques, s'ajoutèrent probablement les séductions de l'or auprès de quelques-uns ; aux arguments empruntés à la fausse logique de la Déclaration, des arguments d'un autre ordre, non moins déterminants, fournis par les séides de la Commune et l'intervention des faubourgs.

Le moyen de résister, en effet, à une pétition de cinquante juifs en habits de gardes nationaux et dûment commissionnés par les clubs ? La cause était gagnée d'avance, du jour où il apparut clairement que, sur 60 districts consultés, 59 appuyaient

l'émancipation des israélites ; le seul district récalcitrant était, paraît-il, celui des *fripiers :* rancune de concurrents sans doute.

Un avocat se distinguait alors par son zèle pour la cause juive; il se remuait, parlait et écrivait beaucoup pour ses clients ; son portefeuille, garni de notes et de discours, a été conservé, et, par une heureuse fortune, est tombé aux mains de M. l'abbé Lémann, qui a fait bon profit de ces documents inédits.

Ce fut au moment où l'Assemblée allait se séparer, le 27 septembre 1791, que fut enlevé enfin le décret qui allait rendre les juifs citoyens, et par là ouvrir le chemin du pouvoir aux adversaires les plus redoutables peut-être des croyances chrétiennes.

Louis XVI se trouvait encore là pour apposer sa signature royale à l'acte de l'Assemblée, mais le décret était contresigné de Duport ; et c'était bien, en réalité, la Révolution qui scellait ainsi, par la main d'un jacobin, la naturalisation des juifs en France.

Nous avons essayé de donner une idée des précieux renseignements contenus dans ce livre ; quelques mots maintenant du style de l'auteur. Le talent de M. Joseph Lémann, comme celui de son frère Augustin, a un caractère prononcé de personnalité. Dans la *Prépondérance juive*, l'écrivain se montre, ainsi que de coutume, narrateur expert dans l'art de bien dire, mais ne dédaignant point, quand ils s'offrent à son esprit, les rapprochements inattendus, les formules neuves et saisissantes, les énergiques métaphores. Par exemple, il dresse un *acte de naissance* en règle de la « prépondérance juive » ; ou bien, décrivant les effets du libéralisme, il analyse successivement ce breuvage de liberté falsifiée « comme poison, comme philtre et comme narcotique ». La Déclaration des droits de l'homme est mise en parallèle avec le fameux *cheval de Troie*, et, sous la plume du littérateur, l'épisode classique de Laocoon devient l'image d'événements de l'époque révolutionnaire. C'est ainsi encore qu'un contraste est établi entre l'entrée des anciens Hébreux dans Jéricho, sur ses murailles renversées, et l'admission des Israélites modernes au sein de la société française, le 27 septembre 1791, le jour où l'Assemblée acceptait l'hommage des *Ruines* de l'impie Volney.

L'auteur a donc des procédés à lui ; il enchaîne ses déductions dans un ordre et suivant une méthode *sui generis*, préférant aux sentiers battus ceux qu'il s'ouvre lui-même, faisant un habile usage de l'antithèse et de l'apostrophe, parlant quelque-

fois un langage qui rappelle l'Orient et des peuples d'une autre race, affectionnant les comparaisons hardiment conduites et soutenues jusqu'au bout : tout cela avec une mise en scène mouvementée et dramatique, parfois des coups d'ailes et de subites envolées succédant à des pages tranquilles, au ton simple et familier.

Il ne rentrait pas dans le plan de l'ouvrage de rechercher la solution qui conviendrait le mieux à la question des juifs à notre époque. Mais ce qu'il démontre clairement, c'est qu'en 1791 le législateur français a commis une lourde faute, et qu' « à la Révolution impie était réservée cette immense déception qui clôt toutes les entreprises de l'Esprit des ténèbres : *Erravimus*, nous nous sommes trompés en les émancipant ! »

André Gairal.

Le livre des Psaumes, suivi des Cantiques des Laudes et des Vêpres, traduction nouvelle sur la Vulgate avec sommaires et notes, par M. l'abbé A. Crampon, chanoine. In-32. Tournai, Desclée éditeur. — Edition latine-française, xxxiv-744 pages. Edition, française, xx-470 pages.

Le nom de M. le chanoine Crampon est aussi connu dans les établissements religieux d'éducation, par ses nombreux livres classiques, que dans le monde savant par ses remarquables travaux sur l'Ecriture sainte. Ces travaux de traduction exacte et de sûre critique ont valu à l'auteur non seulement les bénédictions et les encouragements d'un grand nombre d'évêques, mais aussi les éloges de S. S. Léon XIII, manifestés plusieurs fois sous une forme officielle.

Aujourd'hui, M. le chanoine Crampon fournit à la fois à la piété des fidèles, à l'étude de tous ceux qui sont tenus à l'office divin, et aux méditations scientifiques des personnes qui s'occupent de recherches bibliques, un livre précieux, extrait de sa traduction générale de la sainte Ecriture, le livre des Psaumes. Les pieux chrétiens trouveront là, sous un format commode et élégant, les magnifiques prières du saint roi David, rendues accessibles à tous et faciles à s'approprier par la clarté du style, l'enchaînement naturel des idées dans les passages obscurs, et l'adjonction de quelques notes courtes, simples, ainsi que d'un sommaire indiquant, avant chaque psaume, les circonstances historiques dans lesquelles il fut composé.

Les prêtres et les religieux, obligés à l'office divin, ont dans l'édition latine-française un guide sûr pour l'intelligence de la partie la plus considérable du bréviaire. Tout le monde sait que les cantiques sacrés sont, en général, très difficiles à bien interpréter; saint Jérôme, saint Augustin et tous les grands commentateurs de l'Ecriture sainte l'avouent humblement. Cela tient tout à la fois à l'obscurité des pensées, aux exigences de la forme poétique, et, pour le texte de la Vulgate, aux embarras d'une traduction dans une langue aussi éloignée du génie de la langue originale, que le latin l'est de l'hébreu. Pour rendre sa traduction française aussi parfaite que possible, M. le chanoine Crampon s'est servi de l'hébreu lui-même pour bien déterminer le sens de la Vulgate; cependant ce n'est pas le texte hébreu qu'il traduit, mais le texte latin que nous avons entre les mains. Ce travail lui a demandé de longues années de travail, et c'est pour cela que les personnes adonnées aux études bibliques l'apprécieront davantage, comme une œuvre exégétique des plus sérieuses. Ils trouveront dans cette traduction nouvelle non seulement le reflet des interprétations scientifiques les plus autorisées, mais des rapprochements de linguistique on ne peut plus intéressants, et destinés à éclairer d'une lumière nouvelle les points les plus controversés de cette partie de nos saints livres. Ils se convaincront par là que l'Eglise a vraiment le dépôt sacré des vérités révélées et la garde des saintes Ecritures; car si la Vulgate, de l'avis de saint Jérôme, laisse à désirer comme traduction, ses imperfections portent sur les détails, mais n'atteignent pas le sens général du texte primitif, c'est-à-dire la parole même de Dieu, qui est toujours substantiellement rendue.

Le service que M. le chanoine Crampon vient de rendre de nouveau à la science et à la piété nous fait désirer vivement de voir le succès couronner, comme il le mérite, son livre des Psaumes.

H. de R.

L'Egypte au temps des Pharaons. — *La vie, la science et l'art*, par Victor Loret. — In-12, 320 p. — Paris, J.-B. Baillière, 1889.

M. Victor Loret nous offre aujourd'hui, en un élégant volume enrichi de dix-huit photogravures, les six conférences qu'il a faites, à la Faculté des lettres de Lyon, pendant les hivers de 1887-1888. Ancien membre de l'école du Caire, il avait, sans négliger les études historiques — son travail sur Aménophis III le prouve —, dirigé son attention vers les détails matériels de la



vie, l'histoire naturelle et la musique de l'ancienne Egypte ; il était donc bien préparé à nous redire quels étaient dans ce pays, aux temps d'autrefois, la vie, la science et l'art.

La première conférence, fruit d'une étude approfondie des textes hiéroglyphiques, résume rapidement l'histoire de l'Egypte, puis reconstitue l'existence d'un Pharaon, telle qu'elle paraissait aux yeux de son peuple. De quelle terreur respectueuse n'étaient pas entourés ces descendants des dieux ! De la vie d'Aménophis III, telle qu'elle fut réellement, et de la peinture que nous en font les monuments, il résulte un curieux contraste. Le temps, en outre, amène de singuliers retours. « Le prestige des Pharaons, si soigneusement entretenu autrefois, perd de jour en jour son lustre devant la critique, et laisse transparaître sa trame de ruses et d'habiletés. Les recherches scientifiques remettent chaque chose en sa place.

« Les fouilles égyptologiques ramènent Ramsès le Grand à la taille, déjà flatteuse, de 1 m. 72, et la navrante réalité nous fait assister à ce bizarre voyage d'un puissant Pharaon, constructeur d'une des plus grandes pyramides de la nécropole memphite, lequel, découvert en un caveau funèbre au fond de son mausolée, fut amené au Caire, dans un vulgaire fiacre, sous la forme d'une étroite momie, enveloppée dans un numéro du *Temps*, et ne put entrer en ville, malgré les protestations indignées du savant qui le transportait, qu'après avoir été dûment pesé sur une bascule de l'octroi et s'être vu appliquer, par d'inflexibles employés, en désespoir de cause et à la suite d'infructueuses recherches dans le registre des tarifs, le droit d'entrée sur la morue salée ! »

Dans la deuxième conférence, on nous décrit la faune et la flore de l'Egypte. Les écrivains grecs et latins, les inscriptions et les collections des musées ont fourni à M. Loret les matériaux de son esquisse, où sont cités, avec leurs noms hiéroglyphiques, les principaux animaux et les plantes les plus connues de l'Egypte.

L'étude sur la musique et la danse redressera quelques erreurs. Après avoir énuméré les instruments de musique, et même noté l'échelle musicale des trompettes et des flûtes égyptiennes, l'auteur affirme, s'appuyant sur ses propres recherches, qu'il est peu probable, quoi qu'en ait pensé Fétis, que les Egyptiens aient eu une notation musicale — les hiéroglyphes ne nous ont transmis rien de semblable ou d'approchant —, ni même un

système tonique bien déterminé. En tout cas, pour l'heure, ce système n'est pas retrouvé.

M. Loret décrit ensuite le costume des Egyptiens et des Egyptiennes de tout rang, nous parle des parfums à la mode en ces temps lointains, et traduit la recette hiéroglyphique du Kyphi, l'un des parfums les plus recherchés de l'antiquité. Il a, nous dit-il, fait exécuter cette recette fort compliquée — il y entre dix-sept ingrédients —, mais il avoue que ce parfum, aux effluves huileux et résineux, lui a paru plutôt étrange qu'agréable.

Médecins et sorciers sont traités ensemble, car, en Egypte, c'était tout un. Le médecin prescrivait des remèdes, et l'on nous en cite quelques-uns, mais il indiquait, en outre, l'incantation qui devait en assurer l'efficacité.

La dernière et peut-être la plus importante étude est consacrée à la tombe. A voir la préoccupation qu'avait l'Egyptien de sa demeure dernière, il semblerait que, pour lui, la vie terrestre n'avait d'autre but que l'édification de son tombeau ; à peine né, il se préparait à mourir.

Les publier est, pour les œuvres parlées, une épreuve redoutable. Livré à lui-même, le lecteur n'est pas, comme l'auditeur, impressionné par la voix, le geste, la personne tout entière de l'orateur. Et cependant, sous cette forme nouvelle du livre, les conférences de M. Loret retrouveront le vif succès qu'elles ont eu lorsqu'elles furent prononcées. On y saisira même mieux ce qu'il y a de science profonde et bien informée dans ces pages si agréables à lire. Ecrites d'un style vif et alerte, spirituel tout en restant sérieux, comme il convient à des recherches historiques, elles nous feront pénétrer dans la vie intime d'un Egyptien, bien plus profondément que beaucoup de gros livres solennels, où l'on trouve soigneusement étiquetés et classés les ustensiles, le mobilier, les costumes, les outils, les armes, en un mot, tous les détails de la vie matérielle dans l'ancienne Egypte. Ce sont des catalogues complets, tandis que le livre de M. Loret est un tableau vivant.

E. J.

M. Cognat, sa vie, ses œuvres et ses écrits, par l'abbé Moser, vicaire, directeur de l'école paroissiale Notre-Dame des Champs. In-8 de 306 p. Paris, Bloud et Barral.

Nous connaissons peu de biographies aussi intéressantes et aussi instructives que celle-ci. Ce n'est pas que M. Cognat soit une des célébrités du siècle : le biographe a fort bien compris

dans quel cadre il devait placer son personnage. « Ce livre, dit-il, n'aspire pas à l'importance d'une histoire générale. Le but qu'on s'est proposé est plus modeste ; il s'agissait seulement de retracer fidèlement, dans ses grandes lignes, la vie d'un homme d'intelligence et de bien, qui s'est dépensé tout entier au service de Dieu, à la défense de la vérité et au salut des âmes. »

Ajoutons que M. Moser a parfaitement rempli le plan modeste qu'il s'était tracé. Ces pages sont bien écrites, et elles s'adressent à bien d'autres lecteurs encore que les paroissiens de Notre-Dame des Champs. Plusieurs, comme nous, remarqueront surtout les chapitres où sont racontés les rapports de l'abbé Cognat avec Littré et avec M. Renan.

La Sainte Eucharistie : visites, messe et communion, opuscules eucharistiques, amour divin, par saint Alph. de Liguori, traduction nouvelle par l'abbé Bernard. In-12 de 459 p. Lethielleux. Prix : 2 fr. 50.

Voilà un ouvrage auquel les personnes pieuses, en particulier celles qui doivent en éclairer et en soutenir d'autres, feront le meilleur accueil. Il renferme ce que saint Alphonse a écrit de plus touchant sur l'Eucharistie, mystère inépuisable, centre de toutes les dévotions, foyer de lumière et de charité. Nul mieux que le saint docteur n'a su en parler, y attirer les âmes et les y retenir. Ajoutons que son traducteur nous paraît avoir exprimé fidèlement et sans les affaiblir ses pieux enseignements.



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — I. Prière à saint Joseph. — II. Pratiques indulgenciées en l'honneur de saint Thomas d'Aquin. — III. Inhumation dans les sépultures de famille. — IV. Les enterrements des francs-maçons. — V. Le scapulaire.

I. Léon XIII, dans son encyclique du 15 août 1889, a ordonné d'ajouter à la récitation publique du saint rosaire, pendant le mois d'octobre, une prière à saint Joseph, dont le texte a été envoyé en même temps que l'encyclique; et, pour encourager la dévotion des fidèles, le Saint-Père a attaché à cette prière une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chaque fois.

De plus, le 21 septembre 1889, Sa Sainteté a accordé une nouvelle indulgence de trois cents jours, applicable aussi aux défunts, et qui peut être gagnée une fois par jour, en quelque temps de l'année que ce soit, par tous les fidèles qui la réciteront, même en particulier, dévotement et le cœur contrit.

II. Léon XIII, qui a tant fait pour recommander la doctrine de saint Thomas d'Aquin, ne se lasse pas non plus d'encourager les pratiques de dévotion en l'honneur de ce grand saint.

Le 21 août 1886, la sacrée Congrégation des Indulgences a accordé à tous les fidèles qui vraiment contrits, confessés et ayant communié, feront quelques prières, méditations ou exercices de piété en l'honneur de saint Thomas d'Aquin, une indulgence plénière, applicable aux défunts, chacun des six dimanches qui précèdent immédiatement la fête du docteur angélique, ou qui se trouvent après jusqu'à la fin de l'année. Ces dimanches doivent être consécutifs et non point interrompus.

Le 26 mars 1887, la même Congrégation a accordé une indulgence de trois cents jours, applicable aux âmes du purgatoire, à gagner une fois par jour, aux fidèles qui, le cœur contrit, réciteront dévotement le petit office récemment composé en l'honneur de saint Thomas d'Aquin.

III. Peut-on inhumer dans une sépulture de famille un parent ou un allié qui n'appartient pas à la religion catholique ?

Le Saint-Office a fait en 1888 à un évêque d'Amérique la réponse suivante, contenue déjà dans un décret antérieur :

Les évêques doivent faire tout leur possible pour que les prescriptions canoniques soient observées ; mais s'ils ne peuvent l'obtenir sans scandale et sans péril, l'inhumation peut être tolérée.

IV. Nous trouvons dans la *Semaine religieuse de Grenoble* les réponses suivantes aux questions adressées par un prêtre à Mgr Sallua, commissaire du Saint-Office. Bien qu'elles n'aient pas un caractère officiel, nous les reproduisons néanmoins comme des règles pratiques pleinement autorisées.

1. — Le clergé d'une paroisse peut-il présider les funérailles d'un homme non franc-maçon, mais dont le convoi serait suivi par les membres des loges maçonniques revêtus de leurs insignes, convoqués officiellement par leurs vénérables, et acceptés officiellement par les organisateurs des funérailles pour occuper

une place désignée dans le cortège, convocation et acceptation rendues publiques par la voie des journaux ?

2. — Le pourrait-il avec cette seule différence que les francs-maçons ne seront pas revêtus de leurs insignes, les autres circonstances restant les mêmes ?

3. — Si le clergé ne peut les présider, les funérailles alors seront purement civiles. Dans ce cas, les catholiques peuvent-ils y assister ou doivent-ils s'abstenir d'y paraître ? Pourraient-ils être excusés si, par simple curiosité, ils allaient voir passer le convoi funèbre ?

Voici les réponses de Mgr Sallua (18 janvier 1890) :

1. — A la première question, négativement. Le clergé ne peut pas présider ces funérailles.

2. — A la seconde question : Si les francs-maçons sont en corps, comme société maçonnique ; négativement. S'ils vont comme individus quelconques, le clergé pourrait présider les funérailles.

3. — A la troisième question : Les catholiques doivent s'abstenir dans les mêmes cas que le clergé. Voir passer le convoi, sans y prendre une part directe, n'est rien.

V. Pour gagner les nombreuses indulgences attachées au scapulaire de Notre-Dame du Carmel, on sait qu'il faut porter habituellement ce saint habit. Si on le quitte un jour, par exemple, on cesse ce jour-là d'avoir part aux indulgences. Mais si on a négligé de le porter pendant longtemps, plusieurs mois ou même plusieurs années, peut-on le reprendre de soi-même, ou bien est-il nécessaire de se le faire imposer de nouveau ?

La sacrée Congrégation des Indulgences, consultée à ce sujet par un prêtre du diocèse de Marseille, répondit le 27 mai 1857, qu'il suffisait de le reprendre soi-même, pour avoir part de nouveau aux indulgences.

Toutefois, si on l'avait quitté par irréligion ou par mépris, il faudrait le recevoir de nouveau parce que l'on serait censé avoir renoncé à la confrérie.

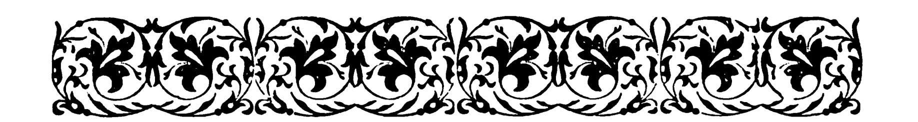
Cette décision peut s'appliquer aux différents scapulaires.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.





VIE ET PONTIFICAT

DE S. S. LÉON XIII

DEUXIÈME PARTIE

LA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE ET DIPLOMATIQUE DE MGR PECCI

I. — Mort du comte Ludovic Pecci à Carpineto. La prélature. La prêtrise, les premières charges à Rome. La délégation de Bénévent et celle de Pérouse.

Pendant la dernière année de son séjour à l'académie des nobles, Joachim Pecci fut frappé dans ses plus chères affections par la mort de son père, le comte Dominique Ludovic. Depuis la perte de sa mère, il n'avait pas ressenti une semblable douleur. Nous en trouvons un écho dans les lettres touchantes qu'il écrivit alors à son frère Jean-Baptiste, à Carpineto, où le colonel fut frappé par sa dernière maladie. Elles nous dévoilent l'élévation de son âme et la tendresse reconnaissante dont il entourait ce père bien-aimé. A la première nouvelle de la gravité du mal, il disait à son frère : « ..... Je suis plongé dans la plus profonde douleur et dans la plus vive affliction. Pensez si je m'attendais à un coup pareil ! Bien au contraire je concevais les plus belles espérances sur la santé de notre père, et croyais pouvoir l'embrasser pendant les fêtes de Pâques. Joseph et moi nous

ne cessons de faire nous-mêmes et de demander des prières. Je vous envoie une relique pour que papa la porte à son cou ; dites-lui que c'est un présent que je lui fais. Je vous supplie de penser à temps au salut de son âme, et de même que vous lui prêtez grande assistance pour le corps, de ne pas lui en accorder une moindre pour l'âme. Faites-lui avoir tous les secours spirituels (1). » Le 4 avril 1836 il lui écrivait encore de Rome : « ... Mon cher frère, quel que soit l'état dans lequel se trouve notre père, je n'ai qu'une chose à vous dire : le soin de son âme doit être votre première pensée, par conséquent n'épargnez rien pour le salut de cette chère âme....» (2).

Mais déjà le comte Ludovic était mort, dans la paix du Seigneur, le 28 mars précédent. Joachim n'eut pas la consolation d'assister à ses derniers moments, et de recevoir lui-même la suprême bénédiction que son père lui envoya de son lit de mort. Quelques semaines après, le 7 mai 1836, dans une lettre adressée de Rome à son frère Charles, il exprimait sur cette perte les sentiments de la plus vive douleur et d'une entière résignation à la volonté de Dieu, puis il ajoutait : « ... La religion aussi, oui, la religion nous a parlé encore plus éloquemment, et dans une si douloureuse circonstance elle a séché nos larmes, en nous donnant un motif réel de consolation et de soulagement. Car elle

(1) « ... Sono immerso nel più profondo dolore e nella più viva amarezza. Imaginate se mi aspettava un tal colpo dopoche anzi concipiva le più belle speranze sulla salute del nostro padre, e credeva di rabbraciarlo in queste feste di Pasqua. Io e Giuseppe non cessiamo di fare e di far fare orazioni. Vi mando una reliquia, onde papà la tenga appesa al collo dicendogli che gliela mando io in regalo. Vi supplico che pensiate per tempo per la sua anima, e che se gli prestate un' assistenza grande pel corpo, non manchi per lui una minore per l'anima, e gli facciate avere tutti i soccorsi spirituali. » *Archives de la famille, à Carpineto.* — Je dois la communication des précieux documents désignés sous ce titre à la charmante amabilité du comte Ludovic Pecci, l'aîné des neveux de S. S. Léon XIII. C'est un devoir pour moi de lui en exprimer ici de nouveau toute ma reconnaissance.

(2) « Roma, 4 aprile 1836. Caro fratellò, in qualunque stato si ritrove il nostro padre, io non ho che una cosa a dirvi, che il pensiero dell' anima debba essere il primo vostro pensiero, e percio non risparmiate cura alcuna per l'anima sua... » *Ibid.*

nous fait espérer beaucoup pour le salut de son âme, et elle nous le représente déjà dans le séjour de la paix, de la sécurité, et de la joie éternelle... (1) » Quel esprit de foi, quel admirable piété dans ces lettres intimes écrites sous la dictée du cœur !

Le comte Ludovic Pecci était mort qnelques mois trop tôt pour voir la brillante carrière qui allait s'ouvrir devant son fils, et devait l'égaler tout d'abord aux plus glorieux de ses ancêtres.

Le cardinal protecteur de l'Académie des nobles était alors le cardinal Pacca, l'illustre compagnon d'exil de Pie VII. C'était un esprit supérieur, doué d'une indomptable énergie et d'un dévouement sans bornes pour l'Eglise. Dieu l'avait évidemment choisi et placé auprès de Pie VII pour soutenir le caractère doux et presque timide du Pontife dans ses luttes nécessaires contre la volonté impérieuse de Napoléon Ier, dont les prétentions religieuses étaient souvent peu raisonnables. Il avait remarqué les succès du jeune comte Joachim Pecci, et il comprit quels services le Saint-Siège pouvait en attendre. Aussi le recommanda-t-il vivement à l'attention de Grégoire XVI.

Cette haute recommandation ne tarda pas à porter ses fruits, car au mois de janvier de l'année 1837 Joachim Pecci fut nommé prélat de la maison de Sa Sainteté. Il n'avait encore que 27 ans. Le nouveau prélat, en quittant l'Académie des nobles, vint habiter de nouveau chez son oncle Antoine, au Palais Muti. Le 16 mars suivant, il fut nommé référendaire de la signature papale de justice. La signature papale est un tribunal suprême, dans le genre de notre cour de cassation, qui siège au palais même du Vatican, et reçoit les appels de tous les autres tribunaux, lorsqu'ils sont basés sur la partialité du juge ou l'obscurité

(1) « ... La religione, si la religione ci ha parlato ancora più eloquentemente, e in si dolorosa circostanza ci ha asciugato le lagrime, e ci ha fatto anzi concepire qualche motivo di conforto e sollievo, perche ci ha fatto ben sperare per l'anima sua, e ce lo ha rappresentato già in luogo di pace e di sicurezza, et di gaudio interminabile... » *Ibid.*



de la loi. Ses décisions, soumises à la signature du Souverain Pontife, étaient donc une interprétation authentique de la loi, ce qui leur donnait une grande importance. Léon XII, par un *motu proprio*, a défini les attributions et les privilèges de ce tribunal, qui se compose encore aujourd'hui d'un cardinal préfet, d'un doyen, de six prélats conseillers, appelés *votants*, d'un prélat secrétaire, d'un avocat assistant le cardinal préfet, d'un notaire, d'un chancelier, et d'un certain nombre de prélats appelés référendaires, chargés de rapporter et d'exposer les causes. Les référendaires n'ont voix consultative que dans les appels dont l'étude leur est confiée, mais ils peuvent assister à toutes les séances, qui sont secrètes. Lorsque le Pape se rend solennellement dans une église pour y officier lui-même pontificalement, huit d'entre eux, assistés chacun d'un massier, ont le privilège de porter le dais au-dessus de la *sedia gestatoria*, et à toutes les chapelles papales leur place est réservée au coin de l'épître contre l'autel.

Au mois de juin de la même année 1837, Grégoire XVI attacha Mgr Pecci, en qualité de *ponent* ou de rapporteur, à la congrégation du bon gouvernement. Ce fut dans cette charge, qui demandait beaucoup d'activité et de tact, et sous la direction du cardinal Sala, préfet de cette congrégation, que Mgr Pecci s'initia au maniement des affaires et au gouvernement des hommes.

Cette année 1837 fut fatale à la ville de Rome. Le choléra, qui avait déjà ravagé une partie de l'Europe, l'atteignit à son tour, malgré les quarantaines et les cordons sanitaires multipliés par la prudence du gouvernement pontifical. La terrible maladie éclata tout d'un coup avec violence, et porta dès les premiers jours à son comble l'épouvante dans la population par le grand nombre de cas foudroyants dont elle fut témoin. Le cardinal Sala fut chargé de la surintendance des hôpitaux de la ville, et il trouva dans Mgr Pecci un collaborateur plein de zèle, de charité, d'intelligence et de courage. Il le chargea surtout de pourvoir à la consolation et à la cruelle misère des familles pauvres à qui le fléau enlevait leurs soutiens naturels. Le père Joseph Pecci, son

frère, était alors à Rome, et il fut ordonné prêtre spécialement pour pouvoir assister les cholériques dans leurs derniers moments. Voici en quels termes Mgr Pecci annonçait cette nouvelle et parlait du choléra à son autre frère Jean-Baptiste, retiré à Maenza, dans une lettre datée du 16 août 1837 : « ... Si je dois, moi aussi, me trouver parmi les victimes de la maladie, je m'incline devant la volonté du Très-Haut, à qui j'ai déjà offert le sacrifice de ma vie en expiation de mes péchés. Je conserve la joie et la tranquillité de mon esprit quoi qu'il puisse arriver ; je m'assujétis néanmoins plus que jamais à une manière de vivre extrêmement sobre, afin de n'avoir pas à me faire le reproche d'avoir négligé les moyens humains qui peuvent me préserver du présent fléau.... Joseph, par une disposition inattendue de ses supérieurs, sera ordonné sous-diacre, diacre et prêtre dans le courant de ce mois d'août. Je serai donc déçu dans l'espérance et le vif désir que je nourrissais de monter à l'autel en même temps que lui... (1) »

Le Père Joseph se montra d'une abnégation, d'un courage et d'une charité admirables. Mgr Pecci fut tellement frappé et fier du bel exemple donné par son frère que, le voyant sortir un jour du collège romain pour courir au chevet des malades, il lui prit la main et la baisa plusieurs fois en la mouillant de ses larmes. Il raconte lui-même ce fait, en l'atténuant avec modestie, dans une autre lettre à son frère Jean-Baptiste, datée du 17 septembre de la même année 1837 : « Parmi les pères Jésuites, personne n'a été frappé ; et cependant ils sont jour et nuit au milieu

(1) 16 Agosto « ... Se anch'io debbo essere tra le vittime del morbo, piego la fronte alle disposizione dell' Altissimo, cui in espiazione delle mie grave mancanze ho già offerto in sacrificio la mia vita. Io però stò di anima lieto e tranquillo checche voglia accadere; mi atterro più che mai fermo ad un sistema di vita estremamente sobria per non potermi rimproverare di aver trascurati i mezzi umani che possano preservarmi dal presente flagello... Giuseppe per non preveduta disposizione dei suoi superiori sarà ordinato suddiacono, diacono e sacerdote nel corrente Agosto. Cosi rimango defraudato del voto e vivo desiderio che nutrivo di ascendere all' altare simultaneamente... » *Archives de la famille, à Carpineto.*



des cholériques, dans tous les quartiers, dans toutes les paroisses. Vous apprendrez avec plaisir que notre frère se distingue beaucoup parmi eux. A peine a-t-il eu célébré sa première messe, le 27 août, qu'immédiatement il s'est mis à exercer le saint ministère avec un grand zèle et une grande charité, confessant, soutenant, assistant les pauvres cholériques, faisant la recommandation de l'âme des moribonds, toujours prêt au premier appel. Il est tout le jour hors de sa maison; j'ai pu à peine, comme à la dérobée, m'entretenir quelques instants avec lui et lui baiser la main par dévotion. Eh bien, il est très content, sans peur, et il jouit d'une excellente santé (1). » Rien ne montre mieux que cette lettre l'exquise délicatesse du cœur de notre jeune prélat.

Pendant l'été, le choléra fit périr plus de trente mille personnes dans la ville, qui comptait alors à peu près cent cinquante mille âmes. Avec les premiers froids, on le vit diminuer un peu, et il disparut enfin pendant l'hiver.

Mgr Pecci n'était pas encore prêtre. A Rome il était assez ordinaire à cette époque, parmi les ecclésiastiques faisant leur carrière en dehors du saint ministère, de ne recevoir que fort tard les ordres sacrés. Cependant, il n'est pas exact de dire, comme l'ont écrit certains auteurs peu familiers avec les choses ecclésiastiques, qu'il y eût alors des prélats laïcs. Ils étaient tous clercs et d'Eglise, ayant au moins reçu la tonsure ou les ordres mineurs. Lorsqu'ils entraient dans le sacré Collège, parmi les cardinaux diacres, ils devaient recevoir le diaconat; mais plusieurs s'en tenaient là et n'avançaient jamais jusqu'à la prêtrise. Pie IX, sans

(1) 14 septembre 1837. « ... Dei PP. Gesuiti nessuno è stato colpito ; eppure giorno e notte sono fra colerosi in tutti i rioni, in tutte le parrochie; fra i quali vi piacera di sentire che si distingue assai il fratello, il quale appena ebbe detta la prima messa il di 27 Agosto, immediatamente si e messo ad esercitare il ministero con gran zelo e carità, udendo confessioni, confortando, assistendo, raccomandando l'anima ai poveri colerici, pronto ad ogni chiamata. Tutto il giorno e fuori di casa, ed io appena di sfuggita potei trattenermi con lui pochi momenti e baciargli la mano per devozione. Ebbene Egli stà contentissimo senza paura, ed in salute benissimo. » *Ibid.*

en faire une loi absolue, demandait aux prélats et aux cardinaux de se faire ordonner prêtres en arrivant aux honneurs ecclésiastiques. Il les engageait aussi à porter habituellement la soutane. Mais Mgr Pecci, comme tous les autres prélats, en 1837, portait encore dans le monde la culotte courte, les bas violets, les souliers à boucles d'or, l'habit à la française, le gilet montant avec les boutons et les passementeries rouges, le col romain à pente violette, le chapeau tricorne avec le cordon et les glands violets, et le grand manteau de visite en soie violette, retenu autour du cou par des cordons de même couleur. Les cardinaux portaient le même costume, en ayant en rouge ce que les prélats avaient en violet, et en plus la calotte rouge et des filets ou ornements d'or au cordon rouge de leur chapeau. Les premières photographies que l'on s'est empressé de distribuer au moment de l'exaltation de S. S. Léon XIII, le représentaient encore vêtu de la sorte. A l'église, et dans les grandes cérémonies de la cour, Mgr Pecci revêtait le même costume de chœur qu'ont encore aujourd'hui les prélats : soutane violette, bas de même couleur, rochet prélatice à dentelles avec les bouts des manches rouges sous les dentelles, et petit manteau violet sans manches, appelé *mantelletta*.

C'était à Viterbe, comme nous l'avons déjà dit, que l'évêque de cette ville lui avait donné la première tonsure. Lorsque le moment fut venu pour lui de recevoir les ordres mineurs (c'était au mois d'octobre, pendant les vacances de 1834), il se rendit de Carpineto à Ferentino, en passant par Maenza, où habitait son frère Jean-Baptiste, et par Frosinone. Le siège d'Anagni était alors vacant, et l'évêque de Ferentino, Mgr Lais, en était administrateur apostolique. Mgr Lais était vénéré par tout le monde comme un saint, mais sa faible santé le retenait presque toujours dans sa chambre et le plus souvent dans son lit. Le jeune Joachim Pecci, alors âgé de 24 ans, arriva le soir à Ferentino et fut introduit par un chanoine dans la chambre du pieux évêque. Il faisait nuit, et cette chambre était à peine éclairée par une lumière vacillante. Tous ces détails sont restés

profondément gravés dans la mémoire de Léon XIII, qui aime encore à en parler avec les prélats de son entourage. Mgr Lais était couché; il fit signe de la main au chanoine de se retirer et demanda à Joachim Pecci le motif de sa visite. Quand le jeune homme eut exposé son désir de recevoir les ordres mineurs, Mgr Lais resta quelque temps dans un profond silence, puis il lui dit d'un ton de voix grave et solennel : « Eh bien, préparez-vous. Dieu veut et attend de vous de grandes choses. » Cette prophétie extraordinaire impressionna vivement Joachim et effraya sa modestie, mais il y trouva un motif de plus pour redoubler d'ardeur dans le travail. Quelques jours après, le 12 octobre 1834, il fut promu aux ordres mineurs dans la chambre même de l'évêque, transformée en chapelle, en présence de quelques ecclésiastiques et de plusieurs membres de sa famille (1).

Le dimanche 17 décembre 1837, Mgr Pecci, après une

(1) Voici le texte de sa lettre d'ordination :

Joseph Maria, Lais, Dei et Sanctæ Apostolicæ sedis gratia Episcopus Ferentini, SS. D. N. PP. Prælatus Domesticus, ac Pontificio Solio Assistens. — Universis et singulis præsentes nostras litteras inspecturis, lecturis pariter et audituris, notum facimus atque testamur, qualiter Nos die 12 mensis Octobris, anni 1834. Dom. III inter missarum solemnia ords. particulares haben. in Sacello nostri Epls Palatii, assistentibus in eo Rmis dd. Canonicis Ioe Petro Trenta, Nicolao Matteuci, aliisque de clero, et familia : dilectum nobis in Xsto Clericum Joachim Pecci ex oppido Carpineti Anag. diœc. tanquam omnibus necessariis requisitis munitum, prævio examine, a RR. PP. DD. examinatoribus a Nobis deputatis idoneum repertum, et adprobatum, cum cæremoniis et solemnitatibus necessariis et opportunis, in similibus fieri solitis et consuetis, juxta et secundum S. R. E. ritum et consuetudinem ad quatuor minores ordines rite et recte in Domino promovimus et ordinavimus.

In quorum et singulorum fidem, has præsentes litteras a Nobis, vel a Nostro Vicario et Cancellario Nostro subscriptas, sigilloque Nostro munitas fieri jussimus. Datum Ferentini ex Cancellaria Episcopali.

Hac die duodecimâ mensis Octobris 1834 : Indictione Romana VII. Pontificatus SSmi in Christo Patris et D. N. D. Gregorii divina Providentia Papæ XVI. Anno ejus IV.

Loco ✝ sigilli. Jos Ma *Eps Feri et Ec. Anag. Ad. ap.*
JOANNES XANTES SIMONETTI *Can. episcopalis.*

(L'Eco del pontificato n° 17. Roma, 15 gennaio 1888, p. 10.)

fervente retraite préparatoire, reçut à Rome le sous-diaconat des mains de Mgr Sinibaldi, archevêque de Damiette, dans la chapelle particulière des pères Jésuites au noviciat de Saint-André du Quirinal. Son frère, le P. Joseph, habitait alors cette maison. Le dimanche suivant, 24 décembre, il reçut le diaconat dans la même chapelle et des mains du même évêque (1). Enfin le dimanche suivant encore, 31 décembre 1837, date à jamais mémorable, dont Dieu nous a permis de célébrer l'heureux cinquantenaire, il fut ordonné prêtre par le vénérable cardinal Odescalchi, alors vicaire du Pape Grégoire XVI, dans la chapelle privée du palais du Vicariat. Le cardinal Odescalchi, renonçant plus tard à toutes les dignités, se fit simple religieux dans la Compagnie de Jésus, où il mourut en odeur de sainteté.

(1) Voici le texte de sa lettre d'ordination pour les ordres majeurs :

Carolus miseratione divina Episcopus Sabinensis, S. R. E. Card. Odescalchi, sacrosanctæ patriarchalis Liberianæ Basilicæ Archipresbyter, SSmi D. N. Papæ Vicarius generalis, romanæque curiæ, ejusque districtus, judex ordinarius, etc.

Universis et singulis præsentes nostras visuris, lecturis pariter et audituris, notum facimus et testamur Illum ac Rmum P. D. Jacobum Sinibaldi Archiepum Damiatæ, Romæ die 17 decembris, Domca 3 advent. An. 1887 de licentia nostra in privato Sacello Ven. Domus Societatis Iesu ad Quirinalem : et die 24 dicti mensis Domca 4 adv. ejusdem anni in privato pariter illius domus Sacello, dilect Nob. in X° fil. Rmum D. Joachimum Vincentium Pecci Anagnin. Ds præviis splibus exercitiis, publicationibus, dispnc Aplica super extra tempora ecc.

Prævio examine a RR. PP. DD. examinatoribus in urbe deputatis, idoneum repertum et admissum cum cæremoniis, solemnitatibus necessariis et opportunis in similibus fieri solitis et consuetis, juxta et secundum S. R. E. ritum, morem et consuetudinem ad SS. Subdiaconatus (ad titulum patrimonii), et diaconatus ordines rite servat. servan.

In Domino promovisse et ordinasse. In quorum omnium, et singulorum fidem, has præsentes litteras a Nobis, seu ab Illmo, et Rmo P. D. Vicesgerente, et D. Secret. nostro subscriptas, sigilloque nostro munitas fieri jussimus. Datum Romæ ex ædibus nostris hac die 20 mensis Januarii, A. D. 1838, indictione XI, pontificatus SSmi in Christo Patris et D. N. D. Gregorii, divina providentia Papæ XVI. Anno ejus septimo.

Loco † sigilli. A. *Patriarcha Antiochenus Vicesgerens.*
JOSEPH *Can. Canali Secrus.*

(*L'Eco del pontificato*, *ibid.*, p. 11.)



C'est donc à tort que plusieurs biographes du Saint-Père ont écrit qu'il avait été ordonné prêtre dans l'ordination générale des Quatre-Temps de décembre, et qu'il avait retardé le moment de sa première messe jusqu'à la fête de la Circoncision (1). Ce fut en réalité le lendemain même de son ordination que Mgr Pecci célébra sa première messe dans la chambre, transformée en chapelle, où était mort saint Stanislas Kostka, au 1er étage du Noviciat des pères Jésuites, à Saint-André du Quirinal. Il y avait deux autels dans cette chapelle; celui qui servit en cette occasion, était le plus rapproché de la belle statue de Legros représentant le jeune saint couché sur son lit et mourant. Les membres de sa famille et seulement quelques amis assistèrent à la première messe du jeune prélat. Il fut accompagné à l'autel par son frère, le P. Joseph.

(1) La lettre d'ordination de prêtrise suivante dissipe tous les doutes à cet égard.

Carolus miseratione divina, episcopus Sabinensis, S. R. E. Card. Odescalchi, sacrosanctæ patriarchalis Liberianæ Basilicæ Archipresbyter, SSmi D. N. Papæ Vicarius generalis, romanæque curiæ, ejusque districtis judex ordinarius, etc.

Universis et singulis præsentes nostras visuris, lecturis pariter et audituris, notum facimus et testamur, nos Carolum mis. div. Epum Sabinen S. R. E. Card. Odescalchi. SS. D. N. PP. Vic. Clem. Romæ die 31 decembris Domca infr. octav. Nativ. D. N. J. C. An. 1837. In priv. Residentiæ Nostræ Sacello particularem ordinationem celebrant. dilect. Nobis in Xto fil. Rmum D. Joachimum Pecci Anagnin D. præviis publicationibus, splibus exercitiis, dispne Aplica super extra tempora ecc.

Prævio examine a RR. PP. DD. examinatoribus in urbe deputatis idoneum repertum, et admissum cum cæremoniis, solemnitatibus necessariis et opportunis in similibus fieri solitis et consuetis, juxta et secundum S. R. E. ritum, morem, et consuetudinem ad S. Presbyteratus ordinem rite servat. servan. in Domino promovisse et ordinasse. In quorum omnium et singulorum fidem, has præsentes litteras a Nobis, seu ab Illmo et Rmo P. D. Vices gerente, et D. Secret. nostro subscriptas, sigilloque nostro munitas fieri jussimus.

Datum Romæ ex ædibus nostris hac die 20 mensis Januarii A. D. 1838. Indictione XI, Pontificatus SSmi in Christo Patris, et D. N. D. Gregorii, divina Providentia Papæ XVI, Anno ejus septimo.

Fides ordinum. A. *Patriarcha Antiochenus Vicesgerens.*
JOSEPH *Cancus Canali Secrius.*
(L'Eco del pontificato, ibid., p. 12.*)*

Quelle ne dut pas être l'émotion profonde de Mgr Pecci en célébrant pour la première fois les saints mystères après une si longue et si complète préparation au sacerdoce ! Il est plus facile de le comprendre que de l'exprimer. Lui-même fit connaître alors à divers membres de sa famille les sentiments qui débordaient de son cœur, dans des lettres admirables d'humilité et de douce piété. Son neveu, le comte Ludovic Pecci, en conservait une comme un trésor. A l'occasion du jubilé sacerdotal du Saint-Père, il la remit sous ses yeux; Léon XIII l'a gardée et ne l'a pas rendue, pensant, avec le prophète, qu'il est bon de cacher au monde les délices intimes de la conversation de l'âme avec Dieu : *Secretum regis abscondere bonum est*. Néanmoins les extraits suivants de deux lettres, adressées par lui en ce moment-là à son ami don Philippe Salina, recteur du séminaire d'Anagni, nous apprennent quelque chose de sa joie, ainsi que de sa ferveur pendant les jours de retraite qui précédèrent son ordination et se prolongèrent jusqu'après sa première messe.

« *Très estimable Monsieur le Recteur.*

« Rome, le 19 décembre 1837.

« Les nombreux embarras parmi lesquels je me suis trouvé ces jours derniers, afin de tout préparer pour mon ordination, m'ont empêché, jusqu'à présent, de vous accuser réception de votre lettre, à laquelle était jointe l'attestation que je n'étais lié par aucun empêchement.

« Maintenant, déjà depuis dix jours, je me trouve ici au noviciat des PP. Jésuites, à Saint-André, pour faire les exercices spirituels, et c'est pour cela que je devrais encore moins penser à tout ce qui peut, même d'une manière éloignée, dissiper mon esprit. Néanmoins, en voyant arriver, par le dernier courrier, une autre de vos aimables lettres, je ne puis me dispenser d'y répondre, en vous exprimant de nouveau toute ma reconnaissance pour votre empressement et pour la sollicitude que vous avez prise à

mon sujet en cette occasion. Les pièces que vous m'avez envoyées de là-bas étaient parfaitement en règle, de sorte que, dès le 10 de ce mois, j'ai pu, comme je vous le disais, commencer les exercices préparatoires à mon ordination. Dimanche dernier, 17 de ce mois, j'ai été ordonné sous-diacre, je serai diacre la veille de Noël, et, s'il plaît à Dieu, par les mains de l'éminentissime Odescalchi, le dernier jour de l'année je serai prêtre, et pourrai commencer l'année nouvelle en montant au saint autel. Recommandez-moi au Seigneur dans le saint sacrifice de la messe, et faites prier d'autres personnes pour moi, afin que je puisse moins indignement accomplir ce grand acte. C'est un devoir de bonne amitié, dont vous ne pouvez ni ne devez vous dispenser.

« Votre très affectueux ami,

« Joachim Pecci (1). »

(1) Pregmo signor Rettore.

Roma, 19 dicembre 1837.

Gl' imbarazzi non pochi, tra quali sonomi trovato nei scorsi giorni, onde tutto preparare per la mia ordinazione, mi hanno finora impedito di riscontrare il di lei pregmo foglio, al quale annessa era la fede di stato libero.

Ora già da 10 giorni mi ritrovo qui al noviziato dei PP. Gesuiti a S. Andrea a far gl'esercizi spirituali, e perciò molto meno dovrei pensare a ciò che possa, benche in remota maniera, dissipare il mio spirito. Non ostante vedendomi giungere nello scorso ordinario un' altra sua compitissima, non posso dispensarmi per le tante premure prese per me in tale occasione. Le carte di costà mandate erano in piena regola, talchè fin dal giorno 10 del corr : io potei, come le diceva, incominciare gl'esercizi preparatori alla mia ordinazione. Nella scorsa domenica, 17 del corr : fui ordinato suddiacono, sarò diacono la vigilia del S. Natale, e se a Dio cosi piace, per la mani dell' Emo Odescalchi nell'utimo dell' anno sarò sacerdote, e potrò cominciare l'anno nuovo con ascendere al santo altare. Ella mi raccomandi al Signore nel S. Sacrifio della messa, e faccia pregare altri per me, talche meno indegnamente possa compiere questo gran passo. E' questo un dovere di buona amicizia, dal quale Ella non può ne deve esimersi.

Affettuosissimo amico,

Gioachino Pecci.

(*Archives de la famille, à Carpineto.*)

« *Très estimable Monsieur le Recteur.*

« Rome, le 6 janvier 1838.

« Ce matin j'ai terminé ma retraite, que j'ai prolongée pendant près d'un mois. Je suis au comble de la joie, et de toute mon âme je remercie le Seigneur pour la sublime et haute dignité du sacerdoce, dont il a voulu me revêtir. Puisse-t-il, dans son infinie bonté, faire correspondre à l'élévation de la charge la conduite de ma vie, et ne pas permettre qu'au fond du saint calice je doive trouver ma condamnation ! !...

« Votre très affectionné ami et serviteur

« Joachim PECCI (1). »

Tout le côté de la rue du Quirinal où se trouvait le noviciat des jésuites a été démoli l'année dernière, sous le prétexte plus ou moins plausible de donner du jour et de l'air au palais royal. En réalité, on a trouvé ainsi l'occasion de détruire deux couvents et une grande maison de la Compagnie de Jésus, remplie d'illustres souvenirs. Il paraît que l'on va dessiner un square absolument indispensable sur cet emplacement. On n'a épargné que la petite église de Saint-André et quelques constructions adjacentes, transformées en appartements pour les gens de service du roi. Dans cette église de Saint-André, non loin du tombeau de saint Stanislas Kostka, repose un grand-oncle du roi Humbert, Emmanuel IV, qui, après avoir abdiqué, en 1802, la

(1) Pregmo Signor Rettore.

Roma, 6 gennaio 1838.

Questa mattina ho posto termine al mio sacro ritiro, prolungatosi quasi ad un mese. Sono al colmo del mio giubilo, e con tutto il mio spirito ringrazo il Signore per la sublime ed eccelsa dignita del sacerdozio, di cui ha voluto rivestirmi. Faccia Egli nella sua infinita bontà che all' altezza del posto corrisponda la condotta della mia vita, e che nel fondo del calice sacrosanto non abbia a trovare la mia condannazione ! !.....

Suo affmo amico e servo,

Gioachino PECCI.

(*Ibid.*)

couronne de Sardaigne, entra dans la Compagnie de Jésus, où il mourut saintement en 1819. Le R. P. Becks, général de la Compagnie, rappelle éloquemment ce souvenir dans la protestation qu'il adressa en 1860, à Victor-Emmanuel, à l'occasion de la dispersion des ordres religieux : « J'adresse cette protestation à la conscience de Votre Majesté. Je la dépose sur la tombe de Charles-Emmanuel IV, votre illustre prédécesseur, qui, il y a quarante-cinq ans, descendit volontairement du trône, pour venir mourir parmi nous, après avoir fait profession dans notre noviciat de Rome, où reposent aujourd'hui ses cendres bénies, de ce genre de vie que le gouvernement de Votre Majesté blâme et poursuit de ses haines calomnieuses et acharnées (1). »

On avait espéré que, par convenance pour S. S. Léon XIII, les démolisseurs laisseraient au moins subsister la chapelle des chambres de saint Stanislas Kotska, d'autant plus que les catholiques polonais en masse, appuyés par de hautes et nobles protestations, en avaient fait la demande à la piété de la reine et à la bienveillance du roi. Mais il est triste de constater que le roi Humbert et la reine Marguerite, quoique favorables à ce légitime désir, n'ont rien pu changer aux décisions de leur propre gouvernement. La chapelle a été détruite, et les pères jésuites, pour en conserver quelque chose de plus que le souvenir, veulent disposer le revêtement de ses murs auprès de la sacristie, de manière à reproduire, autant que possible, l'ancien sanctuaire.

L'intention de Mgr Pecci aurait été de servir le Saint-Siège à Rome dans les sacrées congrégations. Il fut même attaché à celles des Evêques et Réguliers, du Concile et de la Propagande. Mais le pape Grégoire XVI, à qui plusieurs cardinaux, entre autres les éminentissimes Sala, Pacca, Lambruschini, Frezza et Brunelli, l'avaient signalé comme un homme d'une haute valeur, très capable d'être appliqué aux affaires les plus difficiles, le nomma en février 1838, un mois à peine après son ordination sacerdotale, délégat

(1) Œuvres pastorales de S. Em. le Cardinal Joachim Pecci, traduction de l'abbé Dr Augustin Luty. Introduction, p. XIII.

apostolique de Bénévent, avec ordre de se rendre sans tarder dans sa province, et d'en prendre au plus tôt la direction. Un délégat apostolique était alors comme un préfet, ayant non seulement l'administration de son département, mais aussi des pouvoirs discrétionnaires très étendus. Ce fut dans cette charge importante, et spécialement épineuse à Bénévent, que Mgr Pecci révéla pour la première fois, sur le terrain de la pratique, les qualités extraordinaires dont Dieu l'avait doué pour le gouvernement des hommes.

Mais, dans ce monde, les joies ne vont point sans les tristesses, et si, d'un côté, le jeune prélat eut sujet de se réjouir pour lui et sa famille de la confiance que lui témoignait le souverain Pontife, Dieu lui envoya d'un autre côté, à cette époque, la rude épreuve de la maladie, qu'il dut subir dès son arrivée dans la délégation, et avant même d'avoir pu s'occuper des affaires publiques.

Soit qu'il en eût emporté le germe de Rome, peut-être comme une conséquence du choléra, soit qu'il l'eût contractée dans son trajet de Rome à Bénévent, à travers les marais pontins, il fut pris d'une fièvre typhoïde très forte. En peu de jours, on en vint presque à désespérer de sa vie. La renommée des qualités et des vertus du jeune délégat lui avait déjà concilié la sympathie du peuple de Bénévent. Le péril dans lequel on le voyait le rendit encore plus cher à ces cœurs méridionaux si bouillants, si passionnés, mais si vrais dans leurs affections. Aussi, les prières publiques ordonnées dans les églises par l'autorité diocésaine pour le rétablissement de sa santé ne suffirent pas aux habitants, qui organisèrent d'eux-mêmes, dans ce but, une procession au sanctuaire vénéré de Notre-Dame des Grâces, hors des murs de la cité. Pour ne négliger aucun moyen humain, on fit venir en même temps de Naples le docteur Benoît Vulpès, directeur général des hôpitaux de cette ville, qui, sans conserver beaucoup d'espoir devant l'effrayante violence de la maladie, s'appliqua néanmoins à la combattre avec tout le dévouement possible.

Le P. Joseph et le comte Jean-Baptiste Pecci se rendirent en toute hâte auprès de leur frère. Mais si le grave danger



que courait la vie du jeune délégat répandait partout la tristesse et l'anxiété, c'était surtout chez les pères jésuites, justement fiers de leur brillant élève d'autrefois. Ils avaient à Bénévent un collège dont le recteur était alors le P. Tissanderi, homme tout apostolique, qui accourut dès le premier jour au chevet du malade. Ce bon père avait une grande dévotion à saint François de Girolamo. Plus confiant dans les moyens surnaturels que dans les remèdes, dont l'efficacité devenait de plus en plus douteuse, il déposa sur le front brûlant de Mgr Pecci une relique du bienheureux, et se mit à prier avec ferveur pour la conservation d'une vie si précieuse. Saint François de Girolamo fit-il un miracle? c'est le secret de Dieu. Toujours est-il que le malade fut sauvé, et que, peu de jours après, il était en état de pouvoir s'appliquer aux affaires à la vive satisfaction du peuple et du Souverain Pontife. Grégoire XVI avait été très affecté de la maladie de son délégat et il avait demandé au cardinal Gamberini, ministre de l'intérieur, de lui donner chaque jour de ses nouvelles.

L'inquiétude avait été grande à Carpineto et la petite ville s'était vivement émue, dans son affection pour la maison Pecci, du malheur qui la menaçait. Aussi l'annonce si impatiemment attendue d'une amélioration dans l'état de leur illustre concitoyen, fut accueillie par tous les habitants avec des transports de joie. Nous le voyons par une lettre du comte Charles à dom Philippe Salina, l'ancien recteur du Séminaire d'Anagni, que Mgr Pecci avait emmené avec lui à Bénévent en qualité d'économe et de secrétaire. « Carpineto, 7 avril 1838... Faites savoir à mon frère que je ne sais quels termes employer pour exprimer tout l'intérêt pris en cette occasion par les principales familles d'Anagni au sujet de sa santé. Ici, à Carpineto, l'impatience de recevoir des lettres était telle, que la valise de la poste a été prise d'assaut et à moitié déchirée. On a ouvert votre lettre et lu la bonne nouvelle, avant de me l'apporter jusqu'à la maison au milieu de l'enthousiasme général et des Evviva....» (1).

(1) « Carpineto, 7 aprile 1838... Farà conoscere a mio fratello che

Le premier acte public de Mgr Pecci, après sa convalescence, fut de bénir solennellement au nom du cardinal Bussi, archevêque de Bénévent, la première pierre d'une église élevée par la piété reconnaissante des habitants de la ville à Notre-Dame des Grâces. L'année précédente, pendant le choléra, ils avaient fait le vœu d'ériger un sanctuaire à l'antique madone, patrone de leur cité, s'ils étaient préservés du fléau. Le choléra fit de terribles ravages dans tous les environs et surtout à Naples, mais il respecta Bénévent, qui ne fut pas ingrat et accomplit sans tarder sa promesse. La fête de la bénédiction de la première pierre de cette église fut très brillante; le peuple s'y rendit en foule, autant pour témoigner son amour à Notre-Dame que pour faire une ovation des plus sympathiques au jeune délégat. Mgr Pecci, de son côté, était heureux de se trouver pour la première fois en contact avec ses administrés sous les auspices de la sainte Vierge, et d'inaugurer par un acte religieux un gouvernement dont la principale mission était le rétablissement de l'ordre et de la justice.

Ce n'était pas sans besoin ! Bénévent, qui comptait alors comme aujourd'hui une vingtaine de mille âmes, était le chef-lieu d'une petite province des états pontificaux très ancienne, enclavée dans le royaume de Naples, à 24 lieues de cette capitale. Le territoire entier de la province ne mesurait pas plus de 82 kilomètres carrés. Il est célèbre par sa beauté pittoresque et sa remarquable fertilité. La ville elle-même est située sur le penchant d'une colline et entourée de deux vallons, arrosés par le Calore et le Sabbato. Ses rues sont étroites et sales, mais elle est riche en monuments de l'époque romaine et du moyen âge. En 1806, Napoléon Ier, en donnant le royaume de Naples à Murat, érigea

a me mancano termini per esprimere nella presente quale e quanto sia stato il vivo interesse che hanno spiegato in tale circostanza utt i signori di Anagni per la salute del fratello Delegato. Qui poi era tanto il desiderio di ricevere lettere che la borsa della posta fu presa d'assalto e mezzo lacerata. E cavatane la sua e lettene le buone notizie, fu portata in casa in mezzo al commun tripudio ed evviva... » *Archives de la famille, à Carpineto.*

Bénévent en principauté pour en gratifier Talleyrand; mais cette principauté eut le sort éphémère des autres créations de l'Empire hors de France. Le nouveau régime fut loin de s'attirer la bienveillance des habitants, et surtout de la noblesse, très affectionnée aux Bourbons. Ils organisèrent dans ce pays une guerre de guérilla, et de petites bandes armées, audacieuses, harcelèrent les Français sans trêve ni merci. Ces ardents patriotes, il faut le dire, étaient plutôt des brigands que des soldats. Les criminels poursuivis par la justice, les conspirateurs dangereux, les contrebandiers formaient la majorité dans leurs rangs. Tant qu'ils furent occupés à combattre les Français, tou talla bien; mais quand l'invasion étrangère se fut retirée de la péninsule, ces bandes indisciplinées, habituées au meurtre et au pillage, commencèrent à ne plus vivre que de contrebande et de déprédations. La population paisible, surtout celle des campagnes, était terrorisée.

Ce qui donnait encore plus d'audace aux brigands, c'était de se sentir appuyés et protégés par de nobles et influentes personnalités, qui, moitié par crainte, moitié par une politique intéressée, se laissaient considérer comme les chefs de ces bandes redoutables. Il en était même résulté de sérieux débats entre les cours de Naples et de Rome.

Telles étaient les circonstances délicates et difficiles au milieu desquelles Mgr Pecci était appelé à gouverner. Sa première impression avait été excellente, et il écrivait, peu de jours après son arrivée et avant sa maladie, à son frère Jean-Baptiste : « Mars 1838.... Je n'ai qu'à me louer de l'esprit de cette population, très docile et affectueuse, ainsi que des démonstrations que je reçois de tous côtés.... (1) »

Les bandits et leurs complices s'étaient d'abord aussi réjouis de sa nomination. Ils pensaient qu'un jeune prélat passionné pour l'étude, ne connaissant du monde que les côtés délicats et brillants, serait facilement trompé, effrayé

(1) « Marzo 1838... Non ho che a lodarmi dello spirito di questa popolazione molto docile ed affettuosa, non che delle dimostrazioni che da ogni parte ricevo..... » *Ibid.*

de se trouver au milieu d'eux, et promptement découragé; qu'ils pourraient donc continuer à vivre avec lui dans la même sécurité qu'auparavant. Lorsqu'ils le virent pour la première fois, à la fête de Notre-Dame des Grâces, pâle, maigre, et affaibli par sa récente maladie, leur espérance se changea en certitude et ils s'en revinrent tout à fait rassurés. Ce ne fut pas pour longtemps. Ils apprirent bientôt que Mgr Pecci s'informait exactement de leurs forces, de leurs refuges, de leurs habitudes, de leur manière d'opérer, de leurs amis et de leurs familles même. Puis, au bout de quelques semaines, lorsque le délégat eut arrêté et mûri son plan, ils se virent tout à coup attaqués et poursuivis de tous côtés avec un ensemble et une vigueur qui les déconcerta.

Mgr Pecci avait commencé par se donner un collaborateur actif, intelligent et incorruptible, en la personne de M. Sterbini, inspecteur extraordinaire du trésor. De cette époque, il se forma entre eux une de ces amitiés profondément dévouées qui ne se démentent jamais Aujourd'hui, cet homme de bien est mort, mais le Saint-Père pour le remplacer, a voulu auprès de lui son fils, M. le commandeur Sterbini, dans la charge tout intime de *scalco segreto*, correspondant à celle de premier maître d'hôtel du roi dans notre ancienne cour. Le scalco segreto doit pourvoir à ce que rien ne manque sur la table de Sa Sainteté, qu'il a l'honneur d'assister tous les jours pendant ses repas.

Un des premiers soins de Mgr Pecci avait été aussi de rétablir la ligne des douanes, d'augmenter le nombre des douaniers et de les faire seconder par les troupes en garnison dans la délégation. Les luttes à main armée avec les bandits, quoique fréquentes, se terminaient toujours forcément par leur défaite. Quelquefois ils se réfugiaient dans le château d'un de leurs ptotecteurs et soutenaient un véritable siège. Aucune considération n'arrêtait alors le délégat; la place était emportée d'assaut ou réduite par la famine, et les brigands capturés et livrés à la justice.

Le peuple était à la fois étonné et ravi de cette énergique répression. Il se réjouit surtout de la prise d'un fameux chef de ces bandits, appelé Pascal Colletta, dont la retraite, connue de tout le monde, était la villa Mascambroni, située tout près de Bénévent. De là, avec ses quatorze hommes aguerris et prêts à tous les crimes, il terrifiait et rançonnait à son bon plaisir toute la contrée. Sur l'ordre de Mgr Pecci, la villa fut cernée un jour à l'improviste par un fort détachement de la gendarmerie pontificale, et après une courte résistance, toute la bande fut prise. Les habitants de la ville ne pouvaient en croire leurs yeux, lorsqu'ils virent passer dans la rue, la tête basse, les mains liées derrière le dos, entre deux files de gendarmes, le légendaire Colletta et ses hommes, conduits en prison.

La naissance, la position, les relations influentes, rien ne mettait les coupables à l'abri de la sévérité de Mgr le délégat. S'il était porté à quelque indulgence, c'était plutôt en faveur des pauvres misérables sans instruction, que les circonstances, plutôt que leur malice, avaient entraînés dans le mal. Le trait suivant, qui a été raconté bien des fois depuis sa première publication dans une brochure américaine en 1878 (1), donne une juste idée du genre de difficultés que Mgr Pecci eut alors à surmonter, et de la fermeté de caractère qu'il devait déployer à chaque instant.

Un jour, un personnage important du pays, vexé de n'avoir pu protéger efficacement des bandits capturés dans son habitation, et se croyant fort de quelques amitiés qu'il avait à la cour romaine, vint se plaindre amèrement à Mgr Pecci de ce que les gendarmes avaient violé son domicile sans respect pour le blason de ses ancêtres placé au-dessus de sa porte. Il s'oublia jusqu'à dire qu'il irait à Rome et en reviendrait avec le rappel du délégat. Mgr Pecci essaya d'abord de le calmer et de lui faire comprendre que les lois et l'autorité doivent être respectées par tout le monde, surtout par ceux dont l'exemple peut avoir une plus grande influence sur le peuple. Mais comme il ne ga-

(1) *Qui est Léon XIII et quelle sera sa politique?* New-York, 1878.

gnait rien par la douceur, il ajouta sur un ton qui ne permettait pas la réplique : « Eh bien ! allez à Rome, monsieur le marquis, mais je vous préviens que vous passerez par le château Saint-Ange avant d'arriver au Vatican. » Le château Saint-Ange était alors une prison d'Etat. Le marquis comprit et n'alla pas à Rome.

De leur côté, les malfaiteurs, les contrebandiers et les conspirateurs napolitains apprirent bientôt,à leurs dépens, le peu de sécurité dont ils pouvaient jouir à Bénévent. Ils disparurent et le roi Ferdinand, enchanté de ce résultat, fit exprimer sa vive reconnaissance à Mgr Pecci par son ministre, le marquis de Caretto.

Le 28 octobre 1838, dans une lettre à son frère Jean-Baptiste, Monseigneur parlait ainsi lui-même de l'état de la délégation :« Les affaires de la province marchent régulièrement et l'opinion de la majorité du peuple m'est favorable. C'est que la règle de mes actions est la conscience et le devoir, avec le système arrêté de ne subir l'influence de qui que ce soit,et d'être toujours en garde contre les complots et les ruses. Cette tactique ne plaît pas beaucoup aux nobles et autres qui étaient habitués à un système opposé, mais elle m'a mérité le titre d'ami de la justice et satisfait en général tout le monde et ma conscience (1). » Don Philippe Salina écrivait de son côté vers la même époque au comte Charles Pecci : « Monseigneur dirige les affaires de la province avec la plus grande exactitude. Il s'attire l'affection de tous et tous cherchent à lui être agréable (2). » Dans une autre lettre adressée peu après au

(1) « 28 octobre 1838... Gli affari della provincia vanno in regola e l'opinione della maggioranza, cioé del popolo, mi è favorevole. Poiché guida delle operazioni mi e la coscienza e il dovere, col constante sistema di non sentire impegni di chicchessia e di stare all' erta per le cabale e pei raggiri. Questa tattica poco piace ai nobili e ad altri avvezzi all' opposto sistema, ma mi ha meritato il titolo di amante della giustizia, appaga l'universale e la coscienza. » *Vita popolare anneddotica di Leone XIII*, par Q. Benini, p. 51.

(2) « Monsignore dirige le cose della provincia con la maggiore esatezza, riscuote l'amore di tutti, e tutti procurano di placergli. » *Ibid.*



même comte Charles, Don Salina lui dit encore : « L'état de la province s'est amélioré, les vols ont diminué, les rixes et les actes arbitraires ont presque entièrement disparu ; toutes choses qu'il est impossible d'obtenir sans fatigues, sans une vigilance constante et sans un grand courage (1). »

Mais Mgr Pecci considérait ce rétablissement de l'ordre comme une partie seulement de sa tâche, il voulait aussi rendre la prospérité à sa délégation en relevant l'agriculture, principale richesse du pays, et en facilitant les communications, et par contre les transactions, avec les régions voisines. Il y avait peu de routes dans la principauté, presque toutes en mauvais état, et d'un autre côté les impôts étaient énormes ; ce furent les deux points importants sur lesquels se portèrent l'attention et l'application du délégat. Ces impôts étaient la triste conséquence de l'invasion étrangère, qui avait laissé au trésor des dettes considérables. Ils étaient mal répartis et grevaient beaucoup plus lourdement les uns que les autres. Mgr Pecci obtint de Grégoire XVI de les diminuer et il en surveilla si bien la répartition, que chaque habitant se trouva très soulagé, sans que le trésor public vît diminuer sensiblement ses revenus. Pour éviter les lenteurs, il était venu traiter ces affaires à Rome et soumettre en même temps le plan des routes qu'il voulait établir ou améliorer. Ces voies nouvelles entre Bénévent et les pays voisins : Campo-Basso, Molise, Terra di Lavoro, Avellino, allaient ouvrir aux Bénéventains les marchés de Naples et attirer sur ceux de la province les produits des campagnes napolitaines. Grégoire XVI et ses ministres approuvèrent pleinement les idées de Mgr Pecci, en même temps qu'ils admirèrent son zèle et son intelligente activité. Il revint donc à Bénévent satisfait sur tous les points, et les travaux des routes commencèrent sans délai, à la grande joie de la population.

(1) « L'andamento della provincia e migliorato ; furti diminuiti, ferimenti ed arbitrii quasi del tutto estinti, cose che non possono ottenersi senza fatica, vigilanza e petto forte. » *Ibid.*



En 1839 le jeune prélat visita Naples et le mont Cassin. Voici ce qu'il en écrivait le 27 avril de cette année à son frère Charles à Carpineto : « Après avoir accompagné l'Em[me] cardinal Bussi, archevêque de Bénévent, qui s'est rendu à Rome pour la prochaine canonisation, je suis allé à San-Germano et, le lendemain, après avoir admiré le célèbre monastère du mont Cassin, merveille étonnante de ces contrées, je suis arrivé, le soir du 25, à Naples, par la route de Capoue. Je séjournerai dans cette magnifique et enchanteresse cité une bonne partie du mois de mai. Je me propose, après avoir présenté mes hommages au roi Ferdinand, et mes respects aux membres du ministère royal, d'admirer les beautés que la nature et l'art ont répandues si largement dans cette métropole et ses environs (1). »

La haute estime dont jouissait Mgr Pecci auprès du gouvernement pontifical se montra peu de temps après dans une grave négociation engagée entre Rome et la cour de Naples. Le roi Ferdinand avait proposé à Grégoire XVI d'échanger la principauté de Bénévent contre d'autres territoires plus spacieux et plus voisins des Etats romains. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, ne voulut rien conclure avant d'avoir consulté le jeune délégat, Mgr Pecci s'opposa de toutes ses forces aux propositions de la cour de Naples et en démontra les graves inconvénients dans un rapport détaillé qu'il envoya au Saint-Père. Après s'être appuyé sur des raisons politiques, il insista spécialement sur les motifs d'ordre moral et religieux.

L'archevêché de Bénévent étendait sa juridiction sur

(1) « Napoli, 27 aprile 1839... Dopo avere accompagnato l'Emo. Card. Bussi Arciv : di Benevento, che si e recato in Roma per la prossima canonizazione, fui a S. Germano, e dope avere nel di sussegente ammirato il famoso monistero ci Montecassino, maraviglia stupenda di quelle contrade, giunsi la sera del 25 in Napoli per la via di Capua. Mi tratterro in questa magnifica ed incantevole città buona parte di maggio ; e dopo avere rassegnati i miei omaggi a S. M. il Re Ferdinando, ed ossequiato il real ministero, mi sono proposto tutte ammirare le bellezze che la natura e l'arte, dentro e nelle vicinanze di questa metropoli copiosamente hanno sparso. » *Archives de la famille à Carpineto.*



quatorze évêchés; il devait donc rester sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, qui protégerait toujours mieux les intérêts spirituels du peuple qu'un gouvernement séculier même très chrétien. Du reste, grâce aux réformes opérées, les Bénéventains se trouvaient aussi favorisés, sinon davantage, au point de vue matériel et politique, que les plus heureuses provinces du royaume de Naples; ils auraient plutôt à perdre qu'à gagner à un changement d'autorité, que personne parmi eux ne désirait.

Ces conseils d'un esprit élevé prévalurent sur ceux que pouvait dicter le simple intérêt, et Bénévent resta au Pape. Ce fut un grand service que Mgr Pecci rendit ainsi à la province et une des dernières marques de sollicitude qu'il put lui donner. Il la gouvernait depuis trois ans, lorsqu'au printemps de l'année 1841 il fut rappelé tout à coup à Rome, où il apprit que Grégoire XVI, en récompense de ses services, voulait le transférer dans une délégation plus importante et plus tranquille. Les Bénéventains furent désolés à cette nouvelle; le peuple aimait beaucoup son délégat et ceux même qui avaient dû ressentir les effets de sa juste fermeté, avaient pour lui la plus grande estime et un profond respect. Un journal peu suspect d'impartialité, qui s'imprimait alors à Bénévent, le *Lucifer*, disait de lui: « On ne sait pas ce qu'on doit louer le plus dans Mgr le Délégat, de la pureté des mœurs, de sa belle intelligence ou de son immense amour du bien public (1). »

Avant de quitter Bénévent, Mgr Pecci avait reçu, le 2 avril 1841, du cardinal Tosti une lettre très flatteuse dont nous extrayons le passage suivant: « J'ai exposé au Saint-Père le mérite que Votre Seigneurie Illustrissine s'est acquis. Sa Sainteté a entendu avec plaisir les choses que vous avez faites et vous a donné les louanges que vous méritez. Je vous apprends cela avec joie, en y ajoutant pour ma

(1) Di cui non si sa se lodar più la purità dei costumi, il bell' ingegno e l'immenso desiderio del publico bene. *Vita popolare anneddotica di Leone XIII*, par Q. Benini, p. 53.

part les plus sincères assurances de reconnaissance et d'estime (1). »

Au mois de mai de cette année 1841, Mgr Pecci fut nommé délégat de Spolète; il avait alors 31 ans. Mais la délégation de Pérouse, plus importante et plus difficile, étant venue à vaquer presque en même temps, il fut désigné pour l'occuper.

Cette ville était alors agitée par les menées des révolutionnaires. Elle était même, comme Bologne, un de leurs centres d'action. Leur but ostensible était d'arriver à l'unité nationale et de délivrer l'Italie du joug des maisons régnantes étrangères. Leur but caché, on ne l'a que trop constaté depuis, était d'anéantir la religion catholique et la Papauté, aussi bien comme pouvoir spirituel que comme gouvernement temporel. Aussi Grégoire XVI, le plus doux des hommes, était-il dépeint par les sectaires comme un prince cruel, soutien de toutes les tyrannies, ennemi de tout progrès, autocrate dans le sens le plus odieux de ce mot. On n'hésitait même pas à le désigner au poignard des assassins. A Rome, on connaissait parfaitement cet état des esprits, et c'est pour cela qu'on avait choisi de préférence Mgr Pecci pour Pérouse. Le pape et le secrétaire d'Etat sachant le tact, la prudence, le coup d'œil sûr et la sagacité dont il avait fait preuve à Bénévent, jugèrent qu'il était plus apte que tout autre à gouverner le pays, dans des circonstances si difficiles.

Pérouse est la capitale de l'Ombrie, une des plus pittoresques provinces de l'Italie, merveilleusement décrite par la plume élégante d'Ozanam : « Quand on a quitté Rome, dit-il, en se dirigeant vers le Nord, après avoir traversé l'admirable désert de la campagne romaine, et passé le Tibre un peu au delà de Civita-Castellana, on s'engage dans un pays montueux, qui va s'élevant comme en amphi-

(1) Roma, 2 aprile 1841. Ho esposto al S. Padre il merito che V. S. Illma si e fatto, e Sua Santità ha inteso con piacere le cose operate e le ha reso le dovute lodi ; lo che con vero piacere le significo, aggiungendo nel mio particolare le più sincere assicurazioni di riconoscenza e di stima. » *Ibid.*



théâtre des bords du Tibre jusqu'aux crêtes de l'Apennin. Cette contrée retirée, pittoresque, salubre, se nomme l'Ombrie. Elle a les beautés agrestes des Alpes, les cimes sourcilleuses, les forêts, les ravins où se précipitent les cascades retentissantes, mais avec un climat qui ne souffre point de neiges éternelles, avec toute la richesse d'une végétation méridionale, qui mêle au chêne et au sapin l'olivier et la vigne. La nature y paraît aussi douce qu'elle est grande : elle n'inspire qu'une admiration sans terreur ; et, si tout y fait sentir la puissance du Créateur, tout y parle de sa bonté. La main de l'homme n'a point gâté ces tableaux. De vieilles villes, comme Narni, Terni, Amelia, Spoleto, se suspendent aux rochers ou se reposent dans les vallons, encore toutes crénelées, toutes pleines de souvenirs classiques et religieux, fières de quelque saint dont elles conservent les restes, de quelque grand artiste chrétien dont elles gardent les ouvrages. Il y a bien peu de sommets, si âpres et si nus, qui n'aient leur ermitage, leur sanctuaire visité des pèlerins. Au cœur du pays s'ouvre une vallée plus large que les autres; l'horizon y a plus d'étendue ; les montagnes environnantes dessinent des courbes plus harmonieuses; des eaux abondantes sillonnent une terre savamment cultivée. Les deux entrées de ce paradis terrestre sont gardées par les deux villes de Pérouse au nord et de Foligno au midi. Du côté de l'occident est la petite cité de Bevagna, où naquit Properce, le poète des voluptés délicates ; à l'orient, et sur un coteau, qui domine tout le passage, s'élève Assise, où devait naître le chantre d'un meilleur amour (1). »

« Pérouse, très pittoresquement bâtie sur les sommets d'une suite de collines, est une des villes les plus agréables et les plus intéressantes de l'Italie. Son origine se perd dans la nuit des temps. Elle faisait partie, avant la fondation de Rome, de la puissante confédération étrusque, dont elle était une des douze capitales. Aujourd'hui encore elle est fière de montrer comme souvenir de cette époque reculée, sa vieille porte appelée *arc d'Auguste*, sa nécropole, connue

(1) Frédéric Ozanam, *les Poètes franciscains en Italie*, p. 47.

sous le nom de *grotta dei Volumnii*, découverte en 1840, à 5 kilomètres de ses murs, et son musée archéologique presque aussi riche que celui de Bologne. Pendant la période romaine elle subit le sort des autres cités de la péninsule. Son passé, son existence politique, son activité, ses forces, ses richesses, tout fut absorbé par le peuple roi. Rome seule vivait alors de sa vie propre, le reste du monde ne devait vivre que pour elle en sujet ou en esclave. Après la chute de l'empire d'Occident, Byzance maintint quelque temps encore son autorité en Italie. Mais peu à peu les principales villes secouèrent le joug et se constituèrent en république. Pérouse reprit ainsi son autonomie en 727, du temps de Grégoire II et de Léon l'Isaurien (1). »

Plus tard elle se plaça non sous la domination, mais sous le protectorat du Saint-Siège, distinction que le pape Adrien Ier reconnut par un acte public en 773 (2). Depuis, elle resta toujours fidèle à la Papauté, à laquelle plusieurs fois elle servit d'asile dans des temps de troubles politiques. Si deux fois seulement, sous Grégoire XI, en 1379, et sous Paul III, en 1540, elle oublia ses vieilles traditions et se révolta, ce fut pour maintenir ses franchises et ses droits de souveraineté imprudemment méconnus. Mais Rome, en ces deux circonstances, lui rendit bientôt justice et la ville se soumit d'elle-même.

Pérouse fut au moyen âge un des centres artistiques de l'Italie. Qui ne connaît l'Ecole Pérugine ? son maître Pierre Vannuci, dit le Pérugin, et ses immortels élèves Raphaël et Pinturiccio ? Les nombreux monuments de la ville attestent encore aujourd'hui cette suprématie dans les domaines de l'art. La fontaine de Fra Bevignate, ornée de cinquante sujets en bas-reliefs, et de vingt-cinq statues par Nicolas de Pise, est une des plus belles de toute l'Italie. Le palais municipal et la cathédrale, ou Dôme, sont aussi des chefs-d'œuvre de l'architecture italienne du XIIIe siècle. Malheureusement le Dôme, comme beaucoup d'églises du moyen

(1) *Origine di Perugia* dal Cte Rossi-Scotti.
(2) *Storia di Perugia dalle origine al 1860*, par Bonazzi.



âge, attend encore son portail et ses décorations extérieures. Il renferme les tombes d'Innocent III (1216), d'Urbain IV (1264), de Martin IV (1285), et on y conserve la vénérable relique de l'anneau de la sainte Vierge. Les autres églises : Saint-Augustin, Saint-Ange, Sainte-Agnès, Saint-Sévère, la madone della Luce, l'oratoire de Saint-Bernardin, Saint-François, Saint-Dominique, Saint-Pierre dei Cassinensi, et les vieux palais : Antinori, Baldeschi, du connétable, du Podestat, della Penna, etc., sont remplis de trésors artistiques, peintures et sculptures des maîtres de tous les pays qui, après avoir étudié à son école, surtout au XVI[e] siècle, laissaient à la ville un souvenir de leur séjour.

La nature elle-même dans cette contrée privilégiée est profondément poétique : « Lorsque du haut de Pérouse, dit M. l'abbé Lury, on promène ses regards sur le pays environnant, d'une part sur la vallée supérieure du Tibre et ses collines aux pentes douces, de l'autre sur cette riche plaine de l'Ombrie au milieu de laquelle on distingue à travers une végétation splendide le dôme que Vignole a élevé à la gloire de Notre-Dame des Anges, et en face, sur les flancs du Subasio, où la petite ville d'Assise avec sa basilique se dresse fièrement sur des substructions gigantesques; lorsqu'on entrevoit par delà le mont Malbe ces bords enchanteurs du lac de Trasimène où règne une lumière indescriptible, on est frappé de l'harmonie sereine de cette poétique nature; on devine l'influence qu'elle dut exercer sur les saints, les poètes, les artistes des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles ; on comprend que les peintres de l'Ombrie aient aimé à reproduire ces horizons lumineux, ces hardis sommets, ces courbes harmonieuses ; on comprend qu'ils aient su donner à leurs passages ces teintes légères, délicates, mystérieuses qui font rêver, à leurs personnages cette douceur, cette aménité, cette grâce qu'on peut trouver monotone, mais dont on ne se lasse pas ; on comprend enfin que Raphaël, formé à cette école, en ait gardé l'empreinte indélébile et qu'il soit resté, même en subissant l'influence de Michel-Ange, fidèle à cette beauté idéale, vraiment céleste, qu'il avait contemplée sans cesse dans sa laborieuse

adolescence et dont il ne pouvait plus se déprendre (1). »

Les qualités dominantes d'un peuple sont le reflet de son histoire et du milieu dans lequel il vit depuis des siècles. Aussi ne faut-il pas séjourner longtemps à Pérouse pour reconnaître dans cette antique race une élévation, une fierté de sentiments peu communes, un amour du sol natal bien marqué, le goût des choses artistiques et un engouement facile pour tout ce qui paraît beau, grand, généreux, hélas! quelquefois sans l'être en réalité. Evidemment la révolution avec ses grands mots de civilisation, de progrès, d'indépendance, de nationalité, de patrie, devait trouver tout d'abord des sympathies parmi les Pérugins. Ils ne la connaissaient pas encore par ses œuvres. Depuis, comme partout, la majeure partie de cette population de 20 mille âmes est bien revenue de ces erreurs séduisantes, mais elle se laisse dominer trop facilement aujourd'hui par une minorité audacieuse et turbulente.

Tel était le pays, tel était le peuple auquel Mgr Pecci était providentiellement destiné. Il devait le gouverner d'abord deux ans en qualité de délégat et ensuite pendant plus de 30 années comme évêque.

Dès son arrivée, il se fit une juste idée de la situation. Les sectaires signalaient quelques abus réels, demandaient quelques réformes utiles et prenaient de là occasion d'attaquer déloyalement le gouvernement pontifical, comme s'il eût été impuissant à combattre le mal ou ennemi de toute amélioration. Il fallait satisfaire ces justes réclamations et se rendre ainsi plus fort pour réprimer les excès d'un parti que rien ne pourrait contenter.

Mais avant de se mettre à l'œuvre, Monseigneur eut à recevoir le 25 septembre 1841, un mois seulement après son installation, le pape Grégoire XVI, son souverain, faisant alors un voyage dans ses Etats. Ce mois fut employé aux préparatifs de la réception. Jusqu'alors l'accès de la ville était

(1) Œuvres pastorales de S. Em. le Cardinal Joachim Pecci. archevêque-évêque de Pérouse, traduction de M. l'abbé Dr Lury. — Introduction, p. xxi.



peu commode et indigne d'elle; en vingt jours, Mgr Pecci conçut et exécuta le plan d'une belle et large route conduisant du bas de la colline jusqu'à la porte principale. Le peuple fut vivement frappé de cette activité et s'attacha de suite au nouveau délégat, comprenant par cette première œuvre, ce qu'il était capable de faire pour le bien de la cité et de la province. Grégoire XVI fit son entrée dans Pérouse par cette route, appelée de son nom voie grégorienne. Il fut admirablement reçu par les Pérugins et resta quelques jours au milieu d'eux, pendant lesquels Monseigneur lui soumit ses projets de réforme. Le Pontife en fut charmé et donna son approbation en louant hautement la sagesse qui les avait conçus.

Quand vint le moment du départ, Grégoire XVI, voulant marquer la satisfaction que lui avait causée la réception dont il avait été l'objet, se tourna vers son délégat et lui dit devant tout le monde : « Monseigneur, en visitant mes Etats, j'ai parfois été reçu en moine, d'autres fois en cardinal; à Ancône et à Pérouse j'ai vraiment été reçu en souverain. »

Mgr Pecci suivit le Pape dans les principales villes de l'Ombrie et l'accompagna jusqu'à Citta della Pieve. En prenant congé de lui, il en reçut des décorations pour les principaux habitants de Pérouse, puis Sa Sainteté lui dit comme adieu, avec un bienveillant sourire : « Sous peu, Monseigneur, quand je serai de retour à Rome, je me souviendrai aussi de vous (1). »

Après le départ du Pape, Mgr Pecci commença pour son propre compte une visite minutieuse de tous les pays de sa province; il voulait les étudier à fond et s'éclairer sur les moyens pratiques d'accroître leur prospérité. Il plaça des fonctionnaires habiles là où il n'en trouva que de médiocres, il améliora les voies de communication et en ouvrit de nouvelles, s'occupa du commerce et de l'industrie, fit disparaître les lenteurs de la justice et réunit tous les tribunaux du chef-lieu dans le même palais, pour mieux en surveiller la marche

(1) Œuvres pastorales, etc., p. xxv.

et la régularité; enfin il poursuivit avec sévérité, comme à Bénévent, les criminels de tous genres. Cette ferme répression obtint le plus merveilleux résultat, car un jour vint où les prisons de Pérouse se trouvèrent sans un seul détenu.

Pour ôter tout prétexte aux récriminations des séditieux, il accueillit leurs plaintes, leurs demandes, et y donna satisfaction dans les limites de la justice, sans céder au delà, malgré la pression des agitateurs. Jamais il ne faisait de promesses sans les exécuter ensuite scrupuleusement.

L'amélioration du sort de l'artisan, de l'ouvrier et des petits a toujours été l'objet le plus cher des préoccupations de Léon XIII à toutes les époques de sa vie. A Pérouse, la grande plaie des agriculteurs et des pauvres était alors la rapacité des usuriers, auxquels les malheurs des temps forçaient d'avoir recours. Mgr Pecci, pour parer à cet inconvénient, créa une caisse d'épargne dont les capitaux disponibles devaient alimenter une banque de prêts à un intérêt raisonnable. C'était faire d'une pierre deux coups. Comme les faibles ressources du trésor public ne lui permettaient pas de soutenir cette œuvre avec les deniers de l'Etat, il prit sur sa fortune personnelle les premiers fonds nécessaires pour assurer son avenir.

L'amour de Mgr Pecci pour les fortes études lui fit prendre un soin tout particulier de l'instruction publique.

Il fonda des écoles, réforma celles qui existaient déjà, et s'appliqua surtout à relever la principale maison d'éducation du pays, qui était le collège Rosi, dans la petite ville de Spello. Pour agir avec plus d'autorité, il s'en fit nommer visiteur par le souverain pontife; puis il s'y rendit, examina tout par lui-même, rétablit l'ordre dans les finances et dans la discipline, et inspira par ses réformes une telle confiance aux parents, que la jeunesse de l'Ombrie et des Marches afflua bientôt dans cette maison et lui rendit son premier éclat.

Mgr Pecci était devenu très populaire à Pérouse. Non seulement il y était aimé et vénéré, mais on y était fier de lui. Aussi, sans avoir besoin de sévir directement contre les



révolutionnaires, il diminua beaucoup leur influence. Il était difficile d'accuser son gouvernement d'obscurantisme, et de le présenter lui-même comme un rétrograde. Les sectaires parlaient beaucoup de progrès, de réformes, de liberté et s'en tenaient là ; le délégat parlait peu, mais agissait. Il accomplissait les réformes, le progrès et rétablissait sans secousses la sécurité et la prospérité. Le peuple comparait et jugeait ; il trouvait que les belles phrases des uns lui étaient moins profitables que les actes de l'autre. Aussi à Pérouse comme à Bénévent la nouvelle du rappel à Rome de Mgr Pecci consterna tout le monde et son départ fut regardé comme un malheur public. Il n'avait occupé cependant la délégation de Pérouse que pendant deux ans.

(*A suivre.*)

HUGUES DE RAGNAU,

Prélat domestique de S.S. Référendaire de la signature papale.



SAINT ENNODIUS

ET LA SUPRÉMATIE PONTIFICALE

AU VIe SIÈCLE [Suite] (1).

— 499-503 —

Dans le parti du schisme, on s'efforçait de faire valoir contre Symmaque ce que la plus simple prudence avait suggéré aux pères du Concile. Surtout on faisait sonner bien haut que *les deux évêques Laurent, de Milan, et Pierre, de Ravenne, s'étaient abstenus de la communion du pape.*

Ennodius ne disconvient pas qu'à leur arrivée à Rome, ces deux illustres prélats, lumière de l'Italie, évitèrent de communiquer directement avec le pape. L'impartialité leur en faisait un devoir, puisqu'ils venaient prononcer entre ce pontife et son adversaire. « Mais les vit-on jamais, au saint sacrifice, s'abstenir de faire mémoire de son nom ? ces prélats offrirent-ils jamais, contrairement au rite catholique, des sacrifices imparfaits ? » Leur corps seul était séparé de Symmaque, leur âme lui restait unie. C'est la charité, dont le Sauveur nous a laissé le précepte, qui nous unit ou nous sépare ; peu importe la distance qui nous tient éloignés si, dans le sanctuaire supérieur de notre âme, nous restons unis. « Si vous ne comprenez pas ces choses, riposte l'apo-

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre, décembre.



logiste, c'est une preuve que vous êtes les vils esclaves du ventre et du corps, et la bassesse de vos sentiments manifeste assez que vous n'aspirez qu'aux jouissances terrestres. Car il est écrit : *l'homme charnel ne perçoit pas ce qui est de l'esprit* (I Cor., II, 14). »

Voici un argument que les schismatiques, en gens qui ont perdu l'esprit, fournissent contre eux-mêmes : « *Ainsi donc*, disent-ils, *les Conciles provinciaux, que les lois ecclésiastiques prescrivirent de tenir chaque année, sont sans autorité parce que le pape n'y assiste pas !* »

Ennodius fait observer que, dans ces Conciles, il ne s'agit jamais de causes majeures, et que si quelqu'une des décisions prises sans la sanction du Siège Apostolique, donne lieu à contestation, la solution est réservée au souverain pontife. Il cite en preuve le canon du concile de Sardique : « Celui qui aura été déposé, par jugement des évêques, en Concile provincial, pourra, s'il lui plaît, en appeler au pontife romain, lequel, s'il le trouve bon, réformera la sentence en faveur du condamné (1). »

Ici vient la question du Visiteur, dont nous avons parlé ailleurs.

Les objections que les schismatiques avaient entassées dans leur libelle ont été réfutées une à une ; Ennodius va, sous une forme plus oratoire, s'adresser directement aux dissidents et à cette foule d'indifférents toujours prêts à pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Il fait d'abord parler saint Pierre, qui rappelle aux Romains l'antique éclat de leur ville compromis par leurs divisions. Ces paroles sont aujourd'hui, hélas ! d'une trop triste actualité : « La citadelle du pontificat qui vous a rendus illustres, battue en brèche sans relâche, tomberait si je ne la défendais contre vos projets destructeurs, et par le bruit de sa chute vous montreriez au monde ce que fut cette œuvre du ciel. N'allez pas attendre de votre propre désastre la victoire ; n'allez pas perdre par votre succès le triomphe que mes labeurs vous ont acquis. Tout ce qui

(1) Syn. Sard., c. 3.

peut vous être une gloire, je vous l'ai obtenu ; tout ce qui pouvait vous rendre illustres, j'en ai fait le lot du siège apostolique. Vous avez été couverts d'éclat au rayonnement de ce flambeau que vous voudriez maintenant éteindre sous le venin de votre malice (1)... »

Il nous plaît de rapprocher de ces lignes écrites au début du VI[e] siècle, les belles pages qu'un de nos plus illustres apologistes contemporains, M. Auguste Nicolas, écrivait récemment sur « ROME ET LA PAPAUTÉ (2) ». Voici la conclusion : « Tout ce qui est fait en diminution de la Souveraineté Pontificale à Rome, y est fait en décapitation de Rome et de l'Italie. Rome sera exclusivement pontificale ou elle ne sera pas. Elle est encore, grâce à la magnanime longanimité de Léon XIII, la capitale de l'univers catholique, chrétien, moral, social. Pourquoi ? Uniquement parce que l'auguste personne du pape la consacre encore. Que demain le pape s'en exile, que sera-t-elle ? rien (3)... »

« Se fait-on bien une idée de ce que serait Rome le jour où elle se réveillerait vide de la papauté ? Il n'y aurait pour rendre une telle calamité, que ces lamentations du prophète : *Quomodo sedet sola civitas plena populo !... Facta est quasi vidua, domina gentium... Viæ Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem...* — La captivité du pape cessant, en effet, c'est la captivité de Rome et de l'Italie qui commencerait ; cette fameuse captivité de Babylone, ainsi qualifiée par les Romains eux-mêmes, qui l'ont éprouvée comme le plus grand des maux qui puissent les affliger : non qu'ils fussent transférés comme les Juifs chez des vainqueurs ; mais parce que, rien qu'en se retirant, la papauté les ferait captifs d'eux-mêmes, leurs pires ennemis; de leur propre excommunication, de leur séquestration, de leur solitude, de leur misère, de leur faim, et tout cela compliqué de leurs dissensions... Nouveaux

(1) ...Quidquid ad tropæum ducit, obtinui : quidquid vos illustres faceret, in sede congessi : vobis tribuit claritatem fax ista quam viperino liquore putatis exstingui. Ennod., *pro Syni*; Migne, col. 201.

(2) *Revue catholique de Bordeaux*, année 1882, p. 197 et s.

(3) *Ibid.*, p. 520.

Ugolins, ils se dévoreraient eux-mêmes, et ce serait l'enfer du Dante. Rome enfin, Rome même les repousserait de son sein comme de parricides apostats de ses destinées, en même temps que l'auguste Exilé leur serait comme un remords par toutes les ovations vengeresses qu'il recevrait et les bénédictions célestes qu'il verserait sur son chemin, en quelque lieu qu'il portât ses pas, y faisant pénétrer le monde (1)... »

Saint Pierre invoque les motifs les plus pressants pour amener les dissidents à rentrer au bercail unique. C'est le tableau de la vieille idolâtrie vaincue par le sang du Christ et des martyrs, ce sont les vieilles idoles jetées au creuset qu'il leur met sous les yeux. Il n'y a pas lieu d'invoquer le fait de la déposition simultanée d'Eulalius et Boniface (2), car dans le cas présent la légitimité de l'élection de Symmaque est évidente.

Non moins évidente est l'autorité du Concile dont ils attaquent le jugement : « Pourquoi déchirez-vous une sentence qui est, sous l'inspiration du Christ, l'expression des oracles du ciel ? La langue des Pontifes n'est-elle pas l'interprète entre Dieu et les hommes ?... Car ce sénat du ciel, doté de grâces particulières en manière de curules, décoré de l'or et de la pourpre de notre Rédempteur, n'est en rien l'auteur de cette décision ; la parole des hommes y a uniquement servi d'organe à la volonté divine (3)... »

Parce que les pères avaient dit qu'il fallait craindre « celui qui peut tuer le corps et mettre l'âme en enfer », les schismatiques les accusaient de ne pas croire à la résurrection des corps. Ils ignoraient donc que les pères avaient parlé comme l'évangéliste S. Luc (xii, 5) ?

Autre fait qui montre avec quel soin jaloux on gardait, à cette époque, le texte des saintes Ecritures : les schisma-

(1) *Revue catholique de Bordeaux*, *1882*, p. 521.
(2) Elus tous les deux à la mort de Zozime.
(3) Illa enim curia variarum dotibus aucta curulium et multo Redemptoris nostri auro ostroque decorata, nihil in illa decisione auctore se protulit, sed per humanæ linguæ ministerium divino militavit imperio. Ennod., *pro Synod.;* Migne, col. 203.

tiques accusaient les pères de falsifier les écrits de l'apôtre saint Jean, parce qu'ils avaient dit en prétendant le citer : *Si dicamus quod peccatum non habemus,mendaces sumus* (au lieu de *nos ipsos decipimus*) *et veritas in nobis non est*, (1).

Ennodius ne veut pas « invoquer *la diversité des manuscrits* », il se contente de démontrer que la doctrine de l'Apôtre n'a nullement été altérée.

Il reste encore d'autres chefs d'objections, mais de telle nature que saint Pierre ne veut pas en parler. Ce sont, les unes, des abominations qu'il faut ensevelir dans l'oubli, car les dires des schismatiques contiennent des choses si infectes qu'il serait indigne de les rapporter; les autres, des mots vides, une paille abondante mais sans grain, et dont on n'a pas à tenir compte.

Saint Pierre a parlé en père; mais que peuvent de paternelles exhortations sur des cœurs ulcérés ? Si l'on veut garder quelque espoir de guérir ces plaies gangrenées, il faut y appliquer vigoureusement et le fer et le feu. Saint Paul va s'en acquitter.

Avec cette vigueur et cette liberté de langage qui lui est propre, il flagelle les dissidents et montre au grand jour que toutes les infamies dont ils osent charger le saint Pontife, ils en sont eux-mêmes cent fois coupables.

Nous avons cité plus haut l'essentiel de ce discours ; nous n'y reviendrons pas.

Ennodius a mis à néant les accusations formulées dans le libelle des schismatiques ; mais l'Apologie est par-dessus tout une œuvre de pacification. Rendre la paix à l'Eglise et à Rome, tel fut, nous l'avons vu, l'objectif constant du roi Théodoric en toute cette affaire. Tel est aussi le but final de l'écrit d'Ennodius. Le vigoureux apologiste sait faire la part des responsabilités. Dans le parti du schisme il y a les meneurs, ces fauteurs-nés de tous les désordres, « graine

(1) Si nous disons que nous n'avons pas de péché, ***nous sommes des menteurs*** (au lieu de nous nous abusons nous-mêmes) ***et la vérité n'est pas en nous.***



de carrefours (1) », qui, aux jours de trouble, semblent surgir de terre. Pour ceux-là, point de pitié ; qu'ils purgent l'air de leur présence et rentrent dans les égouts qui les ont vomis. Puis il y a la foule des simples qui se laissent pousser.

A ceux-ci Ennodius, par l'organe de Rome, qui à son tour « vient sur les rangs et dit aussi son rôle (2) », adresse un chaleureux appel. D'autre part, cette dernière page, comme tableau de la vie chrétienne à Rome au début du VI[e] siècle, principalement dans les rangs de la haute aristocratie, offre le plus grand intérêt.

Rome jette d'abord un regard en arrière sur les siècles de son enfance si féconds en hommes illustres, mais qu'elle n'a engendrés, hélas ! que pour les perdre à jamais, parce qu'ils ont ignoré le Christ. Pages désolantes de son histoire qu'elle voudrait effacer si son cœur de mère le permettait.

Mais grâce au martyre des saints Apôtres, grâce à l'oblation de la divine victime qui l'a délivrée des sacrifices païens, quelle admirable transformation s'est opérée dans son sein ! Laissons-lui la parole :

« ...Dans ce sanctuaire de la liberté on ne trouve plus trace du culte servile des faux dieux. La part la plus honorable, cet ornement de l'univers, cette fleur de Rome, s'adonne à la sainteté et foule aux pieds les autels que longtemps elle vénéra. Mon sénat est appelé au ciel, y tend généreusement, s'y fait accueillir, et je ne puis considérer comme perdus ces fils régénérés par la grâce du baptême, qu'une mort, même soudaine, m'a ravis. Plusieurs, déjà en possession de la trabée ou de la curule, ont embrassé la loi du roi suprême, sans détriment de leur rang ni de leur dignité. On dirait presque, en vérité, que l'amour divin s'achète au prix des triomphes de la terre, et que le zèle

(1) Triviorum germina... Ennod. pro Syn., ad fin.

(2) Dupin, *Nouv. Bibl.*, *loco cit.* Il a plu au Gallican de plaisanter sur *le rôle* que Rome joue ici ; nous y voyons, nous, une page de haute éloquence, propre à produire sur le grand public chrétien de Rome la plus vive impression.



mis à vous élever aux honneurs de ce monde, vous mérite aussi la grâce de Jésus-Christ. Je mens si ce n'est pas vrai que des nuées de pauvres attendent, comme soulagement à leur misère, l'arrivée de votre consulat. Votre pourpre, en effet, dont vous ornez le nom de la nouvelle année, défend du froid les malheureux auxquels sont distribués des vêtements. Les solennités publiques mêmes sont tournées au soulagement de l'indigence, et, grâce à l'abjuration de l'antique paganisme, les prodigalités d'argent servent à racheter les âmes. Enfin, les heureux candidats, avant de s'asseoir dans la litière, ont arrosé de leurs larmes les sacrés *limina* de la CONFESSION apostolique; douces larmes que la joie fait couler, et qui doublent le prix du don reçu de Dieu (1)... »

Lorsque Rome chrétienne a la joie de voir tous ses enfants ainsi devenus enfants de l'Eglise, qui donc ose changer cette joie en tristesse? Qui donc vient souffler la discorde et troubler le bonheur de cet âge d'or? En ces fauteurs de troubles Rome ne reconnaît pas ses enfants. Qu'ils disparaissent et laissent l'Eglise jouir de la paix; ou, s'ils prétendent être comptés dans la grande famille Romaine, qu'ils s'en montrent dignes par leur conversion.

XI. Conclusions de l'Apologie.

En terminant son analyse, Dupin écrivait: « ...Je laisse aux autres à faire la comparaison des objections et des réponses contenues dans cette Apologie d'Ennodius... » Nous croyons avoir mis le lecteur en mesure de faire cette comparaison en parfaite connaissance de cause. Pour cela nous ne nous sommes pas contenté d'une analyse personnelle, à la manière de Dupin; nous avons le plus souvent rapporté le texte même, du moins les passages capitaux qui ont provoqué les amères critiques de l'auteur de *la Nouvelle Bibliothèque*.

(1) Ennod., *Pro Synod., ad fin.;* Migne, col. 206.

Les conclusions de cette comparaison seront, nous n'en doutons pas, celles de Baronius : « Ennodius réfute très vigoureusement toutes ces objections par une forte argumentation et de très solides raisons ; il fait voir et démontre que toutes les allégations des adversaires sont autant de mensonges et de calomnies (1). »

La lecture terminée, tous les pères, à l'unanimité, y donnèrent leur approbation. Le saint Concile fut si satisfait de cet écrit, qu'il ordonna de le conserver aux temps à venir pour être reçu de tout le monde au même titre que les décrets des Conciles, et de l'insérer en entier entre les actes du quatrième et du cinquième Concile de Rome, parce qu'il avait été composé par ordre du Concile et approuvé par lui.

Le pape y applaudit et répondit : « Qu'il en soit comme vous le voulez tous, et que, selon votre jugement, cet écrit, confirmé par l'autorité apostolique, soit inséré au nombre des décrets apostoliques et reçus par tous comme les autres décrets apostoliques (2). » Tous les pères, d'une même voix, s'écrièrent par trois fois : « Nous demandons qu'il en soit ainsi (3). »

Tel fut l'accueil fait par le concile à cet écrit d'Ennodius. Après une telle approbation, la plus haute assurément, et la plus glorieuse qu'une plume chrétienne puisse envier, n'est-ce pas faire injure à notre saint que d'essayer de le défendre contre de méchantes critiques ?

Et cependant une approbation, une justificatton sinon plus autorisée, du moins plus solennelle était réservée à ce précieux écrit.

Cette solennelle justification vint après douze siècles, lorsque le 18 juillet 1870, le saint Concile œcuménique du Vatican, dans sa VIe session, proclama de foi la doctrine

(1) Baron., ad ann. 503., T. VI, p. 550, B.

(2) « ... Juxta vestram omnium fiat voluntatem, et ut judicatis, apostolica habeatur auctoritate, et inter apostolica, quod dicitis, interponatur decreta, et sicut cætera apostolica ab omnibus teneatur decreta. » Labbe, *Conc.*, t. IV, col. 1364.

(3) Labbe, *ibid.*



de l'*Apologie* d'Ennodius sur la Suprématie Pontificale.

Ennodius concluait son Apologie en pressant les dissidents de faire leur soumission. Le saint pape Symmaque fournit, séance tenante, la preuve du grand esprit de paix et de conciliation qui l'avait constamment animé dans les diverses péripéties de cette interminable affaire.

Après qu'ils eurent acclamé la justification du Pontife, tous les évêques et les prêtres présents demandèrent que « ceux qui avaient accusé le pape et tenté de le faire condamner, ceux qui l'avaient jugé, ceux qui avaient osé parler ou écrire contre le Concile fussent condamnés ».

Lorsque les acclamations réitérées lui permirent de prendre la parole, Symmaque loua le dévouement des pères à défendre le siège pontifical, mais les supplia de traiter avec plus de douceur ses persécuteurs. A la vérité, ce serait justice de les condamner, mais la miséricorde conseille de les épargner, afin de réaliser le précepte du Seigneur qui nous ordonne de pardonner à nos frères comme nous souhaitons que le Seigneur nous pardonne.

Cependant il était de la prudence du pape et du Concile de prévenir le retour de pareils désordres. Un triple désordre avait éclaté durant ce dernier schisme :

1° De simples fidèles et des évêques s'étaient portés les accusateurs de leur pasteur le Pontife Romain.

2° Sans attendre sa condamnation, les schismatiques avaient dépouillé le pape de ses revenus et s'étaient emparés des biens du siège apostolique. Nous avons vu qu'à l'ouverture du IIIe Concile Romain, le pape Symmaque demanda qu'avant toute chose Sa Sainteté fût réintégrée dans la pleine possession de tout ce que les intrigues de ses ennemis lui avaient fait perdre, et rétablie dans la dignité de son auguste siège, mais que sur l'ordre de Théodoric, consulté par le Concile, ce pape s'était résigné à se justifier avant de rentrer en possession du patrimoine usurpé et des églises envahies.

3° Enfin, on avait admis des ennemis personnels du pontife à se porter ses accusateurs.

Pour obvier à de tels excès il n'était pas nécessaire



d'édicter de nouveaux canons; il suffisait de remettre en vigueur les anciens.

« Il a été décrété, dit Symmaque, par plusieurs de nos prédécesseurs, et confirmé synodalement, que les brebis confiées à un pasteur, ne doivent pas le reprendre, hormis le cas où il errerait dans la foi; ni, sauf le cas d'une injustice personnelle, formuler contre lui une accusation quelconque, car les actes des pasteurs ne doivent pas tomber sous le coup de la critique quand même on les jugerait avec raison répréhensibles (1) »

Le pape rapporte ensuite plusieurs anciens décrets en vertu desquels tout évêque dépouillé des biens de son église ou de son patrimoine personnel, expulsé de son siège par force, par ruse ou par quelque autre moyen, doit être réintégré dans son siège et dans tous ses biens avant de pouvoir être cité régulièrement à comparaître devant un Concile soit provincial, soit général, ou jugé par un tribunal quelconque.

En troisième lieu, il cite la règle prescrivant de récuser les accusations d'ennemis, ou de gens sortis de la maison d'un ennemi, ou qui fréquentent des ennemis, ou dont le témoignage est supect.

Le saint Concile n'eut qu'une voix pour acclamer et confirmer ces anciens canons, et décréter, contre quiconque les transgresserait, la peine de déposition pour les clercs et d'excommunication pour les moines et les laïques.

Le pape avait pris l'avis du Concile; le Concile, après l'avoir donné, affirma la suprématie du pape en émettant ce vœu : « Nous demandons que ce qui a été statué dans ce saint synode, et ce qui a été lu en notre présence dans le livre qu'Ennodius a écrit par notre autorité, reçoive de vos propres mains toute sa force, et, pour être gardé à perpétuité, soit, comme il a été dit, confirmé par Votre autorité apostolique (2)... » Voilà donc un Concile tout entier qui considère ses décrets comme n'ayant force de loi dans

(1) Labbe, *Concil.*, IV, col. 1365.
(2) Labbe, *Conc.*, IV, col. 1366.

l'Eglise à perpétuité qu'autant que le pape les aura confirmés de son autorité apostolique. Au reste les actes de ce v[e] Concile, aussi bien que ceux du Concile précédent, sont d'un bout à l'autre la proclamation de la suprématie absolue du Pontife Romain au-dessus de toute l'Eglise dont il est le pasteur, y compris les Conciles (1). On ne comprend guère après cela comment Dupin a pu écrire en tête du volume de sa *Bibliothèque* consacré aux *auteurs ecclésiastiques du sixième siècle :* « ... La trop grande crédulité commençait à s'emparer de l'esprit des plus doctes et des plus sages... Quelques papes prétendirent des droits et des prérogatives auxquels leurs prédécesseurs n'avaient jamais pensé; et il se trouva des flatteurs qui s'efforcèrent de leur faire croire qu'ils étaient indépendants et au-dessus des Conciles. Mais les plus saints rejetèrent ces fausses maximes et firent consister leur plus grande gloire à maintenir les lois de l'Eglise (2). »

Ces flatteurs, qui sont-ils? Nous n'en voyons pas d'autres que les IV[e] et V[e] Conciles de Rome sous Symmaque où « les plus saints », tels que Pierre de Ravenne, Laurent de Milan, Eulalius de Syracuse, auxquels vont se joindre saint Avit de Vienne et tout l'épiscopat des Gaules, furent les plus ardents champions de la suprématie absolue du Pontife Romain.

Le Concile termina sa séance par de longues acclamations en faveur de Symmaque (3).

(*A suivre*) Stanislas Léglise.

(1) « Les décisions des Conciles romains étaient ordinairement rédigées au nom du pape seul, qu'il les eût dictées ou non, l'autorité des Pères s'effaçait devant celle du Vicaire de Jésus-Christ. » Guyot, *La Somme des Conciles*, in-12. Palmé, 1868, T. I, p. 346.

(2) Dupin, *Nouv. Biblioth.*, VI[e] s., Avertissement.

(3) Au sujet du V[e] Concile, F. Vogel écrit sans façon que « les évêques avaient jusque-là commandé au pape, mais qu'à dater de ce moment, ils lui obéirent... Tum auctoritate adversariorum infirmata vel sublata, papa episcopos ad se arcessivit, et episcopi, qui antea *papæ præceperant*, dicto ejus audientes sunt. (*Ennod. Op.*, p. XIII.) Les évêques, fidèles au pape légitime, ne lui commandèrent jamais et ne cessèrent jamais de lui obéir. C'est le point le plus clair de toute cette affaire.



LA

PEINTURE RELIGIEUSE

A L'EXPOSITION

III

« Depuis environ le milieu du xve siècle, au plus tard, nous devons redescendre jusqu'à notre époque pour retrouver de réelles manifestations de l'Enfant-Dieu dans l'art », dit quelque part M. Ch. Newton Scott, qui a fait de ce thème religieux et artistique une étude spéciale — et il ajoute : « En tout cas, dans la longue période intermédiaire, excepté peut-être dans la sculpture en bois espagnole des xvie et xviie siècles, singulièrement *primitive* pour son temps, il n'y a presque pas eu un seul essai qui puisse supporter la comparaison avec l'Enfant-Dieu de *Notre-Dame de la Délivrance*, d'Hébert (1). »

Ce témoignage d'un critique d'outre-Manche, non seulement très consciencieux érudit, mais surtout très exclusif admirateur de l'art ancien, est précieux pour ceux qui se refusent à désespérer de l'avenir de la peinture religieuse. En assignant à l'œuvre de M. Hébert une gestation de deux siècles, en lui faisant en quelque sorte un piédestal des débris de tous les essais tentés depuis si longtemps pour réaliser ce qu'il appelle « la conception religieuse la plus aimable, la plus douce aux purs instincts de l'homme »,

(1) *The Child-God in Art* (The Contemporary Review, July 1886), by Ch. Newton Scott.

M. Scott place bien haut *la Vierge de la Délivrance* dans l'échelle des admirations humaines. C'est la place qui lui restera.

Cet ex-voto donné à l'église de la Tronche, près de Grenoble, n'a quitté sa pieuse demeure que pour faire une courte apparition dans les galeries du Champ de Mars, non loin d'une grande baie vitrée par où apparaissait l'arbre de fer de M. Eiffel. Désormais ceux qui voudront voir la Vierge et l'Enfant Jésus créés par l'art du XIX[e] siècle devront s'acheminer, comme jadis les bergers à Bethléem, vers la Tronche, ce Bethléem dauphinois.

Tout le monde connaît, au moins par la gravure, ce groupe divin placé dans une pénombre chaude, aux infiltrations d'or : cette Vierge assise de face, frêle mais bien droite dans sa fine stature ; ces longs voiles blanchâtres abritant le front et se rejoignant au-dessous du cou avec une inflexion de guirlande fléchissant par le milieu ; ce manteau sombre qui d'une épaule descend doucement pour envelopper les genoux, et, de l'autre épaule, tombe d'un seul jet, opposant aux molles ondulations des autres contours la noble antithèse d'une ligne droite et simple comme l'antique ; enfin cet Enfant Jésus maintenu sur les genoux de sa mère par de longues mains prévenantes, et regardant le spectateur de dessous son vaste front très légèrement incliné, tandis qu'il pose le doigt sur son menton, dans une attitude de divine méditation. Cette image étant présente à la pensée de tous, il n'est point nécessaire de la décrire. Ce qu'il faut noter d'abord, c'est le caractère profondément religieux que l'artiste a su y imprimer. La foule, qui raisonne parfois assez mal mais qui éprouve toujours juste, surtout dans les sujets auxquels s'applique éminemment la parole de M. Taine « l'art est à la fois supérieur et *populaire*, il manifeste ce qu'il y a de plus élevé et il le manifeste *à tous* », cette foule aux vibrations multiples et insaisissables comme sont celles d'une forêt, ne s'y est pas trompé. Elle a ressenti tout de suite une émotion religieuse devant la Vierge mélancolique et résignée, devant l'Enfant grave et doux, de cette gravité un peu précoce qui effraie... Elle

y a reconnu la personnification la plus haute des saintes tristesses et des inquiétudes temporaires qui, à notre époque maladive, passent sur les âmes chrétiennes les plus confiantes et les plus joyeuses, comme sur les jardins en fleurs l'ombre d'un nuage errant.

Ce n'est plus là le *Bambino* de la Renaissance, occupé à jouer avec un petit saint Jean, ou avec un mouton à la riche laine. Non, cette tête pensive, dont les yeux profonds regardent, au delà des temps, passer à l'horizon éternel les mondes rachetés, c'est l'image de Dieu qui prévoit et ordonne.

Ce n'est plus ici la Vierge du Titien, dans sa puissante beauté, ni celle du Corrège, si élégamment poétique, ni celle de Léonard, d'une fascination mystérieuse et, pour ainsi dire, alchimique; ni celle de Michel-Ange, à la forte et savante membrure, ni celle de Raphaël, dont le sourire heureux semble presque parfois insouciant. Non, c'est une Vierge sereine, il est vrai, mais de cette sérénité que donnent la résignation et l'abandon sans réserve, — oserai-je dire un peu *fataliste*, — à une volonté supérieure. C'est une Vierge triste, comme si déjà elle prévoyait, et compatissante, comme si déjà elle avait souffert. C'est la Vierge devant laquelle se consument les cierges et les âmes, tombent les larmes et montent les prières, celles-là faisant germer des fleurs sur la terre, celles-ci faisant éclore des étoiles au ciel. C'est la Vierge des mères qui supplient, des cœurs virils qui implorent, des nuits d'angoisse qui se prolongent, des yeux que l'inquiétude tient ouverts, des mains que la ferveur tient jointes, des faces éplorées, des vœux qui se forment, des attentes qui ne finissent pas, des attentes qui ne doivent pas finir...

La société chrétienne du temps de Mignard ou du temps de Van Loo n'eût guère goûté une telle interprétation. La nôtre, au contraire, l'a saluée avec enthousiasme, parce qu'elle avait rêvé cette figure, aspiré à cette création de l'art contemporain, balbutié cette formule, dans les profondeurs mobiles et presque inconscientes de son imagination ou de sa pensée, bien avant que le génie d'un homme

eût donné à ce rêve la forme qui le fixe, à cette aspiration le trait qui la définit, à ces balbutiements le rythme qui les rend intelligibles. C'est parce que M. Hébert a compris sa génération, qu'il s'est fait comprendre d'elle. Et c'est là, je crois, le propre de tout artiste novateur. Mais c'est parce qu'il n'a voulu entendre et retenir des impressions, des plaintes, des espérances de sa génération que ce qu'elles avaient de plus élevé et de plus inséparable de l'humanité tout entière, que son œuvre sera comprise par la postérité, et ne passera pas avec l'état d'esprit qu'elle reflète. Et c'est là, je crois, le propre de l'artiste de génie. Comme le pâtre de la haute montagne écoute murmurer dans les ravins la voix sonore des torrents, c'est d'un sommet silencieux que le génie se penche et prête l'oreille à ce que pense, souffre et crie la génération qui coule à ses pieds. Tandis qu'il ignore tout ce qui ne monte pas très haut, il reste à portée des souffles supérieurs qui prennent naissance en dehors des temps, des flux et reflux des civilisations et des systèmes, — dans ces régions où l'âme, suivant Platon, avait voyagé jadis, dédaigneuse des êtres, à la suite du seul être véritable, régions dont elle garde encore d'ineffables et obscurs ressouvenirs.

Ce qu'il y a de nouveau et de bien caractéristique dans *la Vierge de la Délivrance*, ce n'est pas seulement qu'elle est tout esprit, de corps frêle, avec ses larges yeux noirs et son long cou gracile, au rebours des Vierges de la Renaissance ; ni seulement qu'elle est pensive, avec son front rembruni par l'ombre portée du voile blanc ; mais c'est aussi qu'elle est juive. Il appartient à notre époque si savante et si consciencieuse, de restituer à Marie, tour à tour milanaise, florentine, flamande, vénitienne, chez les anciens, son type national et les traits probables de sa race choisie par Dieu.

Qu'un physionomiste-ethnographe de profession ne puisse relever dans la rigueur de cette restitution la plus légère défaillance, du genre de celle signalée par une dame juive pour le fameux *Christ enfant enseignant les docteurs*, de M. Holman Hunt —, c'est là ce que je ne saurais

dire (1). Mais la fente des yeux, l'arc des sourcils dont la soudure se devine au-dessus du nez, la bouche légèrement proéminente, la ligne de l'ovale un peu renflé vers le bas, tout dénote, dans la figure de *la Vierge de la Délivrance*, un orientalisme cherché et heureusement atteint. Par ce côté, M. Hébert est donc un réaliste historique, de même que par la figure si naturelle et si vivante de son Enfant Jésus, il donne satisfaction aux naturalistes de bonne foi. Il semble donc que les tenants des théories modernes devraient saluer en lui un précurseur. Il n'en est rien cependant. Le dessin du maître donnant peu de prise à leurs sarcasmes, c'est sur sa couleur chaude et intime qu'ils se rabattent, argumentant de ce qu'elle n'est pas celle du *plein air*, ce dont on se doutait bien un peu. Mais encore faudrait-il établir qu'il n'y a de vrai en ce monde que ce qui est vu en plein air et par le plein jour. Nous laisserons, n'est-ce pas, ces critiques, plus littérateurs qu'artistes, amonceler des mots qui leur cachent les idées ou des idées qui leur cachent les œuvres, et jeter de temps en temps à celle de M. Hébert

..... cet outrage d'une heure
Que fait tout ce qui passe à tout ce qui demeure (2).

IV

Passer les monts et les mers et aller demander à l'Etranger les solutions des problèmes d'art qui nous occupent, c'était aisé à l'Exposition universelle, mais c'était su-

(1) On connaît la mésaventure de ce préraphaélite féru de couleur locale. Pour restituer au vif les docteurs juifs qui interrogèrent Jésus, M. Holman Hunt avait fait un long séjour en Judée, étudié les lieux, passé cinq années à lire et à regarder documents, monuments, habitants, etc., de façon à satisfaire les plus vétilleux antiquaires. Le succès du tableau était grand, lorsqu'une dame juive, après l'avoir examiné, dit gravement : « Cela est fort beau, seulement on voit que l'auteur ne connaissait pas le trait distinctif de la race de Juda : il a donné à ses docteurs les pieds plats qui sont de la tribu de Ruben, tandis que les hommes de Juda avaient le cou-de-pied fortement cambré. »

(2) Victor Hugo. *Feuilles d'automne.*

perflu. Ces solutions, empruntées aux nôtres propres, ne peuvent guère nous éclairer à nouveau. Les Anglais, qui eussent seuls été capables de nous dire quelque chose d'original touchant le surnaturel, se sont soigneusement tenus à l'écart du surnaturel chrétien. D'ailleurs, les galeries étrangères ne contenaient, en dehors de la *Cène* et du *Christ devant Pilate*, presque pas de tableaux religieux. Après le *Christ* de M. José Jimenez Aranda, dans l'école espagnole, et le *Jésus marchant sur les flots*, de l'école américaine, nous trouvons, dans l'école italienne, le tableau, si remarquable au point de vue pictural, de M. Segantini, mais dont il est impossible de savoir, ni par le titre, ni par le livret, ni par les vers du cartouche, ni par l'impression qui en résulte, si c'est là une œuvre religieuse ou profane. Cette branche recourbée d'un olivier bossu porte-t-elle, fardeau précieux, une Vierge et son *Bambino*? Seul, le peintre qui a « rencontré en haut, près des glaciers », cette « fleur charmante, belle et harmonieusement douce au soleil », et qui « a tâché d'en donner une transcription en formes humaines », serait peut-être assez renseigné pour nous le dire, et aussi pour nous indiquer quel est ce pays où l'on cultive des oliviers « près des glaciers ».

Le Finlandais Edelfelt nous arrêtera plus longtemps devant sa *Vierge et l'Enfant*, petit tableau d'une peinture argentée, grasse, fine et soyeuse, où l'on voit près de la crèche, la mère éclairée, illuminée pour ainsi dire, de bas en haut, par la clarté divine qui sort de l'Enfant Jésus couché sur ses genoux.

Ces sortes de lumières surnaturelles — soit qu'elles émanent d'une auréole, soit qu'elles transluisent tout autour du personnage désigné à la vénération — constituent parfois, pour l'artiste soucieux de la vérité des valeurs, une grosse difficulté. On sait qu'une des conditions non seulement d'un éclairage réaliste, mais encore d'un grand effet d'ombre et de lumière, réside dans la logique de cet éclairage, dans la franchise et la simplicité de cet effet. Si quelques grands coloristes, comme Jordaens, ont, au contraire, joué avec la multiplicité des foyers de lumière et le papillotage des

couleurs, leur exemple est plus intéressant à critiquer qu'utile à imiter. Amener la lumière d'un seul côté du ciel ou l'introduire dans une pièce par une seule ouverture ou une seule rangée d'ouvertures, ou la faire éclore d'un seul flambeau et se développer circulairement comme une efflorescence irradiante dont les rameaux sont de plus en plus ténus à mesure qu'ils s'éloignent du tronc générateur — telle est chez la plupart des bons luministes le commencement de la sagesse. Or, quoi de plus incohérent que la présence simultanée de deux foyers lumineux, l'un naturel : soleil, lampe, ou jour diffus ; l'autre surnaturel : auréole ou *gloire* céleste, résidant autour de la tête ou du corps d'un saint, et venant éclairer l'espace contradictoirement avec le premier ?

A cette incohérence il n'y a qu'un remède, la suppression de l'une des deux sources de clarté rivales, ou leur coïncidence, ce qui revient au même, mais cette suppression peut s'opérer de diverses manières également bonnes.

Ou bien le peintre supprime la lumière surnaturelle, mais alors il remplace l'effet isolant et divinisant de l'auréole ou de *la gloire* par une heureuse appropriation de la lumière naturelle. Ainsi M. Lerolle, dans son *Arrivée des bergers* (1), a placé le groupe divin au fond de l'étable, sous une chute de clarté tombant d'une ouverture très haut placée, en sorte qu'on dirait une caresse de la lumière qui vient envelopper son créateur, très bel exemple de ce même naturalisme religieux qui a inspiré à M. Lerolle *la Communion* et *à l'Orgue*.

De même, dans *l'Eucharistie* du Poussin (2), « la lampe qui éclaire la scène est placée immédiatement au-dessus du Seigneur, et, par un artifice habile, la lumière qu'elle répand semble rayonner de sa robe blanche sur les apôtres systématiquement groupés et éclairés » (3).

(1) Salon de 1880.
(2) 2e suite des sacrements exécutés pour M. de Chantelou. Aujourd'hui à la galerie Bridgewater.
(3) Georges Berger. *La Peinture française*.

Le Christ trahi par Judas, de M. Hébert (1), semble aussi revêtu d'une robe de clarté, quand le jet de la lanterne d'un des soldats l'éclaire tout seul au milieu de ce groupe et de cette nuit sinistres.

Ou bien le peintre, décidant que la scène sera éclairée par telle ou telle lumière surnaturelle, supprime tout autre agent d'éclairage. On peut dans ce cas assimiler la lueur divine à une lampe puissante qui rayonnerait là même où celle-là se révèle. Ainsi dans l'admirable *Nuit du Corrège* (2) « tout le tableau est éclairé par la lumière surnaturelle qui émane du corps de l'Enfant Jésus. Ce nouveau-né jette un tel éclat dans le giron de Marie, qu'il illumine comme le soleil les objets qui l'entourent... On ne saurait imaginer avec quel art miraculeux cette lumière partant d'un *foyer unique*, est conduite, dégradée et fondue, du centre jusqu'aux bords du tableau. Toutes ces figures y baignent comme dans une atmosphère de paradis... Ce n'est pas un tour de force, c'est l'expression réussie d'une idée toute charmante, toute poétique... Ce faible, ce petit, ce bambino vagissant sur la paille, et jetant déjà dans l'étable cette lueur qui éclairera le monde (3) ! »

A l'autre hémisphère de l'Art, nous trouvons chez Rembrandt la même inspiration. « Dans *les Pèlerins d'Emmaüs* (4), l'auréole soudaine qui s'allume au front du Christ rompant et bénissant le pain à la table où il s'est assis avec ses disciples, illumine *tout* le tableau de sa lueur d'étoile... Que d'amour, d'adoration, de stupeur heureuse (5) ! »

En 1886, M. Dagnan-Bouveret, que son *Pardon breton* vient de classer parmi les maîtres de la pensée peinte, colorait le visage de sa Vierge par l'éclat jaillissant de l'Enfant caché dans son manteau. C'est enfin ce qu'a fait M. Edelfet dans la petite toile qui nous a entraînés à l'évocation de

(1) Au Luxembourg.
(2) A Dresde.
(3) Th. Gautier. *Corrège*. — Lire toute cette description, la meilleure qui ait été faite de *la Nuit*.
(4) Petit tableau du Louvre.
(5) Th. Gautier. *Guide de l'amateur au musée du Louvre.*

tant de chefs-d'œuvre, ainsi qu'une étroite lucarne laisse voir la profondeur des cieux, dès qu'on l'entr'ouvre un instant.

Des deux procédés dont nous venons de noter les applications, l'un est plus naturaliste, l'autre est plus facile à mettre en pratique. Tous les deux, entre les mains de véritables artistes, deviennent des armes puissantes pour capturer l'idéal, dans ce combat étrange qui renouvelle constamment, dans la méditation des ateliers, la lutte biblique de l'Ange et de Jacob.

V

Dans une vaste pièce carrelée, vue en diagonale, prenant jour par une fenêtre à coulisse, longue et basse, une table rectangulaire est dressée, couverte d'une nappe blanche et de plats d'étain, entourée de pauvres gens, jeunes et vieux, assis sur des chaises. Quoique peu rassasiés, si l'on en juge par leur aspect émacié, ces gens ne mangent pas : ils écoutent. Quoi donc ? Au milieu d'eux, un homme jeune et grave, aux longs cheveux tombants, vêtu d'une tunique rougeâtre, tient une coupe et parle. C'est le soir, et sous ce plafond bas, l'ombre a déjà noyé les extrémités de la salle et confusément brouillé les pieds et les robes des assistants. Aucun n'a songé à allumer les trois bougies de la modeste suspension. Toute activité semble s'être arrêtée ou uniquement concentrée dans les yeux cherchant à mieux distinguer celui qui parle, dans les oreilles tendues pour ne rien perdre de ces paroles célestes qui retentissent au-dessus d'un calice. Par la fenêtre, on aperçoit une ligne d'un vert sombre, les champs et les bois : c'est la nature qui s'endort ; et un peu au-dessus, l'Occident amincit sa frange de *cadmium :* c'est le soleil qui, s'abaissant à l'horizon, semble saluer le grand mystère. Tout se repose et parle de recueillement, à la fin de cette journée, qui est aussi la fin d'un monde, du vieux monde. L'homme qui préside ce repas est un condamné

à mort; si tous ses compagnons ne le savent pas, tous le pressentent. Ils sont inquiets en même temps que captivés. Comprennent-ils bien ce qu'il leur dit là, en cette minute suprême où il parle de les quitter ? Ce Maître qu'ils ont aimé, qu'ils ont suivi, va-t-il disparaître réellement, ou bien se sert-il encore d'une de ces paraboles qui lui étaient familières ? Les larmes qu'ils sentent venir à leurs yeux doivent-elles couler ? Ces pauvres, ces chétifs, dont les visages pâles et fatigués disent assez la vie souffrante, entendent-ils bien ces mots de compensation éternelle ? Et ces juifs vieillis dans la crainte, et ces vaincus courbés sous la conquête, ne trouvent-ils pas bien beaux, mais bien étranges, ces termes inouïs de sacrifice et de Rédemption ?

A la droite du Maître, un des disciples (1), penché vers lui, la tête dans ses mains, se courbe avec une attitude qui peut signifier l'adoration, la douleur, l'abandon de soi. Ah! lui, il semble bien avoir tout compris, peut-être sans entendre, car c'est son cœur qui écoute. Un autre nous tourne le dos, couvert d'un long manteau, une sorte de manteau de roulier que le mouvement des épaules incline avec soumission. Ce dos parle. A gauche, un des plus vieux, à la tête carrée, à la main crispée autour de son couteau de table, regarde et hésite à se persuader. En face du Maître qu'on reconnaît, quoique aucun attribut extérieur ne le distingue, pour Notre Seigneur Jésus-Christ, un autre convive, le menton emboîté dans la main, profondément attentif et enthousiaste contenu, regarde avec une indicible expression d'espoir et de foi. Ses yeux sont ceux de quelqu'un auquel on ouvre soudain le champ d'hypothèses inconnues. On dirait qu'un flot de pensées à la fois troublantes et consolatrices monte peu à peu dans son âme et l'inonde, tandis que des paroles graves, émues, coulent des lèvres du Seigneur. Au bout de la table, une tête rousse (2) se détourne dans l'obscurité ; elle fuit, elle devient de l'ombre : protestation ou négation, on ne sait au juste ce

(1) Saint Jean.
(2) Judas.

qu'elle exprime. Pas de serviteurs pour ce repas où s'observe cependant quelque recherche de parure : la nappe; pas de témoins pour ces confidences et ces calmes mais déchirants adieux...

Telle est *la Cène* de M. Uhde, de Munich. Si l'on doit appeler bien conçue une composition où l'on a fait entrer tout ce qui est nécessaire et rien de ce qui est inutile, bien peint un tableau d'une tonalité sourde mais harmonieuse, d'un modelé un peu sommaire mais exact, d'une couleur enfin très personnelle au peintre qui l'emploie, d'une note originale, d'une gamme délicate où il y aurait beaucoup de *bémols*, d'un air ambiant qui détaille bien les plans tout en les unissant; si enfin, on doit appeler chef-d'œuvre une page dont la lecture, facile à première vue, découvre à qui la renouvelle souvent, un sens intime et profond qu'on ne se lasse pas de pénétrer — cette *Cène* comptera parmi les chefs-d'œuvre de l'art religieux au XIXe siècle.

La critique purement naturaliste n'y trouve aucune invraisemblance à déplorer, ce qui est rare quand il s'agit d'un tableau religieux ou historique. Par sa couleur clarifiée, par son mode de composer, ou plutôt de ne pas composer, mais de bien voir, par son peu d'apparente préoccupation des balancements de lignes classiques et des nobles attitudes, M. Uhde réalise tous les desiderata sensés de l'impressionnisme. De plus, et ne faisant en cela que suivre l'exemple de Léonard de Vinci (1), il supprime les auréoles et les différents emblèmes qui caractérisent, dans les tableaux anciens, le Christ et les apôtres. Mais s'il rejette ces banales formules de glorification qui sont à la portée du plus mince ouvrier, c'est pour s'appliquer à en découvrir de plus hautes, et c'est par là que son œuvre est éminemment religieuse. Il ne néglige rien pour mettre dans les yeux des apôtres une lueur de respect et de tristesse, sur leurs bouches l'hiatus de l'étonnement attentif, dans tous leurs membres, les pliements qui peuvent devenir l'indice

(1) Dans *la Cène* de Sainte-Marie-des-Grâces, à Milan.

d'un vif sentiment intérieur d'amour et d'adoration. Et s'il en est ainsi des disciples, que dirons-nous du Maître? Nous avons déjà vu ce profil suave et doux dans le *Laissez venir à moi les petits enfants*, exposé par M. Uhde en 1885. Ayant sans doute fait réflexion que Notre-Seigneur est le Sauveur de tous les temps comme de toutes les races, et qu'on peut par conséquent se le figurer attirant à lui, même les petits enfants nés au XIXe siècle, M. Uhde avait placé son Jésus-Christ dans une grande pièce carrelée, dont la construction et l'ameublement : chaises de paille, armoire à linge, glaces, etc., révélaient la date contemporaine. Là, des femmes en bonnet, et des artisans endimanchés en redingote, accompagnaient une longue file de petits garçons et de petites filles du peuple, tels qu'on en voit aux portes de nos écoles primaires, mais rendus soudain timides et graves, par l'aspect du bon Pasteur assis au fond de la pièce, en longs habits de religieux. Il prend la main d'une petite étonnée, et semble l'interroger, tandis qu'un autre enfant se blottit sous son bras. Que de naïveté sincère et de sereine bonhomie dans cet anachronisme! Que de profonde vénération dans les regards de ces deux hommes qui s'arrêtent tout saisis à ce spectacle ! l'un faisant en quelque sorte un rempart à sa timidité de son chapeau qu'il vient d'ôter, l'autre, un vieillard, joignant les mains devant le jeune homme divin, avec une touchante componction, et une joie pieuse qui illumine son vieux front aux cheveux blancs, comme un rayon de soleil tombant sur un glacier! Et que de charme triste et voilé dans cette figure de l'Homme-Dieu! Comme c'est bien là celui dont un contemporain, un indifférent, écrivait : « On ne l'a jamais vu rire, mais plus d'une fois on l'a vu pleurer. Il parle peu, mais tout ce qu'il dit est plein d'autorité. Enfin tout en lui semble au-dessus de l'humanité (1). » Depuis 1885, l'idée

(1) *Lettre de Lentulus*, citoyen romain qui se trouvait à Jérusalem au commencement de notre ère. L'authenticité de cette lettre est périodiquement contestée, comme d'ailleurs l'affirmation d'après laquelle ce Lentulus aurait été le prédécesseur de Ponce Pilate. Dans tous les cas, on ne peut pas trop contester que cette lettre ait été très

que M. Uhde s'est faite de la figure du Christ n'a pas varié. Nous retrouvons dans *la Cène* le type du *Laissez venir à moi les petits enfants.* C'est toujours les mêmes lignes simples, austères, les mêmes contours sobres, qui donnent l'impression d'une nature supérieure, d'un être qui ne fait que passer parmi nous, d'un Dieu caché.

Si l'œuvre de M. Uhde satisfait le chrétien comme l'amateur de peinture nouvelle et naturaliste, il n'en va pas ainsi de certains réalistes historiques intraitables sur le chapitre de la couleur locale. Que disent-ils donc? Que ce n'est pas là une salle juive? Que jamais ces fenêtres à coulisses ne furent usitées à Jérusalem? Que ces apôtres, sauf un ou deux, sont d'humbles et maigres artisans allemands, du pays des rêveries sociales, et non des Juifs? Peut-être, mais dans l'émotion esthétique que m'a procurée ce chef-d'œuvre j'ai oublié le mobilier, je l'avoue. J'envie le calme immarcescible de celui qui, en présence du Beau, se sent une âme de commissaire-priseur. Sans doute il faut proscrire en notre siècle scientifique, plus qu'en aucun autre, les anachronismes violents, ceux qui, sautant aux yeux, les empêchent de pénétrer jusqu'à la moelle de l'œuvre (1). Mais dans cette toile — et c'est là ce qui en fait le charme tout particulier — rien ne distrait l'âme, ne distrait le regard de l'expression des physionomies, rien, pas même ces physionomies elles-mêmes! Je veux dire que ce qui frappe en elles, ce n'est point la particularité des traits, ni leur âge, ni leur nationalité, mais uniquement leur tension vers une fin commune, la contemplation avide et l'audition recueillie. On ne voit

anciennement connue et qu'elle ait servi à fixer les traditions des chrétiens sur les traits de Notre-Seigneur.

(1) Cette opinion que j'ai déjà défendue dans la Revue, se trouve parfaitement exposée dans un ouvrage trop oublié aujourd'hui *L'Esthétique anglaise de* Milsand. « Que l'artiste, dit-il, soit tenu, suivant les temps, suivant le nombre et la précision des connaissances de détail dont se compose l'idée familière que son public se fait des choses, à mettre dans son ouvrage plus ou moins d'exactitude scientifique, c'est là, si l'on veut son devoir négatif. *Il importe qu'il ne choque pas l'intelligence, afin qu'elle ne vienne pas troubler par ses protestations la jouissance des autres instincts qu'il est appelé à satisfaire.* »

pas si ces figures sont juives, mais on voit qu'elles sont souffrantes et espérantes, ce qui est mieux.

Si des figures nous passons à ce qui les entoure, nous ne distinguons plus grand'chose. Pas un jet de l'auguste lampe qui s'éteint à l'horizon ne vient s'égarer sur des objets sans signification, sans indices pour l'état des âmes, sourds-muets en quelque sorte au point de vue esthétique. Elle ne tire de l'ombre que les têtes; elle les frôle ou les attaque, suivant qu'elles la reçoivent ou l'interceptent. La tête du Christ recueille les derniers rayons du jour. Rien ne trouble les yeux au point de substituer leur commotion à celle de l'âme. Lorsque les accessoires sont ainsi relégués au dernier plan, ou même rendus invisibles par l'ombre envahissante, qu'importent l'époque, le lieu, le rang, la nation qu'ils désignent ? Certes il eût mieux valu représenter les contemporains du Christ dans leur costume, dans leur maison, et surtout dans leur type facial, mais probablement le peintre n'en possédait pas les éléments, ou bien plutôt il n'en connaissait pas les secrets ressorts comme il connaît ceux des figures qu'il a mises sous nos yeux. Et ne voulant pas nous donner de banales exhibitions de musée ethnographique, il nous a montré des bavarois, mais ces bavarois sont des hommes, et dans ces hommes il nous a fait voir des âmes. Cela vaut bien quelques bibelots authentiques et la garde-robe d'un fripier.

VI

M. Hébert nous a montré l'enfance du Sauveur, M. Uhde le dernier et le plus grand acte de sa vie, M. de Munkacsy, va nous faire assister à sa condamnation et à sa mort. Une critique ingénieuse trouverait peut-être dans le choix de ces épisodes d'une même existence, de ces chants du même poème divin, un indice des tempéraments esthétiques du Français, de l'Allemand, du Hongrois, le premier cherchant le simple et l'intelligible, le second le mystique, et le troisième le dramatique. Et s'il fallait, pour en juger,

adopter le point de vue d'une certaine école, notamment de M. J. Ruskin établissant (1) que le premier attribut d'un art supérieur est une parfaite sérénité, « une action continue, non pas momentanée, ou une inaction entière », que « l'introduction d'un incident émouvant est un aveu d'infériorité », qu'en un mot « il faut que le spectateur s'intéresse à la vie même des êtres, et non à ce qui leur arrive », sans doute le goût français aurait la priorité sur le goût allemand et le goût hongrois, pour avoir choisi le plus calme, le plus immobile et le plus silencieux des thèmes de la vie de Jésus.

Mais tirer de pareilles déductions serait singulièrement abuser des exemples fortuits que nous avons sous les yeux. Remarquons seulement que ces quatre toiles qui n'ont pas été conçues en vue les unes des autres : *la Vierge de la Délivrance*, *la Cène*, déjà analysées, puis *le Christ devant Pilate* et *le Calvaire,* du peintre hongrois M. de Munkacsy, se sont trouvées rassemblées à l'Exposition universelle, de sorte qu'en les contemplant tour à tour, on suivait les actes d'une trilogie sublime, comme nos pères, lorsque en promenant leurs regards sur le théâtre, ils passaient de l'Enfer au Paradis, grâce aux pieux stratagèmes des organisateurs de Mystères. Nous allons faire comme eux, tandis que se dispersent les tableaux cités pour être désormais séparés par l'immensité de l'Atlantique.

Ceux qui ont vu le *Christ devant Pilate*, il y a quelques années, exposé à la galerie Sedelmeyer, non pas dans un cadre, mais entre deux colonnes qui semblaient appartenir au prétoire, n'oublieront jamais le saisissement éprouvé.

Au détour d'un salon obscur, parfois désert et silencieux, on se heurtait à une foule bruyante, agitée, jouant en pleine lumière, un drame poignant : celui de la condamnation du Juste. Juifs et Romains, licteurs, prêtres, docteurs, scribes, valets, gens du peuple, de la campagne et de la rue, vieillards, femmes, enfants à la mamelle, accusateurs, calomniateurs, aboyeurs, indifférents, curieux, ergoteurs, sectaires,

(1) J. Ruskin — *The Relation between Michael Angelo and Tintoret.*

tous les acteurs du drame étaient là, vivant, se mouvant, gesticulant, criant. Les dix-huit siècles qui obscurcissent pour notre imagination cette journée fatale avaient disparu, comme un voile de vapeurs qui se déchire et laisse apercevoir l'abîme... Avec avidité, on plongeait les yeux dans cet abîme; on interrogeait cette brutale vision avec la crainte qu'elle ne s'évanouît. Une longue galerie où régnait un demi-jour funèbre, où toute la lumière était tombée sur les personnages apparus dans un extrême relief : c'était le prétoire. A droite, de trois quarts, exhaussé sur une espèce de trône, assis dans sa chaise souveraine, vêtu du laticlave blanc à bandes rouges, avançant le bras et écartant l'index et le pouce comme pour nombrer un total mystérieux: c'était Pilate. A gauche, de profil, tourné vers Pilate, tout blanc dans sa robe immaculée où se réfugiait la clarté du jour, l'œil fixé sur un être qu'on ne voyait pas, poursuivant au milieu du bruit son rêve divin : c'était Jésus. Entre les deux, des vieillards à barbe pointue rangés en demi cercle, les uns assis, vus de profil, haineux et attentifs, avec des yeux de pies et des mâchoires d'homme de proie, d'autres, vus de face, haineux aussi, mais debout et bruyants; c'était les accusateurs. A gauche, vu de dos, faisant de sa lance une barrière pour le peuple, un soldat impassible veillait à ce que la consigne fût observée. Et garnissant toute la galerie, en face, au fond, dans la pénombre, houleuse, grouillant et clabaudant, ignoble, levant des bras pour maudire, ouvrant des bouches pour dénoncer, se penchant, s'escaladant elle-même pour mieux voir et mieux savourer le spectacle d'une victime immolée

C'était la même foule aux tumultueux cris
Qui, naguère, agitant au ciel des branches vertes,
Et les âmes au ciel toutes grandes ouvertes,
Battant des mains, chantant des cantiques, courait,
Dans les chemins devant Jésus de Nazareth.
Plusieurs l'avaient béni comme un Dieu qu'on écoute;
Et, pour avoir jeté leurs manteaux sur sa route,
Ils avaient de la terre encore à leur habits (1).

(1) Victor Hugo. *Ecce homo.*

Par la porte du fond, on apercevait un lambeau de ciel bleu foncé, ciel sans rayons, ciel sans souffle, ciel fermé, ciel indifférent. L'impression était d'une implacable réalité et d'une accablante tristesse.

Quelques critiques insinuèrent ou proclamèrent que le succès de cette œuvre magistrale tenait beaucoup aux soins habiles qui, à l'hôtel Sedelmeyer, avaient entouré son exhibition. Le grand jour des expositions publiques, l'absence de cet appareil quasi panoramique, le coudoiement d'autres œuvres plus lumineuses, plus « sincères » seraient, disaient-ils, l'écueil où la réputation du chef-d'œuvre échouerait. Toutes ces épreuves ont été affrontées au Champ de Mars, et le tableau de M. de Munkacsy en est sorti victorieux.

On ne se lasse pas, en effet, d'admirer la science qui a présidé à cette restitution du prétoire romain et du peuple juif, et le génie pittoresque qui vivifie la science, lui délie la langue, la fait parler, chanter, tandis que l'archéogie, livrée à ses propres forces demeure muette pour la plupart des oreilles. Voyez cette tête carrée de Pilate, large et grosse assez pour loger toute la conception hautaine, égoïste et formaliste du droit public et privé, tout le calcul de fidélité à l'Empereur, de respect aux préjugés de la nation conquise lorsqu'ils sont indifférents aux prérogatives de la métropole, d'ambition personnelle et de déférence aux maximes des grands moralistes du temps, tout l'ameublement intellectuel, enfin, d'un bon et solide procurateur romain. Son front penché, plissé, atteste la réflexion pénible dont il voudrait bien se décharger. Sur ce front lisent les Juifs, à livre ouvert, surtout ce grand vieillard qui, debout, la tête haute, la longue barbe blanche au vent, les lèvres ouvertes comme pour une imprécation tonnante, tourne la tête vers Pilate et lui montre Jésus-Christ de son bras tendu, avec un geste de sommation. Qu'on me pardonne ce souvenir trivial, mais si jamais le mot « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne ! » a été prononcé, c'est là qu'il l'a été pour la première fois, par ce vieillard à la barbe frémissante. Et que dire de ces deux autres, assis au même banc, dont les doigts crochus sem-

blent discuter entre eux? Peut-être épiloguent-ils sur la validité du jugement sanhédrinal qui n'a pas été prononcé dans la salle des *Pierres taillées*... Et l'admirable type que ce gros juif debout, le dos au mur, écoutant avec une sorte de calme fataliste ou peut-être sceptique, la rumeur montante de la foule lâche et passionnée! Comme M. Edouard Drumont a dû souvent contempler ces prêtres du premier plan, aux têtes bourrées de préceptes de la *Mischna*, aux mains longues et tenaces incrustées sur leurs genoux! Derrière le Christ, un pâle et glabre juif clame, ou plutôt aboie je ne sais quelles injures, en faisant les grands bras. C'est le type du délateur et du cuistre de rue. Pourquoi faut-il qu'on y reconnaisse ou veuille reconnaître un de nos critiques d'art les plus fameux? Pourquoi dans *le Calvaire* rencontre-t-on de nouveau le même personnage cette fois tourné en bourreau bas et bestial, heureux d'avoir mis en lumière ses talents de tortionnaire, et remportant son échelle avec la conscience d'avoir honnêtement travaillé? Est-ce le grand art qu'il vient ainsi de calomnier puis de crucifier, le malheureux critique? L'artiste a-t-il voulu le lui faire sentir? Et n'était-ce pas bien assez de voir défiler dans *le Triomphe de Clovis*, sur la frise du Panthéon (1), MM. Clémenceau, Lockroy et Coquelin en saints personnages, et M. Gambetta en catéchumène, sans trouver ici la critique d'art transformée en valet de Satan?

D'admirables morceaux de peinture sont aussi cette tête et ce bras qui émergent de la foule noire pour accuser et pour désigner le Sauveur; ou encore cette femme craintive, qui se serre dans un coin, tenant son enfant pressé contre sa poitrine, et regardant avec de grands yeux étonnés la calme physionomie du Christ. Sympathie, méfiance, surprise, pitié, qu'y a-t-il au juste dans ce regard? Ce qu'il y a peut-être dans une certaine philosophie empreinte à la fois de religiosité et de scepticisme, qui compatit au malheur d'un juste en ne voulant point y voir le sacrifice d'un

(1) Par P.-J. Blanc.

Dieu. Peut-être cette femme est-elle l'image sensible de cette philosophie.

Considérons enfin la tête du Christ. Aucune auréole ne la distingue. A elle va pourtant, de prime abord, le regard du spectateur, car l'expression en est aussi troublante, captivante, supérieure, que l'effet pittoresque en est heureux. Maigre, pâle, avec une barbe et des cheveux blonds, le Jésus de M. de Munkacsy semble planer bien au-dessus des embûches qui se préparent, et à peine entendre ce qui se dit autour de lui. Beaucoup de critiques ne l'aiment point, y trouvant avec raison un regard dur et une contraction sourcilière presque menaçante, qui détonnent avec le caractère de l'Agneau de Dieu. La plupart des amateurs voient même dans cette tête la partie faible du tableau. Je ne saurais me ranger à leur avis. Tout en regrettant l'expression que je viens de signaler, il me semble qu'il faut savoir gré à M. de Munkacsy d'avoir donné au Christ la physionomie d'un penseur, lorsque tant d'artistes ne voient en lui qu'une figure banale de jeune héros très grand, très beau, d'un teint frais, d'une chevelure et d'une barbe ondoyantes, d'un front étroit et qu'aucune vaste pensée ne vient assombrir. Je ne trouve pas dans *le Christ devant Pilate* tous les traits du Sauveur, mais j'en trouve un du moins, et je crois qu'il faut l'admirer.

Les mêmes types de juifs se rencontrent dans le *Calvaire*, immense toile que M. de Munkacsy a peinte après celle que nous venons de voir. On y remarque surtout le Juif errant qui va sortir du tableau et commencer sa course vagabonde, les deux prêtres ou docteurs qui s'en vont, l'un inquiet de ce qui vient de se passer, les yeux fixés à terre, roulant déjà dans sa tête de sombres pressentiments, l'autre le raisonnant, les bras écartés et pendants, avec le geste d'un homme qui, se heurtant à une cruelle nécessité, à une « raison d'Etat », comme à un arbre, est bien obligé de céder, malgré qu'il en ait. Tous ces détails sont excellents. Cependant, si l'on considère la structure du terrain, le ton du ciel, la disposition des groupes, la pose du jeune garçon qui lève la tête en l'air, au premier plan, le corps du Christ,

tout en rendant justice au grand talent du peintre, on se souvient bientôt qu'il vaut mieux ne point analyser l'Odyssée quand on vient d'admirer l'Iliade.

VII

Au moment de quitter les monuments de l'art religieux contemporain que l'Exposition universelle nous a permis de contempler, et avant d'apprécier, d'un mot, la légitimité des transformations que cet art a subies depuis quelques années, demandons-nous comment les admirateurs des anciennes écoles jugent les transformations d'où ces écoles elles-mêmes sont sorties. Interrogeons par exemple M. F. A. Gruyer, un de ceux qui ont le plus étudié, le plus aimé, le mieux compris la peinture religieuse de Raphaël. « Les madones de Fra Angelico, dit-il quelque part (1), si dégagées de la matière, doivent-elles être regardées comme le type absolu de la perfection ? Le mysticisme est-il lui-même l'idéal par excellence ? N'y a-t-il pas dans la libre activité humaine des perfectionnements possibles pour l'art chrétien ? Le progrès, enfin, est-il inconciliable avec la doctrine religieuse ? Nul n'oserait le dire (2). Il faut au contraire marcher avec son temps, en accepter sans arrière-pensée les exigences, chercher à concilier ensemble la raison et la foi, contrôler l'hypothèse par la méthode expérimentale, regarder le passé avec respect, envisager l'avenir avec espérance.

« Quand même Raphaël aurait eu la sainteté de Fra

(1) *Les Vierges de Raphaël et l'Iconographie de la Vierge*, t. III.

(2) On l'a dit cependant, du moins en ce qui concerne l'excellence du mysticisme, et l'incapacité pour l'art chrétien de se transformer sans déchoir. Entre autres défenseurs de cette thèse étrange, on peut citer M. E. Cartier : « Les admirateurs les plus passionnés de la Renaissance, dit-il, avoueront que son esthétique ne fut pas celle du moyen âge ; les catholiques, par conséquent, doivent en suspecter la valeur. Il ne peut exister qu'une esthétique chrétienne, puisqu'il n'y a qu'une vérité, qu'un Evangile, et celui qui n'est pas avec le Christ est contre le Christ. » (*L'Art chrétien, lettres d'un solitaire, 1877.*)

Giovanni, il n'aurait pu songer à suivre la même voie, car ce qui était admirable au milieu du xv[e] siècle eût été insuffisant au commencement du xvi[e]. Les conquêtes de l'esprit sont inaliénables, et l'humanité une fois instruite ne se refait pas ignorante impunément.

« Ne maudissons pas la science ; tâchons seulement qu'elle ne nous égare pas, et gardons-nous avec une égale vigilance des passions rétrogrades et des témérités orgueilleuses. »

Ces sages paroles dictées par le désir de justifier Raphaël du rôle un peu révolutionnaire (1) qu'il a joué dans l'art chrétien, ne peuvent-elles s'appliquer qu'à son époque? Seraient-elles une vérité au delà et une erreur en deçà ? La révolution osée par le maître d'Urbin fut-elle la dernière légitime ? Pourrait-on fixer, dans l'histoire des renouvellements incessants de l'art, une date avant laquelle toute innovation fût une Renaissance, c'est-à-dire une marque de vie, et après laquelle toute évolution fût une décadence, c'est-à-dire un pas vers la mort ? Non, n'est-ce pas. Dirons-nous donc aujourd'hui, après avoir parcouru du regard cette merveilleuse végétation des œuvres dont la sève naturaliste n'a exclu ni la floraison idéale, ni la croissance vers le ciel, dirons-nous que les sources de l'art religieux sont taries ? Non, mais qu'elles sont nouvelles, car ce n'est plus aux mêmes places qu'on les voit se répandre. Laissons les fanatiques d'un passé qu'ils ont raison d'honorer, mais qu'ils ont tort de ne pas comprendre, s'imaginer qu'il n'y a plus d'eau dans les entrailles de la terre, parce qu'une fontaine où se désaltéraient leurs pères est venue à se dessécher. Pour nous, sachons reconnaître les germes de Renaissance dans quelque courant qu'ils se manifestent, ce courant fût-il contemporain, et quelque région qu'ils fécondent, fût-ce le

(1) Le mot révolutionnaire n'est pas trop fort. M. Cartier emploie, pour qualifier la Renaissance artistique, les termes de « chute sociale », de « révolte contre Dieu », d' « infernale », de « grande victoire du tentateur ».

terrain rocailleux soit du réalisme, soit de de la précision quasi scientifique. De la vallée du Grésivaudan, des rives de l'Isar bavarois, des monts de la Hongrie, jaillissent les eaux de jeunesse. Peut-être trouverions-nous, en les sondant, qu'elles communiquent par leurs profondeurs avec les nappes inspiratrices où puisaient l'Angelico, Raphaël, le Sueur. Il y a comme cela, dans l'art, d'obscurs points de contact qu'une critique superficielle ignore, mais que le sentiment esthétique devine. Ceux qui le croient puiseront eux-mêmes avec confiance à ces sources nouvelles en leur appliquant l'invocation des Félibres à leur « coupo santo »:

Vuejo-nous lis esperanço — E li raive dou jouvènt, — Dou passat la remembranço — E la fe dans l'an que vèn (1).

(1) Verse-nous les espérances — et les rêves de la jeunesse, — le souvenir du passé — et la foi dans l'an qui vient. — Frédéric Mistral. *Cansoun de la coupo* (la Chanson de la coupe).

Robert DE LA SIZERANNE.



LA

PROPAGANDE BOUDDHISTE

DANS LES PAYS CHRÉTIENS

Nil sub sole novum. Rien n'est nouveau sous le soleil, dit la sainte Ecriture, et chaque jour vient confirmer ce jugement de la Sagesse éternelle. Ces derniers temps surtout ont remis en honneur des choses, des systèmes naguère encore absolument discrédités, et étonné le monde par des réhabilitations bien inattendues.

Qui le croirait, en effet ? En plein siècle des lumières, après 19 siècles, ou peu s'en faut, d'enseignement évangélique, il s'est trouvé parmi les chrétiens des hommes, et en grand nombre, pour remettre en honneur les pratiques les plus extravagantes de la théurgie et travailler ouvertement à la *conversion* des chrétiens au bouddhisme et aux doctrines cabalistiques. Pour qui n'a point les faits sous les yeux, cela semblerait ne pouvoir être qu'une rêverie d'esprit chagrin ou mal équilibré, une tentative avortée en naissant. Il n'en est rien toutefois. Des esprits distingués, des savants en renom même se sont fait les coopérateurs de cette œuvre étrange, et y travaillent silencieusement mais persévéramment dans toutes les parties du monde, principalement en Angleterre, en Amérique et en France.

En ce dernier pays, un professeur du Collège de France,



un membre de l'Institut, vient de publier une seconde édition de sa traduction de la Kabbale. Dans sa préface, l'auteur explique pourquoi il s'est finalement décidé à publier une seconde édition de son ouvrage (1).

« Depuis longtemps, dit-il, j'ai été souvent sollicité, en France et à l'étranger, de publier une seconde édition de mon livre de 1843. Pour plusieurs raisons j'ai refusé de donner satisfaction à ce désir. Obligé par état, comme professeur de droit naturel et de droit des gens au Collège de France, de consacrer toute mon activité à des sujets d'un intérêt général, il m'était difficile de revenir sur un sujet de recherches qui ne me paraissait plus répondre aux préoccupations du temps.....

« Aujourd'hui la situation est très différente. Dégoûtés des doctrines positivistes, évolutionnistes ou brutalement athées, qui dominent aujourd'hui dans notre pays et qui affectent de régenter non seulement la science mais la société, un grand nombre d'esprits se tournent vers l'Orient, berceau des religions, patrie originaire des idées mystiques et des doctrines évangéliques, et cherchent à inspirer à leurs élèves autant de respect pour le premier que de mépris pour les secondes.

Cela se fait au Collège de France, dans les chaires de la Sorbonne, où naguère retentissait encore l'enseignement de la théologie. Le professeur ne s'en cache pas, du reste, car l'un de ses élèves l'apprenait au monde en en louant fortement le nouveau docteur, et exposait la nature de ces leçons dans les feuilles du Bulletin de la Société ethnographique de France, constituée comme institution publique sous la protection du gouvernement. C'est la Sorbonne qui sert actuellement à exalter ces doctrines religieuses destinées à éloigner le monde du christianisme et à le livrer à la plus sombre comme à la moins justifiée des doctrines. Plutôt turc que papiste, disaient les disciples de Luther; plutôt bouddhistes que chrétiens, disent leurs imitateurs modernes. Bouddhistes pour rire ; cela s'entend, car pas un

(1) A. FRANCK de l'Institut. La Kabbale. Paris 1889.

d'eux ne voudrait se soumettre aux lois de cette religion qu'ils affectent d'admirer.

A Oxford, les sympathies bouddhiques, brahmaniques ou autres ne se dérobent pas non plus au jour. Je connais un indou qui voulait embrasser le christianisme. On l'en empêcha en lui disant que « quand on avait le bonheur de posséder une religion comme la sienne, on ne se faisait pas chrétien ».

En Amérique, nous pourrions citer entre autres la bande du fameux colonel Olcott qui travaille avec une véritable passion à *bouddhiser* et les Européens et les Hindous et qui pousse ses missions antichrétiennes jusqu'au Japon.

Tout le monde a pu lire dernièrement, dans les journaux, comment les sermons et les discours de M. Olcott excitèrent le fanatisme des bonzes japonais et les déterminèrent à fonder à Tohio deux journaux dans lesquels ils se mirent à attaquer avec une grande violence le christianisme en général et la foi orthodoxe en particulier, se permettant d'inqualifiables sorties contre les missionnaires, sorties qualifiées par le ministre japonais d'*orgies brutales et ineptes*.

Et ce ne sont point là des entreprises individuelles. Partout les livres, les journaux et les revues seul multiplient; parmi les doctrines qu'ils s'efforcent de remettre en honneur, la Kabbale n'est pas oubliée. J'en citerai plusieurs preuves.

« Il faut d'abord qu'on sache que, sous le nom de Société théosophique, il existe une vaste association qui de l'Inde a passé en Amérique et en Europe, en poussant de vigoureuses ramifications dans les Etats-Unis, en Angleterre et en France. »

C'est précisément de cette société que nous voulons entretenir nos lecteurs aujourd'hui. Mais, avant cela, écoutons encore le professeur du Collège de France.

« Cette association n'est pas livrée au hasard ; elle a son organisation, sa hiérarchie, sa littérature, ses Revues et ses journaux. Son organe principal en France s'appelle *le Lotus*. C'est une publication périodique d'un grand inté-

rêt, qui emprunte au bouddhisme le fond des idées, sans avoir la prétention d'y enchaîner les esprits en leur interdisant les recherches nouvelles et les tentatives de transformation. Sur ce fond bouddhique se développent souvent des considérations et des citations textuelles empruntées à la Kabbale. »

Le docte professeur nous apprend en outre qu'une branche française de cette société, appelée l'*Isis*, a publié dernièrement la traduction d'un des deux livres kabbalistiques qui passent pour les plus importants et les plus anciens.

Ces faits, et bien d'autres encore dont nous parlerons plus loin, ont donc déterminé un professeur du Collège de France, chargé d'enseigner le droit naturel, à publier une nouvelle édition d'un livre destiné à éloigner de plus en plus les esprits des idées chrétiennes ; il juge que ce livre sera de nature à exciter partout et l'attention et l'intérêt, comme à servir de base aux créations des inventeurs modernes de religiosité de toute nature.

M. Franck n'est pas le seul savant de France qui se mette au service de la société théosophique. Lui du moins ne le fait qu'indirectement, et en raison de l'importance que d'autres y attachent. Mais il en est de non moins célèbres qui travaillent de leur mieux à propager dans la France de saint Denis et de Clovis les idées religieuses des Brahmanes et des Bonzes. Les uns travaillent ouvertement avec leurs noms écrits sur leur drapeau ; les autres le font à la dérobée, en cachette ou sous des noms empruntés, mais avec non moins d'ardeur et de persévérance.

C'est un spectacle vraiment affligeant que de voir tant d'écrivains de talent consacrer leurs veilles et leurs peines à répandre des doctrines qui ne peuvent que dévoyer l'intelligence et la conscience humaines, et éloigner une foule d'hommes, peut-être à jamais, de leur but éternel. Ces publications malsaines sont trop nombreuses pour que nous puissions avoir la pensée de les énumérer ou même de les faire connaître toutes, ne fût-ce que par leurs noms. Nous devons donc nous borner aux principales et aux plus connues. Nous nous occuperons d'abord des publications périodiques.

La société *l'Isis*, dont nous avons déjà parlé, a fondé différentes revues, dont les rédacteurs propagent avec un zèle ardent les idées bouddhiques ou kabbalistiques.

C'est d'abord *le Lotus*, dont nous parlerons plus loin.

C'est en outre *l'Initiation*, commencée, il y a quelques mois, et dont les écrivains se distinguent par l'excentricité de leurs idées.

Cette revue prend en sous-titre celui de Revue philosophique et indépendante des hautes études, et par hautes études elle entend celles que la science du sens commun ne reconnaît guère comme telles, à savoir: la théosophie, les sciences occultes, l'hypnotisme, la franc-maçonnerie symbolique, l'alchimie, l'astrologie, le magnétisme animal, le spiritisme, etc.

Pour elle la kabbale est la science par excellence; la sainte kabbale, comme on l'y nomme, est constamment citée dans ses pages. La doctrine du *Gohar*, le plus important des livres kabbalistiques, y fait le fond d'une sorte de kabbale christianisée, que l'on cherche à y établir et qui doit servir de base au nouveau *Royaume de Dieu*.

En Angleterre, la société théosophique produit 1° *l'Aurore*, Revue dont le caractère spécial est de concilier le bouddhisme et le christianisme, et de poser leurs principes, mis d'accord avec plus ou moins de vérité, comme les fondements d'une doctrine nouvelle et comme celui de toutes les religions de l'univers. La kabbale, toutefois, y joue encore un très grand rôle; elle est fréquemment mise à contribution pour étayer les théories nouvelles.

L'Aurore est dirigée par Lady Caitness, duchesse de Pomar.

2° *Le Lucifer*, revue mensuelle comme les autres, mais d'un format plus respectable (!) puisqu'elle donne mensuellement 88 pp. ou 11 feuilles royal-8° ou petit in-4°. C'est aussi M[me] Blvatsky, que nous retrouvons à sa tête avec toute une série de collaborateurs, dont plusieurs ne sont point sans renom scientifique.

Le Lucifer porte sur sa couverture l'image de l'*Ange de lumière*, et nous avertit qu'il paraît « pour illuminer les

choses cachées des ténèbres ». Et son épigraphe ajoute ces mots adaptés de l'Ecriture sainte : Moi, Jésus.... Je suis le brillant, l'astre du matin.

3° *The theosophist*, fondé et dirigé par Olcott lui-même.

4° *Light*(Lumière), journal hebdomadaire des recherches occultes et mystiques, dont le programme tout particulier pose en principe l'existence de l'esprit et de la matière, et des esprits purs ainsi que des rapports entre ceux-ci et les intelligences *incarnées*, et abandonne tout le reste à la discussion.

De ces diverses revues nous avons eu des fascicules sous les yeux, et nous pourrons en parler plus au long. M. Franck cite à la suite de ce que nous avons extrait de sa préface, divers journaux swedenborgiens qui paraissent en France et à l'étranger, et répandent de tous côtés les conceptions visionnaires du *prophète suédois*, de sa « Nouvelle Jérusalem » qui n'est point sans rapport avec la kabbale.

Ces revues anglaises sont naturellement répandues de l'autre côté de l'Atlantique; toutefois l'Amérique est représentée dans cette triste série par le *Path*, dévoué, dit son programme, à la fraternité humaine, à la théosophie en Amérique, à l'étude des sciences occultes, de la philosophie et de la littérature aryennes, ce qui veut dire que le bouddhisme y joue un rôle prépondérant.

Elle possède aussi une société qui s'intitule : *Société gnostique-théosophique*, dont le siège est à Washington, et qui publie un *Religio-philosophical journal* conçu dans le même esprit. — La Californie n'est point restée en arrière, et donne au monde un *Esoteric magazine*, que le Times de Los angeles appelait dernièrement l'organe d'un asile d'insensés, parce qu'il ne marche pas d'accord avec la société, mère du théosophisme. Le Missouri a son *Platonist* qui, sous ce titre décevant, poursuit la même fin.

L'Allemagne prend part à ce mouvement par différentes publications dont la principale est *le Sphynx*, revue mensuelle dont le but est d'établir sur une base historique et expérimentale, l'étude suprasensible du monde d'après les principes monistiques, et qui s'intitule elle-même « Revue

mensuelle antimatérialistique, pour l'étude scientifique des faits de nature mystique et magique ». Son programme comprend l'étude des forces suprasensibles dans l'homme et dans la nature, l'exposé des faits qui, par leur nature ou leur cause appartiennent au monde suprasensible et qui, par conséquent, ne tombent pas sous l'observation directe par les sens et sont généralement négligés par les chercheurs ; but très élevé s'il correspondait à ces indications, mais que les qualifications de mystique et magique, données plus haut, rendent justement suspect ; car en réalité *le Sphinx* n'est qu'un organe de théosophisme bouddhistique.

Les livres qui traitent de ces matières et dont les auteurs ont pour but d'entraîner leurs lecteurs dans les écarts de cette doctrine, sont trop nombreux pour être cités tous. Il serait, d'ailleurs, assez difficile de les connaître jusqu'au dernier. Nous nous bornerons à mentionner les principaux, laissant le reste dans un oubli bien mérité.

Le premier et celui qui a donné la mesure des projets de l'école est le fameux catéchisme bouddhique du colonel américain H. Olcott, dont nous parlerons ultérieurement en détail. Puis viennent :

2° *The secret doctrine*, de Mme Blavatsky, la Priscille de la nouvelle secte. Cet ouvrage est signalé par les adeptes comme l'exposé le plus complet et le plus intéressant de l'*Occultisme* et de la philosophie ésotérique.

Le premier volume donne « un aperçu général de la doctrine ésotérique dans ses relations avec la formation du système solaire *(sic)*, et un exposé des conceptions fondamentales sur lesquelles est basé tout le système. Les mystères du symbolisme religieux et occulte y sont longuement traités, ainsi que les rapports de la science moderne avec la théosophie. » — Nous verrons plus loin ce que cela signifie.

Le second volume traite « de la théosophie en tant qu'elle constitue un degré d'évolution de l'homme sur la terre. Il indique l'origine de l'humanité, l'histoire abrégée de l'évolution humaine jusqu'à la fin de la race qui a précédé la nôtre et termine par *l'explication véritable* des récits génésiaques et exodiques. »

3° *Die esoterische Lehre, oder geheimbuddhismus*, de A. Sinnett (la Doctrine ésotérique ou le bouddhisme secret), qui nous révèle la tendance bouddhisante de l'école (Leipzig. J. C. Hinrich). Cet ouvrage a été publié, aussi en Anglais, sous le titre de « *Esoteric Buddhism.*

4° *Licht auf dem Weg*, de M.C. d'une tendance identique (en français, *Lumière sur le sentier*).

5° *Die geheime Lehre* (la Doctrine secrète), considérations par O. H. (Leipzig, Grieben), sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

6° *Isis unveiled* (l'Isis dévoilée), l'ouvrage capital de Mme Blavatsky, en deux gros volumes que l'on vend 25 francs, ni plus ni moins, grâce, sans doute à ce qu'il présente au public les traits de la Prophétesse.

7° *Traité élémentaire de science occulte* (Paris, Carré 1888), publié sous le pseudonyme de Papus, et dont nous nous occuperons plus loin.

8° *La Science occulte*, par Louis Dramard.

9° *L'Occultisme contemporain*, par Papus. Le sous-titre de cet ouvrage nous ouvre un nouvel horizon et révèle quelque chose de l'origine de tout ce mouvement. Il porte en effet : brochures s'adressant aux occultistes, *francs-maçons* et théosophistes; il était facile de prévoir que l'action de la Loge n'était point étrangère à ces folies.

10° *Le Monde occulte*, par Sinnet, où la cabbale, le bouddhisme, le théosophisme sont mêlés, d'une manière souvent difficile à saisir.

11° *Les Disciples de la science occulte : Fabre d'Olivet et saint Yves d'Alveydre*, par Papus.

12° *Le Sepher Jesirah :* les 32 voies de la sagesse; les 50 portes de l'intelligence, par le même. — Ces deux derniers sont marqués du sceau aux deux triangles croisés en sens inverses, qui nous fait entrevoir la main de la franc-maçonnerie.

Ajoutons encore en bloc : *la Théosophie bouddhiste*, par lady Caithness, duchesse de Pomar; — *la Nouvelle Théosophie*, par J. Baissac, extrait de la revue de l'Histoire des religions de J. Reville ; — *Essai de sciences maudites*, par

S.Guaita; — *Histoire politique et philosophique de l'occulte*, par Fabert; — *The purpose of theosophy*, par M. Sinnett; — *Five Years of theosophy* et *The Idyll of the wite Lotus*, par M. C; — *Theosophy, religion and occult science*, par H. S. Olcott, le promoteur du mouvement bouddhiste; — *The nature and aim of Theosophy*, par J. Back; — *People from the other world* par H. S. Olcott, etc., etc.

D'autres ouvrages s'occupent de spiritisme, en l'appliquant à la théosophie à la métempsycose bouddhique, etc. Nous les passerons sous silence.

Mais nous devons encore signaler une liste de livres recommandés à la lecture des adeptes du néobouddhisme. Elle fera mieux connaître encore l'esprit qui anime les sociétés théosophiques. En voici les principaux :

La Mission des juifs, par Saint-Yves d'Alveydre. — *L'Humanité posthume*, de J. d'Assier. — *Terre et ciel*, par Reynaud. — *La Vie et la pensée*, par E. Burnouf. — *La Chute d'un ange*, par Lamartine. — *Le Pape*, par Victor Hugo. — *Religions et Religion*, ainsi que l'*Ane*, par le même. — *Les Paradis artificiels*, par Beaudelaire. — *Les Civilisations de l'Inde*, par Lebon. — *La Bible dans l'Inde*, par Jaccolliot.

Ce dernier titre suffira pour faire voir combien, dans ces régions, on fait cas de la vérité et de la science.

Enfin, à beaucoup de noms du même genre viennent se joindre des textes bouddhiques ou brahmaniques donnés comme des merveilles de sagesse : le *Bhâgavad Gîta*, *le Yoga* de Patanjali, *les Upanishads*. etc., etc.

Notons que MM. Flammarion et L. Figuier ont l'honneur de figurer dans cette étrange liste, pour plusieurs de leurs ouvrages : *Dieu dans la nature*, *Contemplations philosophiques*, du premier; *le Lendemain de la mort*, du second, et autres encore. On voit si les critiques que l'on en a faites étaient justifiées. Ces messieurs ne s'attendaient pas, certainement, à figurer avec les Blavatsky, les Papus et les Olcott, dont la réputation est plus que singulière. Juste châtiment de leurs écarts.

Après cet aperçu général des publications et des idées de nos néo-bouddhistes, nous devons entrer dans quelques

détails sur leurs productions principales, sans quoi on ne pourrait en avoir une notion exacte. Comme nous n'entendons point leur donner une importance exagérée, nous nous contenterons de faire connaître quelques-uns parmi les principaux. Parmi les revues, nous choisirons *le Lotus* et *Lucifer*, comme les plus importantes, et parmi les traités théosopho-bouddhiques, nous examinerons brièvement le catéchisme bouddhique d'Olcott, le traité de sciences occultes de Papus et la *Geheime Lehre*.

A tout seigneur tout honneur ; commençons par l'inspirateur de l'œuvre, l'apostat américain Olcott, comme l'appelait le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

I. *Catéchisme bouddhique*. D'après ce qu'on a vu précédemment des faits et gestes du colonel, son entreprise n'est point une œuvre platonique d'admiration pour la religion de Bouddha. Il n'a point voulu simplement, comme on l'a prétendu, fournir aux écoles bouddhiques un manuel de doctrine à elles seules destiné. Mais son but est d'entraîner les chrétiens dans l'apostasie, de leur faire embrasser la foi hindoue, et d'empêcher les bouddhistes et les brahmanistes de se faire chrétiens. C'est aussi la fin que se propose mainte branche de la société bouddhisante, pour qui le mot d'ordre est : plutôt bouddhiste que chrétien. C'est pourquoi elle cherche a répandre une œuvre parallèle de l'anglais Arnold, *The Light of Asia* (la Lumière de l'Asie), dans laquelle l'auteur exalte en beaux vers les magnificences de la foi bouddhique. Ce catéchisme, écrit en anglais, a été traduit en différentes langues. Nous avons sous les yeux l'édition allemande, qui porte sur sa couverture l'indication suivante : « 27me millier ». Cela montrera suffisamment l'ardeur de la propagande.

L'éditeur américain, le professeur Elliott Coues, nous apprend, dans sa préface, que ce catéchisme est le seul qu'il ait lu dans lequel il y ait du bon sens et dont il ait tiré parti. Le livre est accompagné d'une approbation du grand prêtre de Çripada, le docte Sumangala, qui atteste la conformité du texte olcottien avec les livres fondamentaux du bouddhisme. Aussi, de nombreux milliers d'exemplaires en sin-

ghalais ont été répandus dans les écoles et les monastères de Ceylan.

La préface de l'auteur nous avertit que la philosophie de Çâkyamouni est la plus parfaite qui ait jamais été conçue, et que sa religion est celle de l'avenir, « par ce qu'elle n'a rien de surnaturel, qu'elle est en tout conforme à la raison humaine ».

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que si la raison humaine était la plus haute expression de la nature intellectuelle, s'il n'y avait rien au-dessus d'elle, le terme final des êtres de la nature serait la conformité avec cette raison. Mais il nous sera sans doute permis de croire que l'intelligence capable de construire un monde de merveilles dont la raison humaine comprend à peine quelques points de détails infimes et ne trouve la raison et l'essence de rien est *quelque peu* au-dessus de l'esprit de l'homme, et peut, mieux que celui-ci, revendiquer le droit d'être le terme final des êtres.

La première partie du *catéchisme* nous apprend toutes les circonstances de la naissance et de la vie de Çakyamouni-Bouddha. Nous y apprenons que le héros du livre n'était point, à la vérité, un Dieu, mais que si son apparence extérieure était celle d'un homme, ses qualités intérieures le mettaient bien au-dessus des autres humains. Une note nous avertit que les chrétiens ne peuvent rien objecter contre cette assertion, puisque eux aussi mettent le fondateur de leur foi au-dessus de la nature humaine, et que la vie comme la doctrine du Christ sont presque identiques à celles de son *frère aîné*, Gautama-Bouddha. Viennent ensuite l'éloge de l'immense charité du Bouddha, qui le fit renoncer au trône, à ses épouses, aux plaisirs, pour se sacrifier en faveur de l'humanité, ainsi que les diverses visions qui le déterminèrent à prendre ce parti. Ces visions sont admises comme réelles, comme des fantômes formés et envoyés par les esprits supérieurs, et l'annotateur invoque les visions bibliques pour en prouver la réalité. Le catéchisme poursuit en résumant toute la vie de Çâkyamouni, ses études chez les brahmanes, la révélation qui lui apprit la vraie cause

des misères humaines et le moyen d'y remédier, révélation, ou plutôt illumination qui le rendit *bouddha*, « éclairé ». Sous un arbre, il se sentit tout à coup rempli de lumières inattendues, il vit l'inutilité des mortifications, la cause des misères dans les appétits sensuels, etc., etc. Il comprit que la seule chose nécessaire est la connaissance parfaite de la nature humaine, de ses dispositions et de sa destinée, en sorte que l'on n'estime pas cette vie au-dessus de sa valeur réelle, et qu'on l'emploie à se procurer à soi-même comme aux autres la plus grande masse de bonheur et la plus petite somme de peines possible. En dirigeant bien ses facultés, on arrive à supprimer le désir de l'existence personnelle et de ses jouissances, et avec lui toute cause de douleur. On arrive ainsi à la délivrance des maux présents et de toute renaissance, et de là au *nirwâna*, ou état de repos parfait, exempt de tout changement, de tout désir, chagrin ou illusion, où cesse définitivement tout ce qui appartient à l'homme physique.

Le questionnaire explique la cause de la renaissance des âmes dans de nouveaux corps, renaissance produite par le désir de la vie et des jouissances, et nous apprend que la théorie de la métempsycose est parfaitement d'accord avec le système scientifique de l'évolution darwinienne. La même théorie sert à justifier la doctrine bouddhique des différents degrés de perfection parmi les adeptes de Bouddha, perfection produite peu à peu par les lois naturelles, tandis que la doctrine chrétienne de la rétribution finale est stigmatisée comme « fausseté monstrueuse ». L'auteur continue en énumérant les devoirs des bouddhistes, laïques et prêtres, les principes moraux sur lesquels ces devoirs sont fondés, et les notes continuent aussi par l'exposé des points de supériorité des doctrines bouddhistes. Il suffira, du reste, d'un exemple pour montrer comment les croyances chrétiennes y sont appréciées. Nous y lisons en effet, à la page 56, que la conception de la Trinité repose sur les deux colonnes du sabéisme et du phallisme, comme sur la symbolique de certains faits astronomiques. Aucun chrétien ne peut se tirer de ces difficultés, et tout ce qu'il

peut en dire c'est de répéter le mot de saint Augustin: « *Credo quia absurdum.* » On ne nous dit pas, du reste, où et quand le grand docteur africain a prononcé ou écrit cette fameuse parole.

L'auteur revient après cela sur la personne de Bouddha, sa nature, qui était celle d'un homme omniscient, éclairé sur toutes les vérités qui intéressent l'homme. Mais il néglige de nous dire comment cette omniscience, cette illumination lui était venue, et en cela il a parfaitement raison, car cela frise singulièrement l'inspiration et la révélation tant décriées par Olcott et ses adeptes. Il nous instruit sur les premières prédications, les premiers adeptes du voyant, et nous dit en passant que le bouddhisme compte aujourd'hui 500.000.000 d'adhérents. Nous savons assez que c'est là une mauvaise plaisanterie, car parmi les 3 à 4 cent millions de Chinois que l'on inscrit sans façon sur le registre de l'Eglise bouddhique il n'y en a pas 5 millions qui lui appartiennent réellement. Bon nombre de Chinois prient Bouddha comme un personnage capable de leur être utile, parmi leurs dieux nationaux. Mais c'est tout : en dehors des bonzeries, il n'y a pas de Chinois qui se proclame bouddhiste.

Le livre, du reste, contient aussi d'autres perles. Nous y voyons, par exemple, que les bouddhistes honorent bien les images, mais sans aucune idolâtrie, tandis que ces méprisables catholiques les adorent vraiment; que d'après la Bible, la nature divine contient un élément mâle et un élément femelle, puisque l'homme a été créé à son image; que le bouddhisme l'emporte « sur ce qu'on appelle des religions » (*sic*), parce qu'il enseigne et prêche la bonté parfaite sans Dieu, la permanence de l'être dans ce qu'on appelle une âme; une délivrance que chacun opère par soi-même, sans intervention de prêtres ni de prétendus saints; une perfection suprême qui peut être atteinte dès cette vie. Le bouddhisme nous apprend à croire, non point sur le témoignage d'une autorité ou par un acte quelconque de foi, mais parce que notre raison et notre conscience nous le prescrivent. — Et si ma raison me montre le bouddhisme

comme une immense et fatale erreur, comment arriverai-je à cette délivrance ?

Olcott s'est donné la peine de rechercher, même auprès de savants bouddhistes, le sens de la doctrine de Çâkya-mounidu. Dhammacakkappavattana-Sutta. Il nous donne deux ou trois explications erronées : « Sutra établissant les principes de la loi », « établissement du règne de la loi », etc., tandis que cela signifie « faisant tourner la roue de la loi », expression figurée indiquant la propagation l'enseignement des principes. Certes le grand prêtre Sumangala, qui a donné son imprimatur au catéchisme, ne nous paraît pas très versé dans ses propres livres sacrés.

Mais en voilà assez de cette œuvre malsaine, destinée à enrayer les progrès du christianisme en le calomniant aux yeux de peuples qui ne le connaissent pas. On comprend l'effet que de semblables pamphlets doivent produire sur les esprits des Orientaux à qui les idées chrétiennes sont absolument étrangères et qui sont persuadés d'avance de la perfection de leurs propres croyances.

(*A suivre.*) C. DE HARLEZ.



DES
VESTALES ROMAINES

Suite (1).

Les privilèges des vestales étaient de deux sortes. Les unes touchaient au bien-être de la vie, les autres consistaient en des distinctions purement honorifiques. Etre à l'abri du besoin, pouvoir compter, sa vie durant, sur les avantages d'une existence de choix, tel était le lot privilégié de celles que le suffrage de la cité appelait à ce glorieux ministère. Elles ne perdaîent rien à quitter le sein de la famille. Les joies si douces du foyer domestique, elles les échangeaient contre d'autres joies non moins pures, mais peut-être plus vives et plus délicieuses pour le cœur. Car la matrone romaine avec sa vie somptueuse, avec sa noble et fière dignité, une Lucrèce ou une Cornélie, telle que nous la dépeignent si bien Tite Live et Plutarque, n'aurait osé disputer aux vestales la haute situation qui leur était faite.

Il y avait surtout un privilège qui devait singulièrement

(1) Voir le numéro précédent.

flatter ces jeunes filles. A peine avaient-elles touché le seuil du temple, qu'elles devenaient libres de l'autorité paternelle. Comme elles tenaient dans la cité tout entière la place de la matrone dans l'intérieur de la maison, elles conquéraient une pleine indépendance. Affranchies de la tutelle, elles avaient, en outre, la disposition de leurs biens. A leur mort, une liberté complète leur était laissée. Elles pouvaient tester, ce qui était refusé à la mère de famille. Ce droit allait si loin, que les femmes qui ne pouvaient hériter de leur mère, étaient habiles à accepter la succession d'une vestale. C'est ce droit qui inspirait à Cicéron ce mouvement d'indignation éloquente : « Cette loi, dit-il, en parlant de la loi Voconia, faite pour l'avantage des hommes, est pleine d'injustice pour les femmes. Pourquoi, en effet, une femme n'aurait-elle pas d'argent? Pourquoi hérite-t-elle d'une vestale, et ne peut-elle hériter de sa mère (1)? J'ai parlé plus haut de la dotation de l'Etat. Il leur assurait, en outre, une habitation près du temple. Numa avait construit une demeure royale au pied du mont Palatin. Une partie de ce palais devint le logement des vestales. On n'avait rien épargné pour que leur solitude fût sans ennui pour elles, et même pleine de consolation et de charme.

Mais ces avantages n'étaient rien, si on les compare aux honneurs dont elles étaient l'objet. Le peuple romain avait mis une sorte de complaisance à relever leurs fonctions. Il avait prodigué les privilèges. Sénèque, dans le plaidoyer cité plus haut, dit avec une certaine solennité qui n'est point de l'emphase mais l'expression simple de la vérité : « Y a-t-il quelque chose de plus grand que ton sacerdoce? Devant toi les consuls et les préteurs se retirent de la voie publique. Devant toi les magistrats abaissent leurs faisceaux (2). En effet, quand une vestale sortait dans les rues de Rome, les magistrats se retiraient à son passage, les faisceaux consulaires s'abaissaient devant elle. Bien plus,

(1) Cic., *De Republ.*, III, 7.
(2) Senèq., *L. cont.*, l. VI, c. 8.

un licteur les accompagnait pour commander le respect et les protéger au besoin contre l'insulte. Il était défendu aux dames romaines de traverser la ville sur un char suspendu. Tacite (1) raconte dans ses *Annales* qu'Agrippine entra un jour au Capitole dans cet appareil triomphal. Mais l'historien fait observer que ce privilège fut réservé de tout temps aux prêtres et aux images des dieux, et qu'il fut accordé à Agrippine, parce que, seule jusqu'à ce jour, elle avait été fille d'un César, sœur, femme et mère d'empereur. C'était un des droits attribués aux vestales. Leur sortie dans Rome, qui était rare et ne devait se faire que sur l'autorisation du grand pontife, donnait toujours lieu à une petite ovation. Si un criminel se rencontrait sur leur passage, la sévérité des lois restait suspendue, et le prisonnier obtenait la vie avec la liberté. Enfin, dans les jeux publics, une place leur était assignée, tout près de l'empereur et des consuls. Tibère, voulant honorer sa mère Livie à qui il était redevable de l'empire, crut acquitter sa dette en décidant que désormais elle irait s'asseoir parmi les vestales toutes les fois qu'elle irait un théâtre (2).

Aussi rien n'égalait la confiance dont les honorait la cité. On voyait les plus grands personnages déposer au temple de Vesta le codicille où étaient inscrites leurs dernières volontés, Jules César, un an avant de mourir, avait fait son testament dans sa villa de Labici (3), et l'avait confié à la première des vestales. A la mort d'Auguste, dit encore Suétone (4), les vestales produisirent son testameni ainsi que trois volumes scellés, où le monarque défunt avait écrit diverses prescriptions relatives à ses funérailles, un sommaire de sa vie, une statistique de tout l'empire. Cette confiance éclatait surtout dans les grandes infortunes. César dans sa jeunesse avait eu le malheur de déplaire à Sylla. On sait combien cette colère était redoutable et à quelles extrémités se portait le tyran. Déjà le futur maître

(1) Tac., *Ann.* XII, c. 42.
(2) Tac., *Ann.* IV, c. 16.
(3) Suétone, *J. César*, c. 83.
(4) Suét., *Auguste*, c. 101.

de Rome avait été dépouillé du sacerdoce, les biens de sa femme avaient été confisqués et ses héritages de famille étaient devenus la proie de la cupidité. La retraite n'était plus pour lui un asile assuré. Que fait-il dans sa détresse? Il implore l'intercession des vestales, et le fier dictateur sent fléchir sa colère et accorde le pardon. « Grâce à l'intercession des vestales, dit Suétone (1), de Mamercus Ænilius et d'Aurélius Cotta, ses proches et ses alliés, il obtint sa grâce. » Ainsi que le raconte Tacite (2), Messaline, par ses infâmes débauches et aussi par les intrigues de Narcisse, alors tout-puissant auprès de l'empereur Claude, s'était attiré la colère de l'empereur. Sa perte était assurée. Comme il arrive dans les disgrâces des puissants, la solitude s'était faite autour de l'impératrice. Isolée et privée d'appui, elle prie la plus ancienne des vestales, Vibidia, de faire entendre sa voix au souverain pontife, et d'implorer sa clémence. Vibidia ne craint pas d'aller jusqu'à l'empereur, et lui demande, avec une amère énergie, qu'une épouse ne soit point livrée à la mort sans avoir pu se défendre. La cause était trop mauvaise. Mais au moins alors que les amis, les enfants eux-mêmes de l'épouse coupable ne pouvaient faire entendre leurs supplications, la voix de la vestale arriva jusqu'aux oreilles de César. Narcisse répondit qu'il serait permis à Messaline de se justifier, et qu'en attendant la prêtresse pouvait retourner à ses pieuses fonctions.

Ce n'était donc pas seulement la liberté que le peuple romain accordait aux servantes de Vesta. C'était encore la protection et de glorieux privilèges. Il ne craignait pas qu'en donnant un libre essor aux institutions religieuses, il ne fît moins grande la part de la société civile. Aujourd'hui l'Eglise ne réclame que la liberté, elle demande aux gouvernements le droit de vivre, de prier, de répandre par les ordres religieux les principes réparateurs de l'Evangile. En échange de cette concession si minime, elle pro-

(1) Suét., *J. César*, c. 1.
(2) Tac., *Ann*. XI, 32, 34.

met en retour d'aider les gouvernants à accomplir leur mission, et les peuples à supporter le joug de l'autorité. Par la diffusion des œuvres de charité, par les semences fécondes qu'elle jette dans le sol et qui font éclore partout le respect, l'amour du prochain et les autres vertus chrétiennes, elle fait plus pour la prospérité des Etats que la force brutale des armées et la diplomatie savante des politiques. Moins favorisées que les vestales, nos religieuses non-seulement n'obtiennent pas la protection et le privilège, mais ne jouissent pas même de la liberté. Heureuses quand une loi ne vient pas supprimer leur existence, ou bien si, pour se défendre contre des abus imaginaires, on ne leur enlève pas la liberté de prier, de soulager les malheureux; plus heureuses encore si on ne les étouffe pas sous les étreintes d'une protection oppressive.

Jusqu'ici je n'ai considéré que par le dehors cette noble institution. Il importe d'aller plus loin, d'entrer dans le sanctuaire même, de suivre les vestales dès leur entrée dans le temple, et de retracer une image de leur vie et de leurs occupations.

D'abord quel était le mode de recrutement? Y avait-il une vocation? et quelles en étaient les marques? Aujourd'hui quand une jeune fille quitte le monde et veut consacrer à Dieu les belles années de sa jeunesse, elle ne se décide que sur des indices qui lui révèlent l'ordre du ciel. Il ne suffit pas de vouloir se dévouer aux austérités du cloître, la vocation est nécessaire. Pour la connaître, elle étudie ses inclinations et ses aptitudes, consulte ceux que Dieu a faits dépositaires de ses voies, interroge le ciel par des prières ferventes, et quand après une épreuve qui souvent dure plusieurs années, la volonté de Dieu lui apparaît dans toute son évidence, elle franchit le seuil du couvent. On ne voit rien de pareil chez les Romains : le sacerdoce était une fonction de l'Etat, la cité se constituait le seul juge dans ces matières délicates, et, sans consulter ni les individus ni la volonté des dieux, donnait elle-même l'investiture.

Le choix des vestales fut d'abord une des attributions de

la royauté. Plus tard, quand les rois furent bannis de Rome, le souverain pontife qui était chargé de prononcer en dernier ressort sur les questions religieuses, hérita de ce pouvoir envié. C'est lui qui jusque dans les derniers temps de l'empire, pénétrait dans la demeure du patricien et désignait parmi les jeunes romaines celles qu'il destinait à l'autel. Ce choix était sans appel. Plus tard, on ne sait trop pour quelle raison, ni dans quelles circonstances, une restriction fut apportée à ce pouvoir si absolu, les conditions furent légèrement modifiées. La loi Poppæa confia au suffrage du collège des prêtres le choix de la jeune vestale. Vingt jeunes filles devaient être désignées par le sort. L'une d'entre elles était choisie par le pontife suprême, qui, en définitive, restait le maître de l'élection.

Ici on se demande quel compte on faisait des inclinations ou des vœux de la jeune enfant. On disposait de sa volonté, qui est le bien le plus précieux, le plus inaliénable que nous possédions. On la vouait au service des autels, à un service minutieux, pénible, soumis à une sanction redoutable. Une vie de discipline commençait pour elle, vie honorée sans doute, semée de nombreuses distractions, mais une vie qui n'en était pas moins un esclavage. Enfin on lui imposait le célibat pour trente ans, ce qui revenait au célibat perpétuel. Car le terme de cette longue servitude les amenait à trente-six ans ou à quarante ans. A cet âge, elles ne pouvaient songer à se marier. Elle n'y songeaient pas non plus, sauf de très rares exceptions, qui, selon les remarques des auteurs, ont abouti à de grandes infortunes. « Il en est peu, dit Denys d'Halicarnasse (1), qui prennent ce parti, par la funeste expérience qu'elles ont de la malheureuse fin que font pour l'ordinaire celles qui changent d'état. » La loi romaine ne paraît pas avoir compris ce grave côté de la question. On ne consultait pas la jeune fille. Quand la volonté du pontife s'était manifestée, elle n'avait qu'à s'incliner et à faire ses préparatifs de départ.

(1) Den. d'Halicarnasse. *Antiq. rom.*, l. II, c. 67.



Toutefois ce choix n'était pas laissé au caprice de la volonté humaine. Il y avait des règles qui l'enfermaient dans des limites étroites. La loi exigeait des conditions assez minutieuses, soit du côté de la future prêtresse, soit du côté de la famille. Une première condition regardait l'âge. Elle ne devait avoir ni moins de six ans, ni plus de dix, dit Aulu-Gelle (1). Une seconde avait rapport aux qualités extérieures. Les religions de l'antiquité mettaient à un haut prix un port majestueux, une belle taille, des formes agréables. Nul ne devait approcher de l'autel à moins qu'il ne fût exempt de toute difformité : « Il fallait, dit le même auteur, que la jeune vestale ne fût ni bègue, ni sourde, ni affligée d'aucune autre difformité physique. » Les qualités de l'intelligence devaient répondre à celles du corps : un esprit distingué était une marque de vocation (2).

Du côté de la famille tout devait concourir à relever le prestige de la jeune prêtresse. Dans le principe, on alla chercher dans les rangs les plus élevés de l'aristocratie les nouvelles recrues. Ce fut une distinction que revendiquait la naissance. Souvent les triomphes militaires sollicitèrent le suffrage du pontife. Plus tard, il est vrai, les plébéiens forcèrent l'entrée du sanctuaire, et l'on vit des prêtresses sorties de l'ordre du peuple. Mais alors elles devaient racheter l'infériorité de leur origine par des titres honorables. Ce petit collège constituait toujours une élite. On excluait avec une rigueur impitoyable toutes celles dont les familles avaient un vice d'origine, ou exerçaient des professions peu considérées. « Il fallait, d'après l'auteur cité plus haut, que ni elle ni son père n'eussent été émancipés, que son père et sa mère n'eussent jamais été esclaves ensemble, qu'aucun des deux ne l'eût été séparément, qu'ils n'eussent jamais exercé une profession basse. » Comme on le voit on n'admettait que des personnes d'élite. Les dons de l'intelligence, l'illustration de l'origine, les avantages du cœur étaient les titres qui dirigeaient les suffrages. La

(1) A. G., *Nuits attiques*, l. I, c. 12.
(2) A. G., *ibid*.

vraie marque de vocation était la distinction, mais la distinction dans le sens le plus rigoureux du mot.

Quand le choix était fait, on procédait à l'installation, et la jeune fille entrait dans sa nouvelle carrière. Y avait-il une cérémonie religieuse ? Quoique nous n'en connaissions pas tous les détails, nous ne pouvons douter que la religion n'eût entouré d'une certaine solennité un acte aussi grave. Nous avons du reste quelques allusions assez claires des auteurs anciens. Tite Live nous déclare que la virginité et d'*autres* cérémonies rendaient ces vierges saintes et vénérables : *Virginitate aliisque cæremoniis venerabiles ac sanctas fecit* (1). Aulu-Gelle appelle leur entrée dans le temple une inauguration, ce qui indique un acte religieux. Lorsqu'elles étaient retranchées du corps de la communauté, il emploie un terme correspondant, il dit qu'elles étaient exaugurées.

Essayons de retracer le tableau de cette solennité religieuse. Il y avait d'abord une scène émouvante dans l'intérieur de la maison paternelle. Le père et la mère sont avertis que leur enfant ne ne leur appartient plus, que la cité la réclame pour la consacrer au service de la déesse. Le jour est fixé par 'avance. Toute la famille est réunie autour du foyer domestique. On invoque les dieux Lares. Le père et la mère jettent sur leur fille un dernier regard où se peignent des émotions bien variées, l'orgueil de posséder une vestale qui sera leur gloire, la tendresse avec toutes ses angoisses. La jeune enfant sourit à sa mère, et se demande peut-être pour qui se déploie cette pompe inusitée. Tout à coup le pontife entre dans l'atrium et d'un geste d'autorité prend la main de la jeune fille, lui ordonne de le suivre, et l'arrache aux embrassements du père et de la mère. Les auteurs nous ont conservé les paroles que la religion plaçait sur ses lèvres. *Amata*, lui disait-il, je te prends conformément aux lois, je te fais vestale, je te charge, en ta qualité de vestale, de faire ce qui est utile au peuple et à l'empire romain. *Sacerdotem vestalem quæ sacra faciat*,

(1) *Tit. Liv.*, I, c. 20.

quæ jous siete sacerdotem vestalem facere, pro populo romano quiritium, ut ei quæ optuma lege fovit, ita te, Amata, capio (1). Cette formule, avec sa froide solennité exprimait bien le caractère de la cérémonie, et portait l'empreinte du génie dominateur des vieux Romains. Amata était le nom de la première vestale, désignée, dit-on, par Numa. En appelant ainsi la jeune fille, c'était lui dire qu'elle devait oublier la maison de son père et de sa mère. Je te prends comme la loi le demande. C'était donc une espèce de servitude qu'on lui imposait. Elle devenait prisonnière de la déesse. On invoque l'autorité de la loi, mais ce qu'il fallait, ce semble, consulter en premier lieu, la volonté et les désirs de la jeune fille, on n'y songe même pas.

Telle était la scène qui se déroulait au sein de la famille. Allons au temple, et suivons la jeune fille jusqu'aux portes du sanctuaire. Ici nous pouvons regretter l'excessive sobriété des historiens. Ils nous disent que la chevelure lui était coupée et suspendue à un arbre appelé *arbos capillata* ou *capillaris*, arbre chevelu (2). Ils nous disent encore qu'on lui donnait un vêtement particulier, signe de sa vocation au sacerdoce. La tunique de la vestale était blanche, et de laine très fine, avec une bande de pourpre. L'élégance et une certaine richesse dans le costume n'étaient point condamnées par la loi. Ce n'était point dans le but de fouler aux pieds les biens de ce monde qu'elles venaient habiter à l'ombre des autels, c'étaient là des idées étrangères au paganisme. Le culte des dieux, loin de prêcher le renoncement et la pénitence, favorisait l'amour du plaisir, offrait aux passions les stimulants les plus vifs. Dans cette prise d'habit, il ne faut point chercher une prédication muette des vertus austères. En faisant tomber leur chevelure sous le ciseau sacré, on ne cherchait point à leur inspirer l'horreur des ajustements mon-

(1) *Aul. Gell.*, I, 12.

(2) Festus : Capillatam vel capillarem arborem dicebant, in qua capillum tonsum suspendebant.

Fest. *de signific. verborum*, vox *capillata vel capillaris arbos*.

dains. On voulait leur apprendre qu'elles devenaient les esclaves et la propriété de la déesse. Du reste, ce n'était qu'un sacrifice de quelques jours. Bientôt la chevelure repoussait, et avec la chevelure renaissait souvent le désir de plaire, l'amour de la parure, et la recherche d'une coquetterie élégante que ne désavouait pas la déesse. Le poète Prudence raille avec esprit les vestales de son temps, qui ceignent leurs tempes de bandelettes précieuses, laissant romber avec art leurs cheveux sur leurs épaules et les enfermant dans une résille artistement façonnée (1).

Ici s'arrêtent les renseignements des auteurs. Mais nous pouvons suppléer à leur silence, et compléter la cérémonie. Il était d'usage, quand le prêtre entrait dans sa nouvelle carrière, de le conduire au temple, d'offrir des sacrifices, d'exiger de lui la promesse de garder fidèlement les rites sacrés. En outre, on lui imposait le secret sur tout ce qui était caché à la connaissance du public. Il est donc probable que des prières montaient vers le ciel, pour attirer la protection divine sur la jeune prêtresse. Il y avait donc un sacrifice, une promesse exigée par les pontifes, et un engagement solennel à vivre selon les règles de la communauté.

La jeune vestale avait reçu la consécration religieuse, elle entrait dans la demeure sacrée, et commençait sa nouvelle carrière. La voilà au milieu de compagnes plus âgées, qui l'accueillent avec une affection toute maternelle, qui s'efforcent par toute sorte de soins d'effacer les souvenirs qui pourraient la distraire, et qui, par une direction douce, tendre et prudente, lui feront aimer cette maison où elle va passer sa vie tout entière. Quels étaient les exercices d'une vestale ? A quoi se passaient ces longues journées où aucun bruit du dehors ne venait la troubler dans sa solitude ? Les fonctions étaient nombreuses, et à nous en tenir seulement au peu de détails que nous fournissent les auteurs, nous pouvons conclure que leurs journées étaient pleines, que leurs nuits elles-mêmes n'étaient pas

(1) Prud. c. Symn. II, 1104.

exemptes de sollicitude, et qu'en un mot l'existence d'une vestale était une existence laborieuse.

Leur mission principale était de veiller à la bonne tenue du temple et à l'entretien du feu sacré. C'était là une charge très lourde comme on va le voir par un examen attentif. Le soin du temple était réglé par des prescriptions rituelles, très minutieuses, très pénibles. Tous les jours il devait être purifié avec l'eau lustrale. Dans le principe, cette eau était puisée à une source particulière appelée la fontaine des Carmentes. Plus tard on construisit un bassin dans l'atrium. Mais l'eau devait être renouvelée tous les jours. On avait recours sans doute au ministère des servantes pour remplir le bassin, pour puiser l'eau ; mais la vestale seule avait le droit d'entrer dans le temple, elle seule pouvait le purifier. Dans un médaillon conservé au Louvre, on représente la vestale Faustine avec une cruche d'eau sur la tête debout devant la déesse. Cette purification, qui se renouvelait chaque matin, était suivie d'un autre travail. La religion ne souffrait aucune souillure dans la demeure sacrée. Elle voulait que le marbre resplendît de l'éclat le plus vif. Tous les jours on nettoyait les murs et le pavé. Puis on réunissait les balayures dans un endroit réservé, et une fois l'année, lorsque les portes s'ouvraient au public, on les portait au Capitole, et de là un canal qui allait en pente les roulait au Tibre.

Une autre fonction qui demandait une surveillance plus active encore était l'entretien du feu sacré. Au 1er mars, jour où commençait l'année chez les Romains, on allumait le feu, et ce feu entretenu avec soin durait une année entière. La présence d'une vestale au moins était continue. Il y avait par conséquent une garde de nuit. C'est ce que mentionnent très clairement Tite Live et Cicéron. Le premier nous raconte qu'une vestale à qui était confiée la garde du feu pendant la nuit le laissa éteindre et fut battue de verges. Cicéron nous parle de ce feu éternel qui était conservé par les travaux et les veilles nocturnes de la vestale Fonteia. Le rituel voulait un véritable foyer, où l'on vît pétiller la flamme ; il devait être alimenté avec du bois, et

souvent il fallait ajouter des matériaux, et retirer la cendre.

Ce qui ajoutait à la difficulté du service, c'était la responsabilité qu'elles encouraient. On ne peut se figurer l'épouvante qui régnait dans la ville quand le feu venait à s'éteindre. C'est un malheur, dit Denys (1), que les Romains appréhendent par-dessus tout; ils le regardent comme le signe évident d'une perte prochaine. Alors il n'est pas de soin et d'expiations qu'ils n'employent pour apaiser la divinité. Tite Live est encore plus lugubre, il ne craint pas de déployer les couleurs les plus sombres. Après avoir raconté divers prodiges qui avaient jeté la terreur dans l'esprit des Romains, il ajoute : Un signe plus redoutable que tous ces prodiges vint épouvanter le peuple. Le feu s'éteignit dans le temple de Vesta. L'émotion fut générale. On fit une enquête, la vestale fut condamnée à la flagellation. On offrit des victimes du premier ordre, et on recourut aux prières publiques pour apaiser la déesse.

On se demandera peut-être quelle est l'origine de ce rit sacré. C'est une tradition des premiers âges et propre à la race aryenne. Chez les anciens Hindous, quand un homme fondait un foyer, il se procurait du feu auprès d'un riche de la troisième caste, qui offrait de nombreux sacrifices, et il le prenait sur l'autel où avait été brûlée la dernière victime. Ce feu, il le conservait et l'entretenait par des soins assidus, et le tenait prêt pour le sacrifice de la nouvelle et de la pleine lune. Cet usage, grâce aux pérégrinations des peuples, arriva jusqu'en Italie. Il était prescrit de porter du feu d'une maison ancienne dans une maison qui venait de se fonder. La mère de famille avait pour mission de ne le laisser jamais éteindre. Avant de se mettre au lit, elle devait veiller à ce qu'il se conservât. A certains jours de fête, aux calendes, aux ides et aux nones, elle suspendait une couronne sur le foyer, et honorait le dieu lare selon ses facultés et ses moyens. C'était le culte du foyer. Nous avons vu que le temple de Vesta était considéré comme le foyer de la cité tout entière. C'était le même

(1) Den. d'Halic. — *Ant. rom.* l. II, 67.

culte du foyer que les vestales étaient chargées de soutenir et de relever aux yeux des Romains. Elles faisaient les fonctions de la mère de famille. A elles était confié le soin d'allumer le feu, de veiller à sa conservation. A elles aussi la cité demandait compte de toutes les négligences, et infligeait au besoin une répression sévère.

L'entretien du feu, dans l'opinion des Romains, contribuait à la prospérité nationale. Mais ce n'était pas le seul tribut par lequel elles payaient leur dette à la patrie. Elles avaient encore une mission plus haute. Elles priaient la déesse pour le peuple romain, pour les citoyens en particulier. Plus tard, quand le gouvernement passa entre les mains des Césars, elles offraient des sacrifices pour la fortune de l'empereur. C'est à elles qu'il appartient, dit Symmaque (1), d'offrir des vœux efficaces pour tous. Avant lui Cicéron, dans le plaidoyer pour Fonteius, nous fait un portrait touchant de cette mission de la vestale. Il nous montre la vierge Fonteia occupée, durant de longues années, à apaiser les dieux pour Rome et pour ses enfants. Il nous la représente élevant ses mains suppliantes vers le ciel en faveur de ses concitoyens, et les dieux, émus par ses lamentations, qui abaissent leurs regards sur la cité. Cette prière était journalière (2). C'est l'expression même du grand orateur. Il serait curieux de connaître en détail en quoi consistaient ces exercices quotidiens. Y avait-il des sacrifices ? Y avait-il des cérémonies religieuses ? L'histoire garde le silence sur cette partie de leur vie.

Mais ce qu'elle nous a conservé et ce qu'elle décrit avec complaisance, c'est le zèle que les chefs de l'Etat mettaient à solliciter leurs prières. Dans les occasions critiques, quand la patrie était en danger, on ne craignait pas de réclamer leur intervention. La guerre, dit Tite Live, devenait menaçante. Mille prodiges sinistres annonçaient que les dieux étaient irrités, et faisaient prévoir des désastres plus redoutables. Que font alors les consuls ? ils ordon-

(1) Symn. op. 10, 26.
(2) Cic., *pro Fonteio* xx, édit. Lemaire.

nent les grands sacrifices, et veulent qu'on ait recours aux supplications des vestales. Du temps d'Auguste le Tibre s'était débordé. Les eaux furieuses couvraient une partie de la ville, et des monuments publics s'étaient écroulés. Horace, dans ses odes (1), nous a fait un tableau ému de cette situation. Les citoyens désolés courent au temple de Vesta, et les vierges sacrées fatiguent de leurs prières la déesse peu empressée à les écouter.

Ainsi les vestales travaillaient pour la gloire de la cité. Pendant que le sénat réformait les abus par des lois sages et utiles, que les généraux portaient dans les pays lointains leurs armes victorieuses, elles priaient la déesse. Ces fiers Romains n'avaient garde d'accuser l'inutilité de cette vie vouée à la prière. Ils reconnaissaient hautement que ces supplications étaient une défense et une protection pour l'Etat, ils se montraient reconnaissants de leurs services. Au milieu des guerres civiles, alors que l'épouvante glaçait les cœurs, que nul citoyen ne pouvait compter sur le salut, elles vivaient dans une sécurité parfaite. Respectées de tous les partis, elles pouvaient se livrer sans crainte à leurs pacifiques travaux. Les bruits et les agitations de la rue expiraient sur le seuil de leur demeure.

Entretenir le feu, veiller à la bonne tenue du temple, offrir des prières pour le salut de l'Etat, telles étaient les occupations ordinaires des vestales. Il y avait, en outre, une foule de circonstances où leur ministère relevait la splendeur des cérémonies. Sans compter l'imprévu, tel que la consécration du Capitole sous Vespasien, au moins deux fois le mois, une solennité réjouissante venait rompre la monotonie de leur existence. Ou bien c'était le petit temple qui se parait d'un éclat inaccoutumé, ou bien le peuple romain appelait ses vierges vénérées dans ces processions religieuses par lesquelles il rendait gloire à ses dieux. Il les regardait comme le plus bel ornement du cortège triomphal. Il serait trop long de les suivre dans ces différentes cérémonies. Je ne veux insister que sur deux des plus importantes.

(1) Hor. *Od.* l. 1, 2.



Nous avons parlé des gâteaux sacrés offerts à la déesse. Ils étaient préparés avec de la farine d'épeautre mêlé à du sel. Il fallait d'abord faire la cueillette des épis. C'était le travail des trois vestales les plus anciennes. Dans la semaine qui va du 7 mai au 14, elles se dirigeaient dans le champ d'épeautre, ramassaient les épis, les plaçaient dans des corbeilles, puis les portaient à l'atrium. Là, toute la maison réunie autour des corbeilles sacrées, joyeuse de contempler la petite moisson de la déesse, continuait le travail. On enlevait la tige, les barbes, les pellicules et on enfermait pieusement le grain ainsi préparé dans trois tonneaux en argile. Trois fois dans l'année, aux Lupercales, 15 février, aux fêtes de Vesta, le 8 juin, et au repas de Jupiter, le 13 septembre, on préparait la mola. C'était un nouveau travail ou plutôt un nouveau divertissement pour la petite famille. Elle sortait de son recueillement habituel. Une agitation fiévreuse régnait dans la demeure. Nous avons dans Servius, un des commentateurs de Virgile, une petite description assez piquante : *Ipsæ virgines torrent, pinsunt, molunt atque ita molitum condunt, ex eo farre virgies in anno molam faciunt, lupercalibus vestalibus, Idibus septembribus, adjecto sale cocto et sale duro* (1). Ces vierges elles-mêmes se mettent à faire griller l'épeautre, elles concassent le grain, le réduisent en farine, et ainsi réduit en farine, elles l'enferment. Ce petit texte reçoit un commentaire très lumineux des fouilles qui ont été faites dans ces dernières années. Vers la partie sud de la maison, on distingue encore assez visiblement les décors d'un moulin : au-dessus du sol est un énorme bloc dont la surface plane et unie mesure un diamètre de 1.20 m. Ce bloc supporte un cercle en brique dont l'intérieur rempli de fonte soutenait la meule. Tout autour règne une allée circulaire d'une largeur d'environ 0.70 m. et d'une profondeur de 0.80 m. Dans cette allée pouvait circuler un animal. Précisément un bas-relief d'un temple de Vesta nous représente un âne qui tourne une meule. De cette cham-

(1) Servius, *Ad Virg. Bucol.*, 8, 82.

bre, on entrait dans une pièce basse et voûtée où naguère on a découvert trois tonneaux en argile qui pouvaient contenir cinquante litres de farine environ. Nous avons vu plus haut que la préparation de la farine était confiée aux soins des trois vestales les plus anciennes. Il est probable que chacune avait une tâche égale à fournir, et que les trois tonneaux répondaient au nombre des travailleuses.

L'autre cérémonie avait lieu au printemps. A cette époque de l'année, dans la campagne romaine, éclatait une animation extraordinaire. On voyait les paysans se réunir et se livrer à des divertissements folâtres. Les bergers en gardant les troupeaux égayaient leurs ennuis par des chansons agrestes. C'était la fête de Palès. A ce moment, où la vie renaissait dans la nature, on voulait que la protection de la déesse vînt féconder les semences déposées dans le sein de la terre, et multipliât les troupeaux. Et chacun de manifester sa joie au dehors, d'honorer les dieux par les rites traditionnels. Ici, on allumait des monceaux de paille, et l'on sautait par-dessus. Là, on offrait le sacrifice, et l'on purifiait la maison avec du soufre. Puis des festins champêtres réunissaient les voisins dans une commune allégresse. Dans cette fête printanière, les vestales donnaient le premier élan à la piété de tous. Six jours avant l'ouverture de la fête, elles immolaient une vache pleine. Le veau était brûlé, et la cendre était conservée avec soin. On appelait ce sacrifice *Fordicidia*, immolation d'un vache pleine. Cette cendre était humectée avec du sang de cheval, et mêlée avec la paille de fève. Ce mélange servait dans les lustrations. Au 26 avril, les paysans accouraient au temple de Vesta. La prêtresse les aspergeait d'eau lustrale avec une branche de laurier. Ils recevaient un peu de cette cendre, et se retiraient pleins d'une confiance naïve et d'une vive allégresse. Leurs maisons purifiées, ils commençaient ces jours de fêtes, qui leur faisaient oublier pour quelques heures les chagrins de la vie, et les rudes privations inséparables du travail des champs.

Nous sommes entrés dans cette vie des vestales, autant que les maigres renseignements des auteurs nous l'ont per-

mis. Nous les avons suivies au pied des autels. Nous avons pu déchirer le voile qui enveloppait leur existence. Vouées au culte de Vesta, elles vivaient dans la retraite. Elles passaient de leur demeure dans le temple, et du temple où elles avaient prié la déesse, elles retournaient à l'atrium pour faire les préparatifs des cérémonies. Mais il est une partie de leur intérieur qui se dérobe à nos recherches. Leur tâche remplie, que faisaient-elles dans leurs cellules? Etaient-elles soumises à ces exercices nombreux qui, en subjuguant la volonté et en courbant les passions sous le joug de la discipline, sont une source féconde de vertus, et conduisent les âmes à la perfection? En d'autres termes, s'étudiaient-elles à se connaître par des examens fréquents? Y avait-il une partie de leur temps consacrée à la lecture, aux entretiens pieux, à la méditation?

Les auteurs n'en disent rien, et il est probable qu'ils n'avaient rien à en dire. Quand ils font l'éloge des vestales, ils relèvent deux traits qui reviennent constamment : la pureté des mœurs, l'exactitude à accomplir les rites religieux. Nous avons dans le recueil des inscriptions latines, une quinzaine de panégyriques en raccourci. On célèbre toujours la très religieuse, la très pure vestale, *religiosissimæ et castissimæ*. On vante la sévérité de ses mœurs, *morum prædicabilem disciplinam*, et la diligence dans les choses saintes, *religiosam curam sacrorum*. On dirait une formule toute faite, que les artistes se passaient de main en main.

Dès le deuxième siècle après Notre Seigneur, quelques philosophes eurent comme un instinct de la perfection à laquelle l'homme doit aspirer, et des moyens qui peuvent l'y conduire. Plutarque nous indique des remèdes efficaces pour nous guérir de la colère, de la curiosité. Il nous enseigne tous les avantages que nous retirons de la haine de nos ennemis. Sénèque et Marc-Aurèle ont de très belles pages sur l'examen particulier. Mais cet enseignement n'existait pas au temple. La seule étude du prêtre c'était les prescriptions rituelles et la manière d'offrir le sacrifice.

Pour s'exercer utilement à la vertu, il faut des modèles.

Pour méditer avec fruit, il faut un riche fonds d'idées morales et religieuses. L'un et l'autre manquait aux vestales. Les divinités du paganisme offraient le spectacle de tous les vices et de tous les désordres. Vesta était une des moins impures des habitantes de l'Olympe païen. Mais combien la légende était pauvre en enseignements? Deux hymnes en son honneur ont échappé au ravage du temps. Dans l'une, le poète célèbre son séjour au temple de Pytho, et l'huile qui distille toujours de ses cheveux. Dans l'autre, il vante ses beaux privilèges, les honneurs qu'on lui rend de toute antiquité, sa présence dans les festins des mortels (1). Il faut avouer que la matière était vite épuisée et que la dévotion risquait fort de dépérir faute d'élément. Quelle différence avec les conditions où nous a placés le christianisme! Nous avons d'abord les Ecritures, mine d'enseignement qui ne s'épuise jamais. Notre Seigneur Jésus-Christ nous a montré dans sa vie un tableau vivant de toutes les vertus et de toutes les perfections. Les saints nous mettent devant les yeux les leçons de l'Evangile, et les proportionnent à notre faiblesse et à toutes les conditions de la vie.

Ce serait donc une erreur ds croire que les vestales se vouaient par état à la pratique de la perfection, et de les comparer à ces vierges sans nombre qui sous la bannière de la croix n'ont d'autre étude que l'observation des conseils de l'Evangile. Elles avaient des vertus, c'est incontestable. Malgré de nombreuses défaillances, cruellement expiées, que l'histoire signale, et d'autres que l'oubli a couvertes de son voile protecteur, leur vie fut intègre; on a pu, avec raison, vanter leur exactitude à observer les rites religieux. Ce fut là un noble effort de la vieille vertu romaine. Mais aussi quelles larges compensations pour des sacrifices louables sans doute, mais qui n'étaient point au-dessus des forces de l'humanité! Des honneurs enviables, une haute influence, la gloire même furent la récompense de ces vertus. Qu'on me permette, en terminant, de raconter

(1) Hymnes Homère, Hymnes 24 et 30.

un fait cité par Plutarque, et qui montre cette gloire et cette influence dans toute sa splendeur.

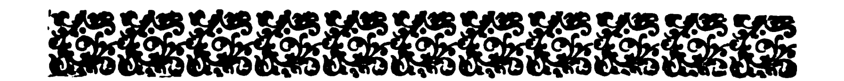
Un général illustre de la famille de Claudius, qui a donné à Rome plusieurs empereurs, revenait vainqueur et tout couvert des lauriers de la victoire. Il attendait le triomphe auquel lui donnaient droit ses glorieux exploits. Une faction puissante avait réuni contre lui les patriciens les plus influents, et le peuple, que froissait l'orgueil de cette famille, s'était associé aux sentiments de haine soulevés par cet homme superbe. Tous s'étaient réunis pour lui faire expier cette gloire dont ils étaient jaloux, et changer en deuil lugubre l'éclat de cette fête. Au jour venu, de sombres pressentiments agitaient les esprits. On s'attendait à une de ces journées, si fréquentes dans l'histoire de Rome, où les citoyens s'armaient contre les citoyens, et inondaient les rues de ruisseaux de sang. Le triomphateur arrive. Le peuple se rassemble frémissant. Tout à coup le calme se fait. Les instruments de mort s'échappent des mains des séditieux. Au lieu des cris de rage et des insultes qui devaient accueillir Claudius à son passage, le respect et un religieux silence honorent la marche du cortège. Que s'était-il donc passé? Qui avait eu le pouvoir de maîtriser ainsi l'émotion populaire, et de gouverner les esprits? Le général, qui se rendait compte de la situation, et qui redoutait une démonstration hostile, avait fait asseoir à côté de lui sa fille, consacrée au culte de Vesta. A peine la blanche robe de la vestale eut-elle brillé à travers les armes des soldats, à peine eut-on aperçu les bandelettes sur le front de la jeune fille, que la fureur fit place à la vénération, ou que du moins les sentiments prêts à éclater furent refoulés au fond des cœurs.

Nos vierges n'ont pas à espérer de pareils triomphes. Après avoir donné mille preuves d'un dévouement héroïque dans les hôpitaux et sur les champs de bataille, souvent on les chasse du modeste asile où elles aspiraient à cacher, aux yeux du monde, les plus admirables sacrifices. C'est là du reste le principe de leur gloire. Leur dévouement est plus pur parce qu'il n'a rien à attendre dans ce

monde. Les vestales sans doute ne furent point indignes de l'estime dont elles jouissaient. Mais leurs vertus furent applaudies, et, comme nous l'avons vu, les plus beaux privilèges les payèrent largement des travaux qu'elles s'imposaient. Il y a dans cette institution, toute noble qu'elle soit, un aveu tacite de l'impuissance du paganisme. Car, en exagérant les supplices, en multipliant les privilèges, il a pu obtenir à peine de quelques femmes d'élite (1), la pratique du célibat. Et encore elles s'y condamnaient pour obéir à une loi impérieuse, elles s'y résignaient par contrainte. C'est, en outre, un hommage indirect rendu à la vitalité des institutions chrétiennes. Nos vierges, à les compter depuis la naissance du christianisme, atteignent déjà le chiffre imposant de plusieurs millions. De leur plein gré, sans y être obligées par une autorité despotique, elles acceptent l'héroïsme de la vertu. Sans être retenues par la crainte de répressions sévères, ni excitées par l'appât des avantages humains, elles restent fidèles à leur mission, et se dévouent à la vie la plus austère pour conserver la virginité dans toute sa fleur.

(1) Les vestales durant toute la durée de la république et de l'empire n'ont pas dépassé le nombre de 200 à 250. Elles étaient au nombre de six. En supposant une moyenne de trente ans pour chacune, on arrive à dix-huit par siècle. L'institut des vestales a duré douze siècles à peu près. Il a été supprimé par l'empereur Théodose Ier.

Ph. Gonnet.



REVUE SCIENTIFIQUE

Sommaire : I. Deux récentes explorations de l'Afrique centrale : Stanley et le capitaine Trivier. — II. L'heure universelle et le méridien initial. — III. Le nouvel observatoire du Vatican. — IV. La Tour Eiffel et les Jésuites. — V. Art militaire : les poudres sans fumée et la tactique de l'avenir. — VI. Une nouvelle Revue : l'*Anthropologie*. — VII. Nécrologie : le R. P. Perry; Gustave-Adolphe Hirn.

I. Depuis le commencement de cette année, la presse scientifique et la presse politique se sont occupées des expéditions que viennent d'accomplir presque simultanément, à travers l'Afrique centrale, deux hardis voyageurs dont l'un, le célèbre Stanley, est connu du monde entier par ses précédentes explorations, et dont l'autre, M. le capitaine Trivier, presque ignoré jusqu'ici, est arrivé tout d'un coup à la célébrité, ayant pu, grâce à son courage et à son énergie, terminer en moins d'un année et presque seul un voyage hérissé de difficultés et d'autant plus honorable que M. Trivier est le premier Français qui ait traversé l'Afrique d'une mer à l'autre. Bien que les deux itinéraires aient eu lieu dans le même sens et qu'ils aient coïncidé dans une partie de leur parcours, on verra, par le court résumé que nous allons faire, qu'ils ont été accomplis dans des conditions et par des moyens bien différents.

On se rappelle qu'au moment de la révolte du Madhi, un Européen, Emin Pacha — le docteur Schnitzer — parvint à conserver, au nord du lac Albert Nyanza, la province égyptienne dont le gouvernement lui avait été confié par le



khédive, et dont il fit un vrai petit Etat indépendant. Après quelques années, l'épuisement de ses munitions, le nombre de plus en plus restreint de ses soldats, son isolement absolu au milieu d'un pays sans ressources le forcèrent à faire appel à l'Europe pour implorer des secours et sauver sa situation fort compromise. En 1886, une société se forma en Angleterre pour lui venir en aide ; on organisa une expédition dont le commandement fut confié à Stanley, l'homme certainement le plus capable de la mener à bien. Stanley partit de Calais le 21 janvier 1887 et arrivait à Zanzibar le 21 février.

Après s'être convaincu des difficultés qu'il aurait à rejoindre Emin Pacha soit par le nord, soit par l'est de l'Afrique, il résolut de suivre la route du Congo, par l'ouest. Il doubla le cap de Bonne-Espérance et, le 18 mars, il était à Banane, à l'embouchure du Congo. Il avait conclu un traité avec le fameux Tippoo-Tip, négociant arabe, qui possède dans le Manyéma (Congo indépendant) d'immenses plantations cultivées par des milliers d'esclaves, et qui s'engagea à fournir à Stanley six cents porteurs depuis les Stanley Falls jusqu'au lac Albert.

A la tête de huit cents hommes environ, bien fournis d'armes et de munitions, Stanley remonta le Congo sur de petits vapeurs et arriva, le 22 mai, au confluent de l'Arrouhimi, rivière qu'il connaissait déjà et qu'il suivit jusqu'à Yambouya, où elle cesse d'être navigable. Après avoir établi en cet endroit un camp où il laissa deux cent cinquante hommes sous la conduite de son lieutenant Barttelot, il s'avança lui-même avec trois cent soixante-huit hommes, portant les provisions et une baleinière démontée, dans la direction du lac Albert. Barttelot devait attendre à Yambouya les porteurs de Tippoo-Tip. L'objectif de l'expédition était le village de Kavelli, à l'extrémité sud du lac Albert, où l'on comptait trouver le pacha. C'était une distance de plus de cinq cents kilomètres, à travers un pays inconnu, que Stanley espérait franchir en dix jours. La dernière lettre de Stanley reçue en Europe était datée du 23 juin ; pendant quinze mois on n'entendit plus parler de lui.

Parti de Yambouya le 28 juin, il suivit la rive gauche de l'Arrouhimi ; mais bientôt on entra dans une sombre et épaisse forêt, presque deux fois aussi étendue que la France, à travers laquelle il fallait se frayer un passage la hache à la main, au milieu des marécages, des brouillards et des pièges tendus à chaque pas par les peuplades hostiles et armées de lances et de flèches empoisonnées. Sur les bords de l'Ituri, affluent de l'Arrhouimi, on rencontra des tribus de nains, nombreux et mal disposés ; à chaque instant il fallait livrer des combats et ne marcher qu'avec les plus grandes précautions pour ne pas se laisser surprendre. Enfin, après mille dangers et mille péripéties, après avoir dû laisser en deux stations une partie de ses hommes épuisés par les fatigues et la maladie, Stanley parvint, dans le courant du mois de novembre, à la limite de la forêt, avec cent soixante-quatre compagnons.

On était alors à cent trente kilomètres de Kavelli. Le 13 décembre on découvrait les eaux de l'Albert et bientôt on atteignait le but du voyage. Mais, à Kavelli, personne ne put donner des nouvelles d'Emin. Stanley revint alors sur ses pas et, pour assurer son retour, construisit un fort à Bodo, en même temps qu'il envoyait un de ses lieutenants chercher les hommes laissés en arrière dans la forêt. Le 22 avril 1888 il rentrait à Kavelli où l'attendait une lettre d'Emin, informé de son arrivée, et, huit jours plus tard, Stanley prenait contact avec le pacha.

Celui-ci accueillit fort mal les propositions de son sauveur, qui se mettait à sa disposition pour gagner avec lui la côte orientale. Emin Pacha avait espéré un secours qui lui eût permis d'affermir son autorité dans son petit royaume ; il refusa de partir. Après de longs pourparlers, et sur les instances de Stanley, le pacha déclara que, si on le forçait à quitter sa province, il entendait emmener avec lui les Egyptiens qui lui étaient soumis.

Pour lui donner le temps de réfléchir, Stanley se décida à aller à la rencontre des hommes restés à Yambouya, et dont il n'avait plus eu de nouvelles. Il dut traverser une seconde fois l'immense forêt et, après 82 jours, il rejoignit

son arrière-garde, qui venait seulement de se mettre en route, après avoir attendu plus d'un an les porteurs de Tippoo-Tip. Barttelot avait été tué, et, sur les 250 hommes qu'il avait quittés à Yambouya, il n'y en eut que 52 en état de le suivre. Une troisième fois il fallut traverser l'interminable forêt, avec plus de difficultés encore que la première fois. Le 16 janvier 1889, Stanley rentrait à Kavelli avec les débris de sa petite armée.

Après de nouvelles hésitations et un délai d'un mois accordé encore à Emin, ce dernier se décida à suivre Stanley, accompagné de ses sujets égyptiens ; le 10 avril, la caravane, comptant 1500 personnes, se mit en route vers Bagamoyo. Du lac Albert au lac Edouard, on suivit la vallée du Semliki, fleuve rapide qui unit les deux lacs ; le long de la rive s'élèvent en terrasses, jusqu'à 4.000 mètres, des montagnes peuplées de villages et bien cultivées ; le mont Ruwenzori, aux neiges éternelles, atteint 5.500 mètres de hauteur ; ce sont là les fameuses *Montagnes de la Lune* des anciens géographes.

Après huit mois de souffrances et de luttes, cette troupe arriva enfin à Bagamoyo, sur l'océan Indien, au milieu du mois de novembre dernier, réduite à 750 hommes, c'est-à-dire à la moitié de son effectif, au départ de Kavelli. Stanley avait parcouru environ 7,000 kilomètres, en 993 jours.

Lors du passage de Stanley près de Kamoga, au sud du Nyanza, Mgr Livinhac, vicaire apostolique du Victoria Nyanza, envoya deux de ses missionnaires le saluer et lui offrir quelques paniers de légumes. Ils furent très bien accueillis par les deux chefs, qui manquaient de chaussures, d'habits et de montures ; Mgr Livinhac fut heureux de pouvoir leur céder trois ânes et quelques vêtements européens. L'un des missionnaires, le P. Girault, presque atteint de cécité, se joignit à Stanley, qui le ramena en Europe et lui témoigna beaucoup de sympathie, en rendant hommage à l'œuvre des missions catholiques.

Quant aux résultats de cette expédition, ils sont déplorables au point de vue politique, dit *la Nature*, parce que

les procédés violents de Stanley ne sont propres qu'à irriter les populations africaines et à les prévenir défavorablement contre la civilisation ; ce n'est pas en les volant et en les foulant qu'on pourra se les concilier. Au point de vue religieux, les résultats ne sont pas meilleurs, parce que les pauvres nègres seront portés pendant longtemps à ne voir dans les Européens, quels qu'ils soient, que des oppresseurs et des ennemis. Quant au point de vue géographique, le tracé, sur un long parcours, de l'Arrouhimi ; l'existence de l'immense forêt et des nains qui l'habitent ; celle du Semliki et du massif du Ruwenzori ; la plus grande extension du lac Victoria au sud sont des découvertes dont nous ne nions pas la valeur, mais qui ne nous paraissent pas en proportion avec les énormes dépenses qu'elles ont coûtées, tant de vies sacrifiées, tant de haines soulevées, et les obstacles apportés pour longtemps peut-être aux progrès de la civilisation et de la vérité religieuse dans les pays parcourus par Stanley (1).

M. le capitaine Trivier vient de montrer qu'on peut, sans tout ce coûteux appareil, traverser rapidement et presque sans danger ces régions mal famées et se concilier par de bons procédés ces populations dont on a surfait, peut-être à dessein, la barbarie et les mauvaises dispositions.

M. Trivier, né à Rochefort, est âgé aujourd'hui de quarante-cinq ans. Capitaine au long cours, il a séjourné longtemps dans le Soudan français et publié de remarquables travaux sur les archipels de la côte ouest de l'Afrique. Fatigué d'entendre sans cesse vanter les voyageurs anglais, américains, allemands, etc., il résolut de tenter, lui aussi, une exploration dans le centre africain, unissant ainsi le courage au patriotisme. Après avoir sollicité sans succès une mission officielle, il rencontra un homme qui lui offrit les subsides nécessaires à son voyage ; M. Gounouilhou, rédacteur en chef de la *Gironde* de Bordeaux, fit pour M. Trivier ce que M. Bennett et le *New-York-Herald* avaient

(1) Les intéressants détails de cette dernière expédition ont été publiés chez Quantin, par M. J. A. Wauters, dans un livre intitulé : *Stanley au secours d'Emin Pacha.*

fait autrefois pour Stanley. C'est aux frais du journal la *Gironde* que s'accomplit le voyage de M. Trivier.

M. Trivier quitta Bordeaux le 20 août 1888, accompagné d'un de ses amis, M. Weissemburger, Alsacien, et se rendit au Soudan français. Depuis son départ de Bordeaux jusqu'à son arrivée à Kassongo, près du Tanganika, c'est-à-dire jusqu'au 13 avril 1889, M. Trivier adressa à la *Gironde* une série de vingt-trois lettres, véritable journal du voyage, où il se montre constamment plein d'entrain et de bonne humeur, toujours content de tout, tournant avec habileté les obstacles, et trouvant tout pour le mieux dans le plus inconnu des mondes. Ces lettres firent alors peu de bruit; à peine quelques journaux de Paris daignèrent-ils s'en occuper; Bordeaux et Rochefort s'intéressaient seuls au sort de notre hardi compatriote.

Après un arrêt à Dakar, où il s'adjoignit deux laptots sénégalais, accordés par le ministère de la marine, Trivier se rendit à Loango, dans le Gabon, et c'est là que commence son voyage proprement dit. Le 10 décembre il se met en marche avec 65 porteurs et 1300 kilos de marchandises d'échanges, et suit pendant 650 kilomètres la route de terre jusqu'à Brazzaville, sur la rive gauche du Congo, où il arrive le 6 janvier 1889. Là il compte 15 steamers sillonnant le fleuve, mais aucun d'eux ne veut l'embarquer; cependant, le 23 janvier, un vapeur hollandais, *la Hollande*, consent à le prendre à son bord et le transporte jusqu'aux Falls. Pendant cette partie du voyage Trivier fit la rencontre d'un officier belge dont il reçut d'étranges révélations sur Stanley. D'après lui, Emin Pacha n'avait jamais été perdu et n'était qu'un prétexte commercial et politique; Stanley était allé faire signer des traités aux chefs de l'intérieur pour le compte de l'Angleterre; il avait touché, à cet effet, une somme de 250,000 francs du banquier Mackinnon, président de l'*East african and lakes commercial Company*, patronnée par le gouvernement anglais. On avait tenu d'ailleurs à peu près les mêmes propos au capitaine à Loango. Qu'y a-t-il de vrai dans ces dires, c'est ce que l'avenir nous apprendra sans doute.

Le 13 février on passait devant l'embouchure de l'Arrouhimi, dont les riverains sont, paraît-il, de farouches anthropophages. A partir de ce point le pays est au pouvoir des Arabes, dont le chef est le fameux Tippoo-Tip, « vrai roi de l'Afrique centrale, » dit Trivier. Le 18 on arrivait aux Falls, après 26 jours de navigation. A 1 heure de l'après-midi le capitaine débarquait, se rendait immédiatement chez Tippoo-Tip, alors aux Falls, et, à 2 heures, il avait signé avec lui un contrat par lequel le chef arabe s'engageait à le transporter en pirogues jusqu'à Nyangoué, dans le Manyéma. Trivier eut le temps d'admirer les 35.000 kil. d'ivoire entassés dans les magasins du potentat-négociant africain et d'entendre ses plaintes contre les Anglais. Tippoo-Tip se montra, du reste, plein de bienveillance envers le premier Français qu'il recevait.

Le 22 février commençait la troisième partie du voyage : quarante grandes pirogues s'avancent sur le fleuve, emmenant avec les voyageurs un convoi d'esclaves, dont Tippoo-Tip fait aussi le honteux commerce. Durant 30 jours la flottille traverse des pays extrêmement peuplés, sous une chaleur de 41 degrés. Le 21 mars on arrive à Nyangoué, et le 24 à Kassongo, séjour habituel de Tippoo-Tip, ville de 20,000 âmes où, en l'absence du chef, règne en maître son beau-frère N'sigué. Après 15 jours d'attente, Trivier reçoit, le 12 avril, une lettre de Tippoo-Tip, dans laquelle celui-ci s'engage à conduire le capitaine, son compagnon et ses deux soldats à Zanzibar, sur l'océan Indien.

La dernière lettre reçue du capitaine Trivier était datée du 13 avril et annonçait son départ pour le 14. Depuis on n'eut plus de ses nouvelles jusqu'au 5 décembre ; à cette date, *la Gironde* recevait une dépêche, datée de Mozambique où Trivier était arrivé la veille ; le 17 décembre une seconde dépêche, datée de Zanzibar, 16 décembre, annonçait son retour en France par les messageries. Deux ou trois lettres contenant les détails du voyage depuis Kassongo jusqu'au Tanganika ont été perdues ; les dernières lettres, datées de Mozambique et de Zanzibar, racontaient la fin du voyage.

Le 15 avril Trivier partait de Kassongo et arrivait, le 6 juin, à Ouidjiji, sur le Tanganika, où il passa 15 jours. Il se préparait à repartir quand une lettre de Tippoo-Tip vint lui défendre d'aller plus loin et lui enjoignait de revenir à Nyangoué. A aucun prix le voyageur ne voulait retourner en arrière. Le 21 juin il parvint à s'échapper. Longeant la rive occidentale du Tanganika, il arriva, après bien des misères, à Fouambo, au sud du lac, et ce fut là que, pendant un séjour forcé d'un mois, il eut le malheur de perdre son compagnon, M. Weissemburger, qui disparut le 23 septembre, à 11 heures du matin, sans que d'actives recherches pendant plusieurs jours, au milieu d'un pays fort peuplé, pussent remettre sur ses traces. Après une longue maladie, abandonné de ses porteurs et resté seul avec ses laptots, Trivier put atteindre l'extrémité nord du lac Nyassa, le 16 octobre; le 30 il était à la pointe sud du lac, à Livingstonia. Cette dernière partie du voyage fut faite sur les bateaux de la mission anglaise.

Il lui fallait maintenant descendre le Chiré, émissaire du Nyanza et affluent du Zambèze. Mais la guerre entre les Malakolos et les Portugais rendait impossible l'accès du fleuve ; il dut faire à pied une partie de la route, jusqu'à la station anglaise de Katonga, où il arriva le 15 novembre. Il vit le consul anglais Johnson qui se disposait, lui dit-il, à *pousser une pointe sur le Tanganika*, « sans doute, ajoute Trivier, pour l'annexer ». Enfin il peut s'embarquer sur un vapeur qui descend le Chiré. Le 23, il traverse les lignes des Makololos qui venaient d'être battus par les Portugais dans les circonstances que l'on sait, et qui demandaient la paix ; le 25, il rencontra le célèbre colonel Serpa Pinto en personne à Tchiroumo ; puis, abandonnant le vapeur qui allait trop lentement à son gré, il loue une barque et aborde, le 1er décembre, à 5 heures du matin, à Quilimane, sur l'océan Indien, avec ses deux soldats.

Telle est, à grands traits, cette odyssée du vaillant capitaine qui, presque seul et sans armes, a su, en trois cent cinquante-six jours, traverser d'une mer à l'autre le continent africain. Nous ne connaissons pas encore les résultats

géographiques de cette exploration; M. Trivier travaille, dit-on, à rectifier de nombreuses erreurs des cartes anglaises ; il nous a fait connaître, du moins, la puissance et le honteux trafic de Tippoo-Tip, les agissements des Anglais, la possibilité de traverser presque toute l'Afrique en bateau et de gagner par la douceur l'esprit des populations noires de ce vaste continent.

On rapporte qu'à son arrivée à Marseille, M. Trivier, au milieu des félicitations de ses amis et de ses admirateurs, apprenant la mort récente de son vieux père, qu'il se faisait un bonheur de revoir, se mit à fondre en larmes; il a montré par là que sa sensibilité et son cœur sont à la hauteur de son énergie et de son patriotisme.

II. La rapidité et la fréquence des communications internationales rendent aujourd'hui presque nécessaire l'adoption d'une heure universelle, commune à tous les peuples. Les chemins de fer, la navigation à vapeur, la télégraphie et la téléphonie électriques, l'étude des tremblements de terre et des phénomènes météorologiques et astronomiques exigent qu'on puisse connaître à chaque instant, en chaque lieu de la terre, l'heure exacte qu'il est en ce même instant en chacun des autres points du globe; l'énorme multiplicité des heures actuellement en usage rend cette connaissance parfois assez difficile, et les calculs nécessaires ne sont pas à la portée de tout le monde. On a pensé, depuis quelques années, à unifier l'heure, en adoptant un méridien initial universel, à partir duquel on compterait, sur tout le globe, les heures et les longitudes.

La solution de cette question a été retardée par certaines difficultés dont la principale réside dans l'amour-propre national, chaque peuple tenant à ce que le méridien initial passe chez lui, ou plutôt à ce qu'il ne passe pas chez tel ou tel autre peuple. Déjà la nécessité a fait adopter par plusieurs nations un méridien *national* ; c'est ainsi qu'aujourd'hui l'heure de Saint-Pétersbourg est imposée à toute la Russie d'Europe ; la Prusse a l'heure de Berlin ; l'Angleterre, celle de Greenwich ; l'Irlande, celle de Dublin ;

en France plusieurs villes ont adopté l'heure de Paris et à peu près partout les chemins de fer ont dû employer, sur chaque territoire, une heure uniforme. En Amérique, à cause de la grande différence des longitudes extrêmes, les soixante-quinze directeurs des compagnies des chemins de fer adoptèrent, en 1883, cinq heures normales, en choisissant cinq méridiens initiaux, situés à quinze degrés les uns des autres et formant cinq zones dans chacune desquelles l'heure est partout la même, avec une avance ou un retard respectifs d'une heure sur la zone voisine, selon qu'elle est située à l'est ou à l'ouest de celle-ci. Ce système est suivi aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Suède, et on a proposé de l'étendre au globe tout entier, qui serait partagé en vingt-quatre fuseaux à partir d'un méridien initial.

Mais on n'a pu jusqu'ici s'entendre sur le choix de ce méridien d'origine. Une conférence internationale se réunit dans ce but à Washington en 1884. A la proposition qui fut faite d'adopter le méridien de Greenwich, M. Janssen, délégué de la France, opposa un refus formel et demanda que le méridien initial fût exclusivement *océanique*, c'est-à-dire ne touchât à aucune terre habitée. Cette proposition était inacceptable pour plusieurs raisons; vingt-deux Etats se prononcèrent pour le méridien de Greenwich ; la France et le Brésil refusèrent leur adhésion et les choses en restèrent là.

L'année dernière un savant religieux Barnabite italien, le R. P. Tondini de Quarenghi a présenté une nouvelle solution au *Congrès international de géographie* réuni à Paris au commencement d'août. Au nom de l'Académie de Bologne, dont il était le délégué, il a proposé d'adopter le méridien de Jérusalem comme premier méridien. Voici quelques-unes des raisons qu'il a fait valoir :

1° Le caractère éminemment international de Jérusalem, où se donnent rendez-vous tous les peuples de l'Orient et de l'Occident ;

2° Ce méridien est le *seul*, parmi ceux proposés jusqu'ici, qui toucherait à toutes les parties du monde ; il passerait

par l'Europe, l'Asie, l'Afrique et traverserait, à l'antiméridien, une partie de l'Amérique et un archipel de l'Océanie ;

3° Jérusalem possède déjà un bureau télégraphique et est ainsi en communication avec le reste du monde;

4° Sa longitude a été déterminée avec une grande précision ; sa situation à huit cents mètres d'altitude serait très favorable à la construction d'un observatoire international;

5° Ce méridien, passant par l'Alaska, permettrait la construction d'un observatoire à l'antiméridien, ce qui offre de nombreux avantages ;

6° Les Russes et les Grecs orthodoxes trouveraient dans l'adoption du méridien de Jérusalem un dédommagement à l'abandon qu'ils devront nécessairement faire, dans un avenir rapproché, de leur calendrier en retard, comme on le sait, sur le calendrier grégorien, suivi par toutes les nations civilisées ;

7° On unifierait par là l'origine des heures et celle de la chronologie, puisque celle-ci a pour point de départ la naissance de Jésus-Christ, événement qui s'est passé à Bethléem, dans la proximité immédiate de Jérusalem.

Dans ce même Congrès, l'Académie de Bologne présenta les résolutions suivantes :

1° *Statu quo* pour la marine, l'astronomie, la topographie et la cartographie locale; — 2° double graduation — d'après le méridien national et l'international — dans la cartographie générale ; — 3° application immédiate de l'heure universelle, conjointement avec l'heure locale, à la télégraphie, réservant à l'expérience toute application ultérieure ; — 4° choix du méridien initial de Jérusalem, qui se recommande par des considérations géographiques, historiques, scientifiques et pratiques.

Ces propositions furent mises aux voix; au premier tour de scrutin les votes se partagèrent également ; la contre-épreuve donna un résultat identique et aucune décision ne fut prise. Un moment avant le vote on lut un télégramme de M. Gromier, président de l'*Union douanière méditerranéenne*, qui compte 7.000 membres, et qui déclarait se

rallier aux propositions de l'Académie de Bologne. Dernièrement, le même M. Gromier adressait au ministre de l'instruction publique une lettre pressante où il insiste pour que cette question soit reprise à bref délai et résolue dans le sens indiqué par le P. Tondini.

De son côté le P. Tondini a prié, au mois de novembre dernier, l'Institut de France d'user de son influence pour obtenir une conférence internationale qui nous donne l'unification de l'heure sur les bases proposées par la France elle-même à Washington, en substituant au méridien océanique celui de Jérusalem. Enfin, dans une lettre adressée à la *Revue scientifique* (11 janvier 1890), le savant religieux italien, rappelant ce qui s'est passé à Washington en 1884, ajoute qu'il n'a fait que reprendre une idée française émise alors par M. Romanet du Caillaud, et fait observer qu'il appartient à la France de prendre la tête du mouvement en faveur de cette unification qu'elle a empêché de se réaliser par son attitude à Washington. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des phases que cette intéressante question ne manquera pas, nous l'espérons, de subir prochainement.

III. Le P. Denza, directeur du nouvel observatoire créé par S.S. Léon XIII dans le palais du Vatican, a donné à l'Académie Pontificale des *Nuovi Lincei* d'intéressants renseignements, que résume le *Cosmos :* L'observatoire du Vatican s'occupera de recherches et d'observations de météorologie, de magnétisme terrestre, de sismique et d'astronomie. L'observatoire sera fourni de tous les instruments nécessaires pour les observations, des appareils qui enregistrent automatiquement et d'une façon continue les divers éléments météorologiques. On y fera des observations de photographie météorologique et des recherches sur l'électricité atmosphérique.

Pour le magnétisme terrestre, il y aura tous les instruments qui indiquent automatiquement et photographiquement les divers phénomènes — les premiers qui fonctionneront en Italie ; — l'ensemble de ces appareils est un don

d'un des membres de l'observatoire. Pour la sismique, on possède déjà plusieurs instruments dus à la générosité des inventeurs ou des constructeurs; d'autres viendront s'y ajouter.

Pour l'astronomie, comme il existe déjà à Rome trois observatoires, un nouvel établissement pouvait paraître superflu. Toutefois, avec l'autorisation du Saint-Père, le P. Denza proposa au Comité international permanent pour la confection de la grande carte photographique du ciel, de prendre part aux travaux répartis entre les divers observatoires du monde. Cette proposition fut accueillie à l'unanimité et on assigna à l'observatoire du Vatican la partie du ciel dont il serait chargé. Le Saint-Père donna l'ordre de construire un instrument spécial pour ces travaux, d'après les indications rédigées par le Comité international. En outre, l'observatoire du Vatican possède tous les instruments nécessaires aux recherches astronomiques, en sorte qu'il peut rivaliser dès aujourd'hui avec les mieux installés. On voit que les papes continuent brillamment à encourager et à étendre les progrès de la science ; nul doute que le P. Denza ne donne bientôt à son observatoire du Vatican la glorieuse réputation que l'illustre P. Secchi avait donnée par ses travaux à celui du Collège Romain.

IV. La *Revista popular* de Barcelone publiait naguère sous ce titre : *Le Cléricalisme sur la Tour Eiffel*, le récit piquant dont nous donnons le résumé :

Vers l'année 1884, le P. Decheverens, fondateur et directeur de l'observatoire de Zi-ka-wei, en Chine, publiait une notice sur un anémométrographe enregistreur qu'il avait inventé et installé sur son observatoire : cette notice fut envoyée, comme de coutume, avec les autres publications de l'observatoire chinois, à toutes les principales stations météorologiques du monde. Jusque-là, rien de bien extraordinaire. Pendant la construction de la tour Eiffel, on eut l'idée d'installer à son sommet des instruments météorologiques, pour y étudier, entre autres choses, les courants aériens. Un ingénieur français proposa un appareil

qu'il donna comme étant de son invention et qui fut accepté non seulement pour la Tour, mais proposé officiellement pour tous les postes météorologiques de la France et de ses colonies. On devine qu'il s'agissait de l'appareil du P. Decheverens. En effet, le savant jésuite ayant été obligé de faire un voyage en Europe en 1889, et se trouvant à Jersey, y lut dans un journal la description de l'anémométrographe de la tour Eiffel; il n'eut pas de peine à reconnaître son appareil de Zi-ka-wei. Il se rendit à Paris, alla trouver le plagiaire et le cita à comparaître devant le Congrès d'astronomie et de météorologie qui se trouvait alors réuni, à l'occasion de l'Exposition.

Le P. Decheverens se rendit lui-même au Congrès, où son copiste n'eut garde de se montrer. L'inventeur exposa son cas devant le Congrès, démontra l'identité des deux appareils, et signala quelques légères différences introduites, non par l'ingénieur, mais par les constructeurs, les frères Richard, et il ajouta qu'on avait négligé dans la construction quelques détails contenus dans la description qu'il avait publiée; que l'instrument était mal installé et donnait, par conséquent, des indications inexactes.

Le Congrès décida de se rendre sur la Tour pour y contrôler les assertions du savant missionnaire; les membres du Congrès qui firent l'ascension de la Tour n'eurent pas de peine à constater l'exactitude des observations du P. Decheverens, rendirent hommage à l'inventeur et laissèrent à son maladroit copiste la honte de son plagiat. « C'est ainsi, conclut la *Revue* espagnole, que la Tour Eiffel a servi à arborer, à la plus grande hauteur qu'ait atteinte une construction humaine, l'étendard de la science cléricale, sous le nom le plus abhorré des révolutionnaires, le nom de jésuite ! »

V. L'auteur anonyme d'un article très étudié inséré dans la *Revue scientifique* du 15 février, examine quelles seront les conditions faites à *la tactique de l'avenir* par les poudres sans fumée. On sait que la France est aujourd'hui en possession d'une poudre excellente, qui brûle en produisant

seulement un léger nuage de fumée bleuâtre et transparente, semblable à la fumée du tabac; fumée qui, même dans les feux de peloton les plus nourris, laisse nettement distinguer les tireurs, mais est incapable de révéler leur position, s'ils sont cachés par une haie, un pli de terrain ou autre abri quelconque; on sait aussi que la plupart des nations de l'Europe possèdent ou essaient en ce moment des poudres analogues. Il paraît certain que les nouvelles conditions faites ainsi aux combattants obligeront à modifier la tactique future. L'auteur examine quelle situation sera faite alors aux reconnaissances, à l'infanterie, à l'artillerie, au commandement, et comment devra se comporter chacun de ces éléments d'une bataille. Il cite le résumé d'un article de la *Revue du Cercle militaire*, traitant le même sujet et qui conclut en ces termes : « Il paraît probable qu'il faudra déployer les troupes à une plus grande distance de l'ennemi... vu l'incertitude qui régnera en chaque camp sur les points occupés par l'adversaire; les commencements de la lutte seront donc plus longs; la consommation des munitions sera plus considérable; mais dès que la période préparatoire sera terminée, il est probable que l'action se déroulera plus rapidement que par le passé, quand les deux adversaires marcheront à découvert l'un contre l'autre et que rien ne gênera plus la précision du tir. » — L'auteur ne croit pas devoir accepter simplement ces conclusions et se demande si, par exemple, le combat ne se réduira pas purement à un duel d'artillerie. D'après lui, avec la nouvelle poudre, tout mouvement est un danger; l'immobilité est une force, et l'avantage sera désormais à la défensive. C'est aussi l'opinion de la *Gazette de la Croix*. Il est, d'ailleurs, en complet désaccord avec l'auteur allemand d'une brochure nouvellement parue, *Das rauchfreie Pulver*, pour lequel rien ne sera changé en Europe : il n'y aura qu'une poudre de plus. « Nous croyons, nous, ajoute-t-il, que la physionomie des batailles sera transformée, et la tactique aussi. » Il a soin, toutefois, de faire observer que la question ne pourra être tranchée que sur un champ de bataille.

VI. Au mois de janvier dernier a paru le premier numéro d'une nouvelle Revue, l'*Anthropologie,* qui remplace trois revues anthropologiques : Les *Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'homme*, fondée en 1865 par M. G. de Mortillet et dirigée dernièrement par M. E. Cartailhac; la *Revue d'Anthropologie,* fondée en 1872 par Paul Broca, et dirigée par M. Topinard depuis 1886, et la *Revue d'Ethnographie*, fondée et dirigée, depuis 1882, par M. le docteur Hamy. L'*Anthropologie* paraît tous les deux mois, par fascicules d'environ 130 pages, avec gravures, sous la direction collective de MM. Cartailhac, Hamy et Topinard. Nous aurons sans doute plusieurs fois l'occasion de nous occuper de cette publication.

VII. Une dépêche de Demerara, Guyane française, annonçait, au mois de janvier, la mort du R. P. Perry, S. J., le savant astronome de Stonyhurst, qui avait été envoyé par le gouvernement anglais pour observer l'éclipse du 22 décembre 1889 dans l'Amérique du Sud. C'était la sixième fois que la Société royale astronomique de Londres lui confiait l'honneur de diriger une expédition scientifique. Stephen-Joseph Perry était né à Londres le 26 août 1833. Il fit ses premières études à Douai, puis alla suivre à Rome les cours du Collège anglais et du Séminaire Romain. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 12 novembre 1853. Après avoir longtemps enseigné la physique et les mathématiques supérieures au Collège de Stonyhurst, il fut chargé de la direction de l'observatoire, devenu bientôt célèbre. Il a publié de nombreux travaux de météorologie, de magnétisme, d'astronomie physique et un grand nombre d'observations d'éclipses, de passages, d'occultations, etc.

Il était membre de la Société Royale de Londres depuis 1874; c'est jusqu'à présent, dit le *Cosmos*, le seul ecclésiastique, peut-être même le seul catholique qui ait eu cet honneur. Malgré ses occupations multiples, le P. Perry n'oubliait pas qu'il était prêtre et religieux; il trouvait le temps d'exercer le saint ministère, et, pendant de longues

années, il interrompit chaque soir son travail pour donner aux frères coadjuteurs du collège de Stonyhurst le sujet de la méditation du lendemain.

La science a fait, le 14 janvier, une autre perte importante dans la personne de M. Gustave-Adolphe Hirn, décédé à Colmar à l'âge de 75 ans. Hirn naquit au Logelbach en 1815; il fut à la fois ingénieur, physicien et philosophe. Il est connu surtout par ses travaux sur la Théorie mécanique de la chaleur, dont il trouva l'équivalent presque en même temps que Joule et Mayer. Il se livra plus tard à des études sur les principes constitutifs de l'univers, et exposa ses idées dans l'*Analyse élémentaire de l'Univers* (1869). En 1889 il publiait son important ouvrage sur la *Constitution de l'Espace céleste*, où se mêlent aux considérations mathématiques et mécaniques, des conceptions ultrascientifiques qui ne semblent pas appuyées sur des bases assez sérieuses. Hirn, bien que protestant, s'est toujours montré spiritualiste convaincu et a proclamé toute sa vie la nécessité d'un Créateur et d'une Providence qui gouverne les hommes et réclame leurs adorations. On a loué la douceur de caractère, la bienveillante charité et la droiture de M. Hirn. Il comptait autant d'amis que d'admirateurs et il était resté fidèle de cœur à la France, dont les évènements l'avaient violemment séparé.

Alexis Arduin.



REVUE HISTORIQUE

I. Le livre de M. l'abbé Gayet sur les Origines du *Grand Schisme d'Occident* (1) mérite assurément d'attirer l'attention de tous les hommes qui savent s'intéresser aux études historiques sérieuses. Cette œuvre, à la fois très consciencieuse, très hardie et très nouvelle, suscitera probablement des controverses ; mais tous les critiques, alors même qu'ils se refuseraient à admettre les conclusions de l'auteur, se verront contraints de rendre hommage à sa science approfondie, et lui sauront gré d'avoir réuni dans ces deux volumes une fort importante série de documents de premier ordre, inconnus jusqu'ici ou du moins « incomplètement divulgués ».

Disons d'abord un mot de ces documents. Ils appartiennent à la collection *de Schismate* des archives du Saint-Siège, ouvertes si libéralement aux travailleurs par la munificence éclairée de Sa Sainteté. Cette série comprend 25 volumes in-folio de textes contemporains. Il en existe deux exemplaires, l'un au Vatican, l'autre à Paris. Ils ont été utilisés par Raynaldi et par Baluze ; mais ces historiens ayant pris parti avec beaucoup de résolution, l'un pour Urbain VI, l'autre pour son compétiteur, laissent le moins

(1) *Le Grand Schisme d'Occident, d'après les documents contemporains déposés aux Archives secrètes du Vatican.* I. *Les Origines*, Florence et Berlin, 1889. 2 vol. in-8 de XXXIII-431-201 p. — L'ouvrage est en vente à Paris chez Welter.

possible la parole aux adversaires de leur « élu ». De plus, les textes donnés par Baluze sont, pour la plupart, disséminés en vingt endroits divers de ses notes aux *Vies* de Grégoire XI et de Clément VII, et leur rapprochement est fort difficile. Enfin, selon M. Gayet, « Raynaldi invoque à peine une trentaine de témoignages, Baluze en cite à peu près le double, les manuscrits du Vatican en contiennent plus de cent vingt. Il y a donc à peu près la moitié des documents qui sont demeurés jusqu'à ce jour tout à fait inconnus de l'histoire. »

Ces textes sont de plusieurs sortes. Il y a d'abord les témoignages recueillis et les plaidoyers entendus par les enquêteurs chargés officiellement d'informer les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal de la réalité des faits et d'éclairer ainsi la conscience de ces princes, anxieux sur la ligne de conduite à suivre et sur l'obédience à embrasser. — Il y a ensuite les *Casus*, ou récits faits par les chefs des deux partis ou leurs représentants officiels : les principaux sont ceux de Jean de Lignano (1), de l'abbé de Sistre (au nom d'Urbain VI), des cardinaux ultramontains et des cardinaux italiens. — Les réponses individuelles des membres du Sacré-Collège aux questions des ambassadeurs et aux objections des Urbanistes s'y trouvent aussi. — Tels sont les documents que M. Gayet a utilisés dans ces deux volumes et dont il a publié bon nombre intégralement, rétablissant des passages essentiels omis par Raynaldi et par Baluze. Quant aux traités *de Jure* et *de Facto* qui complètent la collection *de Schismate*, l'historien en a réservé la discussion pour les volumes ultérieurs de l'œuvre considérable qu'il a entreprise.

Quelle est la valeur historique du recueil *de Schismate?* A la vérité, il provient d'Avignon et de la chancellerie de Pierre de Luna qui succéda, sous le nom de Benoît XIII, à Robert de Genève. Mais, dit M. Gayet, « il est impossible

(1) Ce *casus* célèbre a été publié par du Boulay. M. Gayet l'a pourtant réimprimé *in extenso*, parce que l'exemplaire des archives vaticanes est longuement annoté par le cardinal de Luna.



de croire que la collection ait été formée pour les besoins d'une cause ». Il suffit, en effet, d'en lire les index et d'examiner les documents eux-mêmes, pour se convaincre de ce fait, que les témoignages et les mémoires en faveur des deux « élus » y ont été exactement transcrits. On y trouve en effet, *ea que sunt facti et juris super facto schismatis principalis;* d'un côté, *pro parte N. D. Benedicti XIII;* de l'autre, *pro parte intrusi* (le pape Romain). Ces dénominations ne laissent pas de doute sur le sentiment de l'auteur de ces rubriques, mais elles montrent aussi que les « écritures » des deux parties nous ont été conservées. M. Gayet conclut donc « qu'au moins en ce qui concerne les origines du schisme, le dossier est complet, et qu'on peut croire *d'une certitude morale* avoir les documents pour et contre sur ce point ». La certitude morale deviendrait absolue, si on possédait des textes contemporains d'origine romaine. Mais, chose étrange ! il n'en existe ni aux archives vaticanes, ni dans les minutes des notaires de Rome, et, jusqu'au premier volume du registre d'Urbain VI, tout a disparu. L'explication de ce fait n'est pas facile à trouver, et M. Gayet s'en est prudemment abstenu.

Une fois maître de tant de documents précieux, le dernier historien du schisme les a mis en œuvre. Il s'est appliqué à remplir la fonction d'un juge d'instruction, avant tout chargé de constater des faits. Il a donc étudié avec un soin minutieux et une très méritoire patience les témoignages malheureusement contradictoires des contemporains, en les contrôlant les uns par les autres, et il a voulu surtout retracer, jour par jour, et parfois heure par heure, la suite des événements.

Je ne puis entreprendre ici la complète analyse de ce livre touffu (1) où les détails abondent à ce point, que le récit des 24 heures passées en conclave par les cardinaux ne prend pas moins de 231 pages. Il semble, à l'énoncé de ce fait,

(1) J'ai essayé de m'acquitter de cette tâche dans le dernier numéro de la *Revue des Questions historiques*, et quoique mon compte rendu soit démesurément long, je suis loin d'avoir été complet.

que l'auteur doive être taxé de prolixité. On se tromperait beaucoup en formulant une telle appréciation. L'événement funeste qui devait troubler si profondément l'Église pendant près de quarante ans est tellement complexe, les témoignages contemporains qui nous en ont conservé les détails sont tellement opposés, que M. Gayet, voulant être complet, n'a pu être plus bref. Je ne vois pas ce qu'on pourrait retrancher à son exposé.

A défaut d'une analyse approfondie de cette nouvelle et très nouvelle histoire du schisme, je puis du moins en fixer les lignes principales, à l'intention de nos lecteurs. Après avoir résumé rapidement l'histoire des relations presque toujours difficiles de la papauté avec l'Italie et les Romains en particulier, rappelé les menaces de schisme qui étaient dans l'air au temps du B. Urbain V et de Grégoire XI, raconté les derniers jours de celui-ci, ses douleurs et ses craintes relativement aux conditions dans lesquelles se devait faire l'élection de son successeur, M. Gayet entre au cœur de son sujet en retraçant dans le plus grand détail l'histoire des neuf jours qui s'écoulèrent entre la mort du Pape et l'entrée des cardinaux en conclave. Il veut démontrer par les faits que les magistrats et le peuple romain étaient dès lors décidés à assurer par tous les moyens, y compris la violence, l'élection d'un romain ou d'un italien, afin de retenir à tout prix la curie dans la ville éternelle, et d'éviter une nouvelle « captivité de Babylone » sur les rives du Rhône. Bien plus, il n'hésite pas à affirmer la complicité de nombreux prélats, et notamment de Barthélemy Prignano, le futur Urbain VI. — Vient ensuite l'histoire du conclave, un des plus courts dont les annales ecclésiastiques fassent mention, mais assurément un des plus agités. Foule innombrable et menaçante sur la place de Saint-Pierre; cris terribles, imprécations et blasphèmes; difficultés sans nombre pour faire évacuer le palais apostolique après l'entrée des cardinaux; clôture imparfaite des appartements où devait avoir lieu l'élection; démarches inusitées des magistrats à une heure avancée de la nuit; pillage des celliers du pape; tocsin sonné à Saint-Pierre et au Capitole,

aux premières lueurs du jour; ambassades réitérées et d'une insolence croissante, successivement accueillies par quatre délégations différentes du Sacré-Collège, tels sont les sombres traits du tableau tracé par M. Gayet, des événements qui précédèrent le scrutin. Vers la fin de la matinée, les cardinaux renfermés dans la chapelle se décidèrent à élire séance tenante un italien, afin, *selon Pierre de Luna*, de se soustraire aux graves dangers dont ils étaient menacés, sauf à se réunir plus tard dans un endroit sûr et à y refaire l'élection. N'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le nom d'un des membres du Collège, ils choisirent à la pluralité des voix l'archevêque de Bari, quelques-uns avec cette clause *ut sit verus papa*. Dans les enquêtes qui suivirent leur défection, les cardinaux furent interrogés d'une manière très spéciale et très pressante sur le vote émis par chacun d'eux. M. Gayet a cité leurs réponses et les a discutées de fort près. Voici sa conclusion : un cardinal s'est abstenu, sept suffrages sont douteux; quatre électeurs ont donné purement et simplement leurs voix à Barthélemy Prignano. On ne sait rien relativement aux quatre derniers. — Y eut-il réélection dans l'après-midi? Notre auteur prétend que telle ne fut pas l'intention des cardinaux, et qu'en tout cas, l'invasion du conclave ne leur laissa pas le temps de terminer l'opération. Tout le monde sait, en effet, comment le peuple entra en armes dans la partie du palais où s'étaient renfermés les électeurs; on n'ignore pas davantage l'intronisation fictive de François Thebaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, la sortie peu brillante de ses confrères, la fuite de quatre d'entre eux hors de Rome, la retraite de plusieurs autres derrière les fortes murailles du château Saint-Ange.

Dans son second volume, M. Gayet raconte la proclamation et l'exaltation d'Urbain VI, qui ne se firent pas sans de graves difficultés. Il fallut des démarches sans nombre pour réunir autour de lui ses électeurs, et une journée presque entière se passa en négociations. Le récit du couronnement à Saint-Pierre et de la cavalcade traditionnelle à Saint-Jean de Latran est plein de détails curieux et singuliers.

L'auteur aborde ensuite une période particulièrement difficile à traiter, du moins pour les rares historiens qui prennent contre Urbain VI le parti des cardinaux. Il s'agit d'expliquer leur conduite depuis le couronnement de l'élu jusqu'au moment où, à Agnani, ils le dénoncèrent comme intrus, conduite qui ressemble, à s'y méprendre, à celle qu'ils auraient tenue s'ils n'avaient pas eu le moindre doute sur la validité de l'élection. D'après eux et d'après M. Gayet, la crainte du peuple, qui l'avait viciée, n'a pas cessé d'être fondée jusqu'au moment où le Sacré-Collège s'est trouvé sous la protection des Gascons et des Bretons mandés par le camerlingue. Elle leur a dicté une conduite plus que louche : demandes de grâces, d'indulgences et de bénéfices ; expéditions de la pénitencerie et de la chancellerie au nom d'Urbain ; notification de l'élection aux princes ; lettres particulières, etc. M. Gayet a beaucoup peine à justifier cette duplicité de ses clients, et a bien moins beau jeu ici que dans le récit du conclave. Il faut reconnaître pourtant que ses explications ne sont pas dénuées de valeur et que, jusqu'à la fin, il se montre extrêmement bien informé autant qu'habile dans la discussion. — Les faits relatifs à la rupture définitive et à l'élection de Robert de Genève, sous le nom de Clément VII, sont trop connus pour qu'on puisse trouver à leur endroit, dans le livre de notre auteur, des révélations nouvelles.

Nos lecteurs ont deviné qu'à l'encontre de presque tous les historiens catholiques, M. Gayet n'est rien moins que convaincu du bon droit d'Urbain VI. C'est en cela justement que son livre est hardi, très hardi même. Il est certain du reste que la question n'a pas été tranchée par l'autorité de l'Église, et l'historien a eu grand soin d'expliquer la légitimité de son attitude, en apportant, dans sa préface, des textes nombreux de théologiens et de canonistes dont la compétence et l'orthodoxie sont également inattaquables. Il soumet d'ailleurs son œuvre avec une parfaite sincérité au jugement de l'autorité ecclésiastique. *Non nostrum tantas componere lites*. Je me contente donc de faire ici de mon mieux la fonction de rapporteur, et je m'abstiens

de prendre parti. Mais je puis bien dire que le livre de M. Gayet mérite d'être étudié de près, en raison de la profonde érudition spéciale dont il témoigne et des données nouvelles qu'il fournit en grand nombre. Au lieu de rejeter *à priori* ses idées et de condamner sommairement son œuvre, on fera bien de l'examiner attentivement et de suivre pas à pas sa discussion. Je dois faire observer d'ailleurs que son livre tire presque toute sa valeur des documents mis en lumière. La forme laisse à désirer, M. Gayet étant évidemment un écrivain inexpérimenté, peu soucieux d'appliquer les règles de la composition et du style. Il a du reste été fort mal servi par son imprimeur, et les coquilles abondent non seulement dans les textes latins reproduits, mais dans le corps même de l'ouvrage.

II. Quoique j'aie l'intention de suivre d'ordinaire dans cette *Revue historique* l'ordre chronologique des sujets, j'ai fait, cette fois, une exception en faveur de l'ouvrage de M. Gayet sur le grand schisme, parce que je le crois particulièrement important et digne d'attirer d'une façon toute spéciale l'attention des lecteurs de notre recueil. Avec M. Luchaire, nous allons revenir en arrière de plus de deux siècles, à propos de son livre sur Louis le Gros (1). On sait que cet érudit s'est cantonné dans l'étude de notre histoire politique et de nos institutions à l'époque des premiers Capétiens. Ses livres sont fort estimés, même par les personnes qui ne partagent pas toutes ses idées, parce qu'il est impossible de méconnaître la conscience qu'il apporte dans ses recherches, et la modération, sinon constante, du moins ordinaire de ses appréciations. Ces qualités se retrouvent dans sa dernière œuvre, tout à fait digne de ses précédents travaux. En voici l'économie. « Le corps de l'ouvrage, dit M. Luchaire lui-même, est constitué par les *Annales*, inventaire détaillé des textes historiques et diplo-

(1) *Louis le Gros. Annales de sa vie et de son règne* (1081-1137), avec une introduction historique, Paris, Alphonse Picard, 1890, gr. in-8 de cc-395 p.



matiques qui concernent Louis le Gros. Disposées dans l'ordre chronologique, les *Annales* se composent de 638 notices, dont 89 consacrées à des documents inédits. Ces notices contiennent, avec l'indication de tous les détails significatifs que recèle chaque texte, la mention de tous les noms de personnes et de localités qu'on y rencontre. Elles renferment, par le fait, la *chronologie complète* des événements du règne, avec commentaire à l'appui; le *catalogue analytique des chartes* émanées de Louis le Gros et relatives à sa personne; *l'itinéraire* de ce roi. » Ajoutons que, pour chaque texte diplomatique, l'auteur a eu soin de mentionner exactement les dépôts où ils se trouve, en original ou en copie, et les ouvrages imprimés où il a été publié. — « Les huit *Appendices* qui suivent les *Annales* comprennent des notes trop développées pour avoir pu prendre place dans le commentaire (noms et surnoms de Louis VI, dates de sa naissance et de son association comme roi désigné), et des études spéciales sur sa diplomatique, les usages chronologiques de sa chancellerie et les sources de son histoire. » — M. Luchaire nous donne ensuite un *choix de textes inédits*, fait avec une sage discrétion, enfin d'excellentes tables.

Tout cela est la base solide sur laquelle doit s'appuyer l'histoire, mais tout cela aussi n'a d'utilité immédiate que pour les érudits de profession. M. Luchaire ne s'est point contenté de travailler pour eux. Il a aussi pensé aux hommes d'étude qui, sans travailler personnellement sur les textes, sont bien aises de s'initier au résultats acquis par les chercheurs, tout en aimant aux besoin à contrôler leurs dires en les comparant aux documents. Il a donc écrit à leur intention « une *Introduction* historique développée, dont les *Annales* ont fourni les éléments essentiels... Ce n'est point, dit modestement M. Luchaire, l'histoire suivie et raisonnée de Louis le Gros que nous avons essayé de tracer, mais une série d'esquisses qu'on pourra ensuite approfondir et compléter. »

Telles quelles pourtant, ces « esquisses » offrent un très grand intérêt. On sent très bien, en les étudiant, qu'on se

trouve en présence d'un historien parfaitement maître de son sujet. Elles sont au nombre de huit, et voici l'indication sommaire des sujets traités : la jeunesse de Louis VI ; son portrait ; les palatins du Roi (c'est une histoire très attachante de ce qu'on pourrait appeler les crises ministérielles du règne et on y trouvera des pages très nouvelles sur Suger) ; l'œuvre militaire de Louis VI, dont le règne fut une lutte perpétuelle contre la petite féodalité de la France proprement dite, pour la libération et l'extension du domaine royal ; les rapports du Roi avec les grands vassaux, dont plusieurs avaient une puissance supérieure à la sienne, mais sur lesquels, malgré quelques revers, il maintient sa suzeraineté, en même temps qu'il préparait les triomphes de ses successeurs ; les relations entre la royauté capétienne, la Papauté, l'Empire ; la politique écclésiastique de Louis VI ; enfin son action sur la société populaire.

Ces derniers chapitres sont particulièrement importants et bien faits pour frapper l'attention des esprits sérieux. Vis-à-vis de l'Empire, Louis le Gros se montra absolument indépendant. En face de la Papauté, il agit, d'ordinaire, en roi chrétien. Plus d'une fois, sous son règne, les successeurs de saint Pierre, persécutés par les Allemands et les Italiens trouvèrent en France un accueil digne de leur majesté suprême et de leurs malheurs, et le roi ne fut pas sans influence sur les décisions du concile d'Étampes, où saint Bernard fit acclamer Innocent II comme pape légitime. Louis VI fut pour les pontifes romains un allié quelquefois difficile à contenter, mais fidèle en somme. M. Luchaire reconnaît que l'alliance profita à la royauté capétienne, consolida la dynastie et la rehaussa dans l'opinion. — Sauf quelques assertions discutables et certaines expressions inadmissibles (1), le chapitre relatif à la politi-

(1) Celle-ci par exemple (p. CL) : « Partout surgissaient de nouvelles congrégations destinées à offrir au monde, sous une forme supérieure, ce *christianisme ésotérique* qui, depuis la primitive Église avait toujours coexisté avec le *christianisme officiel et sacerdotal* représenté par l'épiscopat. » M. Luchaire est ici complètement dans l'erreur. Le christianisme monacal et le christianisme épiscopal ne



que ecclésiastique intérieure de Louis VI, me semble exact et équitable dans les grandes lignes. Cette politique fut en général pacifique et respectueuse ; mais plus d'une fois aussi le roi se laissa guider par des préoccupations politiques et financières contraires à la dignité et aux intérêts de l'Église. — M. Luchaire prouve enfin, par l'examen des actes de Louis VI relatifs aux bourgeois et au peuple, « tout l'intérêt que ce prince attachait à voir s'améliorer la condition des habitants des villes et des campagnes ». Il montre comment « cette royauté bienfaisante, qui secourait les déshérités de ce monde et punissait les oppresseurs, ne pouvait tarder à devenir populaire. Elle commença dès lors à s'enraciner profondément dans le cœur de tous ceux qui souffraient et espéraient. »

Je crois en avoir dit assez pour donner une idée suffisante d'une œuvre vraiment sérieuse et en général impartiale, qui jette une vive lumière sur une période importante et jusqu'ici imparfaitement connue de notre histoire.

diffèrent l'un de l'autre ni au point de vue du dogme qui est identique, ni au point de vue des préceptes qui sont communs. A la pratique des commandements qui s'imposent à tous les chrétiens, à la pratique des conseils évangéliques relatifs à la chasteté et, dans une certaine mesure à l'obéissance, qui sont le fait des prélats et des ecclésiastiques séculiers, les religieux ajoutent une obéissance plus complète et le vœu de pauvreté. Ce sont choses fort connues, et l'*ésotérisme* n'a rien à voir à tout cela. — De même (p. CLXXII), à propos du mouvement de réforme inauguré par saint Grégoire VII et continué par ses successeurs : « Les réformistes tendaient à supprimer tous les liens existant entre les établissements religieux et le gouvernement laïque, à substituer au pouvoir exercé par la royauté sur les seigneuries d'église, l'omnipotence de la cour de Rome et des légats... La cause du roi était, en un sens, celle de l'indépendance gallicane opposée à la propagande ultramontaine. » L'accusation contre les « réformistes » est gratuite ; ils conservaient les véritables traditions du christianisme ; car, en prétendant réserver à Dieu et à l'Eglise ce qui leur appartient, ils ne refusaient pas à César ce qui était à lui. Quant à l' « indépendance gallicane », on a trop su, à toutes les époques, qu'elle est en réalité l'asservissement des évêques et des clercs au pouvoir séculier ; nous aimons mieux « l'omnipotence de la cour de Rome », qui s'exerce conformément aux canons et qui sait respecter les droits vraiment acquis.

III. Pour bien traiter le difficile sujet vers lequel M. Gebhart s'est senti attiré (1), il lui aurait fallu autre chose que l'agréable érudition dont il se montre pourvu. Si l'on veut écrire sur les questions qui touchent à l'histoire religieuse, sans tomber dans des erreurs perpétuelles, il faut posséder une science exacte et complète des véritables doctrines de l'Église catholique ; en d'autres termes, un peu de théologie n'est pas de trop. Or l'élégant auteur de *l'Italie mystique* n'en sait pas le premier mot, ce qui ne l'empêche pas de disserter avec assurance sur une multitude de problèmes de dogmatique et d'exégèse. Il les résout vivement, sans avoir l'air de soupçonner leur gravité, et certainement sans avoir jeté les yeux sur les écrits des interprètes et des théologiens catholiques où ils sont traités. C'est ainsi qu'il oppose le christianisme johannite au christianisme paulinien, qu'il traite au pied levé la question de la nécessité ou de l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, au moyen de quelques textes en apparence opposés, mais dont la conciliation est la chose du monde la plus simple, et qu'un étudiant en théologie interprète sans peine, au bout de son premier semestre. Que ces variations brillantes sur des thèmes fort graves lui vaillent les applaudissements du public incompétent de la Sorbonne, c'est possible ; mais que les lecteurs réfléchis et instruits des questions traitées lui donnent leur adhésion, c'est une autre affaire. J'ajoute qu'à la vérité, M. Gebhart ne se montre point sectaire de parti pris et ne fait pas profession ouverte d'hostilité aux doctrines catholiques, il a trop bon goût pour cela. Mais, au fond, il est parfaitement sceptique et par suite mal préparé à examiner la vie et les doctrines d'hommes avant tout préoccupés du surnaturel, comme saint François et ses premiers disciples, comme Dante et même comme Joachim de Flore et Jean de Parme.

C'est pourtant ce qu'il a tenté dans cette série d'essais qu'il a réunis sous ce titre un peu vague : *L'Italie mys-*

(1) ***L'Italie Mystique. Histoire de la renaissance religieuse au moyen âge.*** **Paris, Hachette, 1890, in-12 de VII-327 p.**



tique. Les pages agréables ne manquent pas, je dois le dire. Sauf quelques endroits où le rationalisme se trahit, son chapitre sur le patriarche d'Assise est plein d'attrait et de charmes, et plus d'une fois M. Gebhart y a rencontré la note juste. Il n'est pas du reste le premier sceptique sur lequel s'est exercée la douce influence du séraphique Père. M. Renan lui-même n'a pu totalement s'y soustraire. Dans un autre ordre d'idées, le portrait de Frédéric II offre un grand intérêt, quoique le lecteur compétent ne puisse aucunement partager, à l'endroit du sultan sicilien, les étranges indulgences de l'auteur. Dans le chapitre sur Dante, *sunt bona*, *sunt mixta malis*, et les travaux d'Ozanam, trop peu cités par M. Gebhart, sont autrement exacts et autrement suggestifs.

La place me manque pour reprendre l'une après l'autre toutes les phases de la longue histoire racontée avec plus ou moins de détails dans *l'Italie mystique*. J'en indiquerai du moins les principales divisions. Après un rapide et très partial résumé de la situation religieuse de la péninsule durant le haut moyen âge, M. Gebhart s'arrête en quelques pages à la tentative révolutionnaire d'Arnauld de Brescia. Il essaie ensuite de fixer la physionomie énigmatique de Joachim de Flore et d'analyser les livres singulièrement obscurs du « prophète calabrais ». J'ai déjà caractérisé sommairement ses études sur saint François d'Assise et sur Frédéric II. Elles sont suivies par le récit des divisions de l'ordre franciscain, de la lutte des *spirituels* contre leurs frères et contre le Saint-Siège, d'aperçus assez originaux sur l'évolution, à la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], de la poésie et de l'art populaires, et enfin d'un essai sur le mysticisme, la philosophie morale et la foi de Dante.

Le livre de M. Gebhart est en somme plus brillant que solide, et la plupart de ses assertions ont besoin d'être sévèrement discutées. On pourrait utilement, pour ce contrôle nécessaire, faire usage des livres d'Ozanam et aussi de l'ouvrage de Cantù : *les Hérétiques d'Italie*.

IV. Sous ce titre général : *la France pendant la guerre de Cent ans; épisodes historiques et vie privée aux* XIV[e] *et* XV[e] *siècles* (1), un de nos érudits les plus justement appréciés, M. Siméon Luce, vient de réunir en volume dix-neuf études qu'il avait récemment publiées en diverses revues spéciales. Afin de les mettre à la portée du grand public, « il a ramené toutes ses citations à l'orthographe actuelle et supprimé sans scrupule l'appareil critique qui accompagnait primitivement la plupart de ces fragments ». Je ne crains pas d'être mauvais prophète en prédisant à cet intéressant recueil un sérieux succès. On y trouvera l'éclaircissement définitif d'un certain nombre de détails restés obscurs jusqu'ici dans le récit fourni par les historiens d'événements déjà connus ; on pourra aussi s'y renseigner avec exactitude sur l'existence quotidienne des diverses classes de la société, sur leurs mœurs et leurs usages à une époque très différente de la nôtre.

Un livre de ce genre ne se prête que fort difficilement à l'analyse. J'estime que le meilleur moyen de le faire bien connaître sera d'emprunter quelques passages à l'avant-propos de l'auteur. « C'est, dit M. Luce, la vie privée de tous les jours, aux différents degrés de l'échelle sociale, depuis le marin jusqu'au mineur, depuis le prince de sang royal jusqu'au simple copiste de manuscrits, depuis le le malade de l'Hôtel-Dieu et le juif jusqu'au chancelier de France, que nous avons pris à tâche de retracer, du moins pour la période la plus critique du moyen âge. Bien persuadé que l'on aimera mieux la vieille France à mesure qu'on la connaîtra davantage, nous nous sommes efforcé ici d'étudier, et, qu'on nous passe l'expression, de fouiller jusque dans ses dernières profondeurs l'époque peut-être la plus néfaste des annales de notre cher pays... Quoique les études dont cet ouvrage se compose puissent sembler sans aucun lien entre elles, il n'en est pas moins vrai que nous les avons écrites sous l'empire d'un même sentiment, et d'ailleurs elles se rattachent presque toutes, de près ou de

(1) Paris, Hachette, 1890, in-12 de VI-396 p.

loin, à la merveilleuse figure qui, dominant tout le xv[e] siècle, devait occuper dans les pages qui vont suivre sa place légitime, c'est-à-dire une place unique et prépondérante. Dans ces études, qui sont comme autant de stations choisies sous une inspiration à la fois scientifique et patriotique, nous avons pris plaisir, tout en nous acheminant à travers la longue et sanglante nuit de la guerre de Cent ans, à épier, à voir rougir de plus en plus au bord de l'horizon les premières lueurs de l'aube de régénération, de salut, de délivrance. Cette aube si longtemps et si impatiemment attendue, Guillaume l'Aloue et le Grand Ferré, ces humbles mais immortels précurseurs, la présagent; Charles V, Duguesclin et Louis, duc d'Orléans, la préparent; Philippe le Cat, ce martyr jusqu'à présent inconnu de l'idée nationale, en a reçu le reflet glorieux. Jeanne d'Arc paraît, et alors la France, qui menaçait presque de tomber à l'état de cadavre, se redressant fièrement de toute sa hauteur, se sent renaître soudain à la lumière, à la chaleur, à la vie. C'est pourquoi la notice consacrée à la vierge de Domrémy (1) forme, par la force des choses, comme le centre d'attraction vers lequel tendent les diverses parties de notre recueil. Dans les cinq études qui le terminent en manière d'épilogue, on a voulu montrer ce que quatre-vingts années de guerre et d'invasions avaient fait de la France, pendant la première moitié du règne de Charles VII. »

Voilà ce qu'on trouvera dans le dernier livre de M. Siméon Luce, avec toutes les qualités qui distinguent ses précédents ouvrages : une érudition étendue, approfondie et toujours de première main, un sens critique très fin et très exercé, une grande modération dans les idées et les jugements qui ne va pas sans une pointe de spirituelle malice (on n'est pas normand pour rien), enfin des dons peu communs

(1) M. Luce interprète et discute, dans ce chapitre, quelques documents précieux récemment découverts, qui jettent une lumière plus complète sur la situation de la famille de la Pucelle et sur les conditions dans lesquelles s'écoula son enfance.

d'exposition et de style. C'est assez dire tout le plaisir et tout le profit qu'un lecteur avisé pourra retirer de l'étude de ce petit livre qui en dit plus long que maints gros in-quarto.

V. Cette fois encore je ne puis parler aussi longuement que je le voudrais des articles publiés depuis trois mois par les recueils périodiques. J'en vais signaler quelques-uns seulement en raison de leur importance spéciale.

La *Revue des questions historiques* de janvier 1890, donne d'abord un travail sur les commencements de *la Persécution de Dioclétien*, dont j'aurai suffisamment indiqué la haute valeur, en disant qu'il est dû à la plume savante de M. Paul Allard. Nos lecteurs connaissent bien les parties parues jusqu'ici de son *Histoire des persécutions*, œuvre honorable entre toutes pour la science catholique, et qui aura beaucoup contribué à répandre dans le clergé français des idées vraiment scientifiques sur les premiers siècles chrétiens. J'espère bien avoir à parler bientôt en détail du quatrième volume de cet ouvrage monumental. — M. Godefroy Kürth, l'érudit professeur qui défend si vaillamment les saines doctrines à l'Université de Liège, continue à étudier, avec toutes les ressources de la critique moderne, les sources de l'histoire de Clovis. Dans son dernier mémoire (l'*Histoire de Clovis d'après Frédégaire*), il montre le peu de valeur de l'*Epitome* qui porte le nom de ce chroniqueur, et prouve amplement, contre H. Martin et contre Ranke, que cet ouvrage n'est pas autre chose qu'un abrégé des six premiers livres de Grégoire de Tours, avec quelques emprunts à la légende populaire. — M. Alfred Baudrillart a rapporté des archives d'Alcala de Hénerès une précieuse moisson de documents inédits et en a trouvé beaucoup d'autres dans l'inépuisable dépôt des affaires étrangères. Il en fait une très heureux usage pour préciser infiniment mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, *le rôle politique de Mme de Maintenon pendant les dernières années du règne de Louis XIV*. Voici les conclusions de son étude : « Mme de Maintenon n'a jamais eu une politi-

que à elle ; jamais elle n'a été à la tête d'aucun parti, et si quelquefois elle a eu sur les affaires des opinions personnelles, jamais elle n'a eu recours à l'intrigue pour les faire triompher... Elle a eu sur l'esprit du Roi une réelle et grande influence, mais cette influence elle y avait droit par sa qualité d'épouse, par son intelligence, par sa rare sagesse. Elle n'en a usé que pour ce qu'elle croyait et ce qui, le plus souvent, était le bien. » — Enfin M. Victor Pierre, un des écrivains les plus compétents de notre temps en matière d'histoire révolutionnaire a discuté avec autant de science que de sagacité la question très controversée de la communion de *Marie-Antoinette à la Conciergerie.* Il accepte le témoignage du vénérable abbé Magnin et se prononce pour la solution affirmative. Son travail est de ceux avec lesquels les historiens auront à compter désormais.

— La *Revue historique* du mois de janvier 1890, renferme deux articles très importants. Le premier est de M. Ch. V. Langlois ; il a pour objet *les Origines du Parlement de Paris.* Après avoir sommairement éliminé des légendes condamnées sans retour par l'examen critique des faits et des textes, il explique comment « la *Curia Regis* qui a engendré le Parlement de Paris par une évolution toute naturelle est née sous les Capétiens, encore qu'elle plonge ses racines les plus profondes dans l'amas de traditions que les rois de la troisième dynastie avaient hérité de leurs prédécesseurs. Comme eux, ils s'entourèrent, en divers lieux et à certaines époques, des principaux représentants de la féodalité laïque et ecclésiastique de leurs Etats pour les consulter sur toutes sortes d'affaires et notamment pour rendre la justice. Mais bientôt la présence de certains conseillers intimes de la couronne semble être devenue régulière dans les procès de toute espèce. La cour du roi, en tant que cour de justice, comprit dès lors des juges ordinaires destinés à siéger, immuables au milieu de la cohue sans cesse renouvelée des fidèles... Que ce groupe de conseillers permanents s'organise et se fixe, que l'élément féodal soit peu à peu éliminé de la cour, enfin que le roi se laisse aller

à déléguer la présidence ordinaire des affaires de son conseil, voilà une compagnie qui se crée. » Elle se créa en effet de cette façon, et en 1314, date extrême assignée à son étude par M. Langlois, l'œuvre était accomplie depuis assez longtemps déjà, soit par l'établissement à Paris de la cour du roi, soit par la régularisation du temps de ses assises. « En résumé le Parlement, *Curia Parlamenti*, est né de la *Curia Regis*, par un processus très lent qui s'est continué sans secousses du XIe au XIVe siècle. »

— Je tiens également à attirer l'attention de nos lecteurs sur le travail de M. Fr. Funck-Brentano : *la Bastille d'après ses archives*. Il y a là une foule de détails singuliers et ignorés, un ensemble de faits incontestables, car tous sont attestés par des documents authentiques, qui renversent absolument sur les lettres de cachet et la célèbre prison d'Etat des légendes fort accréditées et que tout le monde, depuis les derniers temps de l'ancien régime, a admises les yeux fermés, sur la foi de trois pamphlétaires que je trouve qualifiés par M. Funck-Brentano de la façon suivante : « Voilà les documents sur lesquels repose l'histoire populaire de la Bastille : les mémoires d'un fripon (Constantin de Renneville), ceux d'un fou (Latude) et ceux d'un journaliste de mauvaise foi (Linguet). Nous nous proposons de les remplacer par les pièces originales provenant de l'administration de la vieille prison, ainsi que par tous les autres mémoires que nous ont pu laisser les prisonniers. » Ce travail extrêmement intéressant et singulièrement instructif est continué dans le numéro de mars de la *Revue historique*. Il est tout à fait concluant, mais son auteur serait naïf s'il pouvait croire que les détracteurs patentés de l'ancien régime en tiendront compte dans leurs publications ultérieures. Rien n'a la vie dure comme une erreur historique, du moins quand elle dénature des questions connexes à la politique ou à la religion.

— Dans les *Etudes* de janvier, le R. P. Brucker a parlé longuement de l'*Histoire du peuple allemand* de Janssen.

On sait les controverses passionnées auxquelles a donné lieu cet ouvrage considérable dont les deux premiers volumes, récemment traduits en français, ont obtenu chez nous un grand succès. Les mérites éclatants de cette œuvre et les fureurs qu'elle a déchaînées parmi les protestants d'outre-Vosges ne nous ont-ils pas aveuglés sur les défauts qui la déparent quelque peu ? Telle est la question que s'est posée le savant religieux ? Il me semble l'avoir résolue avec beaucoup d'exactitude et de modération. D'une part, le gallophobisme exalté de Janssen n'empêche pas le critique français de reconnaître de bonne grâce sa vaste érudition et son beau talent d'écrivain. De l'autre, le R. P. Brucker *prouve* (je ne dis pas seulement : il *affirme*) « que deux torts enlèvent à son œuvre quelque chose de sa grande valeur. D'abord l'historien a cru, de bonne foi évidemment, qu'en fait de prospérité matérielle et morale de tout un peuple, l'idéal est non seulement réalisable sur terre, mais a été réalisé en Allemagne : c'est de l'*utopie* et du *chauvinisme*. En second lieu, par un désir de ne blesser aucune susceptibilité et de ménager la paix, il a présenté sous un jour incomplet et douteux un ordre de faits qui n'était pas à dissimuler, mais à expliquer : c'est *un défaut de tactique*. On devine que le R. P. Brucker fait ici allusion aux abus et aux scandales qui affligeaient l'Église à la fin du xve siècle. « Nous ne prétendons pas, dit-il fort justement, que Janssen dût étaler aux yeux du lecteur ingénu tous les détails de ces abus et de ces scandales, mais ne pouvait-il en parler *ex professo* de manière à sauvegarder en même temps la conscience de l'histoire et les lois de la bienséance ? » Ses adversaires n'ont pas manqué de lui jeter au visage, en les amplifiant, les faits désolants qu'il avait passés sous silence. Dans les brochures qu'il leur a opposées, « M. Janssen a magistralement répondu aux attaques de ce genre, et montré, d'une part, que l'Église n'est pas responsable des fautes de ses membres, et de l'autre que les abus humains n'atteignent pas sa constitution divine : *s'il avait dit cela dans son livre, au lieu de le dire à côté, il eût paru plus franc et eût imposé silence à tout reproche de partialité.* »

Je partage tout à fait ce sentiment du R. P. Brucker. En histoire, l'entière sincérité est l'habileté suprême, et du reste la cause que nous défendons, étant divine, n'a rien à craindre de la vérité. *Numquid Deus indiget vestro mendacio?* Il n'a pas plus besoin de nos finasseries et de nos réticences.

Ernest ALLAIN.



REVUE THÉOLOGIQUE

(Suite).

II. *Histoire, autorité doctrinale et commentaires du Syllabus.* Un ouvrage du P. Rinaldi (1) nous apporte sur l'histoire du *Syllabus* des renseignements, inédits pour la plupart, dont il avait donné les primeurs à la *Civiltà Cattolica.* Nous transcrivons ici les plus intéressants.

La première pensée du *Syllabus* semble avoir été suggérée à Pie IX, en 1849, par un concile provincial de Spolète, auquel assistait celui qui devait devenir Léon XIII. Ce concile exprima le vœu de voir le S. Siège frapper dans une condamnation commune les erreurs du temps présent, en notant chacune d'elles de la censure théologique qu'elle mérite. Peu après, en 1851 et en 1852, quelques publicistes italiens demandèrent qu'à la définition projetée du dogme de l'Immaculée Conception, le Saint-Père ajoutât une condamnation expresse du rationalisme et du semi-rationalisme.

Pie IX voulut répondre à ces désirs. Il chargea le cardinal Fornari d'écrire à divers archevêques et évêques et à certains laïques instruits pour recueillir leurs avis. Le cardinal Fornari joignit à sa lettre un catalogue des principaux chefs d'erreur qui devaient de préférence attirer l'attention de ses correspondants. Ce catalogue était inti-

(1) *Il valore del Sillabo,* studio teologico e storico del P. Carlo Giuseppe Rinaldi, con appendice di documenti. 1 vol. in-12 de XXIII-300 p. Roma, presso l'amministrazione della *Civiltà cattolica.* 1888.

tulé : *Syllabus eorum quæ in colligendis, notandisque erroribus ob oculos haberi possunt.* L'unité de Dieu ; la trinité des personnes ; la création ; l'origine, l'élévation surnaturelle, la destinée, la chute et les devoirs de l'homme ; la rédemption par Jésus-Christ ; la révélation ; l'Eglise, ses droits, sa hiérarchie, ses rapports avec l'Etat, telles étaient les matières signalées par ce catalogue, qui comprenait vingt-huit articles.

Le comte Avogardo della Monte, l'un de ceux à qui le cardinal Fornari avait écrit, fit observer qu'il vaudrait mieux que la définition de l'Immaculée Conception et la condamnation de ces erreurs diverses fussent l'objet de deux actes distincts du Souverain Pontife. Pie IX goûta ce sentiment. La commission qui avait préparé la définition de l'Immaculée Conception venait de terminer ses travaux. Il l'investit de la mission de lui signaler les erreurs contemporaines qu'il convenait de censurer, et mit ses lumières à profit pour stigmatiser les aberrations du rationalisme dans ses allocutions et ses lettres apostoliques, chaque fois qu'il en rencontra l'occasion.

Cependant, le 23 juillet 1860, Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, adressait à son clergé une instruction pastorale sur les erreurs de notre siècle. Il y avait inséré une liste de quatre-vingt-cinq de ces erreurs, rangées en onze chapitres. C'étaient des assertions émises et soutenues par la presse anticatholique. Le vénérable prélat les signalait comme hétérodoxes ou comme menaçant l'orthodoxie. « Les unes, disait-il, ont déjà été condamnées ; les autres n'ont pas encore été l'objet d'une censure expresse. Les unes sont évidemment opposées à des points de foi ; les autres sont à divers degrés contraires à la saine doctrine, et quelques-unes au moins pernicieuses. »

Cette instruction pastorale fut soumise au Souverain Pontife. Celui-ci fut si satisfait du catalogue d'erreurs qui y était joint, qu'il le fit imprimer, et voulut qu'il servît de base aux travaux des théologiens romains. Il nomma pour l'étudier une commission composée du cardinal Caterini, comme président ; de Mgr Jacobini, comme secré-

taire ; de Mgr Delicati, du P. de Ferrari et du P. Perrone, auxquels il adjoignit un peu plus tard neuf autres théologiens. Cette commission réduisit d'abord les propositions de quatre-vingt-cinq à soixante-dix, puis à soixante et une. Elle détermina ensuite la censure que méritait chacune de ces soixante et une erreurs.

Pie IX avait l'intention de promulguer dans une bulle solennelle les conclusions de cette commission. Il les fit distribuer confidentiellement aux nombreux évêques venus à Rome en 1862 pour la canonisation des martyrs du Japon et de Michel de Sanctis, leur demandant de les étudier et de transmettre leur sentiment au cardinal Caterini. En attendant, il condamna neuf de ces soixante et une erreurs dans l'allocution consistoriale *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

Les évêques consultés avaient presque tous formulé un avis conforme au projet. Néanmoins Pie IX ne donna pas suite à son dessein. On ne connaît pas bien les raisons de cette détermination. Le P. Rinaldi conjecture qu'elle fut en partie motivée par les attaques dont le document distribué aux évêques fut l'objet de la part de journaux hostiles, auxquels une indiscrétion coupable l'avait livré.

Quoi qu'il en soit, le pape chercha un autre moyen d'atteindre le but qu'il poursuivait. Depuis le commencement de son pontificat, il n'avait cessé de stigmatiser dans ses allocutions et ses lettres apostoliques les principales erreurs de notre temps. Ne suffisait-il point de dresser le catalogue des erreurs qu'il avait ainsi frappées ? Il le pensa. Une nouvelle commission fut donc chargée de ce soin. Elle rédigea une liste de quatre-vingts propositions, mais sans indiquer les documents pontificaux d'où elles étaient tirées. Le P. Bilio, qui devint ensuite cardinal, fit observer que cette indication était nécessaire, pour qu'on se rendît compte du sens des propositions et de ce qu'elles renfermaient d'erroné. Cette remarque parut juste, et le P. Bilio reçut la mission d'ajouter cette indication aux quatre-vingts propositions. Ainsi fut composé le *Syllabus*. On lui donna pour titre : *Syllabus renfermant les principales er-*

reurs de notre temps, qui sont censurées dans les allocutions consistoriales, les encycliques et autres lettres apostoliques de N. T. S. P. le pape Pie IX.

Le 8 décembre 1864, Pie IX promulgua son encyclique *Quanta cura*, qui condamnait aussi diverses erreurs contemporaines. Ce document semble avoir été préparé par une autre commission que celle qui rédigea le *Syllabus*. Néanmoins, le pape ordonna d'envoyer le *Syllabus* à tous les évêques avec cette encyclique. Une lettre du cardinal Antonelli expliquait ainsi cet envoi : Pie IX, disait-elle en résumé, fait adresser à tous les évêques un catalogue des erreurs frappées par lui depuis le commencement de son pontificat : il a été dressé par son ordre, afin que tous aient sous les yeux la doctrine du vicaire de Jésus-Christ et une règle sûre pour leurs propres enseignements.

Tous les évêques du monde catholique adhérèrent à la condamnation des erreurs du *Syllabus*. Le P. Rinaldi a rangé ces adhésions en cinq classes. Elles se produisirent : 1° dans les protestations des évêques contre les obstacles apportés par certains gouvernements à la promulgation du *Syllabus ;* 2° dans leurs mandements au clergé et aux fidèles de leur diocèse ; 3° dans leurs lettres à Pie IX; 4° dans les vœux qu'ils exprimèrent au sujet du concile de Vatican ; 5° dans les synodes diocésains et les conciles provinciaux ou nationaux qu'ils tinrent.

D'autre part, Pie IX a déclaré en plusieurs circonstances que le *Syllabus* était vraiment son œuvre. Le 17 juin 1867 en particulier, adressant une allocution aux cardinaux et aux nombreux évêques présents à Rome, il confirma devant eux et leur proposa de nouveau comme règle de leur enseignement, l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus.*

Les déclarations de Léon XIII relativement à l'autorité du *Syllabus* sont également dignes d'attention. Un de ses brefs, du 28 juin 1879, parle de propositions *condamnées par le Syllabus.* Il affirme, dans une lettre du 27 juillet 1884 à Mgr Dabert, qu'on doit suivre les enseignements émanés du Siège apostolique et contenus soit dans le *Syllabus* et les autres actes de son illustre prédécesseur, soit

dans ses propres encycliques Enfin l'encyclique *Immortale Dei* porte que Pie IX censura, quand il en trouva l'occasion, plusieurs des fausses opinions qui se répandaient, et qu'il ordonna de les réunir ensemble (dans le *Syllabus*), afin qu'au milieu de ce déluge d'erreurs, les catholiques eussent sous les yeux la doctrine qu'ils pouvaient suivre sans faire naufrage.

— Ce que nous venons de dire de l'histoire du *Syllabus* nous aidera à comprendre les opinions diverses qui se sont produites au sujet de sa valeur doctrinale.

Quelques auteurs, en petit nombre il est vrai, n'ont voulu considérer que la façon dont le *Syllabus* a été composé. Selon eux, ce n'est pas l'œuvre du Souverain Pontife, mais l'ouvrage de simples théologiens. Il n'a donc aucune valeur dogmatique.

Les déclarations dont l'autorité doctrinale du *Syllabus* a été l'objet de la part des Souverains Pontifes et du corps épiscopal ont persuadé, au contraire, à la plupart de ceux qui ont sérieusement étudié la question, que c'est un document dogmatique qui s'impose à l'assentiment de toute l'Eglise. Seulement l'accord est loin d'être aussi complet, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'autorité de ce document d'après les principes de la théologie. Indiquons et apprécions les principales explications qui ont été émises ou reproduites dans ces dernières années.

Voici une manière de voir très originale, qui est développée dans une de nos jeunes facultés de théologie, par un professeur des plus savants et des plus attachés aux doctrines traditionnelles.

Le *Syllabns*, dit-il, est un acte pontifical et doctrinal auquel le corps épiscopal a adhéré, comme à un enseignement obligatoire du vicaire de Jésus-Christ. La lettre du cardinal Antonelli, les déclarations de Pie IX, la conduite de l'épiscopat le prouvent abondamment. Il faut en conclure que toutes les propositions du *Syllabus* s'imposent sous peine de péché à notre assentiment. — Mais le *Syllabus* est-il un document infaillible ? — Non, poursuit le docte professeur. L'infaillibilité n'existe que pour les actes

qui renferment un anathème, que pour ceux qui s'imposent sous peine d'hérésie, soit directement, parce que la définition a pour objet une vérité proposée comme de foi catholique, soit indirectement parce que, l'infaillibilité du Souverain Pontife étant de foi catholique, on ne peut rejeter aucune définition infaillible du pape, sans nier cette infaillibilité, et par conséquent sans devenir formellement ou équivalemment hérétique. Or le *Syllabus* ne renferme aucun anathème ; il ne s'impose ni directement ni indirectement, sous peine d'hérésie ; du moins nous sommes libres de le penser, ce qui suffit : le *Syllabus* n'est donc pas infaillible. Mais, dira-t-on, comment n'est-il pas infaillible, puisque c'est un document pontifical, et que tout l'épiscopat y a formellement adhéré ? C'est, répond le docte theologien, que Pie IX s'y est exprimé comme pape, mais sans user de toute sa suprême et souveraine autorité. Il l'a reconnu pour son œuvre ; mais il s'est abstenu de le signer et de le promulguer lui-même, montrant ainsi qu'il n'y employait pas la plénitude de son pouvoir. Pour les évêques, ils ont adhéré au *Syllabus*, comme à un acte pontifical, et ils étaient tenus de le faire ; mais leur adhésion n'a point changé la nature de cet acte. Ainsi, conclut notre subtil théologien, le *Syllabus* est un document pontifical semblable aux décisions doctrinales des congrégations romaines (voir notre *Revue théologique* d'octobre 1888). On lui doit un assentiment intérieur ; on ne pourrait soutenir les erreurs qu'il signale, sans encourir la note de témérité ; mais le *Syllabus* ne constitue point un jugement souverain et infaillible.

Nous souscrivons aux thèses où le respectable professeur établit le caractère doctrinal et obligatoire du *Syllabus ;* car elles sont solidement prouvées ; mais, ces thèses admises, il nous est impossible d'adopter celles où il nie l'infaillibilité du document pontifical. Nous pensons même que sa doctrine aurait été l'objet de nombreuses réfutations, si elle s'était produite au grand jour, dans un ouvrage imprimé. Rares, en effet, sont aujourd'hui les théologiens qui admettent, avec le docte professeur, que les jugements

infaillibles renferment toujours un anathème. Bien plus rares encore sont ceux qui pensent qu'on ne peut être rebelle à ces jugements sans tomber dans l'hérésie. On devient hérétique quand on ne se soumet point aux définitions de foi catholique. Mais quand des erreurs sont frappées d'une censure inférieure à celle d'hérésie par une condamnation infaillible (ce qui est arrivé fort souvent), ceux qui continuent d'adhérer à ces erreurs ne deviennent point pour cela hérétiques : ils sont assurément coupables et suspects d'hérésie, mais non hérétiques. C'est du moins le sentiment le plus commun parmi les auteurs (voir De Lugo, *de Fide*, disp. 20, nos 108 et 113).

Mais, nous objectera le savant professeur dont nous nous permettons de discuter les assertions, n'est-il pas de foi catholique que le pape est infaillible, en toutes les matières où l'Eglise possède l'infaillibilité ? N'en résulte-t-il point qu'on viole la foi catholique et qu'on tombe au moins indirectement dans l'hérésie, chaque fois qu'on souscrit à une erreur condamnée par un jugement infaillible du pape ? — Le principe d'où vous partez est vrai, répondrons-nous, mais la conséquence que vous en tirez est inexacte. L'infaillibilité du Pontife Romain est la même que celle de l'Eglise. Il est de foi catholique que l'infaillibilité papale s'étend aux questions sur lesquelles il est de foi catholique que l'Eglise est infaillible. Mais il est seulement *certain* ou *proche de la foi* que l'infaillibilité papale étend son domaine sur les matières pour lesquelles l'infaillibilité de l'Eglise est seulement certaine ou proche de la foi. Or parmi les actes où l'infaillibilité de l'Eglise est certaine et proche de la foi, mais non de foi catholique, se rangent, du moins au sentiment de la plupart des théologiens, les condamnations avec une note inférieure à l'hérésie; parmi ces actes se range, par conséquent, le *Syllabus*. En effet, ce ne sont pas seulement quelques auteurs, ce sont, croyons-nous, tous les auteurs qui pensent que le *Syllabus* ne condamne aucune proposition de manière à rendre hérétique celui qni la nierait. Chacun sait en effet que les propositions du *Syllabus* y sont qualifiées d'*erreurs* et non d'*hérésies*.

Cependant, il ne s'en suit aucunement que le *Syllabus* n'est pas infaillible ; car pour qu'un document soit infaillible, nous venons de voir qu'il n'est pas nécessaire qu'il oblige, soit directement, soit indirectement, sous peine d'hérésie.

Le docte professeur ajoute que Pie IX n'a pas composé le *Syllabus* en vertu de sa suprême autorité. Si ce qu'il avance était établi, il serait démontré que le *Syllabus* n'est pas infaillible ; car c'est aux actes où le Pape exerce sa souveraine autorité que l'infaillibilité est promise. Mais ce que le docte professeur avance n'est pas établi. Tout au contraire, en commandant d'adresser ce document à tous les évêques du monde, comme une règle de leur enseignement, est-ce que le Pape n'exerçait pas la plénitude des pouvoirs qu'il possède ? Est-ce que le corps épiscopal n'a pas montré, par sa conduite, qu'il regardait le *Syllabus* comme un enseignement émané de la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ ?

L'opinion que nous venons de faire connaître ne nous paraît donc pas admissible ; ce qui ne nous empêche pas d'avoir en haute estime la science et le talent de son auteur.

M. Forget, professeur de théologie à l'Université catholique de Louvain opposait dernièrement au R. P. Desjacques un autre sentiment qui reconnaît l'infaillibilité du Syllabus, mais s'appuie surtout sur le consentement de tous les évêques, pour expliquer cette infaillibilité. Le P. Hurter, ajoutait M. Forget, ne nous semble pas éloigné de cette manière de voir. Voici ce qu'il écrit dans son *Theologiæ dogmaticæ compendium* (t. I, n. 677) : « Le Syllabus a certainement un caractère dogmatique ; il a la valeur, la force d'un document *irréfragable* et *infaillible*. Car, sans examiner si chacune des propositions qui le composent a été condamnée par le Souverain Pontife *ex cathedra*, et ainsi par une autorité *infaillible*, il est certain qu'il a été reçu, approuvé et promulgué *de la manière la plus solennelle* par l'épiscopat catholique tout entier, et que par conséquent, il a toute la force que peut avoir un juge-

ment de l'Eglise enseignante. » Le P. Desjacques a rejeté avec raison (*Etudes religieuses* de décembre 1889) l'interprétation que M. Forget donnait de la doctrine du P. Hurter. Le docte professeur d'Inspruck dit, en effet, expressément (*ibid.* 4°) que c'est à l'autorité du pape que le Syllabus doit son infaillibilité. Le passage sur lequel s'appuyait le savant M. Forget doit donc s'entendre, à ce qu'il nous semble, non pas du *Syllabus* lui-même, mais des allocutions et des lettres pontificales d'où sont extraites les propositions du *Syllabus*.

Pour les théologiens qui expliquent l'infaillibilité du *Syllabus* par le consentement de tous les évêques, leur opinion ne nous paraît exacte qu'à la condition d'être bien comprise. L'adhésion de tous les évêques est certainement un *signe* que le *Syllabus* est un enseignement infaillible ; mais ce n'est point cette adhésion qui a pu donner à cet acte son autorité souveraine, ni par conséquent son infaillibilité. Lorsque le corps épiscopal agit en union avec son chef, il ne peut changer le caractère des actes pontificaux qui lui servent pour ainsi dire d'étendards et de centres de ralliement. Ce n'est donc pas de l'adhésion des évêques, mais de l'autorité du Souverain Pontife qui commandait cette adhésion, que le *Syllabus* tire son infaillibilité.

C'est le sentiment soutenu par le P. Rinaldi dans l'ouvrage que nous citions au commencement (1). A son avis, le Souverain Pontife a infailliblement condamné les erreurs du *Syllabus ;* mais ce n'est point par le *Syllabus* lui-même, c'est par les allocutions et les lettres pontificales d'où les quatre-vingts propositions ont été tirées. La façon dont le *Syllabus* a été dressé et communiqué aux évêques, voilà ce qui détourne le P. Rinaldi de le considérer comme un acte *authentique* et personnel du vicaire de Jésus-Christ.

Deux raisons nous empêchent de souscrire à la manière de voir de ce théologien érudit.

La première c'est que la composition du *Syllabus* a été commandée par Pie IX. Il résulte de l'exécution de ses

(1) *Il Valore del Sillabo.*

ordres. C'est donc son œuvre, d'autant plus qu'il l'a reconnue pour sienne. Ce document n'a pas été promulgué d'une façon solennelle; mais il exprime certainement des doctrines dont Pie IX voulait faire la règle de l'enseignement de l'Eglise, ce qui suffit pour sa valeur doctrinale. En ordonnant de l'adresser à tous les évêques, le Souverain Pontife marquait à nouveau son intention de condamner les erreurs qu'il renferme. Il confirmait donc à tout le moins ses condamnations antérieures; d'où il résulte que le *Syllabus* constitue une condamnation distincte des condamnations qui lui sont antérieures. La seconde difficulté qu'on peut opposer à l'opinion du P. Rinaldi, c'est qu'il y a lieu de penser que le Syllabus n'a pas seulement renouvelé et confirmé les documents d'où il est tiré, mais qu'il les a complétés, en condamnant des assertions qui n'y étaient pas condamnées. Il est, en effet, des erreurs formulées dans le *Syllabus* qui n'avaient pas été l'objet d'une condamnation claire et formelle, dans les allocutions et les lettres auxquelles le *Syllabus* renvoie. Telle est par exemple la proposition soixante-dix-septième qui n'est ni exprimée, ni censurée formellement dans l'allocution *Nemo Vestrum* du 26 juillet 1855 d'où elle est extraite (1).

Aussi la plupart des théologiens regardent-ils le *Syllabus* comme constituant un document infaillible, distinct de ceux qui l'avaient précédé. Cette opinion a été soutenue récemment avec science et talent par M. Grandclaude (2)

(1) Cet exemple est cité par le R. P. Desjacques (*Etudes religieuses*, juillet 89, p. 379), qui l'emprunte à un article publié dans les anciennes *Etudes religieuses* (1876) par le vénérable P. Dumas. Nous avons vu que le P. Hurter incline à penser que les condamnations du *Syllabus* sont plus étendues que celles qui avaient été portées dans les documents antérieurs auxquels il renvoie. On remarquera tout à l'heure que le cardinal Franzelin s'exprime dans le même sens.

(2) Nous avons déjà signalé, dans notre *Revue théologique* de juillet 88, l'intéressant article où M. Grandclaude exprime cette opinion. Nous avions cru devoir nous séparer en quelques points du vénérable et docte auteur. Il nous a répondu (*Canoniste* d'août 88), qu'il n'existe entre nous aucune divergence de doctrine. On ne peut que se féliciter des discussions qui aboutissent à une aussi heureuse entente.

dans *le Canoniste* (Avril 1888), et par le R. P. Desjacques dans les *Etudes religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus* (Juillet 1889).

Elle a aussi été adoptée par M. le chanoine Stazzuglia, dans un mémoire (1) destiné au clergé du diocèse de Ripatransone et qu'il a bien voulu nous adresser. L'auteur y résout douze cas de conscience sur le *Syllabus*. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné à son œuvre une publicité plus étendue ; car nous ne connaissons rien de plus net, de plus substantiel et de mieux motivé que ce travail. M. Stazzuglia établit l'infaillibilité du *Syllabus* par toutes les raisons que nous avons déjà indiquées. Il y ajoute un argument bien connu, tiré des rapports du *Syllabus* avec l'encyclique *Quanta cura*. Dans ce dernier document, dont l'infaillibilité ne peut être mise en doute, le Pape fait une allusion aux propositions du *Syllabus*. Il dit, en effet, qu'il a déjà condamné précédemment les principes d'où dérivent les erreurs que son encyclique condamne. Or, observe le savant auteur, si Pie IX condamne les conséquences erronées formulées dans l'encyclique, à plus forte raison entend-il frapper les principes d'où elles dérivent, c'est-à-dire les propositions du *Syllabus*. Cette intention ressort encore de l'ordre qu'il donne d'adresser simultanément ces deux documents à tous les évêques du monde catholique.

Cette preuve a assurément sa valeur ; elle a été invoquée par le P. Desjacques (*loc. cit.*), par le cardinal Mazzella et par le P. Schrader. Mais, sous cette forme du moins, elle ne paraît pas pleinement convaincante à tous les théologiens. M. Grandclaude l'écarte en partie dans l'article que nous avons cité, et le cardinal Franzelin s'est abstenu de l'invoquer.

(1) *De Valore Syllabi Pii IX*, quæstionum dogmatico-moralium resolutiones quas coram. Ill. et Rev. D. Josepho Cepetelli episcopo et clero civitatis Ripanæ habebat Augustus STAZZUGLIA, cathedralis ecclesiæ canonicus, s. theologiæ doctor et professor, in-8° de 34 p. Ripætransonis, Mecchi et Nisi, 1887.

Cet illustre cardinal avait exprimé son sentiment sur l'autorité du *Syllabus* dans une lettre remarquable écrite en latin, le 19 mars 1868. Ce document, jusqu'ici inédit, vient d'être publié et traduit par le P. Desjacques (*Etudes religieuses*, juillet 1889). Nous en reproduisons les parties principales.

« Ce n'est pas assez (pour une définition infaillible) que le Souverain Pontife ait l'intention de définir une vérité et d'obliger les fidèles à l'admettre, il faut de plus que cette intention leur soit manifestée. Il y a certaines formes solennelles qui la manifestent toujours; c'est ainsi qu'elle paraît dans les bulles dogmatiques pour ce qui est l'objet principal et direct de leur enseignement. Toutefois la définition ne dépend point par elle-même de telle ou telle forme déterminée, car l'intention de définir une vérité peut être suffisamment manifestée de bien des manières différentes. S'il arrivait qu'elle parût douteuse, il faudrait consulter le sentiment commun des hommes compétents dans ces sortes de questions; mais il faudrait surtout avoir égard au sentiment de l'Eglise elle-même et au consentement qu'elle aurait donné.

« De ces principes, il suit premièrement, qu'il n'est pas à propos d'établir entre les actes doctrinaux du Souverain Pontife des différences fondées sur leur forme extérieure, de distinguer les erreurs frappées dans l'encyclique *Quanta cura* ou dans les autres lettres apostoliques de celles qui ont été réprouvées seulement dans les allocutions. Il ne s'agit pas précisément de savoir quelle est la forme extérieure du document, si le Souverain Pontife a parlé dans une encyclique, ou dans une lettre adressée à un évêque en particulier, ou dans une allocution; ce qu'il faut considérer c'est la manière dont il s'est exprimé dans ces différentes sortes d'actes, ce sont les formules qu'il a employées. Les allocutions sont, surtout dans le temps actuel, des documents publics de leur nature et faits pour être connues de l'Eglise universelle; il peut donc très bien arriver que le Pape ait manifesté dans une allocution la volonté de fixer définitivement une doctrine et d'en faire une règle que tous

les fidèles doivent suivre ; comme aussi rien n'empêche que dans une lettre encyclique le Pape se propose uniquement d'exhorter, d'avertir, sans montrer, ni avoir aucune intention de définir une vérité...

« Cela posé, venons à la question concrète du *Syllabus*. Des propositions, que le Souverain Pontife avait précédemment condamnées ou signalées comme des erreurs contraires à la saine doctrine et que les fidèles devaient éviter, sont par son ordre mises en un recueil et notifiées à tous les pasteurs de l'Eglise universelle : Voilà ce que c'est que le *Syllabus*. Cet ordre et cet acte renferment et manifestent la volonté d'imposer une règle universelle à laquelle chacun sera tenu de conformer ses idées et son enseignement. A la vérité, s'il s'élève quelque doute sur le sens dans lequel ces erreurs sont proscrites, il faudra recourir aux documents où les propositions du *Syllabus* ont été prises ; néanmoins ces condamnations, par le fait qu'elles sont inscrites au *Syllabus*, n'ont pas seulement l'autorité qu'elles avaient, quelques-unes à un moindre degré, dans les documents dont on les a extraites ; mais la communication, l'intimation qui en a été faite à tous les évêques et par eux aux fidèles, leur donne un nouveau degré d'autorité, le même pour toutes. Ce n'est pas cependant que toutes ces erreurs doivent être censurées au même titre, non ; mais du moment qu'elles ne sont notées d'aucune qualification déterminée, elles sont simplement proscrites comme des erreurs dont l'Église universelle doit se garder.

« Ce qui montre mieux quelle grande autorité il faut attribuer au *Syllabus* et quelle soumission est due à la doctrine dont il est l'expression, c'est le sentiment de l'épiscopat catholique et l'unanimité au moins morale de son consentement ; preuve évidente que tout l'ensemble des enseignements contenus dans le *Syllabus* a été reçu comme une doctrine authentiquement présentée à l'Eglise par son maître et docteur suprême. Si donc l'on considère seulement l'origine de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*, on peut y voir quelque différence : l'une émane immédiatement du Souverain Pontife lui-même ; l'autre contient les

pensées du Pape, mais ces pensées ont été prises dans d'autres documents, et à première vue semblent, sous cette forme, une simple communication faite aux évêques par l'ordre du Pape. Néanmoins, si l'on pèse toutes les circonstances et surtout la manière dont l'un et l'autre document ont été accueillis d'un accord moralement unanime dans l'Église, il n'y a presque aucune différence au point de vue pratique et pour la valeur doctrinale, entre le *Syllabus* et l'encyclique. »

Que pourrait-on ajouter à une exposition si solidement appuyée? On nous permettra pourtant d'exprimer quelques remarques que cette lettre nous suggère. Il nous semble que les conclusions qu'elle propose découlent logiquement de la thèse sur les différences du pouvoir d'enseigner et du pouvoir de gouverner, que nous avons signalées plus haut. Le pouvoir de gouverner s'exerce par des lois : ces lois doivent être promulguées dans des formes authentiques, parce que c'est de la volonté du Pape et des évêques que les lois ecclésiastiques tirent leur autorité. Mais si l'on admet la thèse en question, il n'en devra pas être de même des jugements doctrinaux et définitifs du *magisterium*. Du moment qu'ils s'imposent à nous, non pas en vertu du commandement de celui qui les porte, mais en vertu de l'infaillibilité que Dieu lui a promise et que tous les hommes doivent reconnaître, ces enseignements définitifs n'ont pas besoin d'être promulgués sous une forme déterminée, il suffit que leur existence soit certaine n'importe par quel moyen. N'est-ce point pour cette raison que l'autorité doctrinale du *magistère ordinaire et universel*, qui s'exerce sans forme déterminée, est absolument la même que celles des définitions solennelles, ainsi que Léon XIII le rappelait encore dans son encyclique *Sapientiæ christianæ* du 10 janvier 1890 ? N'est-ce pas précisément dans les enseiments du *magistère ordinaire et universel* que rentre le *Syllabus?* Ce document est dépourvu des formes extérieures que revêtent les définitions solennelles ; mais nous avons la certitude d'y trouver un recueil d'enseignements authentiques et définitifs dont le Souverain Pontife a fait

la règle des enseignements de l'Eglise universelle. Cette certitude donne au *Syllabus* une valeur doctrinale égale à celle des définitions les plus solennelles. Que les théologiens discutent donc pour déterminer d'où vient surtout cette certitude : qu'ils la fassent dériver des allocutions et des lettres pontificales d'où les propositions sont extraites, de la liaison du *Syllabus* avec l'encyclique *Quanta cura*, de l'ordre donné par Pie IX de l'adresser à tous les évêques comme une règle de leur enseignement, ou de l'adhésion unanime de ces derniers, ce sont là des questions plus spéculatives que pratiques, telles qu'on en pose beaucoup dans l'Ecole. Mais du moment que toutes ces conditions se trouvent réunies, il est clair que le *Syllabus* est un enseignement définitif du Souverain Pontife, et qu'il s'impose à l'Eglise universelle ; il est donc clair que c'est un enseignement infaillible. Cette conclusion est admise par la plupart des théologiens et domine leurs discussions. Elle suffit pour notre conscience.

Depuis qu'il a paru, le *Syllabus* a été l'objet de nombreuses études que nous n'avons pas à rappeler. Indiquons-en seulement un nouveau commentaire (1) que nous recevons d'Italie. Il a pour auteur M. le chanoine Stazzuglia, dont nous parlions tout à l'heure. L'ouvrage se partage en plusieurs livres. Le premier seul a paru. Il va jusqu'à la onzième proposition du *Syllabus*. La suite est sous presse et formera un ouvrage de plus de mille pages. Voici la méthode adoptée par le docte théologien :

Il prend successivement à partie les divers articles du *Syllabus*, en établit la contradictoire pour faire voir la vérité à laquelle ces articles sont opposés, démontre cette vérité, et enfin détermine la note théologique que mérite chaque proposition condamnée. Ce plan est rempli avec la science et la sûreté de doctrine qui distinguent M. Stazzuglia. Peut-être un dialecticien un peu exigeant lui adresserait-il le reproche d'avoir formulé la *contradictoire* de la

(1) *Vindiciæ Syllabi Pii IX*, auctore Augusto Stazzuglia, liber primus, in-8° de VI-116 p. Ripætransonis, typis C. Jaffei et B. Bagalini. 1889.

seconde proposition dans des termes qui semblent plutôt en exprimer la *contraire*.

III. *Un fait dogmatique : la nature et le but de la franc-maçonnerie.* M. Stazzuglia a aussi publié sur la franc-maçonnerie une série de cas de conscience (1). Le second est très intéressant. Voici ce que nous y trouvons :

L'encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884 renferme deux espèces de déclarations : les unes sont historiques, les autres sont doctrinales. Les déclarations historiques regardent l'existence de la franc-maçonnerie, ses développements, le but qu'elle poursuit, les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre, La partie doctrinale n'est pas autre chose que le jugement par lequel le Souverain Pontife enseigne que cette association est en opposition avec la religion chrétienne. L'encyclique remplit toutes les conditions d'une définition *ex cathedra* ; la déclaration doctrinale qu'elle formule est donc infaillible. Reste à savoir s'il faut également regarder comme infaillibles les affirmations historiques qui motivent cette déclaration. M. Stazzuglia le soutient. Selon lui l'infaillibilité de l'encyclique s'étend non pas sans doute à tous les détails qui y sont consignés, mais à l'ensemble des faits dont l'exactitude est nécessaire pour que la décision doctrinale du Souverain Pontife soit fondée. Il y a là, en effet, un véritable *fait dogmatique*. On doit donc croire que la franc-maçonnerie est telle que Léon XIII la décrit pour justifier sa condamnation, comme on devait croire que l'*Augustinus* renfermait les cinq propositions que les souverains Pontifes y avaient condamnées. Ainsi raisonne M. le chanoine Stazzuglia. Son argumentation nous paraît juste et solide. On ne peut donc soutenir que la franc-maconnerie est une société de bienfaisance absolument inoffensive, pas plus qu'on ne peut soutenir que le Jansénisme était une chimère.

J.-M.-A. VACANT,
Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

(1) *Casuum moralium resolutiones de secta massonica* quas habebat Augustus STAZZUGLIA, canonicus, s. theologiæ doctor et professor, in-8° de 39 p. Ripætransonis, Typographia Japhei et Nisi.



MÉLANGES

I. Notes liturgiques.

1. Saint Alexis et le *Bulletin critique*.

Rendant compte dans la revue qu'il dirige (t. x, p. 263-6) du fascicule de M. Arthur Amiaud intitulé : *La légende syriaque de saint Alexis, l'homme de Dieu* (1889), M. l'abbé Duchesne a émis des doutes, non seulement sur l'ancienneté du culte, mais même sur l'existence du saint Alexis inscrit dans le Bréviaire Romain au 17 juillet. Le savant professeur s'est douté que ses conclusions offenseraient les oreilles pieuses (p. 264) : il n'est pas difficile de croire que d'autres y seront sensibles.

Pour le moment nous ne relèverons dans son article que cette phrase : « Saint Alexis était absolument inconnu en Occident avant les dernières années du xe siècle » (p. 263). Il y a juste quarante ans qu'Ozanam insérait, dans ses *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie* (1850), la description et divers extraits d'une *Hymnorum ecclesiasticorum collectio antiqua*, contenue dans le manuscrit de la bibliothèque du Vatican 7172, qu'il attribuait au *neuvième* siècle. Au verso du feuillet 102 s'y trouve un *Ymn(us) s. Alexii*, composé de dix strophes de quatre vers, qui se termine sur le recto du feuillet 103. En voici le début :

Cantemus omnes arbitri
Summi parentis unico
Nato.........

Ozanam n'en a donné que les trois premiers mots. Les saints gratifiés de poésies spéciales dans cet Hymnaire sont, en dehors des apôtres et de saint Alexis, au nombre de 36 : 4 appartiennent au Ier siècle, 7 au IIIe, 16 au IVe, 3 au Ve, 5 au VIe et 1 au VIIe : ce dernier est saint Grégoire le Grand, mort en 604. Un personnage d'invention récente n'avait aucune chance de pénétrer dans une réunion aussi traditionnelle. Même en rapprochant la composition du ms. 7172 jusqu'au xe siècle, il reste acquis, ce semble, que le culte de saint Alexis est bien antérieur à la date assignée par M. Duchesne. U. C.



BIBLIOGRAPHIE

Theologischer Jahresbericht, herausgegeben von R. A. Lipsius. Achter Band, enthalten die Literatur des Jahres 1888, in-8°, x-560 pp. — J. C. B. Mohr, Freiburg im Breisgau. 1889.

Le Répertoire annuel des sciences théologiques a changé de mode de publication ainsi que d'éditeur. Au lieu d'être publié, comme précédemment, chez Reichardt à Leipzig et en un seul volume, il paraît à la librairie académique de Mohr, à Fribourg en Brisgau, et en quatre fascicules, à la réception desquels on peut s'abonner, ou les acheter séparément. Voici les titres généraux de ces fascicules :

I. — *Théologie exégétique :* Ancien et Nouveau Testament.

II. — *Théologie historique :* Histoire de l'Eglise, histoire des religions.

III. — *Théologie systématique :* Encyclopédie, philosophie de la religion, apologétique, symbolique, dogmatique, éthique.

IV. — *Théologie pratique* et art chrétien. Aux auteurs des années précédentes se sont joints M. Krüger pour l'histoire de l'Eglise orientale depuis le concile de Nicée jusqu'à la Réforme, et M. Spitta pour la liturgie.

La publication, se trouvant entre les mêmes mains, continue à se recommander par l'étendue des informations et en général par l'impartialité des jugements. Sur ce dernier point cependant, on aurait quelques reproches à faire à certains critiques, qui méconnaissent la caractéristique d'un vrai Répertoire, qui est d'enregistrer et non de juger.

Plus de trois mille livres, articles de revues ou dissertations, sont indiqués avec le nom de l'auteur, leur titre complet, le nombre de pages, l'éditeur ou la revue qui les a publiés. Un bon

nombre de ces travaux sont analysés en quelques lignes et même critiqués. Mais ici la balance penche trop en faveur des ouvrages en langue allemande. Les étrangers, et en particulier les catholiques, sont un peu négligés. A qui en est la faute? Peut-être pas tout entière aux rédacteurs. Malgré ces lacunes, nous recommandons ce Répertoire à tous ceux qui voudront se tenir au courant du mouvement des sciences théologiques en 1888.

E. J.

Lehrbuch der Kirchengeschichte *(Manuel d'Histoire de l'Eglise)*, von Dr Wilhelm Mœller. — Erster Band, in-8°, xii-576 pp. — Freiburg im Breisgau, J. C. B. Mohr, 1889.

Le but du docteur Mœller, en écrivant l'ouvrage que nous présentons au lecteur, a été de décrire sous une forme succincte l'état actuel de la science sur l'histoire de l'Eglise. Il résume rapidement les faits, reproduisant seulement ceux qui ont une importance capitale dans le développement intérieur et extérieur de l'Eglise chrétienne. Loin de négliger les questions discutées, il s'y attache, relate les hypothèses les plus en faveur, les indiquant le plus souvent d'un mot, mais quelquefois aussi en présentant les preuves principales.

Le premier volume, le seul publié à ce jour, conduit l'histoire de l'Eglise jusqu'à la fin du vie siècle. Elle est divisée en deux périodes, dont la conversion de l'empereur Constantin forme le point de séparation. Comme introduction, l'auteur nous offre une riche bibliographie des principaux historiens ecclésiastiques et une indication des nombreuses sources où l'on peut puiser pour la connaissance des faits et des doctrines.

La première période est divisée en trois parties : le christianisme primitif, les temps post-apostoliques, l'Eglise catholique jusqu'à Constantin. On remarquera ici qu'à la suite des écrivains protestants et rationalistes, M. Mœller ne veut donner le nom d'Eglise catholique qu'à l'Eglise du milieu du iie siècle. Dans cette première période, il accorde une attention toute spéciale à l'origine et à la constitution de la communauté chrétienne, aux institutions hiérarchiques, au culte et à la liturgie; il les décrit à divers degrés de développement. Le gnosticisme et le montanisme sont aussi étudiés avec soin. Ce n'est pas à dire cependant que l'exposé de la constitution primitive des communautés chrétiennes soit très clair, ni qu'il s'impose. L'auteur

paraît adopter une opinion moyenne, à savoir que ces communautés furent créées suivant les lieux ou leurs adhérents, à l'imitation des synagogues ou des anciennes sociétés religieuses, et en particulier des collèges funéraires. La question de l'opinion du ministère chrétien n'a pas été tranchée non plus d'une façon définitive. Mais était-il possible de le faire dans l'état actuel de nos connaissances ?

La deuxième période est traitée en sept chapitres : la ruine du paganisme dans l'empire romain, la hiérarchie ecclésiastique, le monachisme, le développement des dogmes, la vie chrétienne, le culte, les missions chrétiennes. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans aucun détail ; constatons seulement qu'aucune question importante n'a été négligée.

Une bibliographie abondante placée en tête de chaque section indique au lecteur les travaux les plus importants sur la matière, et de nombreux renvois aux ouvrages consultés sont intercalés dans le texte même. Quant à ces renvois, nous préférerions les voir placés au bas des pages; ils coupent mal à propos le texte, et comme on a quelquefois un second renvoi intercalé dans le premier, toutes ces parenthèses n'aident guère à la clarté de la phrase.

Nous devons constater que l'auteur a fait effort pour écrire une œuvre objective, mais il n'a pas toujours réussi à présenter les faits sous leur vrai jour. Néanmoins, son travail sera très utile à quiconque voudra se renseigner sur les théories actuellement en honneur chez les historiens protestants et rationalistes. L'histoire ecclésiastique a été, surtout dans les parties qui traitent des premiers siècles, profondément fouillée. Les catholiques ont contribué aux progrès de cette science par des travaux nombreux et savants, mais nous devons tenir compte aussi des recherches de nos adversaires. Il est plus d'un point qu'ils ont éclairci, et en tout cas leurs hypothèses doivent être connues par l'historien catholique, appelé à juger de leur valeur, à les accepter ou à les combattre, s'il y a lieu.

E. J.

Questions de morale pratique, par Francisque Bouillier, 1 vol. in-12. Hachette.

Le public éclairé a fait bon accueil à ce livre où se trouvent groupées six études de morale sur des sujets détachés, dans le genre des *Etudes familières de psychologie et de morale* du

même auteur. Le but de M. Bouillier est ainsi indiqué : « Je n'ai point prétendu, dit-il, faire œuvre de métaphysicien, mais seulement de moraliste, sans nulle autre lumière que l'honnêteté naturelle ou la conscience morale. » Ajoutons que le philosophe se garde de vouloir séparer la loi morale de son principe divin, et que l'avertissement, placé en tête du livre, contient à cet égard une significative déclaration : « Quant aux préceptes de la morale, ils n'ont toute leur efficacité, j'ai insisté sur ce point, qu'avec le concours de l'idée de Dieu et du sentiment religieux. »

Il est traité successivement, dans ce volume, des altérations du sens moral et de la fausse conscience, des petits plaisirs et petits déplaisirs, de la civilisation sans la morale et de la morale sans la religion, de l'encouragement au bien et des prix de vertu, du mensonge et enfin de l'hypocrisie.

M. Bouillier se montre là, comme dans ses *Etudes familières*, une âme sincère et loyale, en révolte contre le vice effronté ou menteur ; c'est l'honnête homme armé de verges et flagellant d'une main ferme les proscripteurs de l'enseignement religieux, tous les tartufes de libéralisme et d'athéisme. Justement sévère pour les lâches capitulations de conscience et pour le mensonge en général, l'auteur pousse peut-être un peu trop loin l'indulgence pour les mensonges qu'il appelle héroïques. Mais à part certains points de détail, où on pourra faire quelques réserves, il y a plaisir, surtout à l'époque où nous sommes, à voir un philosophe tel que M. Bouillier, conclure, en tant de choses, à l'aide des simples lumières d'une conscience droite, tout comme Bourdaloue qu'il admire justement, tout comme le catéchisme.

André Gairal.

Vie du B. Félix de Nicosie, des FF. MM. Capucins, par le R. P. Henri de Grèzes, du même Ordre, in-12 de XXII-346 p. Clermont-Ferrand, Librairie Brustel.

Voici l'une des plus humbles et des plus belles fleurs qui aient poussé dans le jardin séraphique de François d'Assise. La vie du frère Félix de Nicosie rappelle celle du B. Crispino de Viterbe que nous avons signalée naguère et la surpasse encore, sinon par la piété et la simplicité du thaumaturge, du moins par le nombre des miracles qu'il opéra. La nature était comme aux ordres de ce pauvre et de cet ignorant selon le monde, mais

qui était devenu l'un des meilleurs amis de Dieu. On est épouvanté de son austérité, mais on est touché de sa naïve et ardente charité : l'une et l'autre expliquent ces prodiges sans nombre qu'on croirait empruntés aux temps apostoliques, à l'âge héroïque de l'Eglise. Cependant le frère Félix de Nicosie vivait au siècle dernier, en Sicile, dans sa ville natale, où il mourut en 1787, à 72 ans. Des centaines de témoins ont déposé aux divers procès qui ont précédé sa béatification. Celle-ci, retardée par les troubles de la Révolution, ne date que de 1888. Nous félicitons et nous remercions vivement l'auteur d'avoir donné ce livre d'édification aux âmes pieuses : il fera les délices de celles qui se complaisent ou qui veulent s'affermir dans l'esprit de foi, de pénitence et de charité.

Cinquante-deux prônes sur les Sacrements, par l'abbé PLAT, curé doyen, chan. hon de Blois, in-8° de 455 p. Lethielleux.

Après un prône préliminaire sur la *justification*, l'auteur traite successivement du baptême et des autres sacrements : 17 prônes sont consacrés à l'eucharistie; 15, à la pénitence; 7, au mariage. La liturgie de chaque sacrement est étudiée à part. L'ouvrage est terminé par une table analytique bien détaillée. Il s'adresse non seulement aux fidèles, mais encore aux prédicateurs, qui pourront s'en inspirer comme d'un bon traité sur les sacrements. Ajoutons qu'il nous paraît avoir bien mérité l'approbation motivée de Mgr l'évêque de Blois, et peut prendre place à côté des meilleurs ouvrages dans une bibliothèque pieuse.

Première et seconde communion et retraites préparatoires par l'abbé SALESSE. Vol. de petit format, de 232 p. Lyon, Delhomme et Briguet.

Ce modeste ouvrage, fruit d'une longue expérience du saint ministère, sera utile à toutes les personnes qui ont à cœur de préparer les enfants au plus grand acte de leur vie. Il renferme une vingtaine de sermons ou d'instructions et d'exhortations. On y trouve aussi un acte de consécration à la sainte Vierge avec le cantique qui peut l'accompagner et un autre cantique à N.-D. de Fourvière. Puisse l'œuvre des premières communions prospérer, malgré la conjuration des sectes contre l'éducation chrétienne !

Le Creuset du prêtre, par Joseph Pérez de Sécastilla, traduit par un directeur de séminaire, 2e édit. revue, in-32 de xx-399 p. Lethielleux. Prix : 1 fr. 50.

Cet opuscule, dont la première édition en français remonte à 1882, méritait d'être traduit en notre langue. « C'est un vrai trésor de spiritualité, écrivait au traducteur Mgr l'évêque de Périgueux. Son auteur, le pieux Pérez de Sécastilla, n'a pas été contemporain des grands mystiques de son pays qui ont illustré la fin du xvie siècle ; mais il a sa place dans cette phalange de saintes âmes formées à leur école. » Cet ouvrage se présente, en outre, avec plusieurs autres approbations épiscopales.

Les Girondins, leur vie privée, leur vie publique, leur proscription et leur mort, par J. Guadet, neveu du représentant, nouvelle édition, in-12, xv-456 p. Paris, Perrin, 1889.

Que faut-il penser des Girondins ? C'est ce que l'auteur essaie de nous apprendre dans ces pages qui rappellent l'un des épisodes les plus sanglants de notre histoire. Les Girondins voulurent sauver Louis XVI en provoquant l'appel au peuple ; mais malheureusement leur parti manqua toujours de cette cohésion et de cette discipline, sans lesquelles les luttes pour la vraie liberté et le respect des lois sont toujours stériles. Ils succombèrent, non sans héroïsme, mais victimes de leurs fautes, de leurs erreurs, malgré de patriotiques efforts. Telle est la conclusion de M. Guadet, neveu du célèbre représentant du peuple et mort lui-même, il y a peu de temps, après une longue vie consacrée aux travaux d'érudition et à l'enseignement des jeunes aveugles. On comprendra l'indulgence excessive de l'auteur et les réserves que nous devons faire sur ses conclusions. Il a d'ailleurs mis en œuvre, dans cet ouvrage, de précieux souvenirs de famille, comme aussi les documents les plus authentiques et les plus curieux.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

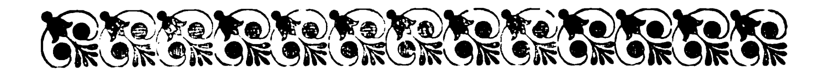


TABLE DES MATIÈRES

JANVIER — AVRIL 1890

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

